



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

ÖSTERREICHISCHE  
NATIONALBIBLIOTHEK

211988-B

neu-



Österreichische Nationalbibliothek



+Z257182103



# L'ÉGLISE ROMAINE

EN FACE

# DE LA RÉVOLUTION

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY

OUVRAGE COMPOSÉ SUR DES DOCUMENTS INÉDITS

ET ORNÉ DE PORTRAITS DESSINÉS PAR STAAL.

*Menses profundo, pulchrior evenit.  
Horatii Carminum lib. IV, od. IV.*

TOME PREMIER.

PARIS

HENRI PLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,  
RUE GARANCIÈRE, 8.

—  
1859

L'ÉC

DE LA

T

**L'ÉGLISE ROMAINE**

**EN FACE**

**DE LA RÉVOLUTION.**

---

**TOME PREMIER.**



L'auteur et l'éditeur de cet ouvrage se réservent le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes les langues. Ils poursuivront, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de leurs droits.



PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,  
IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,  
8, RUE GARANCIÈRE.





Typ Henri Plon.

LE PAPE PIE VI.

9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

# L'ÉGLISE ROMAINE

EN FACE

# DE LA RÉVOLUTION

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY

OUVRAGE COMPOSÉ SUR DES DOCUMENTS INÉDITS  
ET ORNÉ DE PORTRAITS DESSINÉS PAR STAAL.

*Merses profundo, pulchrior evenit.  
Horatii Carminum lib. IV, od. IV.*

---

TOME PREMIER.



PARIS

HENRI PLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,  
RUE GARANCIÈRE, 8.

1859

*Droits de traduction et de reproduction réservés.*

211988-B

1



# L'ÉGLISE ROMAINE

## EN FACE DE LA RÉVOLUTION.

La Révolution française fut commencée contre le Catholicisme et pour la Démocratie; le résultat sera pour le Catholicisme et contre la Démocratie.

JOSEPH DE MAISTRE.

---

### LIVRE PREMIER.

#### PIE VI ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

L'Europe en 1775. — Tableau de cette époque. — L'anarchie dans les têtes avant de passer dans les faits. — Voltaire et son siècle. — L'Église et le Philosophisme. — Moyens employés pour renverser le Siège romain. — Le Jansénisme et ses doctrines. — Son alliance secrète avec les Philosophes et les incrédules. — Les Jansénistes, révolutionnaires d'instinct. — Leur lutte contre l'Église et contre les trônes. — Morale impossible qu'ils prêchent pour combattre les préceptes communs de la Religion. — Jésuites et Jansénistes. — Gallicanisme ecclésiastique et Gallicanisme laïque. — Différence qui existe entre le clergé gallican et le barreau. — Origine du Gallicanisme. — Le cardinal du Perron et Bossuet. — Louis XIV et le pape Alexandre VIII. — Les parlements font des maximes de l'Église gallicane un code d'insurrection. — Le Jansénisme de Hollande crée le Joséphisme en Autriche. — L'empereur Joseph II et ses réformes ecclésiastiques. — Portrait de ce prince. — Ses tendances et son but. — Bouversements opérés en Allemagne par les lois rendues contre la liberté de l'Église. — Élection de Pie VI. — Son portrait. — Situation du clergé romain. — Jubilé de 1775. — Voyage du Pape à Vienne. — Le prince de Kaunitz. — Les révolutions de Brabant. — L'Empereur prie le Pape d'intervenir auprès des catholiques belges. — Le Pape se rend à sa prière. — Mort de Joseph II. — Scipion Ricci, évêque de Pistoie. — Synode de Pistoie et des avocats italiens. — Conférence d'Ems. — Pacca, nonce à Cologne. — Pie VI et Louis XVI. — Causes de la révolution française. — L'Assemblée nationale et les grands principes de 1789. — L'Église en face de la Révolution. — Mirabeau et ses contemporains. — Le Dieu de paix et le progrès social. — De quelle manière on trompe révolutionnairement le peuple. — Thiers, Louis Blanc et Michelet. — Pitt et Burke. — Spoliation du clergé. — Les Jansénistes et les avocats rédigent la Constitution civile du clergé. — Examen de cette con-

stitution. — Camus et l'abbé Grégoire. — Parallèle entre les cruautés de l'Inquisition et la tolérance révolutionnaire. — Pie VI soutenant Louis XVI et l'épiscopat français dans leurs luttes. — Persécutions contre l'Église. — Tableau de la Terreur. — Les rois de l'Europe et le Pape en présence de l'échafaud du 21 janvier. — Apathie des uns, courage de l'autre. — Pitt fait proposer au Pape de se mettre à la tête d'une croisade contre la Révolution. — Le Directoire et l'Église romaine. — Premières campagnes de Bonaparte en Italie. — Le général vainqueur refuse de marcher contre Rome. — Mort de Duphot. — La République romaine est ressuscitée par le Directoire français. — L'ex-oratorien Daunou et le calviniste Haller. — Pie VI prisonnier de la Révolution. — Voyage triomphal du captif à travers l'Italie et la France. — Sa mort. — Situation de Rome sous la République. — Pie VI sera le dernier pape.

Au moment où le Sacré-Collège, réuni en Conclave, le 15 février 1775, fait asseoir sur la Chaire Apostolique le cardinal Jean-Ange Braschi, qui prend le nom de Pie VI, l'Église Romaine se trouve exposée à d'immenses dangers. En s'ouvrant par les débauches parées et masquées de la Régence pour aller s'abîmer dans l'orgie religieuse, morale et politique du Directoire, le dix-huitième siècle s'est créé une place à part dans l'histoire de l'esprit humain. Par ses philosophes, qui furent des penseurs déplorablement libres, par ses poètes, qui n'eurent que l'inspiration du mal, par ses écrivains de toute secte comme de tout pays, que le génie de la destruction enivra, par ses princes et par ses hommes d'État, qui, saisis d'une défaillance coupable ou d'une lâche complicité plus coupable encore, s'isolèrent et ne songèrent qu'à leurs passions ou à leurs intérêts, ce siècle était mûr pour la Révolution. Elle s'opérait dans les idées, dans les mœurs, dans les lois, dans le gouvernement des peuples, avant de s'incarner dans les faits.

L'impiété, qui jusqu'alors n'avait été qu'une exception, se traduisit en règle et en mode. L'impiété devint un amusement que le vice et le sarcasme popularisèrent. De proche en proche elle envahit. On ébranla l'autorité des

traditions sacrées formant le lien des âmes, on acclimata dans toutes les familles l'indifférence et le doute. Les bases historiques du Christianisme ne furent plus acceptées que comme un tissu de fables; ses dogmes passèrent à l'état d'absurdités. On réduisit en système la débauche et le crime. Après avoir soufflé dans tous les cœurs l'esprit d'indépendance, d'insubordination et d'erreur, on amena ce siècle à mordre en riant au pain de toutes les infamies. Il avait bu de la main du Seigneur le calice de sa colère; il avait bu ce calice d'assoupissement, et il en avait pris jusqu'à la lie.

Par la bouche de ses faux prophètes et de ses princes, par les écrits de ses docteurs et par les joyeux dévergondages de ses courtisanes, par l'apathique sommeil de ses pasteurs des âmes, comme par l'incessante activité de ses apôtres de la déraison, ce siècle, qu'on abreuvait de plaisirs avant de le tremper dans la scélératesse, semblait dire à Dieu, ainsi qu'au livre de Job : « Retirez-vous de nous, nous ne voulons point connaître vos voies ». A contempler ce qui se tramait dans les cours et ce qui s'accomplissait au plein soleil de toutes les œuvres littéraires, on eût été tenté de croire que Dieu, docile pour la première fois à ce commandement sacrilège, abandonnait les hommes à une fatale ivresse. La dépravation venait d'en haut, insensiblement elle se répandit sur les villes et sur les campagnes.

Dans ce temps-là, les Nations, selon la parole du Psalmiste, étaient remplies de trouble, et les Royaumes abaissés perdaient peu à peu le bien de l'intelligence. Les sophistes, armés de leurs livres humanitaires, exercèrent l'autorité d'un despote avec la bassesse d'un esclave. Ils flattèrent l'orgueil et le faible des rois; ils adulèrent les



caprices de leurs maîtresses ou de leurs ministres, afin de s'arroger le droit de corrompre les multitudes. Ils marchèrent, en prose et en vers, à la conquête de la tolérance et de la vertu; puis ils jetèrent sur le monde cette semence de désordres moraux et de perversions sensuelles qui n'a pas encore porté tous ses fruits. Ils se proclamaient les émancipateurs des nations, les arbitres suprêmes du juste et de l'injuste, les vengeurs de tous les droits et de tous les opprimés, et, par une inconséquence dont ils ne craignirent pas de faire une règle, ils prouvaient, d'une manière irrésistible, la vanité de la prudence humaine ainsi que la perfidie des cœurs sans remords. En s'attaquant à la Rome des Pontifes, à qui, selon Bossuet, l'Europe doit sa civilisation, ils ne proposaient pour la remplacer qu'un doute universel. Ils travaillaient à démolir le Christianisme, comme de stupides manœuvres démolissent un palais dont le plan, les belles proportions et l'ensemble, leur sont totalement inconnus.

Tirés d'un grenier encore plus par la fortune que par le talent, le luxe ainsi que le plaisir étaient pour eux une nouveauté. Ils ne pouvaient s'en rassasier. Leur plume, qui fut un poignard ou un fouet; leurs œuvres, qu'on transforma en coupe-gorge, excitèrent dans les âmes une foule de passions qu'il n'avait pas encore été donné au monde de connaître. La science ennemie s'imposa la mission de propager l'incrédulité. Hérissee de sophismes épigrammatiques, elle se mit à la peine pour interroger la nature et la faire tomber en mensonge avec les monuments. Après s'être efforcée d'épuiser les diverses sources des connaissances spéculatives et traditionnelles, elle essaya de ne pas laisser debout un seul point de la

foi chrétienne. Elle dogmatisa la négation et professa le matérialisme.

Les Luthériens et les Calvinistes avaient conservé la croyance et respecté les principaux faits qui se lient aux fondements mêmes de la Religion. La philosophie du dix-huitième siècle ne se crut pas condamnée à ce reste d'égards. Elle avait adulé le mal et entrepris, ainsi que le dit Tacite, d'abroger la conscience humaine; ses coryphées n'hésitèrent pas, afin de mieux absoudre leurs clients dans le passé, à pervertir l'âme de leurs contemporains.

Dans ce siècle, qui ne réfléchissait sur rien, mais qui plaisantait sur tout, il se rencontra néanmoins des hommes prévoyants dans toutes les conditions de l'existence. Ils eurent, chacun à son point de vue, de sinistres pronostics à faire entendre. La voix des Évêques, celle du Père commun, étaient étouffées sous les cauteleuses protestations de la désobéissance conditionnelle, ou sous les sarcasmes des impies, ne prenant même pas leur impiété au sérieux. Métastase, ce poète que les Italiens ont surnommé leur Racine, ne se laisse intimider ni par les menaces ni par les flatteries, et il fait en ces termes la peinture de son temps :

« Je vois avec une extrême douleur, écrit-il à son frère en 1764, se répandre de toutes parts en Europe un esprit de cabale et de rébellion. De faux philosophes veulent affranchir les hommes du joug de la Religion et de toute dépendance à l'autorité. Ils s'efforcent de détruire les principes qui sont la base indispensable de la société. Si la Providence permettait, pour nous punir, le triomphe de leurs systèmes anarchiques, je voudrais voir comment ils se trouveront au milieu du bouleversement

qu'ils appellent de tous leurs vœux. Ce qu'ils nous donnent, au reste, pour de nouvelles découvertes, est très-suranné. Mais autrefois ces pernicieuses doctrines ne pouvaient nuire qu'à quelques littérateurs dépravés; aujourd'hui, grâce à une foule d'opuscules licencieux, elles sont devenues l'entretien habituel, la science à la mode, et le code de morale des jeunes élégants et des femmes beaux-esprits.

» O pauvre humanité! »

Cette école de démoralisation, dont Métastase indique la marche et les progrès, voulut avoir une bonne fois raison de tous les principes et de tous les souvenirs. Le temps n'était pas encore venu de se prendre corps à corps avec la société civile. On avait besoin du concours de ses chefs afin d'arriver au but proposé. On établit autour d'eux des sentinelles et des flatteurs, puis on dirigea contre le Christianisme toutes les forces vives d'un siècle si fécond en turbulences intellectuelles.

Depuis plus de dix-sept cents ans, l'idée chrétienne était représentée, conduite et gouvernée par le successeur de Pierre. Pour faire germer l'anarchie dans les cœurs et porter le trouble dans la foi des peuples, il fallait rompre les liens de la puissance spirituelle, isoler peu à peu Rome, et la séparer par hypocrisie ou par violence de tout contact avec les nations. Ses nouveaux ennemis espéraient qu'en forçant les souverains et leurs ministres à entrer dans le complot, dont ils se constituaient les modérateurs, par respect, disaient-ils, pour les trônes et par tendresse pour l'humanité asservie, il leur serait beaucoup plus facile de triompher du pasteur suprême et d'ébranler l'Église Romaine. Ils avaient bien lu et bien médité ce passage de Fénelon: ils ne demandaient

pas mieux que de l'appliquer<sup>1</sup> : « Tout ce qui avilit dans l'imagination de la multitude l'autorité du Saint-Siège, par une apparence de faiblesse, mène insensiblement les peuples au schisme; c'est par là que les personnes zélées se découragent, et que le parti croît en témérité. Plus on lui souffre, plus il entreprend. »

Forts d'une recette dont ils n'avaient pas la primeur, mais qu'il leur importait d'exploiter sur la plus vaste échelle, les sophistes commencèrent leur œuvre de destruction par la France, où l'ironie traverse toutes les pensées.

L'Église Romaine avait sans doute bravé des ennemis plus puissants, elle n'en rencontra jamais de plus insolentement astucieux. On ne chercha pas à l'attaquer sur un plan déterminé. A l'exemple du Protestantisme et de toutes les sectes séparées de la Communion romaine, on se garda bien de circonscrire la guerre dans une ou plusieurs maximes captieuses. On étendit le cercle de la haine jusqu'aux proportions de la moquerie universelle. Pour résumer dans un seul vœu tous les vœux formés, on emprunta à Voltaire la consigne qui dut servir de point de départ et de ralliement aux manœuvres de la pensée ou de la parole. Écrasons l'infâme! fut le mot d'ordre donné et reçu. Voltaire l'avait inventé. Ses disciples, de tous les pays et de toutes les hiérarchies, s'imposèrent le devoir de le réaliser. Ils cachaient sous des paroles d'or la sécheresse de leurs âmes; comme le maître, ils firent de la sensiblerie un moyen, de l'humanité un guet-apens et de la pitié une furie.

Cet homme, qui sans contredit fut sur la terre la moins

<sup>1</sup> Lettre de Fénelon au P. Daubenton du 12 avril 1714. *Correspondance*, t. IV, p. 462 (Paris, 1827).

imparfaite incarnation du diable, poussa la honte à l'état de prodige. Avec ce rire inextinguible, l'apanage de son merveilleux talent, il sacrifia une longue vie à démontrer que toute lâcheté déshonore, selon la sublime parole de Tacite. Il conspua toutes les gloires de la France, il fit litière de toutes les idées de patriotisme. Après avoir essayé de donner un soufflet sur la face de Dieu, Voltaire se mit à briser de ses mains le culte du passé, cette piété filiale des nations.

Il plane sur l'histoire une figure exceptionnellement radieuse, moitié ange et moitié héros, que les autres peuples envient à la France. Voltaire sentait son impuissance à étouffer dans les cœurs le souvenir de Dieu; il s'attacha, par toutes sortes d'images lubriques et de calomnieuses obscénités, à flétrir Jeanne d'Arc, l'immortelle et populaire Pucelle. Les Anglais n'avaient osé que la faire brûler vive sur le bûcher de Rouen, lui s'acharna, dans un poème sans nom, à la souiller morte et à détrôner sa virginité. La France, qui n'avait plus le temps de s'indigner, et qui peut-être n'en aurait plus trouvé la force, courba la tête sous cette apo théose du vice. Elle ne recula point devant cette expiation d'une gloire sans pareille.

Voltaire avait donné le signal d'une guerre implacable à tous les sentiments honnêtes. En pailletant le mensonge, en flattant les instincts pervers, en mettant un masque sur ses opinions véritables, et en jetant un manteau noir sur ses croyances, cet écrivain, le général en chef de la grande armée qui se recrute contre Rome, n'avait pas songé qu'en jouant avec les vents il allait déchaîner les tempêtes. Quel que soit l'orgueil de l'homme, il ne lui est pas permis d'aspirer à tant de désastres; mais en révolution, ce qu'un homme de génie a commencé s'achève

souvent par des ouvriers de la onzième heure. Cet homme de génie aurait dédaigné leurs services mercenaires et leur assistance compromettante; il vient un jour où il est condamné à les subir. Voltaire avait ouvert la voie. Une foule d'écrivains, dont le nom ne surnage même plus sur les abîmes sans fond de l'histoire, s'y jeta après lui. Alors l'Église se vit traduite au ban de toutes ces immoralités affamées, qui allaient charger la vérité de menottes et mettre aux fers l'esprit humain, las de lui-même.

Le Saint-Siège, c'est-à-dire le centre de la foi chrétienne et le lien de l'unité catholique, était donc en butte à des ennemis qui, pour le renverser, se servaient de toute espèce d'armes. On l'attaquait par le sarcasme; on le minait par le raisonnement; on s'efforçait de le rendre odieux, en le présentant au point de vue de l'histoire et de la raison humaine comme l'ennemi-né du progrès social et du bonheur universel. En face de ces hommes du dix-huitième siècle, qui commençaient par être fatigués de tout et qui finissaient par ne pouvoir se passer de rien, l'idée la plus fausse, enveloppée dans un bon mot ou offerte sous une affectation de sentimentalisme philanthropique, était assurée de faire son chemin. Les élégances de cour et les galanteries de ruelle composaient son inévitable cortège. Elle s'avancait dans le monde, portée sur les bras des grandes dames ou des comédiennes. Après avoir fait le tour des salons, elle allait se perdre dans les provinces. C'est à peine si un petit nombre de cœurs d'élite parviennent à jeter un lambeau de pourpre sur les guenilles de tant de misères écervelées.

Ces misères avaient quelque chose de si candidement audacieux, que Jean-Jacques Rousseau lui-même les confesse comme l'acte le plus habituel de la vie, celui, par

exemple, d'inculquer aux mères de famille le devoir d'allaiter leurs enfants, tout en faisant exposer les siens propres à la charité publique. Tertullien et saint Jérôme appelaient les philosophes de leur temps « des animaux de gloire; » Jean-Jacques va prouver que ceux de toutes les époques, de la sienne principalement, méritent cette flétrissure. « Chacun sait bien, écrit le sophiste genevois, que son système n'est pas mieux fondé que les autres; mais il le soutient parce qu'il est à lui. Il n'y en a pas un seul qui, venant à connaître le vrai et le faux, ne préférât le mensonge qu'il a trouvé à la vérité découverte par un autre. Où est le philosophe qui, pour sa gloire, ne tromperait pas volontiers tout le genre humain? Où est celui qui, dans le secret de son cœur, se propose un autre objet que de se distinguer? Pourvu qu'il s'élève au-dessus du vulgaire, pourvu qu'il efface l'éclat de ses concurrents, que demande-t-il de plus?... »

Dans cette époque si fertile en contrastes, et où, entre les plus incompréhensibles, mais les plus spirituelles folâtreries, la Révolution s'opérait par en haut avant de descendre au plus bas, l'ingénieuse frivolité des uns sert à peine d'excuse à l'aveugle incurie des autres. L'incrédulité est la seule, la véritable foi de ce siècle. Et quand elle voit passer tous ces tristes héritiers des fortes races, s'appliquant à déshonorer le blason de leurs familles, l'histoire est toujours tentée de leur jeter à la face la vieille et prophétique malédiction : *Filii heroum noxæ*. Au milieu des raffinements d'un luxe prodigieux, on se plaisait à laisser tout mettre en doute. On battait en brèche les notions du bien et les principes qui fondent les États, sous le prétexte d'atteindre à un mieux imaginaire. On bouleversait en idée tous les éléments constitutifs de

l'ordre social, dans le fol espoir d'arriver plus sûrement à la destruction de l'Église.

Ce plan avait déjà été conçu cent et cent fois; il ne rencontra jamais de caractères plus aptes à l'exécuter. Il y avait, dans les palais ainsi que dans la magistrature, dans le clergé comme dans la noblesse, dans la bourgeoisie et parmi les écrivains, nouvelle classe qui se révèle à l'état de puissance, un tel besoin d'innovation, que l'on ne s'étonnait plus que d'une chose. Trouver encore quelques vertus sur le fumier de tant de vices paraissait si monstrueux aux uns et si intolérable aux autres, que jamais guerre plus acharnée ne fut entreprise contre les rares défenseurs des principes sociaux. On livra leurs noms et leurs œuvres à la risée publique, on les couvrit d'un ineffaçable stigmaté de ridicule.

Ceux qui, comme Cicéron écrivant à Atticus, avaient le courage de murmurer dans l'amertume de leurs sentiments : « Voyez de quelle ignoble mort nous périssions ! » ceux-là, prophètes de la ruine imminente, succombaient à l'instant même sous de foudroyantes railleries. On accueillait leur cri d'alarme avec des chansons moqueuses ou des ponts-neufs populaires. On inoculait une fièvre chaude de rébellion, et les sages et les prudents qui, en voyant l'incendie, voulaient sonner le tocsin, ne furent plus acceptés dans le monde que comme des énergumènes dont la démence offrit un nouveau passe-temps. La Révolution s'avavançait, portée en triomphe par les puissances de la terre; et semblable à toutes les révolutions, elle allait se composer et se fortifier de sottises accomplies par des gens habiles, d'extravagances dites par des gens d'esprit, et de crimes inventés ou approuvés par d'honnêtes gens.



Voltaire avait fait le dix-huitième siècle à son image. Il l'animait de son rire foudroyant de moquerie; il lui avait soufflé ses aversions et inspiré ses mœurs. Voltaire s'était donné un ennemi personnel qu'à tout prix il ambitionnait de terrasser. L'œuvre que Julien l'Apostat ne put qu'ébaucher dans sa toute-puissance impériale souriait à cette imagination en travail d'un monde. Le Christ avait trop longtemps vaincu par l'Église; Voltaire se mit en campagne pour effacer l'Évangile de la mémoire des hommes. Il avait le règne de son orgueil à proposer au genre humain et l'empire de la décadence universelle à substituer au règne de la Croix. Avec lui et de par lui la corruption s'afficha comme une originalité, et le cynisme s'accorda les allures d'un trait d'esprit. Tout son génie consista à vivre le plus longtemps possible de la stupidité humaine. Il possédait la malice de la couleuvre et le venin de la vipère. Sa plume inculqua dans les masses une de ces haines qui, semblables au poignard du sauvage, conservent éternellement leur poison. Il ne voulut laisser de dieu à personne, afin d'être l'idole de tout le monde.

Dans tous les rangs de la société, il évoqua des auxiliaires. Il en recruta sur le trône comme dans les bas-fonds de la littérature. Les Rois et leurs ministres portèrent au front comme un précieux joyau de popularité le stigmate de ses louanges intéressées. Quand il se fut entouré de ces auxiliaires du désordre signalés par l'Apôtre saint Paul <sup>1</sup>, « de ces hommes amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, superbes, médisants, désobéissants à leurs pères et à leurs mères, ingrats, impies, dénaturés, ennemis de la paix, calomniateurs, intempérants, inhumains, plus amateurs de la volupté que de Dieu, et traînant après

<sup>1</sup> II<sup>e</sup> Épître de saint Paul à Timothée, ch. III.

eux comme captives des femmes chargées de péchés et possédées de mille passions, » il se crut certain du succès.

Mais Voltaire n'avait pas la vocation du martyr. Il aspirait à tuer l'âme tout en respectant le corps, son enveloppe; et, à la fin de 1768, dans une lettre au marquis de Villeville, il traçait le plan de conduite dont il ne s'écarta jamais : « Non, mon cher marquis, écrivait- » il, non, les Socrates modernes ne boiront pas la ciguë. » Le Socrate d'Athènes était, entre nous, un homme » très-imprudent, un ergoteur impitoyable, qui s'était » fait mille ennemis, et qui brava ses juges très-mal à » propos.

» Nos philosophes, aujourd'hui, sont plus adroits; ils » n'ont point la sotte et dangereuse vanité de mettre leurs » noms à leurs ouvrages; ce sont des mains invisibles qui » percent le fanatisme d'un bout de l'Europe à l'autre, » avec les flèches de la vérité. Damilaville vient de mourir; il était l'auteur du *Christianisme dévoilé* et de beau- » coup d'autres écrits. On ne l'a jamais su; ses amis lui » ont gardé le secret, tant qu'il a vécu, avec une fidélité » digne de la philosophie. Personne ne sait encore quel » est l'auteur du livre donné sous le nom de Fréret. On a » imprimé en Hollande, depuis deux ans, plus de soixante » volumes contre la superstition. Les auteurs en sont absolument inconnus, quoiqu'ils puissent hardiment se découvrir. L'Italien qui a fait la *Riforma d'Italia* n'a eu garde » d'aller présenter son ouvrage au Pape; mais son livre a » fait un effet prodigieux. Mille plumes écrivent, et cent » mille voix s'élèvent contre les abus et en faveur de la » tolérance. Soyez très-sûr que la révolution qui s'est » faite, depuis environ douze ans, dans les esprits, n'a » pas peu servi à chasser les Jésuites de tant d'États, et a

» bien encouragé les princes à frapper l'idole de Rome,  
 » qui les faisait trembler tous autrefois. Le peuple est bien  
 » sot, et cependant la lumière pénètre jusqu'à lui. Soyez  
 » bien sûr, par exemple, qu'il n'y a pas vingt personnes  
 » dans Genève qui n'abjurent Calvin autant que le Pape,  
 » et qu'il y a des philosophes jusque dans les boutiques  
 » de Paris.

» Je mourrai consolé en voyant la véritable religion,  
 » c'est-à-dire celle du cœur, établie sur la ruine des  
 » simagrées. Je n'ai jamais prêché que l'adoration d'un  
 » Dieu, la bienfaisance et l'indulgence. Avec ces senti-  
 » ments, je brave le diable, qui n'existe point, et les  
 » vrais diables fanatiques, qui n'existent que trop. »

A quelques années de là, les médecins qui se sont chargés de tuer le malade constatent entre eux les progrès de la philosophie. Le 13 août 1775, Frédéric II de Prusse écrit à Voltaire <sup>1</sup> :

« Tout ce que vous dites de nos évêques teutons n'est  
 » que trop vrai ; ils s'engraissent des dîmes de Sion. Mais  
 » vous savez aussi que dans le saint empire romain l'an-  
 » cien usage, la bulle d'or, et telles autres antiques sot-  
 » tises, font respecter les abus établis..... Si l'on veut  
 » diminuer le fanatisme, il ne faut pas toucher aux évê-  
 » ques ; mais si l'on parvient à diminuer les moines,  
 » surtout les ordres mendiants, le peuple se refroidira,  
 » et, moins superstitieux, il permettra aux puissances de  
 » disposer les évêques à ce qui convient au bien des  
 » États. C'est la seule marche à suivre. Miner sourdement  
 » et sans bruit l'édifice de la déraison, c'est l'obliger de  
 » s'écrouler de lui-même. Le Pape, vu la situation où il

<sup>1</sup> *Œuvres posthumes de Frédéric II, roi de Prusse* (Berlin, 1788), t. IX, p. 286.

» se trouve, est obligé de donner des brefs et des bulles  
 » comme ses chers fils les exigent de lui; ce pouvoir,  
 » fondé sur le crédit idéal de la foi, perd à mesure que  
 » celle-là diminue. S'il se trouve encore à la tête des na-  
 » tions quelques ministres au-dessus des préjugés vul-  
 » gaires, le Saint-Père fera banqueroute... Sans doute  
 » que la postérité jouira de l'avantage de pouvoir penser  
 » librement. »

Ce roi de Prusse, qui fut tout à la fois un grand guerrier, un grand politique et un grand despote, s'occupe avec Voltaire, du fond de son palais de Potsdam, à préparer chez les autres peuples l'avènement des libres penseurs. Protestant de naissance, mais incrédule par système et moqueur par tempérament, il félicite le patriarche de Ferney de ses victoires sur l'Église et sur le Pontificat. « C'est à Bayle, votre précurseur, lui mande-t-il le 8 septembre 1775, et à vous sans doute, que la gloire est due de cette révolution qui se fait dans les esprits; mais, disons la vérité, elle n'est pas complète. Les dévots ont leur parti, et jamais on ne l'écrasera que par une force majeure. C'est du gouvernement que doit partir la sentence... Sans doute cela se fera avec le temps; ni vous ni moi ne serons spectateurs de cet événement tant désiré. »

Frédéric II ne s'arrête pas en aussi beau chemin. Il connaît les princes et les ministres de son époque; il pressent leurs besoins financiers, il devine leur convoitise secrète. En mettant le doigt sur la plaie de leur cupidité, il écrit : « J'ai remarqué, et d'autres comme moi, que les  
 » endroits où il y a le plus de couvents et de moines sont  
 » ceux où le peuple est le plus aveuglément livré à la  
 » superstition. Il n'est pas douteux que si l'on parvient  
 » à détruire ces asiles du fanatisme, le peuple ne devienne

» dans peu indifférent et tiède sur ces objets qui font  
 » actuellement ceux de sa vénération. Il s'agirait donc  
 » de détruire les cloîtres, au moins de commencer à dimi-  
 » nuer leur nombre. Ce moment est venu, parce que le  
 » gouvernement français et celui d'Autriche sont en-  
 » dettés, qu'ils ont épuisé les ressources de l'industrie  
 » pour acquitter leurs dettes, sans y parvenir. L'appât  
 » des riches abbayes et des couvents bien rentés est sé-  
 » duisant. En leur représentant le mal que les cénobites  
 » font à la population de leurs États ainsi que l'abus du  
 » grand nombre de *cucullati* qui remplissent leurs pro-  
 » vinces, en même temps que la facilité de payer en par-  
 » tie leurs dettes, en y appliquant les trésors de ces com-  
 » munautés qui n'ont point de successeurs, je crois qu'on  
 » les déterminerait à commencer cette réforme; et il est  
 » à présumer qu'après avoir joui de la sécularisation de  
 » quelques bénéfices, leur avidité engloutira successive-  
 » ment le reste. Tout gouvernement qui se déterminera  
 » à cette opération sera ami des philosophes et partisan  
 » de tous les livres qui attaqueront les superstitions po-  
 » pulaires et le faux zèle des hypocrites qui voudraient s'y  
 » opposer. Voilà un petit projet que je soumetts à l'exa-  
 » men du patriarche de Ferney. C'est à lui, comme au  
 » père des fidèles, de le rectifier et de l'exécuter. Le  
 » patriarche me demandera peut-être ce que l'on fera des  
 » évêques! Je lui réponds qu'il n'est pas temps d'y tou-  
 » cher encore, qu'il faut commencer par détruire ceux  
 » qui embrasent de fanatisme le cœur du peuple. Dès que  
 » le peuple sera refroidi, les évêques deviendront de  
 » petits garçons dont les souverains disposeront par la  
 » suite des temps comme ils voudront. »

De tels aveux, échappés d'une bouche royale conspi-

rant contre le principe d'autorité, faisaient germer dans le cœur des rois et des sujets un vague désir de spoliation. Par sa dévorante activité, Voltaire prenait plaisir à mettre le feu à toutes ces poudres. Il amnistiait, il conseillait toutes les dépravations; il couvrait tous les attentats de l'égide de son nom. Pour ne rester en arrière d'aucun excès, il patronait ouvertement le mensonge, comme, au dix-septième siècle, d'autres écrivains d'un plus ferme talent et d'une conscience plus élevée proclamèrent la vérité. « Le mensonge, écrivait-il à Thiriot <sup>1</sup>, est un vice quand il fait du mal; c'est une très-grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais; il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. »

Ce conseil, qui est la base de tout le système historique, philosophique et religieux de Voltaire, fut suivi à la lettre aussi bien par lui que par ses disciples. Aucun d'eux ne s'avoua, dans le secret de son cœur, qu'il y avait une arme encore plus terrible que la calomnie. Cette arme, qui est la vérité, devait se retourner contre eux; mais alors les temps n'étaient pas venus. Tout ce que les sophistes faisaient, ils semblaient le commander aux autres, et les autres obéissaient avec le plus féroce mépris d'eux-mêmes. Ce n'est donc pas sans effroi que l'on pénètre dans ce labyrinthe d'erreurs qu'une main savante en impostures éleva autour du Saint-Siège. La guerre dont, pendant plus de soixante années, Voltaire fut le promoteur, et à laquelle, avec une infatigable persévérance, il consacra les plus brillantes facultés, est déclarée et ouverte. Il a appelé à son secours tout ce qui, dans l'univers

<sup>1</sup> *Œuvres de Voltaire*, t. LII, p. 326.

entier, sent le besoin de respirer à pleins poumons l'air de la révolte spirituelle et de l'insubordination chrétienne. Il excite, il stimule, il récompense, et néanmoins il aurait inévitablement succombé dans la lutte engagée, si, au fond du sanctuaire comme au pied des trônes, il n'eût rencontré des auxiliaires moins impatients que lui.

Ce ne sont pas, en effet, les apôtres d'une incrédulité avancée qui portent à l'Église les coups les plus dangereux. Par une permission providentielle, il peut bien leur être accordé de pervertir une génération et d'essayer de bâtir durant un tremblement de terre; mais leurs tentatives les mieux conçues échouent toujours, parce que les passions qu'ils développent n'ont point de racines dans la foi du peuple.

Ils ne s'abritaient pas derrière une hypocrisie pleine de discrétion. Comme une plante parasite, ils s'étaient introduits dans la muraille, et ils avaient nourri l'espoir de la renverser. Par un orgueil d'ignorance dont sont frappés tous les incrédules de la plume ou de la pensée, ils n'avaient pas voulu savoir qu'en religion comme en politique, ce qu'on vante n'est pas ce qu'on veut. Ils oubliaient que ce qu'on veut est la seule chose dont on ne parle pas. Ils s'enivrèrent trop vite de leurs succès hypothétiques, et ils auraient abouti comme tant d'autres à un échec, si, dans le même siècle, le Jansénisme, faisant alliance tacite ou patente avec le Gallicanisme laïque, n'eût prêté à la philosophie son formidable levier de subversion.

Il se forme quelquefois dans le ciel un petit nuage, pas plus grand que la trace du pied de l'homme. Ce nuage, presque imperceptible d'abord, s'étend peu à peu, se

développe, puis tout à coup il éclate et fond sur la tête des imprévoyants. Le Jansénisme fut à l'Église ce que ce petit nuage sera toujours pour l'homme.

Le Jansénisme résumait en lui toutes les infirmités du sectaire. Il élevait le mensonge à la suprême puissance de la duplicité. Il avait fait de la fourberie un but, de l'hypocrisie un moyen, de la perfidie une science, de la trahison une espèce de grandeur; il en était imprégné, il en infectait les autres. Il ne savait que mentir, ruser, tromper, promettre, acheter des consciences au plus haut prix, et en vendre au plus bas. Né traître avec toutes les apparences de la franchise, il témoignait une faiblesse véritablement paternelle à tous ceux qui, de près ou de loin, pouvaient un jour devenir dans l'Église une pierre de scandale ou un brandon de discorde. Son sourire ressemblait à une blessure; aussi l'a-t-on toujours vu aimer, comme le tigre du désert, à lécher la plaie après l'avoir faite.

Retranchés de la Communion universelle par le juge suprême de la foi et des œuvres, auquel ils en appelaient tantôt comme d'abus, tantôt comme mieux informé, les Jansénistes s'étaient bien gardés d'accepter la sentence portée sur leurs doctrines. Ils se réservaient de l'expliquer, tout en prétendant qu'elle ne frappait ni leurs écrits ni leurs intentions. Pris en perpétuel, en flagrant délit de désobéissance, ils ne cessaient de protester de leur dévouement éclairé pour l'Église romaine et pour le vicaire de Jésus-Christ. Ils s'en proclamaient aux quatre coins du monde les enfants les plus soumis, mais, par un fatal aveuglement, les plus persécutés. Ces enfants, qu'un implacable orgueil léguait à la Révolution, se trouvèrent partager le sort de Diomède, qui, au siège de Troie, en



poursuivant un ennemi, eut le malheur de blesser une divinité.

Cette situation de victimes en expectative, se décernant chaque jour, et de leurs propres mains, une auréole de martyr, avait déjà séduit plus d'une génération. Il vient en effet des temps où la pitié pour l'erreur se change en une espèce de complicité morale, sanctifiant l'hérésie et légitimant la révolte. Mais alors il ne convenait plus au Jansénisme de faire à la Cour romaine cette guerre d'embuscade et de tiraillement, de petites finesses répréhensibles et de supercheries coupables qu'il avait soutenue durant plus d'un siècle et demi. L'Église était attaquée par des ennemis accourus et d'Israël et de Samarie. Il lui en naissait sur tous les points du globe; elle en découvrait là même où jamais elle n'aurait dû en chercher. Le Jansénisme s'imagina que le moment était propice pour faire comprendre à tous que le jugement porté sur ses doctrines était vraiment un juste jugement.

Comme ces criminels espérant échapper à l'accusation parce qu'ils ont tué le magistrat, les Jansénistes, qui crurent toujours sans preuve et qui haïrent toujours sans provocation, se jetèrent dans la mêlée avec les qualités et les défauts inhérents à leur secte. Ils avaient passé par la double phase de l'enthousiasme et du ridicule; ils avaient épuisé la source de leurs beaux génies et de leurs miracles de cimetière. La vie et l'éclat s'étaient retirés, il ne surnageait plus qu'une expansion de l'orgueil immoral, débarassé de tous ses liens, expansion qui se confondait avec un sentiment de haineuse vengeance contre Rome. Les Jansénistes engendrèrent la plus détestable de toutes les incrédulités, celle de l'hypocrisie. En face de ce peuple français si communicatif et si gai, ils furent tristes comme

un rire d'ami devant un succès. Ce contraste étrange fut une des causes les plus déterminantes de leur prosélytisme. Dans leur parole, toujours impérieuse et sarcastique, ils avaient quelque chose de glacé et de tranchant qui, involontairement, faisait songer au glaive dans la main du bourreau.

Séparés du centre commun ; et persévérant à s'en dire les plus solides appuis, les Jansénistes s'attachaient à l'Église avec d'autant plus d'obstination que l'Église leur témoignait plus d'éloignement et de défiance. Ils procédaient à la manière du bravo italien, qui, redoutant d'assaillir en face un homme robuste et bien armé, s'en approche avec toute sorte de courtoisies, se jette sur lui à l'improviste, lui ferme la bouche, et le tue par derrière. Ils aspiraient à détruire le Siège apostolique avec ses propres armes. Ils voulaient l'ensevelir sous ses ruines, et, par un magique enchantement, montrer ces ruines comme un édifice restauré et digne des premiers siècles de la Chrétienté.

« A quoi nous servent nos lumières, si nous conservons nos abus ? » s'écriait Voltaire ; et Voltaire partait de cette exclamation philosophique pour traduire au tribunal des rois la primauté pontificale. Les Jansénistes, côtoyant la même ornière et n'y tombant jamais, épuisaient toutes les déductions théologiques et tous les enseignements de l'érudition ecclésiastique. Ils prétendaient battre en brèche l'autorité romaine, idéalement si formidable, durant le dix-huitième siècle, à la puissance temporelle et au bonheur des nations. Les fausses maximes développèrent les fausses conséquences. Ces sectaires savaient, par une longue expérience, que l'homme n'aime pas à obéir. L'homme éprouve un secret, un instinctif plaisir, à

se révolter contre une autorité désarmée. C'est toujours avec une orgueilleuse joie qu'il dit dans son cœur le *non serviam* des Saintes Écritures. Ils se mirent donc à courtoiser et à exalter la dignité épiscopale, tenue en tutelle par le despotisme de Rome. Puis, passant à un autre ordre d'idées, sans jamais renoncer à leur plan d'attaque, ils arrivèrent à divulguer que le clergé inférieur, dégradé de son antique institution divine, n'était plus qu'un ordre ayili par l'épiscopat.

L'idée mère du Jansénisme se réduit à confondre, dans le premier homme, la nature et la grâce, la raison et la révélation. En sorte que, dans le premier homme, il n'y avait point de fin proprement surnaturelle nommée la gloire, ni de moyen proprement surnaturel appelé la grâce, mais une fin et des moyens purement naturels à l'homme primitif. Ainsi, dans l'homme déchu et réparé, la grâce n'était que la restauration de la nature, et la révélation la restauration même de la raison naturelle.

Partant du principe que lorsqu'on remonte à la source on trouve les eaux plus limpides, les Jansénistes s'attribuèrent la mission de faire revivre dans l'Église les usages de la vénérable antiquité. Jérémies pleurant sur la désolation du temple et de la ville sainte, ils parlèrent de décadence, de corruption et d'abus invétérés. Afin de purifier la foi, ils supprimèrent les œuvres. Ils bafouèrent les indulgences, ils réformèrent les suffrages et les croyances sur le Purgatoire. Irréconciliables ennemis de la morale relâchée, ils se couvrirent de cendres comme les Prophètes. On les vit verser des larmes, instruites à feindre sur les doctrines nouvelles nées au Vatican, et adoptées par des prêtres irréfléchis ou présomptueux.

Saint Vincent de Leirins avait constaté de son temps,

et sa remarque n'a jamais cessé d'être vraie<sup>1</sup> : « Qu'on avait toujours vu dans l'Église que plus on est attaché à la Religion, plus on est prompt à s'opposer aux opinions nouvelles. » Les Jansénistes n'auraient donc pas dû s'étonner des adversaires que la nouveauté de leur casuistique leur suscitait de toutes parts. Ils se posaient en redresseurs de torts, en contradicteurs toujours armés de dilemmes, de sentences ambiguës et de rétractations plus ambiguës encore.

Et la contradiction les exaspérait, et elle leur permettait chaque jour de se couronner des palmes d'un martyr auquel personne ne songeait à les dévouer.

Cependant cette secte, qui avait commencé par être une école dogmatique, s'était peu à peu transformée en un centre d'opposition. Elle s'insurgeait mentalement aussi bien contre l'Église que contre l'État. Sous des dehors religieux, sous des apparences d'une rigidité chrétienne à faire rougir le Pontife suprême et ses défenseurs, elle marchait d'un pas résolu à l'assaut de la Chaire apostolique. Les novateurs avaient manœuvré avec une si merveilleuse entente, ils avaient si admirablement exploité toutes les léthargies et tous les abaissements, que le dogme de la question religieuse ne fut plus qu'un voile bon tout au plus à cacher l'esprit de trouble et de domination dont ils étaient possédés. En faisant répéter à tous les échos du monde catholique les mots de foi, de piété, de concorde et de retour aux saines traditions, ils étaient parvenus à infiltrer au fond des âmes un indifférentisme absolu. A ce point de vue, ils apparaissaient comme les plus précieux auxiliaires que l'incrédulité pût enrégimenter.

<sup>1</sup> S. Vincenti. Lirin. ; *In commonit.*

Aussi, dans le débrillé de ses espérances et de ses aveux, lorsque Diderot raconte ce qui se passe aux soupers du baron d'Holbach, où chaque soir Dieu est mis aux voix, discuté, rejeté et nié comme un être malfaisant et inutile, l'auteur des *Bijoux indiscrets* a-t-il bien soin d'ajouter : « On est là très-philosophe, fort janséniste, et pas du tout chrétien. »

Le Jansénisme n'était pas arrivé en un jour à mériter ce singulier panégyrique. Il comptait encore un certain nombre de sectateurs de bonne foi, de ces fidèles sincèrement attachés à la doctrine du parti, et que Voltaire bafoue, après que Jean-Jacques Rousseau leur a fait expier de longues inconséquences. Ces fidèles, espèce de visionnaires que les miracles du diacre Paris ne purent jamais guérir d'une lèpre d'obstination invétérée, formaient un petit cénacle, inoffensif peut-être, mais à coup sûr très-enclin à la désobéissance. Leurs discours étaient plus doux que l'huile, mais en même temps ils étaient comme des flèches barbelées.

Errant sans pasteur à travers les maigres pâturages d'une polémique qui roulait éternellement dans le même cercle, ce troupeau se sentait, il s'avouait perdu au milieu des aspirations nouvelles. On lui avait changé son ennemi et sa manière de combattre; il ne se prêtait qu'avec répugnance aux sacrifices qu'on exigeait de lui. Les disputes religieuses, les questions personnelles qu'il aimait à agiter et à ressasser, avaient fait leur temps. Ce troupeau d'immobiles, aussi bien dans son péché que dans ses aversions, ne voulait pas comprendre que le siècle suivait des errements plus coupables encore. Ils s'arrêtaient à la lisière du chemin qui les séparait de l'abîme, et n'osant pas faire le dernier pas, ils restaient in-

décis, tandis que le gros de l'armée janséniste s'élançait avec résolution vers de plus funestes conquêtes.

Dès les premières années du dix-huitième siècle, en effet, le Jansénisme, comme secte, ne fut plus qu'un assemblage d'hommes en rébellion ouverte contre les deux puissances. Pour les besoins de sa cause, il créa une Église dans l'Église, un État indépendant au cœur même de l'État. Afin d'apprécier au juste cette organisation du parti, se transfigurant en corps civil, lorsqu'il ne peut se former en corps religieux, il suffit d'étudier la *Causa quesnelliana*; il n'est besoin que d'interroger l'histoire de cette controverse, qui s'éternise durant plus d'un siècle, et qui, en fin de compte, aboutit à un parjure prévu.

Il est fort peu nécessaire à la postérité de suivre le Jansénisme dans le dédale de ses rancunes sacrées et de ses rêves politiques. Ce qu'il importe d'éclaircir, c'est sa théorie touchant la puissance spirituelle et la puissance temporelle, théorie qu'il faut exposer et établir par des preuves.

A l'exception du fameux abbé de Saint-Cyran, qui plus d'une fois se laissa séduire par de vagues désirs de rénovation sociale, les premiers sectaires se montrèrent assez circonspects dans l'élucidation de leurs plans. Dissimulèrent-ils leur pensée? furent-ils plus réservés? ou tout simplement cédèrent-ils, sans s'en douter, à l'action pour ainsi dire instinctive des principes qui avaient formé la base de leur éducation? Toujours est-il qu'il existe une notable différence entre le grand Arnauld, cet infatigable batailleur du dix-septième siècle, et son disciple l'oratorien Quesnel.

Les Solitaires de Port-Royal, qui versaient l'huile de la patience, du bon goût et de l'érudition dans la lampe de

leurs veilles et de leurs labeurs persévérants, ne s'imaginèrent jamais que des opinions adoptées par eux on pourrait un jour tirer de fatales conséquences. Il leur en avait coûté de croire qu'un chemin n'est pas moins beau, parce qu'il se rencontre quelques épines dans les haies qui le bordent. A peine cette savante génération de polémistes et d'écrivains est-elle descendue dans la tombe qu'il s'en élève une autre, suppléant au génie par l'audace, et remplaçant la prudente timidité de ses maîtres par une fougue de dialectique qui livre à tous le secret du parti.

Dans la plupart de ses écrits, et principalement dans la quatre-vingt-dixième des 404 propositions condamnées par l'Église catholique, Quesnel n'a pas reculé devant son principe. Les conséquences en étaient justes et nécessaires, une fois le principe admis; il les en a tirées avec une logique plus serrée qu'adroite. De ces conséquences, il a formé dès lors et définitivement le suc et la moelle de sa doctrine sur la double puissance.

Le novateur discute le pouvoir de lier et de délier attaché au Siège romain, et il s'exprime ainsi : « C'est l'Église qui a le droit d'excommunier, pour l'exercer par les premiers pasteurs, du consentement au moins présumé de tout le corps. »

Ainsi ce n'est plus le successeur de saint Pierre et le prince des pasteurs, ce ne sont plus même les Pontifes qui, dans l'Église, reçoivent comme un droit, une consécration et un dépôt inaliénable, le pouvoir d'excommunier, c'est l'Église tout entière. L'Église, ainsi définie et présentée, se compose de l'assemblée de tous les fidèles; et les premiers pasteurs, instruments ou ministres de l'Église dans l'exercice de ce droit, ne peuvent en user que du consentement au moins présumé de tout le corps.

Ce qui revient à dire que non-seulement les simples prêtres, mais les laïques, hommes, femmes, vieillards et enfants, doivent être consultés et mis en demeure de se prononcer sur des questions de foi, de discipline ou de morale, questions difficiles ou captieuses, toujours au-dessus des intelligences vulgaires.

La proposition suivante est encore plus explicite. C'est la révolte et l'esprit d'insubordination encadrés dans un aphorisme théologique : « La crainte d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir. »

Faire son devoir dans ce cas-là, c'est persévérer dans l'erreur; c'est évidemment lever le drapeau contre le Pontificat suprême.

La témérité de propositions semblables ne pouvait inquiéter la vieillesse de Louis XIV qu'au point de vue religieux. Dans toute l'auréole de sa gloire, comme au milieu des désastres qui signalèrent la fin de son règne de soixante-douze ans, le Grand Roi n'avait jamais daigné s'arrêter à la pensée qu'un prêtre ignoré, qu'un obscur Oratorien, viendrait du même coup frapper à fer émoulu sur le bouclier de l'Église et sur l'écusson fleurdelisé. Ce coup, précurseur du duel engagé, retentissait à peu près inutilement à ses oreilles; mais au Vatican il projetait sur la situation morale de l'Europe une lumière inquiétante.

Rome parla; néanmoins la cause ne fut pas entendue. Elle avait pour soutien une imperceptible légion d'esprits ergoteurs et acariâtres, qui auraient trouvé moyen, à force d'échappatoires et de distinctions subtiles, de couper un cheveu en quatre. Les Jansénistes étaient condamnés; il ne leur restait plus qu'à faire leur devoir. Ils



l'accomplirent dans la mesure de leur opiniâtreté : ils se révoltèrent.

Quesnel s'expliqua. Un de ses disciples et de ses collaborateurs, l'abbé Legros, dans un ouvrage intitulé : *Renversement des libertés gallicanes*<sup>1</sup>, commenta et développa l'aphorisme du maître. Il en fit ressortir les conséquences, aussi bien dans l'ordre spirituel ou ecclésiastique que dans l'ordre temporel ou civil. « Les évêques, dit-il, en recevant de Jésus-Christ le pouvoir de gouverner, le reçoivent comme ministres de l'Église pour exercer en son nom ce pouvoir, dont la propriété réside dans tout le corps de l'Église. »

La chose est claire et démontrée. Tout le corps de l'Église, Pape, Cardinaux, Évêques, Prêtres et Peuples, Peuples surtout, possèdent le droit primordial et indiscutable de gouverner. Ils peuvent donc prêcher, ordonner, excommunier et dogmatiser. Au-dessus ou plutôt à côté du chrétien le plus simple ou le plus grossier, le Pape et les Évêques n'ont que l'exercice du ministère.

D'après cette théorie, dont l'application, même excessive, viendra au bon temps de la Constitution civile du Clergé, le gouvernement de l'Église dépasserait la borne parlementaire. Il irait de plein saut jusqu'à la république la plus avancée. Le sectaire dogmatique de 1715 ne s'en cache pas. « Il en est à cet égard, ajoute-t-il, de l'autorité spirituelle comme de la juridiction temporelle qui est dans une république. »

Sans le savoir peut-être, et à coup sûr sans le désirer alors, ostensiblement du moins, les Jansénistes se plaçaient au même niveau que les Protestants. La doctrine des uns couvoyait les erreurs des autres, et Luther ne

<sup>1</sup> T. 1<sup>er</sup>, p. 343.

parle pas plus clairement que Legros. Luther disait <sup>1</sup> : « Les évêques et les autres pasteurs n'ont par-dessus les autres chrétiens que le seul ministère qui leur a été commis du consentement du peuple. Qu'ils sachent donc qu'ils n'ont aucun droit de nous faire des commandements, si ce n'est qu'autant que nous voulons bien y consentir de notre plein gré. »

Pour mieux faire saisir sa pensée, développement le plus succinct et le plus logique de la pensée janséniste, Luther ajoute : « Les pasteurs tiennent cette autorité de ceux dont ils sont les ministres, c'est-à-dire de la multitude qui les a choisis pour agir en son nom. »

Les Jansénistes sont d'accord avec Luther; les voilà qui s'entendent avec les plus fervents adeptes de Calvin. « Je crois, écrit Anne du Bourg, conseiller au parlement de Paris, la puissance de lier et de délier, et excommunier et absoudre, être donnée de Dieu, non pas à un homme ou deux, ains à toute l'Église, c'est-à-dire à tous les fidèles et croyants en Jésus-Christ. »

Dans sa *Défense de la réformation*, le fameux ministre Claude, l'adversaire de Bossuet, tient le même langage <sup>2</sup>.

Par une de ces prévisions, apanage éternel de toutes les sectes et de tous les partis naissants, le Jansénisme, isolé dans le monde, sentit que bientôt la terre lui manquerait sous les pieds. Il avait besoin d'un appui toujours disposé à soutenir sa marche et à la guider le cas échéant. Cet appui ne se rencontrait ni à Rome, centre de l'unité, ni à Versailles, où l'État était encore le Roi, selon la patriotique formule de Louis XIV. On le chercha, on l'évoqua dans les Parlements.

<sup>1</sup> *De captivitate Babylonis*, t. II, p. 282.

<sup>2</sup> *Défense de la réformation*, p. 353 (1673).

Ces corps de magistrature s'étaient à la longue fatigués de ne rendre aux peuples que la justice. La *Brevitas imperatoria* du Grand Roi les réduisait au silence; sa mort les émancipa. Elle leur rendit ce rôle de factieux, la loi à la main, qu'ils avaient été si heureux de jouer dans les troubles de la Fronde. Il n'y avait plus de prince de Condé, plus de duchesse de Longueville, plus de cardinal de Retz; le Parlement fut toujours en fonds pour se procurer des mannequins à la taille du vieux Broussel ou de l'abbé Pucelle. Il comptait parmi ses membres des hommes remuants et avides de nouveautés. Pour donner à ses systèmes une impulsion plus énergique, le Jansénisme s'empara de ce point d'appui.

Afin d'arriver sûrement au cœur du pouvoir, il fallait en flatter les dépositaires; le Jansénisme s'improvisa le courtisan de la prérogative judiciaire. Il éleva cette prérogative au-dessus de l'autorité royale. Les Parlements se virent tout d'un coup investis d'une espèce de souveraineté. L'origine de cette souveraineté se confondit avec les droits mêmes qu'on enseignait à la nation à invoquer ou à reconquérir. « Et la magistrature publique, professa l'un des coryphées de la secte <sup>1</sup>, fut elle-même en quelque sorte un précis de la nation, c'est-à-dire l'abrégé du pouvoir et de l'autorité de la nation entière. »

L'abbé Legros, qui est le docteur et le porte-voix du parti, un de ces ouvriers de destruction, n'ayant pas même de nom dans l'histoire, complète ainsi cette théorie de la puissance parlementaire, mise en opposition tacite avec l'autorité des clefs et du sceptre. « C'est Dieu, proclame-t-il <sup>2</sup>, qui a accordé, soit par le droit naturel,

<sup>1</sup> *Témoignage de la vérité*, p. 447.

<sup>2</sup> *Renversement des libertés gallicanes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 344, 345.

soit par une concession gratuite, aux États et à ceux qui gouvernent, l'autorité nécessaire pour réprimer les injustices et les violences. Mais cette autorité est plus essentiellement attachée à la société qu'au chef qui la gouverne..... La nation romaine, par exemple, possédait toujours la propriété de la puissance, soit sous les rois, soit sous les consuls, soit sous les empereurs <sup>1</sup>. »

Et pour rendre sa pensée plus tangible, le publiciste du Jansénisme ajoute : « Dans les monarchies même héréditaires, les rois sont toujours ministres de Dieu et de la république. »

Un contemporain de l'abbé Legros, un janséniste comme lui, Bourgoïn de Villefore, ne craignit pas d'étendre plus loin les attributs des cours judiciaires <sup>2</sup>. Selon lui, « les magistrats en France sont les patrices, les sénateurs, les assesseurs du trône, qui travaillent en quelque sorte d'égal à égal avec le souverain, de manière que personne n'est juge au-dessus de leurs arrêts. »

Ceux pour qui les enseignements de l'histoire ne sont pas lettre morte comprendront bien vite que, dans cette part léonine, si libéralement faite à la magistrature et à la nation, le Jansénisme, dispensateur de tous ces droits nouveaux, ne se sera pas condamné lui-même à l'oubli. Comme tous les partis, dont la force consiste en une désobéissance perpétuelle, le Jansénisme, qui commença par vouloir être l'Église, est tour à tour et souvent tout à la

<sup>1</sup> Il est facile de voir qu'il ne s'agit point ici de droit divin, mais de la propriété actuelle de l'autorité ou de la puissance. Les théologiens les plus opposés au *droit divin* des princes admettent qu'aussitôt que, par une libre concession des peuples, un prince a reçu l'autorité de gouverner, les peuples par le fait même s'en sont dessaisis et ne la possèdent plus. La doctrine opposée à celle-ci s'appelle le richérisme.

<sup>2</sup> *Anecdotes secrètes sur la constitution Unigenitus*; t. III, p. 215.

fois le Peuple et l'État. Il confisque, il résume en lui-même la propriété du pouvoir souverain aussi radicalement dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel. C'est à l'aide de cette usurpation, calculée pour tromper les simples et encourager les méchants, que le Jansénisme est arrivé à ses fins.

Les questions politiques n'avaient été d'abord que secondaires. Dans le principe, elles devaient être primées et absorbées par la question religieuse, surtout dans un temps et avec des hommes d'une foi vive et sincère. Mais peu à peu ces hommes, au cœur desquels un état permanent de sédition intellectuelle avait soufflé l'amour du pouvoir, virent s'affaiblir le ressort de la piété. A ces âmes altières ou haineuses que l'orgueil exaltait, une domination plus active que celle des consciences devient nécessaire. On s'est fatigué et désenchanté de la lutte religieuse qui suppose des convictions, on s'ouvre une autre arène plus retentissante. On marche en tâtonnant vers l'inconnu; mais l'espérance d'y arriver était une idée fixe. Ne repose-t-elle pas en effet sur la dernière, sur la plus invétérée de toutes les passions au cœur de l'homme, la passion du commandement?

Toujours prêts à s'amnistier d'un crime ou à se pardonner une faute, les Jansénistes, dans la confection de leurs dogmes sur Dieu et sur la grâce, semblaient avoir pris plaisir à désespérer la conscience humaine. Leur esprit avait des ressources si inépuisables de malice, qu'ils auraient inventé le moyen de rendre une colombe furieuse, et qu'il ne leur en aurait pas trop coûté pour enseigner à un agneau l'art de mordre. On les voyait passer leur vie à empoisonner l'eau bénite.

Ils s'étaient arrangé un Dieu cruel, exigeant, impi-

toyable, absolu, impossible, qui, par décret antérieur, condamnait pour l'éternité à peu près tous les êtres auxquels il avait donné la vie et la raison. C'est le Dieu de Calvin mitigé dans la forme, mais restant le même au fond, un Dieu qui, par les docteurs de sa loi, ne peut créer que des fanatiques ou des incrédules, des déistes ou des athées. Fanatiques se croyant prédestinés ou élus, incrédules reculant d'effroi à l'aspect de cette divinité janséniste, qui sacrifie le salut de l'humanité à un caprice de son aveugle colère.

Ce mur de séparation, élevé par des prêtres coupables entre le Créateur et la créature, fut une des causes les moins connues, et pourtant les plus déterminantes de ce sensualisme sans frein et sans règle qui fait tache sur les annales du monde. Fénelon le signalait déjà de son temps à la sévérité des lois. « Je vois, écrivait-il <sup>1</sup>, un grand nombre d'impies, qui, méprisant toute religion, se passionnent néanmoins en faveur du Jansénisme. Il ne faut pas s'en étonner. Le principe fondamental du jansénisme est qu'il est nécessaire que tout homme suive sans cesse son plus grand plaisir, qui le prévient inévitablement, et qui le détermine invinciblement au bien ou au mal. Les libertins sont flattés d'un principe si flatteur pour les passions les plus honteuses. Nous sentons bien, disent-ils, que le plaisir de ce qu'on nomme *mal* est sans comparaison plus fort en nous que le plaisir languissant d'une vertu triste et mortifiante. Nous suivrons donc le principe de saint Augustin et de ses plus savants disciples, en nous livrant sans pudeur ni remords aux plaisirs sensuels. Peut-on éviter un attrait inévitable?... Tous ces impies favorisent le Jansénisme par animosité contre la religion. »

<sup>1</sup> Fénelon, *Lettre* 263, t. III (1835).

Avec cette profondeur de jugement et cette exquise délicatesse qui font de l'archevêque de Cambrai une nature presque exceptionnelle, Fénelon soulève et tranche en même temps la difficulté. La difficulté, quoique tranchée moralement, n'en subsista pas moins. Les Jansénistes exercèrent sur la Révolution une influence incontestable. Pour l'exercer, ils durent prendre sur une partie de la société chrétienne un étrange ascendant ; il est bon de remonter jusqu'à sa source.

A peine formé à cette vie de controverses, de luttes et de dénigrement systématiques, le Jansénisme se fit une cour de deux sortes de personnes. Elles lui vouèrent cette espèce de culte qu'on pousse jusqu'aux dernières limites de la servitude. Un grand nombre de gens de bien, des hommes pieux, allant au mal sans en avoir la prescience, se laissèrent facilement séduire par ces génies onctueusement dogmatiques et pleins de courtoisie, surtout quand ils répandaient la perturbation dans les âmes. Ces génies plaçaient leur sourire à intérêt. De l'austérité de leurs vertus et de l'éminence de leurs talents, ils se composaient une auréole indéfinissable. Leur diplomatie, toujours résignée dans la forme, toujours rebelle dans le fond, était un esprit de manège servant à pénétrer les autres et à rester impénétrable soi-même. Il leur permit d'élever l'eau sur l'huile, selon la parole de saint Augustin, de mettre la lumière sous les ténèbres, et de poser la terre au-dessus du ciel. On s'endormait intérieurement, puis, dans les angoisses des espérances humaines trompées, on se laissait bercer par le rêve des innovations pieusement raffinées. Les premiers Solitaires de Port-Royal, qui parlaient peu humblement de l'humilité, se formèrent donc un cortège de noms illustres et d'éclatantes vertus.

Par un contraste qui alors échappa aux imprévoyances de la Cour et de la Ville, ce cortège se grossit de tous les incrédules en germe et de tous les sensualistes en floraison. Ils niaient Dieu et se sentaient épris d'une dévotion toute particulière pour la doctrine persécutée. Elle favorisait leurs passions et compatissait à leurs faiblesses, tandis que les préceptes communs de l'Église catholique ne cessaient d'y opposer une digue. Le système janséniste souriait aux cœurs blasés et aux âmes voluptueuses. Par sa rigidité, il rendait à peu près impraticable le plus simple des devoirs. On secouait déjà en idée le joug des lois. On s'insurgeait mentalement contre toute autorité. Les blessures du cœur envenimaient les plaies de l'orgueil. On jugea commode de repousser la vertu, parce que des novateurs, plus ingénieux que leurs devanciers, se plaisaient à la représenter comme entourée de difficultés insurmontables.

Évidemment, la loi de Dieu n'en était pas là ; mais le préjugé une fois accepté, on en déduisit aisément de justes conclusions, et madame de Choisy<sup>1</sup> put écrire à madame de Sablé (décembre 1655) :

« ..... A l'exemple de l'amiral de Châtillon, je ne me décourage pas dans la mauvaise fortune ; j'ay senti avec douleur la légèreté de madame la marquise, laquelle, par les jansénistes, m'a osté l'amitié que les Carmélites m'avoyent procurée auprès d'elle. Je vous prie, madame, de luy dire de ma part que je luy conseille, en amie, de ne s'engager pas à dire qu'elle ne m'aime plus, parce que je suis assurée que dans dix jours, que je suis obligée d'aller loger à Luxembourg, je la ferais tourner casaque en ma faveur. Entrons en matière.

<sup>1</sup> *Bibliothèque de l'Arsenal. Manuscrits.*



» Elle trouve donc mauvais que j'aye prononcé une sentence de rigueur contre M. Arnauld? Qu'elle quitte sa passion, comme je fais la mienne, et voyons s'il est juste qu'un particulier, sans ordre du Roy, sans un bref du Pape, sans caractère d'évêque ni de curé, se mêle d'écrire incessamment pour réformer la religion et exciter, par ce procédé-là, dans les esprits, des embarras qui ne font autre effet que faire des libertins et des impies. J'en parle comme savante, voyant comment les courtisans et les mondains sont détraquez depuis ces propositions de la grâce : ils disent à tous moments : Hé! qu'importe-t-il comme l'on fait, puisque si nous avons la grâce nous serons sauvés, si nous ne l'avons point nous sommes perdus! Et puis ils concluent par dire : Tout cela sont fariboles.

» Avant toutes ces questions-cy, quand Pasques arrivoit, ils estayent étonnés comme des fondeurs de cloches, ne sachant où se fourrer et ayant de grands scrupules. Présentement, ils sont gaillards et ne songent plus à se confesser; ils s'en excusent en disant : Ce qui est écrit est écrit. Voilà ce que les Jansénistes ont opéré à l'égard des mondains. Pour les véritables Chrétiens, il n'estoit pas besoin qu'on écrivît tant pour les instruire; chacun sait fort bien ce qu'il faut faire pour vivre selon la loy. Que messieurs les Jansénistes, au lieu de remuer des questions délicates et qu'il ne faut point communiquer au peuple, preschent par leur exemple, j'aurays pour eux un respect extraordinaire, les considérant comme des gens de bien dont la vie est admirable, qui ont de l'esprit comme des Anges, et que j'honorerais parfaitement s'ils n'avayent point la vanité de vouloir introduire des nouveautés dans l'Église.

» Je crois fermement que si M. d'Andilly savait que j'eusse l'audace de n'approuver que les jansénistes, il me donnerait un beau soufflet, au lieu de tant d'embrassades qu'il m'a données autres fois.

» Je ne vous écris point de ma main, parce que je prends les eaux de Sainte-Reine, qui me donnent un froid si épouvantable que je ne puis mettre le nez hors du lit. Mais, madame, la colère de madame la marquise va-t-elle jusqu'à me refuser la recette de la salade ? Si elle ne le fait, ce sera une grande inhumanité dont elle sera punie en ce monde et dans l'autre.

» J'espère que je pourray aller à Luxembourg devant Noël ; et regardez quelle inclination j'ay pour vous, je sens visiblement que j'en seray bien aise pour estre plus tôt votre voisine. Les nouvelles de Pologne sont toujours mauvaises. Je vous envoie la lettre que Desnoyers m'écrit. Je ne sais s'ils veulent que l'on sache le détail de leurs affaires. C'est pourquoi ne me nommez point ; renvoyez-moi la lettre et me croyez, etc., etc. »

La morale impossible des durs Jansénistes dispensait donc de tout devoir ; elle fut acclamée comme un bienfait. Elle accordait de larges satisfactions aux voluptueux, elle leur servait d'argument et d'excuse. Elle devint en même temps le point de mire de ces esprits curieux, inquiets, amoureux du neuf, et toujours disposés à garder les manteaux de ceux qui lapident le juste.

Saint François de Sales écrivait : « Nous nous amusons quelquefois tant à être de bons anges, que nous ne travaillons pas à être de bons hommes. » Cette espèce de perfection indéfinie, si naïvement caractérisée dans ces quelques lignes, était le mal de l'époque. Les Jésuites n'avaient pas tardé à le comprendre ; à l'apogée de leur

puissance, ils se mirent aussitôt en mesure de démasquer l'erreur. Ils crurent que le droit de tout dire entraînait nécessairement le devoir de tout entendre. Avec saint Jérôme écrivant à Pamaque, ils répétèrent partout : « La foi pure ne souffre aucun retard, et dès que le scorpion paraît, il doit être écrasé. »

Le scorpion levait la tête. Avant même que l'Église eût pris le temps de l'apercevoir, son audace fut signalée par la Compagnie de Jésus.

A l'exemple des veilleurs de nuit en Hollande, qui crient : « Dormez en paix, les digues sont en sûreté, » les Jésuites étaient, depuis la fondation de leur Institut, les sentinelles avancées de la Catholicité. Ils veillaient, ils combattaient avec la parole, avec le conseil, avec la plume. Ils avaient la confiance des Papes et l'oreille des Rois. L'austérité de leur vie était la plus éloquente recommandation de leur charité. Leur inaltérable dévouement au Siège apostolique devenait une garantie pour la vérité de leurs appréhensions. Chez eux, la conscience dominait le cœur; le cri d'alarme, poussé par les disciples de saint Ignace, retentit donc bientôt au Vatican et dans les cours.

Mais les Jésuites, comme toute corporation ayant dans les entrailles un principe actif de vie et d'influence, ne craignaient pas d'aller droit à l'ennemi. On les disait omnipotents, on les croyait riches, on se prenait tout naturellement à les haïr ou à les redouter. Les préventions répandues contre l'Ordre étaient un motif d'attraction en faveur des Jansénistes. Ils se prétendaient persécutés et méconnus. Les sectateurs qu'ils avaient réunis dans le monde et parmi le clergé séculier et régulier se groupèrent autour de ces martyrs, dont la voix même était

étouffée. On ne demanda pas si la foi était en cause et si la Religion ne se sentait point blessée. On ne voulut voir, on ne vit que les Jésuites, s'acharnant à poursuivre un adversaire et se baignant dans leur rage, parce que, répétait-on sans cesse, Pascal, dans ses *Provinciales*, leur avait fait chèrement expier deux cents années de gloire chrétienne et d'immenses travaux apostoliques et littéraires.

D'accord en cela comme en tout avec l'Église, les Jésuites avaient jugé que le monde ressemblait à ces chrétiens de Corinthe, à qui le grand Apôtre n'ose pas offrir une nourriture solide. Ces chrétiens étaient faibles, ils ne pouvaient supporter que le lait des enfants; saint Paul le leur administra. Les Jésuites suivaient son exemple. C'était marcher directement à l'encontre du Jansénisme; de là cette guerre sans trêve et sans merci qui remplit presque un siècle du bruit de ses discussions. De là cette accusation de *morale relâchée* attachée aux flancs de la Compagnie par tous les débauchés du monde, et trimbalée dans l'univers entier par tous les indifférents de salon, d'antichambre ou de barreau.

A cette date de 1775, point de départ où nous nous plaçons afin d'apprécier les causes et les effets, le Jansénisme avait subi toutes les phases de ses apothéoses et de sa décadence. Laissant de côté les arguties de séminaire, il s'était placé sur le terrain des innovations politiques. Dans un moment où, comme le dit Montesquieu, « la gêne du commandement fatiguait autant que celle de l'obéissance, » le Jansénisme créa une secte de démocrates par libertinage; puis, de concert avec les Philosophes et les Protestants, il se lança à pleines voiles dans l'ère des réformes sociales et du progrès civil.

Mais comme plus un homme est habile, plus il règle sa marche sur les moyens que le hasard lui offre, et qui, bien souvent, ne sont pas ceux qu'il a prévus ou préparés, ainsi les Jansénistes se disposèrent à faire arme de tout. Ils avaient de nombreux points de contact avec les Calvinistes et les Philosophes; ils s'en éloignèrent en proclamant partout leur aversion instinctive et raisonnée pour l'hérésie et le sophisme. Ils suivaient leur trace et les anathématisaient. Transfuges de l'Église, ils en conservèrent l'uniforme sacerdotal. Afin de mieux tromper le commun des fidèles, ils s'obstinèrent à rester dans l'unité, lorsque leurs vœux secrets ne tendaient qu'à l'anéantir.

Un écrivain protestant, mais impartial, Léopold Ranke, a conçu et développé la même idée, car, aux yeux de l'histoire, la vérité est une; elle n'a besoin ni de subterfuges ni de réticences. Ranke dit donc<sup>1</sup> : « En France, les Jansénistes persécutés n'en firent que plus de progrès; à la fin, cependant, ils se discréditèrent par leurs extravagances superstitieuses. Nous retrouvons leurs traces à Vienne et à Bruxelles, en Espagne, en Portugal et en Italie. Leurs doctrines se répandirent dans toute la chrétienté catholique, quelquefois publiquement, le plus souvent secrètement.

» Parmi bien d'autres causes, ce fut sans doute aussi cette scission religieuse qui favorisa l'enfantement d'une opinion beaucoup plus dangereuse encore.

» D'année en année, elle se fortifia et se propagea à l'intérieur et à l'extérieur. Les royaumes de l'Europe méridionale étaient fondés sur l'union la plus intime de l'Église et de l'État; il se forma dans ces pays un parti qui formula sa haine de toute religion en un système qui

<sup>1</sup> *Histoire de la papauté*, t. IV, p. 484.

détruisait toute idée de Dieu, tous les principes essentiels du pouvoir et de la société. Une littérature surgit, en hostilité avec l'Église et les gouvernements, attirant à elle les esprits et les enchaînant par des liens indissolubles. Il est évident que les diverses tendances de cette époque s'accordaient fort peu entre elles; la tendance de la Réforme était monarchique de sa nature, ce qu'on ne peut pas dire de la tendance philosophique, qui se mit très-promptement en opposition avec l'État; la tendance janséniste demeura attachée à des opinions qui étaient indifférentes, sinon odieuses, aux uns comme aux autres. Malgré la différence de leurs idées et de leurs sentiments, tous ces partis combinèrent leurs mouvements. Ils enfantèrent cet esprit d'innovation qui s'étend d'autant plus que son but est moins déterminé, qu'il élève ses prétentions sur un avenir plus ou moins vaste, et qui puise tous les jours de nouvelles forces dans les abus existants. Il s'appuyait, qu'il le sût ou l'ignorât, sur ce qu'on a appelé la philosophie du dix-huitième siècle; les théories des Jansénistes lui apportèrent une forme religieuse et plus de consistance. Dans tous les pays, dans toutes les cours, se formèrent deux partis, dont l'un faisait la guerre à la Papauté, à l'Église, à l'État, et dont l'autre cherchait à maintenir les choses telles qu'elles étaient, et à conserver les prérogatives de l'Église universelle. »

Léopold Ranke n'est pas le seul historien protestant dont la bonne foi ne se laisse point surprendre par l'esprit de secte. Schœll exprime la même pensée et se livre à de semblables développements. Il avoue donc <sup>1</sup> : « Une conspiration s'était formée entre les anciens Jansénistes et le parti des philosophes; ou plutôt, comme ces deux fac-

<sup>1</sup> *Cours d'histoire des États européens*, t. XLIV, p. 71.

tions tendaient au même but, elles y travaillaient dans une telle harmonie, qu'on aurait pu croire qu'elles concertaient leurs moyens. Les Jansénistes, sous l'apparence d'un zèle religieux, et les philosophes, en affichant des sentiments de philanthropie, travaillaient tous les deux au renversement de l'autorité pontificale. Tel fut l'aveuglement de beaucoup d'hommes bien pensants, qu'ils firent cause commune avec une secte qu'ils auraient abhorrée s'ils en avaient connu les intentions. Ces sortes d'erreurs ne sont pas rares; chaque siècle a la sienne... »

L'histoire n'acceptera probablement que sous bénéfice d'inventaire la banale excuse de l'écrivain diplomate; mais en même temps elle lui tiendra compte de sa vigoureuse franchise. Ranke et lui viennent, chacun dans la mesure de ses lumières, de préciser l'action du Jansénisme; il faut montrer maintenant quelle fut la part du parti gallican dans ce complot contre l'Église universelle.

Rome, qui sait admirablement que la persévérance en toute chose est une indicible force, a sans cesse procédé comme l'Océan. Après une tempête, elle reprend son niveau. Elle obéit à l'éternelle maxime d'espérer contre toute espérance et de résister toujours. Rome a laissé s'agiter pendant longtemps à côté d'elle la question du Gallicanisme. Sans l'avoir jamais autorisée ni condamnée, elle l'a livrée aux disputes des hommes, bien persuadée qu'un jour viendrait où la foi dissiperait ces ténèbres complaisantes. Le besoin d'unité, si puissant et si vivace au cœur de la France, devait tôt ou tard modifier cette doctrine, qui a perdu sa raison d'être. La Nation française, en effet, ne peut pas manquer de redevenir ce qu'au témoignage de Villehardouin elle sera dans tous les temps, « le chief baron de chrestienté. » Voyons donc ce

que cette doctrine fut en réalité, et aux yeux de l'Église gallicane, qui en accepta le fardeau, et selon les jurisconsultes, qui s'en montrèrent les plus ardents instigateurs.

Le Gallicanisme, débarrassé de toutes les subtilités et de tous les paradoxes dont, selon les circonstances et les hommes, on essaya de lui faire cortège, est la doctrine et la politique professant et contenant les libertés de l'Église gallicane. Cette définition, qui s'improvise assez facilement, ne manque pas de soulever plus d'une difficulté aussitôt qu'on veut déterminer en quoi consistent ces fameuses libertés. En 1605, sous le règne du bon roi Henri, les évêques de France se trouvaient aussi perplexes que nous-mêmes sur cette question si souvent agitée et si mal résolue. Ils supplièrent le Roi de faire régler ce qu'on devait appeler les libertés de l'Église gallicane. En 1614, les États généraux adressèrent le même vœu à Louis XIII. L'Épiscopat et la Nation ne savaient donc pas au juste ce qu'étaient alors ces droits particuliers, et que depuis on a proclamés inhérents à la couronne de France.

Dans le principe, on parut s'accorder à les faire consister et à les résumer dans l'observation exacte des anciens canons; mais cette observation des anciens canons, évoqués pour les besoins de la cause, était-elle un privilège attaché à la seule Église de France? les autres empires n'avaient-ils pas le droit d'en jouir, ou leur était-il interdit de les revendiquer? Du reste, dans la constitution de l'ancienne monarchie française, cette définition elle-même ne pouvait subsister, surtout lorsqu'on la rapproche de la pratique usuelle et générale. Sont-ce bien, en effet, les canons des vieux conciles qui ordonnent ou permettent les appellations comme d'abus, la connaissance du possessoire des bénéfices par les juges laïques,



la régale, les décimes, la rareté des conciles, le jugement des clercs en cour laïque et la succession des parents aux biens ecclésiastiques ?

Le Gallicanisme n'avait été inventé que pour agiter le repos, et pour démontrer la vérité de la belle maxime du cardinal de Retz : « Les droits du prince et les droits de la nation ne s'accordent jamais mieux que dans le silence. » Le Gallicanisme remplissait sa mission en semant le trouble dans l'Église avant de l'introduire dans l'État. Aux objections qu'on lui soumettait, on l'entendait invariablement répondre : « Les libertés de l'Église gallicane consistent dans l'observation des anciens canons, contre, ou plutôt malgré les nouvelles constitutions des Papes qui les ont changés ou qui en dispensent trop facilement. »

Cette réponse est partout stéréotypée. Elle a été formulée en axiome et en principe. Dans cette démonstration éternellement péremptoire, les Gallicans n'ont oublié qu'un simple détail. Il ne leur est jamais venu à la pensée de produire ou de citer ces anciens canons, que de nouvelles constitutions pontificales abrogèrent, ou dont elles se permirent de dispenser si facilement.

Ils ont de même oublié de démontrer que, malgré l'exemple de saint Ambroise, séparant l'empereur Théodose de la Communion romaine, les princes et leurs officiers ne peuvent jamais être retranchés du corps de l'Église; oublié encore de prouver que les juges laïques avaient le privilège d'ordonner des absolutions à cautèle, de pourvoir aux bénéfices sur le refus du Pape ou des Ordinaires, et d'établir le droit de régale, l'amortissement et quelques autres points tout aussi discutables; oublié plus que jamais de faire toucher au doigt que ces maximes nouvelles sont de l'ancienne discipline, et que

ces usages appartiennent tellement en propre à la France, qu'ils ne s'acclimatèrent jamais, sous une forme ou sous une autre, dans des royaumes étrangers.

Le Gallicanisme s'attribua la mission de défendre et de venger les anciens canons et l'antique discipline. Néanmoins, il se garda bien, en plus d'une circonstance, d'afficher une pareille sévérité, lorsque les intérêts du prince ou les ambitions de la magistrature furent en jeu. S'agissait-il, par exemple, des commendes, des résignations en faveur, des pensions sur les bénéfices ou de leur multiplicité, ainsi que de la régale ou des décimes, on vit les Parlements et les jurisconsultes incliner la majesté de la loi devant les fantaisies de la cupidité. Leurs arrêts ne firent jamais défaut, quand ils durent consacrer de nouveaux abus. Alors le respect pour l'antiquité n'était plus qu'un non-sens; il ne reprenait sa vigueur et son éclat que lorsque les Papes osaient ébranler l'arche sainte des maximes nouvelles.

De cette situation prise dans le vif de l'histoire, on peut donc inférer qu'il y eut, presque dès l'origine de ces espèces de libertés, deux gallicanismes distincts : un Gallicanisme laïque et un Gallicanisme épiscopal ou ecclésiastique.

Le Gallicanisme laïque dut, sans aucun doute, sa naissance au Gallicanisme épiscopal. Mais ce fils dénaturé a si fréquemment, et de tant de façons, compromis et outragé le nom de son père, qu'aujourd'hui tous liens de famille sont rompus entre eux. Depuis fort longtemps même ils marchent chacun dans sa voie. L'un se rattache plus que jamais, par la foi et par le martyre, à l'Unité catholique<sup>1</sup>; l'autre s'allie à tous les artisans de discorde

<sup>1</sup> L'opinion du clergé français sur ces libertés imposées par la magis-

religieuse ou politique. Il rêve sur les ruines de l'Église romaine, et souvent il conseille à voix basse tantôt un pontificat civil, tantôt un de ces fantômes de patriarche, mendiant à la porte de quelque institution transitoire une autorité encore plus précaire qu'elle-même.

Ce fut à l'époque du grand schisme d'Occident que le nom et la pratique de certaines libertés eurent cours en France. Alors l'Église était divisée en camps rivaux. Chacun de ces camps avait son chef particulier. Pontifes intronisés dans la capitale du monde chrétien, pontifes proclamés en France, et traités à Rome d'antipapes, tous avaient besoin, pour soutenir leur dignité ou leur querelle, d'accumuler de larges revenus et de se créer de puissantes amitiés. Le seul moyen d'arriver à ce double

trature et par le barreau, était si bien prononcée que monseigneur Dulaup, l'illustre archevêque d'Arles et le grand martyr du 2 septembre 1792, ne craignait pas, même onze années auparavant, de les répudier solennellement. Dans un opuscule remarquable, intitulé *Dissertation historique sur les quatre articles*, l'abbé Lepointe, ancien jésuite, rapporte ce fait, prouvant assez clairement quel était alors l'esprit de l'Épiscopat et du Clergé. C'est l'abbé Lepointe qui raconte :

« Vers 1781, MM. Gaude, imprimeurs de Nîmes, m'écrivirent deux fois pour m'engager à continuer l'*Histoire de l'Église gallicane*. Ils avaient dessein d'en faire une nouvelle édition et d'en donner la suite. J'avoue que je ne me sentais pas capable de figurer dans la carrière littéraire à côté des Longueval, des Brumoi et des Berthier, et que je craignais avec raison le rapprochement des distances. Cependant une demi-volonté de me mettre à ce travail me fit prendre une mesure propre à en favoriser le succès. Comme les dix-huit volumes imprimés avaient été dédiés aux prélats français, je tentai d'avoir aussi pour la suite l'attache du clergé de France. Monseigneur l'évêque de Carcassonne remit mon mémoire au cardinal président de l'assemblée, et je fus averti que cette Éminence le communiquerait dans la prochaine séance. Sachant bien que monseigneur l'archevêque d'Arles influencerait plus que personne sur la décision, j'allai chez lui de grand matin pour l'en prévenir; j'eus à peine articulé le sujet qui m'amenait, qu'il me dit qu'il n'y consentirait jamais. Je lui repré-

but était d'imposer et de prélever de nombreuses contributions sur les domaines ecclésiastiques, et de s'en attribuer la collation sous un titre ou sous un autre, annates ou réserves.

Le Clergé voyait de mauvais œil, il supportait avec impatience les lourdes charges qu'on lui infligeait. L'Université de Paris, jouissant alors d'un immense crédit dans l'Église et dans l'État, se plaignait de la parcimonie avec laquelle on lui distribuait les faveurs et les bénéfices. Elle se réunit au Clergé pour implorer l'intervention du Roi, du parlement de Paris et des grands du royaume. Ce fut sous Charles VI, au milieu des ébranlements de la France, que s'introduisit ce système de sourde hostilité, et d'évocation des canons et des usages antiques. A peine partis de ce point, les théologiens, et les jurisconsultes

sentai qu'indépendamment des propositions que m'avaient faites les imprimeurs de Nîmes, un ministre puissant m'engageait à continuer cette histoire. *Qu'il se montre*, reprit le prélat avec vivacité, *je parlerai*. Comme je marquai un peu d'étonnement, il eut la bonté d'entrer en explication, et, dans une conversation de plus d'une heure, il fit un tableau rapide de toute l'histoire depuis l'époque à peu près où le P. Berthier était resté jusqu'à ces derniers temps, ayant soin de marquer en passant d'une note d'improbation les événements qui semblaient choquer sa délicatesse. Je ne saurais rapporter exactement ses paroles, mais il me paraît que c'est en parlant de la part que les évêques avaient prise aux querelles de Louis XIV avec Innocent XI, qu'il me dit : *Vous voyez bien que le clergé ne peut pas donner son attache à une histoire de cette nature. Faites, si vous voulez, ajouta-t-il, des Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Église gallicane, à vos périls et fortunes; mais, pour l'histoire même, elle ne paraîtra sûrement pas, tant que je vivrai, avec une dédicace au clergé*. Il est inutile de dire que je sortis de cette conférence pénétré des sentiments que ce grand prélat inspirait à tous ceux qui avaient l'avantage de le connaître, et que je suis tout honteux aujourd'hui d'être si peu en état d'en rendre compte. J'en fis communiquer le résultat aux imprimeurs de Nîmes, et depuis je n'ai plus ouï parler de continuer l'*Histoire de l'Église gallicane*. »

principalement, arrivèrent bien vite à l'idée d'opposer ce qu'on appela un contre-poids à l'autorité pontificale. On s'en servit d'abord dans les matières mixtes ou de pure discipline. Peu à peu on en vint, après avoir fait le procès au Saint-Siège, à mettre en cause l'autorité des Conciles œcuméniques. Le dernier, celui de Trente, ne fut pas reçu quant à la discipline.

Le premier essai de résistance ouverte se fit en 1438 dans l'assemblée de l'Église gallicane, à Bourges. Là, on examina, on modéra, on accepta ou l'on réduisit en un seul corps les principaux décrets du concile de Bâle, tenu pour œcuménique contre les réserves des bénéfices. Sous Charles VII, on formula, on affirma, on publia la pragmatique sanction, qui fut saluée comme la charte des libertés gallicanes. Il fallut y adhérer sous peine d'encourir la colère royale ou l'indignation des parlements.

Plus tard, Louis XI et François I<sup>er</sup> abrogèrent cette pragmatique; mais comme il a été reçu depuis longtemps que courber la tête devant l'immoralité des faits accomplis constitue un acte de haute prudence politique, l'esprit de ce siècle a imprégné tous les siècles futurs. Il plane sur l'avenir quelquefois comme un remords, le plus souvent comme un témoignage de patriotisme et d'indépendance.

Afin de se soustraire à certains abus momentanés, l'Église de France invoquait l'appui du bras séculier. Elle se prosternait sous le glaive; elle y resta, même lorsque ce glaive se transforma en verge d'huissier. Quand la couronne de saint Louis fut remplacée par une toque d'avocat, l'Église gallicane se vit condamnée à la plus dure, à la plus honteuse des servitudes.

L'origine de ces libertés remonte donc au schisme; on

croirait qu'elles en procèdent ou qu'elles y reviennent toujours, comme par une pente insensible.

Néanmoins, au temps des guerres de religion, lorsque le Calvinisme et la Ligue partageaient le royaume en deux camps rivaux et ennemis, le Clergé et la Sorbonne elle-même se rattachèrent plus étroitement au Siège romain. L'imminence du danger les préserva d'une apostasie légale. Cette séparation avait été évitée dans la grande crise du Protestantisme; aux États-Généraux de 1614, le cardinal du Perron, se faisant l'interprète de la France catholique, établit, dans une harangue qui est encore un modèle d'éloquence et une règle de conduite, les seuls et véritables principes à suivre, selon lui<sup>1</sup>. Dans

<sup>1</sup> Le cardinal du Perron fut l'ami et le conseiller de Henri IV. Il est connu par l'universalité de ses talents. Le 2 janvier 1615, après avoir réfuté un article proposé par le Tiers-État sur l'indépendance de la couronne à l'égard de tout pouvoir étranger, le cardinal s'exprimait ainsi :

« Reste le troisième point, qui est savoir si les princes ayant fait, ou eux ou leurs prédécesseurs, serment à Dieu et à leurs peuples de vivre et mourir en la religion chrétienne et catholique, viennent à violer leur serment et à se rebeller contre Jésus-Christ, et à lui déclarer la guerre ouverte, c'est-à-dire viennent non-seulement à tomber en manifeste profession d'hérésie ou d'apostasie de la religion chrétienne, mais même passent jusques à forcer leurs sujets en leurs consciences, et entreprennent de planter l'arianisme ou le mahométisme, ou autre semblable infidélité en leurs États, et y détruire et exterminer le christianisme, leurs sujets peuvent être réciproquement déclarés absous du serment de fidélité qu'ils leur ont fait, et cela arrivant à qui il appartient de les en déclarer absous. Or c'est ce point-là que nous disons être contentieux et disputé, car notre article contient la négative; à savoir, qu'il n'y a nul cas auquel les sujets puissent être absous du serment de fidélité qu'ils ont fait à leurs princes.

» Et, au contraire, toutes les autres parties de l'Église catholique, voire même toute l'Église gallicane depuis que les écoles de théologie y ont été instituées jusqu'à la venue de Calvin, tiennent l'affirmative; à savoir, que quand un prince vient à violer le serment qu'il a fait à Dieu et à ses sujets de vivre et mourir dans la religion catholique, et non-seulement se

le même temps, Pierre Pithou essayait d'en faire prévaloir d'autres.

Avocat, écrivain et magistrat, Pithou, quoique catholique, avait du sang calviniste dans les veines. C'était l'opposition, le progrès et le libéralisme du dix-septième siècle. Honnête homme par la pensée comme par le cœur, il se laissa aveugler par le désir de limiter et de définir les droits du Sacerdoce mis en opposition avec ceux de l'Empire. Son ouvrage intitulé : *Libertés de l'Église gallicane*, ne fut publié que longtemps après sa mort; encore la première édition se vit-elle supprimée, en 1639., par le cardinal de Richelieu. Mais cet ouvrage, persécuté à son origine, dut à cette persécution même une saveur de fruit défendu qui immortalisa son succès, et par conséquent ses théories.

rend arien ou mahométan, mais passe jusques à déclarer la guerre à Jésus-Christ, c'est-à-dire jusques à forcer ses sujets en leurs consciences, et les contraindre d'embrasser l'arianisme ou le mahométisme, ou autre semblable infidélité, ce prince-là peut être déclaré déchu de ses droits comme coupable de félonie envers celui à qui il a fait le serment de son royaume, c'est-à-dire envers Jésus-Christ, et ses sujets être absous en conscience et au tribunal spirituel et ecclésiastique du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté, et que ce cas-là arrivant, c'est à l'autorité de l'Église résidente ou en son chef, qui est le Pape, ou en son corps, qui est le concile, de faire cette déclaration. Et non-seulement toutes les autres parties de l'Église catholique, mais même tous les docteurs qui ont été en France depuis que les écoles de théologie y ont été instituées, ont tenu l'affirmative; à savoir, qu'en cas de princes hérétiques ou infidèles, et persécutant le christianisme ou la religion catholique, les sujets pouvaient être absous du serment de fidélité. Au moyen de quoi, quand la doctrine contraire serait la plus vraie du monde, ce que toutes les autres parties de l'Église vous disputent, vous ne la pourriez tenir au plus que pour problématique en matière de foi. J'appelle doctrine problématique en matière de foi toute doctrine qui n'est point nécessaire de nécessité de foi, et de laquelle la contradictoire n'oblige point ceux qui la croient à anathème et à perte de communion. »

Pithou professait clairement et sans ambages le gallicanisme laïque. Il était le créateur et le régulateur de cette doctrine, il rencontra des panégyristes et des élèves dans tous les rangs de la société.

Le Clergé lui-même se laissa séduire par ces maximes, qui, en flattant adroitement les vaniteuses badauderies nationales, préparaient, bon gré, mal gré, une séparation prochaine entre Rome et la France. Cette séparation n'était ni dans les vœux ni dans les désirs du peuple. Le peuple tenait à l'Église catholique par tous les liens de respect et de foi. Le Clergé, dans ses assemblées générales, constatait en termes magnifiques de dévouement « son obéissance à toute épreuve et sa soumission filiale au chef visible de l'Église universelle, vicaire de Dieu sur la terre, évêque des évêques et des patriarches. » Ces assemblées saluaient dans le Pontife romain « l'infaillibilité de la foi, que, disaient-elles, l'on a vue durer immuable en ses successeurs jusqu'à nos jours. » Néanmoins, ces protestations, dont la sincérité ne se démentit jamais, ne modifiaient que très-secondairement la situation donnée. Elle devait forcément aboutir à la mémorable déclaration de 1682.

L'abbé Le Dieu écrit dans son *Journal*<sup>1</sup> qu'il tient de la bouche même de Bossuet que ce fut Colbert qui inspira le dessein des quatre articles. Selon ce même confident de Bossuet, Colbert seul encore aurait déterminé le Roi à les accepter, et, comme l'abbé Le Dieu a droit d'être cru

<sup>1</sup> Dans le *Journal de l'abbé Le Dieu*, t. II, p. 8, on lit : « Dans le voyage, on parla de l'assemblée de 1682. Je demandai à M. de Meaux qui avait inspiré le dessein des propositions du clergé sur la puissance de l'Église. Il me dit que M. Colbert, alors ministre et secrétaire d'État, contrôleur général des finances, en était véritablement l'auteur, et que lui seul y avait déterné le Roi. »



en pareille matière, il résulte de son aveu que l'acte le plus autorisé, et la clef de voûte du Gallicanisme, est l'œuvre d'un laïque. L'avocat Pithou le condense en forme de doctrine, le ministre Colbert lui prête le cachet gouvernemental. C'est sous ces auspices que le Gallicanisme s'offre à la sanction du Clergé.

Huit ans plus tard, en 1690, le vieil Ottoboni, Pape sous le nom d'Alexandre VIII, réunissait autour de son lit d'agonie une congrégation de douze cardinaux. Avec la majesté d'un grand pape, la fermeté d'un jeune homme et l'éloquente habileté d'un Vénitien, il leur disait : *Deficiunt vires, sed non deficit animus*. Puis, comme pour prouver que son courage ne l'abandonnait pas en même temps que les forces, Alexandre VIII lut aux Cardinaux la constitution *Inter multiplices*, que la mort ne lui laissa pas le temps de publier dans les formes voulues. Avant et après Alexandre VIII, d'autres Pontifes parlèrent comme lui; aucun d'eux ne nota d'hérésie les quatre propositions. Elles restèrent toujours soumises à la défiance catholique, toujours acceptées et patronées par les adversaires de l'Église et par les artisans de révolution.

Dans un temps où l'obéissance à un roi tel que Louis XIV répandait un certain vernis de grandeur sur des actes même entachés de servilité, il est évident que l'Épiscopat français, dont Bossuet se fit l'organe, n'eut ni l'intention ni la volonté de froisser la Cour romaine dans ses droits. Louis XIV, quoique portant jusqu'à l'excès de la dignité souveraine son orgueil de patriotisme royal, n'aurait jamais consenti à ne plus voir un père dans les Pontifes, objet de sa filiale vénération.

L'hérésie était odieuse à cette âme si profondément catholique. Comme chrétien et comme monarque, il la

jugeait avec une sévérité que des historiens partiaux ont pu blâmer; mais cette sévérité, à laquelle la Révolution française est venue si explicitement donner raison, prenait sa source dans un admirable sentiment de conservation nationale. Les Parlements, n'ayant pas et s'obstinant à ne pas avoir le même instinct monarchique et religieux, se gardèrent bien de contenir la question dans le cercle que Louis XIV et l'assemblée générale du Clergé lui traçaient.

Éblouis par le prestige d'omnipotence dont les Huguenots, unis aux philosophes et aux Jansénistes, entouraient chaque cour judiciaire, les Parlements s'étaient laissés prendre à l'amorce des libertés gallicanes. Le droit de remontrance était pour eux un besoin qui fatiguait la royauté en l'avilissant. Aussitôt qu'ils se furent aperçus que la lutte contre la puissance spirituelle leur offrirait les mêmes avantages, sans les compromettre aux yeux de la Nation, ils s'emparèrent avidement de ce nouveau levier. A part quelques vieux et respectables noms, isolés dans leurs vertus, comme un stoïcien dans une orgie, et protestant par leur silence, la majorité des cours judiciaires se mit en hostilité flagrante contre le Siège apostolique.

Saint-Simon, qui partagea ces fiévreuses impatiences du joug romain, et qui néanmoins vit très-sainement les choses quand il ne les regarda pas à travers les draperies de son manteau de duc et pair, annonce le commencement du règne des avocats. On lit donc dans ses *Mémoires*<sup>1</sup> : « La robe ose tout, usurpe tout et domine tout. » Ce mot prophétique, jeté comme un cri d'alarme au milieu du siècle de Louis XIV, ne trouva que des incrédules, car les envahissements pleins de turbu-

<sup>1</sup> *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. XI, p. 435 (édition de 1829).

lence religieuse du barreau, traînant déjà la magistrature en laisse, ne devaient passer, aux yeux de l'autorité séculière, que pour des folâtreries de la basoche en gaieté. Avec les armes du raisonnement ou de la satire, on attaquait la Cour de Rome. On la montrait, toujours et partout, avide et trompeuse, envahissante et corrompue. Sous prétexte de sauver les libertés gallicanes, chaque jour mises en péril par les empiétements ou par le mauvais vouloir du Pontificat, on dressait à l'orgueil, ou plutôt à la faiblesse des Rois, un piédestal d'infailibilité. Les querelles du Sacerdoce et de l'Empire se ravivaient en pleine paix. Seulement la parole était toujours à l'accusation. Les rôles s'intervertissaient; les avocats ne défendaient plus, ils requéraient. Ils ne se donnaient plus de clients, ils choisissaient Rome pour ennemie. Par fidélité au trône, ils essayaient d'ébranler le Saint-Siège, et l'on eût dit que, pour les dédommager de leur haine sans motifs, la Providence leur accordait l'aveuglement comme circonstance atténuante,

On glorifiait, on étendait outre mesure la puissance du monarque. On s'efforçait de détacher le Roi de la Chaire apostolique, et de l'isoler dans sa précaire autorité. On encensait ses vertus, on palliait ses vices. Au besoin même, on eût été toujours, à l'exemple de l'avocat Pierre Dupuy, disposé à pardonner, c'est-à-dire à encourager un crime ou une injustice. Pierre Dupuy avait dit <sup>1</sup> : « Les princes font bien quelquefois des choses honteuses qu'on ne peut blâmer quand elles sont utiles à leurs États, car la honte étant couverte par le profit, on la nomme sagesse. » Pierre Dupuy tenait ce singulier langage en 1651, Sous tout le règne de Louis XIV, le barreau,

<sup>1</sup> *Apologie pour la publication des preuves de l'Église gallicane.*

qui ne songeait pas encore à faire de l'opposition monarchique, se contenta de professer de pareils accommodements de conscience. Il plaçait sa haine ou ses préjugés sous la sauvegarde d'un dévouement franchissant les limites de la servilité. Dupuy, l'une des colonnes de l'Église gallicane, avait établi ce principe de sujétion aveugle; ses successeurs en firent un instrument de flatterie pour les rois et de guerre incessante livrée à tout ce qui venait de Rome. Dans ce complet épanouissement d'anarchie religieuse, on se servit du rôle de courtisan comme d'un voile qui cache les mauvaises actions.

Le Jansénisme, ainsi que le Gallicanisme, c'était une sourde hostilité menaçant tous les pouvoirs établis. L'avocat fut janséniste ou gallican. Selon les occasions, il fit du déisme, de l'incrédulité, de la sensiblerie ou de l'intolérance. Il afficha la plus farouche indépendance ou il se permit les espiègleries les plus illégales, pour rendre odieuse la doctrine catholique. Cette doctrine, il l'appela l'Ultramontanisme.

Faire niche au sacré, suivant le mot de Rabelais, devint la constante préoccupation du jurisconsulte et du magistrat. Les libertés de l'Église gallicane, mal comprises et plus mal interprétées, fournissaient ample matière et des prétextes toujours plausibles pour discuter, amoindrir ou rejeter les décrets émanés de Rome. L'enseignement des quatre articles fut déclaré obligatoire. Il était licite d'ignorer les commandements de Dieu. Sous peine de forfaiture pieuse ou de lèse-majesté, il fallut professer dans la chaire, dans les écoles, et même dans le confessionnal, ces quatre articles, palladium des immunités nationales et drapeau de l'émancipation future. En France, où les hommes eurent toujours plus de force que les lois,

et où personne ne sait vivre libre et ne peut être esclave, cette opposition tracassière et melliflue devait nécessairement caresser la fibre populaire. C'était en quelque sorte une première édition des grands principes de 1789, publiée contre l'autorité spirituelle. On y enseignait la soumission conditionnelle, ou plutôt on y bégayait la révolte. Les esprits amoureux de changements adoptèrent cette doctrine, qui paraissait descendre du trône pour limiter le principe d'obéissance.

La partie saine du Clergé, par conséquent l'immense majorité, ne tarda pas, dès le dix-septième siècle, à s'apercevoir qu'on entraînait le pays dans une fausse voie. Le cardinal du Perron avait démasqué ce projet aux États généraux; l'abbé Fleury, le judicieux historien de l'Église, ne laisse aucun doute sur ces impatiences du joug pastoral. « Si, dit-il <sup>1</sup>, quelque étranger, zélé pour les droits de l'Église et peu disposé à flatter les puissances temporelles, voulait faire un traité des servitudes de l'Église gallicane, il ne manquerait pas de matière... Si l'on examine les auteurs du palais, et particulièrement Dumoulin, on y verra beaucoup de passion et d'injustice, moins encore de charité et d'humilité. »

Et dans l'un de ses plus sages et plus profonds discours, le même historien ecclésiastique résume toute sa pensée : « Il faut, s'écrie-t-il <sup>2</sup>, dire la vérité. Ce ne sont pas seulement les étrangers et les partisans de la Cour de Rome qui ont affaibli la vigueur de l'ancienne discipline et diminué nos libertés; les Français, les gens du Roi, ceux-là mêmes qui ont fait sonner le plus haut ce nom de

<sup>1</sup> Fleury, *Libertés de l'Église gallicane*, opuscule, p. 108 et 112.

<sup>2</sup> *Discours sur les libertés de l'Église gallicane*, p. 79.

liberté, y ont donné de rudes atteintes en poussant les droits du Roi jusqu'à l'excès. »

Décatholiciser la France, et, sur les ruines de son Église, faire triompher les quatre articles, dont il ne serait pas plus difficile d'extraire une constitution civile qu'une république fédérative ou unitaire, n'avait été un plan ni conçu ni prémédité d'avance. On n'était plus aux rêves de l'amiral de Coligny ou du grand duc de Rohan. Comme tous les événements humains, cette idée se développait au contact des passions. Tout fut pour elle un aliment. Après avoir annihilé le Saint-Siège, les meneurs du Parlement espérèrent pouvoir sans obstacle asservir l'Église de France. L'Église entravée et déconsidérée, on ne se trouvait plus qu'en face du trône. Le trône devait inévitablement sombrer là où l'Église n'avait pu tenir.

Avec la guerre d'embuscades et de sournoiseries déclarée au Siège romain par le Gallicanisme laïque, il n'était plus besoin d'évêques et de conciles. La magistrature suppléait à tout ; elle dénaturait ou confisquait tout au profit de ses ambitions. Bossuet signalait déjà cette tendance au cardinal d'Estrées. Il lui écrivait <sup>1</sup> : « Dans mon sermon sur l'unité de l'Église, prononcé à l'ouverture de l'Assemblée de 1682, je fus indispensablement obligé de parler des libertés de l'Église gallicane, et je me proposai deux choses : l'une, de le faire sans aucune diminution de la véritable grandeur du Saint-Siège ; l'autre, de les expliquer de la manière que les entendent nos évêques, et non pas de la manière que les entendent nos magistrats. »

En 1804, dans un rapport adressé à l'empereur Napoléon par l'abbé Bernier, évêque d'Orléans, et l'un des

<sup>1</sup> *Œuvres de Bossuet*, t. IX, p. 275 (1778).

négociateurs du Concordat, le prélat s'exprime en ces termes :

« D'ailleurs (je le dis avec franchise), on mêle avec nos libertés beaucoup trop de maximes des anciens parlements. On les donne pour le *palladium* de l'Église gallicane, tandis qu'elles ne sont que les prétentions de quelques présidents et avocats jansénistes, ou plutôt indépendants, qui voulaient fronder l'autorité de l'Église et du monarque par des maximes nouvelles. C'est à ces maximes outrées que nous devons et les murmures de Rome et les mécontentements de l'intérieur en matière ecclésiastique. »

Cette distinction, si persévéramment établie, d'une part entre le Clergé n'acceptant aucune solidarité avec l'hétérodoxie en germe des cours judiciaires, et de l'autre entre le barreau luttant pour la défense des libertés gallicanes, malgré l'Église gallicane elle-même; cette distinction existe plus que jamais. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, la consacre par ces paroles<sup>1</sup> : « Puisse ici la saine doctrine à des sources pures. Je dirai sans détour qu'on ne doit chercher nos libertés ni dans des factums d'avocats, plus jurisconsultes que théologiens; ni dans des maximes sans fondement solide, qu'on peut nier avec la même facilité qu'on les affirme; ni dans une jurisprudence qui tendait autrefois à tout envahir, et qui ne faisait que donner des chaînes au ministère ecclésiastique. »

Ces chaînes devaient, en effet, être bien lourdes à la conscience et à la dignité des Pontifes. Les magistrats, protecteurs nés des libertés de l'Église gallicane, avaient, autant qu'ils le purent, attiré à eux toutes les causes

<sup>1</sup> *Les vrais principes de l'Église gallicane*, p. 43 (1818).

cléricales. Sentant qu'il ne leur serait plus possible de combattre la Papauté par les Évêques, ils combattirent les Évêques par le Clergé inférieur. Ils multiplièrent les appels comme d'abus; ils s'attribuèrent le jugement des matières purement spirituelles; ils décidèrent de l'administration des sacrements; ils décrétèrent d'accusation les prêtres qui n'obéissaient pas à leurs ordres; ils firent brûler par la main du bourreau les mandements des pasteurs diocésains. Après avoir ainsi déplacé les bornes qui séparaient le Sacerdoce et l'Empire, ils prirent à tâche de jeter la plus savante confusion dans l'Église et dans l'État. Ils voulurent briser la tiare du Pontife suprême, afin de forcer plus tard le roi de France à déposer sa couronne au greffe.

L'usurpation de tout pouvoir était si flagrante, qu'en 1738, lorsque le Pape, cédant avec bonheur au vœu du monde entier, plaça saint Vincent de Paul sur les autels, et décerna les honneurs de la canonisation à ce héros chrétien de l'humanité, des curés jansénistes de Paris s'unirent à des avocats gallicans pour faire supprimer ces hommages de respectueuse admiration. La bulle ne se trouvait ni de près ni de loin du ressort des parlements; mais il y était incidemment question des *novateurs* vulgarisant les miracles du diacre Paris. Il n'en fallut pas davantage aux deux partis coalisés pour formuler une *consultation de messieurs les avocats de Paris au sujet d'une bulle ayant pour titre : Canonisatio Beati Vincentii à Paulo*. Avec une gravité qui eut peut-être bien son côté ridicule, les avocats affirmèrent « que les défauts de ce jugement autorisaient les curés à former opposition à l'enregistrement de toutes lettres patentes qu'on pourrait surprendre en faveur de cette bulle, ce



qui n'empêcherait pas que dans un temps plus opportun ils ne passassent à l'appel comme d'abus. »

Le Roi dédaigna cette merveilleuse audace; la France aussi. Mais lorsque, à son tour, Dieu fut décrété d'accusation, et rangé dans la catégorie des inconvénients sociaux, les avocats de 1793 achevèrent l'œuvre ébauchée par leurs devanciers. Vincent de Paul d'abord ne fut plus qu'un grand citoyen, on l'éleva ensuite à la dignité de sans-culotte humanitaire.

Les magistrats préludaient à l'indépendance politique en s'affranchissant de toute subordination religieuse.

Il y avait alors sur le siège de Paris un illustre et saint archevêque. De concert avec quelques autres prélats aussi vertueux et aussi prévoyants que lui, il ne tremblait pas sous les provocations et les insultes. Christophe de Beaumont, dont la charité est une des gloires du dix-huitième siècle<sup>1</sup>, ne se laissait intimider ni par les menaces ni par les railleries. Il savait que la hardiesse n'a jamais perdu personne, et, comme saint Ambroise, il s'écriait avec une foi dominant tous les outrages : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia!*... On le persécuta, on l'exila, on fit de lui un type d'ignorance et de fanatisme.

Ceux qui, au nom d'un Dieu de paix, appelaient les peuples à la justice et à la liberté, commencèrent par proscrire. L'Église de France refusait de les imiter dans leur système d'usurpation. Après s'être intentionnellement séparés de la Chaire de Pierre, ils se détachèrent de l'obédience due aux évêques. Ils marchèrent à la conquête d'une espèce de culte civil, auquel les quatre ar-

<sup>1</sup> Le jour des funérailles de l'archevêque Christophe de Beaumont, les femmes du peuple se disaient entre elles : « Ce digne monseigneur ! si un pauvre lui demandait un louis d'or, ce serait capable de le faire revenir. »

ticles, commentés par le barreau, durent servir de base.

Et cela fut si bien entendu, qu'au milieu même de la Révolution, en 1795, il parut à Francfort un ouvrage intitulé : *Le système gallican atteint et convaincu d'avoir été la première et la principale cause de la révolution qui vient de dé catholiciser et de dissoudre la monarchie très-chrétienne, et d'être aujourd'hui le plus grand obstacle à la contre-révolution en faveur de cette monarchie.*

Ce livre, qui ne porte pas de nom d'auteur, accuse un vigoureux talent de dialectique. Sans pousser les conséquences à l'extrême, il les déduit des principes, il les explique avec une rare connaissance de la matière. Sous le coup des événements, et en face des désastres, il accuse le Gallicanisme, et, à la page 59, il se demande :

« Comment les gallicans pourront-ils jamais pallier, excuser de pareils attentats ? Mais comment pourront-ils surtout se justifier sur l'inculpation d'avoir contribué, coopéré principalement et directement, autant par leur exemple que par leur système, à cette révolution incroyable dont nous sommes les victimes, et qui n'est en elle-même et de sa nature qu'une rébellion audacieuse, qu'une révolte directe et prononcée contre l'autorité sacerdotale et l'autorité royale de Jésus-Christ même ? Car c'est à Jésus-Christ que les impies révolutionnaires en veulent par-dessus toutes choses, et s'il est dans leurs principes monstrueux et dans leurs vues détestables de travailler de toutes leurs forces au renversement du Saint-Siège et de tous les trônes de la chrétienté, ce n'est qu'afin d'anéantir, s'ils le peuvent, la double autorité de Jésus-Christ, dont le Souverain Pontife et les rois chrétiens sont respectivement dépositaires, et qu'ils exercent en son nom et comme tenant sa place. Or, les gallicans peuvent-

ils se flatter de n'avoir rien à se reprocher à cet égard, et de n'avoir favorisé en rien ce mystère d'iniquité? Oseraient-ils bien le prétendre, oseraient-ils bien le dire, après toutes les atteintes qu'ils ont portées à cette double autorité?

» En effet, n'ont-ils pas, tout en confessant, tout en exaltant l'autorité sacerdotale de Jésus-Christ en elle-même, ne l'ont-ils pas ébranlée, cette suprême autorité? Ne lui ont-ils pas donné la plus violente commotion, en en disputant la souveraineté en dernier ressort, au Souverain Pontife à qui Jésus-Christ en a confié la plénitude et la principauté, en la lui arrachant, en la lui enlevant avec obstination, pour la faire passer, la faire résider dans le corps des évêques, qui, selon eux, représentent l'Église, et dont ils font dépendre le Souverain Pontife, même comme Souverain Pontife, lequel, sans doute, n'est pas en état, ou n'est pas digne de représenter l'Église dont il est le chef suprême, quoiqu'il représente comme tel Jésus-Christ lui-même? Et quant au degré, à la mesure d'autorité qu'ils ont bien voulu reconnaître dans ce chef visible de l'Église, ne l'ont-ils pas restreinte, affaiblie, entravée, au point de la rendre nulle dans la pratique, en prétendant, en exigeant que l'exercice en soit réglé selon les anciens canons, c'est-à-dire selon des canons abrogés en grande partie dans l'Église, et qui n'avaient plus d'autorité que celle qu'il plaisait à ces messieurs de lui attribuer? Or, en arrêtant, en enchaînant ainsi arbitrairement l'exercice de ce reste d'autorité, n'ont-ils pas par contre-coup rendu problématiques, arbitraires, et par là même nuls, les devoirs essentiels de la subordination qui lui est due? C'est-à-dire, en deux mots, que, tout en reconnaissant l'autorité sacerdotale de Jésus-

Christ en elle-même et dans la spéculation, ils l'ont abjurée et anéantie véritablement dans la pratique et pour la pratique : *Confitentur se nosse Deum, factis autem negant* (Tit. I). Et c'est à ce prix qu'ils ont établi et maintenu leurs criminelles libertés; c'est ainsi qu'ils ont levé les premiers l'étendard de la révolte et de la rébellion contre l'autorité sacerdotale de Jésus-Christ, et qu'ils en ont préparé et favorisé la ruine complète et l'anéantissement total en France. Car l'autorité du Souverain Pontife une fois affaiblie, déprimée, rendue odieuse et presque nulle par le système gallican, il s'ensuivait que l'autorité épiscopale devait éprouver insensiblement, à plus forte raison, les mêmes déchets, les mêmes pertes, les mêmes dépérissements, et qu'à la fin toute l'autorité ecclésiastique devait passer dans les mains de la puissance civile; et voilà en effet ce qui a commencé du temps même de nos parlements, et ce qui devait se consommer d'une manière plus expresse dans un temps de révolution. »

A la page 68, l'auteur anonyme donne à sa thèse de plus vastes proportions, et il montre comment on isola les rois sur leur trône, afin de ne plus leur laisser l'Église pour appui.

« Suivant les gallicans, le trône des rois très-chrétiens ne fut donc plus fondé, appuyé sur le trône de Jésus-Christ, identifié avec le trône de Jésus-Christ. Il n'eut plus d'autre fondement que la religion naturelle, que le déisme, d'autre soutien que l'enthousiasme, que l'opinion nationale, et le peuple français ne dut plus voir et ne vit plus dans son roi le successeur des Clovis, des Charlemagne, des saint Louis, et le représentant de Jésus-Christ, mais le successeur des Pharamond, des Clodion, et le représentant du Dieu de la nature. Ainsi, les rois très-chrétiens

furent dispensés de faire hommage à Jésus-Christ de leur sceptre, de leur couronne, de tous leurs droits; leur sacre ne fut plus qu'une cérémonie inutile qui ne signifiait plus rien, et les serments qu'ils y prêtaient comme sujets de Jésus-Christ, comme dépositaires de son autorité royale, qu'une vaine formule qui n'obligeait plus à rien<sup>1</sup>, et non-seulement ils ne relevèrent plus en rien de Jésus-Christ, *comme rois*, non-seulement ils ne durent plus rien, *comme rois*, ni à son Église ni à la religion, mais ils ne furent plus tenus, même comme particuliers, ni de reconnaître l'une ni de professer l'autre. »

Dans cette confusion de tous les vœux, et dans cette prostration de tous les pouvoirs qui vient d'être indiquée à grands traits, le Sacerdoce et l'Empire étaient minés par une conjuration implacable. Les Gallicans laïques y prêtaient la main; ils arrivèrent à faire cause commune avec les Philosophes et avec les Jansénistes. C'est cette mixture de scepticisme moqueur d'un côté, et de haine calculée de l'autre, qui enfanta le Joséphisme, la première application de tous ces systèmes combinés pour renverser la pierre sur laquelle Dieu bâtit son Église.

« Quelque diversité d'herbes qu'il y ait, tout s'enveloppe sous le nom de salade, » a dit Montaigne dans

<sup>1</sup> « Aussi lorsqu'à l'avènement de Louis XVI à la couronne il fut question de la cérémonie de son sacre, on délibéra dans son conseil si cette cérémonie aurait lieu, tant elle était regardée généralement comme inutile et superflue d'après les gallicans. Cependant on se décida pour l'affirmative, et Louis XVI fut sacré, mais le prédicateur eut soin pendant la cérémonie de prévenir les conséquences frappantes qu'on en pouvait tirer en faveur de la royauté temporelle de Jésus-Christ, et de la dépendance de nos rois à l'égard de cette royauté, en annonçant hautement en présence du peuple étonné, et conformément à la doctrine gallicane, que cette cérémonie n'était point obligatoire pour le roi ni essentielle à sa charge. »

(Note de l'auteur anonyme.)

son style étincelant de judicieuses crudités. Par ses assimilations, par ses tendances, et par son besoin d'innover afin de détruire plus sûrement, le Joséphisme se prit à professer l'arbitraire le plus pur. Cet arbitraire devait réaliser son rêve d'indépendance religieuse et de rénovation politique. Le Joséphisme participa de tous les systèmes en ébullition, il s'empara de toutes les théories, et, possédé d'un prodigieux orgueil, il tenta de noyer l'agneau dans le lait de sa mère. Le Joséphisme procède donc du Jansénisme et de l'école philosophique. C'est une intrusion de l'élément laïque dans le gouvernement de l'Église, et une réaction du civil contre le Sacerdoce. Sur un seul point il diffère du Protestantisme.

Dans les pays où il fait loi, le Protestantisme absorbe l'idée religieuse dans l'idée civile. Le souverain est tout à la fois monarque et pape; il cumule la double autorité. Chez les Luthériens et les Calvinistes, ainsi qu'en Angleterre, la lutte entre les deux puissances n'existe pas. Dans les États catholiques, au contraire, il se trouve deux autorités parfaitement distinctes, l'une surnaturelle et spirituelle, l'autre naturelle et temporelle. Au Moyen Age, l'autorité religieuse jouissait de tous ses droits, au moins en principe. En Allemagne, ce ne fut qu'au temps de la maison de Souabe, et en France sous Philippe le Bel, que commença l'antagonisme entre le pouvoir temporel et la puissance pontificale. Encore cet antagonisme n'apparaît-il que dans les actes de la magistrature, car les longues luttes du Sacerdoce et de l'Empire, presque incarnées dans les dénominations de Guelfes et de Gibelins, n'eurent jamais pour but d'affaiblir ou d'atténuer l'exercice du ministère pastoral. Au milieu de ces guerres si compliquées et de ce labyrinthe de droits si

controversés, le principe de l'autorité de l'Église surna-gea toujours avec la foi. Il était vivant au cœur des peuples et respecté parmi les souverains. Il régnait encore dans l'esprit des Rois, qui, emportés par le caprice ou par la passion, se livraient à des injustices irréfléchies, puis revenaient tôt ou tard, comme par instinct, à l'obéissance filiale.

A l'apparition du Protestantisme, et aux sanglants excès qui signalèrent la nouvelle secte, les États restés fidèles à la Chaire de saint Pierre se rattachèrent plus étroitement que jamais au centre d'unité. En Allemagne, ainsi qu'en France, il ne s'agissait plus d'argutier sur la nature de tel ou tel acte, sur le caractère d'un fait plus ou moins légal. La foi était mise en péril par l'hérésie triomphante; dans le péril commun, les princes catholiques tournèrent les yeux vers Rome. La Révolution, quelque fût son drapeau, c'était toujours pour eux ce vent qui brise la branche morte et durcit la branche vivace. Ils devinrent romains par le besoin de sauvegarder leurs croyances menacées et leurs États profondément agités. L'avènement de Henri IV au trône de France opéra une espèce de réaction contre la Ligue, dont l'esprit avait été éminemment ultramontain; mais le génie si perspicace du Béarnais ne laissa pas longtemps au Gallicanisme laïque le droit de pactiser avec l'erreur.

Les disputes se concentrèrent dans certaines écoles de théologie; elles se réfugièrent dans quelques parlements, qui se crurent autorisés à leur accorder un droit d'asile peu silencieux. Ce fut à peine si elles jugèrent opportun de relever la tête, lorsque, dans ses démêlés avec le pape Innocent XI, Louis XIV poussa plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs les prétentions de sa couronne.

Mûri par l'expérience et par l'adversité, le Roi ne tarda point à revenir à des sentiments plus équitables. Il aurait même effacé toute trace de ses divisions avec le Siège apostolique, si des germes de révolte n'eussent pas été déposés dans les cœurs.

Le Jansénisme s'était développé; l'incrédulité se propageait à petit bruit. L'alliance des Huguenots, des Jansénistes et des Philosophes réfugiés en Hollande, commençait à porter ses fruits. Après avoir créé des imprimeries dans plusieurs villes des Provinces-Unies, ils inondaient l'Europe de livres obscènes, de pamphlets irréligieux ou d'histoires savamment falsifiées. Ils se disaient catholiques, en se fabriquant des dynasties d'évêques usurpateurs et une lignée de prêtres toujours interdits, mais toujours en mesure d'expliquer leur rébellion. Dans son camp retranché d'Utrecht, cette imperceptible minorité, qui lésine encore son obéissance, ne mesura jamais l'opprobre au Siège romain et la révolte aux peuples. L'insubordination y avait son tarif; elle y trouva son compte, aussi bien que les doctrines corruptrices.

Toutes les armes dirigées contre l'Église et contre les trônes se forgèrent dans cet arsenal. Pour rendre la blessure incurable, Jansénistes et Philosophes se servirent de flèches empoisonnées. La doctrine des uns substituait le sectaire au Pontife; la philosophie des autres éleva l'homme au-dessus de Dieu, et mit l'État à la place de l'Église. Ils étaient partis d'un point opposé; ils ne tardèrent pas à se confondre dans un intérêt commun. Ils sentaient que le lien de l'autorité papale s'affaiblissait sous leurs efforts incessants. Ils s'appliquèrent à propager le relâchement des mœurs comme conséquence de leur action.



De Hollande et de France, leur complot s'étendit au delà des Pyrénées et dans une partie de la péninsule italienne. Il avait pour promoteurs les ministres des Rois et les adversaires de la Compagnie de Jésus, travaillant officiellement à sa perte, afin que tout fût gangrené à la fois, depuis l'âge mûr jusqu'aux générations naissantes. Don Manuel de Roda en Espagne; Pombal, le grand marquis, en Portugal; Tanucci à Naples, le cardinal André Corsini à Rome, se firent les émissaires les plus actifs du complot. La chute des Jésuites laissait forcément l'éducation de la jeunesse entre les mains des Universités. L'élément laïque allait dominer, au même moment, d'Amsterdam à Lisbonne; on l'introduisit en Autriche sous le couvert de la faculté de médecine.

Comme toutes les oppositions politiques ou religieuses, les Jansénistes de Hollande avaient créé une école d'hommes bons à tout faire, et qui se seraient creusé un chemin là même où il n'y aurait pas eu de terre. A cette école, le talent était beaucoup moins en honneur que l'intrigue, mais il lui servait de passe-port à l'extérieur. Ce fut ainsi que le Jansénisme pénétra à Vienne, et qu'il s'introduisit à la cour de l'impératrice Marie-Thérèse pour engendrer le Joséphisme.

Les études anatomiques sont encore peu développées dans son Empire. Boerhaave, le célèbre professeur de Leyde, vient de mourir, laissant à ses disciples une partie de sa renommée et de sa science médicale. Marie-Thérèse témoigne le désir d'avoir auprès d'elle deux praticiens formés par les leçons de Boerhaave; elle met pour seule condition qu'ils seront catholiques. Les docteurs Girard van Swieten et Antoine de Haen étaient de ce troupeau, si petit et si remuant, que faisaient paître dans

le schisme les évêques d'Utrecht, rebelles de fondation. Van Swieten et de Haen sont désignés; à peine entrés dans la confiance de l'Impératrice, ils commencent leur travail d'épuration d'un côté et de prosélytisme de l'autre. Ce travail est très-simple : il consiste à déconsidérer peu à peu les Jésuites comme corps enseignant, à les éliminer à la longue, puis, en patronant des projets de réforme universitaire, on doit arriver à substituer à l'Épiscopat et à la Compagnie les fauteurs encore inédits de tous ces projets. Van Swieten en est l'âme. Il a trouvé dans la capitale de l'Empire quelques Jansénistes isolés; après les avoir réunis en cénacle et fortifiés dans leur révolte instinctive, il leur partage les dignités de l'enseignement. L'abbé de Stoch est président de la faculté de théologie, Riegger professe le droit canon et Martini le droit naturel. Les Jansénistes avaient un pied à Vienne; ils ne tarderont pas à y dominer par le Joséphisme, auquel ils accordent d'avance des lettres de grande naturalisation.

L'impératrice Marie-Thérèse, ce grand homme d'État qui, au dire de Frédéric II de Prusse, son plus constant adversaire, fit honneur à son sexe et au trône, était dans tout l'éclat de sa gloire. Elle régnait par ses vertus encore plus que par ses droits d'héritière de la maison de Habsbourg, dont elle confondait le nom avec celui de la maison de Lorraine et des Guise. Cette princesse, qui, dans ce siècle saturé de sensualisme, se reprochait le temps qu'elle donnait au sommeil, car c'était, disait-elle, des heures perdues pour ses peuples, cette princesse veillait avec des yeux de mère aussi bien sur leur bonheur que sur celui de sa famille. Elle mettait sa puissance au service de l'Église, et, pour sauvegarder l'unité ca-

tholique dans ses vastes possessions, elle était prête à tous les sacrifices. Ce fut néanmoins sous son règne que d'étranges doctrines s'infiltrèrent dans l'Épiscopat et dans les Universités.

En Allemagne, la révolte des esprits ne devait pas procéder, ainsi qu'en France, par des jeux de mots ou par des sarcasmes. Cette mitraille légère, foudroyant le Saint-Siège et tombant sur le Sacerdoce en étincelles de feu d'artifice, n'aurait eu que de faibles séductions pour ces têtes germaniques, si carrées et si amantes du syllogisme ou de la querelle. Il leur fallait la dialectique de l'école, le sérieux de la démonstration et les menus propos de table dont Luther orna sa théologie. Les Protestants poursuivaient à travers les âges leur guerre contre la Papauté; afin de dérouter l'opinion publique, il fut jugé opportun de s'associer à cette guerre, tout en séparant la nouvelle cause de la cause luthérienne.

L'idée janséniste avait pénétré au cœur de l'Allemagne; les principes gallicans s'y étaient répandus. Entraînés par de vagues désirs de séparation ou rêvant d'affaiblir la Chaire de Pierre par des hostilités qui ne devaient aller qu'à la limite de l'hérésie, quelques évêques ambitieux préparaient la voie aux innovations. Cette voie fut ouverte par Jean-Nicolas de Hontheim, évêque suffragant de Trèves. Sous le pseudonyme de Justinus Fébronius, ce prélat lève le drapeau contre le Siège romain; puis, dans un livre où la moins élégante des latinités<sup>1</sup> se met au niveau des plus étranges théories, Fébronius, qui

<sup>1</sup> Ce livre est ainsi intitulé : *Justini Febronii, jurisconsulti, de statu præsentis Ecclesiæ et legitima potestate romani pontificis, liber singularis, ad reuniendos dissidentes in religione christianos compositus.* (1763, Bouillon.)

se propose de ramener l'union dans l'Église, y jette à pleines mains la confusion et la discorde.

Fébronius avait plutôt compilé qu'inventé. Dans cet ouvrage, rien ne lui appartenait en propre. Le bon et le vrai étaient détachés des œuvres de Bossuet; le mauvais ou le faux sortait des officines protestantes et jansénistes. C'était la contradiction mise en regard, et, avec une imperturbable assurance, professant des doctrines qui s'entre-détruisaient l'une par l'autre. Fébronius avait colligé une foule de matériaux équivoques pour concilier tous les systèmes; mais sa prétendue conciliation n'allait à rien moins qu'au schisme dont, en plusieurs passages de son livre, il enseigne la recette avec des complaisances très-peu orthodoxes. Ce factum épiscopal était indigeste par le fond et incompréhensible par la forme; néanmoins il venait si bien à l'heure qu'il fut accueilli avec des cris d'enthousiasme et des transports de joie reconnaissante. L'erreur s'y étalait d'une façon si commode; elle accumulait sur le Pontificat romain tant de paradoxes, nés de tant d'impostures, que ce nom emprunté de Fébronius surnage encore dans l'histoire, quand, depuis de très-longues années, l'ouvrage lui-même est tombé dans la plus profonde obscurité. Cette œuvre eut le sort de certaines fleurs qui se fanent en donnant un premier fruit, et qui demeurent après écorce mince et sèche, à laquelle s'attache pourtant un reste de parfum.

« Les hommes, a dit Machiavel<sup>1</sup>, sont plus lents à prendre ce qu'ils peuvent avoir facilement qu'à désirer ce qu'ils ne peuvent obtenir. » L'Épiscopat d'Allemagne fit la triste expérience de cette maxime. Il avait besoin d'une sage réforme; il pouvait la demander au Saint-

<sup>1</sup> Machiavel, *Stor. di Firenz.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 475.

Siège, qui ne l'aurait certes pas ajournée; mais, au lieu de faire acte de soumission, il plut à quelques prélats de faire acte de rebelle. Des canonistes tels qu'Oberhauser, Sonnenfeld, Zallwein, Barthel, Born, Eybel et Van Espen les encourageaient. Ces canonistes et ces légistes, compatissant à d'ambitieuses cupidités, voulaient leur adoucir la rudesse de ce sentier du Ciel où il faut gravir les pieds nus et les mains vides; ils les poussèrent à l'abîme. Fébronius, qui se repentira plus tard, avait agité des questions grosses de tempêtes; les tempêtes éclatèrent aussitôt que l'empereur Joseph II se vit, par la mort de Marie-Thérèse, en position d'appliquer ses plans de réforme ecclésiastique.

La nuit même où la grande Impératrice expira (29 novembre 1781), le nouvel Empereur écrivait au prince de Kaunitz: « Jusqu'à présent je n'ai su qu'être fils obéissant, et voilà à peu près tout ce que je savais. » Pour son bonheur et pour sa gloire, Joseph II n'aurait jamais dû l'oublier.

Ce prince, qui tenait aux entrailles mêmes de l'Église romaine par sa double famille, essayait de s'en détacher par tous les sophismes de l'orgueil mêlés à une véritable passion du bien public. Il lui répugnait de croire à la parole de l'Apôtre, disant <sup>1</sup>: « Que ce qui paraît en Dieu une folie, est plus sage que la sagesse de tous les hommes. » Son intelligence, qui, comme la mer, soit dans le calme, soit dans la tempête, était une rare production de la nature, avait de l'élévation et de la grandeur. Ses intentions paraissaient toujours droites et son caractère toujours plein d'énergie. Il voulait le bonheur de ses peuples; mais à sa manière, sans consulter le génie des

<sup>1</sup> *Epist. B. Pauli, prima ad Corinth., I, 25.*

différentes races, l'esprit des temps et les répulsions natives que son besoin d'améliorer quand même allait émouvoir. Joseph avait une telle propension à tout outrer, que la noble et proverbiale simplicité de ses ancêtres ne tarda pas à dégénérer chez lui en une manie de se singulariser.

Dans la solitude qu'il s'était faite au pied du trône de sa mère, l'Empereur s'était imprégné de toutes les chimères philosophiques; il avait superficiellement approfondi la jurisprudence et l'économie sociale. Livré presque à son insu aux perfides conseils des Jansénistes, dont Van Swieten lui composait un petit cénacle d'ardents admirateurs, Joseph II s'abandonnait à tous les caprices d'une imagination aventureuse. En proie à la fièvre des réformes, il oubliait qu'il importe de ne s'en approcher que comme du feu: pas trop loin, de peur d'avoir froid; pas trop près, de peur de se brûler. Pour établir la liberté de conscience, la liberté civile et politique, l'Empereur ne connaissait pas d'autre instrument que l'arbitraire pur. L'Empereur n'admettait pas plus de résistance de la part de l'Église qu'il dépouillait que de la part des populations fidèles, dont il n'écoutait pas les vœux et dont ses systèmes froissaient tous les instincts catholiques.

Les Philosophes avaient cherché, au dix-huitième siècle, un souverain selon leurs cœurs. Frédéric de Prusse se servait d'eux et ne les servait qu'à son heure. La présomption de Joseph l'égara jusqu'au point de présenter le despotisme de ses bienfaits comme une ère nouvelle pour l'humanité. Le Jansénisme et le Philosophisme n'avaient pu arracher de son âme les principes de la Religion chrétienne; on s'ingénia à tourner à mal toutes ses belles

qualités. De cet esprit scintillant dans les ténèbres comme un phosphore et qui brillait sans éclairer, on fit une activité intellectuelle et physique qui se laissa enivrer de son omniscience encore plus que de son omnipotence. Quand ce levain de révolte contre l'Église eut bien fermenté dans son cœur, Joseph II fut mis en demeure de s'associer à tous les plans de servitude préparés par ses maîtres ou par ses flatteurs. Avec le sceptre des Césars pour levier de destruction, ils espéraient dégrader l'Église romaine aussi bien dans sa doctrine que dans ses œuvres. Le Jansénisme voulait l'isoler de tout contact avec la Chrétienté et faire de la ville sainte, la *città dolente*, une espèce de léproserie moderne, où le souvenir de la Papauté se débattrait, dans cette vallée de la mort, avec l'ombre de sa puissance évanouie. Sans calculer qu'il était encore plus impossible de réaliser le rêve de tous les apostats que de bâtir le dôme de Saint-Pierre avec la poussière du chemin, ils cherchèrent à élever jusqu'aux nues la naïveté de l'orgueil impérial.

La Révolution n'est pas mûre pour la France et pour l'Italie. La Constitution civile du clergé n'existe même pas en germe. Tout à coup elle se révèle au fond de l'Allemagne ; les réformes précipitées de Joseph II en offrent à l'Europe une première édition. Joseph II proclame que la Religion catholique est la religion dominante dans ses États ; mais, pour le démontrer, il réveille toutes les passions ensevelies sous la cendre des Guelfes et des Gibelins. L'Empire déclare la guerre au Sacerdoce, lorsque le Saint-Siège est battu en brèche par tous les novateurs.

En France, on dépopularisait le Clergé par l'incrédulité, née d'un persiflage universel ; en Allemagne, Jo-

seph II s'attaque à l'autorité de l'Église par la science de l'oppression administrative. C'est, la loi à la main, la loi qui vient d'être improvisée pour les besoins de la cause, qui sert de règle à toutes ces mesures prises coup sur coup et entassées l'une sur l'autre par la haine ou par la violence. Joseph II a des canonistes déguisés en illuminés et des jurisconsultes passés à l'état de philosophes, qui forment en actes publics la dissolution de la hiérarchie ecclésiastique. Il a des Prélats, comme l'archiduc Maximilien, son frère, comme les Archevêques électeurs de Mayence, de Cologne, de Salzbourg et de Trèves, comme d'Herbestein, évêque de Laybach, qui encouragent ces actes; il a des magistrats qui les sanctionnent et des ministres qui se chargent de leur exécution. Il ne reste donc plus à l'Empereur qu'à commander à ses peuples d'être heureux, selon l'ordonnance, et d'accepter des améliorations irréflechies avec une soumission enthousiaste. L'Empereur ne parle pas, il ne discute pas, il n'accuse pas, il agit. Voyons-le à l'œuvre.

Sa volonté bien arrêtée est de ne jamais rompre avec l'Église romaine, et, en moins d'une année, ce prince a si largement usé de son droit de législateur et de sa profession de réformateur, qu'il ne laisse pas debout une pierre de l'édifice construit par ses ancêtres. Tout a été sapé à coups de lois; tout est ébranlé sous d'innombrables décrets. Mais, dans cette perturbation universelle, l'infatigable utopiste est seul à s'applaudir, comme s'il venait de renouveler la face de la terre.

Ainsi que dans toutes les choses humaines, il s'était sans aucun doute glissé plus d'un abus au milieu de tant d'intérêts opposés et parmi des éléments aussi disparates. Le Saint-Siège les avait plus d'une fois signalés à la vigi-



lance des Césars germaniques, comme à la sagesse de l'impératrice Marie-Thérèse. Ces abus étaient de plus d'une sorte; mais fallait-il donc déraciner l'arbre afin de l'émonder? Était-il nécessaire surtout, à une époque aussi troublée, de procéder par la spoliation pour arriver à une prétendue justice distributive?

Joseph II ne prit pas le temps de faire de pareilles réflexions. Ses évêques, prélats de cour ou favoris du Jansénisme, ne virent dans leur levée de boucliers contre Rome qu'un prochain affranchissement de toute obéissance et de toute régularité. Aucun d'eux ne comprit que cette guerre devait inévitablement tourner à leur préjudice. Ils se révoltaient contre l'Église leur mère, afin de donner à leur prince un témoignage de fidélité. Le prince accepta ces dévouements obséquieux et il s'en servit comme d'une approbation dont il aurait très-bien pu se passer.

Un édit de tolérance générale, tolérance qu'il faut laisser s'introduire dans les mœurs et ne jamais consacrer par la loi, fut la révélation du Joséphisme. Cet édit, daté du 13 octobre 1784, est ainsi formulé :

« Convaincue des effets pernicioeux de toutes violences exercées sur les consciences, et des avantages essentiels d'une tolérance véritablement chrétienne, Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique décrète que l'exercice privé de leur religion sera permis à tous ses sujets protestants de la confession helvétique, de celle d'Augsbourg, ainsi qu'à tous ses sujets de la religion grecque, dans toutes les parties de la monarchie autrichienne où ils se trouvent en nombre suffisant.

» Ceux qui ne professent point la religion catholique ne seront point astreints à prêter serment avec des formules

contraires aux principes de leur secte, ni à assister aux processions et cérémonies de la religion dominante.

» En conférant les emplois, le souverain n'aura aucun égard à la différence des religions, mais uniquement à la capacité et à l'aptitude.

» Les mariages mixtes seront permis.

» Personne ne pourra être puni pour cause de religion, à moins qu'il n'ait violé la loi civile. »

C'était l'égalité qui descendait du trône pour confondre toutes les sectes et toutes les dissidences dans un même sentiment d'administration fraternelle. Ce rêve innocent de Joseph II fut, aux yeux de ses conseillers, une aurore de bonheur antiromain. L'Empereur tolérait tout; on lui persuada qu'afin d'être conséquent, il importait de mettre l'Église catholique en dehors de ce principe si généreusement posé. Et Joseph II subit cet affront! Et dans sa monomanie de légiférer, il livra le Saint-Siège à d'audacieuses hostilités!

Dans l'espace de quelques mois, ce grand démolisseur d'abus a réduit l'Église à n'être qu'un cadavre. Ici il a bouleversé, là, il a supprimé; partout il a nivelé. C'est un précurseur de la liberté indéfinie, mais un précurseur qui se plaît à se voir devancer par l'esclavage du Sacerdoce. Ses évêques ou ses sujets peuvent correspondre avec qui bon leur semble, excepté avec le Vicaire de Jésus-Christ. Il régleme le serment des uns, il combine l'obéissance des autres. Il a émancipé les religieux de toute espèce d'Instituts; bientôt il ne voudra plus ni couvents, ni novices. Les biens de l'Église tentent sa cupidité gouvernementale; il les confisque au nom de sa tolérance. Joseph II est un article de loi qui se prolonge indéfiniment et qui frappe sur tout indistinctement.

Sa main de fer décroche la porte des monastères les plus pauvres; elle force l'entrée des riches abbayes. Il a déjà sécularisé deux mille vingt-quatre maisons religieuses. Les Capucins, les Prémontrés, les Chartreux, les Dominicains, les Carmélites, les Trinitaires, les Franciscains, les Servites, les Camaldules, les Clairisses et les Bénédictins n'existent plus dans tout l'Empire que comme individus isolés. L'État s'est chargé d'administrer leurs biens; il se les approprie. Le temporel de l'Église fait partie de la fortune publique; et ce qui se renouvellera dans les mêmes conjonctures en France, en Espagne et en Piémont, se présente en Autriche. Les besoins de l'État sont plus grands, son indigence est mieux constatée, sa dette s'accroît à proportion des biens qu'il confisque d'un côté, qu'il gaspille de l'autre ou qu'il vend à vil prix, afin de créer de nouveaux intérêts et une nouvelle classe de propriétaires marrons.

Il y a des bulles qui, comme celle *In cœna Domini*, ne conviennent pas à Joseph et à son amour de la domination, d'autres qui, comme la bulle *Unigenitus*, ne vont point à ses préjugés. Ces bulles sont par lui décrétées, pour ainsi dire, de prise de corps. Les prêtres qui en acceptent l'incontestable validité sont jugés au tribunal de l'Empereur et par l'Empereur lui-même, prononçant ainsi son jugement, le 25 avril 1784 : « Les deux membres ecclésiastiques de la commission d'enquête, qui ont osé soutenir les bulles *In cœna* et *Unigenitus*, et faire de leur résistance un crime aux supérieurs du séminaire, seront sévèrement réprimandés, et l'un d'eux, qui occupe le poste de chancelier de l'université d'Olmütz, sera destitué. »

Le préteur, qui n'aurait dû s'occuper que des affaires

les plus élevées, aimait à descendre aux plus petites. Joseph II a tranché sans appel, mais sans réflexion, les questions les plus claires ou les plus scabreuses de la conscience et du droit. Il a étudié, selon ses partialités, la cause de l'Église et celle du Pontificat suprême. Il rend sur tous ces points de l'histoire un arrêt dont les considérants sont puisés dans l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire. Maintenant vous le verrez se distraire de ces soins si graves; en abolissant les processions, en retranchant le nombre des fêtes, en prescrivant l'ordre des offices, en réglant les cérémonies religieuses, les messes, les pompes funèbres, la manière dont doivent se dire les saluts, et en apprenant aux sacristains la quantité de cierges qu'il faut allumer durant les offices.

Cette persécution par le menu n'aurait pas trouvé Julien l'Apostat indifférent; elle paraissait à Joseph chose toute naturelle. Il ne s'étonnait que de rencontrer de l'opposition là où il avait espéré ne faire naître qu'une profonde reconnaissance. Il enfermait l'Église dans le cercle de Popilius; à chaque instant il resserrait ce cercle; et son idée la plus persévérante fut de crier à l'ingratitude du Clergé. Le Clergé ne se prêtait pas à des changements aussi brusques que radicaux; il reculait devant des lois qui modifiaient du tout au tout l'économie de l'Église. En face de cette spoliation, se déguisant assez mal sous le nom de liberté individuelle et de progrès humain, le Clergé s'effrayait des tendances josphistes et de ce besoin perpétuel de confusion méprisante qui règne dans les conseils de l'Empereur. Il n'y avait pas que des courtisans dans le sacerdoce. En Autriche, en Hongrie et dans les Pays-Bas, les cardinaux Migazzi, Bathiany et de Frankenberg résistaient à la tête du Sacerdoce. Ils résistaient

avec la prière, avec la plainte et avec la raison ; mais leur modération ne dissimulait ni les appréhensions ni les dangers.

L'Empereur n'a pu se soustraire à ces remontrances ; pour éviter celles du Nonce apostolique à Vienne, il lui fait interdire l'entrée du palais. Au nom du Père commun, Garampi adresse une lettre à Joseph II ; le prince de Kaunitz répond, le 9 décembre 1784, par une dépêche où, à chaque syllabe, l'insulte dans la pensée pétillante et déborde sous une affectation de politesse ironique dans les mots : « L'Empereur n'a pas été médiocrement surpris, écrit son chancelier, de trouver dans le billet de monseigneur Garampi, nonce du Pape, un blâme jeté sur ses dernières ordonnances. Sa Majesté Impériale y a lu, en propres termes, que *jamais aucun prince demeuré dans la communion catholique romaine ne s'était avisé d'étendre si loin l'exercice de son autorité*. Monseigneur le nonce, involontairement sans doute, laisse tirer de ses expressions la conséquence odieuse qu'en étendant son pouvoir jusque-là, un prince cessait d'être catholique ; il semble même vouloir indiquer la possibilité de circonstances assez fortes pour dénouer les sujets de leur serment de fidélité. L'Empereur veut bien n'attribuer qu'au zèle trop ardent de monseigneur le nonce une pareille démarche, et la croit faite à l'insu du Saint-Père. Il aurait même gardé le silence, s'il n'était venu à sa connaissance que monseigneur le nonce avait communiqué son billet à des évêques des États héréditaires, et même à des étrangers. En conséquence, Sa Majesté ordonne au chancelier de répondre à monseigneur Garampi :

- » Que l'abolition d'abus notoires sert la religion ;
- » Que si de tels abus avaient été inhérents à la religion,

elle aurait entièrement perdu son caractère vénérable, et que loin d'être accueillie avec le pieux empressement que méritent la modération de ses principes et l'excellence de sa morale, l'intérêt du genre humain n'aurait pas permis de l'adopter ;

» Que l'abolition d'institutions quelconques qui ne regardent pas uniquement la conduite des âmes appartient au souverain temporel. De ce nombre est la discipline extérieure de l'Église, et avant tout celle du clergé régulier : établissement d'invention humaine, puisqu'il est prouvé qu'ignorés des premiers siècles de l'Église, les monastères doivent leur création à la munificence des princes.

» En conséquence de ces règles certaines, Sa Majesté Impériale a été non-seulement autorisée, mais obligée par ses devoirs, à prendre la direction de tout ce qui ne regarde pas spécialement le dogme et l'intérieur des consciences.

» Il ne s'agit donc d'aucune altération de la religion. Ce que monseigneur le nonce semblerait craindre pour la foi n'existe que dans son imagination trop vivement frappée.

» C'est l'ordre ponctuel de Sa Majesté Impériale que le chancelier de cour et d'état vient d'exécuter par là présente, afin de mettre monseigneur Garampi en état d'y conformer sa conduite future et donner un témoignage de la considération personnelle de Sa Majesté pour monseigneur le nonce. »

Au moment où un prince de la maison de Habsbourg venait de gaieté de cœur jeter ainsi la perturbation dans l'univers catholique, et altérer, de sa propre autorité, la constitution, l'essence et la liturgie de l'Église, Rome se

voyait en butte à des ennemis de toute sorte. On lui avait imposé d'immenses sacrifices; elle les avait accomplis dans l'espérance d'une paix qu'on lui promettait toujours, mais qu'on lui refusait sans cesse. De tous les souverains de l'Europe, du Roi Très-Chrétien comme des Rois Catholiques ou Très-Fidèles, Sa Majesté Apostolique seule n'avait pas encore poursuivi le Pontificat de ses exigences ou de ses menaces. Tout à coup c'est l'empereur d'Allemagne lui-même qui, brisant avec le passé et l'avenir de sa famille, porte au Siège romain les plus rudes atteintes. On sent que la Révolution contre l'Église arrive à pas comptés, presque par étape ou plutôt par livre obscène ou philosophique; et cette Révolution, à laquelle les Rois et les Peuples semblent mentalement applaudir, c'est le fils de la grande Marie-Thérèse qui prend plaisir à la déchaîner.

Il la déchaîne, en anéantissant tous les pouvoirs ecclésiastiques, seule sauvegarde de la conscience religieuse. Si cette révolution n'éclate pas sur l'heure, il la prépare du moins d'une manière infaillible, en étouffant les vocations sacerdotales, en disloquant les ordres religieux et en faisant du prêtre une espèce de machine administrative prêchant, à l'heure fixée par les règlements de police, une espèce de morale dont l'Évangile sera estampillé dans les bureaux de la Chancellerie de cour et d'état.

Sous le charme de son rêve, Joseph II s'est enivré d'une ambition d'idéologue; il se délivre à lui-même un brevet d'homme à projets. Il réforme, réforme, réforme toujours; puis, à ses moments de repos, il se décerne l'auréole des rénovateurs d'empire. Dans ses actes les plus entachés d'illégalité, d'arbitraire ou d'imprudence,

le Jansénisme, le Philosophisme et le Gallicanisme laïque n'apercevaient que des mesures dictées par la plus saine raison. Ils admiraient l'Empereur; ils félicitaient le libre penseur qui, n'étant déjà plus catholique, ne s'était encore cependant prononcé ni pour Luther ni pour Calvin. Mais tandis que ces cruelles louanges allaient chatouiller les orgueilleuses faiblesses du cœur de Joseph II, un souverain, qui fut son maître dans l'art de la guerre comme dans l'art de régner, Frédéric le Grand, écrivait, à propos des édits qui dépouillent l'Église et les monastères<sup>1</sup> : « L'Empereur continue ses sécularisations sans interruption. Chez nous, chacun reste comme il est, et je respecte le droit de possession sur lequel la société est fondée. »

Joseph II semblait se hâter de vivre pour se hâter de légiférer. A l'instigation d'une secte dont il subissait les violences morales, ce prince donnait son nom à une persécution systématiquement organisée. Cette persécution, transférée de Port-Royal en Hollande, s'est abritée sous le sceptre impérial comme pour humilier tous les rois. La secte, arrivée inopinément à la toute-puissance par Joseph II, avait réalisé d'étranges bouleversements dans la hiérarchie ecclésiastique ou civile. Elle a détruit l'autorité du Pontificat suprême au profit des Évêques; elle tend à isoler les Évêques, et à semer entre eux et le Clergé secondaire des germes de discorde. L'administration josphiste saura toujours les entretenir; car, pour ces bornes qui, dans les bureaux, vont tousser leur impiété paperassière, ce sera un éternel aliment de félicités philosophiques. Mais cela ne suffit pas encore.

Le désordre, qu'un empereur improvisa en quelques

<sup>1</sup> *Œuvres de Frédéric II, roi de Prusse, lettre 226<sup>me</sup>, à d'Alembert.*



traits de plume, peut se réparer avec un autre souverain. L'Église est habituée aux miracles; il s'agit de les prévenir ou du moins de les entourer de difficultés matérielles presque invincibles. La brèche est ouverte aux calamités : il importe de rendre la plaie toujours béante, afin qu'il ne soit permis à aucune main d'homme de la guérir. Le Clergé autrichien, belge et lombard tenait tête à l'orage; on le laisse résister et combattre. Puis Joseph II est condamné à signer des édits qui rendent obligatoire l'éducation irrégieuse. Ces édits prépareront ainsi à l'Empire une génération qui, dans ses prêtres et dans ses pères de famille, saura forcer la raison naturelle à triompher du symbole chrétien.

Ce fut sur ce point capital que la lutte s'engagea vive et ardente. Il y a longtemps que Tertullien disait <sup>1</sup> : « Plus une vérité est odieuse, plus celui qui n'en dissimule rien se fait détester; mais un moyen sûr de plaire à ceux qui la persécutent, c'est de la déguiser et de l'altérer. » Les Évêques et le Clergé de l'Empire ne se crurent pas astreints à de pareils ménagements. Ils avaient vu l'administration ou la force armée mettre le séquestre sur les couvents, et chasser de ces retraites ceux qui s'y étaient renfermés pour se livrer à des études sans fin ou à la vie contemplative. Les Ordres religieux de femmes n'avaient pas été plus respectés que les monastères d'hommes. Le sanctuaire était mis au régime d'un pillage légal, et il n'avait protesté que par une résignation trop souvent silencieuse. Lorsque le Sacerdoce se sentit atteint dans la foi, dans l'espérance et dans la charité de l'avenir, il comprit qu'un grand devoir incombait à son courage. On voulait le rendre spectateur muet de la per-

<sup>1</sup> *Apologétiq.*, p. 52.

version des âmes, puis éterniser cette perversion en l'inculquant au cœur de la jeunesse. « Dieu, ainsi que parle l'Apôtre <sup>1</sup>, n'avait pas convaincu de folie la sagesse de ce monde; il n'avait pas détruit la sagesse des sages et montré l'inutilité de la science des savants. » Le Clergé se disposa au combat; il combattit avec les armes de la prière et de la raison.

Le nouveau plan d'éducation que Joseph II trace pour les lévites comme pour les jeunes gens destinés au monde, c'est l'absorption de toute idée religieuse et la victoire de l'indifférentisme, proclamée dans les chaires universitaires par des matérialistes. Sans consulter le Siège apostolique, l'Empereur modifie ou change à son gré la circonscription des diocèses. Son système s'applique selon les besoins ou plutôt selon les caprices du moment. Il nomme aux évêchés ou il répudie; tout lui semble arrangé dès qu'il adopte ou écarte un homme. La résistance n'a pas été sérieuse; ce prince s' imagine qu'elle ne le sera jamais. Son édit du 30 mars 1783 sur les séminaires généraux <sup>2</sup>, vint enfin lui dessiller les yeux.

A cette époque, il y avait en Allemagne, ainsi qu'en France et dans toutes les contrées catholiques, un système d'éducation qui répondait à toutes les nécessités, favorisait tous les vœux et développait tous les talents. « Un fait trop peu connu, écrit M. Michel Chevalier, c'est que, depuis la Révolution de 89 et la suppression des ordres religieux, nous avons singulièrement rétrogradé

<sup>1</sup> *Epist. B. Pauli prima ad Corinth.*, I, 49.

<sup>2</sup> Ces séminaires généraux étaient érigés, le premier à Vienne, pour la haute et basse Autriche; le second à Prague, pour la Bohême; le troisième à Olmutz, pour la Moravie; le quatrième à Inspruck, pour le Tyrol; le cinquième à Pavie, pour la Lombardie autrichienne; le sixième à Louvain, pour les Pays-Bas, et le septième à Pesth, pour la Hongrie.

en fait d'instruction secondaire. Avant 89, le nombre des élèves fréquentant les écoles était triple ou quadruple de ce qu'il est aujourd'hui. Alors il y avait un plus grand nombre de bourses dans une seule province, dans la Franche-Comté par exemple, qu'il n'y en a aujourd'hui dans la France entière.

» Sans vouloir calomnier notre siècle, et sans me rendre suspect de partialité en faveur de l'ancien régime, il me sera permis de dire qu'aujourd'hui il est plus difficile qu'autrefois à un jeune homme capable, mais pauvre, de surgir intellectuellement. Tout enfant qui annonçait d'heureuses dispositions était aisément distingué par le Clergé, et obtenait non moins aisément admission gratuite dans un des nombreux collèges dirigés par les ordres religieux.

» Ainsi, les créations les plus libérales ont été immolées, au nom de la liberté, dans la guerre d'extermination que nos pères déclarèrent au passé. »

Cette guerre, dont l'ancien disciple de Saint-Simon regrette malgré lui les effets, Joseph II la déclarait à son peuple; il la faisait au Clergé de son empire. La chute de la Compagnie de Jésus avait privé l'éducation publique de maîtres et de docteurs, aussi profondément versés dans les Sciences ecclésiastiques que dans l'étude des Belles-Lettres. A ce premier désastre, que la Révolution naissante sollicita comme un bienfait et imposa comme un sacrifice dont elle pourrait se contenter, Joseph II ajoutait une suite de malheurs incalculables. Ces séminaires généraux, au nombre de sept, étaient établis dans chaque grand centre de l'Empire; là, et rien que là, devait se distribuer la manne théologique. Il était interdit aux Évêques de conférer les ordres sacrés à des postu-

lants autres que ceux qui auraient passé cinq années dans ces casernes d'instruction cléricale.

L'atteinte à la liberté des Évêques était directe; le coup porté aux vocations retentissait fatalement dans tous les diocèses; le choix des professeurs ne permit plus même le doute sur les conséquences d'un pareil plan. C'était à l'indifférence, plus souvent encore à l'immoralité, que le Joséphisme octroyait le droit de former la jeunesse aux vertus du sacerdoce. Les Jansénistes élevaient enfin leurs écoles normales. Pour les remplir d'instituteurs dignes d'eux, ils firent la traite des moines apostats; ils organisèrent la presse des hommes de mauvaises mœurs et de plus mauvaises doctrines. Ces aventuriers de la théologie, dont Rome disait avec l'apôtre saint Jean <sup>1</sup> : « Ils sont sortis du milieu de nous, mais ils n'étaient pas des nôtres, car s'ils eussent été des nôtres, ils seraient certainement restés avec nous », ces aventuriers se mirent à l'œuvre. Ils simplifièrent si bien les dogmes du Christianisme et la morale de l'Évangile, que, pour se trouver à la hauteur d'un pareil enseignement, il ne resta plus qu'à abolir la famille par la législation du divorce.

Jusqu'à ce jour, l'instruction avait été gratuite; elle fut tarifée comme une denrée vulgaire. L'on imposa à tous les étudiants, ecclésiastiques ou laïques, un costume de fantaisie philosophico-militaire. Ce fut à cette occasion que Mirabeau s'écria dans sa *Monarchie prussienne* <sup>2</sup> : « Juste ciel! on veut donc aussi habiller les âmes en uniforme! C'est là le comble du despotisme, son raffinement le plus grand. »

De toutes les institutions religieuses et sociales, il ne

<sup>1</sup> *Epist. Beati Joannis apostoli prima*, II, 49.

<sup>2</sup> *De la Monarchie prussienne*, par le comte de Mirabeau, t. II, p. 96.

restait debout que la famille. Joseph II porta une main toujours malheureuse sur le mariage. Il le dépouilla de son saint caractère; il changea cette union des âmes en une espèce de contrat civil et temporaire, autorisant le divorce et rendant les enfants illégitimes aptes à succéder. Cette réglementation de l'adultère était la ruine de la société chrétienne. Brusquement jetée hors de ses voies, elle se sentait ébranlée dans sa base et mutilée dans la puissance paternelle. On priva le père de l'usufruit des biens de ses fils; et comme l'Empereur s'était fait une théorie d'égalité à sa façon, il décréta qu'un même linceul, c'est-à-dire un sac, suffisait pour contenir les restes mortels de tous les citoyens, riches ou pauvres, nobles ou serfs. Il avait tarifé l'instruction; il taxa l'absence. On ne put voyager hors de l'Empire qu'en payant un impôt. L'absence se prolongeant, la confiscation frappa le séjour à l'étranger; la loi punit aussi bien l'émigrant que les magistrats qui ne l'auront pas empêché de franchir la frontière.

L'exemple de Joseph II était contagieux; dans les provinces rhénanes on le subissait à contre-cœur, et le peuple disait avec Isaïe <sup>1</sup> : *In silentio et in spe erit fortitudo vestra*. Ce silence et cette espérance, invoqués comme une force, ne devaient pas le trahir. En Bavière, le prince électeur, Maximilien Joseph, n'attendait pas ce courage d'en haut. L'Empereur se faisait un thaumaturge de révolte, Maximilien l'imita avec les démonstrations d'un fol enthousiasme. La Révolution, qui ne venait pas assez vite par les sophistes, était précipitée dans sa marche tantôt par les Rois, tantôt par leurs ministres. Il

<sup>1</sup> *Proph. Isa.*, xxx, 45.

y avait des Pombal à chaque cour; on trouve un diminutif de Kaunitz auprès de chaque trône. Naples avait son Tanucci, Parme son Féline, Madrid son Campomanes, Munich eut son Montgelas. Ces hommes d'État ont soif d'innovations; ils aspirent hautement à renverser l'Église romaine afin de proclamer sur ses débris l'avènement d'un esprit nouveau. Un mal profond les dévorait. Ils l'éprouvaient; mais ils ne le connaissaient pas. C'est tout au plus si ces aveugles courtisans d'une éphémère popularité croyaient en Dieu, leur foi se réservant pour tous les rêves de l'Illuminisme. Le comte de Montgelas fut un des plus fervents adeptes de cette école. Il faisait la guerre aux moines; mais il couvrait de sa protection toute Société secrète.

La Société secrète ne tend pas ses pièges contre les trônes. Elle laisse aux ministres des rois la faculté de tuer la Religion, car les Illuminés d'Allemagne comme les Philosophes de France sont bien persuadés que, l'Église romaine une fois avilie, il n'y aura rien de plus facile pour eux que de saper les trônes. L'esprit de révolte, avec l'orgueil qui l'engendre, s'incarnait au fond des cœurs. Cet attentat social était donc prémédité de longue date; il s'accomplissait au grand jour; on en saisissait la trame dans cet indicible besoin d'expansion novatrice dont tous les princes étaient obsédés. Selon la parole de Job <sup>1</sup> : « Ils vont par des sentiers embarrassés; ils marchent sur le vide, et ils périront. »

Le cardinal Caprara remplissait alors les fonctions de nonce apostolique à Vienne. C'était un diplomate clairvoyant, mais flexible. Le mal lui faisait peur. Dans l'es-

<sup>1</sup> Job, c. vi, 48.

poir d'y remédier, il aimait assez à employer d'inutiles ou de dangereux palliatifs. Néanmoins, en octobre 1787, Caprara lui-même s'effraye du débordement de perversités enseignant dont il est le témoin obligé; et dans une note secrète, adressée au cardinal neveu, Braschi-Onesti, il s'exprime en ces termes : « Mes dépêches à la secrétairerie d'État peuvent tomber en des mains peu sûres; ce qui est déjà arrivé. Le voyage à Rome d'une personne qui m'inspire pleine confiance me met à même d'éclaircir pour le Saint-Père plusieurs passages obscurs des susdites dépêches.

» Ici nous continuons à errer, sans boussole et sans gouvernail, sur une mer hérissée d'écueils; et le pilote ne s'aperçoit pas plus des dangers auxquels il nous expose que de ceux qu'il court lui-même. L'Empereur a joué son rôle; il dit son dernier mot. Il n'a plus de bouleversements à opérer; les esprits inquiets se fatiguent de cette immobilité. On veut du nouveau; on en cherche partout; et comme Joseph II lui-même est impuissant à satisfaire cette passion qu'il a excitée, on l'accuse de traîner le progrès dans l'ornière de la routine. Ce prince, qui a tant détruit, est impopulaire auprès de ceux qui veulent ériger la destruction en système; l'on active donc le désordre afin d'arriver plus rapidement à un but encore inconnu.

» Ce n'est plus dans les mystérieuses conférences de la chancellerie que ce but peut être atteint; l'administration est dépassée, le gouvernement lui-même se sent emporté par une force secrète. La première génération qu'il a façonnée entre maintenant dans le monde, et (je frémis en m'arrêtant à cette pensée odieuse) cette génération a plus de vices que d'instruction. C'est un mal dont les

effets avaient été prévus et qui peut se réparer en changeant de direction ; mais, ce qui me semble irréparable, et ce qui le sera inévitablement, c'est l'action morbide répandue dans toute l'Allemagne par les diverses sectes d'Illuminés, de Perfectibilistes, de Francs-Maçons, de Voyants, d'Esprits du troisième ciel et de Swedenborgiens qui se multiplient.

» Comme c'était mon devoir, j'ai, en plus d'une occasion, essayé d'indiquer à l'Empereur le péril qui menace les monarchies, si un jour des événements inattendus ou une crise sociale donnaient un corps et un drapeau à toutes ces affiliations ténébreuses. Sa Majesté Impériale m'a répondu d'un ton découragé et plein de craintes qu'elle voyait bien aussi le danger, mais qu'il paraissait impossible au chancelier d'État de le conjurer. Ainsi, après s'être livré aux mains de l'impie, le trône impérial peut être englouti par des illuminés dont le crime capital est le mépris de Dieu et la folie d'une Jérusalem nouvelle. Le prince de Kaunitz (je dois ici lui rendre cette justice) ne partage en aucune façon ces étranges doctrines, mais elles n'en font pas moins de nombreux prosélytes dans la haute noblesse, dans la magistrature et dans les diverses branches de l'administration publique. On parle d'horribles initiations, et un certain Adam Weishaupt, canoniste et jurisconsulte bavarois, assez renommé dans les Universités nouvelles, jouit, auprès de la jeunesse et même dans le monde, d'une célébrité qui épouvante en vue de l'avenir. Ce Weishaupt a été, dit-on, le maître et l'initiateur de M. de Montgelas et du baron de Knigge dans les mystères du *Grand-Oeuvre*. Ils annoncent une Trinité humaine, une Exégèse terrestre et des prodiges sans fin, dont ils sont seuls les auteurs ou les témoins.



» Cet amour du merveilleux ou plutôt du miraculeux me trouverait assez indifférent, car nous vivons dans un temps où les recommandations apostoliques ne sont guère plus écoutées que les divins préceptes de Jésus-Christ; mais, sous le couvert de tous ces prodiges imposteurs, il se cache des doctrines pernicieuses et des manœuvres coupables. Au fond de ces agrégations ou de ces sectes, il n'y a pas, que je sache, rien que des songe-creux ou des illuminés. Il se forme une école plus pratique, plus dévorée d'activité, et qui ne s'arrêtera point dans cet Éden de jouissances hyperboliquement sensualistes et de déceptions trop réelles. Cette école avait pris notre sainte mère l'Église pour point de mire; de l'Église, elle passe aux trônes, et (si je suis bien renseigné, comme j'ai quelques motifs de le croire) elle ne présume pas trop de ses forces en osant préparer son peuple d'adeptes à une révolution politique. L'Empereur, qui se console en disant que son fameux système n'a pas été compris, se montre peu rassuré sur les tendances de ces nouveaux ennemis des trônes; cependant il a, du moins l'affirme-t-il, certains motifs pour rester convaincu que ces nuages amoncelés ne fondront pas sur l'Autriche. Il croit que ce n'est pas du sein de l'Allemagne que la foudre partira; mais il ne regarde point comme impossible qu'elle éclate. Au milieu de ses inquiétudes morales, on le voit peu à peu revenir sur le passé et donner à d'iniques mesures une direction plus équitable.

» L'attitude de provocante hostilité que prennent certains mécontents et quelques esprits dont l'indépendance s'accroît, à proportion que les gouvernements se sentent plus faibles ou désorganisés, est un perpétuel sujet d'alarmes pour les bons Catholiques, dont le nombre aug-

mente par la persécution même ; mais il ne faut pas s'étonner de leur impuissance. Aujourd'hui on ne pourrait ni les réunir ni en tirer une force matérielle. Sans doute, leur courage se ranimera plus tard ; néanmoins le danger approche ; car, de tous ces rêves insensés de l'illuminisme, du Swedenborgisme ou du Franc-Maçonnisme, il doit sortir une effrayante réalité. Les visionnaires ont leur temps, la Révolution qu'ils présagent aura le sien. Quand le jour des ténèbres arrivera, je suis bien convaincu d'avance que la barque mystique résistera aux efforts de la tempête et qu'elle surnagera ; nonobstant cela, le Saint-Père, dont la parole est si persuasive, ne croira-t-il pas devoir à son ministère pastoral et royal de prémunir les monarques et de les tenir en éveil contre des calamités pour ainsi dire prévues ? Je n'ai rien à conseiller, rien surtout à apprendre au représentant de Celui qui est le salut et la vie ; je me contente (comme c'est mon devoir) d'exposer la vérité des faits et la douleur de mes pressentiments. »

Les craintes énoncées par Caprara étaient depuis longtemps partagées en France ainsi qu'en Allemagne. Le Joséphisme avait fait fermenter toutes les sourdes colères contre l'ordre social, que le désceuvrement, l'ambition ou l'ignorance entretiennent au fond de certaines âmes vouées à perpétuité au culte abject de la violence et du succès. Les mystères et les complots de Weishaupt et de Knigge étaient révélés en partie, et l'on s'étonnait de la protection dont les Illuminés religieux et politiques se couvraient. Les princes, qui n'osaient que le plus rarement possible se faire pardonner le bonheur de leur naissance par de grandes qualités, et le prestige du pouvoir par de grands services, épuisaient leurs prérogatives pour se

mettre aux ordres de ces charlatans de ténèbres. Ducs souverains ou électeurs, catholiques ou protestants, ils n'acceptèrent que le mensonge comme la vérité des temps futurs. La terre tremblait sous leurs pieds; et, dans une voluptueuse somnolence, qui fut une complicité, ils ne prirent pas la peine de s'informer des causes de ces commotions souterraines.

Leur intelligence aulique ne s'élevait pas au-dessus de ce niveau. L'*Union allemande*, dont le théologien Bahrdt fut l'inventeur, marchait à ses fins, en s'appuyant d'un côté sur le crime, et de l'autre sur le vice. Cette Union, qui procédait de toutes les Sociétés secrètes et qui les absorbait dans ses mystérieuses ramifications, avait donné à tous ses agents et à ses dupes le plus singulier des mots d'ordre. La Compagnie de Jésus a été abolie par Clément XIV, et depuis quinze ans elle n'existe plus que dans l'histoire. Mais à l'approche des périls dont le Siège romain est menacé, les Pères, proscrits en corps, ne s'occupent pas à faire de leur cause personnelle une source de discorde ecclésiastique. Au lieu de crier au Ciel : *Vindica sanguinem nostrum*, vengez notre sang, ils ne songent, athlètes infatigables, qu'à se mettre au service de l'Église pour venger la justice et la raison.

Trois hommes, les pères Feller, Jacques Zallinger et Zaccaria, étaient descendus dans cette brûlante arène; puis, avec leurs anciens frères de l'Institut, Pierre de Doyar, Navez, Ghesquier, de Saive et Corneille de Smet, ils défendirent Rome dans cette guerre de l'Unité aux prises avec les innovations<sup>1</sup>. Ce dévouement, pour ainsi

<sup>1</sup> On lit dans les *Mémoires historiques du cardinal Pacca*, t. I<sup>er</sup>, p. 403 : « Dans les démêlés survenus entre les nonces, en Allemagne, de 1786 à 1792, ce furent encore les anciens Jésuites qui se présentèrent

dire d'outre-tombe, avait, aux yeux de tous ces missionnaires de l'égoïsme, quelque chose de si prodigieusement inconcevable, qu'afin d'en neutraliser les effets, l'Union allemande et les Illuminés ne trouvèrent qu'un moyen.

Le Joséphisme leur a livré l'enseignement et le monopole de la publicité. Par leurs chaires d'université ou par la presse, ils dirigent, ils accaparent l'opinion publique. Les académies, les séminaires, les écoles de droit, de médecine et de sciences, les imprimeries, les chapitres, les sociétés savantes, tout est de leur ressort, tout rentre dans leurs attributions. C'est un gouvernement occulte qui fonctionne au milieu des rouages usés d'une administration s'anéantissant elle-même. Mais les progrès de cette secte multiple ne sont pas aussi rapides que ses espérances. Joseph II s'inquiète du trouble des esprits ; son frère et son héritier, l'archiduc Léopold de Toscane, proclame que le but est dépassé. Un temps d'arrêt se manifeste aussi bien dans le clergé qu'à la cour.

Cette heure doit être décisive ; les Sociétés secrètes vont la conjurer en s'imposant un mot de passe qui répond à tout. Dans un de ses ouvrages de la bonne période, l'oratorien Theiner nous initie à ce complot, que plus tard il reprendra lui-même en sous-œuvre : « Qui-conque, raconte-t-il <sup>1</sup>, se permettait de lutter le moins du monde contre ce torrent, fut traité de jésuite caché ou avoué. Le nom de jésuite prit dès lors le caractère le plus odieux. Il était synonyme de scélérat, d'assassin, d'ennemi de la religion et de perturbateur du repos public. Il parcourut l'Allemagne d'une extrémité à l'autre, et devint

dans la lice contre les ennemis du Saint-Siège. Ils vinrent éclairer et fortifier les fidèles par des écrits solides et victorieux. »

<sup>1</sup> *Hist. des instit. d'éd.*, par Theiner, t. II, p. 34.

le mot d'ordre général toutes les fois que l'on voulait faire du bruit ou se débarrasser d'hommes dangereux. Celui que la propagande des Illuminés et des partisans de la lumière avait une seule fois traité de jésuite était irrévocablement perdu ; rien ne pouvait plus effacer chez lui cette tache , et lui rendre son honneur et son crédit. Que de troubles affreux , que de criantes injustices furent commises à cette époque à l'aide de ce nom ! Si l'on voulait enlever à un prince protestant l'amour de ses sujets , on se contentait de faire courir le bruit qu'il avait auprès de lui un jésuite , et qu'il voulait se faire catholique. Si l'on voulait renverser d'honorables ministres ou de grands fonctionnaires incorruptibles dans des États protestants ou même catholiques , on n'avait qu'à dire que c'étaient des jésuites cachés. Le savant qui passait pour jésuite , quelque pure que fût sa conduite , quelque profonde sa science , ne pouvait obtenir de chaire nulle part ; il était obligé de rentrer dans l'obscurité et de rendre hommage à l'illusion du siècle. »

Ces Illuminés , dont le Joséphisme exaltait les fiévreuses impatiences , ne daignaient même plus cacher leurs projets. Le monde leur semblait mûr pour une révolution. En face des rois et des peuples , ils s'intitulent dans leurs écrits « une légion répandue dans l'univers entier , une légion qui jure haine à tous les cultes , mort à tous les prêtres et à tous les tyrans. »

À ce navrant spectacle , les peuples invoquaient un secours surnaturel. Les rois s'abandonnaient ; les peuples , pour ne pas faire défaut à leur propre défense , remirent leur cause entre les mains de Dieu ; puis , dans ses muets désespoirs , l'Allemagne catholique , les yeux tournés vers Rome , sembla lui dire : *Salva nos , perimus.*

Le nouveau Pontife accordé à la Chrétienté était, par la splendeur de ses vertus et par l'aménité de son caractère, digne de tenir tête aux orages qui menaçaient la barque de Pierre. Né à Césène le 27 décembre 1717, il fut élevé dans l'amour de Dieu : il grandit au service de l'Église. Benoît XIV lui avait témoigné une affection paternelle; Clément XIII l'honora de sa confiance, Clément XIV de ses soupçons. Cette triple consécration, solennelle garantie de talent, de probité et de justice, fut la cause déterminante de son élection.

A peine acclamé dans le Conclave, Pie VI fit éclater chez les Romains un enthousiasme et des manifestations de respectueuse tendresse qui ne devaient jamais s'épuiser. Il était beau de sa personne, riche des dons de Dieu et fastueux dans ses goûts. Il répandait tout naturellement autour de lui la bonté et la pompe. On l'admirait, à l'autel de la Basilique de Saint-Pierre, dominant de sa majestueuse stature tout un peuple recueilli et priant à ses pieds. On l'aimait prodiguant dans les galeries vaticanes les grâces de son esprit et les charmes de son érudition artistique. C'était Léon X ressuscité, mais sans Raphaël et sans Michel-Ange, Léon X qui, pour accomplir les grandes choses rêvées par lui, devait se contenter d'embellir les monuments et de féconder les ruines.

En ce temps-là le marbre et la pierre étaient moins durs à façonner ou à mettre en œuvre que le génie de l'homme. Pie VI trouva en Winkelmann un archéologue qui comprit et interpréta sa pensée. Le musée Pio-Clémentino s'ouvrit. D'immenses travaux d'art s'entreprirent. La sacristie de Saint-Pierre s'acheva, et l'assainissement des marais Pontins fut résolu.

On s'était étudié à arracher du cœur des Chrétiens le

prestige et même le souvenir des magnificences pontificales. On essayait de ne plus croire à la suprématie spirituelle, on niait tout haut son influence politique. La génération de cette époque n'avait pas vu les premières années du règne de Benoît XIV. De ses deux successeurs immédiats, elle ne connaissait qu'une lutte sans trêve, et des concessions sans gloire ainsi que sans profit.

Pour cette génération menacée de tant de calamités, Rome ne devait plus exister que dans l'histoire. Rome était morte, aussi bien d'un sarcasme philosophique ou d'une déduction janséniste que de l'indifférence universelle. Et tout à coup, quand les gouvernements des souverains catholiques se laissent féliciter de leur victoire par la philosophie triomphante, un nouveau Pape attire tous les regards, il captive tous les respects.

Les princes catholiques, mal inspirés, ou plutôt mal conseillés, ne cessaient de faire une guerre sourde ou patente au trône pontifical. A leur défaut, les monarques séparés de l'unité franchissent de prodigieuses distances. Comme au troisième livre des *Rois*, il vint des gens de tous les pays pour entendre la sagesse de Salomon. Et Gustave III de Suède, et Paul de Russie, et les princes de la maison d'Angleterre, quittent leurs palais, afin de saluer dans le successeur de Pierre la plus heureuse image de la suavité dans la force.

Mais au milieu de ces fêtes religieuses de l'âme et de ces plaisirs élégants de l'esprit, dont il fut le dispensateur et l'ornement, Pie VI était comme une victime qui a déjà reçu l'aspersion pour être sacrifiée. Les hommages adressés à sa personne ne remontaient pas tous au Saint-Siège. Ils ne pouvaient pas surtout racheter à ses yeux l'abandon méprisant que les hautes classes affichaient à

l'égard de la Chaire apostolique. Piè VI, afin d'être agréable aux Romains, consentait bien à suivre les inspirations de son amour des arts, mais il était pape. Dans les effusions de sa foi, il se désolait donc de voir l'Église veuve de ses pasteurs et orpheline de ses enfants.

Selon la parole du Psalmiste, les nations se soulevaient et les peuples concertaient leur folie, parce que les Rois et les grands de la terre s'étaient eux-mêmes révoltés et coalisés contre le Seigneur et contre son Christ. Mais, dans les amertumes de la pensée pontificale, il y avait encore des désespoirs plus profonds. Sous le coup de cette démoralisation qui gangrenait les cœurs, le Clergé n'avait pu résister qu'en partie au dissolvant social. Son courage s'était affaibli, sa foi se lassait de la lutte; il succombait à la peine ou à la tentation. L'inutilité de ses efforts lui étant démontrée, on le voyait s'affaisser sur lui-même. Il refusait de s'indigner des scandales dont quelques-uns de ses chefs le rendaient victime et témoin. Cette prostration de toute énergie morale, un des symptômes les plus caractéristiques de l'époque, n'avait point échappé à la vigilante perspicacité de la Cour romaine. Tout en déplorant cette étrange fatigue des esprits, elle en ressentait elle-même les effets.

Sous l'audacieuse pression des sectes combinées, le Clergé s'était peu à peu déshabitué des choses du ciel. Un immense dégoût du devoir sacerdotal s'infiltrait dans l'Église; il en prenait possession au nom du progrès et des lumières de la civilisation moderne. La prière devenait une hypocrisie et le zèle un crime. Dans un siècle qui, de son commencement à sa fin, produisit tant de fanatiques d'incrédulité, on rougissait du fanatisme de l'Apostolat. De Rome même, où tant d'héroïques Pontifes



avaient parlé, commandé et vaincu, il s'élevait des voix pour conseiller le silence et pour autoriser la lâcheté. Le Clergé séculier avait laissé faire une guerre ouverte aux Réguliers, et il ne s'apercevait pas encore qu'il était réservé à en payer les frais. Il ressemblait à ces bergers dont parle le Prophète, qui dorment lorsque le troupeau se trouve en danger, et à ces sentinelles qui s'assoupissent pendant que l'ennemi livre un dernier assaut à la citadelle.

La foi dans la perpétuité de l'Église n'était ni altérée ni obscurcie. Le triomphe de l'erreur n'avait pas été poussé aussi loin ; mais, en abusant de ce caractère de tempérament et de conciliation, l'éternel apanage de Rome, on était arrivé au point de faire douter au médecin de l'efficacité de ses remèdes. Le torrent était trop général et trop impétueux pour y résister. On insinuait à voix basse de fuir les vallées fertiles, et, après s'être arrangé un abri sur la montagne, de contempler silencieusement les ravages de l'inondation. Le Vatican, même aux jours de ses plus rudes combats en l'honneur des principes, ne s'était jamais fait de la précipitation un élément de succès. Grégoire VII, Innocent III et Sixte-Quint savaient, dans une mesure parfaite, atermoyer avec les difficultés. Ils ne brisaient pas l'obstacle, ils aimaient à le tourner. Mais à Rome, où l'on semble toujours vouloir persuader que l'on procède du roseau plutôt que du chêne, ces condescendances traditionnelles, ces lenteurs si favorables à la maturité des décisions, étaient alors invoquées par les uns comme un signe de faiblesse, et par les autres comme un témoignage d'apparente complicité.

On ne s'y était pas entièrement préservé de tout contact avec les novateurs. Plus d'une fois l'atmosphère du

Sacré-Collège s'imprégna furtivement et malgré elle de la contagion janséniste. Le cardinal Passionei l'y avait apportée sous Benoît XIV; le cardinal Marefoschi en développa le germe sous Clément XIV et sous Pie VI. Les concessions arrachées à l'Église, les iniquités publiques ou secrètes qu'on lui imposa, les douloureux sacrifices auxquels elle crut devoir se condamner en vue de cette paix s'éloignant à mesure qu'on espérait la saisir, tout présentait aux sophistes des chances incalculables. Ils avaient autour du Vatican un parti plus puissant par l'activité que par le nombre; ce parti prenait à tâche de démoraliser les courages, en affectant de s'effrayer des excès du fanatisme.

Les vieux Romains, cette nation royale, *populum late regem*, s'indignaient bien, dans le secret de leurs demeures, de cette somnolence entretenue par de coupables manœuvres ou par un besoin de repos touchant à la trahison. Sauf quelques cas providentiellement exceptionnels, les Papes ont toujours paru ignorer que la témérité était le génie des circonstances extrêmes. Avec leur éternelle temporisation, modérant et fatiguant toutes les fougues, ils sont arrivés à dominer les passions et à les faire souvent servir au triomphe de la justice et de la vérité. Mais la Chaire apostolique se voyait en butte à tant d'ennemis, que son inaltérable longanimité allait devenir un danger de plus. On l'abandonnait en France, en Allemagne, en Espagne, en Portugal et en Italie à la fureur de l'impiété. Personne n'osait se lever pour la défendre, et autour du Vatican il ne manquait pas de conseillers pusillanimes se glissant à l'oreille du Sacré-Collège, et recommandant la patience, la vertu la plus usuelle des Romains.

Pie VI ne crut pas devoir s'astreindre à tant de ménagements. A peine monté au trône, il ouvrit, par un Jubilé solennel, le trésor de ses indulgences. Néanmoins, en annonçant la bonne nouvelle aux évêques de la Chrétienté, il ne leur cacha pas les tristesses de son âme. « Après avoir répandu de toutes parts, disait-il, les ténèbres de leur impiété, et comme arraché la religion du cœur des hommes, ces philosophes corrupteurs tentent aussi de rompre tous les liens qui unissent les hommes entre eux, et avec ceux qui les gouvernent. Élevant leur voix, ils annoncent à grands cris que l'homme est né libre, et répètent sans cesse qu'il n'est soumis à l'empire de qui que ce soit; que la société n'est qu'une multitude d'hommes ignorants, dont la stupidité se prosterne devant des Prêtres qui les trompent, devant des Rois qui les oppriment, de manière que l'union entre le sacerdoce et l'empire n'est selon eux qu'une conspiration barbare contre cette prétendue liberté qui est naturelle à l'homme. Qui ne voit pas que de si monstrueuses extravagances et tant d'autres délires semblables, couverts avec tant d'art, menacent d'autant plus le repos et la tranquillité publics, que l'on tarde à réprimer l'impiété de leurs auteurs, et qu'ils sont d'autant plus pernicieux pour les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, que leur doctrine, comme la gangrène, gâte de plus en plus ce qui est sain, et se glisse dans le cœur des Rois, et (ce qui nous fait horreur à dire) s'insinue jusque dans le sanctuaire? »

Le coup était direct; il n'effleura que l'épiderme, car la parole du Vicaire de Jésus-Christ fut couverte par des clameurs insensées. Mais comme il y a dans l'homme, même le plus pervers, un certain degré où commence la conscience, ce Jubilé, témoin et précurseur de tant de

crises sociales, ne resta pas sans consolation pour l'Église. La foi sembla se réveiller dans les âmes; on eût dit qu'elle marquait la dernière étape de l'insouciance à la proscription ou à l'échafaud.

Comme si le Pape Pie VI avait la prescience des malheurs dont son règne sera couronné, le voilà qui, pour conjurer en Allemagne les mauvais vouloirs de Joseph II, se décide à se faire lui-même pèlerin apostolique. On dit que les populations sont déjà indifférentes ou gangrenées de philosophisme, et que l'Empereur ne devance pas l'opinion publique, mais qu'il en suit l'impulsion. Depuis longtemps, les Papes ne voient le monde qu'entre le Quirinal et le Vatican. Les événements les ont séparés du reste de la terre, et ils vécurent isolés, dans une dignité que l'on respectait par convention tacite. Aux maux extrêmes qu'il pressent, Pie VI veut apporter un remède aussi extrême. Il s'avance vers Vienne.

Dans la situation des esprits, ce voyage peut exercer une influence considérable sur les affaires de l'Église et de l'Allemagne. Les princes catholiques et le Sacré-Colège lui-même essayent de s'y opposer par de respectueuses remontrances. C'était l'inspiration et le vœu de Pie VI. Il surmonta les difficultés, il eut réponse à toutes les objections; puis, de la capitale du monde chrétien à la capitale de l'empire germanique, il fut pour ainsi dire porté sur les bras du peuple. Les évêques et les grands lui faisaient un cortège officiel, les peuples lui en composèrent un autre qui dut singulièrement modifier les idées des novateurs. Les peuples, accourus du fond des provinces, s'agenouillaient sur le passage de celui qui mar-

<sup>1</sup> *Essais de Montaigne*, t. I<sup>er</sup>, p. 263.

chait en suppliant. Ils éclataient en témoignages de foi et en transports d'allégresse. Ce fut quelque chose de mieux qu'une marche triomphale. Dans ce filial empressement des multitudes, dont l'histoire même la plus partielle a consacré les naïves effusions, il y avait un réveil si prononcé des croyances catholiques, que, bon gré, mal gré, Joseph II fut obligé de s'y associer. L'esprit, chez lui, n'était pas à la hauteur de l'âme.

Pour être réformateur à sa manière et se donner des airs de prince philosophe, ce souverain s'était plu à fronder ce qu'alors on appelait les préjugés d'un fanatisme suranné. L'Empire avait fait une guerre sournoise au Sacerdoce, et l'instigateur de cette guerre se voyait forcé de désarmer en présence du Pontife. On s'était promis de n'accueillir le Pape qu'avec une de ces courtoisies étudiées, qui sont souvent un manque de déférence; il fallut changer de tactique, sous peine d'encourir l'animadversion publique.

Un écrivain peu suspect de trop d'affectueuse vénération envers le Siège romain, le comte Alexis de Saint-Priest, témoigne lui-même de cette violence morale faite par la piété universelle aux dédains prévus de l'Empereur.

« Les bons Viennois, raconte l'historien<sup>1</sup>, ne prirent guère la peine de s'enquérir si le Pape était pittoresque ou mondain; mais, remplis d'une foi naïve, absorbés dans une pieuse extase, ils ne savaient comment se rassasier de cette sainte vue; ils se pressaient dans les églises, dans les rues, sur les places où Pie VI devait passer. La police eût beau intervenir, les accidents causés par la concentration d'une foule immense sur un seul point se re-

<sup>1</sup> *Histoire de la chute des Jésuites*, par le comte Alexis de Saint-Priest, par de France, p. 238 et 239 (Paris, 1844).

nouvelaient journellement sans ralentir le zèle. Vingt ou trente mille hommes suivaient le carrosse du Pape ou se plaçaient sous les fenêtres de son palais, lui demandant à grands cris sa bénédiction. Le Danube était peuplé d'embarcations chargées d'âmes pieuses. Enfin le concours des provinces les plus éloignées fut si grand dans la capitale, qu'on redouta une disette momentanée.

» Cette joie, cet enthousiasme, déplurent à Joseph II ; il en conçut du dépit, peut-être même de la crainte. Il sentit qu'il n'avait pas affaire à une population philosophe ; et, tout en poursuivant ses projets, il crut devoir donner des preuves convaincantes de sa catholicité. Un mal d'yeux opiniâtre le tourmentait depuis longtemps. De sourds murmures l'attribuaient à son incrédulité, et quelques voix assuraient même que s'il ne se réconciliait avec le Saint-Père, Dieu le frapperait de cécité. Effrayé de ces rumeurs, il envoya, en *ex voto*, des yeux d'or au couvent de Maria Zell, et chargea les religieuses de prier pour sa vue. Ce n'est pas tout, il crut devoir communier solennellement de la main du Pape, et le servit à la Cène. Il fit plus encore : Pie VI, dans une allocution en Consistoire, avait oublié de célébrer la piété de l'Empereur, oubli bien simple et bien naturel, dont Joseph II exigea la réparation. Il voulut qu'une phrase favorable à cette piété problématique fût insérée dans le discours imprimé. »

Le peuple, qui s'entend très-peu à des chicanes de bureau et à des modifications de loi, était resté étranger aux bouleversements opérés dans la discipline ecclésiastique. Il n'en saisissait pas la portée, et les novateurs se délectaient en la cachant sous l'enveloppe de paroles doucereuses, et derrière l'étiquette d'un progrès économique et

social. Mais le peuple aurait compris d'instinct un outrage fait au Père commun. Il fallut donc que Joseph II se retrouvât lui-même, c'est-à-dire un véritable Habsbourg-Lorraine, afin de se placer en public au niveau de la vénération universelle. Le prince de Kaunitz, son chancelier, prit à tâche d'offrir à l'Empereur toutes les revanches secrètes dont son orgueil philosophique crut avoir besoin. Celui que le roi Frédéric II de Prusse surnommait ironiquement : *mon frère le sacristain*, s'était persuadé que ce voyage du Pape serait le coup de grâce donné à l'Église romaine. Confondu dans ses espérances, il devait faire cortège à cette autorité morale qui s'avavançait à travers les États impériaux, ayant pour toute armée deux ou trois prélats italiens et une bénédiction pour mot d'ordre. Joseph II accepta de bonne grâce sa défaite inattendue ; Kaunitz ne consentit jamais à s'y soumettre. Ce ministre de Marie-Thérèse, omnipotent sous l'Empereur son fils, s'était fait de ses hostilités contre l'Église un instrument de règne.

Grand seigneur du dix-huitième siècle, diplomate souvent habile ou heureux, mais caractère faussé par l'adulation et subjugué par la vanité, Kaunitz aurait dédaigné de compter avec le bon Dieu. Et, à Paris, on l'avait vu flatteur de la marquise de Pompadour et vassal de Voltaire. Il exerçait depuis si longtemps le pouvoir, qu'il le regardait comme un de ses attributs individuels. Incarné dans le culte de sa propre personne, il se jugeait indispensable, et prenant les autres hommes en pitié, il était arrivé à se créer un monde à part, dont il s'improvisait l'Atlas. Ce vieillard, qui essayait d'accoupler la morgue allemande et la fatuité française, ne croyait pas à l'Évangile, mais il s'efforçait de nier la mort. Ce mot résonnait mal à ses

oreilles; il était donc interdit de le prononcer devant lui. Afin de l'éviter, les courtisans et les secrétaires du chancelier de Cour et d'État s'ingéniaient à inventer des périphrases. Ce fut en ces termes qu'on lui annonça le décès du baron Binder, son plus vieil ami : « On ne trouve plus le baron Binder. »

On ne trouvait plus le baron; à dater de ce jour, Kaunitz oublia de le demander. Cet esprit fantasque mettait une sorte de ridicule orgueil à braver le Pape. La piété du peuple forçait Joseph II à s'incliner devant le pèlerin apostolique, Kaunitz complota de se relever plus rogue et plus impertinent que jamais. Les respects dont Pie VI était entouré, les acclamations qui le suivaient à Vienne et partout, devinrent un supplice pour cet homme si célèbre par ses arrogances. Il s'en vengea en poursuivant, même sous les yeux de Pie VI, le cours de ses réformes anticatholiques.

Le Joséphisme, mis au monde par quelques Jansénistes de Hollande, était vaincu par les démonstrations populaires; Kaunitz ne daigna pas leur laisser le dernier mot. Un édit impérial du 30 mai 1782 fit connaître l'inutilité des prières de Pie VI, et le mépris que l'on affichait pour le vœu des masses. La *tolérance* de Joseph II et de son ministre se traduisit, s'organisa en persécution. La persécution se déguisa sous une pesante ironie; elle emprunta les allures de l'épigramme et du bout-rimé. Les princes de l'Europe, inattentifs au mouvement révolutionnaire, aiguisaient, du fond de leurs palais, d'innocentes railleries contre la Chaire de Pierre<sup>1</sup>. Comme au temps d'Horace, la source de tous les fléaux venait en-

<sup>1</sup> Dans le t. XI de la *Correspondance de Grimm*, p. 64, on lit ces s'x



core d'en haut; les princes s'amuserent à la faire déborder sur la patrie et sur les peuples<sup>1</sup> :

*Hoc fonte derivata clades  
In patriam populumque fluxit.*

Pie VI n'avait obtenu que de vaines concessions, presque aussitôt retirées qu'accordées. Dans ses entretiens avec l'Empereur, entretiens dont le Pontife parle en ces termes au Consistoire secret du 23 septembre 1782 : « Chaque jour nous avons des conférences, et les choses s'y traitaient, de part et d'autre, familièrement et à l'amiable, mais avec une grande chaleur; il n'est rien que nous n'ayons expliqué librement, ouvertement, n'ayant égard qu'à ce qu'exigeaient de nous notre charge apostolique et l'intérêt de la Religion, et il n'est rien que l'Empereur n'ait écouté avec attention et tranquillité; » dans ces entretiens donc, le Pape se montra plus d'une fois inquiet de l'état de l'Europe. Il s'effraya des tendances que l'esprit de moquerie et d'erreur propageait; et Joseph II rassurait le Pontife, et, à force de sophismes ou de jeux de mots, il tâchait de lui persuader que les monarques devaient marcher avec leur siècle.

A quelques années de là, le siècle avait marché si rapidement, que Joseph II lui-même, épuisé de la course, s'adressait au Pape pour enrayer la Révolution.

vers, bouts-rimés, proposés par le comte de Provence, qui fut plus tard le roi Louis XVIII, et remplis par le marquis de Montesquiou :

C'est en vain que de Rome aux rives du *Danube*  
Notre antique mufti vient au petit *galop*.  
Aujourd'hui pierre ponce, autrefois pierre *cube*,  
Il distillait l'absinthe, à présent le *strop*.  
De son vieux baromètre en observant le *tube*,  
Il doit voir qu'on perd tout, lorsqu'on exige *trop*.

<sup>1</sup> *Odes*, l. 3, VI.

La Belgique faisait alors partie intégrante des États héréditaires de la maison d'Habsbourg. Joseph II s'était imaginé d'imposer à ces provinces, catholiques avant tout, le joug de sa tolérance et de ses innovations. Sans consulter les besoins moraux ou le caractère des diverses nations, l'empereur Joseph avait cru qu'il pourrait aussi impunément, dans les Pays-Bas qu'en Autriche, modifier ou altérer à sa guise les usages, les affections et les penchants religieux de ces contrées. L'esprit philosophique l'avait poussé à violer le pacte juré par ses aïeux et par lui-même. Tourmenté du prurit d'assurer le bonheur des autres à sa manière, Joseph ne tenait compte ni des obstacles ni des différences de mœurs. Il édictait le Libéralisme, en religion et en politique, avec des formules de tyran. C'était par le despotisme qu'il procédait à l'intronisation des nouveautés, et sans calculer que la résistance pouvait être un devoir de conscience ou de patriotisme, il ordonna que son bon plaisir serait une loi pour tous ses peuples. Il les jetait dans le même moule d'abstractions philosophiques, ce moule dut les rendre tous uniformes et reconnaissants.

Il avait bigarré, en Autriche et en Lombardie, la hiérarchie ecclésiastique, il désira qu'il en fût ainsi dans le *Brabant*. Chaque jour un nouvel édit apportait de nouveaux changements dans les ordres religieux, dans les mariages, dans l'enseignement, dans les confréries, dans les fêtes, dans les processions et dans les biens ecclésiastiques. Il supprimait, il créait, il décrétait; la Belgique n'avait plus qu'à obéir au *placet* impérial. La Belgique, patiente dans ses indocilités et n'ayant pas encore l'expérience des révolutions, n'accepta qu'avec répugnance la table rase faite de ses privilèges et de ses liber-

tés religieuses. Le clergé protesta, et quoique voyant à sa tête le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, il sentit fermenter dans son sein des germes de révolte. Frankenberg, caractère plein de droiture, de fermeté et de modération, aspirait à concilier. Partie intéressée au débat, et néanmoins médiateur respecté, il s'attachait à calmer les mécontentements et à dessiller les yeux de l'Empereur. Ses efforts ne devaient pas aboutir, car l'Empereur était inexorable dans ses projets, et la Belgique ne voulait pas s'humilier longtemps.

La suppression de l'Université de Louvain et la création d'un séminaire général, où la théologie allait être enseignée par des professeurs détachés de Vienne, et dirigés par un Janséniste nommé Stoegger, furent le signal de la lutte. On exila des évêques, on persécuta des prêtres; on prit à tâche de torturer les consciences. On se fit un jouet de la paix publique, et, par une aberration incompréhensible, Joseph II, dont chaque incohérence était une passion, s'acharna à réformer au lieu de songer à conserver. Sourd aux avis des uns et aux prières des autres, il s'obstina, il se roidit dans sa tolérance irréfléchie. Il avait dit que les Pays-Bas se soumettraient de gré ou de force au joug de ses principes philosophiques; il fit appel à la violence. Ce n'était déjà plus aux rois qu'il appartenait de l'exercer.

Joseph II a secondé le mouvement démagogique, il est emporté par lui. Il attisa le feu, l'incendie le déborde.

La Révolution qui éclate en France, et qui, de Paris, rejallira bientôt sur le monde entier, s'opère au nom du Philosophisme coalisé avec le Jansénisme. En Belgique, le drapeau qu'elle arbore est celui de la Religion. Louis XVI va, de sa pleine volonté, accorder à ses su-

jets tous les privilèges dont on leur a persuadé qu'ils étaient affamés, et Louis XVI périra martyr de sa généreuse initiative. Joseph II succombera, lui aussi, mais la Belgique qui l'a tué, selon une de ses paroles au maréchal prince de Ligne, la Belgique n'aura à se reprocher ni injustice ni ingratitude. Sa révolte, ainsi que celle de 1830, n'a qu'une mauvaise fortune; elle est mal encadrée. Elle se fait pour sauvegarder la foi catholique; elle se voit absorbée dans cette terrible insurrection contre Dieu, dont la France donne le signal.

Imbu de son système de tourmenter l'Église et de la réduire à l'état de servitude, mais encore plus imbu de son idée d'omnipotence impériale, Joseph II ne s'est pas arrêté à la pensée qu'il peut provoquer une résistance légitime. Il contestait l'autorité de l'Église romaine sur les âmes; il ne permet pas qu'on discute le pouvoir qu'il prétend usurper sur la conscience publique. La conscience se révolte. Le pacte inaugural est violé; les États de Brabant proclament Joseph II déchu de ses droits, et une guerre de religion se déclare au moment où l'incrédulité annonce que le règne du Christ est fini. Cette guerre de religion, entreprise à la veille des orages, eut pour chefs ostensibles deux avocats : Van der Noodt et Vonck. L'abbé Van Eupen y représenta le clergé.

Ce n'est point ici le lieu de raconter les événements militaires et les troubles intérieurs qui se produisirent comme inévitable conséquence. L'esprit de faction s'empara de ce pays; mais quand Joseph II s'aperçut de ces entraînements, quand il comprit que la Belgique allait peut-être se détacher de sa couronne impériale, le catholique se retrouva dans le souverain. Sa vie entière s'était gaspillée dans une lutte impossible. On l'avait vu mettre

sa foi et son nom au service des ennemis de la Papauté. Pour asservir l'Église romaine, il avait diminué le respect dû aux lois par la bizarrerie de celles qu'il inventait. En 1783, si l'on s'en rapporte au récit du chevalier d'Azara, ministre d'Espagne à Rome<sup>1</sup>, l'Empereur conçut même le projet de rompre complètement avec le Saint-Siège, et de replâtrer un schisme idéal.

Sept années ne sont pas encore écoulées, et ce grand réformateur, terrassé par la Révolution qu'il prépara, arrive en désespoir de cause à se jeter dans les bras de l'Église. L'heure des sarcasmes d'esprit fort est passée, les plaisanteries anticatholiques n'ont plus cours; Joseph II est aux prises avec des difficultés de toute nature. Dans ce péril imprévu, Joseph II en appelle à l'intervention du Pape. De sa main affaiblie par les souffrances, ce prince, encore dans la vigueur de l'âge, mais qui s'est consumé en tentatives stériles, adresse au Souverain Pontife une prière suprême. C'est pour ébranler l'Église qu'il commença cette croisade d'innovations; il supplie le Pape d'interposer son autorité. Pie VI, qui fut plus clairvoyant que lui, Pie VI, qui a déjà tant pardonné, écrit aux évêques de Belgique, le 23 janvier 1790 : « Nous nous empressons d'offrir nos soins, pour dissiper ces fatales divisions; nous le devons à notre amour pour notre cher fils Joseph, empereur élu des Romains et votre souverain, qui, animé lui-même de l'esprit de concorde, a désiré de nous cette démarche; nous le devons à notre affection pour les illustres États et les peuples de ces provinces qui ont toujours si bien mérité de la Religion catholique, que

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat*, par Bourgoing, ancien ministre plénipotentiaire, t. 1<sup>er</sup>, p. 334 et suivantes.

le Saint-Siège a toujours regardés comme ses enfants les plus chers... Nous nous adressons à vous, qui, étant pasteurs de l'Église de Dieu, devez participer à nos sollicitudes. Nous savons certainement que dans cette Révolution vous n'avez eu aucune part active, et que toujours vous vous êtes souvenus que votre devoir était de concilier une juste obéissance à l'autorité avec l'obligation pastorale de maintenir la Religion intacte... Il nous est également connu que les États de cette nation, pendant tout cet espace de temps, n'ont jamais été animés de sentiments de révolte, ni eu le dessein de renverser l'autorité du souverain; mais que, sans cesser de se départir du juste respect dû à César, sans cesser d'applaudir à ses intentions équitables, ils n'ont demandé autre chose, sinon qu'on mit fin à des nouveautés qui semblaient avoir été introduites contre sa volonté expresse, quoique sous son nom, et surtout contre les droits, usages et statuts de la nation... Les remontrances émanées des divers États attestent ces dispositions. Eh bien, vénérables frères, ce que vous avez si justement et instamment désiré, ce que les États ont imploré avec de pressantes prières, voilà que l'Empereur l'accorde aujourd'hui de son propre mouvement. Il nous a informé qu'il avait déclaré, sans restriction aucune, qu'il laissait aux évêques l'entier et plein exercice de leurs droits, tant par rapport aux séminaires épiscopaux, que pour toutes les matières ecclésiastiques; de sorte que tout va être remis dans le premier état. Nous espérons, nous confiant en la bonté de l'Empereur, que la même déclaration aura lieu dans le reste de ses domaines pour le plus grand bien de la Religion. Il nous a, en outre, assuré avoir déclaré sans restriction qu'il laisserait à l'avenir saufs et intacts les

droits des ordres de l'État et du peuple, restituant dès ce moment, dans leur premier état, leurs privilèges et constitution; avec promesse d'oublier tout le passé; en sorte qu'il ne reste plus rien à désirer aux peuples de ces provinces. Maintenant donc que les causes de ces grands troubles n'existent plus, les troubles eux-mêmes doivent cesser... Que les peuples rendent à leur prince l'obéissance qui lui est due; que les droits de l'Église demeurent intacts; que ceux de la souveraineté soient inviolables; que les prérogatives des peuples soient maintenues dans leur pureté; que les études reprennent leur éclat dans l'Université de Louvain; qu'enfin on voie renaître dans ces régions l'obéissance, l'amour, la joie, les richesses, finalement la paix et la tranquillité..... »

Ces conseils, dignes du Pontife et du Père, auraient dû être écoutés; mais il était trop tard. Les États-belges-unis avaient précipité la rupture et proclamé leur indépendance. Ils jouaient déjà au congrès souverain; l'aristocratie et la démocratie, représentées par deux avocats, plaidaient l'une contre l'autre. Les deux parties s'entendaient aussi peu qu'un club de Démagogues organisant la fraternité. Ces États-belges-unis s'émançaient dans la discorde. On les laissa traverser quelques heures de rivalités personnelles et de fiction libérale, puis ils tombèrent, en province conquise, sous la main de fer de la République française, qui leur appliqua tous ses décrets de spoliation, de proscription et de servitude. Pour don de joyeuse entrée, la Révolution les chargea de fers.

Le 20 février 1790, Joseph II expira, en retrouvant, dans la mort, les saintes traditions de sa famille et les bons sentiments dont un malheureux besoin de célébrité ne put jamais parvenir à dépouiller son cœur.

Les Sophistes, qui prédisaient le règne de l'incrédulité, s'en allaient annonçant à tous les vents du ciel que l'Église romaine avait fait son temps, et qu'elle mourait de consommation entre leurs bras. Ils ne voulaient plus de Pape. Le Jansénisme, le Gallicanisme et le Joséphisme n'en étaient pas encore là. Un évêque de Rome bien garrotté dans son impuissance, et réduit avec de stériles respects à exercer son ministère dans la campagne romaine, ne les effrayait pas trop; mais à cet évêque improvisé et déchu, ils mesuraient l'air, le soleil et l'espace. Ils le consignaient à la porte du Vatican, afin de pouvoir eux-mêmes régenter l'univers catholique, et le conduire à l'abîme par des voies souterraines. Quelques prélats, corrompus ou séduits, prêtaient la main à de mystérieuses innovations. On s'était fatigué de la foi, du travail et des œuvres. On se fatiguait du repos, lorsqu'en Italie même, les impatiences de Scipion Ricci déchirèrent tous les voiles.

Cet évêque de Pistoie avait des idées quand il en trouvait à emprunter, et du talent lorsqu'on consentait à lui en céder. Léopold de Toscane, servile imitateur de Joseph II son frère, l'avait désigné pour l'épiscopat, parce que les progressistes le désignaient comme un docile instrument entre des mains ennemies de Rome. Léopold a un évêque sanctionnant et légalisant tous ses projets de réforme ecclésiastique, mis à jour et exécutés sans consulter le Pasteur suprême. Cet évêque s'est entouré de jurisconsultes et d'avocats italiens, qui, à l'exemple de Tamburini, de Zola et de Palmieri, leurs maîtres, savent légitimer toutes les usurpations, en appliquant toutes les lois à la torture. Grand-duc et Évêque se soutiennent l'un par l'autre. L'autorité séculière s'abrite derrière l'initia-



tive épiscopale; cette initiative puise une nouvelle force dans les encouragements du prince. Elle évoque des complicités au royaume de Naples, dans la personne de Serrao, évêque de Potenza, et tout disposé lui aussi, comme quelques autres prélats italiens, mais jansénistes, à s'affranchir de l'autorité pontificale.

Honnête médiocrité devant plutôt son éclat éphémère à des actes coupables qu'à des vertus privées, Ricci se donne ou accepte le rôle de réformateur à la suite. Il abolit le culte des images, il proscriit l'adoration du Sacré-Cœur de Jésus, change les rites de l'Église, en altère la discipline, puis en modifie l'enseignement. Pour arriver à rétablir l'usage des anciens canons, si chers au Gallicanisme, on le voit se placer sous la protection des écrivains jansénistes, tous, selon lui, pieux et doctes martyrs de la vérité. Il se constitue dans sa ville épiscopale l'imprimeur et l'éditeur des ouvrages flétris par l'Église, et en tête de ces ouvrages, Ricci annonce qu'il se propose « de dévoiler les injustes prétentions de cette Babylone spirituelle, qui a renversé et dénaturé toute l'économie de la hiérarchie ecclésiastique, de la communion des saints et de l'indépendance des princes. »

C'est Luther ressuscité, mais Luther n'apostasiant pas, afin de mieux tromper les simples.

Le peuple toscan n'était pas à la hauteur de ces sacrilèges, patronés par un souverain, et acclamés comme des traits d'héroïsme par les adversaires du Pontificat. Le peuple murmure, il s'indigne. Ricci, enivré de sa popularité-philosophique, ne s'émeut ni de ces murmures ni de cette indignation. Il s'est mis en révolte contre Rome, il ne comprend pas que son troupeau désobéisse à ses ordres, ou ferme les yeux à la lumière, dont son intolé-

rance cherche à l'inonder. Le Clergé suit l'exemple des fidèles. Ricci, en 1786, convoque un Synode; il y introduit les jurisconsultes de l'Université de Pavie. Là, bravant l'Église et son chef, il prélude à une ébauche de constitution civile du Clergé. Il était depuis longtemps au schisme, il court vers l'hérésie. Il proclame donc que l'Esprit-Saint réside au milieu du Synode, et que ses oracles deviennent ceux de Dieu même <sup>1</sup>.

Ricci avait donné un fatal exemple. Dans un siècle où l'erreur se croyait tout permis, il est venu apporter son contingent de scandale et son fagot d'épines pour troubler le repos de l'Église. Il a inventé ou laissé inventer sous ses yeux des dénonciations, des actes à peu près légalisés par l'injustice, et accusant d'affreuses obscénités. C'est la *Religieuse* de Diderot mise en procès-verbal, ou la comédie des *Visitandines* traduite par anticipation en réquisitoire <sup>2</sup>. Scipion Ricci mourut en 1810, les uns disent réconcilié avec le Saint-Siège, les autres sans repentir. Toujours est-il que ses attentats survivent, et qu'ils trouvent encore des apologistes.

Il avait le premier, après Fébronius, placé sur la sellette le successeur de Pierre; il avait déshonoré l'Église, en outrageant la morale et en insultant à la piété. On fit, on fera encore longtemps de lui un de ces évêques modèles de tolérance, de charité et de vertu, tels que les rêvent les incrédules de tous les pays, les indifférents de tous les systèmes.

Quelques jours auparavant, une autre assemblée s'était tenue dans un village, alors inconnu, des bords du Rhin.

<sup>1</sup> *Discours d'ouverture du Synode*, p. 443.

<sup>2</sup> Voir la *Vie de Scipion Ricci*, composée sur les manuscrits autographes du prélat, p. r de Potter, 3 vol. in-8°.

Les Archevêques électeurs, emportés par ce flot de rébellion qui montait vers Rome, avaient, eux aussi, éprouvé le besoin de se mêler au mouvement du siècle. Ils tentaient de faire reverdir les branches de l'arbre, tout en mettant la hache et la cognée dans les racines. A Ems donc, quatre délégués de ces prélats : Heimés, évêque d'Audona et suffragant pour Mayence; Becker, official pour Trèves; Tautphœus pour Cologne et Boënicke pour Salzbourg, discutent, proposent et adoptent un plan de réforme ecclésiastique. Ce plan est né d'une pensée d'in-subordination épiscopale.

Au temps de Luther, et au plus fort de l'invasion à main armée de ses doctrines, deux archevêques de Cologne s'étaient séparés de l'Unité. L'un d'eux même, Gebhard Truchsess, avait renié sa foi et pris femme. Le troupeau errait sans pasteur. L'Église de Cologne allait périr, parce qu'il ne s'offrait personne pour sauvegarder les principes. Rome envoie un nonce. Ce Nonce rallie autour de lui les Catholiques dispersés. Dans le péril commun, il établit certains droits de juridiction, et des privilèges qui n'étaient contraires ni à la discipline ni aux décrets du Concile de Trente.

Deux siècles et demi d'obéissance et de paix ont consacré cet état de choses; mais dans les perturbations préparées avec tant de soin, la présence d'un Nonce au milieu des provinces rhénanes gêne l'action des sectaires. Maximilien d'Autriche, électeur de Cologne et frère de Joseph II, refuse de recevoir Barthélemy Pacca, délégué du Siège apostolique. Les autres Électeurs ecclésiastiques adoptent cette marche, et le conciliabule d'Ems rédige la nouvelle doctrine, que les Archevêques prétendent imposer.

Cette doctrine était, à peu de chose près, la négation pure et simple de toute primauté papale et le mélange de tous les devoirs. Le conciliabule supprimait, retranchait ou ajoutait, selon le bon plaisir des Électeurs. Il les investissait du pouvoir des Clefs, il leur attribuait, aux dépens de l'Église universelle, une indépendance absolue. Si le Pape ne s'empressait pas de confirmer les évêques ainsi émancipés, ces évêques, disait l'article 2, « trouveraient dans l'ancienne discipline des moyens de maintenir leur office, sous la protection de l'Empereur. »

Le Sacerdoce prenait plaisir à nier ou à détruire l'autorité spirituelle du Sacerdoce. Par la plus anormale des contradictions, il se plaçait sous le joug de l'Empire, auquel, de son autorité secondaire, il confère la double puissance.

Pacca était un de ces hommes tels que l'Église sait toujours en évoquer au moment des épreuves. Il avait le courage et la sagesse, la persévérance et l'érudition. Il voyait plus clair que les Archevêques électeurs dans cette intempestive levée de boucliers. Il parla avec cette modération unie à la force qui est la tradition du langage romain. On dédaigna ses avis, on sourit de ses craintes, on blâma ses alarmes. Ceux qui dorment ne peuvent souffrir qu'on les réveille; et dans les *Mémoires historiques* du cardinal Pacca, on voit combien ce réveil dut être cruel aux Électeurs.

« Les changements introduits dans la discipline ecclésiastique par Joseph II, ainsi s'exprime l'ancien nonce à Cologne<sup>1</sup>, avaient sans doute, contre l'intention de ce monarque, rehaussé le courage et ranimé l'ardeur des

<sup>1</sup> *Mémoires historiques du cardinal Pacca sur la légation de Cologne*, p. 43 (Paris, 1844).

sectaires et des malintentionnés pour l'Église; de sorte qu'ils manifestaient hautement et en public leur façon de penser, ainsi que leur haine contre le Clergé catholique, et spécialement contre le Saint-Siège. On imprimait dans les États des princes catholiques divers ouvrages qui contenaient tant de calomnies et de grossières injures contre le Pape et les ordres religieux, auxquels la nation germanique devait tant, sous le rapport spirituel et temporel, qu'ils excitaient le dégoût même des Protestants honnêtes. La prudence, le devoir et son propre intérêt, exigeaient du Clergé allemand, dans ces terribles et périlleuses circonstances, que les archevêques et évêques, ainsi que tous les membres de la hiérarchie, se rattachassent de plus en plus au Siège apostolique, et prissent la défense de l'Église romaine, à laquelle ils devaient la puissance dont ils jouissaient dans l'empire; car ils devaient bien prévoir que les sophistes et les perfides Jansénistes se proposaient de reporter sur eux, avec une nouvelle force, les calomnies et les arguments avec lesquels ils attaquaient la puissance du Pape. Mais en cette circonstance se vérifia encore cet axiome : « Les enfants de ténèbres sont plus prudents que les enfants de lumière » ; et les ennemis de l'Église réussirent à fomenter entre le Saint-Siège et les archevêques électeurs cette division et ce débat, qui scandalisèrent les bons, firent perdre au Clergé l'estime publique, et préparèrent la voie à la funeste catastrophe qui, en 1803, dépouilla l'Église d'Allemagne de ses honneurs, de ses privilèges, de ses richesses et de son antique puissance. »

Ces épisodes détachés du Joséphisme, et en faisant toucher au doigt les funestes conséquences, révélaient la source du mal, sans indiquer le remède. A ces esprits,

recherchant, comme le Néron de Tacite, les choses impossibles, et en quête d'un mieux fictif pour paralyser le bien qui s'opère, une révolution était indispensable. La plupart des souverains avaient voulu que tout évêque fût pape chez eux, et que le Pape ne fût plus qu'un évêque.

Un seul roi, jeune encore, avait résisté à toutes les suggestions. Entouré de ministres aveugles ou complices : de Maurepas, riant de tout; de Turgot, inventant l'économie politique; de Malesherbes, protégeant ouvertement le progrès social et le Philosophisme, son apôtre; de Necker, Genevois calviniste, fondant le crédit public sur une banqueroute prochaine, et du cardinal de Loménie, se préparant à l'apostasie et au suicide, par un contact de tous les jours avec les sensualistes, Louis XVI n'avait jamais dévié dans le sentier de l'honneur.

Mais, avec les attributs d'un pouvoir encore sans bornes, ce monarque avait la conviction d'un découragement sans mesure. Il était, comme Cicéron, plus porté à craindre les événements funestes qu'à espérer d'heureux résultats. Dans sa faiblesse, il y avait bien des faiblesses. Il les racheta toutes par un profond amour du peuple et par une délicatesse de probité qui touche au sublime. Plus qu'aucun autre prince, il aurait pu dire avec Charles V le Sage : « Je ne connois félicité en seigneurie, excepté une seule chose, c'est en puissance de faire bien à autrui. » Il ne sut jamais être roi pour défendre son autorité; il ne l'oublia jamais, quand celle du Siège romain se vit attaquée. Seulement il ignorait, — et son ignorance des révolutions est excusable, — combien un petit feu peut allumer de bois. Il se contentait d'être bon, lorsqu'il aurait dû, pour assurer la paix et la félicité de

tous, être comme l'équerre dont se servent les architectes, équerre qui non-seulement est juste et droite par elle-même, mais qui redresse et rend justes toutes les choses auxquelles on l'applique. Comme Pie VI, Louis XVI n'avait à se reprocher ni crimes, ni erreurs, ni vices; néanmoins le vieux Pontife et le jeune Monarque vont expier, dans leur innocence, les fautes de leurs prédécesseurs. Ils possédaient tous deux ce quelque chose d'achevé que le malheur donne.

La Révolution, préparée de tous les côtés à la fois, était sur le point d'éclater. Aucune main humaine ne pouvait plus la conjurer. L'invincible fermeté du Pontife échouait aussi bien que l'inexpérience du monarque. Au dire du cardinal de Bernis : « Braschi avait le cœur tout français; » ce fut de la France que lui vinrent ses plus cruelles tribulations.

Cette révolte de tout un siècle, se débarrassant de la foi de ses pères comme d'un vêtement importun, a quelque chose de si profondément triste, qu'on s'effraye, même avant la Terreur, de le voir s'égarer à la recherche de doctrines diverses et étrangères. En le trouvant toujours prêt à mettre son pied dans le ruisseau pour éclabousser une croyance ou une vertu, on le suit, allant comme un aveugle le long des murailles, marchant à tâtons, comme s'il n'avait pas d'yeux, se heurtant en plein midi, comme s'il était dans les ténèbres, et se plongeant dans l'obscurité comme les morts. Puis tout à coup on se sent saisi au cœur d'une de ces douloureuses pitiés que provoquent les catastrophes.

Avec les Romains de la décadence, ce siècle ne formait qu'un vœu, il n'exprimait qu'un désir : *Det vitam, det opes*, qu'on nous donne la vie, qu'on nous donne les

richesses! s'écriait-il. Ce siècle s'était épris de cette douceur du repos qui gagne insensiblement les âmes et finit par faire aimer l'inaction. Après avoir réveillé tous les mauvais instincts, dormant au fond de l'absurdité humaine, il s'élançait à la conquête de l'inconnu.

La Noblesse, qui ne songe ni à ses aïeux ni à ses descendants, n'a plus même l'orgueil d'une situation depuis longtemps perdue. Elle affiche l'oubli de tout respect et de toute foi; elle célèbre l'amour de l'humanité, elle improvise des pastorales pour aboutir à la Terreur. Dans les abus de tous les genres d'esprit, elle ouvre toujours les ailes, sans jamais pouvoir prendre son essor.

Par une incrédulité née de l'excès du sophisme et du plaisir, on se surprend tout à la fois délaissé par Dieu qu'on nie, et par les hommes qu'on s'efforçait de corrompre. Alors, poussé par un vertige incompréhensible, on se rejette dans l'amour du merveilleux et dans les langages de la superstition. Paris dédaigne de s'incliner devant la Providence; l'Europe, à la suite de Paris, abaisse sa raison devant les Rose-croix. L'Évangile est devenu un livre fermé; on salue comme apôtres de la régénération sociale les adeptes des sciences occultes. Mesmer, Cagliostro, Jacob Boehm et Martinez comptent des disciples jusque parmi les princes de l'Église. Cazotte fait des adjurations; Gassner évoque les esprits de ténèbres; Lavater met ses sectateurs en rapport avec les puissances invisibles. Les croyants à la Jérusalem nouvelle que Swedenborg endoctrina, francs-maçons, charlatans ou visionnaires, essayent de s'entourer de tous les prestiges d'une magie blanche ou noire. Celle des Chaldéens, la théurgique même, a ses fidèles. On aspire à tout ce qui est faux, obscur, fantastique ou surnaturel.



Les rêves les plus inconcevables s'acceptent avec d'ardentes convoitises; ces rêves sont à l'instant même des vérités démontrées. Weishaupt, Zwach et le comte de Bassus fondent des écoles d'illuminés. Ils mêlent la mysticité à la politique; ils troublent les esprits avant d'agiter les corps; ils créent des fantômes pour dominer les Loges, et le magnétisme apparaît comme la lumière de l'inconnu. Il faut de la distraction, de l'or, des raffinements de sensualités nouvelles à tout prix, et personne n'ose s'appliquer ce mot si vrai de Bonald : « Rien n'est plus près des mœurs féroces qu'un peuple dont les mœurs sont voluptueuses. »

On était arrivé à ces temps où le corps des nations ne supporte ni les maux ni les remèdes. Et, chose aussi pénible à s'avouer que nécessaire à dire, sans les rois et les princes, les honnêtes gens n'auraient pas trop su à qui s'en prendre pour s'indigner. Ces rois et ces princes souillaient eux-mêmes leur histoire; ils semblaient vouer au mépris leur propre souvenir.

Le mal grandissait comme un procès s'étend sous la main d'un accusateur public. Le mal était le plaisir, il était la loi. Quoiqu'il eût été proclamé par les anciens qu'un peuple entier ne pouvait être puni par aucune main humaine, on sentait instinctivement que la punition allait venir. Il n'était pas juste, en effet, que ceux qui furent sans justice ou sans pitié restassent sans châtement.

Jamais pays n'avait porté plus loin que la France le coupable dédain de ses grandeurs historiques et chrétiennes, et le mépris de l'expérience des siècles. La France troquait sa gloire contre une idole. Ce qui attestait la force et le mérite de ses vieilles mœurs devint une cause de réprobation. La noblesse et le peuple se laissèrent per-

suader que pour tout régénérer il fallait tout détruire. On crut que sur les ruines de l'ancienne monarchie il n'y aurait rien de plus facile que de recréer un monde tout neuf. On se mit donc à saluer la terre promise avant le passage de la mer Rouge. Ces niais de constitution et de réforme, si nombreux dans les révolutions, ressemblent toujours au géant de l'Arioste, qui court après sa tête. Dans cette tête était un cheveu que son ennemi voulait arracher. Afin de l'obtenir, il prit le parti de trancher la tête. Ce cheveu-là, c'était l'abus poursuivi par les honnêtes apôtres du progrès.

Mais les Révolutions, qui sont le crime d'un petit nombre et la faute de tous, n'invoquent jamais d'excuse. Au lieu de réclamer un pardon nécessaire, elles n'ont besoin que d'aliments nouveaux. L'Assemblée nationale, à peine réunie, allait les coordonner tous, aussi bien au préjudice de l'Église qu'au détriment du trône. Le trône n'opposait aucune résistance; on sembla lui faire la charité d'une espèce d'oubli conditionnel. L'on put ainsi diriger contre le Siège romain et contre le Clergé français les premiers enthousiasmes de la révolte. On n'avait pas su s'affranchir de toute pudeur envers ceux qui s'affranchissaient de tout scrupule. L'Empire et le Sacerdoce portèrent la peine de leur condescendance.

Tout est immuable, tout se tient, tout s'enchaîne dans l'Église, sa foi, ses principes et même sa manière de combattre. C'est le *Capitoli immobile saxum* de Virgile, passé de la poésie dans l'histoire. Il eût été téméraire d'attaquer l'Église à force ouverte, on jugea plus prudent de l'amener à se détruire de ses propres mains. On voulut lui faire saper à son insu l'édifice consacré par tant de générations de pontifes et de prêtres.

Aux États-Généraux, qui devinrent bientôt Assemblée Constituante, la Nation était représentée par ses trois ordres. L'usage constant et traditionnel voulait que chaque ordre opinât séparément; la Nation sollicite le Clergé et la Noblesse d'amender ces principes. Au nom d'un Dieu de paix, — phrase sacramentelle qui ne vieillira jamais, tant que la Révolution aura quelque chose à arracher par l'hypocrisie, — on somme le Clergé de renoncer à ses privilèges.

Le haut clergé, dont la prévoyance est éveillée, résiste à des prières qui sont de menaçantes injonctions. Les simples curés, qu'on a pris par toutes les fibres sensibles, se prêtent avec plus de docilité à une pareille concession. Ils se laissent dire que le bonheur universel est attaché à l'anéantissement des pouvoirs intermédiaires. La fraternité doit préparer les voies à l'égalité, et puisque la Nation s'appête à former un peuple de frères, ne faut-il pas que le Clergé prenne l'initiative d'un rapprochement si désirable?

Le Clergé fut vaincu au nom de ce Dieu de paix dont la Révolution fait si bon marché, ou plutôt il se pipa lui-même, selon l'énergique expression de Montaigne. Sans le vouloir, sans le savoir, au moins dans la plus nombreuse et la plus saine partie de ses membres, il s'imposa le joug d'une majorité factice. A dater de ce moment, l'ère de ce qu'on appela les grands principes de 1789 fut ouverte, et la France devint ce vaste réservoir d'où les eaux sanglantes de l'insurrection se répandirent sur le monde entier.

Une assemblée unique, sans autre contre-poids que la véhémence de ses orateurs ou les impérieuses exigences de la rue, dispose de l'État et régente l'Église. Dans cette

Assemblée, où les architectes de ruines combinent déjà leurs efforts, il y a de ces hommes qui se font de la démoralisation un besoin et un piédestal. Mirabeau domine cette phalange.

Son souffle puissant excite les passions révolutionnaires comme la tempête agite et courbe les arbres. Les vices de sa jeunesse ont pénétré ses os : mais, au fond de cette nature superbe et corrompue, il reste encore, comme à l'état de germe, des principes qu'il lui eût été bien difficile d'abdiquer. Écrivain obscène ou tribun démolisseur, Mirabeau représente admirablement le dix-huitième siècle à l'agonie. Il est, à son insu, le type le plus complet de cette noblesse française qui, après avoir renié toutes ses croyances et conspué tous ses souvenirs, va généreusement mourir pour son Dieu et pour son Roi, sur l'échafaud, dans les fers ou dans les guerres de l'émigration et de la Vendée.

Quand Mirabeau se vit entouré de ces hommes qui se vantaient d'être les mandataires exclusifs du Peuple, quand il mesura de l'œil toutes ces médiocrités crédules et toutes ces trahisons ambitieuses, il eut froid au cœur et à la tête. Les excès prévus de la Révolution lui inspirèrent l'idée du Pouvoir. A ce moment décisif, son orgueil comprit même le frein religieux. En 1790, on l'entendait dire : « Non, messieurs, la montre n'ira pas. Elle fera du bruit peut-être, mais ne marquera certainement pas l'heure. Le grand ressort manque. »

Aux yeux de ce promoteur de désordres, qui ne sut pas assez à temps se séparer de quelques souillures premières et de ces appétits égoïstes, que le vice avait déposés partout, que signifie ce grand ressort ? Mirabeau le révèle un peu plus tard. « On nous perd, s'écriait-il, en

nous divisant trop, au lieu de nous indiquer l'urgence de l'unité et du pouvoir. »

Cette Révolution, à son aurore, provoquait dans l'âme de son seul homme d'État et de son orateur le plus impétueux des pensées monarchiques et des remords politiquement catholiques. Mirabeau avait vu à l'œuvre et jugé les hommes qui marchaient à la découverte d'une nouvelle France. Il avait scruté les reins et le cœur des divers partis; il en connaissait le fort et le faible. Le mépris de l'espèce humaine lui tint lieu de dernière vertu. Avec cette suprême insolence qui est le cachet particulier de son génie, il dédaigna de croire à ses contemporains, parce qu'il les avait pratiqués. Ses contemporains, en effet, dégagés de l'auréole de patriotique splendeur, dont leur front est toujours orné par la Révolution reconnaissante, ont bien pu préparer de grandes crises et travailler à un immense nivellement; mais ils ne surent jamais reconstruire avec les débris du naufrage. Égarés, perdus dans un dédale d'utopies, ils n'apprirent qu'à légiférer au lieu de constituer.

La majorité de cette Assemblée se décimait, s'appauvriissait elle-même par le décousu de ses plans et par l'infatuation d'un pouvoir sans limites. Elle détruisait le trône pièce à pièce, et elle ne voulait même pas l'ébranler. Il y avait, comme dans tous les parlements, de ces natures foncièrement honnêtes, mais timides et irrésolues, qui, avec un secret penchant pour le bien, aiment à prendre racine dans le mal. On noyait dans une atmosphère d'ineffables parades ces braves bourgeois de petite ville, ces simples curés de campagne et cette foule de nullités pleines de candeur, qui étourdisaient leurs pensées avec des mots, et qui aveuglent leur conscience avec

des mensonges. On les enivrait du triomphe de leur omnipotence collective; et, comme en France chacun rêve l'égalité par en haut, on leur persuadait que la nuit du 4 août 1789 n'avait aboli les titres de noblesse que pour faire des individus les plus obscurs un peuple de Montmorencys.

Mais, au milieu de toutes ces vaniteuses excroissances sans but et sans direction, il se rencontra des hommes dont les plans étaient parfaitement définis, et qui savaient encore mieux où ils tendaient. On se confectionnait une opinion publique à ressort; ses mouvements se ralentissaient ou s'accéléraient à volonté. On battait la mesure sur les grands principes de 89, instrument plein de complaisance, autour duquel on joue toutes les variantes qu'on veut, et qui rend tous les sons qu'on lui demande. On s'efforçait « de subvertir et d'abattre les fondements de notre monarchie, qui était, selon la parole de nos ancêtres, tant bien et sagement plantée par la volonté de Dieu. »

Les Jansénistes et les Gallicans, vieux procureurs madrés, toujours pleins de leur petite guerre d'escarmouches contre l'Église et le Roi, voulaient procéder avec prudence et réserve, puis appliquer discrètement la question ordinaire et extraordinaire. Il leur plaisait de distiller leur haine à petite dose, afin de la faire pénétrer plus avant dans les masses. Ils se donnaient à eux-mêmes le conseil que l'empereur romain souffle à son bourreau; leur seule ambition était de frapper l'Église de manière que, suivant la recommandation de Caligula, elle se sentît mourir. « *Ita feri, ut se mori sentiat* <sup>1</sup>. Les turbulences de l'Assemblée, combinées avec les excès

<sup>1</sup> Suétone, *Histoire des douze Césars*, t. III, p. 98.

de la rue, ne permirent pas de prolonger ces ajournements, qui délayaient le fiel du Jansénisme dans le vinaigre du Gallicanisme.

La peur est le commencement de la barbarie. Le parti philosophique, n'ayant plus de ménagements à garder, plus même d'alliés timides à traîner à sa suite, proclamait enfin à haute voix l'avènement de ses maîtres. Il fit peur du Peuple à la Royauté, au Clergé et à la Noblesse. Par un audacieux calcul, il effraya son peuple à lui de toutes les fables qu'il lui plut de mettre en circulation. A Rome, les ornements du tombeau d'Adrien servirent d'armes contre les Goths. La civilisation attaquée essayait de jeter des colonnes de marbre et des statues de bronze à la tête des nouveaux barbares, ce qui ne les empêcha pas de pénétrer au cœur de la société.

Afin de dominer l'Assemblée et de lui inspirer ces terreurs salutaires, qui assurent l'esclavage de la discussion et la servitude du vote sous le nom de liberté, une émeute quotidienne était nécessaire. Il importait de tenir sous l'effroi les évêques dans leurs diocèses, les gentilshommes dans leurs châteaux, l'honnête citoyen de toute condition dans sa famille. Cette émeute doit avoir la licence de ses allures sur la place publique des villes et au fond du hameau le plus reculé. Elle sera nationale par la cocarde et cosmopolite par l'intention. L'émeute fut décrétée, organisée et disciplinée avec une si rare entente de la matière, que, dans leur histoire ou plutôt dans leur apologie de la Révolution française, Thiers, Louis Blanc et Michelet ne peuvent s'empêcher d'applaudir aux impostures qu'ils révèlent.

On ne sait, en 1789, quel prétexte inventer pour avoir l'occasion de créer la garde nationale, le dissolvant

le plus actif de l'ordre et des gouvernements. « Tout à coup, raconte M. Thiers <sup>1</sup>, des courriers se répandent, et, traversant la France en tout sens, annoncent que les brigands arrivent et qu'ils coupent les moissons avant leur maturité. On se réunit de toutes parts, et en quelques jours la France entière est en armes, attendant les brigands qui n'arrivent pas. Ce stratagème, qui rendit universelle la révolution du 14 juillet, en provoquant l'armement de la nation, fut attribué alors à tous les partis, et depuis il a été surtout imputé au parti populaire, qui en a recueilli les résultats. Il est étonnant qu'on se soit ainsi rejeté la responsabilité d'un stratagème plus ingénieux que coupable. »

Mentir au peuple, le tromper dans son isolement, abuser de sa crédulité pour l'entraîner au crime, tout cela n'est, aux yeux de M. Thiers, qu'un stratagème plus ingénieux que coupable. Louis Blanc professe la même doctrine; il abuse de la même recette, et il dit <sup>2</sup> : « Le 28 février 1791, jour désigné pour la discussion d'une nouvelle loi sur l'émigration, était arrivé. Une émotion d'un caractère inaccoutumé se peignait sur les visages; il semblait qu'un doigt mystérieux montrât à tous, par delà une loi semblable, quelque chose de terrible... Dans la matinée, sur la nouvelle très-fausse, mais très-activement répandue, qu'on avait transporté au donjon de Vincennes des armes et des munitions de toute espèce, et qu'il existait, des Tuileries à ce donjon, un souterrain secret par où le roi et sa famille devaient s'évader, le peuple des faubourgs, puissamment ébranlé, courut à la forteresse pour la démolir. »

<sup>1</sup> *Histoire de la Révolution française*, par A. Thiers, t. 1<sup>er</sup>, p. 437.

<sup>2</sup> *Histoire de la Révolution*, par Louis Blanc, t. V, p. 205.



Thiers et Louis Blanc révèlent les tours de main employés dans le but de tromper le peuple en calomniant la cour; Michelet va expliquer de quelle manière une préméditation d'assassinat en partie liée se complota pour précipiter les événements entre le 20 juin et le 10 août 1792.

« Comment allait-on s'y prendre, dit cet historien <sup>1</sup>, pour résister dans Paris? La première chose était d'en être maître. Or Paris n'avait point Paris, tant que l'ami des Prussiens était dans les Tuileries. C'est par les Tuileries qu'il fallait commencer la guerre.

» Obtiendra-t-on d'un peuple, peu aguerrri jusque-là, un moment de colère généreuse, un violent accès d'héroïsme qui fit cette folie sublime? Cela était fort douteux. Ce peuple semblait trop misérable, abattu peut-être sous la pesanteur des maux. Le girondin Grangeneuve, dans l'ardeur de son fanatisme, demanda cette grâce au capucin Chabot, qu'il lui brûlât la cervelle, le soir, au coin d'une rue, pour voir si cet assassinat, dont on eût certainement accusé la cour, ne déciderait pas le mouvement. Le capucin, peu scrupuleux, s'était chargé de l'affaire; mais, au moment, il eut peur, et Grangeneuve se promena toute la nuit, attendant en vain la mort, et désolé de ne pouvoir l'obtenir. »

L'imposture patriotique et le guet-apens révolutionnaire sont aussi savamment organisés que la garde nationale et la section des Piques. Dans chaque ville il existe un club, ce club rédige un journal. A l'aide de ces deux mécanismes nouveaux, il se forme par toute la France un courant électrique qui propage l'enthousiasme ou la peur, et qui mesure à son gré l'espérance ou les déceptions. On veut amener par degrés la Nation française à répudier

<sup>1</sup> *Histoire de la Révolution*, par J. Michelet, t. III, p. 542.

elle-même son histoire et son culte. On souffle dans la ruche, afin de mettre les abeilles en fureur.

Pour affriander le peuple et lui faire la main, on pille quelques églises comme prélude de la spoliation du Clergé; on brûle quelques châteaux dans le but d'arriver plus vite à l'égalité. On enseigne à l'armée, par le vin et par des femmes perdues, que la désobéissance est le plus saint des devoirs. On confisque les biens du Clergé, on supprime les ordres religieux, on abolit les titres de noblesse.

Quand tous ces préliminaires de la décomposition sociale furent accomplis, quand le Roi eut vu la révolte et le meurtre errer dans son château de Versailles, sous la protection de toutes ces majestés du désordre; quand il ne resta plus au martyr de la royauté que le droit de contre-signer son déshonneur ou d'assister à sa déchéance, un ministre anglais put à juste titre dire à la Chambre des communes : « Je félicite d'avance mon pays des hautes destinées auxquelles la Révolution de France vient de l'appeler. »

En prononçant ces paroles, témoignage d'une rivalité de boutique plutôt qu'expression d'une grande pensée de salut public, Pitt se condamnait alors à ne voir les événements qu'avec des yeux anglais. Burke, mieux inspiré, ne s'astreignit pas à ce terre-à-terre des intérêts britanniques. Déjà l'anarchie, le despotisme en tumulte, avait porté la main sur tout ce qui était noble ou sacré, et Burke déplore en ces termes la chute de la France<sup>1</sup> : « Le siècle de la chevalerie est passé. Celui des sophistes, des économistes et des calculateurs lui a succédé; et la gloire de l'Europe est éteinte à jamais. Jamais, non, ja-

<sup>1</sup> *Révolution de France*, par Edmond Burke, p. 433.

mais, nous ne reverrons cette généreuse loyauté envers le rang et envers le sexe, cette soumission fière, cette obéissance, cette subordination du cœur, qui, dans la servitude même, conservaient l'esprit d'une liberté exaltée! L'ornement naturel de la vie, la défense peu coûteuse des nations, cette pépinière de tous les sentiments courageux et des entreprises héroïques... tout est perdu. Elle est perdue, cette sensibilité des principes, cette chasteté de l'honneur pour laquelle une tache était une blessure, qui inspirait le courage en adoucissant la férocité, qui ennoblissait tout ce qu'elle touchait, et qui, dans le vice lui-même, perdait la moitié de son danger en lui faisant perdre toute sa grossièreté. »

Lorsque le grand publiciste anglais et protestant arrive à examiner et à juger la confiscation des biens du clergé, il s'exprime ainsi <sup>1</sup> : « Le tyran de l'Angleterre, Henri VIII, qui n'était pas plus éclairé que ne l'étaient à Rome les Marius et les Sylla, et qui n'avait pas étudié dans vos nouvelles écoles, Henri VIII ne connaissait que l'instrument invincible du despotisme; l'on pouvait trouver dans ce grand arsenal d'armes offensives *les droits de l'homme*. Lorsqu'il eut résolu de piller les abbayes, comme le club des Jacobins a pillé tous les biens ecclésiastiques, il commença par établir une commission pour entrer dans l'examen des crimes et des abus qui régnaient dans ces communautés. Sa commission, comme on pouvait s'y attendre, mit dans son rapport des vérités, des exagérations et des mensonges; mais, faussement ou d'après la vérité, elle rendit un compte des abus et des crimes. Cependant, quoique les abus pussent être corrigés, quoique les crimes de quelques individus ne dussent pas entraîner la forfai-

<sup>1</sup> *Révolution de France*, par Edmond Burke, p. 207.

ture d'une communauté entière ; et comme dans ce siècle de ténèbres on n'avait pas encore découvert que la propriété n'était que le fruit d'un préjugé, tous ces abus (et il y en avait un assez grand nombre) ne furent pas regardés comme un fondement suffisant pour prononcer la confiscation, qui était le but où l'on voulait arriver. En conséquence, Henri trouva un moyen de se procurer une résignation formelle de tous ces biens. Toutes ces manœuvres pénibles furent employées par un des tyrans les plus décidés dont l'histoire ait jamais fait mention, comme des préliminaires nécessaires avant qu'il pût risquer (en corrompant les membres de ses deux Chambres serviles, par l'espérance d'une part dans les dépouilles, et par la promesse d'une exemption éternelle de taxes) de demander une confirmation de ces procédés iniques par un acte du Parlement. Si le hasard eût réservé ce tyran pour nos jours, quatre mots techniques auraient fait toute l'affaire, et lui auraient épargné tout cet embarras ; il n'aurait eu besoin d'autre chose que d'une courte formule d'enchantement : « *Philosophie — lumière — liberté — droits de l'homme.* »

Ces enseignements de l'histoire, dictés en 1790 par un profond sentiment de justice, devaient rester stériles. Les orateurs et les journaux, seule plaie dont, au dire de Rivarol, Moïse n'osa point frapper l'Égypte, s'attribuaient le pouvoir de lier les rois avec des chaînes, et les grands de la terre avec des liens de fer. Les pieds de l'homme couraient au mal ; ils se hâtaient pour répandre le sang. Le ravage et la désolation étaient dans ses voies. On cajolait les plus infimes passions du peuple. On dorlotait la bêtise humaine ; on lui apprenait à ne savoir supporter ni la royauté, ni la liberté.

L'Assemblée nationale avait donné le signal des excès; elle se vit bientôt emportée dans le tourbillon soulevé par elle. La loi avait fracturé la porte des couvents. Elle forçait les moines et les religieuses à rentrer dans le siècle; elle les allécha, elle leur prodigua le nom de frères et de sœurs égarés par le fanatisme, pour les entraîner à l'apostasie.

Il fallait inventer une consécration solennelle de l'opprobre. Les clubs les plus tristement fameux tenaient leurs séances dans les églises des Jacobins et des Cordeliers. La Révolution s'empara de ces noms pour les infliger à ses sicaires<sup>1</sup>. On fut Jacobin ou Cordelier par le droit des crimes. Alors la prépotence du mal passa tout entière à cette double tribune. On ne laissa à l'Assemblée constituante que l'autorisation dérisoire d'enregistrer et de sanctionner les motions des clubs.

Toutes ces créatures, incommodées d'une âme, s'en débarrassaient le plus lestement possible, en se procla-

<sup>1</sup> Quand les Frères Prêcheurs de saint Dominique, autrement dit les Dominicains, furent appelés en France, l'Université de Paris donna aux jeunes étudiants de cet Ordre l'église et la maison de Saint-Jacques. Cette église se trouvait dans la rue des Grès, entre la rue Saint-Jacques et le collège de Montaigu. De là ils furent nommés *Patres sancti Jacobi*. Le Peuple, qui n'entend pas le latin et qui abrège tout, les appela Jacobins. Ce nom est si odieusement populaire que les nouveaux Frères Prêcheurs n'ont jamais songé à le faire revivre. Il reste au compte de la Révolution.

Les Franciscains, ceux surtout de la grande observance, étaient partout appelés en France *Cordeliers*, et voici pourquoi. Les Franciscains accompagnaient saint Louis à la croisade. Dans une rencontre, ces religieux repoussèrent vigoureusement un parti de Sarrasins. Quand les chevaliers, qui avaient assisté au combat, vinrent en rendre compte au Roi, ils ne purent jamais dire le nom de ces religieux. Ils étaient *funè vinciti*. Les chevaliers les désignèrent sous le nom de *corde-liés*. De là est venue la dénomination de Cordeliers.

mant le Peuple français, comme la vase qui monte de l'étang se croit l'eau. Il n'y avait plus de revenants pour faire peur, on évoqua les patriotes. Le cardinal de Retz, qui s'y connaissait, a dit : « En matière de sédition, tout ce qui la fait croire l'augmente. » En conséquence, on donna à l'émeute des proportions formidables. On la fit droit, devoir et puissance. La spoliation devint un titre au civisme; et dans cette Saint-Barthélemy de tous les privilèges, l'on n'oublia qu'une chose, ce fut d'appliquer aux avocats, législateurs décrétant ces mesures, la loi Cecina, qui, à Rome, leur défendait d'avoir des mains.

Le vol légal était consacré. La Royauté se dépouilla elle-même de son prestige; la Noblesse perdit ses prérogatives et ses biens, le Clergé fut condamné à l'aumône. Les politiques de l'Assemblée crurent qu'un temps d'arrêt serait peut-être une chose bonne et utile. Ils entendaient des républicains aussi avancés que Gouverneur-Morris, ministre des États-Unis à Paris, demander comment la France trouverait le moyen de porter toute la liberté qu'elle prenait à sa charge.

Ces questions, présentées sous forme de conseils, ne laissaient pas que d'inquiéter pour l'avenir. On avait avili la majesté du trône, tué la Noblesse et appauvri le Clergé. On éprouva le besoin de se reposer un peu au milieu des débris accumulés. Mais la ruine de l'Église, consommée en quelques heures, ne satisfaisait pas tous les appétits. Aux yeux des cupides et des affamés, la spoliation sonnait le glas funèbre du Clergé; les Jansénistes, cependant, n'en jugèrent pas ainsi. L'Église réduite à la mendicité, c'était pour eux un spectacle de vengeance et une douce consolation; néanmoins il leur fallait autre chose. Ils connaissaient assez sa persévérance et sa vita-

lité pour savoir qu'elle se relèverait tôt ou tard d'un semblable désastre. Les plaies d'argent ne sont point plaies mortelles. La haine des sophistes et des avocats était endormie, celle des Jansénistes veille, plus âpre que jamais. Ils ont laissé à d'autres le soin de dépouiller l'Église; ils se réservent le bonheur de la déshonorer.

Dédaigneux de ces grands tournois d'éloquence dans lesquels Mirabeau et l'abbé Maury, Cazalès et Barnave agitent des questions de vie ou de mort pour les peuples, les Jansénistes, retranchés dans les bureaux de l'Assemblée nationale comme dans une citadelle sans meurtrières, ne forment qu'un vœu, ils ne poursuivent qu'une idée. Que leur importent, en effet, toutes ces passes d'armes, où la parole est le glaive? Ils n'aiment à se servir que du poignard; ils cherchent froidement, méthodiquement l'endroit vulnérable. Ce fut de ce calcul d'avisement après la ruine que sortit la Constitution civile du Clergé.

Le Janséniste Camus, ou plutôt *le pieux* Camus, selon M. Thiers, le conciliant Fréteau de Saint-Just, surnommé par Mirabeau la commère Fréteau, Goupil de Préfelin, Treilhard, Lanjuinais, Legrand, Martineau et Durand de Maillane, huit légistes ou avocats, ont réuni et combiné leurs efforts. Membres officiels ou officieux du Comité ecclésiastique de l'Assemblée, ils élaborent, ils dirigent tous ses votes. Quelques prélats et l'abbé de Montesquiou sont choisis comme pour faire contre-poids à l'exagération et à l'abus des libertés gallicanes que le Jansénisme intronise. Au nombre de ces prélats est Jean-Marie Dulau, archevêque d'Arles, dont le talent ne fait pas plus doute que le courage et la piété. Dulau a été désigné pour servir involontairement de pavillon et couvrir la mar-

chandise. Son nom est populaire et respecté. Il donnera à la commission ce degré d'autorité et de confiance dont elle sent le besoin. Mais Dulau, soutenu par François de Bonal, évêque de Clermont, par Charles de Mercy, évêque de Luçon, par le prince de Robecq, le marquis de Bouthillier, et par les curés Vanneau, Lalande et Grandin, lutte avec tant de logique et de persévérance, qu'il épuise la ténacité des Jansénistes. Il contraint même au silence la loquacité des avocats.

Ces escarmouches préparatoires étaient peut-être les avant-coureurs d'une défaite; Camus et Treilhard la conjurent en imaginant un prétexte plausible de se composer une majorité plus docile. Treilhard vient donc se plaindre à l'Assemblée de l'excès de travail auquel le Comité ecclésiastique est astreint. Afin d'obvier à cet inconvénient, qui retarde la Constitution du Clergé, si vivement désirée par la nation, Treilhard propose qu'on adjoigne à la Commission un certain nombre de nouveaux membres.

Le vœu de Camus et de Treilhard fut accueilli, comme il en avait été convenu d'avance; et ce premier tour de passe-passe parlementaire des avocats ne modifia point la discussion, mais il déplaça la majorité.

C'était tout ce que la Révolution pouvait exiger; elle l'obtint.

L'avocat Chasset, l'économiste Dupont (de Nemours), le chartreux dom Gerle et trois curés, que la démagogie changera bientôt en évêques constitutionnels, Massieu, Expilly et Thibault, sont les principaux membres auxiliaires du Comité ecclésiastique. L'Assemblée ne lui demandait plus de lumières, mais un schisme encadré dans un projet de loi. Dulau et ses amis se retirèrent.

A deux ans d'intervalle, nous les retrouvons encore



en présence les uns des autres. Les avocats qui voulurent restaurer les anciens canons sont Girondins ou Terroristes. Les prêtres, qui prétendirent ramener l'Église à sa pureté primitive, assassinent le Roi, renient publiquement leur Dieu, ou finissent par contracter une espèce de mariage légal. Dulau est le premier martyr qui tombe aux Carmes sous les coups des Septembriseurs.

Il existe donc dans cette Assemblée deux partis bien tranchés. L'un, pour rester fidèle à ses principes, fait courageusement le sacrifice de sa fortune et de sa vie; l'autre, afin de nourrir d'envieuses ou de cupides passions, s'avance vers le progrès et le déshonneur avec des cris de joie. Cauteleux, ergoteurs et diserts, ces prêtres et ces juristes, mettant en commun tous les efforts de leur patiente aversion contre le Siège romain, ne ressemblent pas mal à des bornes qui voudraient insulter une pyramide. Ils ne cherchent à s'appuyer sur la liberté que pour faire tomber le Juste dans leurs pièges, parce que le Juste leur est incommode. Ils sont à l'œuvre; voyons-les manipuler leur Constitution civile du Clergé.

En quelques mois, l'Assemblée avait opéré des prodiges de bouleversement dans l'économie de l'Église. Le 4 août 1789, les dîmes sont supprimées; le 27 septembre, les temples catholiques se voient privés de leurs vases sacrés; le 18 octobre, les vœux monastiques n'existent plus; le 2 novembre, on déclare la Nation propriétaire des biens du Clergé; le 13 avril 1790, il perd l'administration de ces biens. On fait du Clergé le salarié de l'État, dans le but d'asservir les prêtres par leurs besoins de chaque jour, et de les transformer peu à peu en commissaires de police morale. Le 12 juillet, on propose la Constitution dont nous avons esquissé l'origine.

Avec un calcul de profonde fourberie, ses auteurs refusèrent toujours de s'attaquer directement aux dogmes du Christianisme, que les incrédules, leurs complices, ne cessaient de mettre en jeu. Toucher à la foi, ce serait, selon les Jansénistes, éveiller les inquiétudes du Peuple et provoquer de justes défiances. Le Peuple n'est pas encore mûr pour cette œuvre si impatiemment attendue. Il faut le tromper et le conduire à l'erreur par une pente insensible. On laisse donc de côté le dogme, jusqu'à plus favorable occasion, et l'on s'ingénie, par toute espèce de subterfuges, à démanteler le gouvernement spirituel de l'Église, tout en criant par-dessus les toits qu'on la ramène aux anciens canons et à sa beauté primitive.

Afin de saisir vivement l'esprit des masses et de les associer à la régénération de l'Église, il avait été décidé qu'on remettrait au peuple l'élection de ses pasteurs. Ce principe, admis comme base du projet, est une avance et un leurre. Le peuple s'y laisse prendre. On l'étourdissait de ses splendeurs futures, on lui arrachait des larmes sur ses calamités passées, on l'enivrait de son omnipotence actuelle. Le Peuple, ébloui, subjugué, ne voit dans tous ces changements qu'une ère d'égalité et de fraternité, sortant du chaos de sa prétendue servitude. Il applaudit de la main et du cœur; puis, lorsqu'on offre à ses naïfs enthousiasmes les fêtes de la Fédération, comme passe-temps ou comme jouet, on s'arrange pour ravir à l'Église l'autorité qu'elle reçut de Dieu.

Le principe de la Démocratie dans l'État à peine proclamé, on essaye d'introduire de force dans l'Église le principe du Presbytérianisme. Le Roi n'était plus qu'une machine à contre-seing, on veut asservir les Évêques à la même débilité. L'ancienne circonscription de la France

était bouleversée; on intervertit le territoire et les limites des diocèses. On supprime des métropoles et des évêchés, on en crée d'autres. On prononce l'extinction et la mort légale des chapitres, des abbayes, des prieurés et de tous les titres de bénéfices, autres que les métropoles, évêchés et cures établis par la Constitution.

Cette Constitution décide et promulgue que les évêques n'ont plus besoin de s'adresser au Pape pour en obtenir la confirmation. Ils lui écrivent comme au chef visible de l'Église, seulement en témoignage de l'unité de foi et de communion qu'ils doivent entretenir avec lui. C'est au métropolitain, ou au plus ancien évêque de l'arrondissement formant la métropole diocésaine, qu'il faut demander la confirmation canonique. Les évêques et les curés sont élus par le même corps électoral qui nomme les membres des départements et des districts. L'évêque ne peut exercer aucun acte de juridiction, en ce qui concerne le gouvernement de son diocèse, sans en avoir délibéré avec son conseil habituel et permanent. Ses vicaires ne peuvent être destitués que de l'avis de ce conseil et par une délibération prise à la majorité des suffrages. Les curés ont le droit de choisir eux-mêmes leurs vicaires parmi les prêtres ordonnés ou admis dans le diocèse par l'évêque; mais son approbation n'est pas requise.

Tels sont les articles fondamentaux de cette Constitution. C'est le schisme en germe, le schisme élaboré par la réforme protestante, et développé dans ses conséquences extrêmes par les Jansénistes, mais le schisme commencé par la loi, scandale et bizarrerie dont l'histoire n'avait pas encore offert d'exemple. Selon ces théories passées en lois, toute puissance ne vient plus de Dieu, mais de l'homme. Dieu est absorbé, effacé, il fait place à un élec-

teur souverain. Cet électeur, qui est le premier venu<sup>1</sup>, représente la société chrétienne; il en sera l'organe, et, par décret du 24 décembre 1789, les Idolâtres, les Juifs, les Mahométans, les Calvinistes et les incrédules de toute caste ou de tout métier, sont électeurs et éligibles à peu près; le Clergé seul ne prend aucune part à l'élection. On remonte ainsi à la vénérable antiquité et à la primitive Église.

Le pouvoir des Evêques n'était pas grand'chose, la puissance du Pape se voit réduite à néant. La communion avec le Saint-Siège se bornait à la plus simple des formules. Le Souverain Pontife apprend par elle ce qui a été réglé en dehors de lui. On le dépouille de sa juridiction, et la France, qui doit à Rome sa foi et ses évêques, la France constitutionnelle se sépare de l'Église mère. La France rompt tous ses liens avec le centre de l'Unité catholique.

Née de l'alliance, depuis longtemps établie, entre le Jansénisme et le Gallicanisme laïque, cette Constitution avait pour elle l'éternité, l'à tout jamais des constitutions les plus éphémères. Elle était en naissant frappée de cécité légale et d'anathème religieux. Elle se savait

<sup>1</sup> Il serait impossible de rappeler dans une note toutes les conséquences bouffonnes ou extravagantes d'un pareil mode d'élections. Ce qui se passa à Toulouse suffit pour en donner la portée. On lit dans l'*Antidote universel*, p. 48 :

« Le premier scrutin ayant été nul, l'assemblée électorale voulut en faire un second, sans désemparer. Plusieurs électeurs, qui ne voulaient pas perdre le plaisir du spectacle, dirent à leurs amis qu'en cas de besoin on les trouverait à la comédie. Le besoin arrive. On court à la comédie. Un comédien, chargé de donner l'avis, s'avance sur le bord du théâtre et dit : « Messieurs les électeurs ici présents sont avertis qu'on les attend à la cathédrale pour procéder à un second scrutin et créer un successeur des apôtres. »

accusée et par l'Église et par la réflexion; mais le but qu'on avait espéré atteindre ne pouvait plus échapper aux Révolutionnaires. Ils allaient déshonorer le Clergé français, en le forçant à prêter serment à une pareille violation de toutes les lois ecclésiastiques, ou le disperser et le vouer à l'aumône, s'il écoutait la voix de sa conscience.

L'heure des dangers approchait; l'immense majorité de l'Épiscopat et du Clergé n'hésita point. Sous la pression des clubs, vomissant des blasphèmes et des menaces de mort, les Évêques et les Prêtres furent unanimes. Ils repoussèrent avec d'éloquents indignations un serment qui leur imposait le schisme<sup>1</sup>. On les plaçait dans l'alternative de souscrire au parjure ou de se voir enlevés de leurs diocèses et de leurs paroisses. Ce sacrifice fut consommé, et l'Église de France détruite dans son principe et dans son action.

Aussitôt l'impiété se mit à la tâche; elle fabriqua de nouveaux évêques. Le peuple de la Révolution les élut; Charles-Maurice Talleyrand de Périgord les sacra. C'était plus qu'il n'en fallait pour porter malheur à un pareil assemblage de vices et de trahisons.

Cette infime minorité se retirait de Dieu, comme si la main du Seigneur se raccourcissait tout à coup pour ne pouvoir plus sauver, et comme si son oreille était devenue plus dure pour ne pouvoir plus entendre. La Constitution du Clergé attribuait à ses évêques et à ses prêtres des vertus civiques, en échange de leurs devoirs sacerdotaux. Moins de deux années après sa promulgation, ses évêques

<sup>1</sup> En sortant de cette séance du 4 janvier 1791 où le Clergé refusa le serment avec tant de noble énergie, Mirabeau disait : « Par ma foi, si le profit est pour nous, il faut en convenir, l'honneur est pour eux. »

et ses prêtres passèrent sous le joug de l'apostasie ou du concubinage municipal. Ceux que la guillotine épargna se repentirent plus tard, ou essayèrent de se maintenir dans l'Église comme une pierre d'achoppement et de scandale. C'est ce que l'idée révolutionnaire a toujours admirablement compris. Aussi ne s'étonne-t-on pas de voir tous les écrivains libéraux se porter garants de l'orthodoxie immaculée de ce schisme en germe, qui n'a pu féconder que le ridicule.

Dans son *Histoire de la Révolution française* et dans celle du *Consulat et de l'Empire*, M. Thiers, qui souvent donne une leçon de tactique à l'empereur Napoléon, se révèle, à son temps perdu, plus théologien que le Pape. Le Pape et l'Église ont prononcé sur cette question, qui fut même vidée, avant toute décision, par le mépris avec lequel le peuple accueillit ses intrus. Peuple, Église et Pape se trompèrent. Voici comment : « L'Assemblée, en réformant les abus, dit M. Thiers<sup>1</sup>, n'empiétait pas sur les doctrines ecclésiastiques ni sur l'autorité papale, puisque les circonscriptions avaient toujours appartenu au pouvoir temporel. Elle voulait donc former une nouvelle division, soumettre comme jadis les curés et les évêques à l'élection populaire, et en cela encore elle n'empiétait que sur le pouvoir temporel, puisque les dignitaires ecclésiastiques étaient choisis par le Roi et institués par le Pape. Ce projet, qui fut nommé *Constitution civile du Clergé*, et qui fit calomnier l'Assemblée plus que tout ce qu'elle avait fait, était pourtant l'ouvrage des députés les plus pieux. C'étaient Camus et autres Jansénistes, qui, voulant raffermir la Religion dans l'État, cherchaient à la mettre en harmonie avec les lois nouvelles. Il est certain

<sup>1</sup> *Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, t. 1<sup>er</sup>, p. 232.

que la justice étant rétablie partout, il était étrange qu'elle ne le fût pas dans l'administration ecclésiastique aussi bien qu'ailleurs. Sans Camus et quelques autres, les membres de l'Assemblée, élevés à l'école des philosophes, auraient traité le Christianisme comme toutes les autres religions admises dans l'État, et ne s'en seraient pas occupés. Ils se prêtèrent à des sentiments que dans nos mœurs nouvelles il est d'usage de ne pas combattre, même quand on ne les partage pas. Ils soutinrent donc le projet religieux et sincèrement chrétien de Camus. Le Clergé se souleva, prétendit qu'on empiétait sur l'autorité spirituelle du Pape, et en appela à Rome. Les principales bases du projet furent néanmoins adoptées et aussitôt présentées au Roi, qui demanda du temps pour en référer au grand Pontife. Le Roi, dont la religion éclairée reconnaissait la sagesse de ce plan, écrivit au Pape avec le désir sincère d'avoir son consentement, et de renverser par là toutes les objections du Clergé. On verra bientôt quelles intrigues empêchèrent le succès de ses vœux. »

Les souverains que la voix de leur conscience ou la prévision des calamités futures arrête sur la pente fatale des concessions sont inévitablement maîtrisés par des intrigues. On leur fait assez généreusement l'aumône des bonnes intentions, mais on les déclare atteints et convaincus d'ineptie morale ou de faiblesse. Pour leur malheur, ils ont tous un entourage qui les asservit à ses volontés ou une camarilla qui les perd.

La Révolution s'accorde, de plein droit, le monopole du mensonge, et elle évoque des historiens qui, comme M. Thiers, trouvent « ce stratagème plus ingénieux que coupable. » Mais la Révolution ne permet qu'aux siens

d'amnistier les lâchetés, et de prendre sous la protection de leur plume les perfidies dont elle peut tirer parti. Le Saint-Siège blâme la Constitution civile du Clergé; le Clergé de France la repousse comme attentatoire à l'autorité et à l'indéfectibilité de la Chaire apostolique. M. Thiers déclare qu'ils se trompent tous. Un homme qui prit à cette Constitution une très-large part, un des évêques institués par elle, l'abbé Grégoire, n'est pas tout à fait aussi absolu que le panégyriste quand même de la Révolution, et il dit<sup>1</sup> : « Dans cette Constitution, j'en conviens, l'autorité du Pape n'est pas assez prononcée. »

Grégoire, cet homme d'une vaste érudition ecclésiastique, mais dont la tête était une bibliothèque renversée et le style une parenthèse continue, ne témoigne aucun regret, il n'affiche aucun remords. Il se façonnait une conscience à lui, une espèce de catholicisme bâtard, gallican, si l'on veut, mais indépendant de l'Église : quelque chose d'approchant du pontificat civil que rêvera plus tard l'abbé Gioberti; néanmoins, l'abbé Grégoire arrive à la conclusion qui frappe tout le monde, excepté M. Thiers. Ajoutons, pour être juste, qu'à vingt-cinq ans d'intervalle, lorsque la raison commence à lui venir avec les cheveux blancs, l'écrivain du Libéralisme n'est pas aussi explicite. Dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, M. Thiers se rapproche beaucoup plus de l'opinion de Grégoire que de la sienne propre. Il se contredit; mais ne se rétracte pas encore, et il s'exprime ainsi<sup>2</sup> : « La Religion était évidemment une des choses à l'égard desquelles la Révolution avait dépassé toutes les bornes

<sup>1</sup> *Légitimité du serment civique*, par l'abbé Henri Grégoire, p. 25.

<sup>2</sup> *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 496.



justes et raisonnables. Nulle part il n'y avait autant à réparer. »

Puis à la page suivante il ajoute : « L'Assemblée constituante, poussée par ce goût de régularité si naturel à l'esprit des réformateurs, assimila, sans hésiter, l'administration de l'Église à celle de l'État. Il y avait des diocèses trop vastes, d'autres trop restreints; elle voulut que la circonscription ecclésiastique fût la même que la circonscription administrative, et créa un diocèse par département. Rendant électives toutes les fonctions civiles et judiciaires, elle voulut rendre électives aussi les fonctions ecclésiastiques. Cette disposition lui paraissait d'ailleurs un retour au temps de la primitive Église, où les évêques étaient élus par les fidèles. Elle supprima du même coup l'institution canonique, c'est-à-dire la confirmation des évêques par le Pape; et de toutes ces dispositions elle composa ce qu'on a nommé la Constitution civile du Clergé. Les hommes qui agissaient de la sorte étaient animés d'intentions fort pieuses. C'étaient des croyants véritables, des Jansénistes fervents, mais des esprits étroits, entêtés de disputes théologiques, esprits par conséquent fort dangereux dans les affaires humaines. Pour compléter la faute, ils exigèrent du Clergé français qu'il prêtât serment à la Constitution civile. C'était faire naître un cas de conscience pour les prêtres sincères, et un prétexte pour les prêtres malveillants; c'était, en un mot, préparer un schisme. »

« Le projet religieux et sincèrement chrétien de Camus, » ce projet dont M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution*, fait un tableau si touchant, ne prépare plus qu'un schisme, au témoignage même de l'auteur du *Consulat et de l'Empire*. Le schisme, c'est l'unité de l'Église attaquée,

c'est la paix des consciences et la tranquillité des nations mises en cause, c'est la guerre civile introduite dans la bergerie et menaçant le troupeau. Rome devait à tous protection et lumière; il fut de son droit et de son devoir de se défendre. En se défendant, elle sauvegarde la justice et la vérité. Elle offre à tous les dévouements éprouvés une consécration qui double les forces et ravive les courages. C'est ce que la Révolution, dans toutes ses intermittences et ses péripéties, a eu le plus pressant intérêt d'empêcher, ce qu'elle a sans cesse anathématisé au nom d'un Dieu de paix.

Elle était née pour être agneau, on la force à devenir tigre. Elle avait des instincts pacifiques et vertueux; le fanatisme, l'intolérance et la calomnie changent tous ces beaux sentiments en forfaits, ne trouvant une valable excuse que dans l'apothéose d'un patriotisme exalté par les dangers. Elle avait à cœur de rester catholique et chrétienne; on la contraint d'abord à se faire une arme d'un schisme légal, puis à passer sans transition à l'athéisme dans les lois et dans les mœurs. Une savante hypocrisie a développé ce double thème; il fait aujourd'hui partie intégrante des éphémérides démocratiques. On ne raisonne plus, on ne jure plus que par elles.

Car, ce qu'il ne faut jamais oublier, ce que l'on doit toujours et partout mettre en regard de la tolérance, du progrès et de la fraternité annoncés, c'est la brutalité dans le fanatisme, c'est le délire dans la barbarie, éclatant aussitôt que la Nation renonce à ses préjugés et marche avec le siècle. Au fond de toutes les histoires écrites ou professées, on trouve inévitablement des larmes de commande et des douleurs hypocrites, pour attendrir les peuples sur les guerres de religion, ou pour inspirer à

l'humanité une sainte horreur des excès commis au nom de la foi.

La révocation de l'édit de Nantes, les dragonnades et les missionnaires en bottes-fortes des Cévennes, sont, avec l'inquisition espagnole et la Saint-Barthélemy, un cadre sur lequel chacun brode des déclamations inépuisables. Certains auteurs, même catholiques, n'ont jamais osé aborder franchement une pareille thèse. Ils ont reculé devant la justice. Afin de ne pas trop compromettre leur popularité marchande, ils ont tout benoîtement essayé d'avoir, eux aussi, leur petite pierre à jeter aux ré pulsions politiques de Louis XIV et à la prévoyance religieuse de Philippe II. Peu, très-peu d'écrivains de nos jours ont osé dire, avec Frédéric Ancillon dans ses *Études* : « Le seul rôle qui puisse convenir à la majesté de l'histoire, le seul qui puisse lui conserver sa magistrature sainte et nécessaire, c'est de juger les actions en elles-mêmes, et de les approcher toujours des éternels principes du juste. »

Ancillon, tout protestant qu'il était, parlait ainsi et agissait de même. Les timides et les révolutionnaires n'auront jamais de pareils scrupules. Pour eux, le fondement de toute justice ne sera jamais la vérité.

Nous admirons aussi peu que possible leur éloquence, saupoudrée d'inoffensives interjections et de réticences embarrassées; mais nous sera-t-il bien permis, à nous qui ne consentons à marcher que dans les voies du bon sens et de la vérité, de poser quelques simples questions aux entrepreneurs d'opinion publique ?

Le Sacerdoce et l'Empire eurent tort, selon vous, de sévir contre les Albigeois, les Vaudois, les Camisards, et tous ceux qui se détachèrent de l'Unité. Le *Compelle in-*

*trare*, qui défraya tant de beaux discours et fit répandre sur le monde entier tant de flots d'encre philanthropique, était une violation des lois divines, un outrage à la conscience. L'histoire, l'ode, le drame et le roman en font foi. C'est très-bien; mais alors pourquoi n'appliquez-vous cette indignation qu'à des papes ou à des princes? Pourquoi n'avez-vous jamais, comme Tacite, de ces éclairs de justice distributive, soudains et terribles, qui projettent une épouvantable lumière sur les abîmes du cœur humain?

Est-ce que par hasard ceux qui inventèrent et manœuvrèrent la Constitution civile du Clergé seraient encore à vos yeux des apôtres de tolérance? Est-ce que, eux aussi, ils n'auraient pas cherché, par toutes sortes de menaces et de tortures, à bâillonner l'esprit public et à comprimer les résistances pieuses? Ne les a-t-on pas vus aduler une jeunesse instruite dans l'ignorance, et fomenteur ces délires de l'esprit, procédant, par la plus sauvage des inquisitions, à la mise en scène du paradoxe social et de l'opprobre défié? N'ont-ils pas prétendu, ne prouvent-ils pas chaque jour que, pour atteindre la souveraineté du but, il leur est permis de tout oser contre tous?

Vous découvrez, vous flagellez avec ardeur le fanatisme des temps anciens. Vous lui déclarez une guerre sans trêve ni merci, et cela, au nom de vos immortels principes de 1789, garantissant, dites-vous, la liberté religieuse et politique et l'égalité civile. Mais alors pourquoi ne voyez-vous donc pas, pourquoi surtout ne racontez-vous pas les crimes de tout genre, les persécutions de toute espèce, dont ces immortels principes furent la cause ou le prétexte?

Il est beau de verser des pleurs historiques sur des

infortunes qui datent de plusieurs siècles, plus beau encore d'apitoyer les générations naissantes sur des calamités souvent imaginaires ou surfaites. Pourquoi se taire en face de ces maux dont nous fûmes témoins, et dont il nous est possible de suivre encore les victimes à la trace de leur sang ?

Le Forcez-les d'entrer ! est un attentat à la dignité de l'homme et du citoyen. Soit ; mais alors que dites-vous de cette Assemblée nationale exigeant un serment qui répugne à la conscience ? Que pensez-vous de ces autorités nouvelles qui, le sabre au poing et le blasphème à la bouche, imposent ce même serment à tout évêque, à tout prêtre, à toute religieuse, sous peine de mourir de faim ou dans l'exil ? Où se trouvent, dans vos histoires ou dans vos romans, les récits de ces persécutions qui s'étendent du château à la chaumière, et remontent du plus humble des presbytères au plus somptueux des palais épiscopaux ? A quelle page vous entend-on flétrir ces crimes, et dire avec Tite-Live : *Crudelitatem damnatis, in crudelitatem ruitis*, vous condamnez la cruauté et vous vous y abandonnez vous-mêmes ?

Il y a dans toutes les provinces de la vieille France, dans celles principalement qui furent assez heureuses pour n'avoir jamais de Jansénistes comme chefs spirituels, il y a des populations laborieuses, tranquilles et fidèles. La foi de leurs pères est pour elles une consolation et une espérance. Elles croient en Dieu ; elles croient instinctivement à la suprématie infallible du Pape ; elles vénèrent leur évêque ; elles aiment leur curé, dont la parole et la charité résument l'Église. Leur instinct vertueux se défie de ces multitudes de droits dont la Constitution les accable, car sans avoir jamais entendu prononcer le nom de Ma-

chiavel, elles savent comme lui<sup>1</sup> « que les hommes ne font le bien que forcément; mais dès qu'ils ont le choix et la liberté de commettre le mal avec impunité, ils ne manquent point de porter partout la confusion et le désordre. »

Tout à coup, à un signe de tête législatif, ce Peuple doit renoncer à ses antiques croyances. On l'éclaire malgré lui, on fait son bonheur malgré lui; il faudra que, de gré ou de force, il se soumette aux félicités qu'on lui prépare malgré lui.

Ces félicités consistent dans l'expulsion à main armée de tout prêtre qui a le courage de sa foi, et dans l'avènement d'un intrus ou d'un jureur, que le mépris public accueille d'avance, bien persuadé que par ses mœurs l'intrus ne fera pas mentir la voix du Peuple. Les incrédules, qui ne mettaient jamais le pied dans une église, y pénètrent enfin à la suite du prêtre constitutionnel, et le silence y règne comme dans un tombeau. La foule a suivi son véritable pasteur dans les vallées ou dans les forêts.

Par son inébranlable constance, la foule proteste contre des innovations qui lui répugnent. Cette foule, qui est le vrai peuple, le peuple travaillant, combattant, priant et obéissant, est mis hors la loi et déclaré incapable de se gouverner lui-même. On vient de l'affranchir d'un joug qui ne lui pesait guère; on lui impose des tuteurs constitutionnels qui, par la plus dure des servitudes, lui enseigneront le bonheur d'être libre. Il a dit et répété sur tous les points de la France les paroles de l'Évangile : « Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis, mais qui y monte par un autre

<sup>1</sup> Machiavel, *Discours sur Titc-Live*, l. I.

endroit, est un voleur et un larron. » Ces paroles sont entendues et comprises; le larron passe outre, et il maudit les brebis qui le fuient et ne connaissent point la voix de l'étranger.

L'égorgement des prêtres fidèles est commencé; le mariage des jureurs se célèbre à l'église de la paroisse, transformée en temple de la Raison. Ceux qui n'assistent pas à ces fêtes doublement nationales sont déclarés suspects. On les déporte ou on les massacre, on les violente ou on les noie. L'âge n'est pas plus épargné que le sexe. Le fanatisme humanitaire, les mains pleines de bienfaits suborneurs, prêche le progrès social; il déclare la guerre aux convictions et à la pensée. Il veut que rien ne reste debout; il écrase ou il mutile. Il laisse les loups en repos, et il organise dans les campagnes et dans les villes de longues chasses aux prêtres. Il a remplacé le Calvaire par un arbre de la liberté. Il ordonne que sa populace de frères et amis s'incline devant cet arbre, et adore la première prostituée venue qui sera par la même occasion déesse de la Raison et de la Licence. Cette populace ne possédait pas assez d'argent pour avoir des vices; la Révolution lui enseigne les rudiments du crime.

Tout cela s'est vu, mais tout cela n'a pas été dit, ou du moins tout cela a trouvé une excuse nationale dans les complaisances de l'histoire. Afin de ne pas déranger ses admirations de parti pris et ses grands citoyens de convention, l'histoire passe à pieds joints et les yeux fermés sur ces prodigieux attentats. Elle feint de les ignorer, ou, dans ses bons jours, elle les pallie : quelquefois même elle les approuve par la loi suprême de la nécessité, dernière excuse des tyrans.

L'histoire prend sous sa sauvegarde ces privilégiés de

la sédition à tous les degrés, qui se firent un marchepied de la proscription, et qui torturèrent les croyances pour les assouplir. Elle fait un rempart de ses admirations à des Érostrates de bas étage, terroristes conservés dans l'esprit-de-vin, ou farouches amants de l'égalité, toujours prêts à acheter la plus frivole des distinctions au prix de tous les forfaits. L'histoire n'a pas eu honte d'accepter et de glorifier de pareilles hontes. Elle accusait, elle accusera longtemps encore saint Dominique et Torquemada, Philippe II et Louis XIV, la *sanglante* Marie Tudor et Pie V. Mais ne craignez rien : elle n'aura jamais qu'à son corps défendant un mot de blâme à bégayer contre les excès sans nombre de la Révolution.

La Révolution a été provoquée, elle s'est contentée de répondre<sup>1</sup>. Elle voulait faire pacifiquement, constitution-

<sup>1</sup> Les 2 et 3 septembre 1792, le massacre des Évêques, des Prêtres et des prisonniers renfermés à l'Abbaye, aux Carmes et dans vingt autres lieux, ensanglanta Paris. Trois jours après, le 6, le conseil général de la commune de Nantes arrête ce qui suit, ce qui est signé par les citoyens Joyau, Aimé, Payen, Donnet, Dufrexou, Gandon, Robineau, Halgan et le Tourneux. Ce décret, qui est un dernier simulacre d'humanité, ressuscite en grand les lettres de cachet; il fait pâlir toutes les révocations de l'édit de Nantes et il prélude aux noyades :

« Le conseil, considérant que le danger qui menace la patrie et les maux auxquels elle est aujourd'hui exposée sont en partie l'effet et la suite des manœuvres criminelles des Prêtres non sermentés; qu'il est évident que ces hommes ont juré la perte de leur patrie, et qu'aucune considération ne pourra jamais les rallier à la cause de la liberté et de l'égalité;

» Considérant que leur expulsion du royaume est désirée et sollicitée depuis longtemps par tous les bons citoyens, comme le seul moyen de rétablir la paix intérieure;

» Considérant que cette expulsion serait déjà effectuée depuis plusieurs mois, si le vœu des représentants de la Nation n'avait pas été étouffé par le pouvoir perfide chargé de la sanction et de l'exécution des lois;

» Considérant que le Peuple attend avec impatience l'exécution de la



nellement et à sa manière le bonheur de l'Église, de la monarchie et du peuple. L'Église, la monarchie et le peuple ne l'ont pas comprise. Elle s'est vue dans la cruelle alternative de succomber ou d'invoquer une puissance de ténèbres encore ignorée. Elle se plaça sous l'invocation de cette puissance, ayant pour éléments et pour force attractive tout ce qui était déclassé dans l'univers.

Elle a appelé à son aide le parjure et le vice, l'égoïsme et la cupidité, la paresse et l'orgueil. Tout cela s'est donné rendez-vous autour d'elle, ici sous la forme d'orateurs populaires, là sous la carmagnole de patriotes déguenillés. Des quatre coins du monde, ce ramas de va-

loi; que, justement irrité des maux accumulés sur sa tête par cette horde malfaisante, il brûle d'en être délivré, et que le moindre retard pourrait le porter à se faire justice par ses propres mains, comme il est arrivé à Paris et dans d'autres endroits;

» Par tous ces motifs,

» Le conseil de département, délibérant en présence des conseils généraux du district et de la commune de Nantes, et ouï le procureur général syndic, a arrêté et arrête ce qui suit :

» Art. 1<sup>er</sup>. Dès demain les commissaires des trois administrations se rendront au séminaire et au château de Nantes, où sont détenus les Prêtres ou ecclésiastiques non assermentés de ce département qui s'y sont rendus de bonne volonté, ou qui y ont été conduits par la force armée, et leur notifieront la loi du 26 août, qui ordonne leur exportation; ils leur enjoindront de se préparer à quitter le royaume dans le délai fixé par ladite loi.

» Art. 2. Les commissaires feront entendre à ces ecclésiastiques que les administrateurs sont disposés à suivre à leur égard l'exécution littérale du décret du 26 août; mais que la fermentation des esprits est telle qu'il y aurait de leur part une grande imprudence à se déporter par l'intérieur, et que le plus sûr pour eux est de préférer la voie de la mer pour se rendre dans tous les lieux où ils voudront aller fixer leur domicile.

» Art. 3. Les commissaires déclareront à ces ecclésiastiques qu'ils aient à se décider dans les vingt-quatre heures, au bout desquelles on viendra recevoir leurs déclarations; que le temps presse, et que leur sûreté serait compromise par un plus long délai. »

gabonds, de poètes innommés, d'avocats ambitieux, de femmes perdues, de philanthropes cupides, de journalistes impurs, de comédiens sifflés, de naïfs enthousiastes du progrès, de portiers délateurs, de nobles avilis, de prêtres félons, de spéculateurs parasites, d'intrigants besogneux, de cosmopolites ruinés, de jeunes fous et de filles-mères, a composé cette France à part dont la Démagogie ne cessera d'aiguiser les mauvais instincts.

Les tribuns d'athénée ou d'académie, les discoureurs de ruelle ou d'histoire, produisant des républicains sous la Monarchie et des communistes sous la République, se sont pris pour cette espèce de France d'un enthousiasme facile à expliquer. Ils légitiment ses excès dans l'espoir d'en accaparer les bénéfices. C'est pour ce motif que la Constitution civile du Clergé et toutes les lois révolutionnaires trouvent des admirateurs ou des apologistes dans l'histoire fabriquée en vue d'une passion ou d'un intérêt.

Pie VI et le Sacré-Collège avaient étudié avec une anxiété toujours croissante les diverses phases de la Révolution. A Rome, mieux que partout ailleurs, on sait que le propre des sociétés et des empires qui vont finir est de ne rien prévoir, pas même leur fin. L'ignorance du passé voile l'avenir, et le Pape n'en était plus à s'avouer que la Nation française touchait aux abîmes. Dans ce mouvement désordonné des cœurs et des pensées, à travers ces fiévreuses agitations de la lutte et de la douleur, l'âme du Pontife ne se laissa point ébranler. Son front resta pur et serein comme un beau coucher de soleil d'automne. Dans chacune de ces complications apportant une tristesse et un désespoir de plus, il comprit qu'une grande réserve lui était imposée. Rome se condamna d'abord au silence, pour laisser aux passions le temps de se calmer. Quand

elle jugea que l'heure de rompre ce silence prudent était arrivée, Pie VI, le 29 mars 1790, s'adresse au Sacré-Collège, réuni en Consistoire secret. Après lui avoir énuméré les afflictions qui pesaient sur l'Église de France, il ajoute :

« Quand nous avons su toutes ces choses, avons-nous pu souffrir tant de maux et ne pas élever notre voix apostolique contre ces décrets coupables, par lesquels on veut détruire la Religion, et, nous ne le voyons que trop, rompre toute communication entre le Saint-Siège et le royaume de France? Le prophète Isaïe ne paraît-il avoir désapprouvé notre silence, lui qui a dit : « Malheur à moi de ce que je me suis tu ! » Mais en quels termes pouvions-nous le rompre, et à qui nous adresser? Aux Évêques : ne sont-ils pas privés de toute autorité, plongés dans la terreur, et forcés, la plupart, d'abandonner leurs sièges? Au Clergé : n'est-il pas dispersé, humilié, hors d'état de se réunir? Au Roi Très-Chrétien lui-même : n'est-il pas dépouillé de son pouvoir royal, soumis aux États-Généraux, et forcé de sanctionner tous leurs décrets? Presque toute la Nation, séduite par le fantôme d'une vaine liberté, obéit en esclave à cette Assemblée de philosophes qui s'injurient et s'attaquent entre eux comme des chiens pleins de rage; elle oublie que le salut des empires repose principalement sur la doctrine du Christ, et que leur félicité n'est jamais plus assurée que quand l'obéissance au Roi est l'effet du plein consentement de tous les sujets, ainsi que l'a enseigné saint Augustin. En effet, les Rois sont les représentants de Dieu pour faire le bien; ils sont les fils et les soutiens de l'Église; leur devoir est de l'aimer comme une mère et de défendre sa cause et ses droits.

» Nous savons assurément que l'importante mission de parler, d'avertir et d'exhorter nous appartient; mais nous sommes convaincu que notre voix retentirait en vain aux oreilles d'un peuple égaré, et dont les masses, livrées à la licence, courent sans cesse à l'incendie, au pillage, au supplice et au massacre des bons citoyens, et violent toutes les lois de l'humanité. Nous savons encore qu'il faut craindre d'irriter davantage cette multitude et de la pousser à de plus affreux forfaits. Saint Grégoire le Grand nous enseigne d'une manière frappante que le silence n'est pas toujours hors de propos. Examinant quel est le temps pour se taire et le temps pour parler, il en établit la distinction; puis il ajoute : « Nous devons étudier avec attention quel est le moment opportun pour qu'une bouche discrète s'ouvre, et quel est celui où la discrétion doit la fermer de nouveau. » Qui ignore que saint Athanase garda le silence, et même qu'il s'enfuit d'Alexandrie au moment où cette ville était en proie à la rage des persécuteurs? Il a écrit, en effet : « Ne soyons ni assez emportés ni assez téméraires pour tenter le Seigneur. » C'est la conduite qu'ont suivie également saint Grégoire Thaumaturge et saint Denys d'Alexandrie; c'est ce qu'enseignent aussi les plus habiles interprètes des livres sacrés.

» Mais il n'en est pas moins vrai aussi que le silence que garde celui auquel est imposé le devoir de parler ne doit pas être éternel. Il doit ne le garder que jusqu'à ce qu'il puisse le rompre sans péril pour lui et pour les autres. C'est ce que saint Ambroise nous apprend quand il dit : « Or David se taisait, non pour toujours, mais pour un temps, non sans interruption, et avec tout le monde indistinctement; mais il ne répondait pas à son

ennemi qui l'injurait, ni à celui qui le provoquait. » Quant à nous, tant que notre voix ne pourra se faire entendre à la Nation française, que devons-nous faire ? Nous adresser à Dieu et faire monter vers lui nos prières ferventes et multipliées.

» En attendant, nous avons jugé à propos de vous adresser cette allocution, pour qu'on sache que nous n'ignorons pas tous les attentats qu'on dirige contre la Religion et contre les droits du Saint-Siège, et pour déclarer que le silence que nous avons gardé ne doit pas être attribué à la négligence, encore moins à l'approbation, mais seulement à la conviction où nous sommes que ce silence est nécessaire pour un temps, et jusqu'à ce que d'autres circonstances, que nous espérons devoir bientôt arriver par la grâce de Dieu, nous permettent de prendre utilement la parole. »

En face des emportements de l'anarchie et des outrages que subit l'Église, la modération et la dignité de ce langage ont quelque chose de paternellement solennel. Pie VI semble avoir lu dans l'avenir. Il a la prescience des infortunes qui l'attendent, et, martyr déjà préparé pour le sacrifice, il communique à tous ses écrits un accent de résignation inimitable. Son style coule comme les eaux d'un beau fleuve. Ceux qui le précédèrent sur le trône apostolique, ceux qui l'y suivront, eurent tous, ils auront tous l'espoir que leurs combats ne restent pas frappés de stérilité. Cet espoir ne les trompera pas plus qu'il n'abandonne Pie VI ; mais celui-là, privilégié de la douleur, avait à expier, comme Louis XVI, de fatales complaisances ou des dépravations qui n'étaient pas les siennes. Il se résignait donc au châtement sans avoir participé à l'injustice. Victime dévouée, il ne combattait que

pour ne pas faire accuser Rome d'inertie ou d'épuisement. *Nec terremus, nec timemus*, disait saint Ambroise, si doux et si fort dans sa mansuétude. Nous ne voulons pas effrayer, mais nous ne craignons pas, répétait Pie VI; et son calme plein de dignité était l'éloquent commentaire de ces paroles.

Dans les circonstances difficiles où le Roi s'était placé, entre son devoir religieux, dont il ne voulait jamais s'écarter, et les nouveaux principes politiques qu'il subissait, Louis XVI avait besoin d'un guide et d'un ami. Le vieux Pontife soutenait le jeune Monarque; il lui inspirait le courage de la résignation, puisqu'un sentiment d'incompréhensible miséricorde faisait oublier à Louis XVI que ce n'est pas sans motif que les chefs des peuples portent l'épée. En présence de cette Constitution, dont tous les vices lui étaient connus, et qu'on le forçait à sanctionner par toutes sortes de tortures morales, le Roi hésitait et reculait. L'Épiscopat français, rallié par le danger commun, était monté sur la brèche; il combattait avec énergie et avec talent pour préserver l'unité chrétienne. Louis XVI admirait ces généreux efforts; cependant sa timidité naturelle lui faisait chercher des conseils ou une direction dans une autorité encore plus élevée. Il attendait que Rome se fût prononcée dans la cause. Pie VI parla, mais son bref<sup>1</sup> ne parvint jamais au monarque. On l'intercepta perfidement, afin de laisser le Roi aux prises avec sa conscience religieuse et ses incertitudes politiques.

Harcelé par l'émeute, épuisé par les hésitations intérieures, trahi par les uns, calomnié par les autres, et ne trouvant que dans la prière un apaisement à tant de tribulations, Louis XVI signa avec la pensée qu'il conjurait de

<sup>1</sup> Ce bref est daté du 22 septembre 1790.

plus grands malheurs, car jamais prince n'a moins voulu savoir que l'énergie est toujours le dernier mot de toutes les affaires. L'on n'attendait que ce moment pour laisser aux Constitutionnels leur entière liberté d'action. Pie VI avait échauffé de son zèle le zèle de ces pasteurs des âmes, que l'on séparait violemment du troupeau confié à leur garde. Par ses brefs, par ses lettres, par son exemple surtout, il encourage, il excite cette multitude d'évêques et de prêtres fidèles jusqu'à la mort. Ces évêques et ces prêtres vont la subir en bénissant Dieu et en saluant de leur dernier regard le Pontife suprême.

Dans la dispensation des trésors célestes, Pie VI n'oublie point qu'il a, même parmi ces Athanase du Clergé français, des brebis qui n'écoutent plus la voix du pasteur. Tout en faisant briller au-dessus de leur tête le fer des censures spirituelles, il gradue les peines selon les délits; il menace, et cependant sa charité ne cesse point d'être douce, patiente et paternelle. Il énumère aux uns les charbons ardents que le sacrilège et la nullité des actes de juridiction exercée par eux amassent sur leurs consciences. Aux autres, il annonce leur ruine prochaine. Ce n'est plus quarante jours qui sont fixés néanmoins, comme par Jonas; Pie VI triple la longanimité du prophète. Quand ce délai sera expiré, la peine ne commencera pas encore; car, s'écrie le Pontife<sup>1</sup>, « alors encore nous serons navrés de douleur, nous pleurerons, nous gémirons, nous sentirons nos entrailles se dessécher, comme si on nous arrachait nos propres membres. »

Celui que Bossuet, dans son admirable *Sermon sur l'unité*, nomme si justement « le chef de la parole et de

<sup>1</sup> Bref du 19 mars 1792.

la conduite, » avait prononcé du haut de la Chaire de Pierre. Les évêques, les prêtres de l'Église de France, mesurent la profondeur du précipice vers lequel le Jansénisme et le Gallicanisme les poussèrent. Évêques et prêtres s'inclinent devant cette colonne parlante de la foi, dont les oracles sont recueillis comme une manne céleste. On les appelle à se déshonorer. Il faut qu'ils prêtent serment à la Constitution civile du Clergé, sous peine de mourir de faim, car le salaire accordé est au prix du parjure. D'un bout de la France à l'autre, le Clergé se lève. Il refuse d'obéir à des lois qui répugnent à son honneur et portent atteinte à l'indéfectibilité du Siège apostolique.

L'arène est ouverte aux martyrs; ils vont s'y précipiter en chantant des hymnes de victoire.

Le Comtat-Venaissin et Avignon étaient le domaine du Souverain Pontife. La Révolution s'en empare, et aussitôt Jourdan Coupe-Tête apparaît au seuil de la Glacière. Il inaugure en terre papale les massacres qui doivent, dans tous les siècles, faire pleurer le papier sur lequel ils seront racontés.

Il n'y a plus d'ombre de résistance armée, plus de trône, plus de pouvoirs intermédiaires. Les Parlements sont rayés d'un trait de plume de la liste des corps constitués. Ils n'existent plus, même pour mémoire. La magistrature, qui a tant fait pour la Révolution, est détruite par la Révolution. Le sacerdoce, qui la combattit, est exilé ou captif. Quelques traîtres seuls ou de coupables timidités, attardées sur la voie des concessions, en tiennent lieu, en attendant qu'on les condamne nationalement à l'abjuration et au mariage. Seulement ces évêques et ces prêtres relaps, que le bon sens et la foi du peuple pren-



nent en moquerie ou en pitié, errent dans leurs temples solitaires comme des âmes en peine. Après avoir désobéi à l'Église, ils se sentent frappés de la réprobation universelle.

C'est tout au plus s'ils peuvent réunir autour d'eux quelques indifférences. Dans les rangs de ces ecclésiastiques, on compte tout ce qui fit la force du Gallicanisme laïque, tout ce qui servit à constituer le parti janséniste. Ce sont des Oratoriens comme Poiret, qui s'emparent, par droit de conquête, des principales cures de Paris; des Oratoriens encore qui, comme Daunou, Isabeau et Fouché, prêtent la main à tous les crimes. Dans leur résistance à l'Église, les Oratoriens eurent pour alliés les Doctrinaires et les Génovéfains. Ils les ont pour complices de leur abjuration sacerdotale.

On a voulu remonter aux anciens canons et à la discipline primitive. Les évêques et les curés sont nommés à la pluralité des voix, par le suffrage du peuple. Ce peuple à part, qu'on a façonné au meurtre, s'enfoncé insensiblement dans la mort comme un vieillard décrépité. Il prend possession solennelle de l'opprobre, et, n'excusant ou plutôt n'honorant que ses propres excès, il n'admet que ses passions, il ne répond qu'à ses haines. Il est citoyen, il est électeur, il est délateur dans sa section, comme il va être juré du Tribunal révolutionnaire, à deux francs par jour, tout crime compris.

La Démagogie lui confectionne un Clergé à sa taille, un Clergé qu'il a élu, et auquel il impose ses vices, en s'empressant d'adopter tous les siens. Ce Clergé, encore plus vite frappé de ridicule que d'anathème, produit l'effet d'une chenille sur une rose. Il ne peut rien ni pour lui ni pour les autres. Les bons le fuient, les méchants le

méprisent. C'est tout au plus si, au jour des vengeances célestes et des colères humaines, il se trouvera des cœurs pour le plaindre ou pour lui apprendre à se laver de l'opprobre en face de la mort.

Le Jansénisme avait poussé à l'excès le principe de sa Constitution. Le Jansénisme est promptement dépassé, et Camus lui-même s'indigne du dédain dont il se voit l'objet. Le Jansénisme sent qu'il a trop corrompu. Par quelques-uns de ses chefs frémissant devant des simulacres d'élections ecclésiastiques, où l'incrédulité et la débauche sa sœur ont seules voix au scrutin, le Jansénisme s'avoue vaincu et distancé. Comme les Girondins, il fit toujours le contraire de ce qu'il annonçait, et peut-être de ce qu'il voulait, au moins dans la partie la moins gangrenée de ses membres.

Le sang versé était odieux aux Girondins, ils mirent leur éloquence au service des travailleurs dans l'assassinat.

La liberté était leur idole, ils créèrent la tyrannie.

Le régicide leur semblait un crime et une faute, ils furent amenés à tuer le Roi.

La guerre civile apparaissait dans leurs discours comme le plus impardonnable des attentats sociaux. Une fois écartés ou dépopularisés, ils décrétèrent la guerre civile, qu'ils ne surent même pas soutenir dans les plaines de la Normandie. Ces Marius de la parole, vaincus sans gloire, trouvèrent leur marais de Minturnes dans l'abîme d'un désespoir sans profit.

On les entendit se plaindre de l'injustice des hommes et de l'ingratitude des révolutions. Ils s'indiguèrent d'être proscrits par les coupables vulgaires qu'ils avaient hissés au pouvoir. Ils semaient dans la corruption, ils recueil-

lirent dans l'ignominie. Ils avaient eu l'orgueil de la destruction, le plus ridicule de tous les orgueils. Ils en moururent, et la parole de Montaigne se réalisa encore une fois : « Ceulx qui donnent le bransle à un État, ainsi s'exprime l'auteur des *Essais*, sont volontiers les premiers absorbez en sa ruyne. Le fruict du trouble ne demeure guères à celuy qui l'a esmeu; il bat et brouille l'eau pour d'aultres pescheurs. »

Par bonheur, la Providence permit que ce qui était vrai au temps de Montaigne le devint encore, et plus que jamais, durant cette Révolution française, où les hommes semblent se manger entre eux comme les poissons. Elle avait sacré le crime, le crime lui rendit en opprobre tout ce qu'elle faisait pour lui. Elle s'était entourée de figures pétries en pleine boue; elle avait fait les plus épouvantables appels aux plus épouvantables passions. Toutes les orgies de la pensée, toutes les dépravations de l'intelligence la couronnèrent d'une couronne de honte. Dans les épanchements de sa fraternité avinée, elle allait, plantant partout des arbres de la liberté, peupliers rachitiques pavoisés de rubans, et qu'il faut adorer sous peine de mort. Partout leurs branchages ne produisirent que des guillotines. La guillotine fut comme le soleil, elle se leva pour tout le monde.

Quand la nature afflige l'humanité par un de ces hivers rigoureux qui font date, les bêtes féroces s'élancent de leurs repaires, puis errant jusqu'aux portes des villes, elles cherchent à dévorer les premiers passants. Sous la Terreur de 1793, la société fut condamnée au même phénomène. Elle vit tout à coup sortir de certains bouges immondes des créatures subrepticement baptisées, et qui, sans cette horrible secousse, seraient à tout jamais

restées plongées dans leur obscurité native. La Révolution, cette tendre mère en bonnet rouge, démuselait ces férociétés. Elle se gorgeait à la journée du sang de ses fils. Et personne ne résista, et tout le monde obéit au tyranique hors la loi. Cette soumission au bourreau ne s'explique que par la pensée qu'alors en France il valait mieux affronter une seule mort que de les appréhender toutes. Peu d'hommes étaient enchaînés à la servitude, tous s'y enchaînèrent volontairement. Ainsi que sous le règne de Tibère, la Terreur brisa de force toutes les relations humaines, et plus la cruauté s'acharnait, plus la compassion fut interdite <sup>1</sup>.

De par la résurrection et l'affranchissement des peuples, qu'elle entreprenait à forfait, on voyait la République brûler provisoirement et en idée les prisons de l'étranger, et elle encombrait de victimes le Temple, la Conciergerie, les Carmes, l'Abbaye, le Luxembourg et tous les palais et toutes les églises. Elle égorgeait les hommes afin de les rajeunir; elle versait le sang de la France pour la régénérer. Elle proscrivait tous les souvenirs et changeait toutes les dénominations. L'Hôtel-Dieu s'appela Maison de l'Humanité; il y eut la rue Marat, la rue des Citoyennes, la rue des Sans-Culottes, la rue Lucrece-Vengée. Quand les églises mises à sac ne devinrent pas des clubs ou des magasins à fourrages, on en fit des temples de la Raison, de l'Égalité, de l'Hymen, de la Vieillesse, de la Nature ou du Commerce. On changea les noms des villes, on bouleversa le calendrier, et à la France comme aux familles on imposa des sobriquets qui furent tout à la fois une dérision et un outrage.

C'était rougir de tant de siècles et de tant d'hommes

<sup>1</sup> Tacite, *Annal.*, VI, 49.

héroïques, effacer tout ce qui consacrait leurs titres par le respect de la postérité. C'était confesser que le poids de ces immenses souvenirs accablait cette génération, préparée à toutes les lâchetés et à toutes les ignominies par ses émancipateurs.

On habilla tantôt à la grecque, tantôt à la romaine, cette pauvre France déshéritée du Ciel et de la Monarchie. On lui imposa l'athéisme pour Dieu et la guillotine pour souverain pontife. Le silence fut un crime capital, et la délation un métier patriotiquement autorisé. La loi rendit tous les Français suspects d'être suspects. On couvrit d'adverbes louangeurs, on pavoisa d'adjectifs enthousiastes les massacres décrétés au nom du Peuple. On n'inventa qu'un moyen de rendre les hommes égaux : ce fut de leur couper la tête, afin d'établir plus rapidement, sur un sol désert et dans la nuit des tombeaux, la lugubre égalité du néant.

Comme au temps où, selon l'énergique parole d'Isaïe <sup>1</sup>, « Dieu, le Seigneur des armées, ôta de Jérusalem et de Juda le courage et la vigueur, toute la force du pain et toute la force de l'eau, le peuple se révolta. Les grands s'élevèrent contre les grands, et le reste des hommes les uns contre les autres ; l'enfant s'insurgea contre le vieillard, et les derniers du peuple contre les nobles. » On tua les vivants, on déterra les morts. On vit dans les chaires des Ajax de carrefour ou de théâtre, qui, après avoir essayé de rapetisser les grandeurs terrestres, osèrent défier Dieu lui-même. On avait porté triomphalement Voltaire et Jean-Jacques au Panthéon. Marat, lui aussi, eut son apothéose, dernier terme de l'extravagance dans l'anarchie. Dugazon, Trial, Ronsin, Grammont,

<sup>1</sup> *Prophet. Isai*, III.

Collot-d'Herbois, Monvel et mille autres comédiens, ayant appris dans le métier d'histrion comment on devient factieux, furent les Corybantes de ces bacchanales d'impiété. Saint-Just, Robespierre, Carnot et Barère, fabricants de petits vers de société, philanthropes d'académie, se plurent à traverser, sur une barque couverte de rubans et de roses, le fleuve de sang qu'ils faisaient couler.

Un de leurs disciples, portant la passion de la logique jusqu'au cynisme, n'a pas craint de dire <sup>1</sup> : « Il faut, demandez à ceux de 93, une conscience large que n'effarouchent point à l'occasion une alliance adultère, la foi publique violée, les lois de l'humanité foulées aux pieds, la Constitution couverte d'un voile pour faire la besogne de la Révolution. »

Il lui faut tout cela, à elle, pour qu'elle puisse, en connaissance de cause, travailler à sa manière au bonheur universel et à la régénération sociale. Il faut qu'on lui accorde des excès de toute nature à perpétrer ou à glorifier. Il faut qu'il lui soit permis d'élever des montagnes de victimes humaines ayant pour base des monceaux de cadavres. La Révolution, qui veut détruire tous les abus, renverser le fanatisme et tuer la famille par le divorce, n'a pas d'autres conditions à proposer. C'est le marché qu'elle vous met à la main; elle ne peut rien, si on ne lui laisse pas le droit de mensonge et de terreur.

La Révolution, c'est l'obscur, gigantesque et formidable image de la mort. Selon Milton, elle a un semblant de couronne sur un semblant de tête, avec un hurlement pareil à celui des chiens infernaux qui aboient sans fin ni cesse autour de la ceinture du péché. C'est un monstre

<sup>1</sup> *Révolution sociale*, par Proudhon, p. 71.

informe né du chaos et de l'enfer. L'Homère régicide la dépeignait ainsi du temps de Cromwell. Le Comité de Salut Public se garda bien de modifier son signalement. Elle était la même avec toutes les souillures que cent années de corruption ajoutaient à ses corruptions natives.

Au troisième chant de la *Gerusalemme conquistata*<sup>1</sup>, poème du Tasse que la *Jérusalem délivrée* a fait oublier, on lit une octave, sombre prophétie que la plus effrayante des révolutions réalisa dans son ensemble et dans ses détails. Le poète parle ainsi :

La Francia adorna or da natura ed arte  
 Squallida un di vedrassi, e in manto negro,  
 Ne tempio illeso, o inviolata parte,  
 Ne loco da furor rimoso integro :  
 Vedova la corona, ovunque sparte  
 Le sue sostenze, e il regno afflitto ed egro :  
 Della stirpe real reciso e manco  
 Il piu bel ramò, e fulminato il tronco.

« Cette France aujourd'hui si embellie par la nature et par l'art, un jour on la verra pâle, défaite et couverte de deuil. Elle n'aura pas un temple qui ne soit violé, pas une retraite que la fureur ne souille. La couronne sera veuve, ses trésors dissipés, le royaume triste et malade, enfin le plus beau rejeton de l'arbre royal sera coupé, retranché et la tige foudroyée. »

C'était en 1593 que Dieu inspirait au Tasse des vers si cruellement prophétiques. Le poète avait tout vu ; il avait tout révélé, et il annonçait à la France les calamités futures. La prison du Temple, l'échafaud du 21 janvier, les inénarrables misères du jeune Louis XVII, la proscription de la dynastie, rien ne manque à cette odyssée de malheurs, pas même le sort de Cassandre.

<sup>1</sup> *Gerusalemme conquistata*. (Rome, 1593, in-4°.)

Le Parlement de Paris s'émut; il frappa la prophétie d'un arrêt de suppression, comme attentatoire aux droits de la couronne et à l'inaltérable fidélité des Français.

A deux cents ans de date, heure pour heure, le Parlement, broyé par la Révolution qu'il avait appelée de ses vœux, de sa haine et de ses inconséquences, assistait à la chute du trône. Il en voyait, il en partageait les mystérieuses douleurs, et, sur l'échafaud, il s'accusait de ses aveuglements.

La nation avait juridiquement assassiné son Roi; elle assassine sa Reine, et une voix, qui s'élèvera pour confondre l'orgueil humain, se fait entendre dans Paris. Elle hurle à tous les carrefours *la plus grande joie de toutes les joies du père Duchesne*.

Voltaire avait introduit dans le style familier ces locutions de bas étage ou de proxénète qu'on ne devrait rencontrer que dans les mauvais lieux. Il en usait <sup>1</sup>, le père Duchesne en abuse. Dans son journal, c'est en ces termes qu'il annonce l'exécution de Marie-Antoinette : « J'ai vu tomber dans le sac la tête de *Veto* femelle. Je voudrais, f...., vous exprimer la satisfaction des sans-culottes, quand l'architigresse a traversé Paris dans la voiture à trente-six portières. Ses beaux chevaux blancs, si bien panachés, si bien enharnachés, ne la conduisaient pas,

<sup>1</sup> « On me reproche d'être *comte* de Ferney, écrivait Voltaire le 20 mai 1760 (t. LVIII, p. 443 de ses *Œuvres complètes*), que ces Jean-f...-là viennent donc dans la terre de Ferney, je les mettrai au pilori. N'allez pas vous aviser de m'écrire : A monsieur le comte, comme fait Luc (Frédéric II), mais écrivez : A Voltaire, gentilhomme ordinaire du roi, titre dont je fais cas, titre que le roi m'a conservé avec les fonctions; car, pardieu! ce qu'on ne sait pas, c'est que le roi a de la bonté pour moi, c'est que je suis très-bien auprès de madame de Pompadour et de M. le duc de Choiseul, et que je ne crains rien et que je me f..., » etc.



mais deux rossinantes étaient attelées au vis-à-vis de maître Samson, et elles paraissaient si satisfaites de contribuer à la délivrance de la République, qu'elles semblaient avoir envie de galoper pour arriver plus tôt au lieu fatal. La g...., au surplus, a été audacieuse et insolente jusqu'au bout. Cependant les jambes lui ont manqué au moment de faire la bascule pour jouer à la main chaude, dans la crainte sans doute de trouver, après sa mort, un supplice plus terrible que celui qu'elle allait subir. Sa tête maudite fut enfin séparée de son col de grue, et l'air retentissait des cris de : Vive la République, f..... »

Ce langage inouï, imposé à la France du dix-huitième siècle par ses réformateurs à coups de guillotine, c'est le cynisme délayé dans le vocabulaire. Les assassins patentés désavouaient leur âme, ils déshonoraient leur nature. Ils tremblaient les uns devant les autres, mais ils faisaient trembler devant eux. On ne pleurait pas, on n'écrivait pas, car l'œil se séchait de frayeur et la plume aussi, comme si sous chaque pierre dormait un scorpion.

Les patriotes, les démagogues, qui s'appelaient des Sans-culottes, étaient venus avec la mission de briser les chaînes du fanatisme et de l'esclavage. Dans les prisons, ils condamnaient à mourir de faim ceux qui ne rachetaient pas à prix d'or le droit de sauvage souveraineté que la Révolution tarifait<sup>1</sup>. La Révolution se faisait un ciel de

<sup>1</sup> On lit dans le *Tableau des prisons de Toulouse sous le règne de Robespierre*, un arrêté du 4 ventôse an II ainsi conçu, et signé : Groussac, maire; Michel, secrétaire : « Seront obligés, les détenus, de faire verser dans la caisse du citoyen Estelle, trésorier de l'administration, dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication du présent, savoir : les détenus de la Visitation, la somme de *trente mille livres*, et ceux des Carmélites, celle de *cing mille cinq cents livres*; à quoi faire seront con-

fer et une terre de bronze, et, par une de ces anomalies qu'elle aime à prodiguer, elle se donnait pour chef et pour apôtre Robespierre, l'homme qui avait dit<sup>1</sup> : « Tuer est un procédé digne des tyrans. »

Cet avocat était froid à faire tousser le marbre des sépulcres. A chaque phrase tombée de sa bouche, on était tenté de croire qu'il se complaisait à distiller du vinaigre à la glace. Il inaugura le règne de la Terreur. Après avoir proclamé au pied de l'échafaud du 21 janvier que Louis Capet serait le dernier des Rois, il fit vociférer dans toutes les églises de France que Pie VI était le dernier des Papes.

La République, une et indivisible, croyait avoir ses raisons pour cela. Par une opération à laquelle on la vit prêter toutes les apparences de la légalité, elle enleva des églises l'or, l'argent, le fer, le marbre, enfin tout ce qu'elle put emporter; le reste fut détruit. Elle ne laissa pas sur le sol le plus petit vestige pouvant rappeler au cœur ou à l'esprit la plus petite idée de religion. Elle arracha les boiseries et les sculptures des murailles et des voûtes; elle transforma les cloches en gros sous; elle fit table rase du prêtre, de l'autel, du Dieu et du chrétien.

Sur la tribune aux harangues de la Convention, et comme pour associer plus directement la loi à ces sauvages impiétés, un âne, coiffé d'une mitre et revêtu d'une chape, traversa l'Assemblée au milieu des rires et des blasphèmes. Il y avait, à tous les coins de la France, un autel de la patrie, le plus rapproché possible de l'écha-

traints solidairement par telles voies que l'administration avisera, et notamment sous peine de la privation totale d'aliments. »

<sup>1</sup> *Histoire parlementaire de la Révolution*, discours de Robespierre, t. X, p. 66.

faud. Sur ces autels de la patrie, plus inexorables et plus ensanglantés que ceux de la Tauride, on présentait les dépouilles du fanatisme, dont quelques frères et amis n'avaient pas daigné s'accommoder. Avec des chants moqueurs, on enregistrait tous ces trésors de piété et de reconnaissance. Une mention honorable était de droit accordée aux spoliateurs comme prime d'encouragement.

Ces destructeurs, providentiellement frappés d'imbécillité, avaient cru qu'en brisant le trône et qu'en avilissant l'autel ils arrachaient par là même de la conscience des peuples et la foi monarchique et la foi chrétienne. Héritiers de la Philosophie, du Jansénisme et du Gallicanisme laïque, ils accomplissaient le dernier vœu de toutes ces puissances de l'anarchie : ils l'accomplissaient sans pitié et sans remords.

Mais ce qui devait arriver, et ce que personne sur terre n'aurait osé prévoir, arriva. Les églises n'étaient plus riches, elles furent plus sacrées que jamais. Elles étaient nues, elles furent toujours pleines. Il n'y avait plus de pompe, la prière s'éleva sur des décombres.

Dans l'ivresse des plaisirs et des innovations; la France s'était laissé surprendre. Sa noblesse, qui n'avait pas su vivre, apprit à mourir. On s'était endormi incrédule dans les palais, on se réveilla catholique dans les prisons et sur l'échafaud. Comme Lauzun-Biron, Custine, d'Épremesnil, Dillon, Malesherbes et Beauharnais, chacun fit de son repentir une profession de foi; et de ses souffrances méritées un hommage au Dieu qui pardonne. Ces gentilshommes, ces magistrats, ces généraux, pensaient que mourir pour le Roi, c'était mourir pour soi-même et pour la famille, qui ne meurt pas plus que ne meurt le royaume. Seulement ils mettaient une espèce de dernière

coquetterie à périr comme ils avaient vécu, une rose à la bouche. On improvisait un bon mot devant le tribunal révolutionnaire. On se faisait des politesses au pied de l'échafaud; il fallait y monter avec bon goût et tomber avec grâce. C'était toujours le gladiateur gaulois, mais le gladiateur armé de l'insouciance parisienne.

On dressait de lourdes guillotines dans toutes les villes; la Liberté et la Raison en promenaient de plus portatives au fond des campagnes. On massacrait à Arras; on tuait par la famine à Toulouse; on égorgeait à Marseille; on noyait à Nantes; on brûlait à Reims; on faisait de Lyon la *Commune affranchie* par toutes les horreurs d'un siège; on jugeait à Angers; on fusillait à Toulon, ce qui était absolument la même chose. Partout le trépas fut accueilli comme une expiation ou comme un bienfait. En marchant au supplice, les hommes chantaient le *Te Deum*; les femmes modulaient en chœur le *Salve, Regina*.

Quand cette immense hécatombe de nobles, de peuple et de prêtres fut consommée, lorsque le sang eut coulé comme l'eau et que le nombre des victimes fut comme le sable de la mer, la Révolution, qui avait laissé l'athéisme prendre le mors aux dents, comprit qu'il fallait régulariser l'anarchie. Alors le bon Dieu, changé en Être suprême, reçut un brevet d'existence, en attendant son certificat de civisme. Puis, comme on n'avait besoin que d'un culte, le plus naturel, le plus philosophique possible, on accorda à chacun la faculté de s'en fabriquer un, à condition, bien entendu, que la Religion catholique, apostolique, romaine, serait à tout jamais exclue du choix.

Pour glorifier les Césars persécuteurs, leurs courtisans impériaux ne cessaient d'annoncer l'extinction du Chris-

tianisme et de faire frapper des médailles qui devaient immortaliser ce grand acte de justice. Sur ces médailles on lit encore : *Nomine Christianorum delete*. La Révolution avait formé le même vœu que les Césars; seulement ses médailles à elle se gravaient sur la cendre et sur des ruines. Les Césars et l'Empire sont passés! Nous recherchons maintenant si la Révolution a la vie plus dure qu'eux.

Mais ce qu'on découvre sans peine et non sans douloureux effroi, c'est que l'histoire des Césars, même burinée par Tacite et Suétone, est distancée. Afin d'accumuler sur le monde romain cet ensemble d'orgueil stupide, de cruautés imbéciles et d'incroyables folies commençant à Tibère pour finir à Héliogabale, il a fallu le pouvoir le plus despotique exercé durant deux siècles par une suite de monstres. Dans une seule année, quelques sophistes, ouvrant boutique d'émancipation sur le marché de Paris, des avocats ignorés pour leur talent et des prêtres trop connus pour leurs vices, ont surpassé en débordements d'imagination sanglante toutes les démences impériales. Par eux, le crime collectif prit de telles proportions, qu'aux yeux de certains fauteurs de complicité admirative, il s'éleva jusqu'au sublime du patriotisme. L'adulation ne fut jamais poussée aussi loin à l'égard des Néron et des Domitien, une fois que la justice de Dieu les eut laissé tuer par une main vulgaire.

Il n'y a rien de mieux que ce que la France fait de bien, rien de pire que ce qu'elle fait de mal. On dirait que cette nation, privilégiée entre toutes, doit éternellement se précipiter dans les extrêmes. Elle est vouée à toutes les gloires; les Révolutionnaires la condamnent à tous les opprobres. Elle a toutes les initiatives, elle subit

toutes les réactions. De tous les hommes appelés par le droit ou par le hasard à la gouverner, elle fait des dieux ou des scélérats, selon ses caprices du moment. Elle se plaît aux abaissements ou aux apothéoses. Entre le Capitole et les Gémonies, il n'y a jamais d'intervalle pour ses inconstances.

Dans une indicible stupeur, l'Europe l'avait contemplée se livrant sans frein à des saturnales sans mesure. L'Europe avait vu des prêtres jureurs, comme l'abbé Grégoire, venir déclarer à la tribune <sup>1</sup> « que toutes les dynasties sont des races dévorantes, ne vivant que de chair humaine, et que l'histoire des Rois est le martyrologe des nations. » Elle avait appris que la guerre faite, en France, à la religion et à la monarchie, c'était, dans un temps plus ou moins rapproché, la guerre établie en principe contre toute autorité religieuse et politique, et l'Europe s'était croisé les bras, sans même vouloir se demander où ce torrent s'arrêterait.

Une formidable insurrection contre l'échafaud avait éclaté dans les provinces de l'Ouest. La Vendée militaire était debout. Sans armes, sans munitions, sans chefs, sans tactique, elle s'avancait au combat, c'est-à-dire au martyre, avec une sublimité de courage qui ne sera jamais surpassée ; car, ainsi que l'a dit un écrivain démagogue <sup>2</sup> : « Il est un point de la France où le royalisme fut héroïque, la Vendée, » et la Vendée fut abandonnée à elle-même ! Ses soldats, comme les Machabées, combattaient encore plus par leurs prières que par leurs armes : *Per orationes congressi sunt* ; et devant ces gigantesques efforts qui honnoraient le principe monarchique, les monarques se tu-

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du 21 septembre 1792, p. 4125 et 4130.

<sup>2</sup> *Histoire de la Révolution française*, par Michelet, t. V.

rent. Se croyant comme perpétuellement frappés de la foudre, ils ne comprenaient point que, pendant et surtout après de pareilles moissons d'attentats, il faudrait donner à la France républicaine, en expiation de ses outrages intérieurs, la gloire au dehors, mais la gloire croyant porter la liberté dans les plis du drapeau tricolore. Avant d'être vaincue par les armes, l'Europe monarchique était terrifiée par les yeux. Ses pas, appesantis par le sommeil, étaient lents et incertains. Elle s'abîmait de désespoir à l'aspect de cette démagogie à qui tous les crimes et tous les bonheurs venaient comme à souhait. La démagogie enfantait incessamment des monstres, et il ne s'offrit jamais un Hercule royal ou un Thésée monarchique pour en purger la terre. L'Europe ressemblait à ces patriciens de la vieille Rome qui, par un héroïsme inouï de bassesse, présentant leurs quatre membres aux esclaves des Césars, avaient la résignation du suicide ou de la mort dans le bain chaud, sans avoir le courage de la vie dans le péril. On se taisait d'anéantissement; un vieillard seul eut de l'intrépidité pour tous.

Comme Louis XIV, instruisant son fils dans l'art de régner et lui formulant les véritables maximes du gouvernement dans ce style magistral qui conserve son nom, Pie VI a pu dire, lui aussi, ce que le grand Roi a écrit sur le pouvoir qu'un peuple s'attribue : « Plus vous lui accordez, ainsi s'exprime Louis XIV <sup>1</sup>, plus il prétend; plus vous le caressez, plus il vous méprise; et ce dont il est une fois en possession est retenu par tant de bras, que l'on ne le peut arracher sans une extrême violence. »

Ces sages conseils, donnés par l'aïeul et reproduits sous une autre forme par le Souverain Pontife, avaient

<sup>1</sup> *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 27.

été respectueusement écoutés, sans pouvoir être suivis. Pie VI n'eut plus qu'à glorifier publiquement le martyr, en flétrissant les assassins. Cette sublime témérité, dont le Pape se montre animé, est une protestation du Prince et un acte du Pontife.

« Louis XVI, dit-il dans cette allocution, la plus magnifique peut-être et à coup sûr la plus saintement audacieuse du Bullaire romain, Louis XVI a été condamné à la peine de mort, et la sentence a été exécutée. Quels hommes ont donc rendu un semblable jugement ? Quelles manœuvres l'avaient donc préparé ? La Convention nationale, qui s'était établie son juge, en avait-elle droit ? Nullement. Cette Assemblée, après avoir aboli la royauté, le meilleur de tous les gouvernements, avait transporté l'autorité publique dans les mains du peuple, incapable d'écouter la raison et de suivre aucun plan de conduite, sans discernement pour apprécier les choses, réglant la plupart de ses décisions, non sur la vérité, mais sur ses préventions, inconstant, facile à tromper et à se laisser pousser au mal ; ingrat, présomptueux, cruel, et qui se fait un jeu de voir couler le sang humain, de se repaître du supplice et de l'agonie de ses victimes expirantes, comme dans l'antiquité il courait aux sanglants spectacles de l'amphithéâtre. »

Puis, au milieu de ses tristesses, s'adressant à cette France qu'il a tant aimée, le Pontife s'écrie : « O France ! France, que nos prédécesseurs proclamaient le miroir de tout le monde chrétien et la colonne immobile de la foi ; toi qui marchais, non à la suite, mais à la tête des autres nations, dans la ferveur de la piété chrétienne, et la soumission à l'autorité du Siège apostolique, combien aujourd'hui ne t'es-tu pas éloignée de nous ! Quelle animo-



sité t'aveugle sur la véritable religion, et t'a poussée à des excès de fureur qui te placent au premier rang parmi les plus cruels persécuteurs? Et cependant pourrais-tu, quand tu le voudrais, ignorer que cette religion est le plus ferme appui des empires, parce que c'est elle qui réprime et les abus du pouvoir dans ceux qui gouvernent, et la licence dans ceux qui obéissent? Aussi, voilà pourquoi ceux qui en veulent aux droits de l'autorité royale aspirent pour la renverser à l'anéantissement de la religion catholique.

» Encore une fois, ô France! toi à qui, disais-tu, il fallait un souverain catholique, parce qu'ainsi le voulaient les lois fondamentales du royaume, tu l'avais, ce monarque catholique, et par cela seul qu'il était catholique, tu l'as assassiné! »

L'homme, le chrétien, le prince, ont tour à tour prié et pleuré. Le Pontife sèche enfin ses larmes; il se relève dans son intrépide majesté, puis, saisi d'une soudaine et prophétique inspiration : « Jour de triomphe pour Louis! reprend-il; car nous avons la confiance que le Seigneur, d'où lui venait ce courage qui brave la persécution et rend supérieur à la souffrance, l'a appelé dans son sein, changeant pour lui une couronne terrestre, hélas! si frêle, et des lis sitôt flétris, contre une autre couronne impérissable, tissée de ces lis immortels qui ornent le front des bienheureux. »

Voilà le sublime défi qu'un vieillard presque octogénaire, n'ayant plus pour appui qu'un sceptre de roseau, porte, en pleine Terreur, à la Révolution déchaînée. Pie VI trouvait dans son cœur et sur ses lèvres des paroles qui sont une espérance, des cris de l'âme qui réconcilient avec l'humanité. Tandis que le Pape se sacri-

fiait pour la justice et pour la vérité, que faisait la France ? que disait Paris ?

Le 21 janvier 1793, la République dressait sa guillotine sur la place Louis XV. Tout à la fois accusateur, juge et bourreau, elle y attend sa royale victime. Pour ce jour de sinistre expiation, le peuple de Paris s'est levé. Déjà la Révolution l'a fait assister à plus d'une catastrophe. Au 6 octobre, au 20 juin, au 10 août, au 2 septembre, elle lui mit les mains dans le sang. Des premiers enthousiasmes de la prise de la Bastille, le peuple est passé aux joies menteuses de la fédération. Après avoir renié son Dieu et le culte de ses pères, il se place en face de l'échafaud.

Ce peuple, jusqu'alors le plus spirituel courtisan des rois ses maîtres, emprunte à la Révolution tout ce qui va à ses fantaisies de malcontent, à son goût inné de barricades, à son éternel besoin d'opposition et à ses glorioles de marquis de Tuffière en boutique. On proscrivait les nobles ; le bourgeois de Paris eut des applaudissements pour la proscription qui lui laisse le premier rang. On dépouillait le Clergé de ses biens ; on s'efforçait de le ruiner dans l'opinion publique par des sarcasmes d'impiété ou par l'apostasie passée en loi. Le bourgeois de Paris, qui aime à raisonner même avec le bon Dieu, approuva tout de l'œil et de la main.

A l'aurore de la Révolution, il se montra enthousiaste comme les poètes, avide comme un usurier, crédule ou peureux comme les enfants. Il s'est associé à cette large moisson de désordres et de paradoxes que la Philosophie et le Jansénisme firent germer. Il prit plaisir à courber la majesté du droit sous les caprices de la force brutale. Dans ces délires de l'esprit, le peuple de Paris, haletant

d'égalité, s'enivra des douleurs d'une servitude imaginaire. Les préceptes désordonnés de tous ses Jambliques, n'affirmant que le doute, furent traduits en catéchisme, c'est-à-dire en roman philanthropique.

On l'avait trompé. Par un prodige de stupide crédulité, il se plut à être trompé et à le savoir; mais, le 21 janvier, il eut peur de son œuvre. Cette peur, qui était un saint remords, s'arrêta comme une dernière bonne pensée au foyer de la famille. Là, consterné et muet devant sa femme et ses enfants qui pleuraient, le bourgeois de Paris eut du repentir sur le front, des larmes, de véritables larmes dans les yeux, un cri de désespoir ou d'indignation dans le cœur. Rangé sur le boulevard, et redevenu garde national, il se prêle, pâle et résigné, à tout ce que la Révolution exige de lui. Il fait de l'ordre en l'honneur du crime; il porte les armes à la scélératesse escaladant le pouvoir avec effraction.

La France, qui, à travers toutes ses sortes de courage, commit tant de lâchetés, avait laissé détronner, renfermer au Temple, juger et exécuter le plus honnête homme du Royaume, le monarque se faisant une douce gloire de courir au-devant de toutes les améliorations. Dans les cent mille soldats citoyens, baïonnettes intelligentes que Paris jetait sur le pavé, il ne se rencontra pas une intelligence courageuse pour demander compte aux Caïn de la Convention du sang d'Abel qu'ils versaient.

Dans cette multitude qui se pressait depuis la prison du Temple jusqu'à la place sans nom, il n'y eut pas une conviction pour protester. L'attentat avait quelque chose de légal. Ceux qui, dans toute l'histoire de France, furent toujours en hostilité contre la loi, la respectèrent alors qu'elle était monstrueuse. Le Parisien, travesti en

soldat, se crut affranchi de tout remords. Quoique en révolution il soit souvent plus difficile de connaître son devoir que de le faire, le Parisien connut ce devoir, et il recula devant son accomplissement. Il accepta l'opprobre que les bourreaux lui décernaient en palme civique. Puis, à dater de cette heure néfaste, la capitale du Royaume fut marquée dans les décrets de la Providence comme la ville où, selon les paroles d'un ancien, le désordre et le tourbillon allaient expulser à jamais toute prévoyance conservatrice. La Terreur matait les indignations populaires, et, dans ces moments, il est impossible de savoir à quel degré d'abaissement un peuple laisse descendre son cœur. Néanmoins il se montre toujours très-patient pour le supplice des autres.

Pie VI avait mieux vu; Pie VI avait plus sainement apprécié la situation que les Rois de l'Europe et que les Français eux-mêmes. Les souverains se demandaient, comme au xxix<sup>e</sup> chapitre du *Deutéronome* : « Pourquoi le Seigneur traitait ainsi ce pays, d'où venait qu'il faisait éclater sa fureur avec tant de violence? »

Et Pie VI leur répondait : « Parce qu'ils ont abandonné l'alliance que le Seigneur avait contractée avec leurs pères, lorsqu'il les tira d'Égypte, et qu'ils ont servi et adoré des dieux étrangers qui leur étaient inconnus, et au culte desquels ils n'avaient point été destinés. »

Les Rois de l'Europe s'étaient laissé surprendre par la Révolution comme des enfants par la marée montante. Ils avaient d'abord nié le danger, puis on les avait vus sourire des embarras qui incombaient à leur bon frère de France. Enfin, pris au dépourvu, les uns essayèrent de pactiser avec elle, les autres se fortifièrent dans leur stupefaction pour en avoir peur tout à leur aise. Depuis

longtemps les Rois de l'Europe n'avaient plus entre eux de lien commun, plus de centre d'unité et d'action, plus de modérateur omnipotent, qui apaisait les colères, dissipait les défiances, réglait les intérêts, et se portait garant de la bonne foi comme de la parole de chacun.

Violamment séparés de l'Église par le Protestantisme, ou amenés, par les coupables manœuvres de leurs ministres, à redouter l'influence de la Papauté, les princes s'étaient isolés sur leurs trônes. Ils ne s'entendaient que pour laisser organiser le mal autour d'eux, et faire de la force contre le Siège Romain. Par un concours de circonstances que l'histoire ne s'est jamais donné la peine d'étudier ou qu'elle a cherché à obscurcir, la Chaire de Pierre s'était peu à peu déshabituée de son influence légitime. Cette influence qu'elle exerça au moyen âge tournait constamment au bénéfice du peuple, dont les Papes se constituaient les interprètes et les tuteurs. Ils étaient toujours en mesure de stipuler, de prier ou de commander pour lui. Chaque pontife avait alors le droit de dire et de faire ce que Grégoire II écrivait à l'empereur Léon.

« L'Occident entier, lui mandait-il avec une sainte liberté, a les yeux tournés sur notre humilité... Il nous regarde comme l'arbitre et le modérateur de la tranquillité publique... Si vous osiez en faire l'essai, vous nous trouveriez prêt à nous porter là même où vous êtes pour y venger les injures de vos sujets d'Orient. »

Ce pouvoir, qui fut un frein pour les monarques et un bienfait pour les peuples, avait été le plus souvent exercé par le Pontificat avec une modération admirable. Son autorité était un contre-poids et une protection, quelquefois aussi un stimulant. Armée du double prestige de la vertu et de la puissance spirituelle, elle entraînait les sou-

verains et les nations sous un drapeau commun, et les Croisades et la bataille de Lépante, et les grandes liguees se formaient à sa voix. Au nom du Pape, des Légats parcouraient l'Europe, imposant la guerre ou la paix. Ils discutaient avec les princes, ils négociaient avec les républiques, ils servaient de trait d'union dans tous les différends. Médiateurs craints ou respectés, ils aplanissaient les obstacles, et se faisaient tout à tous pour consacrer les droits de chacun. L'univers entier reposait à l'abri de la science, de la sagesse, de la justice et du courage de Rome chrétienne.

A travers les mille péripéties de l'histoire, le Siège apostolique n'avait jamais manqué d'hommes pour remplir ce grand rôle de la paternité universelle. La disette des caractères fortement trempés et des esprits éminents ne se fait jamais sentir autour de la Chaire de Pierre. L'Église, se renouvelant sans cesse, et choisissant ses pontifes, ses cardinaux et ses prélats au plus haut comme au plus bas de l'échelle sociale, a toujours à sa disposition de vastes capacités qui peuvent répondre à tous les besoins.

Mais quand le Luthéranisme et le Calvinisme eurent divisé l'Europe et modifié sa manière d'être, l'Église comprit qu'elle devait peu à peu s'effacer du mouvement politique. Il ne s'agissait plus d'être Guelfe ou Gibelin, et de disserter avec la Maison de Souabe sur les prérogatives du Sacerdoce ou sur les ambitions de l'Empire. Toutes ces rivalités d'un autre âge tombaient devant une nécessité plus pressante. Rome voulut préserver le Catholicisme d'une crise dangereuse. Rome se résigna à laisser les rois et les peuples débattre entre eux les questions purement temporelles.

Son abstention calculée, mais volontaire, avait les

apparences d'un affaiblissement moral. En renonçant à l'exercice d'une autorité qui féconda le pouvoir et l'obéissance, les Papes avaient consommé un sacrifice. Personne ne leur en tint compte. Ils ne parlaient plus qu'au nom de la puissance des Clefs; ils ne se mêlaient plus que de matières naturellement soumises à leur examen. Ce fut ce moment qu'on choisit pour accuser l'Église d'empiéter sur le domaine temporel. Ils se renfermaient dans les affaires de conscience; ils se tenaient à l'écart de tout débat politique. On ne voulut jamais se persuader que cette abstention était sérieuse; alors on s'imagina de faire des tableaux de fantaisie de leur prépondérance passée. On désirait que les rois n'eussent plus entre eux de lien ni d'accord : on leur apprit à se défier du Pape et à s'éloigner de l'Église.

On alla plus loin. L'esprit du siècle, qui était en marche et en progrès comme tous les esprits du siècle, contraignit les rois de la terre et leurs gouvernements à humilier le pouvoir ecclésiastique et à le tenir en tutelle, tandis qu'il sera toujours d'une sage politique de laisser croire aux peuples que la Religion est indépendante. L'autorité des princes, des législateurs et des magistrats n'est possible, et durable peut-être, que lorsque ces mêmes peuples ont le droit de regarder la Religion comme la source et la première de toutes les autorités. Cette pensée, innée au cœur des multitudes, est pour elles une consolation et une espérance. Par là même, elle devient un appui pour les trônes, car il n'y a que ce qui est puissant qui donne la force ou qui y ajoute.

La politique abaissa donc les trônes qu'elle prétendait exhausser. En les effrayant d'un pontife comme Grégoire VII ou comme Jules II, elle fit naître aux princes la

pensée de gouverner par eux-mêmes, et surtout pour eux-mêmes. Cette pensée d'égoïsme devait leur être fatale : ils ne s'en aperçurent même pas lorsque le danger approcha. Ils étaient privés de cette vigilance toujours active qui, à l'heure des périls, les réunissait sous la bannière de l'Église, et leur désignait l'ennemi commun qu'il fallait frapper de la parole ou du glaive. Ils restèrent désunis, incertains, ne formant que des vœux stériles, ou ne se prêtant qu'à contre-cœur à d'impuisantes combinaisons. L'homogénéité n'existait plus dans le conseil des monarques, elle passa dans le camp révolutionnaire. Les monarques avaient dédaigné ou affaibli la seule influence qui pouvait dompter l'idée démocratique; aucun d'eux ne sentit la nécessité de recourir à Rome, comme à la source de tout principe.

Par des motifs d'une sagesse qui échappe au vulgaire, Rome semblait s'être désintéressée de toutes les questions politiques. On avait eu l'air de craindre son activité et de suspecter sa domination; elle la restreignait aux choses de la foi. Depuis Benoît XIV surtout, plus elle s'était vue injustement attaquée, plus elle avait cherché à se montrer conciliante et réservée.

Au lieu d'endormir les défiances philosophiques, cette attitude de temporisation les avait excitées. A entendre la Révolution, Rome n'était plus qu'un fantôme, mais ce fantôme pouvait encore exercer sur les multitudes un prodigieux ascendant. Il fut tacitement convenu dans le conseil des Rois que les progrès du siècle et de la civilisation s'opposaient à une intervention quelconque du Pontificat suprême. Tout hérétique que fût l'Angleterre, elle ne partagea pas cette erreur. Pitt avait réfléchi sur les conséquences morales et politiques du fait révolutionnaire.



Il s'en constitua l'ennemi personnel ; il chercha les moyens de réunir l'Europe contre les prédicants de démagogie. Son infatigable persévérance ne se dissimulait pas les obstacles de tout genre dont une pareille alliance était entourée ; mais il crut parer à plus d'une difficulté en proposant au Père commun de se placer à la tête de cette ligue sainte.

Pie VI, outragé et menacé à la tribune de tous les clubs et sur tous les théâtres de France, avait jugé nécessaire de prendre quelques précautions en vue de l'invasion antichrétienne. Plutôt pour sauvegarder les frontières de l'État romain que pour abriter le Saint-Siège apostolique, il avait ordonné des mesures militaires et une concentration de troupes autour de Rome. Il avait auprès de lui le cardinal Maury, nature vigoureuse, qui ne demandait pas mieux que de continuer par les armes la croisade que son éloquence avait entreprise à l'Assemblée nationale.

Les cardinaux de l'intimité du Pontife, Albani, Zelada, Antonelli, Gerdil, Busca, le vieux Bernis et le jeune prélat, Hercule Consalvi, étaient, par leur caractère ou par leurs antécédents, tout disposés à seconder une coalition monarchique. Pitt s'était fait rendre compte de ces dispositions. Il connaissait le courage personnel du vicairé de Jésus-Christ. Il savait qu'aux maux extrêmes on doit opposer des remèdes encore plus extrêmes ; il crut donc que le royaume de Dieu pouvait encore être de ce monde. Les Rois hésitaient ou tremblaient. Ceux mêmes qui avaient les armes à la main ne combattaient que dans le but d'arriver à une transaction, la moins déshonorante possible, mais, avant tout, la plus profitable à leurs intérêts du moment.

Au milieu de tous ces affaisements royaux, Pitt entre-

voit que le seul moyen de vaincre l'idée révolutionnaire, c'est de lui opposer l'idée religieuse. Les ambassadeurs anglais dans les cours étrangères ont ordre d'approuver, d'exalter, de citer comme modèle l'attitude et la vigueur du Pape. Ces diplomates se conforment à leurs instructions. Bientôt l'éloge du Saint-Siège et l'urgence de reconnaître le Pape comme chef suprême et lien ostensible de la ligue contre la Révolution se trouvent dans la bouche de tous les ministres britanniques.

Une négociation officieuse s'ouvrit à Londres entre le cabinet de Saint-James et les prélats émigrés, à la tête desquels se trouvait Arthur Dillon, archevêque de Narbonne. William Pitt voulait mettre la grande image de la Papauté en face de la Révolution; il espérait en tirer parti pour ses vues ultérieures. Une correspondance sans caractère officiel s'engagea à ce sujet entre le cardinal de Montmorency-Laval et Arthur Dillon, puis François de Conzié, évêque d'Arras, écrivit, en mai 1794, au cardinal de Bernis.

« Depuis mes dernières communications d'Allemagne, mande-t-il au vieil ambassadeur de Louis XV et de Louis XVI près le Saint-Siège, j'ai reçu, à mon arrivée ici, un billet du cardinal Zelada, secrétaire d'État de Sa Sainteté, et j'ai beaucoup causé avec M. Pitt de son contenu. Le ministre m'a témoigné une sincère et profonde admiration pour la vigueur que déploie la cour de Rome; mais il m'a dit très-franchement que, sans vouloir faire d'une vaste coalition monarchique une affaire particulière de religion, il croyait plus que jamais l'intervention du Pape essentielle dans les circonstances présentes. Avec son prodigieux bon sens, M. Pitt entre très-bien dans les raisons que développe le Saint-Père; mais il dé-

sirerait que la cour de Rome appliquât à l'univers entier les mesures qu'elle a prises en vue d'une invasion républicaine sur le territoire pontifical. M. Pitt pense qu'il n'est possible de s'opposer au torrent révolutionnaire qu'en lui jetant comme digue l'Europe entière armée. Ses idées sur cette coalition sont celles-ci. Il m'a dit : Je ne demande pas que le Pape se mette de sa personne à la tête d'une croisade politique ou qu'il la prêche comme Urbain II. Ces temps sont passés; et, si je ne les regrette pas comme anglican, je puis bien, dans la situation actuelle, ne pas avoir le même sentiment comme homme et comme ministre de la Grande-Bretagne, chargé de veiller à la conservation de l'Europe ébranlée. Les coalitions auxquelles nous travaillons, au nom de l'ordre social, sont combattues et déjouées par des intérêts particuliers. En plus d'une occasion, j'ai déjà vu les cours du continent reculer devant les divergences d'opinion et de culte qui nous séparent; je pense qu'un lien commun devrait tous nous réunir. Le Pape peut seul être ce centre. Il a l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et une partie de l'Allemagne sous la main. Son autorité, momentanément affaiblie par des causes regrettables, peut très-facilement recouvrer le prestige perdu, surtout quand la Prusse et la Russie, de concert avec l'Angleterre, y prêteront la main. Le soulèvement de la Vendée, qui est plutôt une guerre de religion qu'une guerre politique, indique qu'en France on pourrait encore, dans plusieurs provinces, trouver de pareils dévouements. Je crois donc que la cour de Rome pourrait et devrait jouer un beau rôle au milieu des secousses.

» Sur l'observation que je me permis de lui faire de l'âge du Souverain Pontife et de sa manière de juger les

événements, M. Pitt ajouta qu'il comprenait et approuvait cette réserve; qu'on avait eu tort de tenir la Papauté dans l'isolement, qu'elle était une force avec laquelle il fallait toujours compter, et que les gouvernements devaient se reprocher cette ingratitude; mais, reprit-il, dans le danger commun, il n'est plus temps de se laisser aller à d'inutiles récriminations. Par les agents du gouvernement à l'étranger et par ceux que j'ai envoyés à Rome, je sais les bonnes dispositions du Pape et celles du Sacré Collège. Depuis le commencement des troubles de France, le Pape n'a jamais eu un moment d'hésitation. Il a parlé, il a agi avec une fermeté au-dessus de tout éloge. Le Catholicisme est détruit en France. On joue sur tous les théâtres le *Mariage du Pape* et toutes les moqueries les plus odieuses. Dans le même temps, on propose en pleine Convention de me faire assassiner<sup>1</sup>. Ma vie est peu de chose, et l'Angleterre ne manque pas d'hommes pour me remplacer; mais à ces hommes, attachés comme moi aux principes conservateurs des sociétés humaines, il manque un puissant levier. Nous sommes trop divisés par les intérêts personnels ou par les vues politiques, Rome seule peut faire entendre une voix impartiale et dégagée de toute préoccupation extérieure. Rome devrait donc parler dans la mesure de ses devoirs bien plus que de ses affections dont personne ne doute. Une bulle du Pape, présentée aux cours catholiques par des légats *a latere*, et annonçant la guerre sainte, la guerre à l'anarchie, produirait un grand et salutaire effet. Elle armerait les souverains et les nations; elle fonderait

<sup>1</sup> Dans la séance de la Convention du 7 août 1793, le citoyen Garnier (de Saintes) proposa de décréter que Pitt était l'ennemi du genre humain, et que tout le monde avait le droit de l'assassiner.

une alliance indissoluble, seul moyen de résister au sauvage enthousiasme de la démagogie. J'ai eu de longues conférences avec quelques-uns de vos évêques émigrés. Il y en a plusieurs encore dans la maturité et qui seraient tout prêts à seconder nos vues, si le Pape s'y associait. Pourquoi ne les emploierait-on pas ?

» J'ai répondu que, sur un ordre de Sa Sainteté, le Clergé français était prêt à consommer tous les sacrifices; mais, me suis-je permis d'ajouter, en supposant que la cour de Rome juge opportun d'adhérer à une coalition ainsi basée, je crois qu'il ne faudrait pas confier à des évêques émigrés les hautes fonctions de légat ou de nonce apostolique. On verrait dans ce choix une trame française; et avant tout, il faudrait laisser à Rome son initiative. — C'est bien ainsi que je l'entends, reprit le ministre, et si le Pape se décidait à envoyer des légats aux cours catholiques, je connais assez mon pays pour répondre d'avance qu'ils ne seraient pas reçus avec plus de respect à Vienne ou à Madrid qu'à Londres même. Les divergences de religion s'effacent dans un immense péril commun. Si le Pape consent à publier la bulle de coalition, une flotte anglaise ira croiser sur les côtes d'Italie pour protéger les États romains, et cette flotte portera en même temps un ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté près le Saint-Siège pour honorer le chef visible de cette alliance indispensable.

» Tel est en abrégé le récit de mon entrevue avec M. Pitt. Votre Éminence y verra qu'il ne recule devant aucun obstacle, et qu'il sait très-bien les aplanir. La proposition que je suis en état de transmettre n'a rien d'officiel; c'est le résultat d'une conviction particulière si l'on veut; mais pour qui connaît M. Pitt et sa ténacité, il

n'y a pas à douter de l'adhésion du Parlement à un semblable projet. Le Parlement est sous l'influence du ministre, et, comme le ministre, il professe la plus profonde horreur pour tous les crimes dont on souille la France. J'ai vu lord Moira, M. Windham, M. Burke, le plus infatigable et le plus éloquent adversaire de la révolution. Tous croient avec nous qu'une aussi auguste manifestation pourrait avoir des conséquences incalculables. Mais à Rome, où est le conseil, la lumière et la direction, serait-on du même avis? MONSIEUR et S. A. R. le comte d'Artois, auxquels j'ai eu l'honneur de soumettre ce projet, l'approuvent pleinement par lettres. Le vénérable Monseigneur Asseline, que j'ai consulté dans mes rapides voyages, en désire l'accomplissement, mais sans l'espérer, me mande-t-il, car il ne croit pas les temps venus.

» Ne connaissant que par ouï-dire le caractère des personnages et n'étant en correspondance suivie qu'avec Monsignor Consalvi et Monsignor Galeffi, précieux témoignage de la royale affection de Madame Adélaïde, je n'ose ni émettre un avis, ni même concevoir un vœu. Les affaires avec Rome sont toujours très-déliçates, et, dans ma position d'exilé et surtout dans celle que me fait l'auguste confiance de M. le comte d'Artois, je ne voudrais pas qu'au delà des monts on pût penser qu'un évêque français a cherché à faire de la politique au détriment du Saint-Siège. Notre politique à nous est de souffrir après avoir lutté; celle de Rome est de nous indiquer le chemin, de nous encourager pendant la route, et de nous bénir à l'arrivée. Ces réserves faites *ex intimo corde*, je dois faire observer à Votre Éminence que la proposition de M. Pitt me semble renfermer beaucoup d'avantages et fort peu d'inconvénients. La cour de Rome n'ignore sans doute

pas le sort que la Convention lui destine; un jour ou l'autre le Vatican sera la proie de nos révolutionnaires, et alors que deviendra le Pape? Je m'occupe peu de la papauté, sachant bien qu'elle survivra; mais le Saint-Père touche à la vieillesse; les douleurs morales qui l'accablent peuvent avoir sur sa santé une déplorable influence. La Ville sainte occupée ou prise d'assaut et le Pape mort, où se trouvera, où se réunira le conclave? Toutes ces questions que je cherche à résoudre et qui, à Rome, doivent se présenter souvent aux esprits, me font incliner pour le plan de M. Pitt. L'Angleterre, dans cette circonstance, ne voit que les intérêts temporels de l'Europe, et les siens surtout compromis; mais aujourd'hui ces intérêts se confondent avec d'autres plus sacrés. Ne serait-il pas prudent d'y prêter une oreille quelque peu attentive? M. Pitt, en discutant avec d'autres prélats les éventualités de sa proposition, a émis l'idée qu'en cas d'invasion prévue du patrimoine de saint Pierre, le Pape et le Sacré Collège pourraient, en toute sûreté, se retirer sur des vaisseaux anglais, qui les transporteraient en Sicile, à Madère ou aux îles Baléares; le lieu de retraite choisi serait mis à couvert d'un coup de main par les flottes britanniques. L'Angleterre s'est montrée et se montre chaque jour, envers le Clergé français, animée d'une si sainte et si généreuse délicatesse, que je croirais faire injure à l'humanité en soupçonnant d'une arrière-pensée ce peuple qui nous entoure, nous, évêques proscrits pour notre foi, de toutes sortes d'hommages pieux et de soins paternels.

» Je n'ose pas insister davantage sur tous ces points dont Rome est meilleur juge que moi. Je transmets à Votre Éminence les principaux détails de mon entrevue

avec M. Pitt, et je vous prie de les soumettre au Saint-Père, afin de m'acquitter de la mission dont je suis heureux d'avoir été chargé. »

A cette communication, ne manquant ni de perspicacité ni de prévision, le cardinal de Bernis répondit le 40 juin 1794 :

« ..... Le très-saint Père, dans la dernière audience qu'il a daigné m'accorder, a voulu lire lui-même à haute voix et devant le cardinal secrétaire d'État votre lettre dernière. Au milieu de tous les tourments qui l'accablent, Sa Sainteté a été profondément émue et s'est montrée très-reconnaissante des sentiments dont Votre Grandeur se faisait l'interprète. Le Pape désire que vous en témoigniez à M. Pitt toute sa plus sincère gratitude. Il l'a exprimée avec une telle éloquence de cœur et de langage que je ne puis vous rendre que très-faiblement l'impression que j'en ai ressentie. Le très-saint Père apprécie avec une haute sagesse tous les dangers dont il est entouré; il les connaît, il les prévoit depuis longtemps. Son inébranlable constance saura les braver; il a le martyre du devoir à endurer : il s'y prépare par la prière. M. Pitt a la bonté de lui offrir, en cas de besoin, un asile assuré sous la protection du pavillon britannique. Sa Sainteté déclare qu'elle accepterait avec bonheur cet honorable asile, et que le Sacré Collège l'y suivrait avec pleine confiance. Mais le Pape croit ne pouvoir et ne devoir laisser le tombeau des saints Apôtres que forcé et contraint; sa résolution irrévocable est d'attendre, au pied de son crucifix, l'ennemi venant au nom de la Révolution.

» Le gouvernement pontifical a pris, dans la mesure de ses moyens, les précautions militaires qui lui étaient suggérées pour sauvegarder ses bien-aimés sujets; mais



il n'entre ni dans sa politique, ni dans ses vœux de fomenteur des guerres plus ou moins justes. Plus que personne, Sa Sainteté déplore les inqualifiables excès auxquels se livre la France révolutionnaire; mais ces excès, ce n'est pas au souverain Pontife, qui est toujours père, qu'il appartient de les punir par des armes temporelles; le Saint-Siège en aurait la volonté, qu'il n'en a plus la puissance. Tout en admirant l'active énergie de M. Pitt, le Pape se résigne au spectacle du mal, et attend d'en être la victime.

» La coalition, dont s'occupe le gouvernement britannique, est une chose grave et utile. Le gouvernement pontifical est tout disposé à y adhérer et à lui prêter son concours : c'est pour lui un droit et une obligation; mais pour le moment, Sa Sainteté ne désire pas aller plus avant. On a trop reproché à la Papauté son immixtion dans les querelles des rois et des peuples pour que le Saint-Siège vienne encore fournir matière à des blâmes inconsidérés ou à des représailles coupables. Le Pape ne peut plus avoir de guerre, même juste, à ordonner ou à prêcher; il ne lui reste qu'à en subir les conséquences.

» Il n'y a pas assez d'union, pas assez d'homogénéité chez les souverains, et surtout dans leurs conseils, pour espérer que l'intervention pontificale aurait l'efficacité désirée. M. Pitt, qui négocie avec toutes ces incertitudes royales ou ministérielles, doit comprendre, mieux que personne, le sentiment de dignité dont le Saint-Père est animé. »

Placer le souverain Pontife à la tête d'une coalition, formée de rois catholiques ou non catholiques, et faire rendre par ces rois à la puissance des Clefs l'hommage qu'ils lui avaient si longtemps disputé ou refusé, était un

projet d'une rare intelligence. La Papauté seule, en effet, aurait pu triompher de l'idée révolutionnaire. Pour cela, il n'eut pas fallu de longue main dénaturer son caractère ou diminuer son empire sur les masses. Le projet conçu à Londres arrivait donc trop tard. Son accomplissement était impossible; car si, à une heure donnée, il est toujours facile de secouer la torpeur d'un peuple, il n'en sera jamais ainsi de la léthargie des princes. On avait circonscrit l'initiative pontificale. Pour qu'elle se ravivât, il importait qu'elle pût se retremper au creuset des tribulations, et que de terribles événements vissent châtier l'orgueil des ennemis de l'Église. C'était la pensée de Pie VI, il ne s'occupa que de la réaliser dans une intime union avec le Sacré Collège.

Le vieux Pape ne se dissimule pas que les jours de son règne sont comptés. Après avoir eu tant de paroles d'encouragement et de persévérance à prodiguer à l'Épiscopat et au Clergé français, après les avoir soutenus dans ce combat de quatre années, couronné par le martyre ou par l'exil, Pie VI ne croit pas sa tâche encore terminée. D'une voix rendue plus éclatante par l'approche des dangers, il a exalté ceux qui meurent en confessant leur foi; il veut veiller, comme une mère attentive, aux besoins de tous les proscrits. Évêques, prêtres, nobles et peuple, errent à travers l'Europe sans pain et sans vêtements. Les revenus du patrimoine de saint Pierre sont bien affaiblis. Pie VI s'impose tous les sacrifices personnels les plus rigoureux pour subvenir à tant de glorieuses misères.

Il a offert une royale hospitalité à Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi Louis XVI. A tous les exilés que la piété ou le hasard des événements conduit vers les États

de l'Église, le Pontife ouvre ses bras et son cœur; il partage, il donne, il prodigue.

Son inépuisable charité rappelle à la terre, étonnée de tant de merveilleux résultats, cet œil vigilant, dont parle le prophète Daniel, et de qui la paupière ne s'appesantit jamais. On dirait que le miracle de la multiplication des pains est devenu la chose la plus ordinaire à Rome, qui ne fut jamais marâtre à personne. Pie VI a consolé, il a secouru dans ses États; il faut que ses consolations et ses secours s'étendent partout où se trouvent une infortune et un dévouement. Sa main, déjà tremblante, ne cesse d'écrire. Il presse, il conjure les princes et les évêques d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne de se coaliser dans de saintes générosités. Il fait passer son âme dans l'âme de tous les fidèles, et, renouvelant l'ère de la primitive Église, il veut que dans la Chrétienté il n'y ait plus qu'un seul cœur et qu'un même esprit.

Au spectacle de cette bienfaisante sollicitude implorant de tous et de chacun des asiles pour abriter les proscrits, des dons pécuniaires pour les empêcher de mourir de faim, l'Église universelle applaudit en l'imitant. Catherine II de Russie met à la disposition des émigrés bien au delà de ce que les prières du Pontife semblent demander. L'Angleterre hérétique ouvre au Clergé français un crédit d'hospitalité, qu'elle continuera même à travers les désastres. Depuis le jour où elle s'est séparée de l'unité, l'Angleterre n'a eu avec le Saint-Siège que des rapports hostiles. Pie VI a parlé; l'Angleterre prodigue ses trésors pour honorer une constance religieuse qu'elle n'a pas imitée.

La France révolutionnaire avait peu compté sur une pareille démonstration: Pie VI la provoquait, Pie VI dut

en subir le glorieux châtement. Rome était le point de mire de toutes les ambitions démagogiques ou impies. Arborer le drapeau de l'insurrection sur le Capitole romain et placer le bonnet rouge sur la tête du saint Pierre de bronze assis au milieu de la basilique était le vœu de tous les clubs, le rêve de tous les insensés.

La guerre seule pouvait introniser la religion du néant dans la capitale du monde catholique. On se battait alors sur le Rhin et sur les Pyrénées. La Vendée militaire absorbait et dévorait à elle seule les principales forces de la République. Le Comité de salut public, qui pouvait bien inventer au *Moniteur* quatorze fabuleuses armées, ne les mettait pas aussi vite sur pied que l'échafaud. Il égorgeait ses ennemis et ses amis; il s'égorgeait lui-même ou il se proscrivait, toujours aux applaudissements du peuple<sup>1</sup>; mais la guerre, pour délivrer les nationalités opprimées ou pour anéantir les Rois et les prêtres, n'était alors ni dans ses intentions ni dans ses calculs.

<sup>1</sup> Bertrand Barère, l'Anacréon de la guillotine, qui a tant battu monnaie sur la place de la Révolution, fut le panégyriste de tous les forfaits. Il les excusa, il les admira partout. Néanmoins, Barère fut à son tour mis hors la loi, et il entendit le peuple, naguère si affamé de ses carmagnoles oratoires, hurler sa mort avec des chants moqueurs. Ce jour-là, Barère fut juste par hasard; il maudit ce peuple qui l'avait élevé, et dans ses *Mémoires*, édités par deux révolutionnaires (*Mémoires de Barère*, publiés par MM. Hippolyte Carnot et David d'Angers, t. III, p. 28, Paris, 1843), il s'écria : « Avec le peuple français, il ne faut que calomnier les hommes utiles pour les perdre sans retour. Ces Français, de Paris surtout, sont d'un tel acabit, d'une telle insouciance, d'un tel égoïsme, qu'avec des pamphlets et des journaux ils se perdraient, et proscriraient dans six mois tous les grands hommes de Plutarque, si la nature était assez barbare et assez prodigue pour leur en faire présent. »

En face de l'échafaud du 21 janvier, et de tous les crimes ordonnés ou légitimés par lui Barère, cet homme se posant en Aristide méconnu et en Scipion de seconde main, Barère invoquant Plutarque, voilà toute la morale et le style de la Révolution!

La Révolution a eu beau se composer une armée sans discipline et sans organisation : de cette armée doit nécessairement sortir un chef et un maître. Après avoir décrété la victoire ou la mort, il faut finir, comme les vieux Sarmates, par adorer une épée. Cette idée, insupportable aux démagogues, leur inspira des craintes qu'ils ne confèrent qu'à la guillotine. La République tua ses généraux pour ne pas être étouffée dans leurs embrassements. Lauzun - Biron, Beauharnais, Custinè, Dillon, Luckner, vieux gentilshommes; Houchard, Beysser, Westermann, et tant d'autres enfants du peuple furent tour à tour sacrifiés à ses pressentiments ou à ses terreurs. Elle avait peur d'un sabre; elle se doutait qu'elle périrait par le sabre. Ce n'était donc qu'à son corps défendant qu'elle entreprenait la conquête et le pillage des nations étrangères, dont elle proclamait l'affranchissement.

Il ne fut pas donné à la Convention et à son terrible Comité de salut public d'entamer les États pontificaux. A la suite des premières victoires en Italie du général Bonaparte, ordre lui est intimé de s'emparer du patrimoine de saint Pierre. Le général élude cet ordre et il propose un armistice au Pape. Cet armistice laissait le trône pontifical debout, mais il inaugure la spoliation de Rome et de ses musées<sup>1</sup>. On frappe l'Église et l'État d'une énorme contribution de guerre. Cette contribution, intégralement payée, ne suffit pas au Directoire, qui, entre deux orgies, se livre au joyeux passe-temps d'installer dans toutes les églises de Paris le culte de la théo-

<sup>1</sup> Par l'article 8 de ce traité du 5 messidor an IV, le Pape doit livrer à la République française cent tableaux, bustes, vases ou statues, au choix de la susdite République, qui réclame notamment le buste de bronze de Junius Brutus, et celui en marbre de Marcus Brutus.

philanthropie, dont un de ses membres, la Révellière-Le-paux, est l'inventeur. Il lui faut le déshonneur du Pontife suprême et l'avilissement du Siège apostolique. On exige donc de Pie VI qu'il annule et rétracte tous ses Brefs relatifs à la Constitution du Clergé.

Cette Constitution n'a duré qu'un discours ; elle ne fait déjà plus partie des lois de la République. Virtuellement abolie, elle n'a servi que de trait d'union pour aller à l'athéisme légal. Le Directoire ne s'embarrasse pas pour si peu de chose ; il a la passion du ridicule et l'amour forcené des rapprochements égalitaires. Aussi, par arrêté en date du 8 ventôse an IV, ordonne-t-il en bloc la fermeture d'une maison de jeu, d'un cabaret, de l'église Saint-André, d'un club d'anarchistes et du théâtre de la rue Feydeau. La Constitution civile lui est aussi parfaitement indifférente que la liberté des citoyens et l'honneur du pays ; mais la Constitution est une épine sous le chevet du Pape. Il faut que le Pape la sanctionne par une amende honorable, alors même qu'elle n'existe plus. Et le Directoire s'obstine à demander « que le Saint-Siège révoque ses actes depuis 1789, comme ayant été surpris à sa religion par des ennemis communs. »

Le couteau sur la gorge et l'armée républicaine aux frontières du patrimoine apostolique, on priaît dérisoirement Pie VI d'offrir à la Révolution ce nouveau gage de paix et d'amour. Les circonstances étaient si difficiles qu'il ne voulut pas céder à un mouvement bien naturel d'indignation. Douze Cardinaux sont appelés et consultés par lui. Léonard Antonelli et Gerdil<sup>1</sup>, deux lumières de

<sup>1</sup> Lorsqu'en 1773 Clément XIV réserva Sigismond Gerdil comme cardinal *in petto*, il le désigna en ces termes : *Notus orbi, vix notus Urbi* ;

l'Église, deux de ces hommes que le désir de la conciliation ne rendra jamais faibles en présence du devoir, établissent avec force les principes immuables de la politique sacrée. La Congrégation des Cardinaux déclare à l'unanimité « que la demande du Directoire est inadmissible, que c'est attaquer l'Église dans ses fondements, et que le Pape doit souffrir le martyre plutôt que de violer les lois de l'Église. »

C'était entrer dans les secrètes aspirations de Pie VI et donner à l'auguste vieillard le conseil qu'il ambitionnait. Le Sacré Collège lui faisait entrevoir un martyre prochain, le Pape répondit simplement : « Qu'on ne change rien à cette résolution, et nous la soutiendrons, dût-elle nous coûter la vie. »

Le Directoire déclara le Pontife entaché de fanatisme. Le Pontife avait parlé, avait agi dans la mesure de son droit et de ses devoirs. Il ne voulait pas se désavouer, il ne le pouvait pas. On prétendit, — comme on prétend toujours sans preuves, — qu'il était entouré d'intrigants et d'esprits factieux ; et que, dominé par les uns, trompé par les autres, il n'avait plus la liberté de ses actions. Afin de lui rendre cette liberté, la Révolution fait marcher son armée sur Rome.

Au début de sa carrière, Bonaparte, qui n'est encore ni quelqu'un ni quelque chose, n'a qu'un vague pressentiment de ses grandeurs futures. Néanmoins, soit principes religieux déposés au fond de son cœur, soit calcul d'une haute portée politique, Bonaparte, à la tête de l'armée républicaine, aime mieux courir à de nobles combats que d'attacher son nom au sac de Rome ou à la

caractérisant en ce peu de mots la haute réputation de l'écrivain et l'humilité du Barnabite.

ruine de l'Église. Il lui répugne de s'improviser l'exécuteur des vengeances du Directoire et de s'associer aux vœux sacrilèges de l'incrédulité, se flattant de voir enfin le dernier jour du Catholicisme. Opprimer le Pape et se faire le fléau des avocats, est une honte à laquelle Bonaparte désire se soustraire, sans compromettre son commandement. Le 21 octobre 1796, il écrit au Cardinal Mattei : « Sauvez le Pape des plus grands malheurs ; songez que, pour détruire sa puissance, je n'ai besoin que de la volonté de le faire. »

A ces menaces, qui cependant ouvraient un port dans la tempête, le Cardinal Mattei répond : « Le souverain Pontife, dépositaire ici-bas des maximes dont Jésus-Christ a donné l'exemple à ses fidèles disciples et au monde entier, a toujours cherché les moyens d'entretenir la paix et l'harmonie dans la Chrétienté, et il s'est porté de lui-même à tous les sacrifices que la modération la plus entière a pu lui permettre. Lorsque la France, bouleversée par les malheureux événements qui l'affligent depuis sept ans, a contristé son âme et son cœur, il s'est souvenu qu'il était par état le père des Chrétiens ; et lorsqu'il a vu que les enfants de l'Église se plongeaient dans les plus affreux égarements, il a pensé que les voies de douceur étaient les seules qu'il dût employer, espérant qu'il plairait à Dieu de les guérir de leur aveuglement, et de les amener à des maximes justes et raisonnables. C'est par suite de ces principes que Sa Sainteté, faisant abnégation de tout ce qui est temporel, s'était prêtée à des sacrifices bien considérables pour ménager la paix de l'État et de l'Église avec la France. Les succès de votre armée d'Italie ont aveuglé votre gouvernement, qui, par un abus intolérable de prospérités, non content d'avoir



tondu la brebis jusqu'au vif, a ensuite voulu la dévorer ; et il exigeait encore que le Pape fit le sacrifice de son âme et de celles de ses peuples dont l'administration est confiée à ses soins, en exigeant de lui le renversement et la destruction totale des bases qui constituent les principes de la Religion chrétienne, de l'Évangile, de la morale et de la discipline de l'Église.

» Sa Sainteté, consternée de ces prétentions intolérables, s'est recueillie dans le sein de Dieu pour demander au Seigneur qu'il lui plût de l'éclairer sur tout ce qu'elle devait faire dans une si fâcheuse conjoncture. C'est sans doute l'Esprit-Saint qui l'a inspirée en la faisant souvenir de l'exemple des martyrs ; et, après avoir sollicité vainement que le Directoire se prêtât à des conditions raisonnables, la Cour romaine a dû se préparer à la guerre : c'est à l'Europe entière à décider qui l'a provoquée. La mort dont vous voudriez nous effrayer, monsieur le général, commence le bonheur de la vie éternelle des gens de bien ; elle est aussi le terme des prospérités apparentes des méchants, et le commencement de leur supplice, si les remords déjà ne l'ont commencé.

» Votre armée est formidable, mais vous savez par vous-même qu'elle n'est pas invincible ; nous lui opposerons nos moyens, notre constance, la confiance que donne la bonne cause, et, par-dessus tout, l'aide de Dieu, que nous espérons obtenir. Nous savons bien que les incrédules et les philosophes modernes tournent en ridicule les armes spirituelles ; mais s'il plaisait au Seigneur que l'on fût dans le cas de les déployer, vos phalanges feraient sans doute une funeste expérience de leur efficacité. Je conviens avec vous que la guerre que vous feriez au Pape serait peu glorieuse pour vous ; quant au péril que vous

ne croiriez pas y rencontrer, notre confiance en Dieu ne nous permet pas de croire qu'il y en eût d'autre que pour vous et pour les vôtres.

» Maintenant j'en reviens à l'objet qui fait celui de votre lettre. Vous désirez la paix ; nous la souhaitons plus que vous. Accordez-nous des conditions raisonnables et qui puissent convenir à nos fidèles alliés, et vous trouverez les uns et les autres disposés à y souscrire. De son côté, Sa Sainteté fera, pour l'obtenir, tous les sacrifices qui ne seront pas contraires à son devoir.

» Nous osons croire, monsieur le général, qu'en votre particulier vous inclinez pour les principes que la justice et l'humanité inspirent aux hommes estimables, et je serai toujours enchanté de pouvoir concourir avec vous à l'œuvre salutaire de la paix.

» Cardinal MATTEI. »

Pie VI était entouré d'ennemis. La Révolution ne cachait ni son but ni ses espérances. L'Église, menacée dans ses droits et voyant son territoire envahi, fait appel à ses alliés. Elle invoque la protection de l'Autriche, et le cardinal Busca, secrétaire d'État, et le prélat Joseph Albani, transmettent sa prière à l'empereur François. La prière ne fut pas entendue, ou elle fut éludée par le baron de Thugut.

A la tête de ses troupes, Bonaparte s'avance. La victoire suit ses drapeaux, mais dans un temps où les prêtres fidèles à leur Dieu ne trouvaient dans la République française que des persécuteurs, dans un temps où les pontons de l'île de Rhé, Cayenne et Sinnamary, se remplissaient chaque jour de ces réfractaires à la loi, par principe de conscience et d'honneur, Bonaparte, de son

propre mouvement, leur accorde une sauvegarde. Pie VI a couvert de son égide les prêtres exilés; Bonaparte les couvre de son épée. Par un décret daté de Macerata, le 27 pluviôse an V, le vainqueur ratifie le vœu le plus touchant du vaincu.

Cette attitude n'était pas sans danger. Elle tranchait tellement avec les dispositions du Directoire et les hostilités révolutionnaires, qu'alors personne ne put l'expliquer. A Paris, la démagogie et l'impiété célébraient déjà la chute du Siège romain; en Italie, le général de l'armée victorieuse écrit au cardinal Mattei : « Quelque chose qui puisse arriver, je vous prie, monsieur le cardinal, d'assurer Sa Sainteté qu'elle peut rester à Rome sans aucune espèce d'inquiétude. Premier ministre de la Religion, il trouvera, à ce titre, protection pour lui et pour l'Église. »

Bonaparte contrecarrait évidemment les plans du Directoire. Bonaparte faisait échouer tous les projets des adversaires de l'Église. Le traité de Tolentino l'appauvrisait, il est vrai. Ce traité achevait de la dépouiller de ses trésors artistiques et de la plus grande partie de son territoire. Mais, au milieu de ces dures conditions, la foi restait aussi intacte que l'honneur. La Chaire de Pierre n'était pas renversée. On n'exigeait plus de Pie VI qu'il fraternisât avec les apostasies constitutionnelles, et Bonaparte s'arrêtait aux portes de Rome, comme pour montrer qu'il en serait toujours le respectueux défenseur.

La Révolution ne comprenait rien à de semblables déférences. Le *Moniteur* lui-même en rechercha vainement les causes. Elles lui échappaient, la Révolution prit sa revanche.

Le peuple romain aimait la Papauté, qui fait sa force,

sa gloire et sa richesse. La Papauté, c'est presque pour lui un héritage de famille. Il compte avec orgueil tous les noms immortels sortis de l'obscurité du cloître ou des modestes fonctions du sacerdoce pour arriver à la puissance suprême. Mais, à cette époque de perturbation, il s'était rencontré, même à Rome, des avocats, des lettrés, des médecins, des artistes, des nobles déclassés, mécontents, oisifs ou ruinés, qui rêvaient de se faire de la démocratie un piédestal. Le Directoire ne pouvait vaincre les répugnances instinctives de Bonaparte à s'emparer de la capitale du monde chrétien. A force d'artifices et de suggestions, le Directoire s'imagina qu'il lui serait facile de triompher, sans son général, du Catholicisme et de la Papauté.

A Ancône, quelques soldats français, encouragés par les commissaires de la République, se mettent à l'œuvre; ils inaugurent l'ère nouvelle. L'anarchie se substitue à la conquête; le fanatisme d'impiété ouvre la voie à tous les excès. La misère était profonde à Rome et dans l'État. Les instigateurs, que la Révolution est parvenue à enrégimenter, s'efforcent de semer partout le découragement et l'irritation. Pie VI n'avait eu que le choix des maux, et, par un rare bonheur, il avait préservé l'Église. Pie VI est donc encore, et plus que jamais, le père de la patrie. Les Transteverins et les habitants dei Monti l'acclament toujours comme le sauveur du peuple; mais les agents du Directoire poussent à l'insurrection les Italiens, dont ils se font des sicaires ou des complices. Dans les rues de Rome, la *Carmagnole* et le *Ça ira* de 1793 popularisent leurs refrains. On lit sur les murs des placards où les vœux de la Révolution ne sont plus dissimulés :

Non abbiamo pazienza,

Non vogliamo più eminenza,  
 Non vogliamo Sinita,  
 Ma egualianza, e libertà.

Tels étaient les chants qui retentissaient à Rome. Le règne de quelques furieux de progrès italien et d'humanité maçonnique commençait. Des libraires français, un juif<sup>1</sup> et quelques patriotes romains forment un complot pour proclamer la République. Ce complot est découvert; d'autres lui succèdent. Le Pape est à l'agonie; il faut profiter de ce moment, puis, dans la prévision d'une mort prochaine, arriver, avec des Brennus de sac et de corde, à remplacer la tiare par un bonnet rouge.

Déjà, le 13 janvier 1793, deux citoyens français, Flotte et Bassville, secrétaire de légation à Naples, ont, par des démonstrations aussi insolites qu'odieuses, essayé de provoquer le peuple romain. Le peuple se soulève, mais c'est contre les agitateurs. Bassville tombe blessé mortellement. A sa dernière heure, il confesse sa faute et proclame son repentir. Bassville n'en sera pas moins éternellement un de ces héros martyrs dont la Révolution, qui exploite si bien le mensonge, exploitera toujours la mort.

Le 28 décembre 1797, les événements avaient beaucoup marché. Le Directoire, néanmoins, accusait leur lenteur. Afin de les précipiter, il avait ordonné l'émeute en permanence. L'émeute, dirigée par les élèves de l'Académie française, joue son rôle. Elle attaque les troupes pontificales. L'émeute, repoussée, peut se réfugier dans le palais de l'ambassade, dont elle faisait son quartier général. Joseph Bonaparte, ministre de la République, et le général Duphot, sortent du palais. Duphot

<sup>1</sup> Les libraires s'appelaient Bouchard frères, et le juif, Isaac Ascanelli.

est tué dans la mêlée. Cette mort, à coup sûr très-explicable, et surtout très-pardonnable, fournit à la Révolution le prétexte si longtemps cherché. Tant qu'elle est une minorité factieuse, la Révolution a pour principe de demander, d'exiger le règne de la loi. Il faut qu'elle couvre du droit des gens les sicaires dont elle a besoin. Une fois la victoire obtenue par violence ou par surprise, la Révolution ne connaît plus d'autre décret que sa volonté. La force, l'arbitraire et la terreur sont les éléments constitutifs de son pouvoir.

Deux mois et demi avant cette insurrection, le 10 octobre, le Directoire écrivait à Joseph Bonaparte, son ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège : « Vous avez deux choses à faire : 1° Empêcher le roi de Naples de venir à Rome; 2° aider, bien loin de retenir les bonnes dispositions de ceux qui penseraient qu'il est temps que le règne des Papes finisse; en un mot, encourager l'élan que le peuple de Rome paraît prendre vers la liberté. »

On aime à penser que l'ambassadeur de la République française n'avait pas suivi à la lettre de pareilles instructions, autorisant le guet-apens diplomatique et transformant en agents d'émeute internationale un homme revêtu d'un caractère sacré. Toujours est-il que l'insurrection fomentée par le Directoire éclatait à Rome sous la protection du drapeau français. Duphot était tombé victime au moins d'une imprudence, et, en mai 1801, dans une dépêche au Premier Consul, Cacault, successeur de Joseph Bonaparte près le Saint-Siège, ne craint pas de pousser plus loin la justice. « Vous connaissez, ainsi que moi, mande-t-il à Napoléon, les détails de ce déplorable événement. Personne à Rome n'a donné ordre de tirer et de tuer qui que ce soit : le général a été im-

prudent; tranchons, il a été coupable. Il y avait à Rome un droit des gens comme partout. »

Le Directoire savait cela aussi bien que Bonaparte et Cacault; mais il lui fallait un accident pour légitimer un attentat. Nous avons la version du ministre de la République française; le cardinal Consalvi va donner celle du gouvernement pontifical, dont alors il était l'Assessore della congregazione militare, ou le ministre des armes. Elles sont identiques. Consalvi, dans ses Mémoires inédits, explique ainsi la mort du général Duphot: « Ce jeune homme, ardent et grand républicain, tenta d'exciter une révolte à Rome pour renverser le gouvernement pontifical. Cinq cents personnes environ s'étaient rassemblées sous les fenêtres de l'ambassadeur français (qui se nommait Joseph et était frère du général Bonaparte) en criant: *Liberté, vive la République française, à bas le Pape!* Duphot n'hésita pas à descendre, à se mettre à leur tête, et à les conduire à l'assaut du poste de soldats le plus voisin: c'était celui de Ponte-Sisto. Les soldats s'y tinrent d'abord renfermés; mais se voyant insultés et attaqués, et ne s'y trouvant pas en sûreté, ils s'avancèrent contre la populace. Elle ne cède pas, les soldats se sentaient dans une fâcheuse position; un d'eux tire un coup de fusil. La fatalité, ou plutôt la Providence dans ses desseins cachés, voulut que ce seul coup atteignît au milieu de cette multitude le général Duphot, placé en tête, et l'étendit mort. Le peuple effrayé se débanda, et le cadavre fut enseveli le jour suivant.

» Cette mort, quoique accidentelle et produite par un acte de pure défense de la part des soldats, provoquée du côté de la victime par le plus coupable projet, jeta le gouvernement et la ville entière dans la plus grande

consternation. Le résultat de cette attaque ne pouvait être universellement connu dans le moment. Aussi les méchants, en entendant dire que l'assaut avait été donné, que la révolution avait éclaté, se mirent en insurrection. Des coups de fusil retentirent. En divers endroits de la ville, on fit des tentatives qui n'eurent pas de suite, grâce à la promptitude des dispositions militaires qui furent prises par l'autorité... Un des premiers soins fut de veiller à la sûreté de la personne et du palais de l'ambassadeur de France, et en peu de temps tout reprit l'apparence ordinaire. Néanmoins, le jour suivant, partit l'ambassadeur français; nulle prière du gouvernement, nulle offre de la plus entière satisfaction ne purent le retenir à Rome. Nous devons être sinon coupables, du moins responsables du fait. »

Le Pape n'a plus que la liberté de ses souffrances; le cardinal Doria, son secrétaire d'État, les accroit en augmentant le mal par l'humilité de ses prières. La Cour Romaine était aussi innocente que le peuple et l'armée de cet événement imprévu; il fallait l'accepter comme un cas de force majeure. Doria et Joseph Bonaparte perdirent tous deux la tête. Le Directoire et son ministre des affaires étrangères, Talleyrand, évêque apostat d'Autun, profitèrent de cette double faiblesse.

Le cardinal Doria venait de succéder au cardinal Busca, dont les démagogues redoutaient la vigilance et la fermeté. Doria, ancien nonce à Paris, se croyait dans l'obligation de servir les intérêts français, même lorsqu'ils étaient révolutionnaires. Il les servit, et probablement au delà de ses vœux. Son abandon de toute autorité indignait les vieux cardinaux et les jeunes prélats. Il laissait le Saint-Siège à la merci de quelques insurgés, car



l'armée, qui venait de faire loyalement son devoir, se trouvait accusée et désavouée.

Habituellement le Directoire n'avait pas plus d'énergie que d'initiative. Il se contentait de vivre au jour le jour, de proscrire un peu et d'intriguer beaucoup. C'était l'immoralité rapetissée par le ridicule ou la honte, et essayant de se faire pardonner le crime par le gaspillage de la fortune publique. A peine la nouvelle de la mort du général Duphot est-elle annoncée au Luxembourg que le Directoire se couvre de pleureuses, fait prendre le deuil à la patrie et s'empresse d'adopter des mesures concertées d'avance. Ordre est intimé à l'armée française de marcher sur Rome. Bonaparte ne la commande plus; elle aura donc le malheur d'y arriver.

Devant l'imminence du péril, le Pontife, encore plus affaibli par la douleur morale que par les souffrances physiques, recueille le peu de forces qui lui restent. Il communique une vie nouvelle à son gouvernement; il s'entoure du Sacré Collège; puis, convaincu de l'inutilité de toute résistance, il ordonne à ses troupes de se replier devant les Français, afin d'éviter l'effusion du sang. Les Français entrent, sans coup férir, dans la capitale du monde chrétien, et le général Berthier, qui triomphe, inaugure la seconde république par cette amplification de collège :

« Mânes des Caton, des Pompée, des Brutus, des Cicéron, des Hortensius, recevez l'hommage des Français libres dans le Capitole, où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple et illustré la République romaine. Ces enfants des Gaulois, l'olivier de la paix à la main, viennent dans ce lieu auguste y rétablir les autels de la liberté dressés par le premier des Brutus. Et vous, peuple romain, qui venez de reprendre vos droits légitimes,

rappelez-vous ce sang qui coule dans vos veines! Jetez les yeux sur les monuments de gloire qui vous environnent! Reprenez votre antique grandeur et les vertus de vos pères! »

Au nom du peuple libre et souverain de Rome, une députation de juifs, d'étrangers et de mercenaires de la Révolution, représentant les mânes des Caton, des Pompée et des Brutus évoqués par le futur prince de Wagram, vice-connétable de l'Empire français, ose signifier à Pie VI qu'il est déchu de tous ses droits temporels. On lui apprend qu'à partir de ce beau jour il n'est plus qu'un simple citoyen. Cette première insulte reste sans réponse. Le général Cervoni, gouverneur de Rome, a l'audace d'offrir à l'auguste victime la cocarde nationale, qui l'investira de tous les droits civiques. « Je ne connais, répond Pie VI, d'autre uniforme pour moi que celui dont l'Église m'a honoré. Vous avez tout pouvoir sur mon corps, mais mon âme est au-dessus de vos atteintes. Je n'ai pas besoin de pension. Un bâton au lieu de crosse et un habit de bure suffisent à celui qui doit expirer sous la hache et sur la cendre. J'adore la main du Tout-Puissant qui frappe le berger et le troupeau. Vous pouvez détruire les habitations des vivants et les tombes des morts, mais la Religion est éternelle. Elle existera après vous, comme elle existait avant vous, et son règne se perpétuera jusqu'à la fin des temps. »

Ce refus entre dans les prévisions révolutionnaires; il donne le signal de tous les pillages. Au nom de la Démagogie universelle, un lazariste, apostat et régicide, Jean Bassal, et un calviniste suisse, nommé Haller, président à ces exactions, qui ne frappent pas seulement sur le trésor public, sur les musées ou sur la fortune des parti-

culiers. On dépouille le Pontife de tout ce qui lui est personnel. On l'insulte, on l'outrage, on en vient même jusqu'à partager en sa présence ses vêtements, comme les déicides partagèrent ceux du Christ. On le fait assister à la proscription du Sacré Collège. La République romaine imite sa mère et sa sœur de France; elle confisque, elle exile, en attendant qu'il lui soit permis d'égorger. Les cardinaux Albani, Busca, d'York, Mattei, Gerdil, Antonelli, della Somaglia, Rinuccini, Braschi, Archinto, Roverella, Archetti et Borgia, subissent le sort réservé au Souverain Pontife.

Les citoyens, qu'un désordre partiel improvise, s'étaient flattés d'être libres. La Révolution s'arrange pour en faire plus que des esclaves; elle les déguise en comparses. La Révolution leur avait laissé espérer qu'après avoir mis le pied dans les ignominies civiques, ils pourraient mettre la main dans les spoliations organisées par le Directoire et par ses commissaires. Elle les force de contribuer comme les autres au salut de la patrie.

Rome, émancipée, mais ruinée, fait son premier apprentissage de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, triple chimère qui s'unifie dans la mort, et qui, depuis le commencement du monde, engendre plus de martyrs que de bourreaux. Pie VI, captif, va parcourir jusqu'au Calvaire le chemin de la croix que lui trace la Révolution.

Il y a dans la vie de ce Pontife trois phases parfaitement distinctes; elles aboutissent toutes à sa glorification. En montant sur le trône, en régnant comme un père, il est l'admiration de son peuple. Pèlerin apostolique, il traverse l'Italie et l'Allemagne au milieu de tous les respects des Catholiques et des Protestants. Puis, quand une radieuse vieillesse couvre ses épaules de cheveux blancs,

le Pontife est appelé à rendre à Dieu un suprême témoignage. On dirait que, comme saint Pierre, venant d'offrir à Jésus-Christ la double consécration de son amour et de son dévouement, Pie VI a entendu, a recueilli les paroles qui furent adressées au prince des Apôtres par le Christ lui-même : « En vérité, en vérité, je te le dis : Lorsque tu étais plus jeune, tu te ceignais toi-même et tu allais où tu voulais ; mais lorsque tu seras vieux, tu étendras les mains et un autre te ceindra et te mènera où tu ne voudras pas. »

Et l'Évangéliste ajoute : « Or, il dit cela pour marquer par quelle mort il devait glorifier Dieu. Et, après avoir ainsi parlé, il lui dit : Suivez-moi <sup>1</sup>. »

Le successeur des Apôtres faisait comme saint Pierre, il suivait.

Dans ce corps affaibli par l'âge et par les souffrances, il éclate une magnanimité de courage à faire envie à des héros. Sa couronne d'or pur a été éprouvée dans la fournaise sept fois ardente des tribulations. Néanmoins, chaque parole qui tombe de ses lèvres est sublime ; chaque sourire de résignation que le martyr adresse aux princes et aux peuples se pressant sur son passage, sera une bénédiction ou un signe de félicité. On l'a enlevé nuitamment, afin que, comme dans le récit de la Passion, il n'y ait pas de tumulte parmi le peuple. On le cache à tous les regards ; c'est à peine s'il a autour de lui quelques dévoués serviteurs. Au moment où il va laisser Rome pour toujours, un de ces Jésuites que la tempête a dispersés se présente à Pie VI. « Parlez-moi franchement, dit le Pape au père Marotti, secrétaire des lettres latines :

<sup>1</sup> *Évangile selon saint Jean*, ch. xxi, v. 18.

vous sentez-vous le courage de monter avec moi au Calvaire ? » Et Marotti répond : « Me voici prêt à suivre les pas et la destinée du vicaire de Jésus-Christ et de mon souverain <sup>1</sup>. »

Les peuples, dont les yeux étaient depuis longtemps habitués aux crimes et aux désastres, ne s'étonnaient plus de grand'chose. Cependant, à la vue de ce vieillard, n'ayant de force que pour bénir, n'ayant de voix que pour pardonner, les peuples s'émurent d'une de ces généreuses pitiés qui préparent les restaurations et font comprendre la foi. On saluait le Pontife sur son passage, on s'agenouillait devant lui; de tous les yeux coulaient des larmes d'attendrissement ou de vénération. Plus d'une fois, même, le Père commun se vit forcé d'intervenir pour arracher à la mort les satellites qui l'escortaient et que la multitude indignée voulait massacrer.

D'étape en étape, c'est-à-dire de douleur en douleur, la victime que l'on traîne au sacrifice passe à travers toutes les épreuves. Les épreuves produisent l'espérance. L'Italie, où tout est catholique, même le soleil, s'est inclinée devant ce front découronné, mais sur lequel resplendit la triple majesté de la vieillesse, de l'infortune et de la vertu. L'Italie a protesté contre les outrages de l'exil.

Ces protestations sont une insulte au Directoire. Un de ses membres, un avocat, bossu et contrefait comme un sac de noix, mais théophilanthrope, la Révellière-Lepaux, obtient de ses complices dans le gouvernement la translation du Pape en France. Là, du moins, espèrent-ils, le

<sup>1</sup> L'archevêque de Corinthe, qui fut le cardinal Spina; le prélat Caracciolo; deux camériers secrets, Calvesi et Morelli; le père Fantini, son confesseur; l'abbé Baldassari et le père Pie de Plaisance, composèrent la maison errante du Pape prisonnier.

vieux levain du fanatisme sacerdotal ne fermentera pas pour imposer un démenti à toutes leurs prédictions.

Le cortège du Pontife prisonnier s'engage dans les Alpes et dans les montagnes du Dauphiné. Au fond de cette province, qui donna le signal des innovations, il y a de rudes paysans, de simples bergers, des femmes laborieuses, que la conquête de l'égalité civile et de la licence religieuse a dû charmer. Le ciel est chargé d'apostasies, l'atmosphère s'imprègne d'une moqueuse incrédulité. La Révolution s'applaudit d'enlever un pape, mort ou vif, et de le montrer au peuple comme le dernier vestige de la superstition expirante.

Le peuple a saisi la leçon, mais en sens contraire. On lui a dit qu'il était libre; il use de cette liberté pour s'agenouiller au bord des chemins. On lui a légiféré et décrété qu'il n'y avait plus d'autre Dieu que celui dont la Nation faisait choix à volonté et à terme, plus de Pape, plus de ciel, plus d'enfer. A l'aspect de ce pauvre vieillard, qui peut à peine lever les mains pour bénir, ce peuple redemande son Dieu; il couvre des plus touchants hommages le vicaire de ce Dieu.

Malgré tous ses vols constitutionnels et ses pillages à domicile, la République française est à la mendicité. La pénurie du trésor a quelque chose de si inexplicable, que la Révolution se voit contrainte de laisser à la charge de ses prisonniers les frais de leur translation forcée. La Révolution est sans ménagements comme sans pudeur. Elle a fait appel aux mauvaises passions de son peuple, afin de désoler la patience de Pie VI; le Pontife n'entend sur toute sa route que des voix filiales: il ne rencontre que de respectueuses tendresses. L'autorité veut obéir aux ordres supérieurs qu'elle a reçus et s'opposer à tant de

démonstrations incroyables. L'autorité reste confondue dans son impuissance.

Sur le chemin qui conduisait au Calvaire, l'homme-Dieu ne trouva pas un bras de bonne volonté pour l'aider à porter sa croix. Simon de Cyrène, qui revenait des champs, se vit imposer ce fardeau. Plus heureux que son maître, le Pontife-roi évoque partout des dévouements. Le jour de la Passion précède la fête des Rameaux, et Pie VI mourant, mais consolé, mais édifié, put s'écrier : « Tout cela prouve que la foi n'est pas éteinte en France. »

Son exil et ses pérégrinations la réveillaient dans les cœurs.

Le Père commun, épuisé par les douleurs et vaincu par l'émotion, arrive enfin à la citadelle de Valence. La paralysie gagne tous ses membres, et le Directoire veut encore qu'il marche. Pie VI ne résiste pas ; ce sont les médecins qui s'opposent à cette impitoyable translation : ils déclarent que le moribond n'a plus que très-peu de jours à vivre. Le Pontife expira en effet, le 29 août 1799, à l'âge de quatre-vingt-un ans et demi.

Le Seigneur avait donné à ce grand Pape la science des saints. Ses pieds marchèrent constamment dans la voie droite ; il n'eut de zèle que pour le bien. C'est pourquoi, ainsi qu'il est dit au Livre de la Sagesse, Dieu rendit ses longs travaux vénérables aux yeux de tous, et les glorifia d'une dernière couronne d'honneur.

Il n'y avait plus de Pape, il ne devait plus y en avoir ; plus d'Église, par conséquent. La Révolution se félicitait, avec le Directoire, de régner au Capitole et de commander au Vatican. Elle s'applaudissait d'avoir dispersé le Sacré Collège, et de rendre ainsi tout conclave impossible. Les jours marqués par le Philosophisme uni aux

Jansénistes et aux Constitutionnels civils arrivaient à pas précipités. L'Église romaine allait tomber par morceaux comme un vieux mur qui n'a plus d'étais, quand tout à coup la face des événements change avec une rapidité providentielle.

Pie VI était mort le 29 août 1799. A moins de trois mois d'intervalle, le Directoire succombe à son tour sous les risées de la France et devant l'épée du général Bonaparte. Le Directoire a tout voulu gangrener, il meurt de sa corruption. Il a tout vendu, tout acheté, tout avili. Il se laisse mettre à l'encan et marchander comme un objet de hasard. Il tombe en pourriture, sans même donner de fumier; et, sur ses débris, le général Bonaparte fonde un nouveau gouvernement.

Le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), l'anarchie dans les idées et dans les faits était vaincue. La France et l'Europe allaient respirer de cette longue tourmente d'immoralités. Comme pour offrir une consécration à tant de justes espérances, le Conclave se réunit à Venise le 1<sup>er</sup> décembre de cette même année qui clôt le dix-huitième siècle.

Pendant ce temps, que devenait Rome, livrée aux premières joies de son affranchissement républicain?

En appelant tous les peuples à la révolte, en se proclamant ou en s'offrant comme les libérateurs des nationalités opprimées, les-démagogues français s'étaient attribué une singulière mission. Ils créaient des républiques là où il existait des royaumes; ils tuaient les républiques partout où elles se trouvaient légitimées par plusieurs siècles de durée. La Suisse, Gênes et Venise ont disparu. La pauvreté de la république de Saint-Marin l'a seule préservée des avides atteintes de la Révolution; mais une répu-



blique cisalpine, une république parthénopéenne et une république romaine s'élèvent à Milan, à Naples et à Rome, sur les ruines des trônes.

La Révolution française, qui organise dans son sein la fraternité à coups d'échafaud, prêche la concorde à toutes ces sœurs ennemies. Elle ne peut pas les faire vivre en paix, elle les asservit. Il lui est impossible d'exaucer leurs vœux disparates; elle les confond dans la même catastrophe. Elle leur permet de ne plus avoir de Dieu; on les félicite d'afficher le plus suprême dédain pour la Religion; mais, de gré ou de force, il faut passer sous le niveau des exactions et des ignominies. La Révolution prend les armes en faveur des peuples qu'elle proclame opprimés; elle ne les délivre jamais que dans la *Marseillaise*. Seulement elle leur fait toujours payer très-cher la carte de la délivrance. On n'est républicain qu'à ce prix-là. Les étrangers, qui jouaient le rôle des vieux Romains, y souscrivirent sans peine. Immédiatement après le départ de Pie VI, l'ère des prospérités civiles commença donc.

L'armée française devait offrir à Rome l'exemple de toutes les vertus patriotiques; la guerre intestine éclate dans ses rangs. Il y a des dilapidateurs qui s'enrichissent, et d'honnêtes officiers qui meurent de faim avec leurs régiments sans solde et sans vêtements. Les publicains de l'armée étalent un luxe moins insolent que leurs rapines <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On lit dans l'*Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, par l'abbé Baldassari, p. 248, les détails suivants sur les exactions commises :

« Les agents du Directoire montrèrent véritablement une rapacité de Vandales. Au Vatican, non-seulement ils s'emparèrent des tableaux, des statues, des camées, des marbres, des colonnes, ils prirent même jusqu'aux clous et aux serrures; de sorte qu'un Institut national, qu'on imagina de créer alors, ayant voulu tenir ses séances dans ce palais, fut obligé de faire remettre les clous et les serrures qui avaient disparu.

Berthier a cédé le commandement à Masséna. Les officiers violent toute espèce de discipline et de subordination militaires pour sauvegarder la probité du drapeau. Ils se réunissent au Panthéon, devenu leur mont Aventin. Ils délibèrent, ils protestent contre leur général, ils l'accusent <sup>1</sup> « de brigandages et d'extorsions. » Ils disent « que le territoire vénitien, et surtout Padoue, est un champ fertile où l'on peut rassembler les preuves les plus nombreuses de son immoralité. »

L'armée faisait ses réserves, le général fait sa proclamation. Il s'indigne d'être calomnié et méconnu. Comme Scipion, qu'il rappelle fort peu, mais qu'il cite beaucoup, Masséna se contente de répondre : « Allons au Capitole rendre grâces aux dieux des victoires que j'ai remportées. »

Tandis que le général parcourt idéalement la Voie Sa-

Ainsi, cette superbe résidence des Pontifes romains, où l'on conservait les chefs-d'œuvre des Raphaël et des Michel-Ange, et tout ce que la Grèce et l'Italie avaient produit de plus curieux, se présentait à l'œil étonné comme une demeure déserte et dévastée, et c'était là l'ouvrage d'une civilisation qu'on avait tant vantée! (Botta, *Storia d'Italia*.) Les auteurs d'un tel vandalisme n'étaient-ils pas dignes d'une république qui avait eu la pensée d'ériger le *sans-culottisme* en vertu? Voici un échantillon de leur impudence. Malgré tous les pillages, malgré les taxes énormes payées par le Pape, la nouvelle République romaine fut bientôt réduite à demander l'aumône. On déclara, dans le quarante-quatrième numéro du *Moniteur de Rome*, que « le trésor public vide, la perte et le gaspillage des fonds » nationaux, triste héritage de l'inepte et rapace administration du gouvernement passé, forçaient le gouvernement provisoire à recourir aux fortunes privées pour obtenir quelques secours. » En mémoire de toutes les prospérités dont on avait gratifié les Romains, on frappa une médaille avec ces mots : Berthier, *restitutor Urbis*; Gallia, *salus generis humani*. Ces ennemis de toute vertu avaient au moins le mérite d'avoir fait une bonne épigramme. »

<sup>1</sup> Cette adresse, datée de Rome 9 ventôse, fut présentée au Directoire. Elle est insérée au *Moniteur*.

crée, les habitants du Trastevere et des Monti profitent de la division introduite parmi les Français pour arborer l'étendard de l'insurrection. Vial prend le commandement des troupes, et une fois encore la discipline militaire triomphe du désespoir. Le cardinal Albani exerce dans les montagnes de Velletri une grande influence. Ces campagnes se soulèvent au cri de : Vive la Madone ! Vive le Pape ! Murat, avec son impétuosité ordinaire, pousse sa cavalerie sur ces masses, s'avancant vers Rome. Il les atteint à Castel-Gandolfo, il les met en déroute.

Des Romains, sans chef et à peu près sans armes, avaient lutté courageusement contre l'armée française. Les patriotes italiens, qui se sont bien gardés de prendre part au combat, abusent de la victoire qu'ils n'ont pas remportée. Ils s'installent au Capitole en gouvernement provisoire. Sous le nom d'*Émules de Brutus*, ils fondent une espèce de club des Jacobins. Des Lucrèce de contrebande et des Cornélié de raccroc s'y font affilier pour travailler à l'émancipation de la femme. La Révolution, qui n'a qu'un moule et qui, malgré les différences de caractères et de mœurs, veut y couler tous les hommes, impose ses lois et ses usages.

Les Romains, peuple spirituellement caustique, et maniant l'épigramme encore mieux que le stylet, ne consentirent jamais à prendre au sérieux ces évocations du passé. Ils eurent des bons mots pour bafouer les choses stupides, et d'acribes plaisanteries pour dégager leur honneur. La Révolution aime peu à se familiariser avec les licences de l'esprit; elle a toujours peur d'en être la victime. Elle laissa néanmoins les habitants rire de ses résurrections, et elle continua son œuvre. Comme chez tous les peuples, il y avait chez quelques Romains l'a-

amour du progrès et le désir de réformer les abus, amour et désir qui rendent tout tremblants de la fièvre des révolutions. Ces êtres, prédestinés à la niaiserie sentimentale ou à d'incurables vanités bourgeoises, seront toujours les instruments les plus actifs de chaque combinaison de désordre.

Toutes les institutions civiles du gouvernement pontifical sont supprimées. Leurs avantages, leurs abus mêmes se trouvent en parfaite harmonie avec le génie du peuple. La Révolution, qui concentre tout, afin de tout dominer, crée des milliers de fonctionnaires publics. La garde nationale est établie; elle veille à la rentrée des impôts onéreux dont l'État est surchargé. Il n'y a plus de commerce, plus de transactions; la misère seule règne au milieu des ruines. Le patrimoine de saint Pierre est divisé, morcelé en départements. Il a sa constitution calquée sur une des dix ou douze de rechange que la France possède.

Quand tout ce désordre fut réglementé et paraphé, un soldat français fit la mauvaise plaisanterie de rendre à Rome ses consuls, son sénat, ses censeurs, ses édiles, ses tribuns et ses licteurs. Un Oratorien, plus fameux par son impiété que par ses écrits, Daunou, l'un des commissaires du pouvoir exécutif dans les États pontificaux, honora d'un certificat de civisme et de vertu les sept nouveaux consuls. Deux suffisaient autrefois pour gouverner le monde; il n'en fallut pas moins de sept pour obéir au coup de sonnette du Directoire.

La République romaine, à peine née, devait être jugée bien malade, car à son berceau on l'entoure de trois médecins, cumulant, avec leurs fonctions sanitaires, le métier de consuls. Un accoucheur, nommé Angelucci, les

préside<sup>1</sup> ; un moine renégat, Faustin Gagliuffi, se met à la tête du tribunal. De toutes les institutions catholiques il ne restait debout que la Propagande. Un ordre d'un laconisme inusité la détruit. Cet ordre est ainsi conçu : « Le commissaire Haller supprime la Propagande comme un établissement fort inutile. »

Les sénateurs de Rome, qu'un Domitien de carrefour aurait pu mieux que jamais faire délibérer pour savoir à quelle sauce il doit mettre le turbot, les sénateurs convertissent en loi ce firman d'un calviniste.

L'Inquisition et le Saint-Office sont abolis. Les tribunaux vont siéger et juger publiquement. On écrit donc au *Moniteur*<sup>2</sup> : « Le procès des détenus se fait dans le plus grand secret. Aujourd'hui tout est tranquille. Le repos public, le cours des affaires ne sont nullement troublés par les divisions de l'armée. Masséna, qui ne s'est pas retiré, comme on l'avait dit à tort, continue à commander. Il se forme des clubs et des sociétés d'instruction publique : on parle et on écrit beaucoup. Le peuple souverain ne tardera pas à se dégager de son abrutissement ; mais, pour le présent, il est encore trop plongé dans l'ignorance. Les prêtres redoublent d'hypocrisie, pour ne pas laisser échapper tout à fait leur empire. Ils ont repris l'habit long, qu'ils dédaignaient de porter auparavant. Les fanatiques gémissent, les coupables tremblent, et les riches payent. Voilà en raccourci le tableau de Rome. »

<sup>1</sup> On lit dans le *Moniteur* sous la rubrique de Rome, 12 germinal an VI, la nouvelle suivante : « Le consul Angelucci, célèbre chirurgien-accoucheur, jouit d'une grande popularité. Il a publié un avis par lequel il annonce à ses concitoyens que ses fonctions de premier magistrat ne l'empêcheront pas d'assister l'humanité souffrante, lorsque l'on croira avoir besoin de son ministère comme accoucheur et chirurgien. »

<sup>2</sup> Rome, 17 ventôse an VI (*Moniteur*).

Pour flétrir une pareille tyrannie, s'accusant elle-même, Tacite n'aurait pas employé d'autres termes. Haller et Daunou règnent à Rome sous le nom de sept consuls ridicules. Ils dictent à un inepte sénat les lois qu'il va promulguer. Le tribunat est chargé d'annoncer chaque matin à l'univers catholique la régénération de la ville sainte. Rome déchire les langes du fanatisme; le bonheur d'être républicaine lui fait oublier qu'elle est la capitale du monde chrétien. Tout ce qui fut ignoble proscrit tout ce qui fut illustre<sup>1</sup>.

Les Cincinnatus de fabrique nouvelle, restes échappés d'une pépinière de parricides, pouvaient bien, dans leurs discours d'apparat, se décerner de pareilles louanges;

<sup>1</sup> Le cardinal Consalvi raconte, dans les Mémoires inédits sur les diverses époques de sa vie, son exil et celui des principaux personnages de Rome. On lit dans ces Mémoires le singulier hommage que la République romaine se plaisait à rendre à l'égalité :

« Je devais partir pour Civita-Vecchia, où déjà se trouvaient sept à huit cardinaux et différents prélats. Nous étions destinés tous ensemble à faire voile pour l'Amérique; on nous reléguait dans l'île de Cayenne. Cependant on n'osa point en venir là, et nous fûmes seulement condamnés à la déportation dans le lieu que chacun choisirait, avec défense perpétuelle, sous peine de mort, de rentrer dans les États de la République romaine. Cette sentence fut reçue comme la grâce de la vie, accordée aux condamnés qui marchent au gibet.

» Je choisis Livourne, espérant de là pouvoir rejoindre le Saint-Père; mais sur le point de partir, je fus arrêté de nouveau, jeté en prison durant plusieurs semaines, reconduit à Rome, et enfin on se décida à m'exiler à Naples. J'ai eu longtemps entre les mains l'ordre du général de faire partir cette même nuit, et tous ensemble, les individus désignés sur une liste contenant vingt-trois noms. Attendu les principes d'égalité qui régnaient dans ces temps républicains, les vingt-trois noms étaient pêle-mêle. Il y avait dix-huit *galériens*, un religieux, deux avocats et un officier de l'ancien gouvernement; mon nom se trouvait le treizième sur cette liste.

» A Albano, on nous conduisit dans une hôtellerie, et nous dûmes dîner tous ensemble. »

mais ces louanges étaient démenties par les faits, démenties surtout par les proscriptions et par l'effroi. Des révoltes à main armée éclatent sur la terre papale. On eût dit que les Romains couvaient encore ce silence des grandes colères et des grandes terreurs dont parle l'historien latin.

Les villes de Ferentino, de Veroli, de Terracine, d'Alatri et de Frosinone, se soulèvent aux cris de Vive Jésus et Marie! On les mitraille, on les incendie, on les met à sac.

Les campagnes ne veulent pas s'humilier sous un joug étranger. On les opprime au nom de la liberté. L'égalité des cultes les rend esclaves de l'athéisme, et en fin de compte la République, même romaine, c'est pour tous l'appauvrissement avec le déshonneur. Les campagnes organisent la guerre au poignard contre ceux qui viennent leur apporter la guerre au canon.

Les Romains ont reconquis leur indépendance. Ils ne veulent ni d'étrangers pour les tyranniser fraternellement, ni de consuls accoucheurs ni de tribuns renégats pour parodier leur vieille histoire.

On leur a enlevé le Pontife-Roi; ils combattent comme la Vendée militaire. Ils succombent comme elle; mais leur défaite est encore une profession de foi. Le jour n'est pas éloigné où le martyr d'un pape, où les prières des uns et le sang des autres la feront sortir triomphante de tous les désastres, car l'Église a toujours su opérer des choses merveilleuses dans la mort. Pour elle, plus la nuit est obscure, plus la lumière s'approche.

FIN DU LIVRE PREMIER. .

## LIVRE DEUXIÈME.

### PIE VII ET NAPOLEON.

Le Sacré Collège, dispersé, est mis dans l'impossibilité de se réunir. — Alliance de la Russie, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Turquie contre la République française. — Campagne de Souwarow en Italie — Conclave à Venise. — Manuscrit du cardinal Consalvi. — Élection de Pie VII. — Le marquis Ghisleri, envoyé d'Autriche. — Sa mission confidentielle auprès du Pape. — Consalvi secrétaire d'État. — Portrait de Pie VII. — Son retour à Rome raconté par le cardinal Consalvi. — Bataille de Marengo. — Bonaparte comprend qu'un retour aux principes religieux est nécessaire. — Ses premières ouvertures à Rome. — La Révolution recule devant le premier Consul, et change de tactique. — Premières négociations relatives au Concordat. — Le premier Consul veut traiter directement à Paris avec le cardinal Consalvi. — Bonaparte et Consalvi. — Récit du cardinal sur ces négociations. — Signature du Concordat. — L'Église constitutionnelle formée en club. — Politique de ce parti. — Ses mensonges et ses doctrines. — L'abbé Grégoire et l'Église française. — L'intrus Vernerey et l'enseignement par les Saints Pères. — Le Pape, condamné à l'omnipotence, force les évêques français à se démettre de leurs sièges. — L'épiscopat français et l'abbé Bernier. — Situation religieuse de l'Europe au moment du Concordat. — Joie de la France à la réouverture des églises. — Napoléon se fait proclamer empereur. — Négociations avec Rome pour le sacre. — Pie VII à Paris. — Réunion du grand sanhédrin. — Il déclare que les juifs n'ont jamais été persécutés par Rome. — Napoléon et Pie VII. — Le régicide Alquier, ambassadeur de France près le Saint-Siège. — Manœuvres d'Alquier. — Allocution que le Pape lui adresse. — Bonaparte s'empare des États pontificaux. — Excommunication prononcée contre l'Empereur. — Pie VII prisonnier. — Les cardinaux à Paris. — Entrevue de l'Empereur et du cardinal Consalvi. — Récit du cardinal. — Mariage de Bonaparte. — Cardinaux rouges et cardinaux noirs. — Exil des cardinaux noirs. — Consalvi à Reims. — Le concile de Paris. — Protestation du concile pour réclamer la liberté du Pape. — Attitude du clergé de France en face de Napoléon. — Étienne de Boulogne et François d'Aviau. — Pie VII à Savone. — Les Anglais veulent l'enlever. — Récit du cardinal Bernetti. — Translation du Pape à Fontainebleau. — Pie VII, isolé, signe le prétendu concordat de Fontainebleau. — Pacca, di Pietro et Consalvi. — Lettre de Pie VII à Bonaparte. — Allocution secrète de Pie VII aux cardinaux. — Annulation de ce Concordat. — M. Thiers et son Histoire du Consulat et de l'Empire. — Pie VII est remis en liberté. — Chute de l'empire. — Retour du Pape à Rome. — Le Pape et l'Europe monarchique devant la captivité de Napoléon. — Restauration de l'Église. — Le



cardinal Consalvi à Londres. — Le prince régent et Consalvi. — Consalvi au Congrès de Vienne. — Mort de Pie VII. — Nouvelle attitude de la Révolution en face de l'Église.

La Révolution française, qui, par des assis et levés constitutionnels, décerna l'éternité à tant de choses éphémères, avait annoncé au monde entier la fin du Pontificat suprême, et l'intronisation à tout jamais de la République romaine. Le Directoire exécutif, séant à Paris, s'était constitué le geôlier et presque le bourreau d'un vieillard, dans le but avoué de précipiter le veuvage de l'Église. Pie VI mort, il était humainement impossible au Sacré Collège dispersé de se réunir en Conclave. Tout avait été ainsi préparé, ainsi résolu de longue main. Les hommes chargés en France et en Italie d'assurer la réussite de ce complot déployaient tant de zèle et tant de menaces, que tout semblait concourir à leur triomphe.

Le Sénat et le Peuple romain, le célèbre S. P. Q. R. des vieilles aigles, si cruellement traduit par l'ironique *si peu que rien*, étaient beaucoup plus protégés par l'armée française que par l'amour ou par le respect de leurs citoyens émancipés. Ils encombraient chaque matin la Voie Sacrée qui conduit au Capitole : par malheur, un jour dans l'ivresse de leur félicité, ses consuls, ses censeurs et ses tribuns se trompèrent de route. Au lieu de tourner vers le Campidoglio, ils disparurent au milieu des décombres de la Roche Tarpéienne, plus voisine que jamais du Capitole.

Aux yeux des apostats de Paris et de Rome, tout maître était bon ; ils suivaient le plus proche sans s'inquiéter du meilleur. Ils avaient dressé et multiplié leurs embûches pour que Pie VI fût le dernier des Papes, de même que Louis XVI était le dernier des tyrans. Ils comptaient sur

l'incertitude des princes, sur les calculs intéressés de leurs ministres et sur l'épuisement des peuples. Les Rois n'avaient jamais pu s'entendre, jamais su se coaliser dans une sainte fraternité d'efforts, afin d'arracher l'Europe aux convulsions de la guerre et à la perpétuité de l'anarchie. Mais, comme le dit Bossuet avec une admirable raison : « L'avenir se tourne toujours bien autrement que nous ne pensons, et les choses mêmes que Dieu a révélées arrivent en des manières que nous n'aurions jamais prévues. »

Après les diverses tentatives contre lesquelles échoua le génie de William Pitt, ces manières ne berçaient même plus les espérances chrétiennes et monarchiques. La foi de l'Église ne chancelait pas, elle se résignait. Privée de son pasteur, elle attendait dans l'exil ou dans les larmes qu'il plût à la Providence de signaler son action. La Providence ne lui faillit pas. La Providence fit servir les événements politiques au triomphe de la Papauté; les révolutions des empires contribuèrent à l'accomplissement des desseins célestes.

Depuis la première campagne de Bonaparte, l'Italie gémissait sous le joug du Directoire; mais Bonaparte, alors en Égypte, ne pouvait plus défendre sa conquête. Ce qui jusqu'à ce jour a été la chose impossible devient soudain la chose la plus simple et la plus réalisable. Des rivalités, des malentendus, de sourdes ambitions, de tristes mécomptes avaient, depuis 1792, maintenu entre les cabinets des puissances une fatale division. Leurs armées, se mettant en ligne et se faisant battre les unes après les autres, n'avaient produit ni un grand capitaine ni un grand fait militaire. Tout à coup l'empereur Paul I<sup>er</sup>, de Russie, se place à la tête d'une alliance formidable.

Souwarow, son feld-maréchal, traverse l'Europe au pas de course, et, dans les plaines de l'Italie, il tend la main à l'Autriche d'un côté, à l'Angleterre de l'autre. Macdonald, Moreau et Joubert luttent contre ce nouvel adversaire. Après d'héroïques combats, Macdonald est vaincu à la Trébia, Joubert succombe à Novi, et les infidélités de la victoire forcent les Républicains à abandonner le pays. Le 30 septembre 1799, en conséquence de ces succès, aussi prodigieux qu'imprévus, les Anglais, unis aux Napolitains, s'emparent de Rome; puis une flotte ottomane se rend maîtresse d'Ancône.

Jadis les barbares du Nord franchissaient les Alpes pour saccager la ville des Césars; les vaisseaux du Turc, infestant le rivage pontifical, forçaient Sixte-Quint à protéger par d'épaisses murailles la Madone et les pieux trésors de Lorette. Aujourd'hui, vingt peuples, étonnés du lien qui les rassemble, marchent pour délivrer Rome catholique. Dans cette campagne, où tout est merveilleux, l'intrépidité du vaincu, aussi bien que la persévérance du vainqueur, il n'y a pas trace d'arrière-pensée ou de calcul. Chose extraordinaire! les princes oublient leurs différends, les ministres ne se souviennent plus de leurs passions : tous sont équitables, tous sont modérés. Bientôt les ambitions et les intérêts reprendront leur empire; mais dans ce moment chacun est dominé par une pensée plus élevée. On dirait que le ciel, daignant concourir à leur œuvre de réparation, inspire à tous un profond sentiment de justice.

Des Russes, des Anglais et des Turcs se sont improvisés les alliés de la catholique Autriche; par une suite non interrompue de victoires, ils ouvrent au Sacré Collège les portes du Conclave. Les Cardinaux, abrités par les baïon-

nettes de Souwarow, sortent de tous les lieux où la démagogie les reléguait. Ils arrivent à Venise, où Bonaparte, maître des destinées de la France par son coup d'État du 18 brumaire, se gardera bien de troubler l'élection qui s'apprête.

La République française et son Directoire ont détrôné le Pape Pie VI et persécuté l'Église romaine. La République n'existe déjà plus que de nom; le Directoire a sombré aux acclamations universelles, et vingt-deux jours après, le Conclave s'assemble paisiblement.

Au milieu de cette réunion de princes de l'Église, tous épurés au creuset des tribulations et ayant tous passé par l'exil ou par la souffrance, on remarque comme secrétaire du Conclave un prélat dont le nom sera bientôt une des gloires de la cour Apostolique : ce prélat, c'est Hercule Consalvi. Protégé du Cardinal duc d'York, le Henri IX d'une Angleterre fictive, le dernier des Stuarts; courtisan le plus assidu de Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, dans leurs infortunes si noblement supportées, Consalvi<sup>1</sup> a par-

<sup>1</sup> Il a été souvent dit que le cardinal Consalvi était le fils d'un paysan de Toscanella. Sans attacher plus d'importance que le cardinal lui-même au hasard ou au privilège de la naissance, nous croyons faire acte de justice historique en le laissant raconter l'origine de sa famille et de son nom. Ce passage est emprunté aux Mémoires sur les diverses époques de sa vie. Consalvi s'explique ainsi :

« Je suis né à Rome le 8 juillet 1757. J'ai été baptisé sous le nom d'Hercule, dans l'église de Saint-Laurent in Damaso. Je suis le premier de quatre frères et d'une sœur, qui mourut au berceau avec mon troisième frère. Mes parents furent le marquis Joseph Consalvi, de Rome, et la marquise Claude Carandini, de Modène. Mon aïeul, le marquis Grégoire Consalvi, n'était pas Romain, mais de la ville de Toscanella. Ce n'était pas non plus un Consalvi, mais un Brunacci. La famille Brunacci était une des plus nobles de Pise; elle est éteinte depuis peu d'années dans deux femmes, les dernières de cette famille. Il y a environ un siècle et demi qu'un des Brunacci de Pise vint dans l'État ecclésiastique, et

couru avec éclat la carrière de la prélature. Il est un de ceux qui, à Rome, secondèrent l'énergie du Pape Pie VI, et qui, dans les circonstances les plus difficiles, tinrent tête à tous les orages.

Les événements étaient exceptionnels, l'histoire a voulu que les hommes fussent couronnés de la même auréole. C'est donc sur Consalvi qu'elle a reporté tout l'intérêt de l'élection. Plusieurs écrivains français, italiens ou alle-

s'établit à Toscanella; c'est de lui qu'est descendu mon aïeul Grégoire Brunacci, comme le prouvent les lettres testimoniales de sa naissance, et celles de ses ancêtres extraites des registres paroissiaux. La famille Consalvi, de condition distinguée, mais non appartenant à la noblesse romaine, demeurait à Rome. Le dernier d'entre eux, nommé Hercule, laissa son héritage à Grégoire Brunacci, à la charge de prendre les armes et l'habitation de sa famille, comme il appert de son testament. Ainsi, Grégoire Brunacci devint Grégoire Consalvi. Enrichi des biens de la maison Consalvi, il s'établit à Rome, où naquit mon père Joseph.

» A la mort des deux dames Brunacci, de Pise, ma famille aurait pu hériter d'une partie de leurs biens; mais l'abolition des fidéicommiss, décrétée en Toscane par le grand-duc Léopold, avait précédé. Elle rendait cette acquisition un peu douteuse.

» Je ne m'en occupai point. L'envie d'acquérir n'a jamais été ma passion : d'ailleurs mon existence, sans être opulente, suffisait à un modeste entretien, grâce aux divers revenus des charges que j'ai remplies successivement. C'est ainsi que, mis par une faveur du ciel en dehors de toute vanité et de toute ambition, je n'ai jamais eu l'idée de faire connaître que j'étais un Brunacci et non un Consalvi, lorsque la jalousie ou l'ignorance de mes titres fit parler de ma famille comme d'une famille de noblesse nouvelle, et non ancienne comme n'étaient pas les Consalvi. J'aurais pu facilement démentir ces imputations ou erreurs. Persuadé comme je le suis que la plus précieuse noblesse est celle du cœur et des actions, convaincu en même temps de la fausseté de ces allégations, et persuadé que j'étais bien un Brunacci, et non un Consalvi (ce que d'autres d'ailleurs savaient fort bien), je méprisai ces bruits, que je pouvais faire tomber instantanément, en mettant ma descendance au grand jour du Capitole. Je ne changeai pas ma manière de voir, quand la position plus élevée où j'arrivai par la suite m'aplaissait beaucoup la voie pour le faire. »

mands se sont emparés, chacun à son point de vue, de ce Conclave sur terre étrangère; puis dans des récits, qui sont tantôt des contes innocents, tantôt des fables politiques, arrangées selon les besoins ou les caprices du narrateur, Consalvi prépare et dirige le choix futur avec une profonde habileté. Le chevalier Artaud de Montor, dans son *Histoire de Pie VII*, M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, le font parler, le font agir comme le régulateur et le modérateur de tous les participants au suffrage. Consalvi a été plus modeste et plus véridique.

Dans son exil à Reims, en 1812, il a rédigé sur les événements auxquels son nom se trouve mêlé des notes ou souvenirs. Ces souvenirs, qui sont l'histoire vraie, l'histoire dégagée de toutes les enluminures et de toutes les appréciations plus ou moins contestables, ne devaient voir le jour que lorsque la sainte mémoire du Pape Pie VII serait attaquée. C'est en ces termes que, dans son testament olographe, le cardinal Consalvi fait connaître sa volonté dernière. Elle s'exécute aujourd'hui, trente-cinq ans après sa mort<sup>1</sup>; et une des plus rares fortunes de ma carrière d'écrivain sera, après quelques autres bonheurs du même genre, d'avoir été associé à cette œuvre de justice historique et de pieuse réparation.

Les documents manuscrits de ce grand homme d'État me sont confiés<sup>2</sup>. Je laisse donc le secrétaire du Conclave

<sup>1</sup> Le cardinal Consalvi est mort à Rome le 24 janvier 1824.

<sup>2</sup> Ces documents, qu'il ne serait peut-être pas encore opportun de publier dans leur intégralité, sont en langue italienne, entièrement écrits de la main du cardinal Consalvi, signés et annotés par lui. Le cardinal les a divisés en quatre parties.

La première est intitulée : *Mémoires sur le conclave tenu à Venise en 1800*;

exposer de quelle manière les faits se passèrent. La vraisemblance y gagnera au moins autant que la dignité de l'Église. Nous traduisons sur l'original même.

« Des quarante-six cardinaux existant à la mort de Pie VI, trente-cinq seulement purent intervenir. Par maladie, par vieillesse ou par d'autres causes, étaient empêchés les cardinaux dont les noms suivent : Bathyani (qui mourut durant le Conclave), de Frankenberg, de la Rochefoucauld, de Laval-Montmorency, Ranuzzi, de Rohan, Migazzi, Gallo, Sentmanat, Mendoza et Zurlo.

» On attendit pendant plusieurs jours le cardinal Hertzan, qui devait en même temps occuper le poste de représentant de la couronne impériale.

» Le gouvernement de l'empereur d'Allemagne désigna pour lieu de réunion le couvent de Saint-Georges, dans l'île de ce nom; il accorda une somme de 24,000 écus romains pour les frais du Conclave.

» Je me trouvais depuis longtemps à Venise, proscrit de Rome et accusé du crime de fidélité à l'Église et à mon souverain. J'avais été auditeur de Rote; je fus tout naturellement désigné comme secrétaire du Conclave, et les cardinaux y entrèrent le 30 novembre 1799.

» Au bout de quelques jours, les scrutins semblèrent indiquer que le cardinal Bellisoni serait élu; il réunissait déjà dix-huit voix; après lui venait le cardinal Mattei, qui en avait dix.

» Le cardinal Albani, doyen du Sacré Collège, commit alors la faute de permettre au cardinal Hertzan d'envoyer

La seconde : *Mémoires ou souvenirs sur le concordat signé à Paris le 15 juillet 1801*;

La troisième : *Mémoires sur le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise*;

La quatrième : *Mémoires sur diverses époques de ma vie*.

un courrier, afin de consulter la Chancellerie autrichienne pour savoir si elle donnerait son *exclusive* au cardinal Bellisoni. Or, la réponse de la cour de Vienne tardait beaucoup. C'était un faux-fuyant de sa part. Elle désirait très-vivement qu'il n'y eût pas d'autre Pape élu que le cardinal Mattei. Plus que tout autre, on le croyait, peut-être à tort, disposé à ratifier la cession faite par le Saint-Siège des trois Légations. Cette cession fut arrachée par la France au traité de Tolentino. Les chances de la guerre ont donné à l'armée impériale les trois Légations, et la cour de Vienne désire les joindre à ses États héréditaires d'Italie.

» C'est là seulement la grande et unique raison qui fit différer l'élection de plusieurs mois. Cette raison aurait retardé encore bien davantage, si les besoins urgents de l'Église et la crainte de scandaliser les fidèles n'eussent enfin décidé les cardinaux à une espèce de compromis.

» On convint donc que ceux qui soutenaient le parti du cardinal Mattei fixeraient le choix; mais le Pontife désigné devait appartenir à la faction du cardinal Bellisoni. Les choses se passèrent ainsi; et le cardinal Chiaramonti fut nommé à l'unanimité, le 14 mars 1800.

» Le nouveau Pape devait être couronné le huitième jour après son élection. Le gouverneur de Venise prétendit n'avoir reçu ni ordres ni réponse à sa demande pour cette cérémonie. En conséquence, il déclara ne pouvoir permettre qu'elle se fit dans la basilique de Saint-Marc. Il refusait aussi de se charger des frais de la cérémonie. Les dons et la générosité des fidèles y pourvurent et au delà. L'exaltation eut lieu dans l'église de Saint-Georges, avec un immense concours de peuple. Le soir, toute la ville illumina; le gouvernement ne fit rien.



» Par ordre de sa cour, le cardinal Hertzian insista beaucoup auprès du Saint-Père, dans le but de faire nommer secrétaire d'État le cardinal....., sujet impérial. Le Pape, qui, pour plusieurs motifs, n'accédait pas à ce choix, ne voulut pas néanmoins commencer son pontificat par un refus à la première demande adressée au nom du gouvernement dans les États duquel le Conclave avait trouvé l'hospitalité. Le Saint-Père se contenta de répondre « que, n'ayant point encore d'État, il ne croyait pas devoir choisir un secrétaire d'État dont il n'éprouvait aucun besoin; et que, pour les autres affaires, il emploierait le prélat secrétaire du Conclave, en lui continuant ses fonctions avec le titre de secrétaire de Sa Sainteté. »

» La cour de Vienne (et ici qu'on note bien en termes très-exprès cette distinction juste et nécessaire, la cour de Vienne et pas l'Empereur, dont les dispositions personnelles étaient excellentes; mais son ministère, c'est-à-dire principalement le baron Thugut, qui savait interdire l'accès chez l'empereur à toute personne pouvant donner à Sa Majesté Impériale des informations sur le véritable état des affaires. Thugut, en un mot, agissait dans l'esprit de Kaunitz et de Joseph II). La cour de Vienne donc fit, dès les premiers jours et par l'organe du cardinal Hertzian, de très-vives instances auprès du Saint-Père pour le déterminer à entreprendre tout d'abord un voyage à Vienne. Ces instances ne furent pas écoutées, car dans ces événements si précipités, il ne fallait se lier les mains d'aucun côté et ne pas exposer la Papauté à de nouveaux affronts comme du temps de Kaunitz. »

Ce récit de Consalvi, aussi simple qu'instructif, s'accorde fort peu avec tous les beaux discours et les savants calculs que l'histoire lui prête; mais il nous révèle ce que

l'histoire n'avait jamais encore su, c'est l'action du Joséphisme essayant, après tous les bouleversements dont le monde fut le théâtre, de reprendre contre l'Église son œuvre de sourde persécution. Dans ses Souvenirs, que la postérité ne connaîtra qu'aujourd'hui, lorsque tous les acteurs de ces grandes scènes historiques seront depuis longtemps descendus dans la tombe, Consalvi s'empresse d'établir une ligne de démarcation entre le souverain et le ministre. Il ne veut pas qu'on confonde la famille impériale avec la cour de Vienne ou ses conseillers de Chancellerie. Par la suite même du récit, on verra, comme le fait remarquer Consalvi, avec toute espèce d'autorité et de précaution, que cette distinction était aussi juste que nécessaire.

Le cardinal poursuit en ces termes les révélations dont l'histoire a si bien gardé le secret :

« Ensuite arrive à Venise le marquis Ghisleri, en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté Impériale. L'envoyé de Thugut, plutôt que de l'Empereur, me fit d'abord connaître que le gouvernement de Vienne, après avoir forcé l'armée française à se retirer, occupait lui-même, et à son tour, l'*État ci-devant pontifical* jusqu'aux portes de Rome. Au départ des Français, le reste du patrimoine était entre les mains des troupes napolitaines, qui, elles aussi, faisaient assez mine d'en vouloir retenir au moins une partie.

» Le gouvernement impérial était, au dire du marquis Ghisleri, assez bien disposé à restituer au Saint-Siège les provinces qu'il avait conquises par la force des armes, à l'exception néanmoins des trois Légations de Ferrare, de Bologne et de Ravenne. Ces provinces avaient été dévolues à la République française par le traité de paix de

Tolentino; le gouvernement impérial entendait les conserver comme ayant cessé d'appartenir au Saint-Siège. Thugut en exigeait une nouvelle investiture en confirmation de la précédente, et en compensation du reste de l'État, qu'il affirmait être prêt à laisser au Saint-Père.

» A ces étranges révélations, on comprend quelle fut ma surprise. Je tâchai de faire sentir à Ghisleri combien sa proposition était superflue et injurieuse. Malgré tout ce que je pus lui dire, il persista à vouloir qu'elle fût portée devant le Saint-Père. Je lui déclarai que jamais le Pape n'adhérerait à un pareil outrage. Ghisleri s'obstina à me développer les dangers d'un refus, et notamment en ce qui touchait la restitution du reste des États pontificaux. Battu sur ce point, l'envoyé de Thugut formula une autre demande. Son gouvernement se contenterait, disait-il, de deux des trois Légations. Je persévérerai dans le même refus.

» J'avais donné ce refus absolu et formel de la part du Souverain Pontife. Ghisleri fit part lui-même des susdites propositions à Sa Sainteté. Le Pape y répondit par une demande formelle de restitution entière de tous les États de l'Église, y compris nommément les Légations. Une dépêche officielle, écrite par moi au ministre baron de Thugut, et une lettre de la main du Pape adressée à l'Empereur<sup>1</sup>, furent dirigées sur Vienne, afin de donner plus de poids à la demande. Lettre et dépêche ne reçurent jamais de réponse quelconque de la Cour impériale.

» Le Saint-Père, voyant qu'il attendrait en vain, dit à

<sup>1</sup> Note de la main du cardinal Consalvi : « Tout ce qui est dit dans cet écrit sur la cour de Vienne dans le temps du Conclave fut l'œuvre du ministre baron de Thugut, qui réussit à fermer toutes les voies pour arriver jusqu'à la personne de l'Empereur. »

Ghisleri, dans une autre audience, ces remarquables paroles : « Puisqu'on refuse si obstinément cette restitution, également commandée par la Religion et par la justice, que l'Empereur réfléchisse bien à ceci. C'est qu'en mettant dans sa garde-robe des vêtements qui ne sont pas à lui, mais à l'Église, non-seulement il ne pourra pas s'en servir, mais encore ils communiqueront les teignes à ses propres habits, c'est-à-dire à ses États héréditaires. »

» Ghisleri, qui savait se contenir, ne répondit point à cet argument du Saint-Père; mais, accourant aussitôt chez moi, il se plaignit de ce langage, et dit avec une extrême irritation : « Le nouveau Pape est un esprit bien novice dans le métier, et il connaît très-peu la puissance de la maison impériale, car, pour introduire les teignes dans sa garde-robe, il faut beaucoup, beaucoup, beaucoup. »

» L'événement ne tarda pas à vérifier les paroles de Sa Sainteté. Deux mois n'étaient pas écoulés, et la bataille de Marengo (14 juin 1800), faisait perdre à l'Autriche non-seulement les Légations, mais encore la Lombardie. Les victoires des Français n'entamèrent que trop les possessions de l'Empire.

» Le ministère autrichien craignait le concours du peuple et les acclamations respectueuses dans les Légations, si le Pape les traversait. Thugut s'opposa donc à ce que le Souverain Pontife prît le chemin de terre. La *Bellona*, vieille frégate mal équipée, dut servir au voyage par mer jusqu'à Pesaro. Ce voyage dura onze jours. De Pesaro à Ancône, il se continua en voiture; et au moment où le Saint-Père arrivait dans cette dernière ville, la nouvelle de la défaite de Marengo y parvenait également. La conséquence de cette mémorable bataille fut la cession

simultanée de tout le Piémont et de la Lombardie jusqu'à l'Adige.

» Le marquis Ghisleri, au fond homme honnête et religieux, accompagnait le Pape au nom de l'Empereur. En apprenant le désastre, il ne put s'empêcher de me dire, les larmes aux yeux : « Je vois malheureusement s'accomplir la prédiction du Saint-Père; elle m'avait pourtant bien paru impossible et outrageante, lorsque je l'avais entendue à Venise. »

» La restitution officielle au Saint-Siège du territoire depuis Pesaro jusqu'aux portes de Rome s'effectua dans la ville de Lorette. Quelques troupes autrichiennes seulement restèrent en garnison à Ancône; puis bientôt on les fit rentrer à Venise par mer. Le Pape poursuivit en souverain son voyage à partir de Foligno, et il arriva à Rome le 3 juillet 1800.

» Les troupes napolitaines, qui s'y trouvaient encore, vinrent à sa rencontre. Son entrée fut un véritable triomphe. Il alla prier dans la basilique de Saint-Pierre, au tombeau des Apôtres, puis de là il se rendit au Quirinal, où le soir de ce même jour le général Nasalli, au nom du roi des Deux-Sicules, lui fit restitution du territoire depuis Rome jusqu'aux frontières de Naples. Sous prétexte d'occuper la capitale du monde chrétien comme poste militaire, Nasalli, malgré mes prières, ne consentit jamais à en retirer ses troupes. Il fallut que le traité de Florence vînt forcer la main au gouvernement sicilien. Plus tard encore, ce gouvernement se décida à évacuer le duché de Bénévent, enclavé dans le royaume. Néanmoins les Napolitains y conservèrent le pouvoir civil. N'osant plus empêcher l'installation des autorités pontificales, ils montrèrent assez, par leurs façons d'agir, ce

qu'ils auraient voulu faire dans des circonstances plus propices. »

Pour préparer ce retour, auquel le cardinal Consalvi nous fait assister, il avait fallu surmonter des difficultés de toute espèce. Elles ne venaient plus de la Révolution française : le Joséphisme, qui administrait à Vienne et à Naples, essaya de faire surgir mille obstacles. Thugut et Acton, se disant les interprètes des Césars germaniques et des Bourbons de Naples, lésinaient avec la Papauté qui, sans autre force que son prestige moral, avait plus contribué que leurs armées au triomphe des principes sociaux. Mais le baron de Thugut, nourri à l'école des sophistes du dix-huitième siècle, successeur de Kaunitz, ami de Choiseul, de Pombal et de Florida Blanca, se condamnait au triste orgueil de ne pas humilier sa raison sous la main d'une puissance divine.

Détestant la Révolution plutôt dans ses effets que dans ses causes, il se sentait placé au milieu des contradictions les plus flagrantes. Par ses actes publics, il était voué à flétrir ou à combattre les maximes démagogiques ; par ses aspirations secrètes, il en désirait le succès. Ministre d'un gouvernement catholique et légitime, il avait pour mission de protéger l'Église menacée, et de veiller à la sécurité du trône. Ses idées ne s'accordèrent pas avec ses intérêts. Dans cette alternative, et afin de ne pas tout compromettre à la fois, il se mit à déclarer la guerre à la Révolution et à l'Église.

Thugut faisait louvoyer le cabinet autrichien sur les questions les plus importantes comme les plus délicates. Il hésitait lorsqu'il fallait agir ; il agissait quand il aurait dû se renfermer dans la neutralité. Il convoitait les biens du Sacerdoce, au moment même où la Révolution jetait

son dévolu sur ceux de l'Empire. Une pareille politique, véritablement devenue chez lui la science des papiers doubles, prêta au caractère de la diplomatie autrichienne une apparence de sournoiserie josphiste, dont elle fut longtemps imprégnée, et qui lui aliéna beaucoup de nobles cœurs. La maison de Habsbourg avait pour mission spéciale, au milieu de la tourmente, de sauvegarder les principes religieux et monarchiques. A la faveur d'une déviation qui, sous le règne de l'empereur François-Joseph, sera grandement rachetée, la Chancellerie autrichienne s'obstinait dans son attitude de ménagements envers la Révolution, et d'attaques indirectes contre le Saint-Siège. Par une aussi funeste tactique, évidemment sortie de l'officine encyclopédique, Thugut avait compromis plus que sa foi; on eût dit qu'il s'efforçait d'exposer l'honneur de ses maîtres.

Le Pontife accordé à l'Église universelle dans des circonstances aussi extraordinaires est, par la pureté de sa vie, par l'éminence de ses talents, et par une singulière expression de douceur malade peinte sur son visage, à la hauteur des infortunes et des gloires auxquelles la Providence le destine. Grégoire-Barnabé Chiaramonti, né à Césène le 14 août 1742, fut d'abord moine Bénédictin, évêque de Tivoli, puis d'Imola, et cardinal. Parent de Pie VI, honoré de son amitié, et ayant, par d'heureuses qualités, conquis l'estime et presque la tolérance des méchants, Pie VII pouvait avoir eu des rivaux. Il aurait été impossible de se dire son ennemi, tant le lait de la bonté humaine débordait de son cœur. Il ne croyait pas au mal. Son trône, qui déjà avait la douce majesté d'un autel, était tout naturellement entouré de respect et d'amour. Une loi de clémence semblait reposer sur ses lèvres. Il se







Typ. Henri Plon.

**LE PAPE PIE VII.**

dérobait à l'envie sans se dérober à la gloire, et son esprit était si élevé, qu'il n'y eut jamais place pour les petites choses. Chiaramonti se montra plus digne des honneurs qu'ambitieux de les conquérir; les honneurs firent violence à sa modestie. A le voir, et surtout à l'entendre dans ses palais apostoliques, on arrivait bien vite à se convaincre que la royauté du Christ, écrite sur ses vêtements et sur son propre corps, rayonnait encore plus vivement dans son âme.

En se chargeant du fardeau de la tiare, ce Pape, au regard si limpide et à la figure si expressive, avait accepté malgré lui une lourde responsabilité. Il venait à une époque de perturbation et de crise où les hommes, même les meilleurs, s'obstinaient à ne pas comprendre, afin d'être dispensés de bien faire. Il y avait des crimes de tout genre à expier, de monstrueuses injustices à réparer, de touchantes infortunes, de nobles exils à consoler. Pie VII avait compris tout cela, aussi, dans son encyclique d'avènement, datée du 15 mai 1800, et adressée, selon l'usage, à tous les évêques de la Chrétienté, fait-il une large part à ceux qui souffrent. « Nous éprouvons, dit-il, une profonde tristesse et une vive douleur en considérant ceux de nos enfants qui habitent la France; nous sacrifierions notre vie pour eux si notre mort pouvait opérer leur salut. Une circonstance diminue et adoucit l'amertume de notre deuil : c'est la force et la constance qu'ont montrées plusieurs d'entre vous, et qui ont été imitées par tant de personnes de tout âge, de tout sexe et de tout rang. Leur courage à ne pas se souiller d'un serment illicite et coupable, pour continuer d'obéir aux décrets et aux sentences du Saint-Siège apostolique, restera éternellement gravé dans notre mémoire, autant que la

cruauté, renouvelée des temps anciens, avec laquelle on a poursuivi ces chrétiens fidèles. »

C'était à Venise, pendant ses démêlés avec le ministre de la cour d'Autriche, que Pie VII, tournant ses regards vers la France, s'efforçait, par de douces paroles, de maintenir les uns, de raffermir les autres, et de préparer pour tous une ère de paix et de réconciliation. Occupé dans l'intérieur de sa Rome à cicatrizer les blessures encore saignantes que la Révolution a portées à l'Église aussi bien qu'à l'État, le Pontife ne se dissimule pas que de la France seule naîtra le salut ou la perte. La vie ou la mort des peuples semble attachée à un mouvement de ses armées, à une des mille secousses qui jettent ce pays dans les extrêmes. La France paraissait fatiguée d'anarchie; dans ses épuisements comme dans ses hontes, elle sentait renaître en elle un véritable besoin d'ordre moral et matériel.

En s'amusant à détruire de ses propres mains les idoles de sang et de boue qu'on la força d'élever aux abjections civiques et aux sacrilèges constitutionnels, la France se montre heureuse du présent et confiante dans l'avenir. Sous la protection de l'épée de Bonaparte, de nouvelles destinées s'ouvrent devant elle, et le premier Consul, dont la victoire de Marengo cimente l'autorité, désire consacrer, par un sincère retour à Dieu et à son Église, l'œuvre de réparation que son génie entreprend. Il respecte le Saint-Siège; pour le faire respecter, il dit à ses envoyés : « Traitez le Pape comme s'il avait deux cent mille hommes sous les armes. »

Quatre jours après la bataille, le 18 juin, Bonaparte écrivait aux deux autres Consuls : « Aujourd'hui, malgré ce qu'en pourront dire nos athées de Paris, je vais en

grande cérémonie au *Te Deum* qu'on chante à la métropole de Milan. »

Afin de mener à bien cet acte de haute politique encore plus que de courage, il fallait être autre chose qu'un soldat heureux. Le lendemain, Bonaparte couronne la solennité de son premier *Te Deum*, en priant le cardinal Martiniani de lui servir d'interprète auprès du nouveau Pape. Il a vaincu l'anarchie; dans l'espoir de consolider son édifice, il lui donne pour base la Religion. Il demande à Pie VII de seconder ses efforts, et de l'aider à rétablir et à pacifier. Cette ouverture inattendue, faite sur un champ de bataille, devait aller droit au cœur du Souverain Pontife. A peine de retour à Rome, le Pape répond que son vœu le plus cher est exaucé; puis Consalvi, revêtu de la pourpre sacrée et nommé secrétaire d'État, entame des négociations avec le gouvernement français.

Il y a vingt ans, lorsque, dans l'*Histoire de la Vendée militaire*, nous racontions ce triomphe de la foi chrétienne sur l'impiété révolutionnaire; nous écrivions <sup>1</sup> :

« Le premier Consul avait bien pu laisser dire qu'il serait un nouveau Monck; mais ce n'était pas un rôle secondaire qui devait sourire à ce général, dont le génie était aussi vaste que l'ambition. Avec des idées admirables de puissance et d'organisation sociale, Bonaparte pensait que sur les débris de l'anarchie, un enfant de la Révolution pouvait seul s'élever. Pour comprimer l'effervescence des passions mauvaises, et rendre à la France ses droits si longtemps méconnus, ses devoirs si longtemps oubliés, un homme de fer et d'intelligence était nécessaire. A cet homme, il ne fallait pour aïeul que

<sup>1</sup> *Histoire de la Vendée militaire*, par J. Créteineau-Joly, t. II, p. 460 et suivantes (4<sup>e</sup> édition).

son épée victorieuse. Il devait, par l'énergie ou par la séduction, entraîner dans sa nouvelle voie ces volontés rebelles depuis dix ans à tous les jugs. Bonaparte, grand guerrier et administrateur plus grand encore, s'imposa à ces fractions de parti qui, pour faire triompher de misérables constitutions, traînaient la France à la suite de leurs déportements. Il se donna la mission de relever les ruines, de cicatrizer les plaies encore saignantes, de rendre au pays sa dignité, de replacer le gouvernement à la tête de la civilisation, et de tout reconstituer sur les vieilles bases que les idées démagogiques avaient ébranlées. Il régularisait la force pour arriver à l'ordre.

» Ce que la Vendée militaire avait fait avec l'insurrection, il le tenta par la persuasion, il l'accomplit par l'audace. Le prestige de ses victoires fascinait le peuple; il profita de son ascendant sur les esprits pour les ramener aux idées de foi et de monarchie. Ce soldat, encore si jeune, et dont la vie s'est écoulée dans les angoisses d'une misère républicaine ou dans l'enivrement des triomphes, à quelle source a-t-il donc puisé les principes qu'il ressuscite avec tant d'autorité? Comment ce général, bercé au bruit des apostasies religieuses, élevé dans les scandales de toute nature que propageaient des imaginations malades, a-t-il pu comprendre si vite qu'il y a des choses qui ne meurent jamais? C'est ici que se révèle dans sa plénitude l'influence de la Vendée. Bonaparte désirait construire un nouvel édifice social dont il serait la pierre angulaire; mais, sans tenir compte des obstacles inévitables que lui susciteraient les diverses sectes, passant par toutes les phases du ridicule avant d'arriver à la négation de tout culte, il saisit admirablement qu'il n'y avait point de pouvoir stable autre que celui dont la Re-

ligion était le fondement. Ce ne fut pas à Paris, encore souillé des impudiques profanations des divinités révolutionnaires, ce ne fut pas aux provinces qui, avec indifférence, avaient laissé gronder sur leurs têtes les orages de l'impiété, les moqueries du culte de la Raison, qu'il demanda conseil et appui. Sans doute, la foi n'était pas éteinte au cœur des populations qui n'avaient pas eu le courage de résister à la tyrannie. Elle sommeillait seulement; mais en Vendée, elle était vivace, elle avait enfanté des martyrs, et produit des miracles d'abnégation et d'héroïsme. A chaque proposition de paix que l'on adressait aux paysans mutilés par la Convention, traqués comme des bêtes fauves par le Directoire, ces nobles privilégiés de l'oppression n'avaient qu'une réponse. Cette réponse était pour le génie de Bonaparte une leçon : « Rendez-nous notre Dieu ! » disaient les Vendéens. Ce fut une protestation que sept ans d'épouvantables calamités, de sacrifices de tout genre et de gloire ignorée, ne purent étouffer. Le premier Consul vit que ce n'était point par un motif d'héroïque témérité ou par une courageuse folie que les royalistes avaient renoncé à tous les bonheurs domestiques pour affronter toutes les misères.

» Cet homme, dont le regard était si pénétrant, et qui avait épuisé une question au moment même où l'on cherchait à la lui développer, cet homme appréciait la portée et les conséquences morales du grand fait de l'insurrection monarchique. Afin d'être tranquille sur le trône qu'il réservait à son ambition, et d'arracher aux mains de la Vendée les armes que les pacifications précédentes n'avaient pu faire tomber, il osa lui donner complète satisfaction. Au milieu de cette société railleuse et sceptique qui avait tremblé sous l'incorruptibilité de Robespierre,

qui avait eu des sourires pour les corruptions du Directoire, le premier Consul contemplait avec admiration ces caractères si forts et si pieux de la Vendée, se détachant avec tant de pureté de ce tableau de toutes les dépravations humaines. Sa pensée si profonde s'arrêta sur les uns et sur les autres. D'un côté on voyait les peuples qui avaient tout accepté des mains de la Terreur, tout, même la dénégation de Dieu; de l'autre, d'humbles agriculteurs qui, sur les cadavres de leurs familles et sur les cendres encore fumantes de leurs chaumières, n'exigeaient pour réparation que la liberté de prier Dieu. Entre ces deux divisions bien tranchées, Bonaparte avait-il à hésiter? Ne savait-il pas que les apôtres de l'athéisme sous Chauvette seraient, selon les circonstances, dévots ou impies à son gré, et qu'il n'avait qu'à commander pour être obéi!

» Aux généraux de la République, aux tribuns que la démocratie avait façonnés à ses exagérations d'égalité, il prodigua l'or et l'espérance de titres nobiliaires : c'était le salaire réservé à ces désintéressements patriotiques, à ces amants des droits de l'homme dont il avait la mesure. Mais à la Vendée, mais à cette population religieuse, que dans son enthousiasme militaire il proclamait un peuple de géants, il rendit sa foi, bien convaincu qu'il ne pourrait jamais rallier les consciences à son autorité tant que cette haute satisfaction ne leur aurait pas été accordée. La Vendée et les exigences révolutionnaires n'avaient pas d'autres droits à revendiquer. La Vendée prouvait que ses efforts n'avaient pas été stériles; elle proclamait que ce n'était pas dans un but d'étroit égoïsme qu'elle s'était soulevée, mais dans une pensée de moralisation religieuse et de foi sociale. Le premier Consul lui

donna gain de cause ; il ressuscitait la France chrétienne, que le sang des catholiques provinces de l'Ouest avait rachetée des turpitudes de l'impiété, et il la ressuscitait au profit des idées monarchiques. L'alliance de la religion et de la royauté est trop intime en effet pour qu'un peuple soit en même temps révolutionnaire et chrétien. La démagogie exclut la foi.

» Ce fut sous l'action de cette pensée, toujours présente à son esprit parce qu'elle est vraie, que Bonaparte traita avec les chefs vendéens ; il comprenait les répugnances qu'ils éprouvaient à servir une cause politique qui n'était pas la leur. A l'aurore des grandeurs, il respecta même ces répugnances ; mais, d'accord avec les Royalistes sur les grands intérêts religieux, il laissa au temps ou à la persuasion le soin de lui conquérir des fidélités qu'il enviait.

» Le premier Consul, écrivait l'abbé Bernier le 15 février 1800, est un homme extraordinaire, qui sent parfaitement que tous les sacrifices faits par les Vendéens ne peuvent être condamnés à la stérilité. Quand je lui raconte la piété et les traits de courage dont plus d'une fois j'ai été le témoin, sa figure s'anime ; on croirait qu'il est jaloux de ces soldats qu'il n'a pas commandés. Il m'a dit plus d'une fois : « Je serais fier d'être Vendéen ; » et il me demande si c'était seulement pour leurs princes que nos paysans affrontaient ainsi tous les dangers. Je lui réponds que les Bourbons avaient bien leur part d'un semblable dévouement, mais que le plus grand nombre des paysans ne combattaient ainsi que parce qu'on avait touché à leur foi et à leurs prêtres. Plus d'une fois déjà il m'a dit : « Je leur rendrai tout cela : ne faut-il pas faire quelque chose pour ceux qui ont tant fait en faveur de la religion ? »



J'ai la certitude qu'il le fera : jamais peut-être homme n'a si bien saisi la portée des choses. »

Sans connaître personnellement Bonaparte, Pie VII, avec la sagacité d'un Italien et la prescience d'un chef de l'Église, portait sur le général le même jugement; il prenait plaisir à mettre en lui les mêmes espérances. Arrivés au pouvoir à quelques semaines seulement d'intervalle, il leur était permis, tout en déplorant le passé, de chercher à reconstituer l'avenir. Étrangers aux dernières luttes, ils venaient pour y mettre un terme. Bonaparte invoquait la modération de Pie VII, le Pape faisait appel aux sentiments chrétiens du soldat. Tous deux étudiaient les moyens de dominer la Révolution, en affaiblissant son prestige.

La Révolution s'était emparée des plus imperceptibles avenues du pouvoir; elle les occupait par ses séides ou par ses usufruitiers. Tout en obéissant servilement, après avoir tyranniquement commandé, elle tremblait devant l'épée, afin de mieux relever la tête en face de la tiare. La Révolution se mettait humblement aux ordres du premier Consul; néanmoins cette soumission était plutôt dans la forme que dans le fond. On allait au-devant des désirs de Bonaparte; on devinait ses vœux; on entrait dans ses idées; on s'arrangeait même une place au soleil de sa gloire; mais, à force d'obséquiosités fallacieuses, on espérait bien enchaîner sa bonne volonté à l'égard du Siège romain. La Révolution avait fait le sacrifice momentané de ses cruautés et de sa licence : elle ne consentit jamais à renoncer aux haines et aux préjugés qu'elle nourrissait contre l'Église.

A cette époque d'élévations soudaines et de chutes plus soudaines encore, une autorité civile, quelle qu'elle fût, ne

devait paraître que temporaire à ces hommes qui, depuis sept années, avaient tout brisé ou tout avili. Une émeute heureuse, un revirement d'opinion ou un coup de poignard, pouvaient, d'un instant à l'autre, replonger la France et l'Europe dans l'abîme de la démagogie. Avec l'Église, d'aussi coupables espérances n'étaient pas permises. Sa merveilleuse vitalité se révélait au milieu même des persécutions. Un Pontife triomphant succédait à un Pontife mort dans l'exil, à un Pontife dont le cercueil, solennellement rendu à la Basilique chrétienne, servait de drapeau à la réconciliation. Puis, sur les ruines amoncelées autour de cette éphémère République, la Chaire de Pierre dominait encore le monde, comme pour attester la stérilité des vœux et des efforts de l'anarchie.

S'opposer directement à la volonté du Premier Consul, c'était perdre, sans aucun fruit appréciable, les chances que l'avenir tenait encore en réserve. On résolut donc d'obéir officiellement et d'entraver, par toutes sortes d'intrigues secrètes et de défiances calculées, le mouvement religieux, dont Pie VII et Bonaparte donnaient le signal. L'impiété feignit de renoncer à la lutte. Après une campagne de sacrilèges publics et de profanations sangui- naires, elle rentra sous sa tente; mais elle laissa sur le terrain des partisans plus tenaces qu'elle. La Révolution avait trouvé dans le Jansénisme et dans le Gallicanisme laïque, passés à l'état d'Église constitutionnelle, des alliés qu'un échec ne rebutait pas plus qu'une apostasie. La Révolution leur céda la parole; de leur haine invétérée contre Rome, elle se fit un bouclier.

La réconciliation du Saint-Siège avec la France était le renversement de tous les projets anticatholiques. Bonaparte a parlé; il ne reste plus qu'à se soumettre ostensi-

blement, et à couvrir de pièges cachés le chemin par lequel le Sacerdoce et l'Empire doivent aboutir au terme désiré.

Un homme dont Bonaparte, Consul et Empereur, avait eu l'idée de faire son conseiller indépendant et son moniteur privé, lui expliquait, dès cette époque, les difficultés de sa situation. Fiévée écrivait au premier Consul<sup>1</sup> :

« Les républicains d'opinion sont presque tous des gens assez respectables par leur probité, mais que les résultats malheureux de leurs tentatives ont plus étonnés qu'ils ne les ont convertis; aussi recommenceront-ils toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion.

» Incapables d'opérer par eux-mêmes un mouvement décisif pour leur cause, ils préparent ce mouvement, et quand il avorte, ils surgissent pour le justifier par leurs discours et par cet ascendant que donne la probité. Tous les ouvrages qui aujourd'hui renient la Révolution dans ses violences, sans cesser de vanter les principes politiques qui les ont amenés, partent de la main des républicains d'opinion. Pourvu qu'on ne tue pas, ou qu'on tue bien peu, on les voit à la suite de toutes les situations qui peuvent donner des chances à leurs opinions; mais ils n'appartiennent à aucun gouvernement; leur royaume n'est pas de ce monde.

» Ces hommes sont plus dangereux qu'on ne pense; dans toutes les circonstances qui pouvaient être décisives, on les a vus se présenter comme intermédiaires entre les factions, et prolonger la Révolution avec de fausses conciliations, dont peut-être ils n'étaient pas dupes. Je ne doute pas que le gouvernement actuel ne les ait souvent

<sup>1</sup> *Correspondance et relations de Fiévée avec Bonaparte (1802-1813)*, t. I<sup>er</sup>, p. 14 et suivantes.

rencontrés dans sa marche, et, si j'étais plus hardi, j'affirmerais qu'il a dû être plus embarrassé de leurs temporisations que des partis les plus actifs.

» Les républicains d'intérêt, j'entends les révolutionnaires consacrés par le sang qu'ils ont versé, se sont faits politiques depuis qu'ils ne peuvent se montrer furieux. Appelés à presque toutes les places, quelques-uns même à la confiance, pouvant deviner les projets du chef de l'État, loin de montrer de l'opposition, ils mettent de la chaleur à en assurer le succès; mais, dans le silence, ils font échouer ce qu'ils paraissent appuyer, ou, lorsque cela leur est impossible, ils détournent l'opinion publique de la joie d'un bien présent pour la frapper de craintes à venir. Cette tactique peut expliquer comment le premier Consul a toujours été acquérant, par des victoires étonnantes, une popularité qui semblait ne devoir jamais finir, et dont on ne rencontrait aucune trace quelques semaines après. Le mot de ces hommes est qu'il faut user Bonaparte, et, pour arriver à ce but, exalter toutes ses passions plutôt que d'essayer de les calmer. Les étrangers qui visitent la France sont surtout étonnés de voir que le premier Consul y inspire moins d'enthousiasme qu'au dehors. Cette observation, qui est vraie, et que j'avais eu occasion de faire en Angleterre, a plusieurs causes qu'il serait curieux de rechercher. Je m'arrêterai à la plus naturelle.

» La Révolution ayant exagéré les espérances populaires et n'ayant produit qu'un plus grand malaise, le peuple, toujours dupe de ceux qui l'exaltent, attendait tant de ses flatteurs, qu'on ne peut rien faire pour lui qui approche de ce qu'on lui avait promis.

» Il espère cependant que chaque gouvernement qui

survient réalisera le bonheur dont on l'avait flatté. Aussi, huit jours après la paix générale<sup>1</sup>, se demandait-on à Paris quel bien il en résultait. Tel est le peuple que la Révolution a formé. »

La situation intérieure, prise sur le fait par un écrivain profondément versé dans les secrets de la politique de parti, se révèle ainsi au premier Consul. Cette situation a ses difficultés de toute nature. En dehors des matérialistes de l'Institut, qui, après avoir décomposé la France, s'ingénient à décomposer chimiquement la pensée, et qui frémissent de colère en entendant prononcer le nom de Dieu, il surgit de partout des schismes et des divisions. Le Clergé constitutionnel, d'un côté, s'obstine dans ses tendances usurpatrices et dans ce désordre moral qui blesse au cœur la société chrétienne. D'un autre côté, le Clergé fidèle commence à relever la tête. L'échafaud et les persécutions l'ont décimé sans affaiblir son zèle. On n'a jamais pu le séparer de la communion romaine; de cette persévérance, il se fait une force et un titre.

Restés sur le sol français, les prêtres ont eu, dans le secret de leur charité, des mots de patience et d'espoir à murmurer aux oreilles du troupeau dont la garde leur est confiée. Lorsque la satiété du crime amène enfin un peu de quiétude, ces prêtres reparaissent au milieu des villes et des campagnes; ils reparaissent avec une auréole sanctifiée par les souffrances. Dans les églises sans cloches, sans autels, sans ornements, et où chaque pierre du temple est encore couverte des images de la lubricité, ils ne font entendre que des paroles de paix; ils ne prêchent que le pardon des injures.

Mais ce Clergé n'a pas de chefs. Les titulaires des évê-

<sup>1</sup> La paix d'Amiens.

chés de France sont morts, proscrits ou émigrés. Après avoir dignement supporté le poids des jours mauvais, ils attendent, dans le calme de leurs consciences, qu'il plaise au Saint-Siège de récompenser leur dévouement par un acte solennel de justice. Pie VI les encouragea; son successeur sur le trône peut-il les abandonner ?

Ainsi que Fiévée ne craint pas de le lui dévoiler avec une franchise assez rare, Bonaparte ne se sentait pas maître de tous ses mouvements. La Révolution le dominait malgré lui. Tout en le laissant pacifier par la victoire et gouverner par l'éclat de l'intelligence, elle savait néanmoins imposer des conditions détournées à celui qui n'en subissait de personne. A peine arrivé au timon des affaires, il avait semblé vouloir suivre le conseil que donne le cardinal de Retz : « Le grand secret de ceux qui entrent dans les emplois est de saisir d'abord l'imagination des hommes par une action que quelques circonstances lui rendent particulière. »

En moins d'une année, il avait opéré des prodiges. Selon la parole du prophète, il a trouvé les peuples mangeant la poussière comme les serpents, et épouvantés comme les bêtes qui rampent sur la terre. Par l'énergie seule de sa volonté, il prend à tâche de calmer ces terreurs, et il réussit. La paix venait de rentrer dans les esprits, il veut la faire rentrer dans les consciences, car il croit fermement que tout ce qui coopère au repos de l'Église et à l'affranchissement de la Religion contribue par là même au salut de l'Empire.

La mission du génie est de conserver ou de rétablir, quand il vient trop tard pour créer; Bonaparte rétablissait donc. Il rétablissait toujours heureusement lorsqu'il suivait ses inspirations; malheureusement quelquefois,

lorsque l'impétuosité de son caractère et l'orgueil de la victoire le livraient, à son insu, aux suggestions du schisme ou de l'intolérance démagogique.

Joseph Spina, archevêque de Corinthe, a été mandé à Paris avec le père Caselli, afin d'ouvrir les négociations relatives au Concordat. Les propositions à résoudre sont aussi difficiles que multipliées. Les questions de personnes heurtent les questions de principes. Le fait veut à chaque instant empiéter sur le droit; le mensonge se substitue à la vérité, et les paradoxes essayent de battre en brèche la puissance ecclésiastique. Comme dans toutes les transactions importantes, il s'élève à chaque pas des malentendus, des exigences, des compromis, des incertitudes, des rapprochements et des défiances.

Spina et le père Caselli parlaient en théologiens consommés; l'abbé Bernier, le prêtre de la Vendée Militaire, était le porte-voix du Consul. Joseph Bonaparte et Crétet ne paraissent pas encore. On ne s'entendait ni sur les choses ni sur les hommes; tout à coup le premier Consul, dont ces lenteurs très-naturelles fatiguent la longanimité assez vite épuisée, se décide à un coup de maître. Le cardinal Consalvi possédait la confiance la plus intime du Souverain Pontife; Bonaparte veut que le Cardinal vienne en personne à Paris, afin de lever tous les obstacles et d'aplanir toutes les difficultés. Sur l'ordre de Pie VII, Consalvi se met en route.

L'homme d'épée et l'homme d'Église vont se trouver face à face. Nous allons voir si, comme dans les saintes Écritures<sup>1</sup> « le patient vaut mieux que le brave, et si celui qui dompte son cœur l'emporte sur celui qui prend des villes. »

<sup>1</sup> *Proverbes*, xvi, 32.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100





Typ. Henri Plon.

**LE CARDINAL CONSALVI.**

Jeunes encore tous deux, ils ont, au suprême degré, le génie de la politique, la coquetterie de la femme et la prudence consommée des vieux diplomates. Comme tous les grands esprits italiens qu'apprécia Machiavel, tous deux ne sont pas simples, mais moitié cygnes, moitié renards. Bonaparte est hardi par calcul et audacieux de sang-froid. Avec ses yeux qui lancent des éclairs et ses lèvres toutes chargées du tonnerre, il arrive à la douceur par une feinte brusquerie ou par une violence empruntée. Il menace de la victoire, afin de séduire plus sûrement. Sa beauté sévère n'a pas moins d'autorité que de grâce. Il est armé de sarcasmes, cuisants comme la pierre infernale; on dirait une mine d'or, aimant parfois à se couvrir de pierres fausses.

Consalvi, insinuant comme un parfum, sait se faire un devoir de ne jamais négliger l'art des complaisances utiles, pourvu qu'elles soient honnêtes. La nature perfectionnée par la plus exquise aménité a tout prodigué pour seconder en lui l'extrême désir qu'il a de plaire à chacun. Dans sa parole comme dans son attitude, on reconnaît le *senatorius decor* du patricien de la vieille Rome. Sa belle tête, qui ne se courbera jamais ni devant la force ni devant la haine, rayonne de franchise contenue et de sérénité intelligente. En le voyant, on sent que jamais homme ne montrera une plus sage application de l'habileté dans la vertu et du calcul dans la droiture.

Avec Bonaparte, il va regarder les petits incidents comme des victimes que l'on doit sacrifier aux grandes affaires. Ils savent admirablement tous deux, quand ils le voudront, prendre l'épi dans son sens; néanmoins les préoccupations ambitieuses ne feront jamais oublier au prince de l'Église que tout ce qui se fait bien se fait

toujours assez tôt. Quand ces deux hommes vont se trouver en présence, essayant par tous les charmes de l'esprit de diminuer leurs défauts au profit de leurs qualités, nous verrons quel sera celui qui développera le mieux ce tempérament de l'espoir et de la patience, véritable tempérament de l'homme d'État.

La plupart des auteurs contemporains, en analysant les négociations qui précédèrent le Concordat, adoptent la version que les Intrus et les Jansénistes eurent intérêt à propager. Les faits sont à peu près partout les mêmes; ils ne diffèrent que par la manière dont ils furent appréciés. Depuis bientôt soixante ans, on n'a entendu qu'une seule partie; qu'il soit enfin permis à l'histoire de laisser la parole à l'autre. Grâce aux nombreux ouvrages antérieurs, nous connaissons de quelle manière les faits se passèrent et furent jugés par le Gallicanisme et la Révolution. Écoutons maintenant comment le cardinal Consalvi les expose et les élucide. Car c'est un grave témoin que celui qui a vu; c'en est un plus grave encore que celui qui a vu les événements et qui y prit une certaine part. Le meilleur de tous est le témoin qui raconte, dans la paix de sa conscience et dans l'honnêteté de son cœur, les affaires qu'il dirigea. Le cardinal s'exprime donc ainsi :

« Écrivant ces mémoires presque après onze ans d'intervalle et sans avoir sous les yeux les documents relatifs au sujet, non-seulement il y manquera peut-être quelques faits et circonstances qui ne sont plus présents à mon esprit, mais il pourrait se faire encore qu'il s'y glissât quelque erreur, une date incertaine ou autre chose semblable. Néanmoins il ne s'y rencontrera rien assurément que de très-exact et de très-vrai quant à la substance,

et finalement, on y fera connaître avec quelles instructions et quelle fidélité chacune des deux parties a procédé dans cette négociation, l'une des plus importantes de l'histoire de l'Église.

» Rentré à Rome le 3 juillet 1800, et à peine remis en possession du patrimoine de saint Pierre par l'Autriche et Naples, le Saint-Père fut aussitôt assiégé de nouvelles craintes, parce que, après la bataille de Marengo, la République du Piémont et la Cisalpine reparurent jusqu'aux frontières de l'État ecclésiastique.

» Par l'entremise du cardinal Martiniani, évêque de Verceil, le Saint-Père fut invité, de la part du premier Consul, à envoyer à Turin Monsignor Spina, archevêque de Corinthe *in part. inf.*, pour traiter avec lui des affaires de la religion en France. Monsignor Spina, qui avait suivi Pie VI à Valence, fut donc dirigé sur Turin, avec ordre d'entendre et de rapporter, *con ordine di sentire e riferire*. Tandis que Spina attendait vainement à Turin pour y traiter avec le premier Consul, tout à coup il est requis de se rendre à Paris, où Bonaparte lui assigne rendez-vous. Monsignor Spina prit la route de Paris, emmenant comme théologien le père Caselli, général de l'ordre des Servites. Je ne me souviens plus s'il eut le temps d'en faire d'abord la demande et d'obtenir une réponse. A Paris, on ne lui adressa que des propositions inadmissibles; on éleva difficultés sur difficultés, sans rien de réel ou qui pût être favorable à la Religion.

» Mais voilà qu'à l'improviste arrive à Rome M. Cacault, sans aucun titre officiel, sans charge directe de négociateur, mais négociant toutefois et gérant les affaires de la République française. M. Cacault était personnellement un assez brave homme et déjà très-connu à Rome. Son lan-

gage fit d'abord concevoir des espérances au Saint-Père, parce que chacune de ses paroles garantissait les excellentes dispositions du gouvernement français. Pendant ce temps, on continuait à Paris les négociations avec Monsignor Spina. On ne faisait guère que des propositions inadmissibles, et néanmoins la situation des choses était telle, en France, que la plus petite concession eût été déjà acceptée comme un bienfait. Le gouvernement de la République faisait valoir, il exagérait cet argument pour en arriver plus vite à ses fins et concéder le moins possible. Il ne cessait de répéter « que la persistance du Pape dans ses refus produirait des conséquences extrêmement amères non-seulement pour la foi catholique, mais encore pour la domination temporelle du Souverain Pontife. »

» Ces menaces surprirent le Saint-Père, elle ne le découragèrent point. La Congrégation des cardinaux *ad hoc* le soutenait dans la lutte. Dût-il s'exposer à perdre tous ses domaines temporels, il était très-décidé à ne transiger sur aucun point essentiel. Si la nécessité l'y contraignait, il aimait mieux sacrifier tout le reste. Monsignor Spina eut ses instructions dans ce sens; je les rédigeai sous les yeux et presque sous la dictée du Pape.

» Au milieu de cette attente et de ces incertitudes, Monsignor Spina ne recevait aucune réponse. Sur ces entrefaites, M. Cacault notifia que si, dans le délai de cinq jours, on n'avait pas signé le projet de Concordat dressé à Paris, et ce, sans le moindre changement, sans le plus indifférent des amendements ou restrictions, lui, Cacault, devait immédiatement quitter Rome et se rendre à Florence, sa légation, auprès du général Murat. Ce départ notifiait *ipso facto* la rupture entre le Saint-Siège et la France.

» Pour obtenir un délai, ou tout au moins pour avoir le temps de recevoir une réponse de Paris, je fis tout ce qu'il était permis de faire. M. Cacault se retrancha dans ses instructions, dont, affirmait-il, il lui était défendu de s'écarter d'un point quelconque. Le Saint-Père se contenta de dire avec sa placidité ordinaire : « Je remets ma cause entre les mains de Dieu. »

» La proximité des troupes françaises et les malveillantes dispositions de quelques agents de désordre ne donnaient que trop à craindre en cas de rupture. Enfin M. Cacault suggéra, puis imposa le départ immédiat pour la France du cardinal secrétaire d'État. Je devais aller de ma personne à Paris; le premier Consul l'exigeait, et nous ne pouvions manquer de nous entendre. C'était, répétait partout Cacault, le seul moyen évasif restant pour empêcher le renversement de l'autorité du Saint-Siège. Quoi qu'on pût dire, il fallut en passer par là. Cependant il fut convenu que pour ne laisser soupçonner au peuple ou à certains mécontents aucune trace de rupture, le ministre français partirait dans la même voiture que moi. Nous devons voyager ensemble jusqu'en Toscane, et les choses se passèrent ainsi : je laissai Rome, le 6 juin 1804, tout effrayé de la lourde responsabilité qui allait peser sur ma tête.

» Après un voyage de quinze jours, pendant lesquels je ne pris de repos qu'à Florence, Milan, Turin et Lyon, j'arrivai dans les premières heures de la nuit, de Rome à Paris, accablé de fatigue et ignorant toujours de quelle manière on aurait pris la nouvelle de ma mission, ayant vainement attendu en route une réponse à la communication qui en avait été faite par la Secrétairerie d'État à Monsignor Spina dès que mon départ eut été décidé.

J'allai m'établir à l'hôtel où était logé ce prélat avec son théologien, le père Caselli, et je ne trouvai aucun sujet de consolation dans le récit qu'ils me firent de l'état des choses.

» Ma première pensée dans la matinée suivante fut d'informer le premier Consul de mon arrivée, et de lui demander à quel moment je pourrais avoir l'honneur de le voir. Je lui fis demander en même temps dans quel costume il désirait que je me présentasse. Cette demande était nécessaire, car à cette époque l'habit ecclésiastique dans Paris, comme du reste dans toute la France, était chose absolument hors d'usage. Les prêtres étaient habillés comme les séculiers; les églises consacrées à Dieu étaient dédiées à l'Amitié, à l'Abondance, à l'Hymen, au Commerce, aux Jardins, à la Fraternité, à la Liberté, à l'Égalité et autres divinités de la raison démocratique. On ne voyait aucun signe extérieur de religion. Les idées républicaines étaient encore en pleine possession de tous les usages de la société. On donnait à tout le monde le titre de *citoyen* : il me fut donné à moi-même pendant le voyage, bien que je fusse revêtu des insignes du Cardinalat. Je n'avais pas cru devoir les quitter un seul jour, quoique je fisse en cela preuve de plus de courage que de prudence. Dans la capitale de la France cependant, et surtout en me présentant devant le chef du gouvernement, il est évident que la chose exigeait de ma part une certaine circonspection. Je ne voulais pas quitter l'habit ecclésiastique, mais je ne voulais pas non plus exposer les insignes du Cardinalat à quelque accident désagréable.

» Pour faire parvenir les susdites demandes, l'abbé Bernier me servit d'intermédiaire. Cet ecclésiastique avait été l'un des principaux chefs de la Vendée, dans sa lutte

héroïque contre le gouvernement républicain. Le même ecclésiastique avait été plus tard le plus actif instrument de la pacification des provinces royalistes, lorsque, privées de tout secours étranger et accablées sous les plus atroces violences d'une force infiniment supérieure, elles avaient dû s'estimer heureuses de pouvoir accepter les conditions de paix moins dures que le nouveau gouvernement consulaire, dans son propre intérêt, avait eu la sagesse de leur offrir. L'heureuse intervention de l'abbé Bernier dans une affaire si importante l'avait mis en faveur auprès du gouvernement, qui, ayant décidé de nommer un négociateur, dès les premières ouvertures avec Monsignor Spina, l'avait sagement choisi de préférence à tout autre, parce qu'il réunissait en lui la connaissance des matières ecclésiastiques, l'habileté du négociateur et la réputation d'un homme qui, d'une part, ne pouvait être suspect au Saint-Siège, non moins pour la pureté de ses principes que pour la cause qu'il avait soutenue, et qui, d'autre part, avait tout intérêt à ne pas perdre les mérites récents qu'il avait acquis auprès du gouvernement auquel il s'était rallié lors de la pacification de la Vendée. Cet ecclésiastique, qui jusqu'à ce moment avait toujours traité avec Monsignor Spina, ayant à peine reçu la nouvelle de mon arrivée, s'empressa de me rendre visite, et ce fut par lui que je fis parvenir au premier Consul la communication dont je viens de parler.

» La réponse du premier Consul fut plus prompte que ne l'aurait voulu quelqu'un qui devait désirer un certain intervalle entre l'arrivée et la présentation, moins à cause de la fatigue du voyage que du manque de temps pour se procurer quelques informations nécessaires ou utiles, qui pussent en tout cas lui servir de lumière et de règle



dans une première entrevue. L'abbé Bernier revint immédiatement avec cette réponse : « Que le premier Consul me recevrait dans cette matinée même, à deux heures après midi, et quant au costume, que je devais venir en cardinal le plus qu'il me serait possible. »

» Cette réponse, qui m'était désagréable par sa trop grande promptitude, me mit aussi dans l'embarras en ne faisant aucune mention de Monsignor Spina, qui, n'ayant pas encore été présenté au premier Consul, ne se crut pas autorisé à m'accompagner, ce qui me mettait dans l'obligation d'aller absolument seul, à mon grand déplaisir, attendu la nouveauté et mon ignorance complète de la situation où je me trouvais. Quant à venir *en cardinal le plus que je pourrais*, je n'en éprouvai aucune espèce d'embarras. Quoique j'eusse compris qu'il voulait que je me rendisse à l'audience en grande soutane rouge, je réfléchis que les cardinaux ne se présentaient en ce costume que devant le Pape, et que c'était par abus seulement que quelques cardinaux allaient ainsi vêtus à la cour des souverains, dont ils étaient sujets de naissance. Je résolus donc de ne me présenter qu'en habit court noir, avec les bas cependant, la barrette et le collet rouges, ainsi que les cardinaux vont ordinairement hors de chez eux, quand ils ne sont pas en fonctions.

» A l'heure convenue, le maître des cérémonies de la Cour est à mon hôtel, comme l'abbé Bernier m'en avait prévenu; il me prit dans sa voiture, et, seul ainsi avec lui, j'arrivai aux Tuileries. Je fus introduit dans un salon du rez-de-chaussée appelé le salon des ambassadeurs. Le maître des cérémonies me dit de rester là quelques moments, jusqu'à ce qu'il eût donné avis de mon arrivée. Je demeurai seul, sans rien voir autour de

moi qu'une profonde solitude. On m'avait sans doute introduit à dessein par ce côté silencieux et solitaire du palais, afin qu'à chaque pas ma surprise fût plus grande, et plus grande aussi l'impression embarrassée qui devait naturellement en être le résultat. Et en effet, le maître des cérémonies étant revenu peu de moments après, et m'ayant annoncé que je pouvais passer à l'audience du premier Consul, m'indiquant du geste une petite porte qui donnait sur le vestibule du grand escalier du palais, j'éprouvai véritablement la même surprise que fait éprouver au théâtre un changement subit de décoration, lorsque d'une chaumière, d'un bois, d'une prison, ou de toute autre situation pareille, l'on passe tout à coup au spectacle éblouissant de la cour la plus magnifique et la plus nombreuse.

» C'était le jour, comme je l'ai su depuis, où avait lieu aux Tuileries la grande parade, qui, à cette époque, se renouvelait tous les quinze jours, et à laquelle assistaient les trois Consuls qui représentaient le gouvernement, les chefs de l'État, c'est-à-dire le Sénat, le Tribunat, le Corps législatif, les grands dignitaires du palais, les ministres, les généraux et les autres ordres de l'État, et un nombre immense de troupes et de spectateurs. Le premier Consul voulut me faire aller à l'audience pour la première fois dans cette solennelle circonstance, afin de me donner, je le crois, une idée de sa puissance, me frapper d'étonnement, et peut-être aussi de crainte<sup>1</sup>. Il ne sera

<sup>1</sup> Tel est le récit de la présentation du cardinal Consalvi au premier Consul, et de leur première entrevue aux Tuileries. Ce récit émane du Cardinal lui-même. M. Thiers, toujours si bien renseigné sur les grands événements comme sur les plus petits détails, a une version toute différente, et il arrange ainsi la chose :

« Le cardinal Consalvi arriva le 20 juin (4<sup>or</sup> messidor) à Paris. L'abbé

pas difficile d'imaginer qu'une personne arrivée à Paris la nuit précédente, sans être prévenue, sans rien savoir des usages, des coutumes ni des dispositions des personnages devant lesquels elle paraissait, et qui était regardée en quelque sorte comme l'auteur responsable du mauvais résultat des négociations poursuivies jusqu'alors, dut ressentir d'un tel appareil, aussi imposant qu'imprévu, une émotion profonde et même le plus visible embarras. Ne pouvant m'imaginer que ma première audience me serait donnée en public, et ignorant entièrement la circonstance de la cérémonie de cette parade, je pensai que cette multitude, qui remplissait le vestibule et l'escalier, était accourue par curiosité, ayant appris (sans que je pusse imaginer comment) ma présentation aux Tuileries. Le bruit des tambours aux plus hautes marches de l'escalier, les salons et les antichambres, tous remplis de personnages richement vêtus, les grands dignitaires qui s'y pressaient en foule, et qu'il était impossible de ne pas reconnaître à leurs costumes et à leur tenue, me pénétrèrent d'une surprise toujours croissante.

» J'arrivai enfin dans un salon où je vis un seul personnage qui vint au-devant de moi, me salua sans dire une parole, puis marchant avec moi et me précédant, m'introduisit dans une pièce voisine. Je ne sus pas alors quel était ce personnage, mais j'appris par la suite que c'était le ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, nom trop connu dans les événements de la Ré-

Bernier et Monsignor Spina accoururent pour le recevoir, et le rassurer sur les dispositions du premier Consul. On convint du costume dans lequel il serait présenté à la Malmaison, et il s'y rendit, fort ému de l'idée de voir le général Bonaparte. Celui-ci, bien averti, n'eut garde d'ajouter au trouble du cardinal. » *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par A. Thiers, t. III, p. 255 et 256.

volution pour que j'aie besoin d'y ajouter ici. Je pensai qu'il venait de m'introduire dans le cabinet du premier Consul, et je me rassurai par l'espoir que je pourrais enfin être seul avec lui. Mais quelle fut ma surprise, lorsque, cette dernière porte s'ouvrant, j'aperçus dans un vaste salon une multitude immense de personnages, disposés comme pour un coup de théâtre ! Au fond de la salle, on voyait symétriquement rangés les divers corps de l'État (qui étaient, comme je l'ai su depuis, le Sénat, le Tribunal, le Corps législatif et les hautes cours de la magistrature), et sur les côtés, les généraux, des officiers de tous grades, les ministres, les grands fonctionnaires de l'État, et en avant de tout le monde, détachés et isolés, trois personnages que je sus plus tard être les trois Consuls de la République !

» Celui qui était au milieu fit seul quelques pas vers moi, et ce ne fut que par conjecture que je reconnus Bonaparte, conjecture bientôt confirmée par l'attitude du ministre Talleyrand, qui, toujours à mon côté, me présenta à lui. Je voulus alors dire quelque chose pour le complimenter et lui parler du sujet de mon voyage ; mais il ne m'en donna pas le temps, car je fus à peine auprès de lui qu'il prit aussitôt la parole, et me dit d'un ton bref : « Je sais le motif de votre voyage en France. Je veux que l'on ouvre immédiatement les conférences. Je vous donne cinq jours de temps, et je vous préviens que, si à l'expiration du cinquième jour les négociations ne sont pas terminées, vous devrez retourner à Rome, attendu que, quant à moi, j'ai déjà pris mon parti pour une telle hypothèse. »

» Telles furent, sans un mot de plus, les premières paroles que Bonaparte m'adressa, avec un air ni affable

ni brusque. Puis il se tut, attendant ma réponse. Je dis alors : « Que l'envoi fait par Sa Sainteté de son principal ministre à Paris était une preuve de l'intérêt qu'elle mettait à la conclusion d'un concordat avec le gouvernement français, et que je me flattais de l'espoir d'être assez heureux pour le terminer dans l'espace de temps qu'il désirait. » Soit que cette première réponse ne lui eût pas déplu, soit qu'il n'eût pas conçu de moi une idée trop défavorable, en voyant qu'avec la grâce de Dieu je ne m'étais pas laissé troubler par le spectacle inusité de cet imposant appareil, soit qu'il eût résolu d'avance de faire après notre rencontre ce qu'il fit effectivement, toujours est-il qu'après cet échange de nos premières paroles il entra subitement en matière, et pendant plus d'une demi-heure, dans la même attitude et devant tout ce monde, il parla sur le Concordat, sur le Saint-Siège, sur la Religion, sur l'état actuel des choses, et même sur les articles rejetés, avec une véhémence et une abondance inexprimables, sans colère toutefois ni dureté dans le langage. Je répondis à chaque chose ce que je crus devoir dire, sans trouble d'esprit (je le répète, par une grâce spéciale du ciel et nullement par mon propre mérite) et ne laissant aucune plainte contre Rome sans une justification convenable. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter tout ce qu'il dit en cette circonstance : tel n'est pas l'objet de cet écrit. Mais je ne saurais m'empêcher de rappeler une seule chose, uniquement comme un indice qu'il donna dès ce moment de son aversion pour la Société religieuse dont je vais parler. Il dit donc « qu'il ne pouvait voir sans étonnement et sans scandale l'union du Pape avec une puissance non catholique comme était la Russie, manifestée par le rétablissement

des Jésuites sur la demande de Paul I<sup>er</sup> (qui venait de finir par une mort tragique). Cette union, ajouta-t-il, doit évidemment contrarier et blesser le Roi Catholique, puisqu'elle est faite pour plaire à un souverain schismatique. » Je répondis avec une grande franchise « qu'il avait été très-mal informé sur ce fait, attendu que si le Saint-Père n'avait pas cru devoir refuser à l'empereur de Russie le rétablissement des Jésuites pour ses États, il n'avait pas agi sans les égards que lui commandaient sa paternelle affection et sa haute considération pour le Roi d'Espagne, et que la preuve en était dans l'intervalle de plusieurs mois écoulés entre la demande de Paul I<sup>er</sup> et l'envoi de la Bulle, laquelle n'avait été expédiée qu'après que le Pape se fut assuré que la cour d'Espagne n'y trouverait aucun sujet de plainte. »

» Après quelques réponses semblables faites par moi à beaucoup d'autres choses qu'il me dit dans cette première audience en public, il finit en répétant « que l'on commencerait donc immédiatement les négociations, n'ayant pas de temps à perdre, vu les grandes affaires qu'il avait dans les mains. » Puis me faisant un signe de la tête comme un salut, il se remit quelques pas en arrière à la place où étaient les deux autres Consuls et me congédia de la sorte. Je fis alors une inclination (comme j'avais fait à mon entrée) et je sortis de la salle, accompagné par M. de Talleyrand jusqu'à l'endroit où il était venu à ma rencontre. De là, le même maître des cérémonies m'accompagna et me reconduisit à mon hôtel.

» Cette journée ne se passa point sans que l'abbé Bernier vînt me voir. Il me dit « qu'il avait reçu du premier Consul l'ordre de commencer immédiatement les négociations, lesquelles devaient être terminées en cinq jours,

et que faute d'une conclusion, passé ce délai, je pouvais repartir. Il ajouta que le gouvernement désirait connaître en détail les raisons du Pape touchant le refus d'adopter purement et simplement le projet de Concordat présenté à Rome par M. Cacault. » C'était le même projet que le Pape avait rejeté lorsque **Monsignor Spina** le lui avait transmis. J'avais fait connaître les motifs de son refus, ainsi que les raisons des amendements et les modifications qu'il y avait faites et que la France avait rejetées. L'abbé Bernier « voulait avoir de moi sur cet objet un mémoire qu'il aurait à remettre au premier Consul le jour suivant. »

» Il ne s'était pas encore écoulé vingt-quatre heures depuis le moment de mon arrivée, après un voyage le plus rapide et le plus privé de tout repos, y compris celui de la nuit, et il fallait me prêter à des désirs qui paraissaient des ordres, afin de ne donner, dès le commencement, aucun sujet de mécontentement, et pour ne pas aliéner l'esprit de l'homme qui commandait et qui était accoutumé déjà à ne connaître aucun obstacle à ses volontés. Je réservai mes refus pour ce qui serait intrinsèque au sujet toutes les fois que la chose l'exigerait. Je crus donc devoir passer par-dessus tout ce qui m'était personnel, et je promis que la chose serait faite.

» Le Mémoire, fruit des veilles d'une nuit, fut remis le jour suivant à l'abbé Bernier, et par celui-ci à M. de Talleyrand, qui devait ensuite le communiquer au premier Consul. Le but de ce Mémoire était de justifier le refus du projet de concordat tel qu'il avait été envoyé par le gouvernement français, et de montrer ce qu'il y avait de raisonnable et de juste dans les modifications exigées par le Pape. J'y faisais remarquer que le Pape,

en même temps qu'il cédaient tant et tant de choses, ne gagnait rien de son côté, réduit qu'il était à se contenter du seul rétablissement du Catholicisme en France, sans aucune de ces prérogatives dont il y avait joui autrefois, et qu'il possédait encore dans tous les autres États catholiques. Je concluais que si, pour un objet aussi grand que le rétablissement de la Religion en France, le Pape devait consentir à toutes sortes de sacrifices, il ne pouvait être réduit à celui des principes, lesquels, en matière de Religion, étaient invariables et ne permettaient jamais que l'erreur ou les fausses maximes fussent substituées à la vérité et aux lois de l'Église.

» Le résultat de ce Mémoire ne fut pas heureux. Loin de reconnaître la raison qui guidait le Pape dans son refus de souscrire purement et simplement au projet français; loin d'admettre la vérité et l'importance des sacrifices que faisait le Pape en se contentant de la seule modification qu'il y avait faite, le rapport du ministre au premier Consul, en lui présentant mon Mémoire, fut aussi bref que fort et significatif, et singulièrement propre à l'indisposer contre moi et à le confirmer dans l'idée que mon zèle pour la cause du Saint-Siège était surtout excité par mon hostilité personnelle contre le gouvernement français. M. de Talleyrand écrivit de sa propre main à la marge de la première page du Mémoire que j'avais rédigé pour le premier Consul ces mots que je vis plus tard moi-même, lorsque le Mémoire passa entre les mains de l'abbé Bernier : « Le Mémoire du cardinal Consalvi fait reculer la négociation beaucoup plus loin que tous les écrits qui l'ont précédé. »

» Un rapport si défavorable, bien qu'il indisposât fortement le premier Consul, ne ralentit pas cependant le cours



des négociations. J'ai déjà prévenu que cet écrit n'avait nullement pour objet d'en rapporter la teneur, ni d'entrer dans le fond des matières qui y furent discutées, en reproduisant les raisons qui déterminèrent le Pape et ses mandataires à adopter ou à rejeter telle ou telle clause. Comme tout cela se trouve dans les bureaux de la Secrétairerie d'État et ressort des relations détaillées de la négociation qu'elle a reçues, j'y renvoie. Le but de cet écrit est de donner l'histoire, je dirai extérieure de la négociation, et non l'histoire intérieure de l'affaire, excepté cette partie du fond, qui a trop de connexion avec l'intérieur ou avec quelque événement qui s'y rapporte (comme on verra plus loin), et qu'on ne passerait pas, sans préjudicier à l'intelligence des principes de conduite qui m'ont guidé dans ces circonstances. Je me contenterai de quelques observations.

» Le travail de ces négociations ne pouvait être plus opiniâtre; bien qu'elles n'aient pas été terminées dans les cinq jours prescrits, chacun des jours en sus fut considéré toujours comme le dernier. On imagine facilement quelle fatigue et quelle gêne environnaient chaque conférence et chaque mémoire à rédiger. Il fallait passer les nuits et trouver encore le temps de changer, de corriger ce qu'on avait écrit avant de le remettre. Outre les conférences journalières avec l'abbé Bernier, j'en eus deux avec le premier Consul en tête-à-tête.

» Pendant toute la durée de cette affaire, j'ai pu seulement rendre visite aux deux autres Consuls et au ministre des affaires étrangères (chez qui je dînai une fois) et aux ministres d'Espagne et d'Autriche, sans voir les autres et sans presque visiter Paris.

» Quand je travaillais avec l'abbé Bernier, j'étais dans

la position la plus désavantageuse ; car, dans tout ce qui offrait quelque difficulté, il assurait toujours qu'il ne pouvait rien décider ; qu'il lui était impossible d'adhérer à mes raisons, quelque évidentes qu'elles lui parussent, obligé qu'il était d'en référer chaque jour au premier Consul. Quant à moi, au contraire, il ne me fut jamais permis d'envoyer un courrier pour informer et consulter le Pape, sous prétexte que l'on devait nécessairement conclure le lendemain. Ma qualité de plénipotentiaire me dispensait de tout recours à Rome, me disait-on, lorsqu'on craignait de m'entendre prouver que rien de semblable ne s'était vu dans aucun traité, et beaucoup moins dans les matières de Religion, où, en dernière analyse, c'est le Pape et non son commettant, qui est le maître et le régulateur.

» Rien ne servit à rendre ces négociations moins amères, encore moins à obtenir des conditions meilleures pour la Religion, pas plus toutes les facilités possibles, ni un évident esprit de conciliation, ni un empressement raisonnable, ainsi que toute sorte de désintéressement. En effet, l'Église et le Saint-Siège ne faisaient pas seulement les plus énormes sacrifices d'argent, de territoire, de prérogatives et de droits ; mais je ne proposai jamais, dans ces négociations, aucun objet temporel, tels que le recouvrement des provinces perdues, la réparation ou le soulagement des maux immenses que l'Église avait soufferts.

» Enfin on n'épargna certainement aucune diligence, aucun soin, aucun effort, aucunes bonnes manières, aucunes démonstrations de fermeté et de vigueur qui pussent, selon les circonstances, mener l'affaire à la meilleure fin désirable, vu les éventualités où se trou-

vait la France, le caractère de celui qui la gouvernait et les efforts réunis des incrédules, du Clergé constitutionnel, ainsi que de tous les ennemis du Catholicisme et de Rome.

» Le meilleur témoignage de tout cela est assurément celui des deux représentants de l'Autriche et de l'Espagne, et surtout du premier. Le comte de Cobentzel était, comme on sait, le ministre de l'empereur François, envoyé expressément à Paris pour traiter les affaires alors sur le tapis. Il vint plusieurs fois me presser de toute son influence d'achever le Concordat. Il me répétait sans cesse que si le Premier Consul ne s'arrangeait pas avec Rome, s'il se détachait définitivement du Chef de la Religion catholique, l'incendie et la ruine qui en résulteraient ne se borneraient pas à la France, — bien que cette seule perte fût incalculable pour l'Église, — mais que le premier Consul voudrait des complices de sa défection, afin d'en diminuer aux yeux des peuples l'impression et l'horreur et d'en empêcher les conséquences fâcheuses à son autorité; qu'il forcerait la main, comme il l'avait dit plus d'une fois, aux autres gouvernements, et entraînerait à sa suite l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Suisse, la Hollande, et tous les pays où se ressentait sa puissance déjà sans bornes et irrésistible. L'ambassadeur autrichien énumérait toutes les conséquences fatales d'une telle révolution et pour la Religion et pour l'État. Il faisait ressortir l'immense difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de réparer, en un tel genre de choses, les pertes déjà consommées (ainsi que l'enseignement l'histoire et l'expérience), même dans la supposition de quelque changement, ce qui alors n'apparaissait sous tous les points de vue que dans un lointain fort éloigné. Il me

conjurait, pour le bien même de la Religion et des divers États, de tenter tout ce qui n'était pas décidément impossible pour la ratification d'un concordat sans lequel la ruine universelle était irréparable.

» Ces observations et prières, par trop vraies et trop fondées sur la position du moment et le caractère du régulateur des destinées communes, ne me firent pourtant pas dévier d'une ligne de mes instructions ni de mes devoirs. J'en sentais toute la force, j'en découvrais toute l'importance. Néanmoins elles n'eurent d'autre effet que de me confirmer dans la détermination que m'imposaient les ordres mêmes du Pape, savoir : de ne pas rompre les négociations et de ne pas refuser le Concordat, parce que je ne l'aurais point obtenu aussi bon que possible, mais de ne pas le conclure non plus, en outre-passant les instructions que l'on m'avait données, et dont j'ai fait mention plus haut.

» C'est toujours dans cette vue que j'ai poursuivi, pendant environ vingt-cinq jours (je ne saurais préciser davantage); les conférences avec l'abbé Bernier, étant perpétuellement assisté du prélat Spina et du théologien Caselli. Je travaillais en commun avec eux; ils assistaient à tous les entretiens, donnaient en commun avec moi, chaque jour, les réponses aux propositions de l'abbé Bernier, et déterminaient avec moi les objections à lui présenter. Ce n'est pas le lieu de dire quels efforts, quelles angoisses coûtèrent ces conférences, quels obstacles incroyables s'y rencontrèrent, quelles furent les prétentions du gouvernement français, dans quelles entraves fut mis celui qui agissait pour le Saint-Siège; car ce n'est pas la fin principale de cet écrit, comme je l'ai dit en commençant. Il est un point cependant que je ne

puis passer sous silence. Il faut justifier non pas tant celui qui a traité du Concordat à Paris (la chose est déjà faite par le projet de concordat réformé à Rome avant ma mission, quoiqu'il ait été rejeté par le Gouvernement français, à défaut de plusieurs concessions pour d'autres objets) que le Saint-Siège lui-même, qui s'est cru dans la nécessité inévitable d'y adhérer, après avoir épuisé tous les moyens et tous les efforts imaginables pour détourner le Gouvernement français de cette demande. Je veux parler de l'affaire de la démission des anciens évêques.

» Le premier Consul avait déclaré dès le principe qu'il était indispensable de réduire de moitié au moins le nombre des anciens évêchés afin de pouvoir doter les nouveaux, eu égard à l'usurpation des biens ecclésiastiques qu'on devait regarder comme irrémédiable, à moins qu'on ne cherchât à y voir un obstacle insurmontable au rétablissement du culte catholique en France. Il avait encore déclaré d'une manière plus forte et plus immuable que le gouvernement nouveau n'avait aucune confiance dans les évêques titulaires, partisans de l'ancien gouvernement, pour lequel ils avaient généralement émigré à la suite de la dynastie expulsée; qu'il n'entendait à aucun prix qu'ils occupassent les nouveaux sièges, hormis ceux qui, ayant donné leur démission, seraient ensuite nommés à des sièges nouveaux par le Gouvernement consulaire, auquel ils en seraient redevables. Avant que je fusse envoyé de Rome, le Pape avait fait des efforts inexprimables pour détourner le Gouvernement de cette prétention, mais le Saint-Père trouva une résistance invincible. Le Gouvernement français déclarait formellement qu'on ne ferait jamais de concordat, et par consé-

quent que la Religion catholique ne se rétablirait point en France, si le Pape ne s'engageait pas, dans un des articles du Concordat (comme on le voyait dans le projet du gouvernement), à faire donner aux anciens évêques leur démission. En cas d'un refus, le Pape était obligé de déclarer leurs sièges vacants et d'instituer canoniquement sur les nouveaux sièges les évêques nommés par le nouveau gouvernement, au nom de sa souveraine autorité.

» Quand le Pape fut convaincu sans aucun doute qu'il n'obtiendrait qu'au prix de cet article le rétablissement de la Religion catholique dans les populeuses provinces de la France, il avait cédé, quoique avec la plus extrême amertume, à la force des circonstances, et cela de l'avis unanime du Sacré Collège. Il considérait le très-grand bien ou le très-grand mal qui résulterait du rétablissement ou du non-rétablissement de la Religion dans ce pays, non-seulement pour la France elle-même, mais pour les États qu'elle entraînerait dans son parti, lorsque aurait lieu cette décisive défection de l'Église catholique. Il considérait aussi qu'en supposant que les anciens évêques refusassent de contribuer à un bien aussi immense et préférassent leurs propres intérêts à ceux de la Religion, ce fait seul les rendait indignes qu'on eût pour eux des égards funestes à la Religion et à l'Église. Du reste, l'histoire de l'Église offrait d'éclatants exemples de cette conduite dans des cas semblables et même moins pressants.

» Ces considérations avaient donc décidé le Saint-Père à accepter cet article, avant même que j'eusse quitté Rome. Mais je savais combien cette épine déchirait cruellement son cœur. Je ne laissai donc pas, dans le cours des négociations de Paris, de tenter tous les travaux d'Hercule

(qu'on me permette une allusion inspirée par le nom que je porte) pour déterminer le Premier Consul à y renoncer. Ce fut en vain que, dans nos entretiens privés, je m'efforçai de lui faire goûter quelque-une de toutes les raisons que je pouvais imaginer dans ce but. En vain lui représentai-je que les Évêques anciens, lui devant leur rappel à la tête de leurs Églises, lui en auraient toute l'obligation, et que ce lien, joint à celui du serment qu'ils devaient lui prêter, l'assuraient de leur fidélité. Quand je vis que tous ces arguments étaient inutiles, — il y répondait par d'autres qui se disent tirés de la nature du cœur humain, et par conséquent de la sottise, comme il s'exprimait, qu'il y a à se flatter qu'ils changeraient leur cœur et s'attacheraient de bonne foi au nouveau gouvernement, — je fis l'essai d'un motif qui semblait devoir l'emporter. Je m'appuyai sur les maximes qu'on professe en France. Je lui soutins que les privilèges tant vantés et les si fameuses libertés de l'Église gallicane allaient recevoir par ce fait un coup dont les histoires du pays ne renfermaient assurément aucun exemple. Faire déposer par le Pape, grâce à un acte de sa suprême autorité, quatre-vingt-dix ou cent Évêques français tous ensemble, au cas où ils se refuseraient à la demande de la démission volontaire qu'on leur imposait, les déposer sans procès, sans jugement, pour leur en substituer de nouveaux, si, disais-je, ce n'est pas injuste, à cause de la fin qu'on veut atteindre, c'est assurément attribuer au Pape sur les Églises de France une autorité telle que cela suffit pour jeter à terre le grand colosse de ses libertés et privilèges tant vantés. Et c'était vrai.

» Je ne laissai pas de faire observer aussi que si le Saint-Siège avait été animé du désir d'exercer cette suprême

autorité dans un pays où elle avait rencontré tant de résistance, au lieu de s'opposer si vigoureusement, comme je faisais, à la demande du Premier Consul, le Pape aurait dû saisir volontiers cette occasion; mais, ajoutais-je, ses justes égards pour des Évêques, si bien méritants de la Religion par leur conduite pendant la Révolution, lui faisaient désirer le contraire.

» Rien n'ébranla le Premier Consul. Tout ce que je pus obtenir fut que le Pape formulerait à sa volonté le Bref par lequel il demanderait aux Évêques leur démission volontaire. Et assurément le Bref fut rédigé ensuite dans la forme et la plus honorable, et la plus officieuse et la plus affectueuse qu'on pût désirer pour eux. Mais il était impossible d'arriver à obtenir qu'on ne fit pas mention dans ce Bref de la nécessité où serait le Pape, dans le cas d'un refus, de passer outre en vertu de son autorité suprême, afin d'obtenir le bien du rétablissement de la Religion en France. Je l'avais proposé, pour ne pas les désobliger, dans la demande elle-même. Le Premier Consul objecta que, sans cette insinuation, aucun ne donnerait la démission souhaitée, et qu'alors l'exercice du pouvoir absolu sur un bien plus grand nombre deviendrait plus violent et ferait plus de bruit.

» Que n'a pas coûté au Saint-Siège ce Concordat! Je n'en dirai qu'une seule chose, c'est que le prix de tous ses sacrifices, la compensation de toutes ses concessions, le contre-poids de toutes ses peines, fut toujours la certitude de l'extinction totale du schisme et de l'abandon sincère du clergé constitutionnel, que le Gouvernement français promettait de la manière la plus solennelle et la plus authentique comme l'effet du Concordat, si l'on parvenait à le rédiger.



» A force d'indicibles fatigues, de souffrances et d'angoisses de tout genre, enfin arriva le jour où il semblait qu'on touchât au terme désiré, c'est-à-dire à la conclusion, quant à la substance, de ce même projet de traité amendé à Rome, que le gouvernement français avait repoussé avant mon voyage, et qui avait fait enjoindre à M. Cacault de quitter Rome dans le terme de cinq jours.

» L'abbé Bernier, qui portait chaque soir au Premier Consul le résultat des conférences et nous faisait part de son adhésion, quand il arrivait à l'obtenir, après les paroles les plus persuasives et les plus grands efforts, annonça finalement un jour (c'était le 13 juillet) que le Premier Consul acceptait tous les articles discutés, et que par conséquent on souscrirait, le jour suivant, les deux copies semblables du Concordat. Après sa signature et celle du Pape, ces copies devaient rester entre les mains de chacune des deux parties contractantes. Il me demanda si je voulais signer seul, qu'alors le frère du Premier Consul, Joseph Bonaparte, qu'il prétendait placer sur le même rang que moi, signerait du côté du Gouvernement français; que si je voulais m'associer d'autres personnes dans la signature, j'avais à indiquer combien et lesquelles, afin que le Gouvernement en choisit de son côté un nombre égal et de même qualité. Je répondis que je pouvais sans doute signer seul, puisque mon arrivée en dernier lieu et ma qualité ôtaient le droit d'intervenir à tout autre mandataire antérieur; mais que je voulais reconnaître le mérite de qui avait travaillé à cette grande négociation avant moi, et ne donner de déplaisir à personne. J'ajoutai que je ferais donc signer avec moi le prélat Spina et le théologien Caselli. L'abbé Bernier me dit qu'il allait porter ma réponse au Premier Consul, et que, dans la matinée

suivante, il viendrait m'annoncer ceux que le général aurait choisis pour signer, ce qui devait avoir lieu dans la journée. Il m'avertit de préparer une copie du Concordat déjà convenu pour y mettre les signatures respectives, comme lui, de son côté, en ferait une copie semblable.

» Dans la matinée du jour suivant, il me déclara que le premier Consul avait désigné le conseiller Crétet pour être l'égal du prélat Spina, et lui-même, abbé Bernier, pour répondre à la personne du père Caselli. Il ajouta qu'il ne paraissait pas décent de faire la cérémonie de la signature d'un acte aussi solennel et aussi intéressant dans un hôtel comme le mien. (J'habitais, avec les deux autres délégués, à l'*Hôtel de Rome*.) Bernier me proposait, et c'était le désir du premier Consul, de me conduire, avec mes deux collègues, chez Joseph Bonaparte. J'y consentis, en mettant de côté toute étiquette non indispensable. Il dit qu'il viendrait lui-même nous prendre un peu avant les quatre heures du soir, afin de nous conduire au lieu convenu, « où, assurait-il, nous en finirions avec un quart d'heure, n'ayant rien autre chose à donner que six signatures, lesquelles, y compris les compliments, ne demandent pas même tant de temps. » Il nous montra alors le *Moniteur* du jour, où le gouvernement avait fait annoncer au public (qu'on note cette circonstance) la conclusion de l'affaire par ces paroles :

« Le cardinal Consalvi a réussi dans l'objet qui l'a amené à Paris. »

» Bernier ajouta que le jour suivant, 14 juillet, où se célébrait alors la plus grande fête en France, « le Premier Consul voulait proclamer, dans un dîner public de trois cents couverts et plus, l'heureuse nouvelle de la

signature de ce solennel traité, qui l'emportait de beaucoup sur le Concordat de François I<sup>er</sup> avec Léon X, par l'importance du rétablissement de la Religion en France, après le naufrage de la Révolution sans exemple qui venait d'éclater.

» Un peu avant les quatre heures de l'après-midi, Bernier arriva, un rouleau de papier à la main, rouleau qu'il ne développa point, mais qu'il dit être la copie du Concordat à signer. Nous prîmes la nôtre, ainsi qu'il était convenu, et nous allâmes ensemble à la maison du citoyen Joseph (comme on disait alors), frère du premier Consul.

» Il me reçut avec les plus grandes marques de politesse.

» Quoiqu'il eût été ambassadeur à Rome, je n'avais pas eu l'occasion de lui être présenté, n'étant encore que prélat. Dans le peu de jours que je restai à Paris, je ne l'avais pas rencontré, en lui faisant une visite d'étiquette comme au frère du chef du gouvernement, car il se retirait assez souvent à la campagne. Ce fut donc la première fois que nous nous vîmes. Après les premiers compliments, il nous engagea tous à nous asseoir à la table qu'on avait préparée à cet effet, et il dit aussi lui-même, comme avait fait l'abbé Bernier : « Nous en finirons vite, n'ayant rien autre chose à faire que de signer, puisque tout est déjà terminé. »

» Assis autour de la table, on consacra un moment à la question de savoir qui signerait le premier. Il semblait à Joseph Bonaparte que cet honneur lui était dû comme frère du chef de l'État. Je lui fis remarquer, de la manière la plus douce et avec la fermeté nécessaire en cette rencontre, que ma qualité de Cardinal et de représentant du Pape ne me permettait pas de prendre le second rang

dans les signatures à apposer; que dans l'ancien gouvernement de France, comme partout, les Cardinaux jouissaient d'une préséance non contestée, et que je ne pouvais pas céder en un point, ne regardant pas ma personne, mais la dignité dont j'étais revêtu. Je rends à Joseph cette justice, qu'après quelques difficultés, il fit retraite de fort bonne grâce, et me pria de signer le premier. Il devait signer le second, puis le prélat Spina, le conseiller Crétet, le père Caselli, et enfin l'abbé Bernier.

» On mit donc la main à l'œuvre, et j'allai prendre la plume.

» Quelle fut ma surprise, quand je vis l'abbé Bernier m'offrir la copie qu'il avait tirée de son rouleau comme pour me la faire signer sans examen, et qu'en y jetant les yeux, afin de m'assurer de son exactitude, je m'aperçus que ce Concordat n'était pas celui dont les commissaires respectifs étaient convenus entre eux, dont était convenu le premier Consul lui-même, mais un tout autre! La différence des premières lignes me fit examiner tout le reste avec le soin le plus scrupuleux, et je m'assurai que cet exemplaire non-seulement contenait le projet que le Pape avait refusé d'accepter sans ses corrections, et dont le refus avait été cause de l'ordre donné à l'envoyé français de quitter Rome, mais, en outre, qu'il le modifiait en plusieurs endroits, car on y avait inséré certains points déjà rejetés comme inadmissibles, avant que ce projet eût été envoyé à Rome.

» Un procédé de cette nature, incroyable sans doute, mais réel, et que je ne me permets pas de caractériser, — la chose, d'ailleurs, parle d'elle-même, — un semblable procédé me paralysa la main prête à signer. J'exprimai ma surprise, et déclarai nettement que je ne

pouvais accepter cette feuille à aucun prix. Le frère du premier Consul ne parut pas moins étonné de m'entendre me prononcer ainsi. Il disait ne savoir que penser de tout ce qu'il voyait. Il ajouta qu'il tenait de la bouche du premier Consul que tout était réglé, qu'il n'y avait plus qu'à signer. Comme je persistais à soutenir que l'exemplaire contenait tout autre chose que le Concordat arrêté, il ne sut que répondre qu'il arrivait de la campagne, où il traitait des affaires d'Autriche avec le comte de Cobentzel ; qu'étant appelé précisément pour la cérémonie de la signature du traité, dont il ne savait rien pour le fond, il était tout neuf, et ne se croyait choisi que pour légaliser des conventions admises de part et d'autre.

» Moi, je n'oserais pas, aujourd'hui, affirmer avec certitude s'il disait vrai ou s'il disait faux. Je ne sus pas le reconnaître alors davantage ; mais j'ai toujours incliné, et j'incliné encore à croire qu'il était dans une ignorance entière de ces choses, tant il me parut éloigné de toute dissimulation dans ce qu'il fit durant cette interminable séance, et sans jamais se démentir. Comme l'autre commissaire, le conseiller d'État Crétet en affirmait autant, et protestait ne rien savoir, et ne pouvoir admettre ce que j'avançais sur la diversité de la rédaction jusqu'à ce que je la leur eusse démontrée par la confrontation des deux copies ; je ne pus m'empêcher de me retourner vivement vers l'abbé Bernier.

» Quoique j'aie toujours cherché, dans le cours de la négociation, à éviter tout ce qui aurait tendu à suspendre la discussion et à donner prétexte à l'irritation et à la mauvaise humeur, je lui dis que nul mieux que lui ne pouvait attester la vérité de mes paroles : que j'étais très-étonné du silence étudié que je lui voyais garder sur ce

point, et que je l'interpellais expressément pour qu'il nous fit part de ce qu'il savait si pertinemment.

» Ce fut alors que, d'un air confus et d'un ton embarrassé, il balbutia qu'il ne pouvait nier la vérité de mes paroles et la différence des concordats qu'on proposait à signer; mais que le premier Consul l'avait ainsi ordonné, et lui avait affirmé qu'on est maître de changer tant qu'on n'a point signé. Ainsi, continua Bernier, il exige ces changements, parce que, toute réflexion faite, il n'est pas satisfait des conventions arrêtées.

» Je ne détaillerai pas ce que je répliquai à un si étrange discours, et par quels arguments je démontrai combien cette maxime, qu'on peut toujours changer avant d'avoir signé, était inapplicable au cas actuel. Ce que je relevai bien plus vivement encore, ce fut le mode, la surprise employés pour réussir; mais je protestai résolument que je n'accepterais jamais un tel acte, expressément contraire à la volonté du Pape, d'après mes instructions et mes pouvoirs. Je déclarai donc que si, de leur côté, ils ne pouvaient pas ou ne voulaient pas souscrire celui dont on était convenu, la séance allait être levée.

» Le frère du premier Consul prit alors la parole. Il s'efforça de la manière la plus pressante d'appuyer sur les conséquences de la rupture des négociations, non moins pour la Religion que pour l'État, et non moins pour la France, cette grande partie du Catholicisme, que pour tous les pays où l'on éprouvait sa toute-puissante influence. Il faut faire, répétait-il, toutes les tentatives imaginables pour ne pas nous rendre, nous présents, responsables de si cruels désastres. Il faut parvenir à nous entendre et à nous rapprocher autant que possible; il faut le faire, ce jour-là même, parce que la conclusion

du Concordat a été annoncée dans les journaux, et qu'on en doit proclamer la signature au grand dîner du lendemain.

» Il n'était pas difficile, reprenait-il, de comprendre à quel degré d'indignation et de fureur (ce sont ses termes) s'emporterait un caractère qui ne cédait à aucun obstacle, comme celui de son frère, s'il devait paraître, aux yeux du public, avoir inséré dans ses propres journaux une fausse nouvelle sur un si grave objet.

» Joseph Bonaparte me conjurait en conséquence de tenter au moins, dans cette même journée, un accommodement quelconque. Me voyant une invincible répugnance à discuter le plan contenu dans l'exemplaire du gouvernement apporté par l'abbé Bernier (je m'étais posé, dans les réponses que je lui donnais successivement, comme absolument décidé à ne pas toucher à ce plan déjà rejeté par le Pape et exclu définitivement dès l'ouverture de la négociation), il n'avait pas de difficulté à mettre en discussion le plan déjà adopté de mon exemplaire. Il croyait qu'on devait essayer de le modifier de manière qu'on pût espérer que le premier Consul consentît à le recevoir. Le poids des réflexions qu'il venait de faire, et la grande politesse de son ton et de ses manières dans ce qu'il m'objectait et me répondait, me firent, de l'avis du prélat Spina et du théologien Caselli, qui devaient signer avec moi pour le Saint-Siège, consentir enfin à commencer ce travail. Je m'y résignai, moins dans l'espérance de réussir, attendu ma détermination immuable de ne pas me départir d'un point de la substance de ce plan qu'on rejetait après l'avoir accepté, que pour ne pas paraître malgracieux et déraisonnable, en repoussant une tentative d'accommodement

sur un objet aussi grave, tentative qu'on me proposait avec une exquise urbanité.

» On prit donc en main le plan de l'exemplaire que j'avais apporté, et on commença la discussion vers les cinq heures de l'après-midi. Pour comprendre combien elle fut sérieuse, combien exacte, combien débattue successivement de part et d'autre, combien laborieuse, combien pénible, il suffira de dire qu'elle dura, sans interruption aucune, sans aucun repos, pendant dix-neuf heures de suite, c'est-à-dire jusqu'à midi du jour suivant. Nous y passâmes toute la nuit, sans renvoyer ni les domestiques, ni les voitures, comme il arrive quand on espère finir d'heure en heure une affaire qui est en train. Il était donc midi. On parvenait à s'entendre sur tous les articles, un seul excepté, selon la teneur du plan amendé à Rome, puis accepté à Paris, avec quelques modifications non substantielles, et rejeté enfin inopinément par le premier Consul de la manière que j'ai décrite. On avait réussi à s'entendre de nouveau sur tous les articles d'après la teneur de l'ancien plan, au moyen de nouvelles modifications également non substantielles dont le Saint-Siège ne devait pas être mécontent au point où en étaient les choses.

» Mais on ne put en aucune manière tomber d'accord sur un article dont les modifications du Gouvernement français entamaient la substance, ou, pour mieux dire, arrivaient à formuler une maxime que le Saint-Siège pouvait bien souffrir à titre de fait (comme cela était arrivé et arrivait encore), mais qu'il ne pouvait jamais approuver (*canonizare*) à titre de convention.

» Nous n'avions pu en aucune manière tomber d'accord sur cet article, et allait sonner l'heure où le frère



du premier Consul devait indispensablement assister à la revue et lui rendre compte de la signature. Il serait impossible de rapporter tous les assauts qu'alors on me livra pour que je me prêtasse au désir du gouvernement français sur cet article. On me suppliait de céder, afin que le frère du premier Consul n'eût pas à lui transmettre la fatale nouvelle de la rupture.

» Rien ne put me décider à agir contre ce qui était de mes devoirs. Je restai ferme dans la négative, mais je proposai un parti que j'indiquais être le seul qui me fût permis. Je leur déclarai que, dans l'impossibilité où j'étais d'adhérer à ce qui non-seulement outre-passait mes pouvoirs, mais n'était pas même conforme à nos maximes, je signerais tout le reste du Concordat, en laissant en question cet article, dont on renverrait la décision au Saint-Père. J'offrais d'expédier un courrier pour l'informer des motifs du Gouvernement français et de mes objections à l'encontre, promettant en même temps de faire ressortir fidèlement et entièrement la nécessité où se croyait être le Gouvernement de vouloir cet article, vu l'exigence des circonstances. Je fis observer que, le Concordat ne pouvant être publié avant les ratifications respectives, cette réserve n'avait aucun fâcheux résultat. Elle n'empêchait même pas d'annoncer en général la conclusion de l'affaire, car il n'était pas présumable que, réduite à un seul point, le Saint-Père, uni au Gouvernement français, dans un sentiment réciproque de bon accord, ne trouvât un joint de conciliation.

» Voilà, ajoutai-je, tout ce que je puis faire sans manquer à mes devoirs, et je ne saurais aller au delà même d'un pas.

» La justesse de mes raisons ne pouvait manquer de

porter coup sur l'esprit du frère du premier Consul comme sur les deux autres. On s'arrêta donc à ce moyen terme. On détacha l'article en question de la partie acceptée de commun accord; puis on fit la copie de tout le Concordat que nous avions réglé dans cette éternelle séance, afin qu'elle fût remise de suite au premier Consul par son frère. Celui-ci nous dit que ni lui ni les deux autres délégués ne pouvant se croire autorisés à signer un Concordat aussi différent de celui que le premier Consul avait ordonné de présenter, sans qu'il le vît d'abord, il volait aux Tuileries, où on l'attendait; qu'il reviendrait avec la réponse dans une heure, et même plus tôt; mais qu'il tremblait de revenir avec une réponse trop contraire à nos communs désirs, après un si long, un si pénible et si amer travail. Il partit, et nous restâmes là accablés de fatigue, de sommeil et d'angoisses, en attendant la décision.

» En moins d'une heure il était de retour, révélant sur son visage la tristesse de son âme. Il rapporta que le premier Consul était entré dans la plus extrême fureur à la nouvelle de ce qui était arrivé; que, dans l'impétuosité de la colère, il avait déchiré en cent morceaux la feuille du Concordat arrangé entre nous; que finalement, cédant à ses prières, à ses sollicitations, à ses raisons, il avait consenti, quoique avec une indicible répugnance, à accepter tous les articles convenus, mais que pour celui que nous avions laissé non réglé, il était resté aussi inflexible qu'irrité. Joseph ajouta que le premier Consul avait terminé, en le chargeant de me dire que, lui, Bonaparte, il voulait absolument cet article, tel qu'il l'avait fait rédiger dans l'exemplaire présenté par l'abbé Bernier, et que je n'avais qu'un de ces deux partis à prendre,

ou admettre cet article tel quel et signer le Concordat, ou rompre toute négociation; qu'il entendait absolument annoncer, dans le grand repas de cette journée, ou la signature ou la rupture de l'affaire.

» On imagine facilement dans quelle consternation nous jeta un pareil message. Il restait encore trois heures jusqu'à cinq, heure de ce repas où nous devions tous assister. Impossible d'énumérer tout ce qui fut dit et par le frère du premier Consul et par les deux autres, pour me décider à le satisfaire. Le tableau des horribles conséquences qui naîtraient de la rupture était des plus épouvantables; ils me faisaient sentir que j'allais me rendre responsable de tous ces maux, soit envers la France et presque toute l'Europe, soit envers mon Souverain lui-même et envers Rome. Ils me disaient qu'à Rome on me taxerait de roideur inopportune, et qu'on me donnerait le tort d'avoir provoqué les effets de ce refus. J'éprouvais les angoisses de la mort, je voyais se dresser devant moi tout ce qu'on me disait : j'étais (il est permis de l'avouer) comme l'Homme des douleurs. Mais mon devoir l'emporta; avec l'aide du ciel, je ne le trahis point. Je persistai dans mon refus, pendant les deux heures de cette lutte, et la négociation fut rompue.

» Ainsi se termina cette triste séance de vingt-quatre heures entières, commencée vers les quatre heures du jour précédent, et close vers les quatre heures de ce malheureux jour, avec une grande souffrance physique, comme on le comprend de reste, mais avec une bien plus grande souffrance morale, et telle qu'il faudrait la ressentir pour s'en faire une idée.

» J'étais condamné (et c'était la circonstance cruelle du moment) à paraître dans une heure à ce pompeux di-

ner. Je devais affronter en public le premier choc de l'impétueuse colère qu'allait soulever, dans le cœur du général Bonaparte, l'annonce de la rupture que son frère devait lui porter.

» Nous retournâmes quelques instants à l'hôtel; nous fîmes à la hâte ce qui était nécessaire pour nous présenter convenablement, et nous allâmes, mes deux compagnons et moi, aux Tuileries.

» A peine étions-nous entrés dans le salon où se tenait le premier Consul, salon que remplissait tout un monde de magistrats, d'officiers, de grands de l'État, de ministres, d'ambassadeurs, d'étrangers les plus illustres, invités à ce dîner, qu'il nous fit un accueil facile à imaginer, ayant déjà vu son frère. Aussitôt qu'il m'aperçut il s'écria, le visage enflammé et d'un ton dédaigneux et élevé :

« Eh bien! monsieur le cardinal, vous avez voulu rompre! soit. Je n'ai pas besoin de Rome. J'agirai de moi-même. Je n'ai pas besoin du Pape. Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, a su changer la Religion de son pays et réussir dans ce projet, bien plus le saurai-je faire et le pourrai-je, moi. En changeant la religion en France, je la changerai dans presque toute l'Europe, partout où s'étend l'influence de mon pouvoir. Rome s'apercevra des pertes qu'elle aura faites; elle les pleurera, mais il n'y aura plus de remède. Vous pouvez partir, c'est ce qui vous reste de mieux à faire. Vous avez voulu rompre, eh bien! soit, puisque vous l'avez voulu. Quand partez-vous donc?

» — Après dîner, général, répondis-je d'un ton calme.

» Ce peu de mots fit faire un soubresaut au premier Consul. Il me regarda très-fixement, et à la véhémence de ses paroles, je répliquai en profitant de son étonne-

ment, que je ne pouvais ni outre-passer mes pouvoirs ni transiger sur des points contraires aux maximes que professe le Saint-Siège. Dans les choses ecclésiastiques, ajoutai-je, on ne peut faire tout ce qu'on ferait dans les choses temporelles en certains cas extrêmes. Nonobstant cela, il ne me semble pas possible de prétendre que j'aie voulu rompre du côté du Pape, dès qu'on s'est entendu sur tous les articles, à la réserve d'un seul, pour lequel j'ai demandé qu'on consultât le Saint-Père lui-même; car ses propres commissaires n'ont pas rejeté cette proposition.

» Plus radouci, le Consul m'interrompit en disant qu'il ne voulait rien laisser d'imparfait, et que, ou il conclurait sur le tout ou rien. Je répliquai que je n'avais pas le droit de conclure sur l'article en question, tant qu'il le voudrait précisément tel qu'il l'avait proposé, et que je n'admettrais aucune modification. Il reprit très-vivement qu'il le voulait tel quel, sans une syllabe ni de moins ni de plus. Je lui répondis que, dans ce cas, je ne le souscrirais jamais, parce que je ne le pouvais en aucune manière. Il s'écria : « Et c'est pour cela que je vous dis que vous avez voulu rompre, et que je considère l'affaire comme terminée, et que Rome s'en apercevra et versera des larmes de sang sur cette rupture. »

» Pendant qu'il parlait, se trouvant proche du comte de Cobentzel, ministre d'Autriche, il se retourna vers lui avec une extrême vivacité, et lui répéta à peu près les mêmes choses qu'à moi, affirmant plusieurs fois qu'il ferait changer de manière de penser et de religion dans tous les États de l'Europe, que personne n'aurait la force de lui résister, et qu'il ne voulait pas assurément être seul à se passer de l'Église romaine (c'est sa phrase), qu'il met-

trait plutôt l'Europe en feu de fond en comble, et que le Pape en aurait la faute et la peine encore.

» Puis il se mêla brusquement à la foule des conviés, répétant les mêmes choses à beaucoup d'autres. Le comte de Cobentzel, consterné, vint de suite à moi, et se mit à me prier, à me supplier d'inventer quelques moyens pour conjurer une pareille calamité. Il ne me dépeignait que trop éloquemment les conséquences certaines qui allaient en résulter pour la Religion, pour l'État, pour l'Europe. Je lui répondis que je ne les voyais que trop, que je m'en désolais, mais que rien ne pourrait me faire souscrire à ce qui ne m'était pas permis. Il m'avouait qu'il comprenait bien que j'avais raison de ne pas trahir mes devoirs, mais qu'il s'étonnait qu'on ne pût pas découvrir quelque moyen de conciliation, et tomber d'accord, quand il n'y avait plus qu'un seul article en question. Je lui répliquai qu'il était impossible de tomber d'accord; et de se concilier, lorsqu'on prétendait obstinément ne pas retrancher ou ajouter une seule syllabe à l'article en litige, comme s'en exprimait le premier Consul, puisque dès lors on ne pouvait réaliser ce qui a coutume de se dire et de se faire en toute négociation, à savoir que chacune des parties, faisant quelques pas, on finissait par se rencontrer. On ouvrit dans ce moment la salle à manger, et on passa à table, ce qui rompit l'entretien.

» Le dîner fut court, et on s'imagine que je n'en goûtai jamais un plus amer. De retour au même salon, le comte de Cobentzel reprit avec moi la conversation interrompue. Le premier Consul, nous voyant causer ensemble, s'approcha, et, s'adressant au comte, il lui dit qu'il perdait son temps, s'il espérait vaincre l'obstination du ministre

du Pape, et il répéta en partie ce qu'il avait avancé précédemment, en y mettant la même vivacité et la même force. Le comte répondit qu'il le priait de lui permettre de déclarer qu'il rencontrait non de l'obstination dans le ministre du Souverain Pontife, mais bien un sincère désir d'arranger les choses et un extrême regret de cette rupture, mais que pour arriver à une conciliation, c'était au premier Consul seul d'en ouvrir la voie.

» Et comment? répliqua-t-il vivement. — C'est, reprit le comte, d'autoriser une nouvelle séance entre les commissaires respectifs, et de vouloir bien leur permettre de chercher le moyen d'introduire dans l'article controversé quelque changement propre à satisfaire les deux parties. Puis, ajouta Cobentzel, j'aime à penser que votre désir de donner la paix à l'Europe, comme vous me l'avez souvent promis, vous décidera à renoncer à cette détermination de ne souffrir aucune addition, aucun retranchement à cet article, d'autant plus que c'est vraiment une calamité de consommer une aussi regrettable rupture pour un seul article, quand on a ajusté tout le reste. »

» Ce discours du comte de Cobentzel fut accompagné de beaucoup d'autres paroles sortant bien de la bouche d'un véritable homme de cour, toutes pleines de politesse et de grâce, ce en quoi il était fort expert. Et il manœuvra avec tant d'esprit, que le premier Consul, après quelque résistance, s'écria : « Eh bien ! afin de vous prouver que ce n'est pas moi qui désire rompre, j'adhère à ce que demain les commissaires se réunissent pour la dernière fois. Qu'ils voient s'il y a possibilité de concilier les choses ; mais si on se sépare sans conclusion, la rupture est regardée comme faite, et le Cardinal pourra s'en aller. Je déclare aussi que cet article, je le veux absolument

tel quel, et que je n'admets pas de changements. » Et là-dessus il nous tourna les épaules.

« Quoique ces paroles de Bonaparte fussent en contradiction avec elles-mêmes, puisque d'une part il nous permettait de nous réunir pour aviser à un moyen de conciliation, et que de l'autre, en même temps, il exigeait l'article tel quel, sans aucun changement, ce qui excluait une conciliation; toutefois on s'accorda unanimement à profiter de la faculté de se réunir et de voir si on ne trouverait pas quelque biais d'arrangement, dans l'espérance (si on y arrivait) de décider Joseph, son frère, à l'y amener lui-même. Le comte de Cobenzel, qui traitait avec Joseph des affaires d'Autriche, en était fort bien vu. Il lui parla chaudement, d'autant plus chaudement qu'il paraissait lui-même désirer avec sincérité d'éviter une rupture. On convint donc de tenir, le jour suivant, à midi juste, au même lieu, cette nouvelle séance, comme on avait tenu la précédente, qui fut si amère et si déplorable.

» Je ne raconterai pas comment je passai cette nuit douloureuse, mais je ne puis taire à quel point s'accrurent mes angoisses lorsque, le matin, je vis entrer dans ma chambre le prélat Spina, avec un air triste et embarrassé, et que je l'entendis m'avouer que le théologien Caselli sortait de sa chambre, où il était venu lui annoncer qu'il avait réfléchi toute la nuit sur les conséquences incalculables de la rupture; qu'elles seraient on ne peut plus fatales à la Religion, et qu'une fois arrivées, elles devaient être irrémédiables, comme le prouvait l'exemple de l'Angleterre; que voyant le premier Consul déclarer qu'il restait inébranlable sur le point de ne pas admettre de changements dans l'article controversé, il était déter-



miné, pour sa part, à y consentir et à le signer tel quel ; qu'il ne croyait pas le dogme lésé, et qu'il pensait que les circonstances, les plus impérieuses qu'on ait pu voir, justifiaient la condescendance dont le Pape userait dans ce cas. Il n'y a point de proportion, ajoutait-il, entre la petite perte provenant de cet article et la perte immense qui résulterait de la rupture.

» Le prélat Spina me déclara que, puisque le père Casselli, beaucoup plus savant théologien que lui, pensait ainsi, il n'avait pas le courage d'assumer la responsabilité de conséquences si fatales à la Religion, et qu'il était résolu, lui aussi, à admettre l'article et à le signer tel quel, ajoutant encore que si je jugeais que leur signature ne pût se donner sans la mienne, ils ne me cachaient pas qu'ils se voyaient dans la nécessité de protester de leur adhésion, et de se garantir par là de la responsabilité des conséquences de la rupture, si elle devait avoir lieu.

» Je ne puis exprimer l'impression que me firent et cette déclaration, et l'idée de me trouver abandonné seul dans le combat. Mais si cela me surprit et me chagrina à l'excès, cela ne m'abattit pas toutefois, et ne m'ébranla point dans ma résolution. Après avoir cherché inutilement à les persuader l'un et l'autre, m'apercevant que mes raisons n'avaient pas dans leur balance de poids à l'égal des conséquences qui les épouvantaient, je finis par dire que, n'étant pas, moi, persuadé par leurs raisons, je ne pouvais m'y rendre, et que je lutterais tout seul dans la conférence ; que je les priais simplement de renvoyer à la fin la protestation de leur adhésion à cet article, si, ne parvenant pas à concilier la chose, on était forcé de rompre. Ce à quoi j'étais résolu en cas extrême,

quoique avec une vive douleur, plutôt que de trahir ce qui, dans ma pensée, était de mon rigoureux devoir. Ils le promirent, et de plus m'affirmèrent qu'ils ne laisseraient pas d'appuyer mes raisons jusqu'au bout, quoi- qu'ils ne voulussent pas y persister au moment d'une rupture.

» On se réunit donc à l'hôtel du frère du premier Consul, et la discussion commença à midi précis. Si cette séance ne fut pas aussi longue que la première, assurément elle ne fut pas courte. Elle a duré douze heures consécutives, car elle se termina juste au coup de minuit.

» Onze heures pour le moins furent consacrées à la discussion de ce fatal article. Pour bien comprendre l'affaire, il est indispensable d'entrer (rien que sur ce point) dans l'intrinsèque de la négociation. Je m'étudierai à y porter la plus grande clarté possible, en restant dans la concision de l'histoire, qui n'admet pas les développements d'une dissertation théologique.

» Les deux choses qu'on avait regardées à Rome comme les deux pivots (*i due cardini*) du Concordat, et comme les deux conditions *sine quibus non*, ainsi qu'on dit ordinairement, étaient la liberté du Culte catholique et la publicité de son exercice. On y considérait plus l'état d'où l'on venait que celui vers lequel on marchait. Et, à parler vrai, il était encore trop tôt pour se faire l'idée de ce tolérantisme de tout culte, et du culte catholique comme des autres, qu'on vit ensuite. On y admettait que c'était de nécessité indispensable qu'on stipulait expressément ces deux conditions essentielles en faveur de la Religion, lesquelles valaient et justifiaient tous les autres sacrifices qu'on exigeait de l'Église et du Saint-Siège. Je dirai en-

core que, supposée même la prévision de ce tolérantisme dont je viens de parler, on n'en aurait pas moins cru à Rome qu'il était nécessaire d'exiger ces deux conditions, parce que l'expérience a démontré depuis longtemps que, dans la pratique, cette tolérance tant vantée favorise toutes les sectes, excepté la véritable Église. Par cette tolérance universelle de tout autre culte, le gouvernement séculier se proposait d'assujettir l'Église à ses lois. Sous le prétexte fallacieux d'épiscopat extérieur du Souverain catholique, de sa qualité de protecteur et d'avocat, il prétendait la rendre esclave et dépendante de son domaine absolu. Si cette manière d'agir avait déjà tant pris pied avant la Révolution française, comme en font foi les condamnables lois de l'empereur Joseph II, il est clair qu'on devait la redouter bien plus, après une crise où l'irréligion, l'impiété, le mépris de la hiérarchie sacrée, et spécialement de son chef, l'existence des ecclésiastiques devenue précaire, et je dirai presque servile, par la spoliation de leurs biens-fonds, facilitaient beaucoup plus la suppression de la liberté du culte et de ses ministres.

» Quant à la publicité de son exercice, les mêmes raisons s'ajoutaient à cette haineuse fureur contre la vraie Religion. C'est en effet le partage et le signe caractéristique des incrédules, des sectaires de toute espèce, des libertins, des juifs mêmes, tous égalisés et même favorisés dans l'exercice de ces prétendus droits de citoyens, de fonctionnaires publics et de magistratures. Ce partage faisait regarder comme indispensable d'assurer la liberté et l'exercice public du culte par un pacte formel et solennel. Pour ces motifs, on avait voulu à Rome que la liberté et la publicité du Culte catholique fussent proclamées dans le Concordat. Et on le crut d'autant plus né-

cessaire, que tous les efforts tentés pour qu'on déclarât la Religion catholique, Religion de l'État, n'avaient abouti à rien, quoiqu'ils eussent été des plus vifs. Le Gouvernement arguait toujours que la base fondamentale de la Constitution, c'est-à-dire l'égalité des droits, des personnes, des cultes et de toutes choses en un mot, s'y opposait, et cela d'une manière si décisive, qu'on devait regarder comme une grande victoire d'avoir, je dirai plutôt arraché qu'obtenu pour le Concordat que je fis, la déclaration qu'au moins la Religion catholique était en France la Religion de la majorité des citoyens.

» J'ai dit tout cela d'abord pour démontrer avec quelle force et par quels motifs on souhaitait à Rome que dans le Concordat la liberté et la publicité du culte fussent expressément stipulées. Je dirai maintenant que, pendant la négociation, je n'ai pas rencontré de difficultés invincibles (quoique j'en aie rencontré beaucoup) pour faire décréter la liberté. Peut-être le gouvernement pensait-il déjà à se rire ensuite de l'apparence et du simple bruit de cet engagement, qu'il fut contraint d'insérer dans le Concordat, en l'anéantissant entièrement par ces lois organiques dont on ne fit jamais mention ni durant la négociation ni même longtemps après, et dont plus tard j'aurai occasion de parler.

» Mais quant à la publicité du Culte, les oppositions furent infinies, inexprimables, invincibles pour la promettre indéfinie. Le grand argument, qui revenait sous mille formes et mille couleurs, et toutes plus vives et plus fortes, et, il faut dire la vérité, bien sincères en partie, était l'impossibilité absolue d'exercer partout, publiquement et en tout les pratiques du Culte, spécialement dans les villes et campagnes où le nombre des Catholiques

était inférieur à celui des sectaires et des ennemis du Catholicisme. Ils ne manqueraient pas d'insulter, de troubler, d'empêcher les processions publiques, les cérémonies qui se font hors les Églises et les pratiques extérieures. Les Catholiques s'y opposeraient tout naturellement; la tranquillité publique se trouverait donc compromise, surtout lorsque, dans l'effervescence des premières années, le Gouvernement n'aurait pas la force ni aussi la volonté d'avoir chaque jour les armes à la main contre ses propres administrés, dont la Révolution récente avait montré la nature et la grandeur de la puissance. Le Gouvernement en concluait qu'il lui était impossible d'accepter une publicité de culte indéfinie; et, en imposant une restriction qu'il jugeait absolument nécessaire, il formula dans les termes suivants cet article si souvent indiqué et si fort contesté : « Le culte sera public, en se conformant toutefois aux règlements de police. »

» Mais depuis plusieurs années les légistes des Rois nous avaient trop bien fait connaître leurs prétentions sur l'hypothétique droit du prince à réglementer le culte extérieur, auquel on donnait ensuite tant d'extension dans la pratique, que l'Église ne se trouvait exemptée en presque rien ou même en rien du tout de la juridiction laïque. Je devais donc, par expérience, appréhender souverainement cet indéfini et si élastique « en se conformant. » Avec toute espèce de motifs, il fallait craindre qu'en vertu d'une telle convention, signée par le Saint-Siège, la police, ou plutôt le gouvernement, ne se mêlât de tout, ne soumit tout à sa discrétion et à sa volonté, sans que l'Église pût jamais réclamer, toujours par suite de la convention « en se conformant. » Voilà pourquoi j'avais refusé invinciblement d'adopter cet article. En

même temps il assujettissait l'Église de fait et offensait le principe par sa seule acceptation.

» L'Église peut quelquefois, chacun le sait, ou par prudence, ou par charité, ou par impuissance, ou par d'autres justes raisons, tolérer *in fatto* la violation de ses lois et de ses droits, mais elle ne peut jamais l'autoriser par une convention. Tout en me refusant par les plus justes motifs à cette indéfinie et si ample restriction de la publicité du Culte, qui n'était pas moins offensive du principe que nuisible dans le fait par cette même étendue, je sentais la force de quelques-unes des raisons (sinon de toutes) qui poussaient le Gouvernement à la vouloir. J'avais proposé divers tempéraments que le Pape pourrait prendre, de concert avec le Consul, dans les premières années surtout, où l'effervescence révolutionnaire restait encore si redoutable, comme par exemple une Bulle du Pape au Clergé catholique de France pour s'abstenir dans les premiers temps de certaines cérémonies publiques, là où les sectaires étaient plus nombreux et plus intolérants : ou bien un article additionnel avec une limitation de temps, et la déclaration des choses que la police aurait la faculté d'empêcher seulement pour la raison exprimée ci-dessus ; mais le Gouvernement avait toujours persévéré dans son idée. Il avait rejeté ces expédients et tous autres pareils. Quand il se voyait convaincu par les raisons que je produisais afin de ne pas admettre sa restriction si indéfinie et si étendue dans l'article de la publicité, il me disait : « Eh bien ! si le Pape ne peut accepter une restriction aussi indéfinie et aussi large, qu'on passe l'article sous silence, et renoncez entièrement à la publicité du Culte. »

» Pour moi, si je n'avais pas eu les ordres les plus ex-

près de faire insérer formellement cet article, j'avoue que j'aurais adopté ce parti, c'est-à-dire que j'aurais absolument omis l'article, persuadé que la nature même des choses aurait pour le moins fait donner, dans le cours des temps, au Culte catholique aussi bien qu'aux autres, cette étendue de publicité qu'on pouvait se promettre de la restriction du : « En se conformant aux règlements de police », sans qu'il fût besoin de la stipuler, au risque de toucher à un principe. Mais les ordres que j'avais de ne pas omettre cet article étaient trop positifs pour que je me permisse de les violer. Je demandai d'être autorisé à envoyer un courrier à Rome, dans le but d'obtenir ou la faculté de laisser entièrement de côté l'article ou d'arranger la chose de quelque autre manière. On me refusa constamment le passe-port. Dans cette situation, je m'étais donc toujours opposé, même fallût-il rompre, comme je l'ai raconté, à admettre cette restriction, qui se retrouvait sur le tapis dans la réunion précédente, par la volonté du premier Consul, après en avoir été écartée, lorsque nous étions arrivés à tomber d'accord sur tout, par l'intermédiaire de l'abbé Bernier. Et encore, était-ce vrai ? n'était-ce pas plutôt un artifice préparé d'avance ? Ne comptait-on pas que la surprise, et la nouvelle donnée par le Gouvernement de la conclusion du Concordat, et celle de la signature à publier dans ce grand repas de fête, briseraient ma résistance ?

» Tel était le point essentiel de l'affaire quand on commença la seconde séance, dont l'issue allait décider du sort de la Religion en tant d'États, et produire de si graves conséquences. Il s'agissait donc de trouver quelque biais qui, ajouté ou retranché à cet article, le rendit admissible pour les deux parties. Je ne puis af-

firmer avec certitude si les commissaires français avaient l'ordre d'y travailler, ou de continuer à exiger l'admission pure et simple de cet article ; mais si je dois en juger d'après les paroles du premier Consul, en permettant la nouvelle séance, comme je l'ai rapporté, et d'après la résistance la plus opiniâtre des commissaires à se prêter à quelque changement que ce soit, je dois croire qu'ils avaient l'ordre de ne s'y prêter en aucune façon. Quoi qu'il en soit, nous ouvrimus la nouvelle discussion, dont la durée, — onze heures d'horloge, — dira combien elle fut sérieuse, ardue, et combien difficile. Je ne raconterai pas tout ce qui fut tour à tour proposé et rejeté, c'est inutile ; mais seulement ce qui, après cette discussion, conduisit l'affaire à terme.

» Voici ce que répétaient toujours les commissaires français contre mon inébranlable résistance, contre mes protestations positives, et toujours renouvelées, de ne pas signer, même au risque des plus terribles conséquences, l'article en question, dans le mode et les termes qu'exigeait le Gouvernement, parce que je ne voulais pas autoriser, par un consentement formel du Saint-Siège, l'esclavage de l'Église, dans cette obligation de devoir se conformer aux règlements de police. Ils assuraient que je donnais une interprétation trop large à ces paroles, comme si elles entraînaient avec elles une dépendance absolue de l'Église à l'administration laïque. Ils ajoutaient que c'était entièrement faux, et que le Gouvernement n'avait nullement cette prétention ; que je ne comprenais pas le vrai sens de ce mot « Police », ce qui, selon eux, était la cause de mon erreur et de ma résistance inopportune. La police, assuraient-ils, n'est pas le gouvernement en soi, mais cette unique partie de



l'exercice du pouvoir gouvernemental qui se rapporte au maintien de la tranquillité publique. Cette tranquillité publique, ajoutaient-ils, est désirée par l'Église aussi bien que par la puissance séculière.

» La mise en péril de la tranquillité publique compromet le salut du peuple, qui est la loi suprême, comme on a coutume de dire. Procurer et maintenir la paix intérieure est une nécessité, et la nécessité n'a pas de loi qu'on puisse lui opposer. La tranquillité publique serait certainement exposée en France, si, après la liberté, les innovations, l'égalité des droits introduites par la Révolution, et après les immenses changements opérés dans les idées comme dans les us et coutumes, on permettait en tout lieu de faire toute sorte de pratiques publiques du Culte. Dans certaines localités, on pourra faire toute espèce de pratiques du culte extérieur sans aucun risque ; mais dans d'autres, et là surtout où les adhérents à la foi catholique seraient en minorité, l'exercice des pratiques religieuses soulèverait les insultes, les rixes, les guerres intestines, les massacres, ce qui compromettrait assurément la tranquillité publique. Seul le Gouvernement est à même de connaître en quels endroits et en quelles circonstances peut avoir lieu, avec ou sans risques, la publicité du culte, c'est-à-dire l'exercice de ses pratiques et cérémonies hors des églises, car, à l'intérieur, on peut y faire librement tout ce qu'on veut. Ils en concluaient que le Pape se montrait trop susceptible, qu'il prétendait même à une chose injuste et nuisible, à une chose étrangère à son ministère de paix, quand il exigeait, surtout dans les premiers temps, cette indéfinie liberté du culte. Car une telle liberté ne peut être accordée qu'en des temps plus pacifiques, et à des pays qui

n'ont pas subi une aussi complète révolution d'idées et de coutumes. Il ne fallait donc pas songer à l'établir dans les circonstances où se trouvait la France, sans provoquer aux troubles et même à l'effusion du sang.

» Je répondais à toutes ces objections des commissaires que, bien qu'ils dissent vrai en grande partie, sinon en tout, l'article néanmoins, dans sa teneur, ne présentait aucune restriction ni des objets ni du temps, et que par là, dans l'extension de cette restriction qu'on mettait à la publicité du Culte pour des raisons données, on établissait une restriction de si mauvaise nature, de tant d'importance, d'un si réel préjudice, que je ne devais absolument l'admettre, à moins qu'une restriction, pour ainsi dire de la restriction elle-même, ne la fit innocente, juste et par conséquent admissible. Mais on ne voulait pas, du côté du Gouvernement, entendre parler de restriction de la restriction, et partant on n'avancait pas. Enfin un dernier dilemme vainquit les commissaires du Gouvernement, qui ne trouvèrent rien à répondre.

» Je leur objectai : « Ou l'on est de bonne foi, en affirmant que le motif, qui force le Gouvernement à exercer dans la publicité du Culte la restriction de se conformer aux règlements de police, est le maintien impérieux de la tranquillité publique, et alors le Gouvernement ne peut pas et ne doit pas avoir de difficulté à ce qu'on l'exprime dans l'article; ou le Gouvernement ne veut pas qu'on l'exprime, et alors il n'est pas de bonne foi, et il montre par là même qu'il veut cette restriction, pour assujettir l'Église à ses volontés. »

» Serrés par ce dilemme, les commissaires répondirent que le gouvernement était de très-bonne foi, qu'il ne prétendait pas asservir l'Église, mais garantir seulement

la tranquillité publique; qu'il n'était pas nécessaire de l'exprimer en ces mêmes termes, parce que c'était déjà contenu dans ce mot *Police*, qui n'a pas d'autre sens que celui de règlements destinés au maintien de la tranquillité publique. Je répliquai que cela n'était pas vrai, au moins dans toutes les langues, mais en supposant qu'il en fût ainsi : « Quelle difficulté et quel mal, repris-je, y a-t-il à l'expliquer avec plus de clarté pour enlever toute interprétation mauvaise et préjudiciable à la liberté de l'Église ? Si on est de bonne foi, on ne doit pas élever cette difficulté; et si on l'élève, c'est qu'on n'est pas de bonne foi. »

» Pressés de plus en plus par ce dilemme, et ne pouvant en triompher, ils me dirent : « Mais quelle utilité trouvez-vous dans cette répétition ? » (Parce qu'ils soutenaient toujours que le mot *Police* l'énonçait suffisamment.) — « J'y trouve une très-grande utilité, répliquai-je; c'est qu'en restreignant clairement et par des paroles expresses l'obligation de conformer la publicité du Culte aux règlements de *Police*, on exclut tout le reste par cela même, car *inclusio unius est exclusio alterius*. C'est qu'on n'assujettit pas l'Église aux volontés du pouvoir laïque, et qu'on ne blesse pas le principe en ne faisant signer, dans ce cas, par le Pape, que ce qui ne peut ne pas être, parce que *necessitas non habet legem*.

» La force de ces raisonnements et la résolution inébranlable dans laquelle les commissaires me voyaient de ne pas admettre la restriction du Gouvernement, si le Gouvernement n'admettait pas la restriction que j'ajoutais à sa propre restriction, firent enfin qu'ils accédèrent, en protestant toutefois qu'ils ne répondaient pas de l'assentiment du premier Consul. Il avait effectivement défendu

qu'on ajoutât ou qu'on retranchât quoi que ce soit à cet article. Je fis observer qu'ils pouvaient lui en faire le rapport et différer la signature au lendemain, qu'alors s'il acceptait...

» A ce mot, le frère du premier Consul prit la parole pour déclarer qu'il le connaissait trop pour n'être pas assuré d'avance que, s'il allait le consulter sur ce point, il se refuserait à ratifier l'addition que j'avais faite. Mais, ajouta Joseph, l'unique moyen de le lui faire recevoir (bien que, répétait-il, et encore je ne promets pas de réussir), c'est de lui porter la chose toute faite. De mon côté, comme je veux le bien et par conséquent la conclusion du Concordat, je me crois obligé de dire loyalement ce que je pense. »

» Sa conclusion fut qu'il valait mieux signer l'article final dans cette même soirée, vu que si le premier Consul ne voulait pas accepter, il pouvait le faire en refusant sa ratification; que, quant à l'indignation qu'il en concevrait, il pouvait, comme frère, s'y exposer avec moins de danger, et qu'il prenait la chose sur lui. Cette déclaration rassura les deux autres commissaires, qui ne se souciaient pas de se risquer contre les ordres qu'ils affirmaient avoir reçus. Il fut ainsi décidé de souscrire sur l'heure. Les deux qui étaient avec moi, et qui auraient accepté l'article tel quel, furent satisfaits au-delà de ce qu'on peut croire d'un amendement et d'une nouvelle restriction qu'ils n'espéraient pas pouvoir être accueillie par l'autre partie.

» On se mit au travail pour faire les deux copies des articles ainsi adoptés. On y employa une heure environ. Minuit sonnait quand les six commissaires apposèrent leurs signatures dans l'ordre indiqué plus haut. C'est

ainsi que le Concordat fut conclu et signé, je veux dire les seuls articles qu'il renferme. Il ne s'est jamais dit une parole, il ne s'est jamais fait d'accord sur d'autres choses que sur les articles susdits. Il faut le signaler ici en vue de ce que j'aurai occasion de dire plus tard. En nous séparant du frère du premier Consul, pour retourner chacun à sa demeure respective, il nous avait dit qu'il nous ferait savoir le lendemain si le premier Consul approuvait la nouvelle rédaction de l'article tant controversé, ce dont il doutait beaucoup; mais il ajouta qu'il ferait tous les efforts possibles pour l'obtenir, et qu'il ne renonçait pas à l'espérance que « la chose une fois faite (comme il le répéta souvent), le premier Consul ne voudrait pas la défaire. » Je le chargeai de déclarer au chef du gouvernement que, dans le cas d'un refus absolu, je ne signerais jamais l'article pur et simple, et que je partirais, quoi qu'il en dût advenir.

» Il est aisé d'imaginer avec quelle anxiété j'attendis, le jour suivant, une réponse de si grande importance. J'appris enfin par Joseph que le premier Consul avait été très-courroucé de l'article amendé, qu'il refusa d'abord de l'approuver à aucun compte, mais qu'enfin, grâce à des instances et à des prières infinies de son frère, grâce surtout aux plus sérieuses réflexions qu'il lui présenta sur les conséquences de la rupture, le premier Consul, après une longue méditation et un long silence (que les faits postérieurs ont expliqués suffisamment), accepta et ordonna qu'on m'en fit part.

» A peine la nouvelle de la signature du Concordat se répandit-elle dans Paris que la joie fut universelle, excepté parmi les ennemis de la Religion joints au Clergé constitutionnel. Les ministres étrangers, et plus spécialement

le comte de Cobentzel, vinrent m'adresser leurs félicitations, et aussi leurs remerciements. Ils considéraient une telle affaire également comme la leur propre, à cause de sa notable influence pour la conservation et la tranquillité de leurs propres États.

» Je demandai à voir le premier Consul avec mes collègues afin de lui rendre, après la signature, un respectueux hommage. L'audience fut accordée pour le jour suivant; nous y trouvâmes aussi les trois commissaires qui avaient signé au nom du Gouvernement. L'accueil fut courtois. Au milieu de ces déclarations réciproques de satisfaction, dans la pensée que la conclusion du Concordat assurerait le rétablissement de la Religion en France et la bonne harmonie entre son Gouvernement et le Saint-Siège, je crus devoir faire remarquer que, dans tout le cours de cette épineuse négociation, ni à Rome, ni à Paris, ni avant, ni après ma venue, l'Église romaine n'avait jamais prononcé une parole en faveur de son avantage temporel; que la vue seule du bien de la Religion avait porté le Saint-Père à entreprendre et à conclure le Concordat, sans y mêler aucune vue intéressée, quoique le Saint-Siège eût éprouvé de très-grandes pertes par suite de la Révolution, et qu'il eût tant de motifs d'en parler. « Sa Sainteté a voulu, ajoutai-je, prouver à la France et au monde qu'on calomnie le Saint-Siège, lorsqu'on le dit mu par des motifs temporels. Il a voulu aussi mettre les concessions et les sacrifices faits dans le Concordat à l'abri de l'accusation des méchants. Les méchants, en effet, auraient pu dire que ce n'est pas le bien spirituel, mais les avantages temporels qui ont déterminé ce traité de paix religieuse, si on voyait qu'à l'occasion du Concordat l'Église eût retiré quelque avantage ou quelque territoire. »

J'ajoutai en terminant qu'ayant rempli l'objet de ma mission à Paris par la signature du Concordat, j'étais obligé de ne mettre aucun retard à mon retour à Rome, où me rappelaient avec toute sorte de besoins et ma charge de secrétaire d'État et les ordres de Sa Sainteté. J'annonçai donc au général Bonaparte que je partirais sous très-peu de jours.

» Le lendemain je fus appelé inopinément par le premier Consul sans en savoir le motif. Étant à l'audience, je ne pouvais parvenir à le deviner d'après ses premières paroles. Elles roulaient sur des objets étrangers au Concordat; ainsi, par exemple, il demandait beaucoup de renseignements sur l'état des affaires à Rome, sur la santé du Pape, sur les affaires passées et présentes, sur les finances et autres choses semblables. En sorte que, dans mon arrière-pensée, je croyais qu'il m'avait appelé pour me faire parler et prendre des notions utiles relativement aux vues qu'il pouvait avoir. Pendant que j'étais bien attentif à répondre à toutes ses questions d'une manière qui ne pût être nuisible, je vis enfin, après un artificieux circuit de langage, que ce n'étaient que des détours, et quel serait le véritable but de cet entretien. Il laissa tomber de sa bouche cette phrase comme par hasard et comme chose de nulle importance : « J'ai l'embarras (o difficoltà), après la nouvelle circonscription des diocèses et dans la nomination des nouveaux Evêques, d'avoir à les choisir dans les deux partis des constitutionnels et des non constitutionnels. »

» Étonné au plus haut point de cette idée, je pris de suite la parole, et lui manifestant mon étonnement, je lui dis qu'il savait bien que les Constitutionnels n'étaient pas dans la communion du Saint-Siège; que le Concordat

s'était fait précisément par le suprême motif de mettre un terme au schisme, et que la Constitution civile du clergé ayant été condamnée par le Saint-Siége, les jureurs intrus ne pouvaient ni être nommés ni être admis pour pasteurs de ces Églises. Bonaparte répliqua froidement que la raison d'État ne lui permettait en aucune façon de mettre les Constitutionnels entièrement de côté, parce qu'ils formaient un parti extrêmement nombreux, et qu'il devait nécessairement en prendre quelques-uns; mais qu'il les obligerait auparavant à accepter le Concordat, ce qui impliquait le désaveu de la Constitution civile du clergé. Je me mis aussitôt à lui démontrer que c'était une erreur de le croire, parce que le Concordat ne faisait pas mention de cette Constitution, comme étant déjà frappée d'interdit par les Brefs de Sa Sainteté. Maintenant la simple acceptation d'un Concordat, qui ne parle pas de la prétendue Constitution, n'implique pas de soi qu'on la tienne pour erronée, chose cependant indispensable pour rentrer dans la communion du Saint-Siége; car on peut croire qu'on renonce à ladite Constitution comme étant remplacée par le Concordat, de la même manière qu'une loi ou qu'une ordonnance succède à une autre et la remplace, et non pas comme étant condamnée, déclarée schismatique et erronée. Je n'oubiai pas non plus de faire observer quel scandale serait le choix de pareils pasteurs, quel peu de confiance ils inspireraient aux peuples, même en confessant et en rétractant leurs erreurs.

» Mais cette raison ne faisait aucune impression sur l'esprit du premier Consul, parce qu'il soutenait toujours que la raison d'État le forçait irrémisiblement à avoir quelques égards pour les Constitutionnels, dont le parti était puissant; que cela même aplanirait la voie auprès



du Corps législatif et des autres corps de magistrature à l'admission d'un Concordat, qui trouvait autant d'ennemis qu'il y avait de partisans des Constitutionnels, regardés par eux comme ayant souverainement bien mérité de la Révolution. Sans compter, ajoutait-il, les autres adversaires du Concordat par irrégion, et qui sont très-nombreux assurément. Je fus obligé de revenir au premier argument, qui n'avait pas de réplique. Je lui déclarai que sans aucun doute il fallait une rétractation positive de l'erreur embrassée par les Constitutionnels; que, sans cela, jamais le Pape ne leur accorderait l'institution canonique, fussent-ils nommés; parce qu'il ne pouvait pas le faire, qu'il ne le devait pas, et que certainement il ne le voulait pas. Se voyant serré d'aussi près, le Consul s'écria qu'il ne pouvait exiger d'eux, par leur rétractation publique, une si mortifiante humiliation, un tel sacrifice de l'amour-propre et de l'honneur. — Mais, répliquai-je, dans les choses de Religion, ces considérations sont vaines ou superflues; et, au contraire, il est honorable de confesser son erreur et de s'en repentir. Après une très-vive résistance, et des raisons et des incidents qu'il serait trop long d'énumérer, il dit enfin qu'il fallait, en désespoir de cause, imaginer une formule qui les heurtât le moins possible et ne les blessât point.

» Je me hâtai de répondre que, si on pouvait chercher à éviter autant que possible l'âpreté des paroles, il était impossible de ne pas s'exprimer clairement, quant à la substance de la chose, sans réflexions et sans double sens.

» Eh! quelle est, demanda-t-il, la substance de la chose qu'il faut nécessairement exprimer?

» C'est d'accepter, ripostai-je, les jugements émanés du Saint-Siège sur la Constitution civile du Clergé.

» Après beaucoup de débats : « Il suffira, dit-il, d'accepter les jugements émanés du Saint-Siège, sans nommer la Constitution civile du Clergé, qui est comprise dans ces jugements, et on évitera ainsi un choc qui n'est pas nécessaire et qui est trop violent, comme serait l'acte de désignation formelle. »

» Non, repris-je, il est indispensable de la désigner, précisément pour concentrer l'attention sur les jugements qu'on accepte, et ne pas donner lieu à des échappatoires, à de fausses déclarations après coup sur le sens d'une acceptation générale. Cette formule est bien la plus douce qu'on puisse imaginer pour les paroles, mais elle spécifie en même temps la substance de la chose. Sans cette formule, l'acceptation de leur nomination serait impossible. Néanmoins je ne laisse pas de répéter, ajoutai-je, combien il sera mieux de ne pas les choisir, quand même ils se rétracteraient, et cela par les raisons déjà mentionnées.

» Il persista à s'y refuser, par les motifs précédents, et conclut à déclarer qu'il obligerait ceux qui seraient nommés à la formule dont il avait parlé. Voilà comment se termina cette orageuse audience, dans laquelle (notez-le), après la signature du Concordat, il parla de faire évêques certains Constitutionnels, quand il avait cent fois assuré auparavant qu'il les abandonnait entièrement.

» Dans les trois ou quatre jours que je restai encore à Paris, je n'ai pas eu d'autre audience particulière. Je le vis seulement, la veille de mon départ, à l'occasion d'une revue où j'intervins avec le Corps diplomatique, selon l'usage. Je comptais lui adresser quelques mots, en prenant de nouveau congé de lui, comme à l'instant d'un départ, puisque j'avais cette occasion de le revoir.

Mais quand il entra dans la salle, et que, selon l'habitude, il commença sa tournée de souverain par le Corps diplomatique, à la tête duquel je me trouvais comme ayant le premier pas, il me regarda fixement au visage, ne s'arrêta ni pour me dire une parole, ni pour me charger de saluer en son nom le Saint-Père, ni pour me faire la moindre politesse. Et voulant peut-être, par ce manque absolu d'attention, montrer au public quel peu de cas il faisait d'un Cardinal et du Saint-Siège (après qu'il avait arrangé son affaire), il s'entretint au long, exprès sans doute, et parla de choses tout à fait indifférentes avec le comte de Cobenzel, qui venait après moi, et puis avec les autres à la suite. Après, il descendit à la revue. Je n'attendis pas son retour dans le salon, comme firent les autres; mais je partis immédiatement.

Arrivé à mon hôtel, je ne m'occupai plus que de faire mes paquets pour le départ, qui était fixé au commencement de la nuit. Tout à coup, au moment presque de monter en voiture, paraît l'abbé Bernier, pour m'annoncer que le premier Consul voulait absolument, afin d'éviter les difficultés qui surgiraient peut-être, qu'on se concertât, avant mon départ, sur la teneur de la Bulle qui, selon l'usage, devait accompagner le Concordat. On avait déjà parlé de la Bulle dans les séances; on était convenu que diverses choses que le premier Consul ne laissait pas inscrire dans le traité (parce que, disait-il, étant deux qui parlaient dans le Concordat, lui et le Pape, il ne pouvait les mentionner, à cause de circonstances qui lui étaient particulières), seraient insérées dans la Bulle, où le Pape parle seul. L'abbé Bernier me fit comprendre que le premier Consul voulait maintenant connaître d'une manière précise la substance de la Bulle, et aussi les

expressions des choses au moins principales qu'on y dirait, parce que cela l'intéressait au dernier point.

» Il ne servit à rien de démontrer l'impossibilité de rédiger une Bulle en quelques heures, de se plaindre d'une manière d'agir toujours par surprise et de prouver que je n'étais pas autorisé à faire la Bulle, mais le Concordat. Bernier objecta aux deux premières difficultés que je pouvais différer mon départ, et à la troisième que c'était également l'intérêt du Pape de s'entendre sur cela et d'écarter des difficultés qui ne s'aplanissent pas de loin aussi facilement que de près. Il ajouta tant d'autres raisons (dont la plus forte était toujours la *volonté*) qu'il fallut bien s'y prêter. Je déclarai très-haut qu'il était toujours libre au Pape d'approuver ou de blâmer la teneur de la Bulle que nous aurions concertée. On mit la main à l'œuvre, et le travail dura huit heures consécutives.

» Je vis dans ce fait le but que se proposait le premier Consul. Il espérait me surprendre dans ces moments de presse et arriver à ce qu'on n'insérât pas, même dans la Bulle, les choses qui lui plaisaient peu. Mais il ne réussit guère dans son dessein. A l'exception de certain point dont je montrai la raison dans la situation où se trouvait la France, je tins ferme pour que certaines choses que le Gouvernement n'aurait pas désirées fussent inscrites dans la Bulle; et il en fut ainsi dans la rédaction. Je demandai à l'abbé Bernier si je devais être assuré que le premier Consul ne trouverait pas à reprendre sur le travail que nous venions de faire ensemble; il me répondit: « Soyez-en très-sûr, car j'avais les pouvoirs pour combiner la chose comme elle s'est faite, quoique on eût souhaité plus encore, mais votre résistance n'a permis que cela. »

Il revint finalement à insister sur ce dont nous étions déjà convenus, c'est-à-dire sur le temps où l'on devait envoyer à Paris la ratification du Concordat. « La volonté la plus positive du premier Consul, dit-il, est, comme vous le savez, de la publier (qu'on note ceci pour en garder le souvenir quand je parlerai plus tard de cette publication) aussitôt que la ratification sera arrivée; l'intérêt de la Religion et de l'État ne permet pas le plus petit retard. »

» Je promis de mettre toute la célérité possible dans le voyage, sans égard à ma commodité personnelle, puis la sollicitude la plus grande dans l'examen du Concordat qu'on devait faire à Rome pour le ratifier. Nous nous séparâmes après huit heures d'une laborieuse séance. Il alla prendre quelque repos; et moi, sans en goûter aucun, je montai en voiture et me dirigeai rapidement vers Rome. Nous étions au 23 ou 24 de juillet, si je ne me trompe.

» L'examen que le Pape avait à faire du Concordat devait avoir lieu de concert avec le Sacré Collège, afin de pouvoir le ratifier ensuite, son conseil entendu, selon la coutume reçue pour les grandes affaires, et celle-ci était certainement une des plus graves. Un tel examen ne pouvait donc pas être superficiel : cette considération me fit voyager jour et nuit. Je ne m'arrêtai qu'à Lyon, à Milan et à Parme. J'atteignis rapidement Florence, où je comptais prendre un peu de repos pendant quelques jours, rendre visite au général en chef Murat et au ministre Cacault, qui m'y attendaient avec la plus vive inquiétude. Je n'avais pas encore passé quelques heures à Florence qu'un courrier français me rejoignit, pour me faire (qu'on note encore ceci) de nouvelles et très-pressantes instances de voler à Rome, car il était de la plus haute

importance pour le premier Consul d'avoir le plus vite possible la ratification du Pape, afin de publier le Concordat, qu'on ne pouvait différer sans un immense dommage, ainsi qu'on disait dans la dépêche.

» Il fallut renoncer au repos, que je me promettais à Florence et me remettre en voiture sans délai. Je pris ma course vers Rome, où j'arrivai, je puis le dire sans exagération, plus mort que vif, accablé de fatigue et de sommeil, et les jambes si enflées que je ne pouvais me tenir sur pied (il en était de même de mon pauvre frère et de mes deux domestiques). J'arrivai le 6 août, jour qui complétait juste les deux mois qui s'étaient écoulés depuis mon départ, car j'avais quitté Rome le 6 juin.

» Ce n'est pas le lieu de rapporter l'inexprimable bonté du Pape, son accueil plein de tendresse, et l'approbation qu'il daigna donner à ma conduite, dont je lui avais adressé tous les détails par un courrier extraordinaire à mon départ de Paris. L'opération qui demandait la plus sérieuse activité, pour répondre au si vif empressement du Premier Consul, était d'envoyer la ratification à Paris dans le délai convenu. Le Pape crut bon, en si grave affaire, de ne pas se contenter de réunir la Congrégation des Cardinaux, qui y avait été employée dès le commencement, mais de les consulter tous. On distribua donc à chaque Cardinal le Concordat et les documents nécessaires à l'examen, après avoir fait les copies de tout avec un soin et une promptitude extrêmes. Puis ayant eu le temps convenable pour étudier la matière, la Congrégation générale de tout le Sacré Collège s'assembla en présence du Pape, afin de lui offrir son avis sur la ratification.

» Il n'y eut vraiment que deux articles qui firent un

objet de discussion. Tous les autres étaient parfaitement identiques en substance avec le plan de Concordat qui avait été déterminé à Rome avant la rupture (c'était sa non-acceptation par le Gouvernement français qui avait donné lieu à la réclamation du ministre Cacault et à mon voyage). Ayant réussi à Paris, au prix des plus rudes fatigues et des plus amers soucis, à faire accepter ces articles par le Gouvernement, sauf quelques modifications dans les parties non substantielles et dans les expressions, on ne trouva aucun obstacle à ce que le Saint-Père les confirmât et les ratifiât. Toute la difficulté se réduisit donc à ces deux articles, pour lesquels on pouvait douter si les modifications faites à Paris touchaient ou ne touchaient pas à la substance des articles déjà rédigés à Rome, dans le projet dont j'étais porteur quand j'en partis.

» C'était premièrement l'article qui regardait la publicité du Culte. On avait ajouté aux paroles *Cultus publicus erit*, ces autres : « *Habita tamen ratione ordinationum politiarum*, qui seraient reconnues nécessaires pour la tranquillité publique » ; (je ne me rappelle pas, en écrivant ceci, les paroles latines de la dernière partie de l'addition). Secondement, l'article qui regardait la promesse de l'Église de ne pas réclamer les biens du Clergé pris dans la Révolution, et dans lequel on avait supprimé à Paris la restriction aux seuls biens vendus, comme cela se trouvait dans l'exemplaire du projet déjà rejeté par le Gouvernement français.

» Quant à ce second article des biens vendus et non vendus, il n'y eut pas d'opposition dans les votes. Tous opinèrent que la substance restait la même, c'est-à-dire, la concession ou plus exactement la non-réclamation par l'Église de ses biens, quoique, dans l'article arrangé à

Paris, on en perdit une plus grande partie. Tous convinrent que, quelque désirable qu'il fût de voir l'Église rentrer dans une partie de ses biens, celle qui n'était pas vendue; néanmoins, comme on ne pouvait y parvenir, il ne fallait pas rompre le Concordat pour ce motif, parce qu'on fournirait une arme à la calomnie contre le Saint-Siège; qu'on donnerait lieu de proclamer que des motifs d'intérêt avaient prévalu sur ce grand bien spirituel du rétablissement de la Religion; que c'était là le prix des sacrifices faits dans le Concordat, comme si l'Église était plus empressée de récupérer une partie de ses biens que de procurer le salut des âmes, en rétablissant, dans les vastes et populeuses contrées de la France, la liberté et la publicité du Culte catholique, et en éteignant le schisme. Cet article fut donc approuvé par vote unanime.

» Il n'en fut pas de même de l'autre sur la publicité du Culte. La restriction exigée par le Gouvernement français déplut à quelques Cardinaux, malgré la restriction de cette restriction que nous y avons ajoutée. Les opposants admettaient que, moyennant cette restriction ou explication de la restriction du Gouvernement français, le principe était sauf et intact. Ils admettaient encore qu'on devait avoir égard aux réglemens de police dans la publicité du Culte, en ces choses que la tranquillité publique exige nécessairement; que c'était une nécessité qu'on ne pouvait ni nier ni condamner. Mais ils disaient en même temps qu'ils craignaient l'abus que le Gouvernement en ferait dans la pratique. On allait enchaîner l'autorité de l'Église et mettre la main dans des choses qui ne regardaient pas la tranquillité publique. C'est ce qui fit juger à quelques-uns qu'on devait rejeter



absolument l'addition faite aux mots *cultus publicus erit* et à quelques autres. On devait au moins, disaient-ils, donner au sens de l'addition une signification bien plus expressément déterminée, en ajoutant le mot « seule, » et dire « pour la seule tranquillité publique, » ou employer d'autres précautions semblables. En réunissant les votes contraires à l'article, tant de ceux qui voulaient la suppression de l'addition que des autres qui désiraient quelques modifications dans la rédaction, on compta environ douze voix, sauf erreur, car je n'en ai pas un souvenir précis, après dix années d'intervalle; mais cela peut se savoir d'après les registres de cette Congrégation; et je ne puis me tromper que d'un vote ou deux, plus ou moins.

» Le plus grand nombre des votes (il monta, si je ne me trompe pas, à dix-neuf ou vingt environ) fut pour l'avis contraire. Ces Cardinaux déclarèrent qu'assurément il aurait été mieux que le Gouvernement n'exigeât pas cette addition; que les efforts tentés pour ne pas l'y introduire, comme on le voyait dans mon récit et dans les papiers de la négociation, prouvaient tout ce qu'on avait essayé pour obtenir ce mieux; mais, puisqu'il n'était pas possible en aucune manière d'y atteindre, il ne fallait pas examiner l'affaire au point de vue du mieux, mais bien considérer si, malgré la modification apportée à l'addition du Gouvernement, le principe était encore attaqué. Ce que les opposants ne prétendaient pas, ils admettaient même le contraire. Ils ajoutèrent qu'il fallait voir si, parce qu'on n'arrivait pas à un mieux auquel nulle loi ou principe ne défend de renoncer, on devait rompre un Concordat qui ne renfermait rien moins que le rétablissement du Catholicisme en France, et sa conservation dans

presque tout le reste de l'Europe, car la défection de la France le ferait dévier infailliblement à son tour. Ils ajoutèrent encore que, dans cet état de choses, ils jugeraient très-condamnables des mandataires du Saint-Siège qui rompraient pour ne pouvoir pas atteindre le mieux. Après avoir exposé beaucoup d'autres arguments, ils opinèrent pour la ratification.

» Le Pape était resté silencieux, afin de laisser la liberté des discussions et du suffrage. Quand les Cardinaux eurent achevé de parler, il donna son sentiment, qui fut entièrement conforme à celui de la majorité. Il dit que telle avait été sa pensée, avant d'avoir leurs avis. Le Saint-Père fit ressortir encore l'impossibilité d'obtenir aucune modification dans un article sur lequel il y avait eu tant de débats, comme on le voyait par la relation de la négociation; qu'il convenait de renoncer, quoique à son regret, à la pensée de faire de nouvelles tentatives sur ce point. L'approbation et la ratification furent donc officielles; et trente-cinq jours après la signature, si je ne me trompe, elles arrivèrent à Paris par un courrier extraordinaire.

» Chacun espérait que ce courrier apporterait, à son retour, la nouvelle de la publication du Concordat, que le Gouvernement français annonçait vouloir faire tout aussitôt qu'il en aurait appris la ratification. Mais il n'en fut pas ainsi. Au lieu de cette nouvelle, on reçut de très-vives instances relativement à la teneur de la Bulle. Le premier Consul disait en substance que, quoique tout eût été réglé à ce sujet entre moi et l'abbé Bernier à sa satisfaction, il n'en avait pas moins fait de nouvelles réflexions. Il n'en était plus content. Il trouvait que, dans cette Bulle minutée, on en disait encore trop, qu'il voulait

qu'on y supprimât beaucoup de choses. Il fallut que la Congrégation, destinée dès le principe à traiter ces affaires, se réunit de nouveau. L'esprit de conciliation qui animait le Saint-Siège et la volonté d'empêcher la calomnie de répandre que si la Religion n'était pas rétablie en France la faute en était à Rome, firent concéder, par rapport à la Bulle, plusieurs points que je ne croyais pas pouvoir ni devoir accorder et que j'avais refusés à Paris.

» La même chose advint sur les mesures relatives au mariage des prêtres et autres attentats commis par des ecclésiastiques contre les lois de l'Église, dans le temps de la Révolution. Par suite d'instances sur instances émises de Paris, mais toutes postérieures au Concordat, et sur l'avis de la susdite congrégation, le Pape marcha sur les traces de Jules III, dans la réconciliation de l'Angleterre et par des Brefs séparés, destinés à être publiés à l'époque du Concordat lui-même.

» D'un côté on ne recevait pas la nouvelle de cette publication, et de l'autre les demandes relatives au Concordat se multipliaient chaque jour. Une des principales fut l'envoi du Cardinal-Légit; on m'en avait déjà entretenu, à Paris, non comme d'une chose devant précéder la publication du Concordat, mais bien qui devait la suivre. Cependant, après mon retour à Rome, le Gouvernement fit de pressantes instances pour qu'on l'envoyât de suite, en arguant que beaucoup de mesures qu'il était convenable de prendre au moment de la publication du Concordat exigeaient l'autorité du Légit. On n'oubliait pas de faire ressortir combien sa présence serait utile au Saint-Siège.

» En parlant à Paris de la personne sur qui le choix devait tomber, le premier Consul dit qu'il voulait absolu-

ment le cardinal Caprara. Sur les représentations que je lui adressai, tirées des motifs de santé et autres qui pouvaient empêcher sa venue, il répéta toujours qu'il désirait Caprara, et que, dans le cas d'une impossibilité absolue, il demandait le cardinal Joseph Doria. Le Pape, ne pouvant faire autrement, se détermina pour le premier, et le fit partir pour Paris. La suite des faits expliqua et justifia la demande de Bonaparte et notre répugnance. Je ne prétends pas attaquer les intentions de Caprara, que j'ai tout motif de croire pures. Mais il eut pour maxime, dans tout le cours de sa Légation, que la condescendance seule pouvait sauver Rome d'une ruine entière, tant pour le spirituel que pour le temporel, vu la qualité et le caractère de celui dont la volonté était omnipotente. « Il faut, disait sans cesse Caprara, rester sur ses pieds à tout prix, parce que si on tombe une fois, on ne se relève plus. »

» Avec cette maxime, il légitima une infinité de choses qu'on aurait bien souhaité à Rome qu'il ne fit pas. Il agit sans prendre d'abord les ordres du Pape et quelquefois même contre ses ordres, croyant bien faire par un faux jugement. Les choses consommées n'avaient plus besoin de remède, et les réclamations du Pape furent toujours inutiles; son rappel ne put jamais s'effectuer, quoiqu'il ait été ordonné plus d'une fois. En voici assez sur cette digression.

» Mais ni la ratification du Concordat, ni la Bulle combinée à la satisfaction du Gouvernement français conjointement aux autres Brefs dont nous avons parlé, ni l'envoi du Légat, ne suffirent point pour faire procéder à la publication tant différée du Concordat lui-même. Plusieurs mois s'écoulèrent encore sans qu'on la vît arriver, et sans qu'on sût le pourquoi de ce retard.

» Enfin, à la fête de Pâques de l'année suivante, presque dix mois après la signature du Concordat, la cause de tous ces délais fut dévoilée. Il parut un volume portant en gros caractères le titre de *Concordat*. Les divers articles du traité n'étaient ni nombreux ni longs; mais à leur suite et sous la même date, on avait réuni une informe compilation de lois prétendues *organiques*. Ces lois organiques étaient supposées faire partie du Concordat, et être contenues dans l'approbation accordée par le Saint-Siège. Ces lois, véritablement *constitutionnelles*, renversaient à peu près le nouvel édifice que nous avons pris tant de peine à élever. Ce que le Concordat statuait en faveur de la liberté de l'Église et du Culte était remis en question par la jurisprudence gallicane, et l'Église de France devait craindre de se voir encore réduite en esclavage.

» Le Saint-Père s'empressa de protester. Afin de montrer très-expressément qu'il condamnait ces lois organiques et qu'il ne voulait pas même leur laisser l'apparence d'avoir été approuvées avec le Concordat, le Pape fit imprimer et répandre en tout lieu son allocution au Consistoire tenu le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur. C'était ce jour-là que le Saint-Siège avait publié le Concordat; et, dans son allocution, le Saint-Père ne craignait pas de dire : « que la consolation qu'il éprouvait du rétablissement de la Religion en France lui était rendue pourtant bien amère par les lois organiques, qui avaient été rédigées sans qu'il en sût rien, et surtout sans qu'il les eût approuvées. »

» Il n'y aurait rien de plus facile pour moi que de remonter à l'origine de ces tristes lois. Je pourrais expliquer les principaux détails de leur fabrication; mais je crois encore inopportun de lever le voile sur des ques-

tions trop personnelles. » . . . . .

Le cardinal Consalvi a parlé, et par son intermédiaire, l'Église, toujours si discrète, accorde aux privilèges de l'histoire le droit de révéler enfin le secret des négociations relatives à ce traité de paix religieuse qu'on a surnommé le Concordat de granit. Ces mémoires, dont, à son lit de mort, le ministre de Pie VII revisait encore chaque feuillet comme pour se rendre témoignage devant Dieu qu'il n'avait altéré aucun fait, dénaturé aucun caractère, ni cédé aux amertumes de l'exil ou aux mauvaises joies de la vengeance, ces mémoires ne permettent pas le doute. Consalvi, qu'on connaît enfin et dont on appréciera mieux le génie et la courageuse ténacité, Consalvi les a minutés, conservés et légués dans de telles conditions de prudence, qu'à nos yeux ils changent du tout au tout ce que jusqu'à ce jour l'histoire, même la plus impartiale, a cru être la vérité.

Au milieu de ces négociations, pour le succès desquelles tout est danger ou pierre, d'achoppement, le premier Consul se révèle bien tel qu'on se le représente, imposant partout et sans cesse sa volonté pour faire le bien à sa manière et à son temps. Il traite, il discute, il raisonne le sabre à la main. On dirait qu'il aime à pénétrer dans le champ des idées et sur le terrain de la foi avec la même impétuosité qu'il se jette sur un pays conquis.

Bonaparte, un peu Italien lui-même, et sachant merveilleusement, lorsque la peau du lion est trop étroite, y coudre celle du renard, Bonaparte ne s'étonnait, ne s'irritait, ne s'effarouchait de ces lenteurs indispensables, de ces temporisations nécessaires, que pour mieux couvrir sa retraite. Il exigeait avec de grands cris, il som-

mais avec de terribles menaces; mais le sang-froid plein de réserve, d'aménité ou de brusquerie spirituelle que le Cardinal déployait selon le moment, mais surtout le sentiment profond de la justice et du devoir dont Bonaparte était alors animé, rapprochaient immédiatement ces deux habiles joueurs. Ils voulaient, par des moyens différents comme leurs caractères et leurs positions, arriver à un de ces gouvernements bien réglés, où, ainsi que le dit Bossuet<sup>1</sup>, « les veuves, les orphelins, les pupilles, les enfants même dans le berceau, sont forts. »

Les expédients de la plus souple diplomatie étaient mis en jeu par une audace qui se regardait comme invincible; ils étaient paralysés ou détendus par une énergie se dérochant sous une apparence de faiblesse ou de laisser aller admiratif. Cette lutte, à laquelle les précieux récits du cardinal Consalvi nous font assister, allait finir pour recommencer bientôt sous d'autres prétextes; néanmoins, durant ces combats de la pensée et de la parole, la Révolution ne s'était pas endormie. Elle avait soufflé au cœur de ses partisans, avoués ou secrets, le feu de la discorde; elle l'attisa par toute espèce de calomnies et de subterfuges.

Obligée d'accepter un Culte quelconque et de soumettre sa raison officielle à la croyance d'un Dieu que Bonaparte se charge de proclamer, la Révolution a fait un pas en arrière; mais elle ne s'avoue pas vaincue. Après avoir régné par la terreur et par l'athéisme, on l'aperçoit essayant de perpétuer son règne par la fraude ou par la duplicité. Condamnée à l'impuissance dans les faits, elle se relève, elle se maintient par son obstination dans le schisme. Le schisme était pour elle un moyen d'agiter:

<sup>1</sup> *Politique tirée de l'Écriture sainte*, t. I<sup>er</sup>, p. 136.

elle le jette comme un brandon de discorde au milieu de ces épineuses négociations.

Partant du principe posé en 1517 par un avocat, la Révolution, en 1801, tenait le même langage que le Parlement de Paris en 1517, au moment où le Roi François I<sup>er</sup> réglait avec le Pape Léon X les affaires ecclésiastiques du royaume de France. A ces deux époques si éloignées par les dates, si rapprochées par les événements, un avocat général disait <sup>1</sup> : « Le Concordat, de quelque nom qu'on veuille le décorer, ne sera jamais qu'un acte violent où deux puissances se sont mutuellement accordé ce qui ne leur appartenait pas. »

La Révolution se rendait solidaire de cette doctrine. Afin d'entraver toute espèce de transaction, elle ressuscitait l'Église constitutionnelle ou lui permettait d'agir, c'est-à-dire d'intriguer dans le but manifeste d'arriver encore au chaos. Le premier brouillon venu peut très-facilement bouleverser un État, mais sa reconstruction est une œuvre divine. On s'appliqua donc à enrayer cette œuvre. Avec son prodigieux bon sens, le premier Consul n'ignore point que les choses vraies sont toujours si simples qu'elles ne tombent jamais dans la tête des hommes à système. Il se défie des idéologues, il en a une horreur instinctive; mais il voit mal parfois, lorsqu'il se trouve placé sous le feu de leurs flatteries intéressées.

Se faisant fort de réunir deux choses trop longtemps séparées, le pouvoir et la liberté, il aspirait en même temps à confondre dans la même pensée d'unité l'orthodoxie et le schisme. Il oubliait que l'âme d'un mauvais prêtre est dure comme l'enfer et que l'opiniâtreté dans

<sup>1</sup> *Réquisitoire de l'avocat général Lelièvre au Parlement de Paris, en 1517.*



l'erreur est la conséquence d'un incurable orgueil. Ces évêques, ces prêtres de l'Église constitutionnelle sont entêtés et en même temps sans caractère, la pire espèce des entêtés. La France et Rome, Pie VII et Bonaparte, se tendent la main pour mettre fin au trouble des esprits. Dans le but d'entretenir ce trouble, les apostats de 1790 se décidèrent à former un Concile prétendu national. La concurrence entre les deux Églises était nettement dessinée, les Intrus se mirent à la soutenir avec des armes à leur portée.

Ce Concile ou plutôt ce club s'assemble à Paris, le 29 juin 1804, comme pour faire la contre-partie du Sacerdoce et de l'Empire. C'est la chauve-souris dans un rayon de soleil. Déjà, à diverses reprises, et notamment en 1797, ces évêques et ces prêtres, sous le nom de *réunis*, se sont conjurés, puis, dans une obstination coupable, ils donnèrent à leur parjure une espèce de consécration légale. Divisés sur tous les points de doctrine et de droit, ils ne s'accordent que lorsqu'il y a un coup à frapper sur le Siège apostolique. Ils frappent ce coup, sans pitié ainsi que sans remords; après, ils rentrent dans leur obscurité native, en semblant se dire entre eux de l'Église romaine ce que Jérémie disait de Babylone<sup>1</sup> : « Nous avons soigné Babylone, et elle n'a point été guérie. Abandonnons-la et que chacun retourne en son pays, parce que la condamnation qu'elle mérite est montée jusqu'au ciel et s'est élevée jusqu'aux nues. »

Ils s'éloignaient donc; et semant partout la dissension et répandant partout leurs écrits blasphématoires ou leurs journaux corrupteurs, ils s'efforçaient d'être populaires en dépit du peuple. L'indifférence ou le mépris était leur

<sup>1</sup> *Proph. Jerem.*, c. LI, v. 9.

héritage. Cet héritage ne les effraya point. Jetés par la Révolution en sentinelles perdues, ils ne renoncèrent jamais à servir la cause de l'erreur. C'était leur vie; ils s'y rattachèrent avec d'autant plus d'opiniâtreté, qu'ils sentaient venir l'heure des justices.

La réconciliation de la France avec l'Église était pour eux une défaite et un châtement. Ils l'avaient mérité, il leur en coûtait de le subir. On les vit convoquer le ban et l'arrière-ban de toutes les intrusions dans des synodes d'abord, dans des conciles provinciaux ensuite. Ils prétendaient ainsi donner plus d'éclat à leur assemblée constitutionnellement épiscopale et sacerdotale. « Le premier Consul, raconte M. Thiers <sup>1</sup>, avait accordé cette autorisation pour stimuler le zèle du Saint-Siège et lui faire sentir le danger de ses lenteurs. On débita dans cette réunion beaucoup de choses très-peu sensées sur les coutumes de l'Église primitive auxquelles les auteurs de la Constitution civile avaient voulu ramener l'Église française. On y professa que les fonctions épiscopales devaient être conférées par l'élection; que, s'il n'en était pas ainsi complètement, il fallait au moins que le premier Consul choisisse les sujets sur une liste présentée par les fidèles de chaque diocèse; que la nomination des évêques devait être confirmée par les métropolitains, c'est-à-dire par les archevêques, et celle de ces derniers seulement par le Pape; mais que l'institution épiscopale ne pouvait être laissée à l'arbitraire du Saint-Siège, et qu'après un délai déterminé il fallait qu'elle fût forcée : ce qui équivalait à l'anéantissement complet des droits de la cour de Rome. »

Plus invariables dans leurs erreurs que l'historien dans ses appréciations, les Constitutionnels de 1790 persévèrent

<sup>1</sup> *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 261.

raient à soutenir leur retour aux antiques canons; seulement ils s'étaient permis un léger changement dans leur titre ecclésiastique. La Révolution les a faits évêques d'un département, de Loir-et-Cher, des Landes ou de la Somme par exemple. Grégoire, Saurine, Desbois et tous leurs collègues reprennent l'usage constant de l'Église. D'après l'ancien chef-lieu de leurs diocèses, ils s'intitulent évêques de Blois, d'Amiens et des autres villes épiscopales.

La mort naturelle, l'échafaud, le mariage ou l'apostasie sans tergiversation constitutionnelle, ont produit des vides immenses dans leurs rangs. Pour y suppléer et offrir sans doute un pompeux exemple d'égalité, les évêques décident que les prêtres y seront admis avec voix délibérative. On a flatté et préconisé la doctrine du presbytérianisme; elle porte tout naturellement ses fruits. Les évêques se plaignent de l'esprit d'indépendance et d'anarchie qui ravage leurs diocèses; les prêtres répondent qu'en présence de ces jureurs, sacrés par la révolte, et en insurrection contre le Pape et les légitimes pasteurs, il leur est bien permis de faire prévaloir leurs vœux et leurs idées. Cette permission, ils ne la demandent pas : ils l'imposent, sous menace de provoquer un schisme nouveau dans un vieux schisme ou de se séparer de la communion hétérodoxe. Les fidèles étaient déjà bien rares, les prêtres parlaient de désert. L'épiscopat constitutionnel craignit de se voir dans l'isolement le plus complet, lorsqu'il se promettait de lutter contre l'Église universelle. Il recula.

Ces débats intérieurs étaient irritants; la Révolution ne pouvait les apaiser, elle essaya d'un dérivatif. Quelques prêtres toscans, débris vermoulus des sectaires de Scipion Ricci, et deux avocats piémontais, se disant les manda-

taires du Clergé et du Peuple italiens, accoururent, au nom de ce Clergé et de ce Peuple, qui ne s'en doutaient guère, fraterniser avec l'Église schismatique. On lui offrait en petit format une seconde édition de la ridicule députation du genre humain à l'Assemblée Nationale; le club gallican l'accepta comme un bienfait. Afin de caractériser d'une manière fort précise les tendances et le but de la réunion, Desbois, évêque de la Somme, mit à l'ordre du jour la maxime de l'oratorien Quesnel. L'Église constitutionnelle était née du Jansénisme; elle y retournait. Il fut donc établi « que la crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir. »

A l'exemple de Pie VI, le Pape s'était déjà plus d'une fois adressé à ce Clergé rebelle et se faisant de sa rébellion un cas de conscience démagogique. Les Constitutionnels avaient dédaigné ces avances paternelles. La Révolution, qui n'osait plus parler tout haut, mais qui savait encore agir à la sourdine, leur tint compte de ces mépris affectés. Prêtres turbulents et fourvoyés, ils s'efforçaient de remuer le levain des passions mauvaises. Avec leurs encycliques, leurs instructions pastorales, leurs déclarations des droits de l'homme et leurs éternels outrages au Siège romain et à la vérité, ils s'appliquaient encore à irriter les esprits et à soulever le monde, quand le monde, fatigué de luttes stériles, aspirait au repos dans la réconciliation universelle.

Le cardinal Consalvi n'eut pas l'air de s'apercevoir de l'existence du prétendu Concile, et Bonaparte, qui possédait admirablement l'art de juger les hommes, sut tacitement gré au ministre de Pie VII de son habile discrétion. Bonaparte voulait régler les différents partis sous la garde de son épée. C'était son espérance ou

son rêve; mais grand politique même lorsqu'il rêvait, le premier Consul ne s'était point dissimulé tous les embarras que les Intrus devaient susciter à son gouvernement réparateur. Dans l'harmonie des pouvoirs qu'il se propose d'établir, il a besoin de fondre l'ancienne société dans la nouvelle. Il tente d'amener, par un ordre de choses exceptionnel comme son génie, la fusion des droits et des intérêts, des vérités et des utopies, des persécuteurs et des persécutés.

Dans cette pensée, il y avait un incontestable sentiment de générosité et de justice. Pie VII était digne de le comprendre; il s'y associa. Mais ce sentiment, passé dans les faits, dérangeait les calculs de la Révolution. Les sacrifices mutuels qu'il fallait s'imposer ou commander aux autres n'étaient pas à la portée de toutes les intelligences et de toutes les probités. Bonaparte savait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur le Clergé civil. Quand le Concordat fut signé et ratifié, un ordre du premier Consul fit fermer le club. Comme les avocats des causes perdues d'avance, et qui tâchent de gagner du temps, en équivoquant sur la procédure et en dénaturant l'objet du litige, on ne protesta pas; on n'obéit pas; on fit le simulacre de se séparer sur un rapport d'un certain Moïse, évêque du Jura. Dans ce rapport il est souvent question de Rome, « de cette cour perfide et astucieuse qui profite de tout. Si le Pape, y lit-on encore <sup>1</sup>, déclare nos sièges vacants, nous lui dirons qu'il n'en a pas le droit, et qu'ils sont remplis plus canoniquement que celui de saint Pierre. »

La Révolution devait être contente de son clergé. Avant de dissoudre leur assemblée, ses évêques trou-

<sup>1</sup> *Actes du Concile*, t. III, p. 445.

vent encore le temps de faire acte de rebelles ou de patriotes. Moÿse proteste, et Grégoire inscrit au procès-verbal l'avertissement aux Catholiques <sup>1</sup> « de se souvenir qu'ils sont citoyens avant d'être chrétiens, et Français avant d'avoir été admis dans l'Église Romaine. »

De toutes les théories et de tous les scandales que le Clergé constitutionnel a fomentés, il n'a survécu qu'une erreur matérielle et deux principes au moins singuliers. L'erreur, la voici, telle que l'a propagée un des auteurs mêmes de la Constitution civile. Le comte Lanjuinais écrit en 1817 <sup>2</sup> :

« Pour éteindre ce schisme, Pie VII avait offert des Bulles et le chapeau de cardinal pour les évêques Grégoire et Saurine; mais la majorité dans le Directoire suivait un plan persécuteur de la religion et ne favorisait que la théophilanthropie. »

Pie VII offrant au Directoire de reconnaître comme évêques deux intrus qu'on dispense même de repentir, Pie VII ayant dessein de les revêtir de la pourpre romaine, c'était véritablement un spectacle inouï. Sur le témoignage d'un contemporain et d'un ami de ces deux hommes, tous les historiens, venus à sa suite, ont accepté et reproduit la même version. Selon les circonstances, le Pape est blâmé ou loué de cet acte inqualifiable. Le Directoire seul reste chargé du crime d'intolérance; et l'idée révolutionnaire s'indigne d'avoir elle-même mis une entrave à l'avilissement présumé d'une aussi haute dignité.

La réponse la plus décisive que l'on puisse donner à

<sup>1</sup> *Actes du Concile*, t. III, p. 244.

<sup>2</sup> *Appréciation du projet de loi relatif aux trois concordats*, par J. D. Lanjuinais, pair de France, p. 17 (Paris, 1817).

une pareille assertion se trouve dans le rapprochement même des dates. Ce rapprochement n'a jamais été fait.

Le 18 brumaire, c'est-à-dire le 9 novembre 1799, le Directoire fut anéanti. Il tomba aux acclamations de la France entière, et Pie VII ne fut élu Pape que le 14 mars 1800. Entre la chute de l'un et l'exaltation de l'autre, il y a plus de quatre mois d'intervalle et un siècle de distance.

Les deux principes singuliers sont l'invention d'une Église dite française, et la suppression des auteurs classiques dans l'enseignement.

Un des membres du Concile de 1797, nommé Ponsignon, — car il y a plus de synodes que d'années dans l'existence de la Constitution civile et de ses jureurs, — fut chargé de rédiger un nouveau sacramentaire. Ce Ponsignon était vicaire épiscopal de Clément, évêque de Seine-et-Oise. Ponsignon poussait le patriotisme français jusqu'à l'ignorance la plus absolue du latin. Le besoin le fit novateur. Il administra les sacrements en français, il officia en français, enfin il créa le Culte français. Plusieurs évêques et curés adoptèrent la chose; puis Grégoire, qui en sera l'un des plus ardents promoteurs, la transmit, après l'insurrection de juillet 1830, à l'abbé Châtel.

Ponsignon a eu l'idée de faire chanter la messe et les vêpres en assez médiocre français. Vernerey, un autre intrus, toujours patroné par Grégoire et ses adhérents, formule un second projet, dans ce dernier Concile, qui sera le chant du cygne de l'Église constitutionnelle. Ce projet d'éducation pour les jeunes clercs fut adopté en faveur des écoles; mais déjà il n'y avait plus d'écoles pour l'appliquer. Vernerey développe ainsi son plan :

« Ce serait sans doute, disait-il aux comparses se prétendant pères d'un concile, une excellente méthode que celle où, sans aucune peine et sans un nouveau travail, les leçons de latinité orneraient en même temps les élèves de connaissances ecclésiastiques, qui, à cet âge, se graveraient dans leur mémoire en traits ineffaçables. Pour cela il suffirait de substituer l'explication d'auteurs ecclésiastiques choisis à celle des auteurs profanes, et de les ranger par ordre de facilité de latin. Aussi la Congrégation vous propose-t-elle de faire composer et imprimer un recueil de ce genre, dans le goût des extraits de Chompré, pour servir aux écoles cléricales de latinité. A l'aide de ce recueil, tel qu'il vous sera proposé, les élèves connaîtront, de manière à ne les oublier jamais, les principaux faits de l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles; ils y puiseront encore d'autres connaissances théologiques à une époque où les anciens n'en avaient ordinairement aucune idée. C'est un moyen efficace et peut-être unique d'inspirer plus généralement aux prêtres le goût de l'étude des anciens monuments de la religion. Il s'agit moins de chercher la pureté de la langue latine précisément, que de mettre les élèves en état de comprendre les auteurs ecclésiastiques. Sans doute on trouvera une latinité assez pure dans saint Léon, dans Sulpice-Sévère et dans Lactance, surnommé le Cicéron chrétien; mais dût-on perdre du côté du génie de la langue, cette perte sera surabondamment compensée par les grands avantages qui en résulteront. »

Par cette double innovation, dont les ingrattitudes de parti pris ou de plagiaire ne tiennent pas assez compte au schisme constitutionnel, la Révolution offre la main, d'un côté, à l'abbé Châtel, ridicule primat des Gaules, et de



l'autre au théatin Ventura, héritier fiduciaire de l'intrus Vernerey, pour le système d'enseignement anticlassique. L'abbé Châtel a ressuscité et vu de nouveau mourir entre ses bras le Culte français. Dès l'année 1824, le père Ventura, en quête de prétextes d'opposition future, soulève une question épuisée, même par frère Jérôme Savonarole, le dominicain révolutionnaire de 1495. Ce despotique réformateur de Florence voulait que, dans l'éducation de la jeunesse, l'étude des Saints-Pères fût substituée à celle des historiens, des orateurs et des poètes de l'antiquité païenne<sup>1</sup>. Le théatin Ventura se garda bien d'indiquer les sources d'une pareille doctrine. Ceux qui vinrent après lui, de bonne ou de mauvaise foi, prirent modèle sur sa discrétion. Cet oubli dut être pour ses ostentations d'humilité un cruel ver rongeur.

En 1814, à la chute de l'Empire, on retrouve encore l'Église démagogique. L'abbé Grégoire, qui ne fut pas plus évêque de Loir-et-Cher que de Blois, était comte de l'Empire et sénateur par la grâce de Napoléon Bonaparte.

On peut toujours attendre d'un mauvais prêtre ce qu'on ne sera jamais en droit d'exiger d'un malhonnête homme ordinaire.

Pour escorter Louis XVI à l'échafaud, la Convention et la Commune de Paris eurent recours à un prêtre apostat. Jacques Roux fut choisi, et l'histoire a dit avec quelle perverse brutalité le misérable s'acquitta de ce métier dont aurait rougi un valet de bourreau.

Lorsque le Sénat impérial osa, le 3 avril 1814, don-

<sup>1</sup> On lit dans la *Vie de Savonarole*, par Perrens, p. 135 : « L'enseignement des langues anciennes commençait à ne plus se puiser dans Cicéron, Horace et Virgile, mais dans saint Léon, saint Jérôme et saint Augustin. »

ner au lion vaincu le dernier coup de pied de l'ingratitude dans la servilité, il pensa qu'un évêque jureur pourrait seul rédiger un acte de déchéance, chef-d'œuvre de bassesse. Cet évêque avait plus d'une fois, par de grossières flatteries, poussé l'Empereur à séculariser l'Église. De concert avec l'ex-oratorien Daunou, il avait déclaré en 1810 que « l'abolition du pouvoir terrestre du Pontificat était l'un des plus vastes bienfaits que l'Europe pût devoir à un héros <sup>1</sup>. »

Le héros, ainsi mis en demeure, n'avait compris qu'à moitié, et souvent il s'était écrié comme Tibère : « O les infâmes ! plus esclaves qu'on ne veut ! » Dès 1812, l'évêque, comte et sénateur, tout en palpant, avec une admirable ponctualité, le salaire de sa riche sinécure, s'occupe à rédiger le décret, qui doit frapper le grand homme une fois tombé. Dans une note de 1814, égarée parmi les papiers de Grégoire, on lit en effet : « Depuis deux ans j'avais préparé un projet de déchéance. »

Il ne s'agissait que de jeter l'insulte à un pouvoir expirant ; Grégoire fut désigné d'une voix unanime <sup>2</sup>. Il s'acquitta de sa mission comme Jacques Roux avait rempli la sienne. Coupables de la même trahison envers l'Église, leur mère, ces deux hommes arrivèrent presque à la même infamie, l'un par la place de la Révolution, l'autre par le palais du Luxembourg.

Cette Église, on le voit, était bonne à tout faire, tout, excepté le bien. Elle se sentait appuyée d'un côté par l'ex-évêque d'Autun, Talleyrand, qui se raillait d'elle, et par l'ex-oratorien Fouché, qui la tenait en réserve pour des

<sup>1</sup> *Essai historique sur la puissance temporelle des papes.*

<sup>2</sup> On lit dans la *Biographie universelle*, t. LXXX, p. 405 : « L'acte de déchéance était l'œuvre de l'abbé Grégoire. »

éventualités révolutionnaires. Ces deux ministres avaient toutes les qualités qui, selon les temps, élèvent un homme au pouvoir ou au gibet. Avec cette double chance, aussi méritée d'un côté que de l'autre, ils se servaient du Clergé schismatique comme d'un ressort. On lui permettait de s'opposer, sinon en sûreté de conscience, au moins en sécurité de traitement ; mais là n'est pas, aux yeux du Souverain Pontife, l'insoluble difficulté.

D'accord avec le premier Consul, le Pape a changé l'ancienne démarcation des diocèses de France et des pays annexés par la victoire. Sur les débris de la vieille Église gallicane, on a créé en quelque sorte une nouvelle Église, et la plus grande partie des titulaires existent encore. Ces Évêques, dispersés en Italie, en Allemagne, en Amérique, en Espagne et en Angleterre, expient le crime de leur fidélité au Siège romain. Ils ont combattu, ils ont souffert, ils se sont dévoués à la voix du Pasteur suprême. Pie VI les a maintenus dans cette voie, Pie VI les a encouragés dans cette lutte : et, captifs, exilés ou martyrs, ils ont, par leur exemple, préservé de la contagion le Clergé et le Peuple.

Entre les exhortations de la Chaire de Pierré et le sang des prêtres massacrés, il survit l'inébranlable persévérance des fidèles, attestant leur docilité pour les exhortations, leur respect pour les persécutés. Rome était solidaire de ce courage ; Rome acceptait cette solidarité. Elle n'osait ni ne voulait s'en départir, parce que c'est à Rome surtout que l'on sait honorer la foi et le malheur, à Rome encore que l'on conserve, avec un soin pieux, le dépôt des règles universellement suivies. Rome a toujours dit avec le Pape saint Léon le Grand : « C'est l'harmonie de toutes les parties du corps qui en fait un seul tout, plein

de santé et de beauté ; et cette harmonie ne peut subsister que par l'accord de tous ceux qui le forment, mais principalement par l'union des prêtres. »

Or, à la suite des perturbations de toute espèce dont la France fut le théâtre, cette union était impossible. L'Épiscopat, exilé comme catholique, se faisait un devoir de rester émigré comme royaliste. La question religieuse se compliqua d'une question politique, et le Saint-Siège, qui depuis dix ans avait vu tant de choses extraordinaires, d'insolence, d'audace ou de scélératesse, arriver en France, put, sans exagération, s'attendre à d'autres spectacles. Le nom de Henri VIII avait été souvent prononcé. On invoquait son exemple comme une menace ; les Cranmer n'auraient pas été plus difficiles à trouver que les Thomas Cromwell.

Dans ses *idées napoléoniennes*, Louis Bonaparte, aujourd'hui empereur des Français, a écrit : « Napoléon, en arrivant sur la scène du monde, vit que son rôle était d'être l'exécuteur testamentaire de la Révolution. »

Ce titre d'exécuteur testamentaire suppose un décès, et Bonaparte, qui muselait la licence, ne tua pas l'esprit démagogique. Il l'assouplit à l'obéissance ; il le contraignit à donner sa démission conditionnelle ; il le rendit silencieux et servile en le gorgeant de fortune et d'honneurs : mais, au lieu d'ouvrir sa succession, il fallait la fermer. Bonaparte avait l'autorité et le prestige de la puissance ; il se laissa tromper dans ses plans réparateurs par un mirage de conciliation. Pour y amener le Pape, il évoqua l'ombre de Henri VIII. Cette ombre, planant au-dessus de tous les schismes déjà consommés et de toutes les indifférences en germe, devait produire à Rome une impression favorable aux desseins du premier Consul. La

menace de se séparer de l'Église universelle était plutôt un jeu de son imagination qu'un dessein mûri ou arrêté. Bonaparte n'en était pas là, il n'en viendra même jamais là; néanmoins, comme il aimait à briser tous les obstacles sur sa route, il ne consentit pas à se laisser retarder par les incertitudes motivées de Pie VII.

Dans la lettre que Bossuet rédigea et qui fut adressée par la fameuse Assemblée du Clergé de 1682 aux Évêques de France, on lit : « Il est des circonstances où il faut prendre conseil de la nécessité, et, dans les grandes affaires, on ne néglige jamais impunément les temps opportuns et les occasions favorables. »

Quand l'Église gallicane, à son heure la plus lumineuse, posait le dilemme de la nécessité, elle ne s'attendait guère qu'un jour viendrait où cet argument à double tranchant serait invoqué contre elle, et que le Gallicanisme laïque supplierait le Pape de l'appliquer au préjudice même de ses prélats. Les événements sont toujours moins inconséquents que les hommes; et l'Église de France, qui avait cru pouvoir limiter l'autorité pontificale dans les affaires temporelles, se vit, par une dure expérience, dans l'obligation de placer la suprématie romaine plus haut encore que cette suprématie ne voulait monter. Dans les transactions religieuses de 1801, ce fut le cardinal Consalvi qui seul se souvint des libertés gallicanes et qui les vengea de l'oubli consulaire.

Cette inconséquence du Gallicanisme laïque, forcé de s'appuyer, en désespoir de cause, sur l'indéfectibilité de la Chaire de Pierre, n'a point échappé aux Évêques émigrés. Aussi lit-on sans surprise dans leurs *réclamations canoniques et très-respectueuses*<sup>1</sup> : « Au reste, nous n'au-

<sup>1</sup> *Réclamations canoniques et très-respectueuses adressées à notre très-*

rions assurément rien vu de ce dont nous nous plaignons, si on avait eu le moindre égard aux libertés de l'Église gallicane, et on ne pourra jamais assez s'étonner de ce que le même gouvernement qui a contraint d'en venir à des opérations si destructives de ces libertés, au moment où il a publié tant d'innovations, ait mis au nombre de ces abus l'attentat aux libertés <sup>1</sup>, franchises et coutumes de l'Église gallicane. »

Pour sortir du chaos où la Révolution la resserre comme l'enclume sur laquelle on bat sans cesse, l'Église gallicane a recours au Pape; malgré lui, elle le condamne à l'omnipotence. Bonaparte s'est emparé d'une dictature militaire et civile; puis, au nom des principes gallicans qu'il croit professer, il investit le Pontife d'une dictature spirituelle que Rome n'avait jamais exercée. On fait appel à la plénitude de la puissance apostolique. Afin de sauver la Chrétienté d'une crise religieuse, on élève cette puissance au-dessus de toutes les règles de la discipline <sup>2</sup>.

*saint Père Pie VII*, pages 18 et 19 (Londres, 1803, nouvelle édition).

<sup>1</sup> L'article 6 des *articles organiques* porte en effet : « Les cas d'abus sont l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane. »

<sup>2</sup> Charles de Brosses, président au Parlement de Dijon, a, dans ses *Lettres familières écrites d'Italie en 1739 et 1740*, t. II, p. 100, fait un tableau aussi curieux que fidèle de la situation, que les exigences françaises imposent au Siège romain. Ce qui était vrai en 1740, l'était encore au Concordat de 1801, et le sera toujours. « Il faut, puisque je suis sur ce chapitre (le pouvoir du Pape), ainsi s'exprime le président de Brosses, que je vous donne l'extrait d'une conversation que j'avais en dernier lieu avec un homme qui a infiniment d'esprit et de connaissances : « Vos Français, me disait-il, sont d'étranges gens. Nulle nation catholique n'affecte plus de mépriser l'autorité du Pape, et nulle ne lui en attribue davantage, quand elle en a besoin. Si vous venez demander à la Cour de Rome quelque ordonnance qu'elle n'aurait pas songé à rendre, on a beau faire des objections, vous portez sur le pinacle le pouvoir du Vicaire de Jésus-Christ. Il faut vous expédier tout de suite; rien de plus

Rome se résigne; et, dans l'affliction de son âme, le Pape s'adresse aux Évêques émigrés.

Ils avaient offert un magnifique témoignage de dévouement à l'Église et de fidélité au Trône. En dépit de la fortune, ces cœurs courageux s'étaient obstinés à espérer. Dans cette étrange éventualité, leur conscience sacerdotale se trouva en opposition avec leur foi politique. La plupart consommèrent généreusement le sacrifice; d'autres hésitèrent; un petit nombre résista. Cette résistance prenait sa source dans une profonde conviction. En s'adressant au Père commun, ils lui tenaient un langage digne de son autorité et de leurs vertus :

« TRÈS-SAINT PÈRE,

» Nous ne dissimulons pas à Votre Béatitude la grave douleur qui affecta nos âmes, aussitôt que nous reçûmes les lettres de Votre Sainteté, en date du 15 août 1804, l'an second de son pontificat. Cette douleur est si profonde que bien qu'il n'y ait pour nous aucun devoir plus cher et plus élevé que d'écouter autant qu'il est en notre

simple. Qu'est-ce que le Pape ne peut point? C'est la *furia francese*. Et puis, quand l'ordonnance est rendue, vous la portez en France à vos parlements, qui nous font mille avanies. Cependant, quand l'éclat est fait, nous sommes en quel que façon engagés d'honneur à soutenir ce que nous avons fait; ne serait-ce pas à vous à savoir si ce que vous demandez est conforme ou non aux lois de votre État? Mais en même temps que vous refusez dans votre pays d'avoir la moindre déférence pour tout ce qui émane de l'autorité papale en matière spirituelle, il semble que vous en vouliez attribuer une sans bornes sur ce même point, soit à votre roi, soit à votre clergé. Celui-ci vient nous demander des consolations contre des choses sur lesquelles nous eussions gardé silence, et, quand nous les avons données, vous vous en prenez à nous; vous nous accusez d'être les auteurs de vos dissensions, dont vous-mêmes êtes seuls la cause. Vous avez tort. »

puissance, avec une déférence entière, les conseils de Votre Paternité, cependant cette même douleur nous laisse non-seulement incertains et flottants, mais encore nous contraint malgré nous à tempérer notre obéissance.

» La force de ces lettres est telle, que si elles obtiennent jamais ce qu'elles prescrivent, en un seul instant toutes les églises épiscopales qui existent en France deviendront veuves. Votre Sainteté ne nous apprend pas, et pour avouer librement la vérité, nous-mêmes nous ne concevons pas comment la viduité subite de toutes les églises de ce vaste empire produira l'effet salutaire de la conservation de l'unité et du rétablissement en France de la Religion catholique. Certainement l'expérience de toutes les calamités qui déchirent la patrie montre assez tout ce que nous devons craindre des maux et des malheurs qui résulteront pour la chose catholique de cette viduité simultanée et universelle : la voie à suivre pour éviter ces maux ne peut être ouverte à Votre Sainteté que par une assemblée de tous les évêques de l'Église gallicane.

» Nous ne voulons pas parler ainsi pour faire entendre qu'il nous est pénible et désagréable de faire un pas en arrière à travers ces temps de douleur et de deuil; au contraire, dans notre faiblesse nous éprouverions une consolation pour chacun de nous, et un bonheur ineffable pour tous, en nous voyant déchargés d'un si grand fardeau (si toutefois il était permis de penser à quelque consolation et à quelque bonheur, après que nos esprits ont été brisés sous le poids de tant de maux). Mais le droit de notre ministère semble nous demander de ne pas souffrir que l'on rompe jamais facilement ce lien qui nous a unis aux églises immédiatement confiées à notre sollicitude, par la providence de Dieu très-bon et très-haut.



» Nous conjurons ardemment Votre Sainteté de consentir à ce que, dans un écrit qui lui sera transmis incessamment, il nous soit permis d'expliquer et de développer plus au long les arguments sur lesquels nous appuyons notre sentiment. Cependant, remplis de confiance dans l'affection véritablement paternelle de Votre Sainteté à notre égard, nous espérons qu'elle ne déterminera rien de plus sur cette affaire, jusqu'à ce qu'elle ait pesé, avec toute l'équité et toute la prudence dont elle est capable, les motifs que des fils allégueront devant un père si pieux.

» Prosternés aux genoux de Votre Béatitude, nous implorons de toute la force de notre âme la bénédiction apostolique : nous sommes les très-dévots et les très-obéissants fils de Votre Sainteté.

» Londres, 27 septembre 1801. »

Cette respectueuse demande de treize évêques exilés pour la foi soulevait d'insurmontables difficultés. Il était impossible de réunir un Concile, plus impossible encore de songer, dans une pareille occurrence, à une assemblée générale de l'Église gallicane. Il n'y avait plus d'Église ; c'est tout au plus s'il restait des fidèles.

Le Concordat, tel qu'il était sorti des mains de Bonaparte et de Consalvi, apparaissait à la Révolution comme la ruine au moins momentanée de ses espérances. Elle ne pouvait ni en amortir ni en retarder les effets ; elle conçut l'idée de faire tourner mystérieusement à son profit les impétuosité de caractère du premier Consul. Elle recruta donc des complices ; chacun, dans la mesure de ses passions ou de ses intérêts, poussa Bonaparte dans la voie des exigences. On calculait que par là on rendrait le Siège romain odieux à l'épiscopat émigré, et qu'on ré-

pandrait sur la France un germe de soupçon ou de division qui fructifierait peut-être. Une lettre de l'abbé Bernier au Cardinal secrétaire d'État ne laisse aucun doute sur le plan projeté. Bernier avait joué double jeu pendant les négociations du Concordat ; il le jouait encore.

« Votre Éminence, écrit-il à la date du 6 octobre 1804, a dû recevoir par des envois successifs les actes de démission des évêques insermentés. Ils ont dû être pour le cœur du très-saint Père et pour le vôtre une douce consolation et une belle récompense. Nos pressentiments de Paris, que Votre Éminence me permettait d'exposer avec elle, se réalisent, comme nous l'avions toujours espéré. L'Épiscopat français se montre digne de son antique gloire, de ses malheurs passés et de ses épreuves présentes. Il s'immole de ses propres mains avec une sublime abnégation, dont Sa Sainteté doit être vivement émue, et que le premier Consul admire tout haut. Mais il n'y a plus maintenant à en douter, il surgira des résistances en Angleterre et peut-être en Allemagne. Les évêques réfugiés dans ces deux pays mêlent un peu de politique aux affaires religieuses. Ils diffèrent, ils temporisent, ils se rejettent sur des propositions impraticables, et ils servent ainsi la cause de l'ennemi commun. Asseline, Dillon et Conzié m'inquiètent par-dessus tous. A trois points de vue différents, ce sont les trois chefs de la résistance.

» Dans les entretiens intimes que Votre Éminence a daigné m'accorder, je lui ai parlé avec une franchise qu'elle encouragea, et avec une sincérité qu'elle eut la bonté de reconnaître. Je lui ai souvent exprimé mes sentiments les plus secrets, et les événements politiques auxquels mon nom se trouve attaché, ne me permettent pas le parjure. Au milieu des plus graves incidents de la

guerre civile, j'ai compris que nous marchions sur une route sans issue; et dès qu'il m'a été donné d'y voir un peu clair, j'ai cru de mon devoir de me rallier au principe sauveur de l'ordre et de la religion, dont le général Bonaparte était l'emblème. J'ai concouru, selon mes forces, au rétablissement des lois, et Dieu m'est témoin que, même en paraissant louvoyer dans nos si laborieuses conférences sur l'acte auquel votre nom se trouve attaché d'une si glorieuse manière, je n'ai eu qu'un but, arriver de concert avec Votre Éminence à l'achèvement du Concordat, qui soulevait tant de difficultés. Aujourd'hui, je voudrais que Votre Éminence me permit de lui donner un simple avis, avec le profond respect que je professe pour un prince de l'Église, et l'affectueuse admiration que je porte à sa personne et à son génie.

» La Révolution ne désarme point; elle semble attendre un événement imprévu et mettre ses espérances dans un cas de force majeure. Elle a des accents de colère et des imprécations contre les évêques résistant à la prière bien plus qu'aux ordres de Sa Sainteté. Eh bien! ces imprécations sont une feinte de guerre et un moyen pour pousser le premier Consul à des actes regrettables. Personne, vous le savez, n'exerce une influence directe sur sa volonté ou sur ses décisions. C'est ainsi que vous l'avez si justement et si spirituellement défini: l'homme de la spontanéité réfléchie. Il sent très-vivement le besoin de mettre un terme à toutes les agitations; il veut calmer la France et la forcer à un grand repos moral, après tant de terribles secousses. Le Concordat lui a offert le plus sûr moyen d'arriver à son but si chrétien et si louable; mais ce Concordat, Votre Éminence le sait mieux que moi, n'a pas l'assentiment de tout le monde. Il a des ad-

versaires publics comme la défunte Église constitutionnelle; il en a d'autres cachés et qui sont ainsi beaucoup plus dangereux. Deux hommes surtout, dont Votre Éminence a appris à se défier à Paris, ne cessent, par toute sorte de moyens possibles, de pousser le premier Consul à toujours exiger et à ne jamais rien céder au Pape. Les arguments qu'on emploie, Votre Éminence les sait par cœur, car elle les a réfutés par sa franchise dans la discussion, par sa loyauté dans les actes et par sa promptitude dans les résolutions.

» Dans une pensée aussi catholique que patriotique, le premier Consul a résolu de terminer toutes les difficultés relatives au Concordat. On se sert de cette intention pour l'exciter contre la cour de Rome; on voudrait le faire peser violemment sur les déterminations du Saint-Père, afin qu'il fût dit en émigration que le Pape n'a plus la liberté de ses appréciations, et qu'ainsi les évêques ont raison de ne pas se prêter à ce qu'on leur demande. Le second Consul, qui est parfaitement au courant de cette tactique, me l'a dévoilé ainsi qu'à M. Portalis; mais nous n'avons pas jugé le moment opportun pour en prévenir le premier Consul. Il désire avec ardeur que tout soit arrangé pour l'époque qu'il a fixée; tout ce qui abonde dans ce sens lui plaît, et les ennemis de l'Église se servent de ce moyen pour affaiblir ou dénaturer le grand acte que nous avons consommé. Tant que les évêques émigrés n'auront pas adhéré au Concordat par une démission pure et simple, la réconciliation de la France avec l'Église sera œuvre morte; il n'y aura rien de complet que lorsque le schisme et la foi exagérée seront confondus dans un même sentiment de respect et d'obéissance à l'égard du Vicaire de Jésus-Christ. La précipitation peut-être néces-

saire que l'on met vis-à-vis de la cour de Rome est le fait gouvernemental du premier Consul, mais ce n'est pas un acte qui lui soit personnel.

» Votre Éminence connaît la position ; c'est à sa perspicacité bien éprouvée que je m'adresse confidentiellement et en toute sécurité. Il y a évidemment autour du premier Consul des gens qui ont intérêt à l'entraîner loin de la route qu'il s'est si glorieusement tracée. Ces gens sont les débris de tous les systèmes politiques ou impies que le Concordat est venu renverser les uns sur les autres. Les passions révolutionnaires ne sont pas étouffées, elles se réveillent ; par un fatal concours de circonstances, elles peuvent, dans l'esprit des bons, semer des germes de malveillance ou de méfiance envers le Siège Apostolique. C'est là même, n'en doutons pas, leur principal but. La Révolution fait représenter dans les provinces catholiques les évêques, ses premières victimes, comme des hécatombes que le Pape traîne aux pieds du premier Consul. Elle exalte leur résistance, parce qu'elle espère en tirer un jour ou l'autre d'heureux résultats. Si cet état de choses continue, il n'y a pas de doute qu'il naîtra un nouveau schisme tout opposé à celui de la Constitution civile.

» En attendant qu'il soit loisible de soumettre cela au premier Consul, et de lui en faire toucher les inconvénients, j'ai osé croire que Votre Éminence me saurait peut-être quelque gré de parler avec elle en toute confiance. Il serait donc bon et salutaire d'agir isolément et individuellement sur quelques prélats, et de leur montrer à cœur ouvert la fâcheuse situation dans laquelle l'Église et la France peuvent retomber. Ces prélats ont tous de grandes vertus, plusieurs de grands talents. Je

sais que le Saint-Père a pour eux une tendresse toute paternelle, et que Votre Éminence professe à leur égard une estime fondée sur la justice. Mais sous la nécessité qui nous étreint, il faut que ces vertus aillent jusqu'à l'héroïsme du sacrifice chrétien, et qu'elles adhèrent au lieu de se laisser forcer la main. Ce sera beaucoup plus digne du Souverain Pontife et du corps épiscopal; le premier Consul, qui n'est jamais en reste pour admirer les beaux caractères et les actes de dévouement, n'oubliera pas ces auxiliaires inattendus. Nous cherchons à dominer la Révolution ou à l'affaiblir : elle est l'ennemie naturelle de l'Église; que l'Église ne se divise pas au moment du succès.

» C'est à Londres qu'est le siège de l'opposition épiscopale; Votre Éminence seule peut en triompher. Aussi, sans qu'ils s'en doutent, les évêques émigrés auront donné un terrible dessous à la Révolution. Que Votre Éminence daigne appuyer fortement sur cette idée fondamentale, et ils apprécieront la situation intolérable que l'on veut faire à l'Église et à eux-mêmes. »

Cette lettre de l'abbé Bernier fut pour le Pape une nouvelle source d'inquiétudes et de tourments. L'Église romaine avait vu la Révolution à l'œuvre; de partout il s'élevait un cri d'horreur contre la Démagogie. Partout en effet elle avait porté, avec la dissolution des mœurs, le mépris du culte, la haine de l'autorité, l'effroi, le vol légal et la servitude, sous prétexte d'affranchissement. Perpétuer ou entretenir les orages, agiter toujours, était, dès ce temps-là, la tactique des Démagogues. Bernier l'avait devinée, Consalvi crut saisir un moyen de la paralyser. Charles Erskine, prélat romain, fut chargé, le 11 novembre 1801, d'une mission particulière auprès des

évêques français résidant à Londres. Cette mission, à laquelle n'était pas étrangère la lettre de l'abbé Bernier, avait pour but de leur faire verbalement connaître la position du Saint-Siège, la nécessité d'éteindre un trop long schisme, et l'indispensable besoin de relever la Religion de ses ruines.

Le Pape s'efforçait de faire comprendre aux Évêques que, devenus impossibles par la faute des événements, ils ne devaient pas vouloir que la foi se résignât à la même impossibilité. Erskine avait ordre d'insister, de prier, de conjurer; mais l'exil, qui, comme la faim, est sans doute un mauvais conseiller, ne laissa pas à l'unanimité de l'Épiscopat l'honneur d'un sacrifice spontané. Quelques-uns, confondant peut-être trop les saintes obligations du Pasteur des âmes avec un devoir de fidélité monarchique, ne craignirent pas de discuter le vœu le plus ardent du Pontife suprême. La grandeur des maux de l'Église était incalculable; le Pape se soumit à la nécessité de déployer un pouvoir proportionné à l'immensité des désastres, et la Religion des peuples fut sauvée.

Le Concordat de 1801, dans son ensemble comme dans ses détails, n'était certainement pas une œuvre parfaite. Il y avait des lacunes obligées, des oublis calculés et des concessions presque effrayantes. Le malheur des temps était tel, que l'Église, la colonne de vérité, avait accordé tout ce qui ne blessait ni la foi, ni la doctrine, ni les mœurs. Voyant plus loin que les Évêques, parce qu'il était placé plus haut, le Pasteur suprême comprit que ce n'est pas seulement pour les admirations de l'histoire que Dieu envoie sur la terre des hommes providentiels.

Il fallait accepter le premier Consul et le restaurateur sans trop argutier sur les moyens. A l'exemple de César,

on l'amenait, par la flatterie, à se persuader que les hommes devaient subir ses paroles comme des lois. En peu, en très-peu d'années, il avait conquis cette gloire personnelle, la plus précieuse récompense de tous les travaux de l'homme, et il la mettait au service de l'Église. Il parlait de rendre à la Religion sa splendeur évanouie, de donner au culte public son ancienne régularité, et de propager l'enseignement de la morale et de tous les devoirs.

Pour que cet enseignement devînt universel et populaire, le premier Consul se faisait fort de ressusciter les sentiments de justice, de paix intérieure et de subordination. L'abolition du divorce, qui était dans ses vœux, rendrait au mariage, à la famille par conséquent, une dignité depuis longtemps perdue. La porte des Filles de Saint-Vincent de Paul, celles du séminaire des Missions-Étrangères et des Frères de la doctrine Chrétienne, allaient se rouvrir. Au milieu de l'ouragan de douze années, tout avait péri ou avait été menacé de destruction. Le Pape se sentit la fermeté d'arracher au naufrage le plus d'épaves possible : en présence de tant de devoirs différents, pouvait-il hésiter ?

La situation était aussi extraordinaire que les hommes. Le mal avait triomphé partout. Rome, dont la politique traditionnelle est de condescendre paternellement à toutes les transactions honnêtes, accepta le bien relatif qui s'offrait. Elle prêta une main amie à ceux qui, par besoin ou par tempérament, se disposaient à reconstituer. Ses concessions volontaires ou forcées préservèrent la Chrétienté d'une crise religieuse, conséquence inévitable de tant de crises sociales.

Ce n'était pas en France seulement que l'esprit révolu-



tionnaire avait perverti. L'Europe entière s'était placée sous le joug de la démagogie ; et l'Europe expiait cruellement les catastrophes dues à une chimère de régénération. Des guerres sans fin, d'affreux bouleversements avaient inauguré le triomphe des doctrines prêchées par l'égalité et par la fraternité. L'Italie et l'Allemagne étaient devenues le champ clos des luttes à main armée. Des avocats, des accoucheurs jurés, mais patriotes, des professeurs universitaires, des nobles ruinés et quelques ecclésiastiques relaps, avaient, en Italie comme en Allemagne et en Belgique, fomenté l'opposition contre le Saint-Siège. Cette opposition d'école, encore plus que de sacristie, se traduisit bientôt en révolte ouverte.

La contagion des systèmes philosophiques se répandit sous le couvert du Jansénisme. Des princes aveuglés par l'orgueil, comme Joseph II, s'étaient fait une gloire humaine de leur mépris affecté pour la Chaire apostolique ; cette gloire les tua à l'aurore même de la Révolution. Les gouvernements italiens ou allemands avaient protégé la levée de boucliers que tentait l'incrédulité déguisée sous les oripeaux du progrès indéfini. Ces gouvernements furent emportés dans le tourbillon. Une faible résistance ne servit qu'à démontrer leur caducité. Ils avaient cru qu'en sacrifiant Rome aux idées modernes, ils faisaient ainsi une large part au feu. Les rêveurs, qui leur inspièrent une telle confiance, furent les premiers à arborer l'étendard de la rébellion.

Dans les universités et dans les diocèses d'Italie, les jurisconsultes et les prêtres, qui s'étaient montrés les plus hostiles à l'Église, ne craignirent pas de se rallier avec enthousiasme aux principes dissolvants. Les Souverains ont favorisé la révolte spirituelle contre Rome ; cette ré-

volte tourne à leur détriment. Le Philosophisme a créé des impies, l'impiété engendre des rebelles.

Soria, Palmieri, Zola, Tamburini, Eustache Degola, Molinelli, Scotti, les évêques Serrao, Ricci et Solari acceptent et formulent le droit à l'insurrection. L'Italie s'est bercée de son rêve éternel d'affranchissement et d'unité; par quelques-uns de ses enfants perdus, on la fait applaudir à la chute du Siège romain. L'Italie alors vit ses campagnes inondées de sang, ses cités couvertes de ruines; puis les armées de l'Europe se partagèrent comme trophées les merveilles des arts accumulées dans ses palais et dans ses musées. L'Italie avait aspiré à être libre; elle tomba sous le plus dur de tous les despotismes. Les missionnaires de son indépendance furent les instruments les plus actifs de sa servitude.

A Turin, à Milan, à Gènes, à Venise, à Bologne, à Florence et à Naples, le besoin d'innover eut pour corollaire naturel le besoin de se créer une position sociale. On la trouve en caressant le vainqueur; on se met à sa suite. Le vainqueur marche sous le drapeau de la Révolution. Il dépouillait les églises, il proscrivait le Clergé fidèle, il mettait à l'ordre du jour la confiscation, l'incrédulité et le pillage. On élève des arcs de triomphe au vainqueur; on force le peuple à payer ces fêtes d'une étrange fraternité. On essaye de lui persuader que, s'il n'est pas encore libre, sa raison et sa conscience doivent se sentir au moins dégagées de la plus lourde des tyrannies. La Papauté est morte à Valence dans la personne de Pie VI; l'idée révolutionnaire ne la ressuscitera jamais.

En Italie, la perturbation morale était immense. Le peuple y avait résisté, car le peuple ne se dépouille pas aussi vite de ses principes et de sa foi qu'un prêtre ambi-

tieux ou qu'un jurisconsulte intrigant ; mais en Allemagne, le désordre apparaissait dans des conditions encore plus inquiétantes. Le Joséphisme y étendait partout ses ravages. L'Empereur Joseph II, mort à la veille des crises dont il s'est fait le coryphée, n'a pas eu la force d'arrêter le torrent qu'il déchaîna à son insu. Le torrent l'avait englouti, et la guerre au Siège romain passa dans les faits. Le Protestantisme se coalise avec les Joséphistes pour la continuer.

Il se rencontre toujours en Allemagne des savants qui ont l'infailible panacée pour régénérer le monde, et surtout pour abattre la Chaire de Saint-Pierre. Ces savants, partis du Luthéranisme, arrivent dès la première étape à l'indifférence la plus absolue. Ils inventent des systèmes et des philosophies, créent de nouvelles exégèses, s'improvisent chefs d'école sans disciples, et marchent, les yeux bandés, à la découverte des globes inconnus. La liberté d'examen pousse à l'extrême de la licence religieuse. On se fait un titre de gloire d'effacer un dogme ; on s'enivre de bonheur en dénaturant une vérité.

L'Empire était parvenu à semer la discorde intestine dans le Sacerdoce. Le Clergé catholique, tenu en échec ou affaibli par des lois tracassières, n'a plus assez d'autorité pour combattre avec succès. Les enseignements de Rome sont aussi méprisés que ses conseils ; on n'écoute plus ses prières, on dédaigne ses menaces. C'était ouvrir au Protestantisme une arène dans laquelle ne pouvaient descendre que des adversaires déjà à moitié vaincus. Le Protestantisme use et abuse de son nouveau droit de guerre.

Les philosophes du dix-huitième siècle avaient, en France, tout nié et tout conspué. En Allemagne, les

sophistes du Luthéranisme se chargent de tout expliquer. Kant fait appel à la raison pure contre la révélation, et, dans les obscurités de sa métaphysique, il ne laisse surnager que le néant. Des théologiens protestants, encore plus hardis que le penseur de Kœnigsberg, se mettent en devoir d'ébranler les fondements mêmes de toute religion. Doerderlein, Steinbart, Ernesti, Eberhard et Semler enlèvent à la morale sa sanction, au Christianisme ses miracles, et à l'Évangile son caractère divin. Il n'y a plus de préceptes, plus de mystères, plus de foi; l'homme est tout naturellement jeté dans les bras de la Révolution par le tolérantisme formulé en dogme. Durant le cours de cette Révolution, qui s'assoupit parfois comme pour reprendre une nouvelle vigueur, la France a employé tantôt un moyen, tantôt un autre. Ici, les armes ont ouvert la voie aux principes, là, les principes préparèrent la route aux conquêtes à main armée. Dans leur volée, ces deux boulets ramés se font tantôt jour l'un à l'autre, et tantôt ils frappent en même temps; néanmoins les deux éléments existent toujours et sont inséparablement unis.

La Révolution avait bu à la coupe philosophique, et elle s'était enivrée; mais elle voulait que tous les peuples partageassent son ivresse. Comme en Italie, elle l'introduisit en Allemagne par le canon. Le canon fut le correctif de ces inquiétudes de l'âme, de ces aspirations à une vague indépendance et à une chimérique perfectibilité. La Révolution transforma les candeurs germaniques en prostituées de la déraison; elle pesa sur les peuples de tout le poids de la conquête et de l'immoralité. Grâce à la parole de leurs docteurs, les peuples avaient espéré des félicités sans nuage; la Révolution leur façonna un ciel désert et une terre marâtre. Par un de ces bons instincts

que développe la droiture de l'esprit, la nation allemande revint peu à peu de ces vaines abstractions et de cette métaphysique creuse, dont on lui fit une loi. Elle s'était endormie indifférente ou athée au bruit assourdissant des déclamations sophistiquées; elle se réveille pleine de foi et de repentir sous la main du malheur.

Le malheur, à Rome et en France, avait produit les mêmes résultats. Un fantôme de république, évoqué par des médecins, des juristes et quelques prêtres apostats, avait passé sur la Ville sainte. Il avait semé autour des sept collines l'opprobre et la mort. Le vent des trahisons avait soufflé, et un prince de l'Église ne s'était pas jugé de force à y résister. Le cardinal Vincent-Marie Altieri abdiqua la pourpre sacrée au moment où le danger approchait. Un petit nombre de prélats s'engagèrent dans cette voie fatale; mais le peuple romain n'avait pas subi le joug de pareilles pusillanimités. Le peuple s'était généreusement obstiné dans sa foi; il en reçut la récompense en acclamant le nouveau Pontife, qui, par sa seule arrivée, le délivrait de tous ses oppresseurs indigènes ou étrangers.

Pie VII vient d'une manière presque miraculeuse d'être élu pape, et de recouvrer le patrimoine de saint Pierre; car, comme le dit Bossuet<sup>1</sup> : « Ce qui semble tiré au hasard est secrètement guidé par la main de Dieu. » Au même moment, la Révolution, qui s'acharna sur son glorieux prédécesseur, et qui lui fit porter toutes les croix, s'incline devant la tiare. La Révolution voudrait se discipliner et se régulariser. Avant de s'accepter elle-même comme un pouvoir établi, il faut qu'elle se sanctionne à ses propres yeux par une bénédiction du Pontife. La ré-

<sup>1</sup> *Politique tirée de l'Écriture sainte*, t. 1<sup>er</sup>, p. 520.

conciliation est annoncée et scellée par le Concordat ; voyons avec quels sentiments la France et l'Europe l'accueillirent.

Il était enfin donné à la terre de saint Louis d'établir le bilan de sa révolution, et d'en supputer les pertes et les profits. Elle avait eu des assemblées constituantes et légiférantes ; il ne lui restait ni constitutions ni lois. Elle avait proclamé la fraternité des peuples, et les peuples s'entr'égorgeaient. Pour enrichir la Nation, elle avait dépouillé le Clergé avec la Noblesse, et la Nation mourait de faim à la porte des boulangers, réduits, faute de grains, à un chômage désespérant. La Révolution avait détroné le bon Dieu, massacré les prêtres, déifié tous les crimes, et légalisé pour toutes les mauvaises passions un certificat de civisme.

Sur les débris des églises, ou dans les temples changés en clubs, il apparaissait chaque jour de nouveaux orateurs, hurlant des parodies d'humanité, les mains couvertes de sang. L'on n'était grand citoyen qu'après avoir souillé une vertu quelconque. Les Philosophes du dix-huitième siècle avaient essayé de tuer le Catholicisme en détail ; la première génération qui sortit de cette école d'outrages et d'erreurs tua en bloc toutes les croyances. Elle ne laissa debout que l'athéisme organisé par l'échafaud ; elle ne patronna que certains livres qui devaient se propager l'un par l'autre. C'étaient l'*Origine des cultes*, l'*Esprit des religions*, l'*Antiprêtre*, les *Ruines*, la *Guerre des dieux* et le *Dictionnaire des athées*, œuvres déplorables à tous les points de vue, et que le gouvernement directorial prenait sous la protection de ses vices.

Il n'y avait plus de société, plus de croyances, plus de devoirs, plus de frein. A la suite de ces incompréhensi-

bles abaissements, la fortune publique s'était amoindrie comme les fortunes particulières. L'argent devint une rareté et le papier monnaie une banqueroute, se liquidant à coups de guillotine ou par la déportation. L'agriculture, l'industrie et le commerce n'existaient même plus de nom. La Terreur y suppléait après la guerre civile; les prodigalités, le luxe de mauvais goût du Directoire et les exactions de ses agents, accordaient partout droit de cité à la misère. La misère trôna sur des ruines.

Durant ces dix années, dont le souvenir ne périra jamais dans le cœur des peuples, — car c'est la honte délayée dans le sang, — l'expérience des immortels principes de 1789 a été faite sur une vaste échelle. On est parti de la fraternité universelle pour arriver à la guerre générale. La liberté devait briser tous les despotismes; elle inaugure l'anarchie en tumulte, l'anarchie du bague élevée au rang de patriotisme, l'anarchie du ruisseau se déclarant pouvoir civique. L'égalité allait, par un nouveau contrat social, perpétuer sur la terre l'âge d'or des droits de l'homme; l'égalité jette pêle-mêle toutes les races dans le même mépris, et dans la plus exagérée de toutes les prostitutions. La France avait été surprise et violée; les principes de 89 furent impuissants pour la consoler. On surexcita sa vanité militaire, cette malheureuse passion d'héroïsme, mobile épique de toutes ses aventures, cause éternelle de tous ses désastres. Puis le temps même, qui n'a jamais pu mûrir le peuple français, sembla se mettre de la partie pour lui prouver que la gloire finit toujours par avoir momentanément raison.

La gloire avait précédé les réparations, Bonaparte voulut les confondre toutes dans un seul acte. Le Concordat

fut ratifié et proclamé loi de l'État. Alors, le 18 avril 1802, jour de Pâques, la vieille basilique de Notre-Dame, à peine échappée aux dévastations et aux sacrilèges, put, en saluant le soldat pacificateur, célébrer, elle aussi, la résurrection de l'Église. C'était bien véritablement ce jour que le Seigneur avait fait; la Catholicité tressaillait et se réjouissait en lui.

Dix ans de titanesques impiétés et d'outrages sans fin à Dieu comme au bon sens des peuples s'achèvent dans un *Te Deum* d'actions de grâces. La Démagogie, vaincue et non convertie, s'agenouille, mais ne se repent point, sous la bénédiction du Cardinal légat. Le Peuple seul est heureux, car, n'entendant rien aux réticences et aux subterfuges, il ne s'arrête qu'aux dénouements. Seul, par des manifestations religieuses, il prodigue au premier Consul ses sentiments de reconnaissance. En revoyant ses évêques, ses prêtres, déportés par la Révolution, et ramenés au seuil de leurs églises par la main victorieuse d'un enfant de cette même Révolution, le Peuple pleure et prie. Toute son éloquence à lui n'est-elle pas dans les larmes et dans la prière?

Il revenait à l'église de sa paroisse, s'étonnant quelquefois d'en avoir oublié le chemin, et l'apprenant à ses enfants, auxquels, pendant la route, il bégaye une première leçon de catéchisme. Les survivants de cette époque, — et il en reste encore quelques-uns pour porter témoignage, — attestent avec l'histoire quels merveilleux changements produisit dans le monde ce retour inespéré vers Dieu. En frissonnant d'horreur aux excès de tout genre que la Révolution fit commettre à la France, le monde s'était imaginé que ce pays avait été subitement privé du sens moral, et que, frappé de vertige, il



ne pouvait aller qu'à l'abîme par la décomposition même de ses éléments intellectuels. Tout à coup le monde se réveille, et il apprend que les fils aînés de l'Église ne répudient plus leur mère. Les temples sont rouverts et le Culte est libre. Les prêtres, exilés ou captifs, reviennent aux chrétiens qu'ils nourrissaient de la parole de vie, et la Croix domine encore là où les arbres de la liberté avaient cru jeter des racines éternelles.

Témoin à Paris de ce miraculeux retour vers Dieu, et voyant l'Église sortir, comme Lazare, de son tombeau anticipé, Frédéric Schlegel, le grand critique allemand, est saisi au cœur d'une pensée toute catholique. C'est par les hautes classes que le mal se répandit sur la terre; ce furent les doctes qui se firent les porte-voix de la démoralisation. Schlegel, avec Dorothée Mendelssohn sa femme, comprend que ce spectacle inouï d'un peuple abjurant ses erreurs ne peut être perdu. Schlegel se laisse entraîner au mouvement religieux que le Concordat provoque, et que le *Génie du Christianisme*, par Chateaubriand, développe dans les masses.

Le travail de réparation s'opère par la France. L'écrivain protestant se fait catholique à Cologne, en 1803; puis il inaugure cet apostolat qui va réunir au centre commun tant de brillants esprits. La *Philosophie de l'histoire*, œuvre capitale, et qui, par la hauteur des vues, procède du *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, fut l'étendard qui rallia autour de Schlegel les intelligences fatiguées du doute. Le poète Werner, Adam Müller, le comte de Stolberg, et plus tard Louis de Haller, le peintre Overbeck, Esslinger, Frédéric Hurter, et toute une pléiade d'écrivains ou d'artistes illustres, ont vécu, les uns dans l'intimité des prêtres émigrés, les autres

sous le charme des récits qui popularisaient tant de vertus. Schlegel féconde chez tous le sentiment de foi intérieure qui le domine. Ce prosélytisme du talent se communique dans toute l'Allemagne par le Concordat de 1801.

Machiavel a dit<sup>1</sup> : « Il n'y a pas de signe plus assuré de la ruine d'un État que le mépris du culte divin. » La France retournait à son Dieu avec de si magnifiques élans de foi, qu'enfin les peuples s'expliquèrent comment elle n'avait pas été engloutie dans la tempête. Ce spectacle étrange et mystérieux frappait toutes les âmes. L'homme s'était agité, et Dieu le ramenait dans ses voies. Aux applaudissements des Nations, il n'y a plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur, car les dissidences, presque individuelles ou isolées, se perdent dans l'unanimité des adhésions ou des acclamations. Le schisme gallican refusait de confesser son crime. L'humiliation d'une défaite, qui devient un triomphe pour Rome et un sujet de joie pour les fidèles, froisse le vieil orgueil du Jansénisme; elle irrite les haineuses passions du Clergé constitutionnel.

Aux yeux du premier Consul, la désobéissance sacerdotale n'est pas plus un devoir, le plus saint des devoirs, que l'insurrection civile. A ses généraux comme à ses administrateurs, il a imposé une consigne; il faut la respecter. Les Jureurs la respectèrent, tout en essayant d'y apporter des restrictions mentales, ou de faire naître des difficultés de forme. Ces restrictions et ces difficultés n'altèrent en rien la source du principe; on laisse au temps le soin d'effacer les misérables discordes que la Révolution s'efforce d'entretenir dans quelques âmes. Les intrus de 1790 avaient passé par toutes les phases du mépris

<sup>1</sup> *Discours sur Tite-Live*, 1. 1<sup>er</sup>.

public; ils étaient, selon la parole d'Isaïe : « comme une mer sans fixité et sans repos, et dont les flots ne jettent sur la rive que de l'écume ou de la fange. » On les y laissa.

Mais par une coïncidence au moins singulière, le Concordat, qui réduisit à néant la Constitution civile du Clergé, souleva une opposition inattendue parmi les populations les plus dévouées à l'Église. Les extrêmes se touchèrent encore une fois, et ceux qui avaient la conscience la plus délicate, comme ceux qui n'en avaient pas du tout, se virent, de protestation en protestation, acculés à la même conséquence. Le schisme sortait aussi bien d'un excès d'insubordination que d'un excès de fidélité; la désobéissance conduisit à la même ornière que l'attachement. L'Église romaine ne s'émut pas de ces tiraillements en sens contraire. Elle avait cédé beaucoup afin de conserver intact le dépôt de la foi. L'essentiel était préservé, elle ne s'occupa plus que d'apaiser,

La Révolution a toujours des dispenses à accorder aux parjures qui la servent. Il fut permis aux Constitutionnels de faire leur soumission au Pape, et d'expliquer cette soumission selon leurs caprices ou leurs intérêts. L'abbé Bernier les aida sous main dans ce commerce interlope; ce fut un acte que Rome lui fit expier, en ne lui accordant jamais les honneurs de la pourpre qu'il convoitait. Mais au fond des provinces catholiques, dans la Vendée militaire surtout, la résistance fut plus consciencieuse, et par là même moins redoutable. On avait combattu pour la foi. On honorait les Évêques retrempés dans l'exil; et l'on voyait une imposante minorité de l'Épiscopat se retrancher derrière une obstination dont le principe avait quelque chose de loyal. Le Concordat,

négocié par la Révolution, ne pouvait être que le développement de l'idée révolutionnaire; il devait donc, d'une manière plus ou moins directe, tendre à la destruction de l'Église. Le Pape avait été abusé; l'énergie de ces fidèles quand même ose suppléer à sa faiblesse. Une très-minime partie du Clergé se place à la tête de cette silencieuse opposition qui, après avoir tant souffert pour le Roi, ne demande pas mieux que de souffrir encore pour Dieu. On la désigna sous le nom de *petite Église*; toutefois ce schisme, né d'une exagération de vertu, s'éteignit peu à peu, faute d'aliments. L'histoire même l'a oublié.

Au milieu des éblouissements d'une autorité sans limites, le premier Consul se trouvait alors, comme le Saint-Siège, en butte aux partis extrêmes. A Rome, où les Papes ont toujours su céder ou résister à propos, ces oppositions, divergentes dans leur principe et dans leur but, n'inquiétaient guère la Cour apostolique. Elle a, dans ses traditions, le secret des hommes et des partis; c'est par des atermoiements infinis qu'elle les ménage ou qu'elle les use. La patience de l'Église emprunte quelque chose à l'éternité qui lui est assurée. Plus elle se voit attaquée, plus elle s'efforce de modérer ses adversaires par sa propre modération. Ce calcul, qui serait humainement habile, s'il n'avait pas une source divine, offre au Pontificat un ascendant reconnu par tous les siècles. Rome place ses espérances plus haut que la terre; elle se confie à une sagesse, qui ne la trompera jamais. Elle se plaît à laisser au temps le soin d'amortir les passions et de calmer les dissentiments. Le premier Consul n'en était point là.

L'œuvre de double restauration qu'il aspirait à faire

marcher de concert n'endormait pas ses ennemis. Ils se réveillaient au contraire; ils se surexcitaient au bruit de ses victoires comme à la nouvelle d'une paix glorieuse. Il n'était plus permis de renverser son pouvoir, ou de le mettre en doute, on s'attaquait à l'homme. Ceracchi, Demerville, Topino-Lebrun et Aréna le menacent de leurs poignards républicains, au moment même où la machine infernale de Saint-Régent et de Limoëlan doit le tuer par son explosion. Dans les bas-fonds du royalisme comme à la surface de la démagogie, il se médite des attentats. Bonaparte n'y échappe que par un concours de circonstances heureuses. Il sévit, et avec juste raison, contre les assassins; mais ces attentats ne l'arrêtent point dans sa course. Afin de concilier tous les intérêts et de rapprocher toutes les dissidences, il a fait de l'oubli un devoir et de l'amnistie un instrument de paix. Les portes de la France se rouvrent à tous les proscrits. La noblesse émigrée rentre dans ses biens non vendus par la Nation, et les républicains de la veille, farouches apôtres de l'égalité, peuvent déjà s'essayer au rôle de ducs ou de comtes de l'Empire. Une nouvelle aristocratie sort des entrailles mêmes de la démocratie.

Bonaparte imposait silence à la haine écrite ou parlée, il ne la comprimait pas. Plus puissant à l'extérieur que le Saint-Siège, mais moins solide que lui, il aimait à précipiter les dénoûments. Sa fièvre d'action l'entraînait à briser tous les obstacles; ils renaissaient sous sa main. Ces obstacles étaient de plus d'une sorte; ils tenaient autant à la mobilité du caractère français qu'aux étranges vicissitudes que le pays avait traversées.

Afin de détrôner plus sûrement l'anarchie et de lui arracher sa dernière espérance, Napoléon crut qu'en

fondant une quatrième dynastie et en la faisant sacrer par le Pape, il arriverait au terme de ses vœux. Premier Consul ou Empereur, Napoléon se promettait quelquefois, il ne se livrait jamais. Cette perpétuité de l'Église à travers les siècles, et qui marque tous ses actes d'un cachet de suprême réflexion, pesait comme un reproche indirect à l'esprit de Bonaparte. Aussi grand sur les champs de bataille que dans les conceptions gouvernementales, cet homme se jugeait petit, en établissant un parallèle entre ses impétuosités et les sages tempéraments de Rome. Il avait des instincts religieux et des fougues presque impies. On sentait que tôt ou tard les emportements de sa volonté, dirigés malgré lui vers un but qui lui était odieux, devaient le précipiter dans une voie fatale.

Les Cardinaux, Consalvi surtout, tenaient le Pape en défiance contre sa propre affection. Pie VII était heureux de témoigner à Napoléon son admiration reconnaissante. Napoléon avait beaucoup fait pour l'Église, Pie VII ne voulait pas la réduire à l'ingratitude. Néanmoins, dans sa douce fermeté déjà mise à de rudes épreuves, il lui répugnait d'avoir toujours à faire des sacrifices sans compensation pour l'Église, et quelquefois même nuisibles à sa cause. Les articles organiques, ajoutés après coup au Concordat par une plume séculière, étaient un os jeté à la Révolution; ils provoquèrent des soupçons et des inquiétudes dans la conscience du Pontife. Bonaparte, sans s'arrêter à les calmer, exige que Pie VII accorde au Cardinal légat Caprara les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter directement avec lui les questions relatives au Concordat italien. C'est tout au plus si Consalvi a su, grâce à sa diplomatie romaine, établir l'égalité des forces entre la puissance temporelle et la puissance spirituelle;

personne ne peut donc se dissimuler au Vatican que les incurables condescendances de Caprara seront exploitées dans un sens désavantageux à l'Église. Pie VII résiste, et c'est par l'ambassadeur même du premier Consul à Rome que se trouve indiquée la ligne de conduite, dont le Pape ne se départira plus. Le 28 juillet 1802, Cacault écrit à son gouvernement : « Je dois vous informer que le Pape m'a fait appeler à une audience particulière, pour me faire connaître une dépêche qu'il a reçue du cardinal Caprara, en date du 3 juillet, dans laquelle se trouvait inséré un projet de Concordat entre la République italienne et le Saint-Siège.

» Le Saint-Père était très-affecté de la peine de refuser au cardinal Caprara les pouvoirs qu'il lui demande pour traiter de cette affaire.

» Sa Sainteté m'a dit : « Nous voudrions ne jamais rien refuser aux désirs du premier Consul, mais qu'on ne nous jette pas hors des bornes, hors des mesures de ce que le Pape peut faire. Il y avait des motifs qui nous justifieront toujours dans ce qui a été accordé à la France, où cependant notre condescendance à l'égard de quelques évêques qui donnent du scandale par les écrits dont les gazettes sont remplies a déjà eu un inconvénient funeste qui nous expose à bien des reproches.

» Ce que nous avons fait à l'égard de la France était nécessaire, et sera pour nous un mérite devant Dieu ; mais le Souverain pontife est le conservateur et le gardien des lois, des règles de la Religion catholique. Nous ne voulons pas troubler le monde en déclarant aucune espèce de guerre aux autorités temporelles qui abrogent les institutions religieuses, mais nous ne saurions être le premier Pape à agir contre nos lois, nos principes. Comment se-

rait-il possible que nous adoptassions, par un Concordat avec une partie de l'Italie, des bouleversements nouveaux, des suppressions nouvelles, et une doctrine subversive des droits de l'Église ?

» Le premier Consul nous a décidé à établir, de concert avec lui, le meilleur ordre de choses possible pour la France à l'égard de la Religion. La France a montré dans ses habitants un fond de moralité au-dessus de tout éloge, en revenant à la Religion après une secousse aussi terrible. La France et le premier Consul ont tout mérité. Mais pourquoi vouloir aujourd'hui rendre commun et général ce qui n'est véritablement dû qu'au mérite extraordinaire de la Nation française et de son chef ?

» Si nous signons le Concordat qu'on nous propose avec la République italienne, il faudrait le lendemain en signer un pareil avec toutes les autres puissances. Ainsi ce serait le Pape qui deviendrait le promoteur d'une nouvelle révolution, après celle dont nous sortons, et à laquelle a succédé le calme nécessaire à la suite de tant de désordres. »

» J'ai fait mon possible pour tranquilliser l'esprit du Pape, en lui faisant sentir que le premier Consul savait aussi bien que les souverains, qui font eux-mêmes toutes les réformes sans le secours du Saint-Siège, que l'autorité du Consul opérerait tous les changements qu'il voudrait, mais que son amour des règles, des principes, et son respect pour la conscience des peuples lui faisaient rechercher le concours du Pape : que trop de rigueur dans le maintien des anciennes règles exposait la Religion, dans ce qu'elle a d'essentiel, à de bien plus grandes pertes, et que les progrès du protestantisme, peut-être plus commode aux gouvernements, deviendraient chaque jour



plus à craindre si le Pape refusait son approbation aux vues de bien temporel et d'économie politique nécessaires aux pays ruinés par la guerre.

» Le Pape m'a répondu du fond de l'âme : « Hélas ! nous n'avons de vraie paix et de vrai repos que dans le Gouvernement des Catholiques sujets des infidèles ou des hérétiques. Les Catholiques de Russie, d'Angleterre, de Prusse et du Levant ne nous causent aucune peine. Ils demandent les Bulles, les directions dont ils ont besoin, et ils marchent après cela de la manière la plus tranquille, suivant les lois de l'Église. Mais vous connaissez tout ce que notre Prédécesseur a eu à souffrir des changements opérés par les empereurs Joseph et Léopold. Vous êtes témoin des assauts qui nous sont livrés tous les jours par les cours d'Espagne et de Naples. Rien de si malheureux aujourd'hui que le Souverain Pontife. Il est gardien des lois de la Religion, il en est le chef suprême ; la Religion est un édifice dont on veut bouleverser toutes les parties, en disant en même temps qu'on en respecte les lois. On croit avoir besoin de nous pour opérer sans cesse des subversions, et l'on ne considère pas que c'est notre conscience et notre honneur qui se refusent à tous ces changements. On repousse avec humeur, avec colère, nos objections : les demandes nous arrivent presque toujours accompagnées de menaces.

» Nous nous étions flatté, Monsieur, que, la France ayant maintenant pour elle ce qui fait l'ambition des autres puissances, elle serait en perpétuelle harmonie avec le Saint-Siège. Nous comptons encore sur ce grand bien, d'où dépendent la parfaite tranquillité des esprits et l'amour de la Religion dans l'immense étendue de la France. Cependant, si le premier Consul fait entrer en Italie les

innovations, il n'y aura plus moyen de tenir à Rome, et ce grand homme n'a sûrement pas le dessein de nous perdre et de nous rendre l'objet des inculpations et des reproches de toutes les églises dont nous sommes le chef.

» Je vous soumettrai maintenant, citoyen ministre, quelques réflexions. L'esprit dominant présentement les têtes qui gouvernent partout est dans une discordance affreuse avec les sentiments d'un Pape comme celui d'aujourd'hui, dont le cœur est bon et pur, dont l'esprit est droit et sage, mais qui est animé des idées religieuses et théologien consommé. Ce bon Pape, que vous aimeriez comme moi si vous le connaissiez, est d'un naturel infiniment sensible; il s'affecte de toutes les contradictions et du moindre danger. L'esprit des cabinets de l'Europe n'est pas tendre avec Sa Sainteté, qui n'a de confiance et d'appui que dans le premier Consul, qu'il craint de mécontenter au delà de tout ce que je puis vous dire.

» Voyant la faible santé du Pape et sa sensibilité, je dois faire connaître au premier Consul, qui certainement ne veut pas faire mourir de chagrin un religieux respectable, qu'il est nécessaire de le solliciter à ce qu'on veut sans trop le fâcher. Il a déjà été accordé tant de choses, qu'en poussant au delà trop vigoureusement on pourrait mettre au désespoir non-seulement le Pape, mais encore les vieux cardinaux qui ont passé quatre-vingts ans, et qui disent : « Je vais comparaître devant Dieu, auquel seul je devrai compte; et que m'importe la puissance de la France ! »

» J'ai déterminé le Pape à consulter sur la proposition d'envoyer ses pouvoirs au cardinal Caprara, au sujet du Concordat avec la République italienne. Il y a eu une assemblée des premiers conseillers du Pape; j'ai fait tous

mes efforts pour amener une bonne décision, il n'a pas été possible d'obtenir les pleins pouvoirs. Le cardinal Caprara reçoit des instructions très-étendues, où l'on rapporte les objections qui s'opposent à sa demande. »

Ces paroles de Pie VII, transmises au premier Consul par l'homme de son choix, sont une révélation anticipée des événements. Dans l'intérêt permanent de la société chrétienne plutôt que dans celui de son pouvoir, Bonaparte a beaucoup fait pour l'Église, mais l'Église ne s'est point montrée ingrate à son égard. En combinant leurs forces, les deux puissances sont arrivées à la pacification des cœurs. L'idée révolutionnaire ne fera plus le tour du monde; et pourtant ce que les esprits les plus pénétrants ont, avec le cardinal Consalvi, déjà entrevu dans les ténèbres de l'avenir, se dévoile peu à peu. La démagogie, vaincue à la surface, se retranchera derrière l'épée même qui la dompta. En flattant les passions de Bonaparte, en évoquant contre le prestige de son autorité le fantôme de la vieille suprématie pontificale, elle amènera le pacificateur à déclarer la guerre au Saint-Siège. Les rôles seront intervertis, mais du moins la Révolution n'aura perdu ni son temps ni sa peine.

Bonaparte professe le plus souverain mépris pour les sophistes dont elle se glorifie; Bonaparte sera, malgré ses répugnances, insensiblement conduit à faire cause commune avec eux. Ils prétendaient, par le sarcasme, par la corruption et le mensonge, renverser la Chaire de Pierre et livrer ainsi le monde à toutes les débauches de l'intelligence. Un homme seul a forcé la Révolution dans son propre camp. Il la fit reculer au moment où ses desseins allaient s'accomplir; la Révolution se venge de cet homme. Elle n'osera jamais le transformer en voltairien

ou en idéologue; elle caresse ses ambitions; elle lui souffle au cœur qu'après avoir été Charlemagne, il ne doit pas se résigner au rôle de Louis le Débonnaire. Ainsi va se développer cette lutte où les territoires remplaceront les idées, et dans laquelle, sous prétexte de préciser ou de résoudre des questions de droit politique, on en viendra jusqu'à l'absorption du Saint-Siège.

Cette lutte, dont la dépêche de Cacault est le premier indice, n'aura jamais, ni dans le cœur ni dans la volonté de Napoléon, les proportions de la guerre antichrétienne faite à l'Église par la Démagogie. Le Sacerdoce et l'Empire seront bien certainement divisés sur des points de la plus haute importance; mais l'Empire, tout en menaçant de schisme ou de séparation, ne tendra jamais qu'au triomphe de sa pensée politique. La Religion et la morale restent en dehors du débat. Circonscrit entre un Pape et un Empereur, le différend n'atteindra jamais la foi des peuples. La Révolution a encore semé le trouble; que gagnera-t-elle à ce nouveau mode d'attaque?

Napoléon Bonaparte s'est déclaré empereur. Avec tous les grands corps de l'État, la France adhère du cœur, de la voix et du geste. On dirait que, par ses obéissants enthousiasmes, elle veut lui incarner le droit de disposer, en maître absolu, de sa fortune et de ses libertés. La France est fatiguée de tumulte et de crimes. Elle a payé si cher son rêve de 1789, qu'après avoir traîné dans la fange la main de justice de ses Rois, elle se met à adorer une épée et à en refaire un sceptre. Le premier Consul lui a dicté des lois; elle charge l'Empereur de leur exécution. Elle ne se réserve que la faculté d'applaudir et la permission d'admirer en silence.

Le Pape n'aurait pas mieux demandé que de suivre

l'exemple de la France ; mais à des événements exceptionnels, Napoléon croit devoir offrir des consécérations plus exceptionnelles. Il désire que, contrairement à tous les usages de la Cour romaine, le Souverain Pontife vienne en personne à Paris, afin de sanctionner, aux yeux de la Religion, de l'Europe et du Peuple, la quatrième dynastie dont les fondements étaient jetés par la gloire militaire.

Il n'y a pas encore cinq ans qu'un pape octogénaire, conduit par quelques gendarmes, de brigade en brigade, subit la captivité et la mort sur le territoire français. A ce spectacle préparé par ses ordres, la Révolution avait palpité de joie ; Napoléon propose au Saint-Siège une éclatante revanche. Le nouveau Charlemagne ne veut pas aller recevoir à Rome, dans la basilique de Saint-Pierre, la consécration religieuse de son pouvoir : il lui faut frapper plus directement l'opinion publique et légitimer en tant que de besoin, aux yeux de tous, l'autorité souveraine. Napoléon aime la pompe et l'éclat. L'extraordinaire était sa vie. Bien persuadé que la séduction des yeux est encore plus rapide que celle des oreilles, il se fait un bonheur de montrer à l'univers entier le Léon III moderne qui traverse les Alpes pour le bénir dans une solennité sans exemple. L'idée était grandiose. Elle évoquait d'antiques souvenirs ; elle faisait briller, devant la France, la vieille couronne des empereurs de l'Occident. Il ne restait plus qu'à pressentir le Pape.

Des négociations, que l'histoire n'a pas encore toutes révélées, s'ouvrent simultanément à Rome et à Paris. A Paris, on courait au-devant de la difficulté ; on la résolvait, lors même qu'elle n'était pas encore présentée officiellement. On s'empressait de jeter des fleurs, en attendant les fruits, sur les pas du Pontife. A Rome l'on hésitait

encore. Des considérations de plus d'une sorte partagent le Sacré Collége. Des répugnances et des affections politiques se font jour; mais, dans l'état des choses, l'inusité de la démarche est si complètement en rapport avec l'inoui des circonstances, que le Pape s'empresse d'obtempérer au vœu de l'Empereur.

Charles-Maurice de Talleyrand, évêque d'Autun, avait, en 1790, à l'aurore de la Révolution, employé les derniers jours de son épiscopat à confectionner les prélats intrus, puis il contracta un mariage légal. En 1804, Talleyrand, l'ancien ministre du Directoire, est encore ministre de Napoléon, et dans une lettre où sont débattues par lui toutes les questions relatives au voyage du Pontife, on lit : « Sa Sainteté n'a rien à redouter des anciens partis qui ont si longtemps divisé la France. A peine aura-t-elle fait quelques pas sur le sol français, qu'elle apercevra que ces partis n'existent plus. Tous les cœurs unis voleront au-devant d'elle, et les hommes qui rendirent les hommages les plus éclatants aux restes de Pie VI, mort dans la captivité, vénéreront avec transport son digne successeur jouissant au milieu d'eux des heureux fruits qu'ont produits sa sagesse et sa modération. Les ordres les plus précis seront donnés pour que la réception de Sa Sainteté en France soit digne de la grandeur du souverain qui l'invite et de la dignité sublime du chef de l'Église. Tout sera ménagé avec autant de soin que de délicatesse pour que Sa Sainteté trouve à chaque instant ce qui pourra lui être nécessaire, utile et agréable. Ses jours ne courront aucune espèce de danger. Ils sont trop chers à Sa Majesté et à la France pour qu'elles ne veillent pas à la conservation de ces jours si précieux.

» Sa Sainteté recevra une lettre d'invitation telle qu'elle

la désire, ou par les mains de M. le cardinal Fesch, ou par celles de deux évêques députés. »

A Rome, où tout se pèse au poids du sanctuaire et de la dignité humaine, on était en défiance très-naturelle contre de semblables palinodies. L'habileté proverbiale de la Cour apostolique n'avait jamais su se prêter à de pareils accommodements de conscience. L'âme si délicatement timorée de Pie VII s'effraya non sans motif. Dans ces protestations de respect auxquelles l'Empereur astreignait les Révolutionnaires, devenus les grands vassaux de sa couronne, le Pape ne vit que ce qu'il devait y voir. L'Église, pouvant tirer quelque avantage spirituel d'une complaisance aussi extraordinaire, ne céda ni aux objections, ni aux prévisions, ni aux objurgations qui lui furent adressées sous forme de conseils.

Le sacre de Napoléon (2 décembre 1804) est dans les souvenirs de l'Europe une date mémorable à plus d'un titre. Quelques mois auparavant, le duc d'Enghien a péri dans les fossés de Vincennes, sous les balles d'un conseil de guerre, qui paraît ne pas avoir trop eu la conscience de l'acte sanglant dont la Révolution le chargeait. Elle veut bien, cette Révolution, s'effacer publiquement devant l'Empereur, mais elle exige des arrhes secrètes. Le duc d'Enghien a été fusillé; qui dira si Pie VII n'est pas destiné à servir d'otage à la Démocratie, sur le sol même où Pie VI fut sa victime ?

Ces appréhensions sont publiques à Rome; elles pourraient à la longue effleurer l'âme du Pontife. Le cardinal Consalvi a vu de près Napoléon; il l'a jugé. Consalvi rassure le Pape. Le Pape traverse l'Italie et la France au milieu des saints épanchements de la piété et des tendres hommages de la vénération.

L'histoire, qui, à l'exemple du populaire de tous les temps et de tous les pays, aime l'éclat des fêtes et se plaît dans la splendeur des cérémonies, a reproduit les divers épisodes de ce voyage triomphal. L'histoire a raconté, dans tous ses détails, cette solennité unique. La peinture, la musique et l'éloquence l'ont immortalisée. David a fait le tableau du sacre; Lesueur en composa la messe; Fontanes, quelques jours auparavant, avait, au nom de la France, félicité et remercié Pie VII s'associant à ses nouvelles destinées. Néanmoins les fêtes ne sont toujours que des fêtes; les harangues, même les plus délicatement inspirées, ne changent rien à une situation. Le Souverain Pontife était à Paris; sa présence seule bouleversait les esprits. Ce peuple de la Révolution, qu'on avait dit si fier de secouer tous les jougs, les reprenait l'un après l'autre avec des élans d'orgueil national et de sincérité chrétienne à faire tressaillir le cœur d'un prince et l'âme d'un Pape. Le Peuple formait à Pie VII un perpétuel cortège d'acclamations et de respects. On l'accompagnait dans les rues; on le suivait dans les églises; on s'agenouillait sur son passage; on implorait sa bénédiction avec des sourires d'enfant. Le nom si doux de SAINT-PÈRE devint bientôt aussi populaire à Paris qu'à Rome<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le Concordat et le Sacre, qui fut pour ainsi dire le corollaire politique de ce grand acte de réconciliation religieuse, soulevèrent parmi les contemporains des répulsions et des susceptibilités qui, en France et hors de France, se traduisirent en épigrammes plus ou moins spirituelles. A Londres et à Paris on fabriquait chaque jour des correspondances secrètes. Œuvre des agences royalistes, ces correspondances attaquaient les évêques qui se soumièrent au vœu du Souverain Pontife, et on lit dans un de ces journaux à la main : « Une chose assez remarquable, c'est que les quatre (évêques) qui ont fait schisme avec leurs collègues avaient été indiqués par la voix publique comme devant obéir au mandat du premier Consul, dès le premier moment où l'on fut informé de l'arrivée du bref



Un contemporain de cette époque, un écrivain estimé pour ses vertus aussi bien que pour ses ouvrages politiques et religieux, l'abbé Proyart, raconte, dans une lettre encore inédite, les merveilleux effets produits par le chef de l'Église. Le 23 janvier 1805, l'abbé Proyart écrit à la princesse Sophie de Hohenlohe :

« Vous savez ce que nous voyons, que Rome est dans Paris. On ne se fait pas d'idée du profond respect qu'inspire en tous lieux et à tout ce qui l'approche la présence

du Pape. Les quatre ci-devant prélats sont les citoyens de Boisgelin, de Cicé, de Noé et d'Osmond. Leurs amis disent qu'ils n'ont suivi en cette affaire que l'impulsion de leur conscience; nous voulons bien les croire. Nous serons fort aises de pouvoir informer incessamment nos lecteurs de leur début à Frascati ou à l'Institut national; car nous apprenons que ces nouveaux citoyens ont résolu de suivre de près leur réponse (qui, comme on le pense bien, doit s'arrêter à Paris, et cela afin de jouir plus promptement des éloges et des récompenses qu'ils méritent), et le lundi 28 septembre, jour qui a suivi immédiatement la décade accordée par Bonaparte, ils sont allés à la même heure chez M. Otto pour faire leur profession de civisme, et solliciter les bons offices du ministre de leur nouveau souverain. On ajoute même, mais nous ne le garantissons pas, que M. Otto a reçu avec obligeance ces importantes recrues, et leur a fait espérer qu'ils recevraient dans la nuit du 5 au 6 octobre l'acceptation de leur soumission, et que, dans la décade suivante, son gouvernement religieux enverrait sur les côtes d'Angleterre le brigantin *le Déserteur* et le lougre *l'Ingrat*, pour les ramener en France, eux et les prêtres qu'ils pourront rassembler. »

Les novellistes ont donné leur appréciation. Dans un livre intitulé : *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre* (Paris, 1858), livre qui, chose assez singulière! se publie avec l'attache du gouvernement libéral de Piémont, on trouve quelques fragments de lettres dont ce gouvernement essaye sans aucun doute de se faire une arme. Dans un de ces fragments, à la date du 9 mars 1804, page 137, le comte de Maistre aurait écrit de Saint-Pétersbourg : « Il paraît, par des relations incontestables, qu'on est fort mécontent à Paris. Comme le Pape donne des chapelets, et que tout est mode en France, on a fait à Paris une mode de chapelets. Chaque fille de joie a le sien. Les Français étaient au mois de janvier couleur pistache, qu'on prononçait *Pis se tache*. On s'y moque

de Sa Sainteté. On peut dire exactement de lui que le voir est un sermon. On ne se figure pas un extérieur plus simple, plus religieux, plus céleste, et tout le monde est d'accord que si on choisissait un vicaire de Jésus-Christ à l'air de douceur, de sérénité, d'aimable gaieté, il faudrait s'en tenir à Pie VII. On sait d'ailleurs que son extérieur n'est que l'ombre de l'intérieur : vie mortifiée, prières de la nuit, abstinence de tous les jours, etc. Il a aussi de la fermeté; ayant appris que quatre Evêques s'étaient flattés

assez joliment du bonhomme, qui en effet n'est que cela, soit dit à sa gloire. Mais ce n'est pas moins une très-grande calamité publique qu'un bonhomme à une place et dans une époque qui exigeraient un grand homme. »

Ces plaisanteries, d'un goût assez équivoque, échappent souvent aux plus sincères et aux plus respectueux dévouements. Elles n'irritent point la Cour romaine, et surtout elles ne la font jamais changer de plan ou d'attitude. Qu'il me soit permis, à l'appui, de citer un fait personnel se rattachant à de pareils mécomptes.

En 1846, lorsque j'achevais l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, je priai le cardinal Bernetti de vouloir bien me communiquer certains documents relatifs aux ordonnances du 16 juin 1828. Ces ordonnances, arrachées à Charles X par le Libéralisme, frappaient les Jésuites d'une espèce d'interdit et de proscription à l'intérieur. Le cardinal Bernetti, alors secrétaire d'État du pape Léon XII, avait mis fin, par une note restée célèbre, aux réunions et aux négociations de l'Épiscopat français. A la demande que j'avais pris la liberté de lui adresser, il me répondit en ces termes le 14 janvier 1846 :

« Le Nonce à Paris vous remettra, mon cher ami, tous les documents que vous m'avez demandés, et plus encore, car le Saint-Père a voulu en ajouter quelques-uns de sa réserve propre; mais je mets à cet envoi une condition, c'est que vous trouverez le moyen de publier une lettre de l'abbé de la Trappe, qui, en voulant m'attaquer comme *favori et cardinal-clerc*, me fait un trop grand honneur, puisqu'il me place sur la même ligne que mon illustre maître et ami le cardinal Consalvi. Ce n'est, vous le sentez bien, ni par fausse humilité ni par orgueil que je désire que cette lettre soit connue. Le bon trappiste m'en a témoigné tous ses regrets et excuses; mais comme ces *fureurs épistolaires* se renouvellent chaque fois que l'Église ne croit pas devoir servir ou approuver des passions, des

de ne pas s'être rétractés, il a déclaré à l'Empereur qu'ils ne paraîtraient pas au sacre en sa présence, et ils ont eu défense d'y paraître et ordre d'opter entre la soumission qu'exigeait le Saint-Père ou la déposition. Trois ont signé de bonne grâce le formulaire qu'il leur présenta : le quatrième demanda une audience particulière, que le Saint-Père lui accorda. Il s'expliqua comme il voulut ; le Pape lui donna ses raisons, très-faciles à donner, L'homme ne se rendit pas. Alors le Saint-Père leva les yeux et les mains au ciel. A l'instant l'entêté tombe à ses pieds, fondant en

intérêts ou des calculs étrangers à son but, il en résulte que nos amis les plus chaleureux sont, dans l'occasion, les plus déchainés contre nous. La colère s'évapore avec l'effervescence du moment, et le bien reste. Les enfants les plus soumis de l'Église la tirent souvent à quatre chevaux pour la faire marcher dans leur sens. Elle veut aller à pied, mais dans le sien, bien persuadée qu'un jour ou l'autre ce sens sera celui des grognons, des impatientes et des intempestifs. Ces retours arrivent sans nous étonner ; aussi ne le serez-vous pas vous-même en recevant ma petite prière, que vous exaucerez comme celle de votre meilleur et de votre plus vieil ami. »

Telle était la demande du cardinal Bernetti. Son vœu fut rempli, et à la page 206 du sixième volume de l'*Histoire de la Compagnie* (édition de 1846), on lut la lettre du père Antoine, abbé de la Trappe de Meilleraie, où le cardinal secrétaire d'État est assez maltraité. C'était sa vengeance ; c'est aujourd'hui une explication et une réponse à beaucoup de plaintes aiguës en plaisanteries, ou prenant la forme de l'outrage.

« Combien il serait à désirer, mandait le Trappiste à l'Archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, que tous nos seigneurs vissent comme vous le danger que l'on court, et les pièges que l'on tend à la Religion et à l'Épiscopat ! La réunion de tous les évêques de France formait une masse si imposante, qu'elle écrasait tous les prétendus libéraux ; ils avaient d'ailleurs prononcé unanimement un mot solennel qui semblait devoir fermer tout accès à toutes concessions indignes de leur caractère et de leurs principes : *Non possumus* ; et voilà que les menées du ministère, le tripotage d'un petit avocat, le bavardage d'un favori, d'un cardinal-clerc, qui peut-être a été gagné comme les Caprara ou les Consalvi, vient semer l'alarme, le trouble et la division. »

larmes et lui demandant pardon. La porte de l'antichambre s'ouvre, et la foule qui s'y trouve est témoin de la scène.

» Une autre fois, comme il entrait dans la grande galerie des tableaux qui fait suite à ses appartements et règne depuis le pont Royal jusqu'au pont Neuf, tandis que la foule des spectateurs qui l'entourait lui demandait sa bénédiction, un grand tumulte se faisait plus loin. Il s'informe de ce que c'est, et il apprend qu'on menace un jeune fou de le jeter par la fenêtre, parce qu'il s'obstine à se tenir la tête couverte. Il s'avance droit à lui et lui dit avec une extrême bonté : « Monsieur, la bénédiction d'un vieillard n'a jamais fait de mal à un jeune homme. » L'étourdi, ou l'impie, à l'instant tombe à ses pieds et s'accuse de folie.

» Toutes les provinces de France, venues au sacre par députation, lui ont été rendre leurs hommages et lui ont tenu un langage très-catholique romain, protestant que, malgré l'éclipse passagère, ouvrage de la terreur et de la faiblesse, les cœurs étaient toujours restés à Rome. Plusieurs faisaient des professions de foi telles qu'eussent pu les dicter les plus zélés partisans de la primauté juridictionnelle des successeurs de Pierre, et jamais la Chaire pontificale n'a été vengée par autant de bouches des platitudes hétérodoxes des Febronius, des Joseph et des Eybel, etc. En supposant même qu'il y eût à rabattre de ces démonstrations comparées à la conduite, toujours est-il édifiant de voir un témoignage aussi unanime, une reconnaissance aussi motivée de la pureté de la foi. Sans doute que la foi pour les œuvres est morte, et que nous ne saurions assez prier pour que les œuvres se vivifient par la foi. C'est aussi un bien que toute la France soit

venue protester en face du gouvernement qu'elle est et veut rester catholique. »

La France, remise d'une première violence faite à sa religion, l'entendait bien ainsi; et, en négociant le Concordat, Bonaparte s'était encore montré plus profond politique que chrétien fidèle. Dans le même temps il traduisit par un seul mot toute sa pensée. L'abbé Bernier, évêque d'Orléans, a, de concert avec l'archichancelier Cambacérès et Fontanes, combiné un voyage qui doit provoquer une grande manifestation catholique. Cette manifestation prouvera que le Sacerdoce et l'Empire s'embrassent sincèrement dans la justice et la paix. Il s'agit de faire accompagner le Pape par l'Empereur à travers la Vendée militaire, puis dans le Lyonnais et la Provence. L'idée séduisit d'abord Napoléon; mais, après quelques moments de réflexion, se ravisant tout à coup: « Non pas, non pas, répondit-il. Le Peuple ferait une lieue pour me voir, il en ferait trente pour être béni par le Pape; ce n'est pas ce que je veux. »

Pie VII était partout entouré d'hommages. Ces hommages n'altéraient en rien sa mansuétude ordinaire, mais aussi ils laissent intact le sentiment de dignité rayonnant dans toute sa personne. Le baron Denon, conservateur des galeries du Louvre, est chargé de suivre le Souverain Pontife dans les monuments qu'il désire visiter. Quand le Pape fut introduit dans le musée des Tuileries: « Votre Sainteté, lui dit à voix basse Denon, trouvera peut-être ici des objets qui attristeront ses regards. — Et quoi donc? demanda Pie VII. — Des tableaux, des statues, des monuments de l'art antique, ajouta timidement le conservateur; ils étaient autrefois en Italie, quelques-uns même au Vatican. »

Le Pape lève les yeux vers le ciel, et d'un air de douce et prophétique résignation : « La victoire, dit-il lentement, les avait portés en Italie, la victoire les a déposés ici. Qui sait où elle les reportera un jour ? »

Onze ans étaient à peine écoulés, et des bataillons anglais et prussiens, envahissant les musées du Louvre, viennent, l'arme au bras, accomplir dans ce même palais la prédiction pontificale qui retentit sous ses voûtes.

La France entière s'était émue devant cette image de la papauté confondant tous les partis dans une même bénédiction et les réconciliant tous dans un sourire de bénignité. La Révolution, impuissante à comprendre, plus impuissante à dominer ce mouvement, tenta de jeter quelques pierres sur la voie triomphale que parcourait le Chef visible de l'Église. Les évêques intrus luttèrent jusqu'à la dernière heure d'arguties et de subterfuges. Ils devaient se soumettre et avouer leurs erreurs : la violence n'étant plus de mise, le schisme eut recours à la malice de l'école. Il marchanda son obéissance, affligea le cœur de Pie VII, mais ne put arracher aucune concession.

L'Empereur s'apercevait enfin que le Pape régnait sur les âmes, et qu'il ne lui laissait, à lui, que le pouvoir sur les corps. Le Pape n'exigeait rien, mais, dans ses entretiens particuliers avec Napoléon, il rappelait les promesses faites à demi-mots ou sous-entendues ; et avant de retourner dans sa chère Rome, il désirait terminer les affaires du temporel. La meilleure partie du territoire pontifical avait été démembrée du patrimoine de saint Pierre ; les légations étaient agrégées à une ombre de république italienne, qui va se fondre en un nouveau royaume annexé à l'Empire français. Le Pape sollicite la restitution de ses provinces comme un droit et un devoir.

L'Empereur refuse, tout en faisant espérer des compensations éventuelles; mais, au milieu de ces refus, inflexibles dans le fond et pleins de condescendance filiale dans la forme, il est facile de s'apercevoir que des illusions gigantesques absorbent ses puissantes facultés. Napoléon songe si peu à céder des conquêtes qu'il ne cesse d'en méditer de nouvelles. Sa domination, comme celle d'Alexandre, a rêvé on ne sait quels mondes inconnus : au lieu d'exaucer la prière du Pontife, il caresse déjà la pensée de faire de Rome la seconde ville de l'Empire.

Le Pape a été sondé sur un projet d'établissement futur, soit à Avignon, soit à Paris. On lui a laissé entrevoir les avantages que l'Église recueillerait d'une pareille combinaison. Pie VII s'est contenté de sourire, comme on sourit aux choses impossibles; mais ces confidences, échappées à de savantes indiscretions, troublent le Roi-Pontife. Il s'effraye de l'ambition de l'Empereur, il s'effraye encore davantage de ses ardeurs guerrières. Par toutes sortes d'affectueuses tendresses, il cherche donc à endormir le lion; mais le lion ne se souciait guère de se laisser bercer par un vieillard dans les bras de ses victoires passées.

Déjà empereur des Français et roi d'Italie, il a détruit comme un jouet le corps germanique. A ce vieil édifice, si imposant par sa durée à travers les siècles, il substitue une confédération du Rhin, dont il est le maître absolu sous le titre de Protecteur. Au Nord ainsi qu'au Midi, il décrète que telle ou telle maison souveraine a cessé de régner. Les familles royales des Deux-Siciles, de Portugal, de Toscane, de Hesse-Cassel, de Brunswick et d'Espagne sont dépouillées de leurs États héréditaires; la Hollande est province française. Il distribue tout cela

comme apanages ou préfectures à ses frères et à ses sœurs. Pour renouveler à sa guise la face de l'Europe, ses armées marchent au pas de course de Lisbonne à Berlin, en s'arrêtant pour une victoire tantôt à Austerlitz et à Léna, tantôt à Eylau et à Friedland, d'où elles assistent triomphantes à l'entrevue de Tilsit ou aux conférences de Bayonne.

Napoléon suffit à tout; son aptitude dévorante embrasse tout. Il a calmé les passions, excepté celle de la gloire militaire; il s'est attribué la mission d'assoupir les haines; il a traité avec Rome et attiré le Pape dans la capitale de l'Empire. Le voilà qui, le 30 octobre 1806, assemble à Paris le grand Sanhédrin des Juifs.

Ces Décides, éternels proscrits dont la vie errante est un des plus éclatants témoignages de la vérité du Christianisme, furent en butte à mille persécutions, depuis Vespasien jusqu'à Voltaire. L'Empereur leur a fait poser des questions; il attend la réponse. Mais le grand Sanhédrin a une occasion toute naturelle d'être juste, il la saisit. On s'entretient encore de la venue du Pape et de son aimable tolérance. Le grand Sanhédrin, représentant de tous les persécutés, sait que ce n'est pas seulement à Pie VII que cet éloge doit être adressé. Le Philosophisme et l'histoire calomnièrent la Chaire de Pierre. Ils ont dit que le faible et l'opprimé n'avaient jamais trouvé de protection auprès du Père commun, et que très-souvent les Juifs furent victimes du Siège apostolique ou du Saint-Office. Les Juifs ont enfin la parole; un témoignage public de reconnaissance sort de leur assemblée. Isaac-Samuel Avigdor, député des Alpes-Maritimes, prononce le discours suivant :

« Les plus célèbres moralistes chrétiens ont défendu



les persécutions, professé la tolérance, et prêché la charité fraternelle.

» Saint Athanase, livre I<sup>er</sup>, dit : « C'est une exécrationnable hérésie de vouloir tirer par la force, par les coups, par les emprisonnements, ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. »

« Rien n'est plus contraire à la Religion, dit saint Justin, martyr, livre V, que la contrainte. »

« Persécuterons-nous, dit saint Augustin, ceux que Dieu tolère? »

» Lactance, livre III, dit à ce sujet : « La Religion forcée n'est plus Religion; il faut persuader et non contraindre; la Religion ne se commande point. »

» Saint Bernard dit : « Conseillez et ne forcez pas. »

» Ainsi, puisque la morale chrétienne enseigné partout l'amour du prochain et la fraternité, l'ignorance et un préjugé d'habitude ont pu seuls donner lieu aux vexations et persécutions dont vous avez été souvent les victimes. Cela est si vrai, que ces vertus sublimes d'humanité et de justice ont été fréquemment mises en pratique par les Chrétiens vraiment instruits, et surtout par les dignes ministres de cette morale pure qui calme les passions et insinue les vertus.

» C'est par suite de ces principes sacrés de morale que, dans différents temps, les Pontifes romains ont protégé et accueilli dans leurs États les Juifs persécutés et expulsés de diverses parties de l'Europe, et que les ecclésiastiques de tous les pays les ont souvent défendus dans plusieurs États de cette partie du monde.

» Vers le milieu du septième siècle, saint Grégoire défendit les Juifs, et les protégea dans tout le monde chrétien.

» Au dixième siècle, les évêques d'Espagne opposèrent la plus grande énergie au peuple qui voulait les massacrer. Le pontife Alexandre II écrivit à ces évêques une lettre pleine de félicitations, pour la conduite sage qu'ils avaient tenue à ce sujet.

» Dans le onzième siècle, les Juifs, en très-grand nombre dans les diocèses d'Uzès et de Clermont, furent puissamment protégés par les Évêques.

» Saint Bernard les défendit, dans le douzième siècle, de la fureur des Croisés.

» Innocent II et Alexandre III les protégèrent également.

» Dans le treizième siècle, Grégoire IX les préserva, tant en Angleterre qu'en France et en Espagne, des grands malheurs dont on les menaçait; il défendit, sous peine d'excommunication, de contraindre leur conscience et de troubler leurs fêtes.

» Clément V fit plus que les protéger : il leur facilita encore les moyens d'instruction.

» Clément VI leur accorda un asile à Avignon, alors qu'on les persécutait dans tout le reste de l'Europe.

» Vers le milieu du même siècle, l'évêque de Spire empêcha la libération que les débiteurs des Juifs réclamaient de force, sous prétexte d'usure si souvent renouvelé.

» Dans les siècles suivants, Nicolas II écrivit à l'Inquisition pour l'empêcher de contraindre les Juifs à embrasser le Christianisme.

» Clément XIII calma l'inquiétude des pères de famille alarmés sur le sort de leurs enfants, qu'on arrachait souvent du sein de leurs propres mères.

» Il serait facile de citer une infinité d'autres actions

charitables dont les Israélites ont été, à diverses époques, l'objet de la part des ecclésiastiques instruits des devoirs des hommes et de ceux de leur religion.

» Le vif sentiment d'humanité seul a pu donner, dans tous les siècles passés d'ignorance et de barbarie, le courage qu'il fallait pour défendre des hommes malheureux, barbarement abandonnés à la merci de l'horrible hypocrisie et de la féroce superstition.

» Ces hommes vertueux ne pouvaient pourtant, tout au plus, espérer de leur courage philanthropique que cette douce satisfaction intérieure que les œuvres de charité fraternelle font éprouver aux cœurs purs.

» Le peuple d'Israël, toujours malheureux et presque toujours opprimé, n'a jamais eu le moyen ni l'occasion de manifester sa reconnaissance pour tant de bienfaits ; reconnaissance d'autant plus douce à témoigner, qu'il la doit à des hommes désintéressés et doublement respectables.

» Depuis dix-huit siècles, la circonstance où nous nous trouvons est la seule qui se soit présentée pour faire connaître les sentiments dont nos cœurs sont pénétrés.

» Cette grande et heureuse circonstance, que nous devons à notre auguste et immortel Empereur, est aussi la plus convenable, la plus belle, comme la plus glorieuse, pour exprimer aux philanthropes de tous les pays, et notamment aux ecclésiastiques, notre entière gratitude envers eux et envers leurs prédécesseurs.

» Empressons-nous donc, messieurs, de profiter de cette époque mémorable, et payons-leur ce juste tribut de reconnaissance que nous leur devons ; faisons retentir dans cette enceinte l'expression de toute notre gratitude ; témoignons avec solennité nos sincères

remerciments pour les bienfaits successifs dont ils ont comblé les générations qui nous ont précédés. »

L'assemblée applaudit à ce discours. Elle en vote l'impression et l'insertion à la suite du procès-verbal du 5 février 1807; puis elle adopte l'arrêté que nous reproduisons <sup>1</sup> :

« Les députés de l'Empire de France et du royaume d'Italie au synode hébraïque, décrété le 30 mars dernier, pénétrés de gratitude pour les bienfaits successifs du Clergé chrétien, dans les siècles passés, en faveur des Israélites des divers États de l'Europe;

» Pleins de reconnaissance pour l'accueil que divers pontifes (Papes) et plusieurs autres ecclésiastiques ont fait dans différents temps aux Israélites de divers pays, alors que la barbarie, les préjugés et l'ignorance réunis persécutaient et expulsaient les Juifs du sein des sociétés;

» Arrêtent que l'expression de ces sentiments sera consignée dans le procès-verbal de ce jour, pour qu'elle demeure à jamais comme un témoignage authentique de la gratitude des Israélites de cette assemblée pour les bienfaits que les générations qui les ont précédés ont reçus des ecclésiastiques de divers pays de l'Europe;

» Arrêtent, en outre, que copie de ces sentiments sera envoyée à Son Excellence le ministre des cultes. »

La tolérance de l'Église romaine était proclamée par l'organe du Sanhédrin; au même moment, la Révolution, drapant l'histoire dans ses mensonges irréligieux, fomenta contre le Siège apostolique une nouvelle levée de boucliers. Daunou et Grégoire, Dulaure et Sismondi, Lambrechts et Volney, prennent à tâche d'évoquer le fantôme

<sup>1</sup> *Procès-verbal des séances de l'assemblée des députés français professant la religion juive*, p. 469, etc.

de l'Inquisition; ils ouvrent à Llorente la voie dans laquelle va entrer ce prêtre espagnol, dont les ouvrages sont plus connus que l'apostasie. La Révolution a senti que l'empereur Napoléon n'est plus l'homme du Concordat de 1801. Sa grande fortune est déjà pour lui une grande servitude. Il a des aspirations secrètes qui le poussent fatalement à déclarer la guerre à tout ce qui s'oppose à sa volonté. L'ivresse du pouvoir lui est montée à la tête, et, plus tard, lorsqu'il sera sur le rocher de Sainte-Hélène, il constatera lui-même cet enivrement. Il dira : « On ne saurait se coucher dans le lit des Rois sans y gagner la folie : j'y suis devenu fou ! »

Selon la parole des saintes Écritures, le batailleur conquérant rendait les chefs de Juda comme un tison de feu qu'on met sous le bois, comme un flambeau parmi la paille, et il dévorait à droite et à gauche tous les peuples environnants. La Révolution épie l'instant favorable. Pour fournir d'avance une excuse ou un prétexte aux ambitions impériales, elle force l'histoire à se faire la complice de ses calomnies intéressées. L'Empereur exposait sa couronne et sa vie sur l'enjeu de tous les périls; il voulait régner au Vatican comme à l'Escorial, aux Tuileries ainsi qu'à Potsdam. Ne fallait-il pas, pour accélérer sa chute, ressusciter la question religieuse ? La Révolution avait conservé et entretenu dans l'armée le dissolvant des Sociétés secrètes. Elle y réchauffait des Francs-Maçons et des Philadelphes; elle y comptait plus d'un officier général pour auxiliaire. Elle osait même organiser à la sourdine, dans les rouages administratifs, la désaffection et la méfiance.

Entraîner Napoléon dans une brouille avec le Saint-Siège n'est pas chose très-difficile. A chaque pas il surgit

un obstacle ; chaque événement amène une tension nouvelle. Pour imiter Charlemagne , Napoléon se prétend de droit et de fait le protecteur né de l'Église. En conséquence il ordonne à ses troupes d'occuper subitement Ancône, afin, écrit-il, « de mettre cette place à l'abri d'être souillée par les Grecs et les Musulmans. » Son frère Jérôme a contracté en Amérique un mariage qui dérange les projets de l'Empereur ; le Pape doit rompre ce mariage, légal aux yeux de l'Église. L'Empereur est en guerre avec l'Europe entière ; il exige que ses adversaires soient des ennemis pour le Père commun. Neutre par position et surtout par la charge de son ministère pastoral, le Vicaire de Jésus-Christ ne peut pas, il ne doit pas renoncer à toute communication avec les Catholiques des différents États ; l'Empereur lui en fait une obligation.

Il lui écrit le 13 février 1806 : « Toute l'Italie sera soumise sous ma loi. Je ne toucherai en rien à l'indépendance du Saint-Siège, je lui ferai même payer les dépenses que lui occasionneront les mouvements de mon armée. Mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel, et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers les hérétiques ennemis de l'Église, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'Empereur. Tous mes ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, aucun Anglais, Russe ni Suédois, réside à Rome ou dans vos États, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. Comme chef de notre Religion, j'aurai toujours pour Votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les cir-

constances; mais je suis comptable envers Dieu, qui a bien voulu se servir de mon bras pour rétablir la Religion; et comment puis-je sans gémir la voir compromise par les lenteurs de la cour de Rome, où l'on ne finit rien, -où pour des intérêts mondains, de vaines prérogatives de la tiare, on laisse périr des âmes, le vrai fondement de la Religion? Ils en répondront devant Dieu, ceux qui laissent l'Allemagne dans l'anarchie; ils en répondront devant Dieu, ceux qui mettent tant de zèle à protéger des mariages protestants, et veulent m'obliger à lier ma famille avec des princes protestants; ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent l'expédition des bulles de mes évêques et qui livrent mes diocèses à l'anarchie. »

A ces provocations, sous lesquelles l'abus de la force se déguise assez mal, le Pape répond, le 21 mars :

« Sire, levons le voile! Vous dites que vous ne toucherez pas à l'indépendance de l'Église, vous dites que nous sommes le souverain de Rome; et vous dites dans le même moment que toute l'Italie sera soumise à votre loi. Vous nous faites annoncer que si nous faisons ce que vous voulez, vous ne changerez pas les apparences : mais si vous entendez que Rome, comme faisant partie de l'Italie, soit sous votre loi; si vous ne voulez que conserver les apparences, le domaine temporel de l'Église sera réduit à une condition absolument lige et servile, la souveraineté et l'indépendance du Saint-Siège seront détruites. Et pouvons-nous nous taire? pouvons-nous, par un silence qui nous rendrait coupable de prévarication dans notre office devant Dieu, et nous accablait d'opprobre devant toute la postérité, dissimuler l'annonce des mesures de cette nature?

» Votre Majesté établit en principe qu'elle est l'Empe-

reur de Rome. Nous répondons avec la franchise apostolique que le Souverain Pontife, qui est tel depuis un si grand nombre de siècles qu'aucun prince régnant ne compte une ancienneté semblable à la sienne, le Pontife, devenu encore souverain de Rome, ne reconnaît et n'a jamais reconnu dans ses États une puissance supérieure à la sienne; qu'aucun Empereur n'a aucun droit sur Rome. Vous êtes immensément grand, mais vous avez été élu, sacré, couronné, reconnu Empereur des Français et non de Rome. Il n'existe pas d'Empereur de Rome; il n'en peut pas exister, si on ne dépouille point le Souverain Pontife du domaine absolu et de l'empire qu'il exerce seul à Rome. »

Ces fragments de la correspondance, échangée entre Pie VII et Napoléon, précisent très-bien la situation. La situation se complique d'un désaccord particulier, qui éclate à chaque affaire entre le cardinal Consalvi, secrétaire d'État, et le cardinal Fesch, ambassadeur de France. L'un est un homme d'État consommé, l'autre un prêtre à vues étroites, mais honnêtes, et qui soulève toute espèce de questions irritantes pour les embrouiller à plaisir. Consalvi a fait le Concordat; Consalvi a décidé le Pape à sacrer l'Empereur; Consalvi jouit à Rome et dans le monde d'une réputation immense. Napoléon l'estime et lui fait l'honneur de redouter ses talents. Il a l'oreille du Souverain Pontife et la confiance du Sacré Collège, — deux choses qui ne se rencontrent pas toujours ensemble. — Fesch paraît jaloux de cet éclat et de cette popularité. Il doit savoir que l'habitude est la reconnaissance des vieillards, que Consalvi est nécessaire à Pie VII et comme ami et comme ministre. Fesch s'obstine à renverser le rival qu'il a cru devoir accorder



à ses vaniteuses préoccupations. Oncle de l'Empereur, il s'indigne, à l'exemple de son neveu, de trouver une opposition à ses désirs.

Consalvi, cela devait être, fut accusé d'inspirer au Pape la fermeté de ses résolutions et la sérénité de son langage. Consalvi avait rompu plus d'une lance avec le premier Consul; l'Empereur ne l'oublia pas. C'était pour lui un homme dangereux; la retraite du Cardinal fut décidée, mais celle de Fesch la précéda. Fesch ne se prêtait pas à toutes les exigences; il aimait à résister même à l'Empereur. Pour bien établir sa nouvelle position vis-à-vis du Saint-Siège, l'Empereur veut qu'un obscur agent remplace comme ministre de France auprès du Pape un prince de l'Église honoré de sa parenté. Le baron Alquier succède au cardinal Fesch.

Du noviciat de l'Oratoire, Alquier était passé au barreau. Janséniste et avocat, il avait deux titres pour être révolutionnaire; il le fut avec toutes les aggravations de la lâcheté. Regnault (de Saint-Jean d'Angely), son ami, trace en ces termes le portrait d'Alquier: « On lui reproche une grande poltronnerie et beaucoup de paresse. » Il ajoute à ce signalement: « Un rien lui fait peur, et dans le moment du danger, je doute qu'il garde sa tête. »

A la Convention, lors du jugement de Louis XVI, le doute n'avait pas même été possible. Alquier fut un de ces nombreux régicides de la pire espèce, que la peur poussa au crime. Ils se prétendaient juges, et ils n'eurent pas le courage de la justice. Alquier vota la mort du Roi, dont, en son for intérieur, il reconnaissait l'innocence; puis Bonaparte, qui n'aurait pas approuvé d'aussi coupables abandons de la vertu, mais qui s'en servait au besoin, donna à ce lâche la mission de faire peur au

**Pape.** Alquier était chargé d'exiger la révocation du cardinal Consalvi, qui se démit de ses fonctions, le 17 juin 1807. Le cardinal Casoni, septuagénaire, fut nommé pro-secrétaire d'État, comme pour bien indiquer que le Pape réservait la place et le titre au ministre de son choix.

Dans cette lutte qui commence entre un Pontife isolé de tous ses conseillers et les officieux de l'Empereur, qui se serviront de son incontestable autorité pour exagérer ses désirs et devancer ses ordres, la violence et la ruse se prêtent les mains. Elles combinent leurs efforts pour faire tomber Pie VII dans une embûche. Quand on a échoué, on l'accuse ou de manquer de dignité personnelle ou de céder à une irritation nerveuse. On détache du patrimoine de l'Église, lambeau par lambeau, les dernières provinces qui constituent l'indépendance véritable, la sauvegarde essentielle du Saint-Siège. Le passage incessant des troupes françaises à travers la Romagne, — troupes que l'on oublie de payer à dessein, — grève le trésor et appauvrit l'État ainsi que les particuliers. On s'empare de Bénévent et de Ponte-Corvo, pour en former l'apanage de Talleyrand et de Bernadotte. On cherche au Pape et au Sacré Collège toute espèce de chicanes. On veut tenir l'un en tutelle, les autres en suspicion. D'incessantes escarmouches de plume entretiennent les inquiétudes. Napoléon a formé le projet d'être empereur de l'Occident. Il dit que le sceptre pèse à la main débile de Pie VII, et que sa tête aura bien assez d'une tiare à porter.

Alquier, avec ses formes arrogantes ou doucereuses, était plutôt le chargé d'affaires de la Révolution que le représentant de la France napoléonienne; et c'est ici le malheur de la situation, qui ne peut tendre qu'à

s'aggraver. Alquier se mit en rapport avec quelques officiers de l'armée pontificale et surtout avec les démagogues, qui regrettaient le bon temps où la République romaine leur accordait droit de vie et de mort sur leurs concitoyens. Ces officiers prétendaient s'indigner d'être de pacifiques soldats du Pape à une époque où un César, tel que Bonaparte, décrétait la victoire. Ces tribuns, ayant perdu jusqu'à la pudeur de la servitude, se plaignaient d'être gouvernés par des prêtres étouffant systématiquement, disaient-ils, toutes les généreuses aspirations.

Pour stimuler ces accès de fièvre guerrière et donner un corps aux trahisons secrètement fomentées, Alquier a pris des mesures perfides. Une division de l'armée française doit, sous les ordres du général Miollis, faire, le 2 février 1808, son entrée dans la capitale du monde chrétien. Cette division se rend à Naples, assure-t-on officiellement; mais Alquier répand tout bas le bruit qu'elle est destinée à occuper Rome. Un prétexte lui serait nécessaire pour légitimer ou tout au moins pour excuser une aussi flagrante violation de territoire. Des ordres falsifiés sont distribués dans les casernes. Ces ordres supposés émaneront du Saint-Siège. On en accusera le cardinal Pacca et le cardinal Consalvi, comme ce dernier déjà fut incriminé pour la mort de Duphot. Les soldats pontificaux feront feu sur les troupes françaises, au moment où elles s'empareront de la porte du Peuple. Le Pape est prévenu, le complot échoue; mais Pie VII, dont la diplomatie essaya de faire un agneau, se réveille lion. Le *bonhomme* se transforme tout naturellement en héros. Le 30 janvier 1808, il réunit autour de lui le Sacré Collège et la Prélature; puis, revêtu de sa chape

pontificale et assis sur son trône, il commande d'introduire Alquier, appelé au Palais par un billet de la Secrétairerie d'État. Alquier se présente, et le Pape lui adresse ces paroles :

« Vous êtes un de ceux qui ont voté la mort du Roi de France. Ce crime exécrable devait remplir d'horreur le reste de vos jours et vous faire changer de conduite dans les événements politiques; c'est tout le contraire que vous avez fait.

» Vous avez tenté de compromettre le Saint-Siège, Nous-mêmes et nos fidèles sujets, si la divine miséricorde n'était venue à notre secours. Tout nous est connu, savez-vous? Nous connaissons tout, et nous vous pardonnons.

» Dites à votre souverain que, nous confiant en ses paroles sacrées, nous avons entrepris un voyage bien pénible, dans l'unique but de former une seule Église, laissant le Saint-Siège sans son Chef. Il a manqué à tout; mais ce n'est pas à nous qu'il a manqué de parole, c'est à Dieu.

» Dites à votre souverain que monter sur ce trône, c'est pour nous la même chose que de fouler aux pieds un plancher. Dites-lui que nous sommes inébranlable. Si jamais il désire nous faire déporter, il n'a besoin que de donner un ordre. Mais qu'il sache bien que nous ne serons plus alors qu'un simple moine bénédictin, Grégoire Barnabé Chiaramonti. Dites-lui que, dans ce cas, le véritable Pape est élu, c'est lui-même qui le proclamera. Entendez-vous? Allez! »

Pie VII avait prononcé ces paroles avec un accent de dignité qui ne permettait pas de réplique. Il descendit du trône, et, suivi de sa cour, il se retira majestueusement, laissant l'ambassadeur français si plein de confusion qu'il

ne put jamais, ajoute la relation manuscrite, trouver la porte pour sortir.

Cette scène, qui n'a pas encore été racontée, fut, comme toutes les grandes choses, tout à la fois simple et sublime. Elle résume le caractère de Pie VII; elle montre quelle était sa fermeté. Alquier le comprit seulement alors; mais alors il était trop tard. Le 2 février, les Français entrèrent dans Rome, sans coup férir; ils s'emparèrent du château Saint-Ange, des principaux postes, des imprimeries et de tous les établissements publics. Comme pour prendre possession non-seulement de la ville, mais même de la personne du chef de l'Église, des canons furent braqués en face du Quirinal, sa résidence.

Le Pape est prisonnier dans son propre palais; il n'a plus que la liberté de ses douleurs. Afin de lui rendre sa position encore plus amère, on exile tous les Cardinaux ou Prélats qu'on suppose assez courageux pour soutenir son courage. Consalvi est gardé à vue, et l'isolement cellulaire commence pour le Pontife. Son pro-secrétaire d'État résiste, par ses ordres, à toutes les exactions de détail. Le pro-secrétaire doit céder ses fonctions à un autre. Le cardinal Casoni est remplacé par le cardinal Doria, puis par Gabrielli. A Gabrielli succède le cardinal Pacca.

Le nouveau ministre n'est pas homme à se laisser intimider par les menaces. Il sait parler, il sait agir. Affranchi de toute illusion, parce qu'il est dégagé de tout intérêt, Pacca, dans sa sévère modestie, fait preuve d'un sobre bon sens et d'une intrépidité qui ne désespère jamais. Lié d'une étroite amitié avec Consalvi, il a, comme lui, apprécié le danger de la situation. Consalvi est écarté; Pacca le supplée auprès de Pie VII. Le pro-secrétaire d'État sera

prudent et résolu ; ordre est donné de l'arrêter. Le Pape se présente ; il couvre de sa personne le ministre suspect de fidélité. Sans espoir de vivre, sans peur de mourir, Pacca s'est dévoué. Son dévouement sera la gloire de son nom, car il fut véritablement de la race de ces privilégiés par lesquels s'opère le salut d'Israël.

Cette lutte de quelques vieillards contre le dominateur de l'Europe prend à chaque heure de plus vastes proportions. Ces vieillards, blanchis dans la prière et dans l'étude, disent comme saint Paul<sup>1</sup> : « Les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas les armes de la chair. » Ils n'ont ni peuple ni armée à opposer à l'invasion. On les croirait abandonnés de Dieu et des hommes ; mais ils ne s'abandonnent pas eux-mêmes. Ils ont le courage des résolutions unanimes, et ils ne s'épouvantent ni de la mort ni de la captivité. La victoire a conduit Napoléon au cœur de l'Allemagne : l'empire d'Autriche est ébranlé. Le 17 mai 1809, un décret, daté du château de Schoenbrunn, supprime la puissance temporelle des Papes. Ce décret déclare Rome ville impériale et libre. Il va être promulgué le 11 juin ; mais la veille, Pie VII, par une *notification à ses bien-aimés sujets et à toute la Chrétienté*, proteste et contre l'usurpation de ses États et contre les compensations précaires par lesquelles on voudrait humilier le Saint-Siège. Cet acte est ainsi formulé :

« Ils sont enfin accomplis les ténébreux desseins des ennemis du Siège Apostolique ! Après la spoliation violente et injuste de la plus belle et de la plus considérable portion de nos domaines, nous nous voyons, sous d'indignes prétextes et avec une injustice d'autant plus grande,

<sup>1</sup> *Epist. B. Pauli*, II Cor. x, 3.

dépouillé de notre souveraineté naturelle, à laquelle est étroitement liée notre indépendance spirituelle. Au milieu de cette persécution, nous nous consolons par la pensée que nous ne sommes frappé d'un si grave désastre ni à cause d'aucune offense envers l'Empereur ou envers la France, qui a toujours été l'objet de nos tendres et paternelles sollicitudes, ni pour aucune vue de politique mondaine, mais seulement pour n'avoir pas voulu trahir nos devoirs et notre conscience. Plaire aux hommes et offenser Dieu n'est permis à aucun de ceux qui professent la Religion catholique, beaucoup moins encore à celui qui en est le chef et l'interprète. Obligé que nous sommes, à l'égard de Dieu et de l'Église, de transmettre intacts tous nos droits, nous protestons contre cette nouvelle spoliation, et nous la déclarons nulle et de nul effet : nous rejetons avec la volonté la plus énergique et la plus formelle toute dotation quelconque que l'empereur des Français aurait l'intention d'assigner, soit à nous, soit aux membres de notre Sacré Collège. Nous nous couvririons d'opprobre aux yeux de l'Église si nous faisons dépendre notre subsistance de la main de celui-là même qui nous la ravit. Nous nous abandonnons entièrement à la Providence et à la piété des fidèles, et nous serons content de terminer dans les privations la douloureuse carrière de nos tristes jours. Nous adorons avec une humilité profonde les secrets impénétrables de Dieu. Nous implorons sa miséricorde sur nos sujets, qui seront toujours notre joie et notre couronne ; et après avoir fait dans ces circonstances si douloureuses tout ce que nos devoirs exigent, nous les exhortons à conserver toujours intacts la Religion et la Foi, et à s'unir à nous pour conjurer avec des gémissements et des larmes, entre le vestibule et l'autel, le Père

suprême des lumières pour qu'il daigne changer les conseils de nos persécuteurs. »

Cette notification n'était que le prélude d'une mesure bien plus retentissante. En prévision d'éventualités que le caractère de l'Empereur et les tendances de la Révolution doivent faire appréhender, la bulle *Quum memoranda* a été rédigée en projet par le cardinal di Pietro et par le père Fontana. Cette Bulle ne frappe pas directement Napoléon, mais elle fulmine anathème contre les spoliateurs de la Chaire apostolique et contre leurs adhérents. Napoléon abuse de sa puissance pour dépouiller le chef de l'Église; le chef de l'Église use des armes spirituelles pour repousser l'agression. Et encore, à ce point suprême du débat, il tâche, par mille prévenances, de prouver à Napoléon que les blessures d'un vieil ami sont préférables aux frauduleuses caresses d'un ennemi secret.

Durant ces années de troubles intérieurs et de complications calculées, Pie VII et le Sacré Collège ont été amenés, par la force même des choses, à s'avouer que la plus grande de toutes les faiblesses est de craindre trop de paraître faible. En face de ce conquérant qui parcourt le monde au pas de charge, les princes de la terre, muets d'effroi ou de servilité, s'empressaient de désert leur cause; la Cour romaine pense qu'elle ne doit pas subir une pareille prostration. Elle jette un cri d'alarme plutôt que de défi; ce cri trouve de l'écho dans toutes les consciences. Napoléon a voulu blesser la Papauté, il se blesse lui-même. Il ne s'est entouré que d'instruments aveugles, poussant l'obéissance jusqu'à la bassesse; cette obéissance l'entraîne à des actes qu'il blâme, et dont cependant il assume la responsabilité devant les hommes.

Le 19 juin, l'Empereur est encore dans l'ignorance de



la bulle d'excommunication, et il écrit à Murat : « Je vous ai fait connaître que mon intention était que les affaires de Rome fussent conduites vivement, et qu'on ne ménageât aucune espèce de résistance. Aucun asile ne doit être respecté si on ne se soumet pas à mon décret, et, sous quelque prétexte que ce soit, on ne doit souffrir aucune résistance. Si le Pape, contre l'esprit de son état et de l'Évangile, prêche la révolte et veut se servir de l'immunité de sa maison pour faire imprimer des circulaires, on doit l'arrêter. Le temps de ces scènes est passé. Philippe le Bel fit arrêter Boniface VIII, et Charles-Quint tint longtemps en prison Clément VII, et ceux-là avaient fait encore moins. Un prêtre qui prêche aux puissances temporelles la discorde et la guerre, au lieu de la paix, abuse de son pouvoir. »

Cette lettre, qui pèsera tant sur les destinées de Napoléon, ne contient point l'ordre formel de s'emparer violemment de la personne du Pape et de l'offrir en spectacle à l'Europe comme réfractaire aux ordres de l'Empereur. Mais on vivait dans un temps où il était bien difficile de rencontrer des hommes ne craignant point de déplaire pour mieux servir. Dans ce temps-là, les survivants de la Révolution s'étaient avoué, avec Tacite<sup>1</sup>, « qu'un pouvoir extrême est toujours mal assuré. » Afin de miner encore davantage ce pouvoir, leur obséquiosité tourne à la perfidie. Napoléon parle d'arrêter le Pape; ses généraux et ses agents à Rome complotent un guet-apens. Ils tentent sur le Quirinal une attaque nocturne, une escalade avec effraction; puis un général de gendarmerie, nommé Radet, pénètre, avec la force armée, jusqu'au Pontife suprême.

<sup>1</sup> Tacite, *Hist.*, l. II, xciii.

L'enlèvement est consommé; Pie VII et le Cardinal Pacca sont prisonniers. La Révolution a dit cette nuit-là aux portes du Quirinal, par la bouche d'un de ses séides qui dirigeait le complot : « Voilà le dernier Pape qui passe sous cette porte, après lui il n'y en aura plus. » La Révolution, qui s'est toujours flattée de cette chimère, entraîne hors de Rome le souverain et son ministre, sans avoir même désigné le lieu de leur exil. On a redouté la colère des Transtévérins; on voudrait qu'il fût possible de tromper la piété des populations se pressant autour du captif. On le ballote de Rome à Florence, de Florence à Gênes, de Gênes à Alexandrie, d'Alexandrie à Grenoble. C'est une épave du pontificat, qui erre de ville en ville à la merci de ses geôliers, et qui partout réveille avec les sentiments de foi la plus douloureuse impression.

Napoléon pouvait et devait punir ses agents; leur exagération de zèle outre-passait sa volonté. Il s'imagine qu'un mouvement de recul compromettra l'idéal de son omnipotence. Après avoir blâmé en secret, il ratifie ostensiblement le fait accompli. « Je suis fâché, écrit-il de Schœnbrunn, le 18 juillet 1809, au ministre de sa police; qu'on ait arrêté le Pape : c'est une grande folie. Il fallait arrêter le Cardinal Pacca et laisser le Pape tranquille à Rome; mais enfin il n'y a point de remède, ce qui est fait est fait. Je ne sais ce qu'aura fait le prince Borghèse; mais mon intention est que le Pape n'entre pas en France. S'il est encore dans la rivière de Gênes, le meilleur endroit où l'on pourrait le placer serait Savone; il y a là une assez grande maison où il serait convenablement jusqu'à ce que l'on sache ce que cela doit devenir. Je ne m'oppose point, si sa démençe finit, à ce qu'il soit renvoyé à Rome. S'il était entré en France, faites-le rétro-

grader sur Savone et sur San-Remo; faites surveiller sa correspondance. Quant au cardinal Pacca, faites-le enfermer à Fénestrelle, et faites-lui connaître que s'il y a un Français assassiné par l'effet de ses instigations, il sera le premier qui payera de sa tête. »

Au témoignage du général Radet, le captif, dont la *démence* ne devait finir qu'avec l'Empire, conserva, dans des moments si pleins d'angoisses, le calme de sa dignité et la bienveillance de son sourire. Aux peuples qui accouraient sur son passage et qui, prosternés dans la poussière, lui demandent avec des larmes sa bénédiction, il donne à haute voix le mot d'ordre du Chrétien. « Courage et prière ! » s'écrie-t-il ; et la multitude, en s'éloignant, répète avec lui ces paroles, qui sont la consolation et l'espérance. Enfin, après des courses sans but et des voyages sans direction, Pie VII arrive à Savone. On l'a privé de ses conseillers et de ses amis ; il n'a de communication ni avec l'extérieur ni avec l'intérieur. On l'isole, on le séquestre, on ne lui accorde ni encre ni papier ; pour lui rendre plus dure sa captivité, on l'empêche même de correspondre avec l'Évêque.

La Chrétienté est orpheline, et cependant la Chaire de Pierre ne sera point veuve. Plongé dans la solitude et la recherchant peut-être, le Pape ne demande, il n'accepte aucune distraction. A toutes les propositions que les autorités impériales lui soumettent, il répond toujours par ces paroles de Tertullien : « Je suis libre, je n'ai d'autre maître que le Dieu tout-puissant, éternel, qui est aussi le maître de César. » Et de ses lèvres qui sont les dépositaires de la science, et de sa bouche d'où tombait la connaissance de la loi, il ne s'échappe ni plainte ni murmure. Pour avoir une conduite uniforme, il faut partir

d'un principe invariable; Pie VII s'appuie sur la parole de Dieu même. Consalvi lui avait appris, par son expérience, qu'en diplomatie comme en affaires il faut savoir beaucoup oublier. Le Pape est admirablement disposé à cet oubli; mais, sous aucun prétexte, Pie VII n'aura songé à le faire prévaloir au détriment du Saint-Siège.

L'Empereur a le Souverain Pontife en son pouvoir, il veut aussi tenir le Sacré Collège sous sa main. En 1798, la Révolution a dispersé les Cardinaux, et cette dispersion maladroite leur permit de s'assembler en conclave. Napoléon porte ses vues plus loin. Si la mort vient à enlever Pie VII, il faut que tous les princes de l'Église se laissent guider dans l'élection par sa volonté impériale. Il les force donc de s'exiler à Paris et de rehausser, par l'éclat de la pourpre romaine, la splendeur de ses fêtes religieuses. Le deuil dans l'âme, les Cardinaux obéissent à la consigne; mais un jour le devoir se vit en opposition avec elle, et le devoir l'emporta.

Les Cardinaux ont été réunis ou plutôt internés dans la capitale de l'Empire. Napoléon se flatte d'exercer sur eux l'autorité de sa puissance, et le prestige peut-être plus éblouissant de son génie. Consalvi arrive à son tour, mais Consalvi blanchi avant l'âge, car ainsi que Pline le disait de Trajan : « Les dieux semblent n'avoir fait prématurément blanchir ses cheveux, que pour imprimer à son front plus de majesté. » Dans ses Mémoires, le Cardinal raconte en ces termes la présentation des exilés à celui qui intima l'ordre d'exil. Le récit de cette audience napoléonienne est une page d'histoire.

« Nous étions, écrit Consalvi, cinq Cardinaux que le cardinal Fesch présentait, ce jour-là, à l'Empereur, tous cinq arrivés seulement durant cette semaine, savoir : le

cardinal di Pietro, venu avec moi, et les cardinaux Pignatelli, Saluzzo et Despuig. Le cardinal Fesch nous avait placés à part d'un côté en demi-cercle; tous les autres Cardinaux étant de l'autre. Suivaient les grands de la Cour, les Ministres, les Rois, les Princes, les Princesses et Reines, et autres dignitaires. Voici que l'Empereur arrive. Le cardinal Fesch se détache et commence par lui présenter le premier, qui est le cardinal Pignatelli. Nous étions, nous cinq, rangés par ordre de prééminence de cardinalat. A Fesch disant : « C'est le cardinal Pignatelli, » l'Empereur répond : « Napolitain, » et il passe outre, sans rien ajouter. Le cardinal Fesch présente le second, en disant : « Le cardinal di Pietro. » L'Empereur s'arrête un peu et lui dit : « Vous êtes engraisé. Je me rappelle de vous avoir vu ici avec le Pape à l'occasion de mon couronnement, » et il passe. Le cardinal Fesch dit en présentant le troisième : « Le cardinal Saluzzo. » « Napolitain, » répond l'Empereur, et il s'avance. Le cardinal Fesch présente le quatrième et dit : « Le cardinal Despuig. » « Espagnol, » répond l'Empereur. Et le Cardinal de répliquer : « De Majorque, » comme s'il reniait sa patrie.

» L'Empereur passe outre; arrivé jusqu'à moi, il s'écrie avant que le cardinal Fesch m'eût nommé : « O cardinal Consalvi, que vous avez maigri! je ne vous aurais presque pas reconnu. » Et en parlant ainsi avec un grand air de bonté, il s'arrête pour attendre ma réponse. Je lui dis alors, comme pour expliquer mon amaigrissement : « Sire, les années s'accroissent. En voici dix d'écoulées depuis que j'ai eu l'honneur de saluer Votre Majesté. — C'est vrai, réplique-t-il, voilà bientôt dix ans que vous êtes venu pour le Concordat. Nous l'avons fait dans cette

même salle ; mais à quoi a-t-il servi ? Tout s'en est allé en fumée. Rome a voulu tout perdre. Il faut bien l'avouer, j'ai eu tort de vous renverser du ministère. Si vous aviez continué à occuper ce poste, les choses n'auraient pas été poussées aussi loin. »

» Cette dernière phrase me fit tant de peine, que je n'y voyais presque plus. Quelque désir que j'eusse d'être bien reçu par Napoléon, je n'aurais jamais osé croire qu'il en arrivât là. S'il pouvait m'être agréable de l'entendre attester en public qu'il avait été la cause de mon éloignement du ministère, je fus saisi de l'entendre affirmer que si j'étais resté dans ce poste, les choses n'auraient pas été aussi loin. Je craignis, si je laissais passer cette assertion sous silence, que cela ne donnât lieu au public d'en conclure qu'il en était vraiment ainsi et que j'aurais trahi mes devoirs, comme c'en était la conséquence naturelle.

» Sous l'impression de cette crainte, je ne consultai que mon honneur et la vérité. Au lieu donc de me montrer touché et reconnaissant de sa bonté et de cet aveu si extraordinaire et si significatif pour un homme de son caractère, aveu fait en s'accusant d'avoir eu le tort de m'éloigner du ministère, je me trouvai dans la dure nécessité de répondre à une assertion des plus absolues de sa part par une réplique des plus fortes et des plus significatives. Je lui dis donc : « Sire, si je fusse resté dans ce poste, j'y aurais fait mon devoir. »

» Il me regarda fixement, ne fit aucune réponse, et se détachant de moi, il commença un long discours, allant de droite et de gauche, dans le demi-cercle que nous formions, énumérant une infinité de choses contre la conduite du Pape et de Rome pour n'avoir pas adhéré à ses vo-

lontés, et s'être refusé d'entrer dans son système, choses qui ne sont pas à rapporter ici. Après avoir ainsi parlé pendant un temps assez long, et se trouvant près de moi, dans ses allées et venues, il s'arrêta, puis répéta une seconde fois : « Non, si vous étiez resté dans votre poste, les choses ne seraient pas allées si loin. »

» Quoiqu'il fût bien suffisant de l'avoir contredit une fois, néanmoins, toujours animé des mêmes motifs, j'osai le faire de nouveau et lui répondre : « Que Votre Majesté croie bien que j'aurais fait mon devoir. »

» Il se mit à me regarder fixement. Sans rien répliquer, il se détacha de moi, recommença à aller et venir, continuant son discours, formulant les mêmes plaintes sur la conduite de Rome à son égard, sur ce que Rome n'avait plus de ces grands hommes qui l'avaient autrefois illustrée; et puis s'adressant au cardinal di Pietro, qui était le premier au commencement du demi-cercle, comme moi j'étais à l'autre extrémité, il dit pour la troisième fois : « Si le cardinal Consalvi était resté secrétaire d'État, les choses ne seraient pas allées si loin. »

» Lorsque je l'entendis répéter ces paroles une troisième fois, je ne dirai pas mon courage, mais mon peu de prudence dans cette occasion et comme un zèle excessif de mon honneur me firent passer les bornes. Je l'avais déjà contrarié deux fois : il ne me parlait pas alors comme précédemment; il était assez éloigné. Néanmoins, à cette répétition, je sortis de ma place, et m'avançant jusqu'auprès de lui, à l'autre extrémité, je lui dis : « Sire, j'ai déjà affirmé à Votre Majesté que si j'étais resté dans ce poste j'aurais assurément fait mon devoir. »

» A cette troisième profession de foi, si je puis ainsi parler, il ne se contenta plus, mais me regardant fixement,

il éclata en ces paroles : « Oh ! je le répète, votre devoir ne vous aurait pas permis de sacrifier le spirituel au temporel. » Dans son idée, il cherchait à se persuader que j'aurais adhéré à ses volontés plutôt que d'exposer les intérêts de la Religion aux dangers de le voir rompre avec Rome. Cela dit, il me tourna les épaules ; ce qui me fit revenir à mon rang. Puis il demanda, en peu de mots, aux Cardinaux qui étaient de l'autre côté, s'ils avaient entendu son discours. Il revint ensuite à nous cinq, et se tenant proche du cardinal di Pietro, il dit que le collège des Cardinaux étant presque au complet à Paris, nous devions nous mettre à examiner s'il y avait quelque chose à proposer ou à demander pour la marche des affaires de l'Église. Il ajouta que nous pouvions nous réunir en conséquence, ou tous à la fois ou quelques-uns des principaux d'entre nous. Il expliqua peu après ce qu'il entendait par les principaux, c'étaient les plus versés dans les questions théologiques, comme il ressortait de l'antithèse qu'il fit en disant au cardinal di Pietro, à qui s'adressait ce discours : « Faites que dans ce nombre se trouve le cardinal Consalvi, qui, s'il ignore la théologie, comme je le suppose, connaît bien, sait bien la science de la politique. » Il termina en demandant qu'on lui remit les résolutions par l'intermédiaire du cardinal Fesch, et il se retira. »

Le mariage de l'empereur Napoléon et de l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche est déclaré. Par des raisons théologiques et morales, qui ne sont pas du ressort de cet ouvrage, l'Église romaine s'oppose au divorce ou à la répudiation de l'Impératrice, divorce que l'officialité du diocèse de Paris eut le tort de légaliser. Depuis la veille du sacre, Joséphine est, devant Dieu comme devant les hommes, l'épouse légitime de Napoléon Bonaparte. Le



pape Pie VII, sur la demande de l'Impératrice elle-même, a, ce jour-là, exigé que la Religion sanctionnât une union qui n'était encore que civile. Le vœu de Joséphine fut exaucé; l'Église ne veut pas, elle ne peut pas adhérer à des considérations ne tendant à rien moins qu'à faire reposer sur un caprice ou sur un intérêt politique l'indissoluble sainteté du mariage. Le Pape est dans l'impossibilité d'élever la voix; le Sacré Collège va faire parler son silence. Consalvi lui sert d'interprète: ... « Nous savions qu'il y aurait quatre invitations, raconte le cardinal dans ses Mémoires inédits sur le mariage de l'archiduchesse: la première à Saint-Cloud; l'Empereur devait présenter à l'Impératrice, à peine arrivée, tous les grands corps de l'État; la deuxième encore à Saint-Cloud, pour assister au mariage civil; la troisième aux Tuileries, pour le mariage religieux; la quatrième aussi aux Tuileries, afin de recevoir tous les grands corps de l'État, les souverains étant sur leur trône. Après bien des délibérations entre nous treize, il fut convenu que nous ne nous rendrions pas à la deuxième et à la troisième invitations, qui regardaient le mariage, c'est-à-dire ni au mariage ecclésiastique, par la raison susdite, ni au mariage civil, parce que nous ne crûmes pas séant pour des Cardinaux d'autoriser, par leur concours, la nouvelle législation qui sépare un tel acte de la bénédiction nuptiale, ainsi qu'on l'appelle, indépendamment de ce que cet acte lui-même donnait lieu de regarder comme brisé légitimement le lien précédent, ce que nous ne pensions pas.

» Nous décidâmes donc de n'intervenir ni à la seconde ni à la troisième réunion. Quant à la première et à la quatrième, nous n'y vîmes qu'un acte de déférence et de respect à l'abri des difficultés qui naissaient du mariage :

il nous sembla que nous pouvions faire cette démarche auprès de Napoléon et de l'archiduchesse sans les reconnaître par là comme mari et femme. On considéra qu'il fallait adoucir autant que possible ce qu'il y avait de dur dans la démonstration que nous allions faire contre l'Empereur, en face de l'Europe entière, en n'assistant pas à son mariage. Il convenait de tenter tout ce que nous pourrions afin de lui prouver que nous ne refusions que l'impossible. Les sentiments étaient partagés sur le quatrième point (et je fus un des obstinés à dire non), par la crainte d'une scène en public, comme on a coutume de dire. Ce que le caractère violent de l'Empereur ne faisait que trop pressentir, après que nous aurions manqué à la seconde et à la troisième réunion. Il n'en était pas de même pour la première. Les raisons pour le oui ayant aussi prévalu relativement à la première invitation, on conclut, de commun accord, de ne pas nous diviser dans une circonstance où il était si important d'être unis et de maintenir notre nombre dans son entier. La raison qui l'emporta fut, en opposition de celle que nous venons d'indiquer, que de paraître à la première et à la quatrième réunion donnait un moyen à l'Empereur de passer, au moins en public, sur notre absence des deux autres, ou comme étant due à des causes accidentelles, ou comme lui ayant échappé (et nous pensions qu'il agirait ainsi); car il était de son intérêt de ne pas *faire un éclat* dans une affaire aussi délicate.

» Les quatre invitations nous parvinrent. Nous allâmes tous à Saint-Cloud le soir de la première cérémonie. Pendant que nous attendions dans le grand salon la venue des deux souverains, j'eus à soutenir un assaut des plus vifs et qui me donna une sueur de mort. Nous étions tous

réunis : Rois, Cardinaux, Princes de l'Empire, les dignitaires, les ministres, quand je me vis accosté à l'improviste par le ministre de la police, Fouché, duc d'Otrante. J'avais fait sa connaissance à mon premier voyage de Paris, et il m'avait pris en extrême amitié. Je lui devais une grâce très-signalée en faveur d'une personne que je lui avais alors recommandée. Pendant mon ministère, il m'avait toujours fait saluer par les Français qui venaient à Rome ; il ne parlait de moi qu'avec enthousiasme. Dans ma visite d'arrivée (la seule que je lui fis pendant les cinq mois que je résidai à Paris dans ce second voyage), il me fit l'accueil le plus honorable et le plus amical, me parla de toutes les difficultés qui avaient eu lieu, en les attribuant à ma sortie de la Secrétairerie d'État. La délicatesse de mon caractère m'avait obligé à lui répondre franchement (ce dont il ne voulut pas convenir) qu'il en serait arrivé tout autant, parce que j'avais toujours été moi-même et que je serais toujours de l'avis qu'on ne pouvait faire ce qui était exigé.

» Ce soir-là, il me prit donc par la main, me conduisit dans un coin du salon, et me demanda s'il était vrai que quelques Cardinaux voulussent faire la folie, ou plutôt, reprit-il, commettre l'énorme attentat de ne point intervenir au mariage de l'Empereur. Comme je ne désirais exposer aucun de mes collègues avant le temps, ni entrer dans une discussion qui serait devenue fort embarrassante, je différâi de répondre, ne voulant pas lui nier la chose. Il me répéta sa demande avec insistance ; alors, prenant mon parti avec ma franchise ordinaire, je lui répondis que je ne pouvais lui dire le nombre et les noms de ceux-là, mais qu'il parlait à l'un d'eux.

» Il s'écria qu'à son bien grand chagrin il avait entendu

ce matin même l'Empereur déclarer que j'en étais véritablement, mais qu'il le lui avait nié, en l'assurant qu'il était impossible qu'un homme de mon jugement, non imbu des préjugés de mes collègues, pensât ainsi, surtout dans une affaire où je voyais la majorité du Sacré Collège (ce qui me montra comme il était sûrement informé) agir tout différemment. Il se mit à m'énumérer les conséquences terribles de la démarche que nous prétendions faire, et combien nous allions nous rendre coupables envers l'État; puisque cette affaire intéressait de si près la succession au trône, la légitimité du mariage et des enfants qui en naîtraient, et la tranquillité de l'Empire. Il ajouta qu'un acte semblable de notre part jetterait la France, sinon maintenant à cause de la crainte de l'autorité, au moins plus tard dans des troubles sans fin. Il développa ces motifs, et, rempli de talent comme il est, il m'apporta je ne saurais dire combien d'arguments divers, tirés aussi des circonstances, et spécialement de ce qu'on ne devait pas appeler mariage l'acte que nous repoussions comme tel, puisque le mariage, disait-il, a été déjà fait à Vienne, et que tout se réduit maintenant à une pure formalité.

» Mais j'eus réponse à tout; je réfutai chacun de ses arguments; et quant aux conséquences que je ne pouvais nier, je lui dis que nous en étions pleins de douleur, que ce n'était pas notre faute, puisque nous avions suggéré le moyen de les éviter, en n'invitant pas tous les Cardinaux; qu'on ne l'avait malheureusement pas adopté, et que finalement, en ce qui touchait notre intérêt personnel, ce motif ne serait pas assez puissant pour nous faire trahir notre devoir. Il me répliqua une infinité de choses inutiles à rapporter, ainsi que mes réponses. Il termina

en disant que si mes autres collègues ne voulaient pas se rendre, ce ne serait pas, après tout, le plus grand mal, quoique cela en fût un; mais que quant à moi, il en était autrement. « Vous marquez trop, reprit-il; vous avez fait le Concordat, vous avez été premier ministre; vous êtes si connu et, ajouta-t-il, si estimé (bien que je ne méritasse pas cette estime), que c'est une chose terrible que vous soyez parmi les absents. L'Empereur en sera plus furieux que de tout le reste. Vous pesez trop dans la balance. »

» Il se mit ensuite à me conjurer d'assister au mariage ecclésiastique, ce qui était l'important; il répéta que ce ne serait pas le plus grand des malheurs si je ne paraissais pas au mariage civil. Je tins toujours ferme, je le remerciai de cette bonne opinion non méritée d'homme de jugement qu'il me donnait; j'ajoutai que j'avais autant et plus peut-être que tous les autres de ce qu'il appelait des préjugés, et que j'appelais moi, plus justement, devoirs de mon état; je conclus en l'assurant que rien ne m'en ferait départir. Voyant qu'on ouvrait les portes pour l'entrée de Leurs Majestés, il me laissa, en me conseillant de mieux réfléchir, et, bien plus, de persuader à mes collègues d'assister au moins au mariage ecclésiastique. — « Quant à vous, termina-t-il, je vous le dis, je suis capable de venir vous prendre moi-même dans ma voiture, ce matin-là, plutôt que de permettre votre non-intervention, ce qui serait le pire de tout, non moins pour la chose que pour vous-même. » Ainsi finit ce colloque, qui me donna, je le répète, une sueur mortelle, et dont je ne laissai ignorer aucun détail à mes douze collègues, qui en avaient été spectateurs avec les autres Cardinaux et les princes réunis dans cette salle.

» Entrèrent alors les Souverains ; l'Empereur tenait par la main la nouvelle Impératrice, et il lui présenta successivement les personnes. Lorsqu'il fut arrivé à nous : « Ah ! s'écria-t-il, voici les Cardinaux ! » Et, nous passant tous lentement en revue, il nous nomma à l'Impératrice un à un, ajoutant pour quelques-uns leur qualité, ce qui lui fit dire de moi : « C'est celui qui a fait le Concordat. » Personne ne parlait, mais chacun s'inclinait. L'Empereur fit cette présentation avec un visage plein d'affabilité et de courtoisie. Il voulait, comme on l'a su, essayer de triompher, par cette marque de bonté, de notre opposition, dont il était instruit. Cela se passa le 31 mars, un samedi, au soir.

» Le dimanche eut lieu le mariage civil à Saint-Cloud. Nous n'y parûmes pas, au nombre de treize, savoir : les cardinaux Mattei, Pignatelli, della Somaglia, Litta, Ruffo-Scilla, Saluzzo, di Pietro, Gabrielli, Scotti, Brancadorò, Galeffi, Opizzoni et moi. Des quatorze séparés de nous (excepté, je le répète, le presque mourant et sans connaissance Caprara et le cardinal Fesch, qui intervint avec la maison impériale et civile de la cour en qualité de grand aumônier), onze furent présents : les deux Doria, Spina, Caselli, Fabrice Ruffo, Cambacérès, Vincenti, Erskine, Roverella et Maury. Les trois autres qui ne firent pas acte de présence furent : Bayanne, Despuig et Dugnani, qui s'excusèrent comme malades ; mais l'excuse de santé les fit considérer par la Cour et par le public comme adhérents, et non comme opposants. Vint le lundi, où l'on fit aux Tuileries le mariage ecclésiastique, avec cette immense pompe que l'histoire a décrite. On vit les sièges préparés pour tous les Cardinaux ; jusqu'à la fin on ne perdit pas l'espérance de les trouver présents

pour cet acte, du moins, qui intéressait le plus vivement la Cour; mais les treize ne parurent point. On enleva de suite les sièges vides, afin qu'ils ne frappassent point les yeux de l'Empereur, lorsqu'il arriverait.

» Ce fut le cardinal Fesch qui fit la cérémonie du mariage. Quand l'Empereur entra dans la chapelle, son regard se porta d'abord à l'endroit où étaient les Cardinaux. En n'y voyant que le nombre indiqué ci-dessus, son visage parut si courroucé que tous les assistants s'en aperçurent clairement. Nous autres treize, nous nous éclipsions entièrement. Nous restâmes renfermés, ces deux jours, comme des victimes destinées au sacrifice. En ayant soin de ne nous montrer alors à qui que ce soit, c'était tout ce que nous pouvions faire de mieux dans l'état des choses, et sans manquer à aucun de nos devoirs.

» Arriva le mardi, jour de la quatrième invitation, où se devait faire la présentation générale aux deux Souverains assis sur leur trône. Nous y allâmes tous, comme il était convenu, et il est facile d'imaginer de quel cœur nous attendions dans la grande salle, où se trouvaient Cardinaux, Ministres, Évêques, Sénat, Corps législatif, magistrats, dames et tous les autres grands de l'Empire, le moment solennel de voir l'Empereur et d'en être vus. Tout à coup, après plus de trois heures d'antichambre, et quand on introduisait dans la salle du Trône le Sénat, le Corps législatif et les autres corps, à qui l'on donnait le pas sur les Cardinaux, arrive un aide de camp de l'Empereur avec l'ordre aux Cardinaux qui s'étaient absentés du mariage de partir immédiatement, parce que Sa Majesté ne les voulait pas recevoir. L'Empereur avait, du haut de son trône, appelé cet officier, et lui avait

donné cet ordre. L'aide de camp avait à peine descendu les degrés du trône, que l'Empereur le rappela et lui dit de renvoyer les seuls cardinaux Opizzoni et Consalvi. Mais cet officier, soit crainte, soit embarras, ne comprit pas bien, et crut que, en excluant tous les treize, Napoléon voulait mortifier plus spécialement ces deux-là. Il notifia donc l'ordre aux treize, au grand étonnement de tous les spectateurs. Les uns l'entendirent, les autres virent cette scène, que nos costumes rouges rendaient encore plus apparente. Chassés publiquement, nous retournâmes dans nos demeures.

» Les Cardinaux assistant au mariage étaient restés; ils furent ensuite introduits. La présentation se faisait en passant un à un, lentement, et ne s'arrêtant au pied du trône que pour faire un profond salut. Pendant tout le temps de leur défilé, l'Empereur debout ne se contentait pas et dit des choses terribles contre les Cardinaux expulsés. Mais presque tout son discours et ses terribles invectives tombèrent sur les deux seuls Opizzoni et moi. Il reprochait au premier son ingratitude pour l'archevêché de Bologne et le chapeau de cardinal qu'il lui avait procurés. Ce qu'il me reprochait à moi c'était bien plus terrible, et pour ce qu'il y avait de spécieux et pour les conséquences dont j'étais menacé. Il disait qu'il pouvait peut-être pardonner à tout autre, mais non à moi. Les autres, ajoutait-il, m'ont manqué à cause de leurs préjugés théologiques; mais Consalvi n'a pas de ces préjugés. Il m'a offensé par principes politiques. Il est mon ennemi. Il veut se venger de ce que je l'ai renversé du ministère. Pour cela, il a voulu me tendre un piège le plus profondément astucieux qu'il a pu, en préparant contre ma dynastie un prétexte d'illégitimité à la succession au trône, prétexte dont mes



ennemis ne manqueront pas de se servir quand ma mort aura fait cesser la crainte qui les comprime.

» Voilà les couleurs qu'il donna à une démarche que je n'avais faite que par conscience et pour remplir mon devoir comme tous les autres. On sent facilement combien cette accusation était fausse à tous égards. Mais il est facile aussi de comprendre à quoi m'exposaient et m'exposent encore de semblables idées dans un homme qui peut tout ce qu'il veut, et dont la volonté n'est retenue par aucune considération. Ce fut un miracle qu'ayant dans sa première fureur donné l'ordre de fusiller trois des treize, Opizzoni, moi, et un troisième dont on n'a pas su le nom (ce fut sans doute le cardinal di Pietro), et s'étant ensuite borné à moi seul, la chose ne se soit pas réalisée. Il faut supposer que la suprême adresse du ministre Fouché parvint à me sauver la vie.

» Rien de nouveau les lundi et mardi. Le mercredi, sur les huit heures du soir, les treize reçurent, les uns à leur logis, les autres où ils se trouvaient, un billet du ministre des cultes, nous convoquant pour les neuf heures, afin de recevoir par lui les ordres de l'Empereur. Nous accourûmes de divers côtés, ignorant ce qu'on devait nous communiquer. Seulement, un d'entre nous qui était évêque d'un diocèse d'Italie avait appris du ministre Aldini, peu d'heures auparavant, que l'Empereur voulait sa démission de l'évêché qu'il avait dans le royaume d'Italie. Ce qui fut aussi intimé, par l'organe du ministre des cultes, à quelques autres des treize qui n'avaient pas leurs évêchés dans le royaume d'Italie, mais dans les États romains devenus français. Ces démissions furent minutées en une heure de temps, sous le coup de la surprise, de la crainte et sous la menace d'une prison d'État.

Elles furent minutées avec toute la régularité que permettait la surprise elle-même et cette crainte subite, c'est-à-dire en s'en remettant à la volonté du Pape et selon qu'il les accepterait ou les refuserait. C'est ainsi qu'on sauva la substance de la chose. Le Pape n'en accepta aucune. Ils restèrent donc évêques de ces diocèses, bien que quelques-uns fussent supprimés et réunis à d'autres évêchés par décret impérial. Je reprends mon récit.

» Arrivés tous les treize chez le ministre des Cultes, nous fûmes introduits dans son cabinet, où était aussi le ministre de la police Fouché, paraissant s'y trouver par hasard. Nous étions à peine entrés que le ministre Fouché, qui était à la cheminée, dont je m'approchai pour le saluer, me dit à voix basse : « Je vous ai annoncé, monsieur le Cardinal, que les conséquences seraient terribles : mais ce qui me désole c'est de vous voir, vous, au nombre des victimes. » Je le remerciai de ce bon intérêt qu'il prenait à ma personne, et lui dis que j'étais préparé à tout. Ses paroles me donnèrent à comprendre que nous avions tout à redouter. Je lui demandai ce qu'il en serait. « Le ministre des cultes va vous l'apprendre, me répliqua-t-il, il en est chargé. »

» En effet, nous nous assimes, et ce ministre nous fit un long discours dont le fond était de nous montrer notre tort, la grièveté de notre faute, ses conséquences si cruelles pour le repos de la France, soit maintenant, soit plus tard. Il ajouta que nous avions manqué à notre devoir, en ne lui manifestant pas nos doutes et nos sentiments, et qu'il aurait tout éclairci. Se faisant fort de nous montrer combien notre opinion était erronée, il appuya principalement sur le complot formé entre nous et caché soigneusement à nos collègues. Après avoir beaucoup in-

sisté sur ce prétendu complot, il finit par déclarer que ce crime, prohibé et puni très-sévèrement par les lois existantes, le mettait dans la pénible nécessité de nous signifier les ordres de Sa Majesté. Ils se réduisaient à ces trois points : 1° nos biens, soit ecclésiastiques, soit privés, nous étaient enlevés et mis sous séquestre. Nous en étions entièrement dépouillés; 2° on nous défendait de faire usage des insignes cardinalices et de toutes marques de notre dignité : Sa Majesté ne nous considérant plus comme cardinaux; 3° Sa Majesté se réservait de statuer sur nos personnes. Il nous fit entendre que quelques-uns d'entre nous seraient mis en jugement.

» La plupart, qui ne savaient pas le français, ne comprirent pas ce discours; ils étaient réduits à se le faire expliquer par leur voisin, si leur voisin entendait cette langue.

» Les trois ou quatre qui comprenaient le français (et j'étais du nombre) répondirent sur-le-champ qu'on nous accusait à tort, que notre conduite nous était imposée par notre devoir et non sûrement pour notre plaisir; que si nous ne nous étions pas ouverts avec lui, nous l'avions fait toutefois avec le cardinal Fesch, que nous trouvions plus à même, comme oncle de l'Empereur, comme notre collègue, et comme un canal non ministériel, pour donner à la chose le moins de publicité possible; qu'il était faux que nous en eussions fait mystère à nos autres collègues, que nous avions tenu avec eux un juste milieu, en ne leur cédant pas notre manière de voir et en ne cherchant pas à la leur faire adopter, afin précisément qu'on ne nous accusât point de former un parti contre le gouvernement; qu'il n'y avait rien de plus faux que la trame qu'on nous reprochait; que c'était là vraiment une

toute nouvelle manière de comploter que d'informer (comme nous l'avions fait par le cardinal Fesch) celui contre qui on nous faisait conspirer; que cette accusation flétrissante de rébellion était aussi injuste qu'étrangère et injurieuse à notre dignité et à notre caractère, et que nous le priions de faire connaître à Sa Majesté que c'était la seule chose que nous eussions à cœur, étant préparés à tout le reste.

» Le ministre des cultes, comme celui de la police, parut touché de ces réponses. Il faut dire qu'ils se montrèrent tous deux très-fâchés de ce qui nous arrivait et très-désireux de pouvoir y remédier en quelque chose, afin de ne pas faire plus d'éclat. Ils nous avouaient ouvertement qu'ils le souhaitaient non-seulement pour nous, mais pour le bien de l'Empire, ne sachant comment tout cela devait finir. Ils désiraient qu'au moins on ne connût pas notre *décardinalisation*, sentant l'impression fâcheuse qui en résulterait partout. Ils ajoutèrent que si l'Empereur connaissait les sentiments que nous avions exprimés à son égard, on pourrait espérer peut-être de le voir s'apaiser. Nous répondîmes qu'ils n'avaient qu'à le lui apprendre. Ils nous insinuèrent que ces rapports de vive voix ont peu de valeur, parce qu'on les suppose arrangés par l'intermédiaire, de manière à être utile à celui qui est disgracié; puis ils nous demandèrent si nous aurions difficulté de les écrire nous-mêmes à l'Empereur. Notre réponse fut qu'il n'y en avait aucune, parce que c'était la vérité. Ils nous prièrent alors de reconnaître un autre point; mais nous nous y refusâmes. Finalement ils nous suggérèrent une teneur de lettre, où il y avait du bon et du mauvais, c'est-à-dire certaine chose qui répugnait à notre délicatesse. Nous leur déclarâmes que nous

nous occuperions de faire cette lettre telle qu'ils la souhaitaient, autant que possible, eu égard à tous nos devoirs, et que nous la leur remettrions. Ils nous firent observer que l'Empereur partait le jour suivant pour Saint-Quentin; qu'ils devaient le voir la matinée suivante, qu'ils ne pouvaient se dispenser de lui rapporter ce que nous avions dit à l'intimation de ses ordres, qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et qu'aucun retard n'était permis. Nous répondîmes que nous nous réunirions, cette même nuit, dans la maison de notre doyen d'âge, et que le jour suivant, de bonne heure, nous leur enverrions cette lettre pour l'Empereur, à qui ils la remettraient en allant à Saint-Cloud. »

D'après le récit du cardinal Consalvi, cette lettre ne put pas être remise à l'Empereur, et défense fut faite aux Cardinaux de se revêtir de leur costume ordinaire. De là vint la désignation de *Cardinaux noirs*. Le 11 juin 1810, ordre leur est notifié de se rendre chacun dans une petite ville du centre de la France désignée pour lieu d'internement. Cet exil dans un exil les isolait les uns des autres; il les réduit à l'incapacité et à la misère. Consalvi et le cardinal Brancadoro sont envoyés à Reims. Dans les mêmes souvenirs du grand diplomate romain, nous allons voir quelle fut la surveillance exercée autour de ces princes de l'Église. Une modique somme de deux cent cinquante francs par mois leur était offerte par le gouvernement; ils la refusèrent tous.

« Le 10 du mois de janvier 1811, ainsi parle Consalvi, je reçus à l'improviste, et mon compagnon d'exil aussi, un billet du sous-préfet de Reims par lequel il m'annonçait que « des ordres supérieurs l'obligeaient à m'appeler sans retard à la sous-préfecture pour lui fournir des ren-

seignements sur l'objet de ces ordres. » A la réception de ce billet, mon compagnon fut saisi de crainte, parce qu'il ignorait la nature des ordres et opinait pour que nous nous présentassions ensemble. Je pensai différemment. Comme il n'était pas question dans ce billet d'une invitation adressée à tous les deux, il me parut à propos pour plusieurs raisons de ne pas le faire. Mais je lui offris d'y aller le premier, et je déterminai avec lui le moyen de l'informer de l'objet de cet appel, en sortant de la maison du sous-préfet, afin qu'il y allât préparé d'avance. Et cela non à la dérobée, comme j'ai coutume de faire. Je demandai à Dieu de m'assister (plusieurs affaires arrivées récemment à Paris nous donnaient lieu de craindre beaucoup), et je partis. Le sous-préfet me dit qu'il avait ordre de me demander quelles sommes j'avais reçues depuis mon arrivée à Reims pour mon entretien, et par quel intermédiaire, par la poste, ou par la diligence, ou par des voituriers, ou par des personnes venues *ad hoc*, et de qui, et de quel chiffre, et de quelle manière. Je lui répondis que je n'avais jamais reçu un sou de personne. — « Mais, répliqua-t-il, comment faites-vous pour vivre, le gouvernement ayant saisi tous vos biens ecclésiastiques et patrimoniaux ? » Je lui déclarai que mon banquier de Rome n'avait pas, dans cette circonstance, retiré à son correspondant de Paris (à qui il m'avait recommandé à mon départ de Rome) l'ordre de me fournir de l'argent. La somme que j'en avais reçue pour me rendre à Reims m'avait suffi jusqu'ici, et je n'hésitai pas à ajouter que si le banquier de Rome eût retiré son crédit, j'aurais profité des offres de quelques amis qui m'avaient ouvert leur bourse. Le sous-préfet reprit que, puisque je n'avais rien reçu de personne depuis mon arrivée à Reims, il n'y

avait pas lieu de m'adresser les autres questions, c'est-à-dire en quelle quantité, de qui, de quelle manière, par quelle voie. Ainsi se termina cette audience, honnête pour la forme : le sous-préfet n'ayant ajouté aucune impolitesse, aucune dureté à la dureté de la chose.

» L'objet de cette mesure du gouvernement était le mécontentement éprouvé, en voyant plusieurs personnes charitables s'unir entre elles et se cotiser pour verser chaque mois dans une caisse commune <sup>1</sup> les sommes des-

<sup>1</sup> Les Souverains Pontifes Pie VI et Pie VII s'étaient fait un touchant devoir d'ensevelir au fond de leurs cœurs les traces de leur inépuisable charité envers les évêques et les prêtres proscrits par la Révolution. Ils avaient voulu que la main gauche ignorât toujours les munificences de la main droite. Cette discrétion, si recommandée par l'Évangile, trouva de pieux imitateurs parmi les Catholiques français, lorsque le Pape et le Sacré Collège furent à leur tour obligés de vivre d'aumônes. Aucun annaliste n'a pu révéler le mystère de cette générosité reconnaissante, qui, sous le voile de l'anonyme, rend à la Cour romaine, exilée et privée de ses biens, ce qu'elle fit pour le Clergé de France. Le cardinal Consalvi lui-même garde sur tous ces bienfaiteurs noblement inconnus un silence plein de dignité. Un homme seul n'a pas cru pouvoir s'astreindre à une délicatesse qui honorerait autant le Saint-Siège que l'Église gallicane. Le père Augustin Theiner (de l'Oratoire) a parlé, et tout en songeant à faire un mauvais ouvrage, ce qui lui est assez habituel, il a fait de plus une mauvaise action.

A la faveur de son titre de préfet des archives secrètes du Vatican, le père Theiner, qui possède au suprême degré l'art de peupler de mouches le paradis de ses lecteurs, a édité en 1853 deux gros volumes, sous le titre de *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790 à 1800, extraits des archives secrètes du Vatican*. Les fonctions officielles de l'oratorien collectionneur devaient, à défaut de tact, lui imposer une grande réserve; le préfet des archives secrètes n'a tenu compte que du besoin dont il est annuellement tourmenté. Il lui a fallu mettre sur pied deux nouveaux volumes; par un malheur assez fréquent dans sa vie d'écrivain, il blesse du même coup le Saint-Siège et l'Épiscopat exilé.

Cette compilation, triste à tous les points de vue, souleva en France de justes plaintes, qui ont dû être comprises et approuvées à Rome. Ce

tinées à soutenir les Cardinaux dépouillés de tous leurs biens et de leurs revenus. Je n'avais jamais consenti, et quelque autre encore des treize, à recevoir la pension mensuelle de cette caisse, sans autre motif que d'avoir de quoi subsister modestement par le secours dont j'ai parlé. Je ne voulais pas surcharger sans nécessité ces généreux et nobles souscripteurs. Mon compagnon, qui avait toujours accepté les secours de la caisse, se trouvait dans une situation bien différente de la mienne. Pour ne pas

n'est point ici le lieu de les exposer; mais nous croyons être dans notre droit en affirmant que cet ouvrage était au moins inutile.

Le père Theiner prenait la peine de réunir et de coordonner les *documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France*. Dans ses archives secrètes du Vatican, qui ont déjà joué plus d'un mauvais tour à l'auteur de l'*Histoire du pontificat de Clément XIV*, cet écrivain se proposait sans doute de combattre les erreurs, de rectifier les faits, et de donner aux hommes et aux événements l'importance qui leur est si légitimement due. A l'aide des trésors confiés à sa garde, rien n'était plus facile que de jeter un nouveau jour sur les affaires religieuses. Le père Theiner a trouvé moyen de ne nous apprendre qu'une chose : c'est la manière dont l'exil mettait le pot-au-feu. Entre mille lettres de la même insignifiance, nous en tirons quelques-unes au hasard, les plus courtes et les plus intéressantes; et nous les reproduisons, tout en demandant pardon à qui de droit de cette publicité.

*Le prince Ferdinand de Rohan à Sa Sainteté Pie VI.*

« Rome, 3 juillet 1795.

» TRÈS SAINT PÈRE,

» L'archevêque duc de Cambrai pourrait désirer de ne pas rester toujours à Venise. Quand on est malheureux, il est dans la nature de l'homme de désirer de changer d'habitation; en conséquence, il supplie Sa Sainteté de lui permettre d'habiter dans ses États, du côté de Bologne, de la Marche d'Ancone, notamment à Pezzaro, où l'air passe pour être très-bon; il n'a avec lui qu'un ecclésiastique et deux serviteurs, dont l'un est Allemand et l'autre établi en Brabant. Le prince de Rohan, archevêque duc de Cambrai, en faisant cette demande au très-saint Père,



compromettre les plus secourables ni leurs intermédiaires en avouant qu'il avait reçu de l'argent, il prit le parti de dire qu'il ignorait de quelle manière ces secours charitables avaient été remis chez lui par une main inconnue. L'impossibilité que les autres, dispersés en divers lieux, où on leur fera probablement les mêmes questions dans le même temps, aient donné la même réponse et le but que le gouvernement se propose, à ce qu'il paraît, et qui est de nous obliger à plier les épaules et à demander prétend point lui être à charge; Dieu merci, avec de l'économie, il peut exister longtemps sans importuner personne. »

*L'évêque de Carcassonne à monseigneur Caleppi.*

« Rome, 7 août 1794.

» Monseigneur l'évêque de Carcassonne finit le mois de son loyer le 11; il voudrait bien ne pas le recommencer, à cause de la cherté dont il est. Il prie monseigneur Caleppi de vouloir bien avoir la bonté de lui faire dire s'il y a quelque chose d'arrêté et de convenu pour le logement de la Trinité-du-Mont; s'il savait à quelle heure on peut le trouver chez lui; il aura l'honneur d'aller le chercher. Il lui renouvelle toutes ses actions de grâces, et lui demande pardon de son importunité. »

*L'évêque de Grasse à Son Éminence monseigneur le cardinal secrétaire d'État.*

« Bologne, 21 février 1795.

» MONSEIGNEUR,

» Votre Éminence voudra-t-elle m'excuser si je prends la liberté de venir lui demander une permission, pour qu'une famille d'émigrés français vienne habiter à Bologne? Elle ne sera à charge à personne, et ne demande aucune espèce de secours; c'est la famille d'Herculais, de Grenoble, qui est cousine germaine de monseigneur l'archevêque d'Auch; elle est composée du père, de la mère et de quatre enfants: deux garçons et deux demoiselles; l'aîné des garçons a quinze ans. M. de Bianchi, sénateur, a épousé une nièce du prélat, qui est venu avec elle exiger de moi, comme parent de cet archevêque, que je fisse cette démarche. Notre

der grâce, *propter inopiam rerum omnium*, font croire que cette affaire ne finira pas ainsi, et qu'elle pourra avoir des conséquences inquiétantes et même désastreuses. »

Napoléon est à l'apogée de ses grandeurs. Tout lui sourit, la victoire comme la paternité; et, dans son style sublime de naissance, il aime à énumérer toutes ses fortunes propices. Aux regards éblouis du monde entier, cet homme paraissait tellement heureux, que si son pied eût

triste position, monseigneur, nous met dans le cas de nous prêter aux besoins des malheureux, et à ce que peuvent exiger de nous les personnes qui nous obligent. Quelque parti que puisse prendre Votre Éminence, je serai toujours reconnaissant des bontés qu'elle a bien voulu avoir pour moi.

» Je suis avec respect,

» Monseigneur,

» De Votre Éminence,

» Le très-humble et très-obéissant serviteur,

» FRANÇOIS, évêque de Grasse. »

*L'évêque de Vence à monseigneur Caleppi.*

« Rome, 14 juillet 1792.

» L'évêque de Vence présente son tendre hommage à monseigneur Caleppi; il a appris avec un véritable intérêt le rétablissement de sa santé, et il serait allé le voir s'il avait été sûr d'être reçu.

» Y aurait-il de l'indiscrétion à le prier de lui prêter une voiture du feu cardinal Garampi, s'il en est quelqu'une dans ses écuries? C'est pour un voyage de quinze jours à Naples; il faudrait que la voiture ne fût qu'à deux roues et deux places dans le fond. L'évêque de Vence en aurait bien soin, et y ferait faire les petites réparations si elle en avait besoin. Il demande là-dessus un mot de réponse franche, telles que monseigneur Caleppi les donne et recevra toujours de l'évêque de Vence, qui l'assure de son sincère et respectueux attachement. »

Tel est le spécimen des *documents inédits* que le père Theiner juge utiles aux affaires religieuses de la France!

foulé l'aspic, l'aspic lui aurait baisé le talon. Du haut de son trône, il fait circuler partout un souffle de rénovation. A ses heures de calme, il s'avoue bien que personne n'aime le despotisme, pas même ceux qui le servent par lâcheté ou par intérêt; et néanmoins il s'enfoncé chaque jour davantage dans cette voie, sans autre issue qu'une catastrophe. Il a la passion de l'impossible. Croyant que le souvenir même du deuil de l'Église se perdra dans les rayons de sa gloire, l'Empereur semble se dire qu'aux yeux de la Providence comme aux yeux des Rois et des Peuples, souvent la justice d'une cause est dans le succès. Rien ne lui résiste, et il frappe tout, parce qu'il ne craint rien. On lui improvise des Sénatus-Consultes et des Plébiscites qui prévoient, qui devancent ses ordres, afin de les sanctionner. On change ses désirs en lois de l'État; il règne, il commande, et jamais l'obéissance n'a paru plus facile. Le monde est à ses pieds, sauf quelques Cardinaux relégués au fond des provinces. Il choisit ce moment pour avoir raison du Pape et de ses résistances catholiques.

Dans sa prison de Savone, Pie VII s'était condamné à ne pas faire acte de pontife. Il refuse donc d'accorder les bulles d'institution aux nouveaux Évêques nommés par l'Empereur des Français. Ce refus était la conséquence obligée de la captivité. Le Pape n'est plus souverain; c'est à peine si on lui permet d'être prêtre. Il se conforme à sa position, en s'affermissant dans la pensée que cent années d'injustice ne font pas un an de droit. Les Églises souffraient de cette viduité, et la bulle d'excommunication, qui, interdite partout, trouve partout moyen d'être lue et approuvée, soulevait des questions irritantes. Ces questions ne sortent pas, et pour cause, du cercle le plus intime de la famille; mais après avoir

troublé les âmes timorées, elles vont rendre l'espoir aux partis extrêmes. Elles inspirent des réflexions à ceux qui ont pour principe politique de ne jamais réfléchir.

Cet état de malaise n'échappe point à la sagacité de Napoléon. Il se sent dévoyé, et il lui en coûte d'ajourner le bien qu'il a rêvé pour laisser faire le mal qu'il voulut prévenir. Dans l'impossibilité de lutter avec l'Église d'armée à armée, il essaye de négocier sur le terrain des consultations. Par malheur il s'adresse à quelques-uns de ces Évêques qui croient tout gagner en s'accommodant à tout, et qui, après s'être imaginé avoir fait acte de modération, finissent par autoriser les trahisons les plus insignes. Fénelon avait, de son temps, vu de semblables prélats à l'œuvre; il les avait peints en disant (1) : « Rien n'affaiblit tant les pasteurs qu'une timidité colorée par de vains prétextes de paix, qu'une incertitude qui rend l'esprit flottant à tout vent de doctrine spécieuse, enfin que les ménagements d'une politique souvent bien plus mondaine qu'ils ne le croient eux-mêmes. »

Les affaires dans lesquelles la conscience et le devoir sacerdotal sont engagés provoquent tout naturellement des difficultés invincibles. Napoléon n'admettait pas ce mot dans son vocabulaire impérial; il fut forcé d'accepter la chose. Les prélats consultés étaient les cardinaux Fesch et Maury, de Barral, archevêque de Tours, Canaveri, Bourlier, Mannay et Duvoisin, évêques de Verceil, d'Évreux, de Trèves et de Nantes. Le père Fontana, général de l'ordre des Barnabites, et l'abbé Émery, supérieur de Saint-Sulpice, furent adjoints à la commission consultative. L'Empereur lui pose les questions, et il attend ses

<sup>1</sup> *Œuvres de Fénelon*, t. XII, p. 375 (éd. lit. de Versailles).

réponses. Les réponses sont ce qu'elles seront toujours en ce cas, embrouillées par la complaisance et édulcorées par les arguties de « ces infinis esprits, peints par Montaigne <sup>1</sup>, qui se treuvent ruynés par leur propre force et souplesse. »

Embarrassés de leur foi, mais plus embarrassés des exigences de leur maître, il leur en coûtait d'autoriser l'oppression du Pape ou de donner tort à ses vertus et à ses droits; mais, sous le soleil de la faveur, ils éprouvaient une triste répugnance à s'immoler à la persécution. Leur maître les appelait pour condamner, eux n'auraient voulu aller qu'au rôle de Pilate. Ils éludèrent les questions, ils biaisèrent avec l'honneur sacerdotal. Néanmoins, de cet ensemble de palliatifs, de concessions et de réticences, il sortit un rapport, où les Évêques se prononcèrent contre le Chef de l'Église. Le père Fontana et l'abbé Émery, qui plaçaient leurs espérances plus haut que le trône, eurent seuls le courage de leur opinion et la dignité de leur conscience.

Un rapport d'Évêques choisis par l'Empereur et n'offrant que des conclusions timides au milieu des louanges les plus exagérées, ne lui suffisait pas. On s'était servi de ses préoccupations ambitieuses pour lui jeter sur les bras des querelles de religion. Il se voyait, malgré lui, le géôlier du Pape, dont le nom se mêlait aux plus beaux événements chrétiens de sa vie; à tout prix il lui fallait une issue. Les prélats consultés ne la formulaient point; ils ne l'indiquaient qu'à travers les ambages d'une théologie de courtisans. Napoléon pense qu'un Concile peut remédier à tout, ou que du moins le Concile lui facilitera les moyens de se passer du Saint-Siège. Plus d'une fois

<sup>1</sup> *Essais de Montaigne*, t. III, p. 417.

déjà ce projet lui a été soumis comme une tentation de son génie ou comme le couronnement de la fatalité. On lui a dit que l'Église de l'Empire français, assemblée sous ses auspices et délibérant à la vue de son épée, n'osera jamais, et dans aucun cas, prendre une décision qui ne serait pas autorisée d'avance. L'Église fait comme la terre; elle tremble à son aspect. On peut, sans danger, la réunir dans la basilique de Notre-Dame.

Le Pape ne suspendait point la marche des armées françaises s'échelonnant alors de Madrid à Moscou : il n'entravait pas davantage les négociations suivies entre les différentes cours. Mais, en refusant l'institution canonique aux Évêques nommés et en rendant nuls, par le fait même, les pouvoirs que Napoléon décernait aux vicaires prétendus capitulaires, ce prisonnier arrête le gouvernement dans son administration intérieure. Réduit à l'isolement le plus complet, ne communiquant qu'avec ceux dont il plaît à Napoléon de lui former une garde plutôt qu'une cour, Pie VII est un embarras de tous les instants; il importe de vaincre son obstination ou de l'anéantir. L'Église de l'Empire ne pouvait qu'adhérer, car l'Empereur se charge de lui dicter les moyens de se sauver elle-même.

Afin de n'intimider personne, la mission du Concile fut circonscrite dans un cercle habilement calculé. On ne lui permit d'examiner que le point en litige. La Révolution, dans ce moment, se contentait de souffler au cœur du Clergé une simple démonstration de révolte intentionnelle, le reste viendrait tout seul après.

Napoléon, qui prit ou s'accorda tant de prérogatives, s'est donné un concile; il l'a formé des Évêques de ses États. Tous lui doivent leur nomination, tous l'admirent

ou le craignent, car il est arrivé à ne pas tolérer d'autres sentiments. Ces Évêques ne sont, à ses yeux, qu'une variété de préfets, quelque chose de moins administratif et de plus moral, veillant, à sa manière, au salut de l'Empire. Il a sur eux action et prépondérance; il exercera l'une et l'autre, selon ses desseins. Il a vu à l'œuvre les assemblées délibérantes; il sait que, toujours obséquieuses à l'égard du prince qui les brave, elles seront toujours insolentes envers celui qui les redoute. Il ne prend donc même pas la peine de recommander l'obéissance, tant ce principe lui semble naturel. Avec plus de prestige encore que le préteur Cædicius, il avait le droit de crier à ses soldats : « *Eò eundum est, unde redire non necesse est.* » Et ses soldats allaient là, sans s'inquiéter d'en revenir. Mais le Clergé ne conduisait point les affaires de l'Église au pas accéléré. Sans trop mesurer son obéissance, il ne sacrifiait pas ses principes à de menteuses adulations.

Le cardinal Fesch est le président obligé du Concile. Le lundi 17 juin 1811, le Synode gallican s'assemble pour la première fois. La pompe des cérémonies est presque aussi grande que la foule; puis Étienne de Boulogne, évêque de Troyes, paraît dans la chaire de Notre-Dame. A ses quatre-vingt-quinze collègues réunis autour de lui, il adresse des conseils de sagesse et de courage. On croirait que ses mains tiennent la balance entre le Sacerdoce et l'Empire, et que cette balance, faisant défaut à la gloire, incline d'elle-même vers la captivité. L'orateur a pressenti les pères du Concile français, et il leur dit dans un magnifique langage<sup>1</sup> : « Quelle que soit l'issue de vos délibérations, quel que soit le parti que la sagesse et l'in-

<sup>1</sup> *Sermons et Discours inédits de monseigneur de Boulogne, évêque de Troyes* (Paris, 1826), t. III, p. 427.

térêt de nos Églises pourront nous suggérer, jamais nous n'abandonnerons ces principes immuables qui nous attachent à l'Unité, à cette pierre angulaire, à cette clef de la voûte sans laquelle tout l'édifice s'écroulerait de lui-même. Jamais nous ne nous détacherons de ce premier anneau, sans lequel tous les autres se dérouleraient et ne laisseraient plus voir que confusion, anarchie et ruine ; jamais nous n'oublierons tout ce que nous devons de respect et d'amour à cette Église romaine qui nous a engendrés à Jésus-Christ, et qui nous a nourris du lait de sa doctrine ; à cette Chaire auguste que les Pères appellent la citadelle de la vérité, et à ce Chef suprême de l'Épiscopat, sans lequel tout l'Épiscopat se détruirait lui-même, et ne ferait plus que languir comme une branche détachée du tronc, ou s'agiter au gré des flots comme un vaisseau sans gouvernail et sans pilote. Oui, quelques vicissitudes qu'éprouve le Siège de Pierre, quels que soient l'état et la condition de son auguste successeur, toujours nous tiendrons à lui par les liens du respect et de la révérence filiale. Ce siège pourra être déplacé, il ne pourra pas être détruit ; on pourra lui ôter sa splendeur, on ne pourra pas lui ôter de sa force. Partout où ce Siège sera, là tous les autres se réuniront ; partout où ce Siège se transportera, là tous les Catholiques le suivront, parce que partout où il se fixera, partout sera la tige de la succession, le centre du gouvernement et le dépôt sacré des traditions apostoliques.

» Tels sont nos sentiments invariables que nous proclamons aujourd'hui à la face de tout l'univers, à la face de toutes nos Églises, dont nous portons en ce moment les vœux et dont nous attestons la foi ; à la face des saints Autels, et au milieu de cette basilique où nos pères assem-



blés vinrent plus d'une fois cimenter la paix de l'Église, et apaiser par leur sagesse les troubles et les différends, hélas ! trop ressemblants à ceux qui nous occupent aujourd'hui. Il me semble en ce moment les entendre, il me semble voir leurs ombres vénérables apparaître au milieu de nous, comme pour nous dire de ne rien faire qui ne soit digne d'eux, qui ne soit digne de nous, et de ne jamais dévier de l'antique chemin qu'ont tenu nos ancêtres. »

A peine l'orateur a-t-il terminé son discours, que le cardinal Fesch s'avance, la mitre en tête, la crosse à la main. A deux genoux, en face de l'autel, il prête le serment dont la teneur suit : « Je reconnais la sainte Église catholique, apostolique, romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises ; je promets et je jure une véritable obéissance au Pontife romain, successeur de saint Pierre, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ. »

C'est une formule, une simple formule établie par Pie IV en 1564, après le Concile de Trente ; mais, dans la circonstance, cette formule a quelque chose de si solennel et de si attendrissant, qu'elle ressemble à un acte d'audace. La foule, qui s'en est vivement impressionnée, l'accepte ainsi, et le Concile, qui doit ouvrir de nouveaux horizons au Gallicanisme, se trouve emporté, dès son début, au delà même de ses prévisions. Quelques Évêques, interrogés ou consultés à part, ont bien pu faire avec le pouvoir temporel assaut de flatteries et de concessions réciproques ; mais, en présence de Dieu et de cet auguste Pontife souffrant la persécution, les Évêques secouent la poussière des cours, afin de se relever plus catholiques que jamais. Le Pape était dans les fers, ils s'empressent de lui jurer fidélité. On les a choisis pour

déterminer ou restreindre son pouvoir spirituel, ils le proclament au-dessus de toute atteinte.

Ce spectacle inespéré provoqua des réflexions et des rapprochements inattendus; ils n'échappèrent point à Napoléon. L'Empereur s'aperçoit que le résultat moral de cette première séance porte un coup mortel au synode gallican. Son sens intime lui en donne le dernier mot, il ne croit cependant pas devoir s'y arrêter.

Dans cette attitude ne manquant ni d'indépendance ni de vigueur, les historiens révolutionnaires, qui cherchent à tout expliquer par des intrigues politiques ou par des calculs humains, ont voulu voir une opposition déguisée; ils ont parlé d'espérances bourbonniennes et de vœux secrets. Hommes de parti avant tout et surtout, ces historiens accusèrent le vieux royalisme d'avoir conspiré à l'ombre de l'Autel; ils lui reprochèrent de s'être fait du Sacerdoce un rempart, afin d'attaquer plus sûrement l'Empire. Si l'on se reporte aux temps et aux lieux, il sera bien facile de se convaincre que l'Épiscopat n'était guère en mesure de faire au Gouvernement impérial une opposition, même enveloppée sous les formes les plus respectueuses. Renouvelé complètement par le Concordat ou par la mort, l'Épiscopat n'avait pas vu les beaux jours de l'antique monarchie : il n'en connaissait que les fautes et les malheurs. Élevé par Napoléon, il le regardait comme l'arbitre des destinées de l'Europe. Avec la France entière, il s'inclinait devant ce victorieux, dont le langage ainsi que la pensée était toujours en mouvement. L'Empereur ne disait pas alors ce qu'il dira sur le rocher de Sainte-Hélène : « Les prétendants, quelle que soit la valeur de leur personne ou celle de leurs prétentions, sont toujours un grand danger

dans les temps de crise nationale. Je les ai trop méprisés, j'ai eu tort. Je serais encore sur le trône, si, en 1814, il n'y avait pas eu de Bourbons. »

A l'ombre de son sceptre, qui protégeait le sanctuaire, les prêtres avaient trouvé appui et sécurité. Leur ambition n'allait pas au delà : et pour ceux qui connaissent le Clergé, cet au delà est aussi infranchissable que les mythologiques colonnes d'Hercule. Le Clergé vit peu dans le passé; il a besoin du présent et n'aime pas à escompter l'avenir. On ne le voit jamais grossir le nombre de ces âmes courageuses qui, selon Tacite, s'obstinent à espérer en dépit même de la fortune. Au sortir d'une crise aussi épouvantable que celle qui ébranla les bases de la société chrétienne, le Clergé essayait de reconstituer; mais il se désolait, et non sans motif, de se rencontrer toujours face à face avec la Révolution.

L'Empereur la tuait dans certaines idées contraires à son pouvoir ou aux tendances de son esprit; il la ressuscita dans ses hommes. On dirait qu'au milieu de cette Europe, dont il s'est viagèrement approprié les royaumes et les volontés, il ne peut se débarrasser d'une Révolution qui, en subissant ses caprices impériaux, lui inflige ses lois et ses privilégiés. Veut-il, par un message, s'adresser aux Pères de son Concile? c'est la plume de l'exoratorien Daunou qu'il emprunte, afin de donner à ce message un arrière-goût d'âcreté janséniste. A Rome ainsi qu'à Paris, sous le Directoire comme sous l'Empire, Daunou s'est montré l'ennemi du Catholicisme et du Saint-Siège. Le Clergé se regarde donc en défiance toute naturelle contre un ordre de choses où la Révolution couronnée prend à son service la Révolution vaincue dans les faits, mais toujours active dans la haine.

Les hommes avaient passé, les erreurs survivaient. Était-il impossible qu'elles ramenassent une nouvelle ère de persécution ? L'apostasie intervenant pour mettre dans la bouche de l'Empereur ses colères anticatholiques, c'était l'exhumation presque officielle de l'Église civile. Alors de la prison de Savone où languissait le Pape, de la dispersion ou de l'internement du Sacré Collège à la forteresse de Vincennes, le Clergé n'apercevait que des catastrophes nouvelles, toujours provoquées par la même rage d'incrédulité.

Le Clergé, qui a le secret des tumultes de l'âme, ne se permet pas l'opposition politique contre les gouvernements établis. Il les reçoit de Dieu comme récompense ou comme châtiment ; puis il ne sort de sa réserve habituelle que pour faire acte de foi. A ce synode qui s'ouvre, quand le Pontife suprême est dépouillé de ses États et tenu sous le plus rigoureux séquestre, l'acte de foi envers l'Église et de dévouement au Siège romain était plus obligatoire que jamais. C'est en même temps une adhésion religieuse et une protestation. L'Empereur ne s'y trompa point ; mais au sein de ses conseils il avait de vieux révolutionnaires qui l'enivraient de sa puissance et qui s'efforçaient de lui persuader qu'après avoir dompté l'Europe, il ne devait pas humilier son diadème sous le froc d'un moine. Ces excitations adroitement combinées produisirent à la longue un certain effet. L'orgueil fit le reste, beaucoup plus activement que les anciens partis et que cette prétendue résistance du Clergé.

Afin d'exercer une contrainte au moins morale sur l'Épiscopat assemblé, et de faire transpirer cette contrainte jusqu'à Savone, on avait évoqué l'ombre du Jan-sénisme gallican ressuscitant une ombre de révolution.

Les paroles amères et déclamatoires que Daunou mettait dans la bouche de l'Empereur furent apportées au Concile par les deux ministres des cultes de France et d'Italie. Ces paroles, dont le Clergé connaît l'origine, le laissent froid et impassible. L'heure de la lutte est venue sur le terrain des principes; le Clergé ne déserte pas le champ de bataille théologique. Il ne répudie point surtout la cause du Pape, qui est celle de l'Église et du bon droit. Pour peser de tout le poids de son autorité sur les délibérations, l'Empereur a ordonné que ses deux ministres des cultes, Bigot de Prémeneu et Bovara, assisteraient aux séances, à la droite et à la gauche du Cardinal président. Dans le but de mieux afficher son intervention officielle, il veut qu'ils soient toujours là, comme les mandataires et les témoins du gouvernement laïque.

Les Évêques non institués se trouvent là, eux aussi. Les uns ont déjà reçu antérieurement la consécration épiscopale; les autres ne sont que nommés à un siège par le pouvoir civil. Au nom de l'Empereur, ils réclament tous voix délibérative dans le Concile; le cardinal Maury les seconde. Étienne de Boulogne déclare que la présence dans leurs diocèses de ces ecclésiastiques non institués est un scandale, et que ce scandale deviendrait intolérable, s'ils délibéraient dans une assemblée qui doit prononcer sur leur sort. Boulogne est aumônier de l'Empereur; ce titre lui inspire plus d'audace pour établir la distinction véritable entre les deux pouvoirs. Le Concile accepte la doctrine professée par l'Évêque de Troyes; le cardinal Maury, qui a soulevé la question, y adhère en murmurant.

Il planait sur cette assemblée un tel rayon de courage et de foi, que les propositions en apparence les moins

admissibles étaient acclamées à l'unanimité. On ne s'entendait ni sur les théories ni sur les conséquences du Gallicanisme ; on commentait, on expliquait les doctrines de Bossuet. Les uns en blâmaient le sens, les autres en approuvaient la portée ; mais tous tombaient d'accord dès que l'image du Pontificat suprême était invoquée. On s'inclinait devant ce spectacle digne de fixer les regards de Dieu, l'homme de bien aux prises avec la mauvaise fortune.

Il arriva un jour où fut discutée l'adresse du Concile à l'Empereur en réponse au message impérial, œuvre du Jansénisme. Tout à coup Dessolles, évêque de Chambéry et frère du maréchal de France, se lève ; puis, avec une émotion à peine contenue : « Nous ne pouvons pas, s'écrie-t-il, délibérer sous ces voûtes sacrées, et délibérer comme membres de l'Église, lorsque le Père commun, le vénérable chef de l'Église universelle, est dans les chaînes comme l'Apôtre. Je demande que le Concile se rende en corps au palais de Saint-Cloud, et qu'il réclame de l'Empereur la liberté du Pape. Alors, et seulement alors, il sera possible de s'entendre. » A ces mots, une commotion électrique s'empare de l'assemblée. Des larmes coulent de tous les yeux ; un seul cri s'échappe de tous les cœurs et de toutes les bouches : « Oui, oui, à Saint-Cloud ! »

C'était répondre au message par la démarche la plus péremptoirement catholique ; c'était peut-être, par un sublime élan, remuer dans l'âme de Napoléon toutes les fibres généreuses. Bigot de Préameneu, le ministre des cultes, perdait la tête ; le cardinal Fesch acceptait la proposition, quand Duvoisin, Évêque de Nantes, dont le gallicanisme plus calme cède peu aux entraînements,

proclame la clôture de la séance. Il était l'un des secrétaires du Concile, il put donc diriger le président.

La séance fut levée; mais il n'en surnagea pas moins un fait immense, un fait qui se répandit dans tout l'Empire avec une incroyable rapidité. La presse était aussi muette que le Sénat et le Corps législatif. La presse se tut, car alors Napoléon lui appliquait avec rigueur le système qu'il développa dans une note à Fiévée, son correspondant secret<sup>1</sup>. Mais le Corps législatif, qui ne s'était jamais opposé, jugea à propos de donner signe de vie; il supplia l'Empereur de lui permettre de prendre en main la cause du Gouvernement. L'Empereur sourit de pitié; néanmoins, quoique profondément irrité, il ne jugea pas opportun de s'appesantir sur une résolution aussi éclatante de la part de l'Épiscopat. Pour la première fois il transigea avec la difficulté.

La difficulté était inextricable en effet. Napoléon, avec tout son prestige, peut très-bien créer des royaumes et modifier, selon ses convenances, les lois internationales; mais son autorité s'arrête en face de la conscience catholique. Il ne lui est pas possible de forcer cet asile. Il avait réuni les Évêques dans l'espérance que des décisions émanées de son initiative seraient par eux acceptées avec reconnaissance; les Évêques, sans se préoccuper beaucoup des colères impériales, ne cachent ni leurs pensées ni leurs vœux. Ils demandent la liberté du Pape, ou tout au moins l'honneur de partager ses fers. On veut qu'avant

<sup>1</sup> On lit dans cette note de l'Empereur, insérée au 2<sup>e</sup> volume, p. 114, de la *Correspondance et relations de Fiévée avec Bonaparte*, — 1802 à 1813 — : « Toutes les fois qu'il parviendra une nouvelle désagréable au gouvernement, elle ne doit point être publiée, jusqu'à ce qu'on soit tellement sûr de la vérité qu'on ne doive plus la dire, parce qu'elle est connue de tout le monde. »

de procéder à ses travaux la commission du Synode déclare la compétence même de ce Synode. A la majorité de neuf contre trois, la commission affirme l'incompétence de l'Assemblée. A l'aide d'expédients théologiques, on essaye de faire revenir le Concile sur un principe qui met fin à sa mission, avant même que cette mission soit clairement déterminée. Le Concile laisse au temps le soin de faire justice des subterfuges de l'école; puis, maître de lui, parce qu'il est convaincu, il attend les résultats des attermoiemens. Ces résultats ne devaient pas tarder à se produire.

L'Église de France a recouvré sa splendeur première. Elle a sous les yeux le Pape captif et le Sacré Collège interné comme un vagabond; l'Église de France proteste avec respect, mais elle proteste contre cet abus de la force. Quand des voix plus complaisantes balbutieront quelques plaintes timides sur la bulle d'excommunication, quand elles feront entendre que le Pape avait un meilleur usage à faire des foudres de l'Église, il s'élèvera au milieu de ce Synode un archevêque qui, tenant en main les actes du Concile de Trente, s'écriera : « J'entends dire qu'un Pape n'a pas le droit d'excommunier les souverains; alors condamnez donc l'Église qui l'a ainsi établi. »

Un long frémissement d'enthousiasme répond à ce cri du cœur, qui est en même temps une démonstration catholique.

Ces paroles de Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux, étaient, en tant que de besoin, le renouvellement et la consécration de la bulle *Quam memoranda*. L'Empereur avoua son impuissance; mais il ne fallait pas la constater publiquement. D'Hirn, de Boulogne et de Broglie, Evêques de Tournay,



de Troyes et de Gand, avaient été chargés du rapport sur la compétence; ils furent arrêtés pendant la nuit et conduits prisonniers à Vincennes. Napoléon ne voulut pas faire subir le même sort à l'archevêque de Bordeaux.

Ce jour-là même, 10 juillet 1811, le Concile fut dissous par décret impérial.

Des mesures de rigueur avaient frappé trois Prélats. On crut qu'elles pourraient intimider les autres, et qu'en les prenant un à un par des séductions étudiées, il ne serait peut-être pas impossible de les amener à quelques concessions. Après avoir tant évoqué Bossuet, on finissait par oublier les paroles mêmes du grand Évêque : « Quelquefois le juge, par complaisance, fait à l'homme puissant le présent d'une sentence que l'un et l'autre regrettent plus tard. »

On négociait à Paris, entre la perspective du donjon de Vincennes et les caresses intéressées du Gouvernement : on négocia dans la prison de Savone. Afin de se persuader que le Pape n'est pas absolument captif et séparé de toute communication libre, on lui envoie cinq Cardinaux qui doivent l'assister de leurs avis, pendant qu'une députation du Concile dissous lui demandera de sanctionner l'abaissement de l'autorité pontificale. Ces cinq Cardinaux ont fourni des gages d'un cruel besoin de modération, et l'on peut dire d'eux ce que le cardinal Pacca a si ingénieusement dit de Roverella, leur chef : « *Aliquid humani passus est.* » Ce quelque chose d'humain les pousse vers d'innombrables obséquiosités. Pie VII en éprouve le contre-coup, et Roverella obtient ou arrache un projet de Bref, qui ne satisfait ni les exigences de l'Empereur ni les justes susceptibilités du Pape.

Cette querelle de prêtres que Napoléon affecta de mé-

priser après l'avoir soulevée, n'était point de celles qu'on apaise par une victoire ou par la conquête d'une province. Mal engagée, encore plus mal soutenue, elle ne devait aboutir qu'à un désastre moral, et c'est à ce terme que la Révolution attend l'Empereur. Il y viendra, car alors ses prospérités sont presque aussi éclatantes que ses fautes. Il ouvre la campagne de Russie, et par une coïncidence dont le gouvernement britannique a seul le mérite, le Pape, à cette même époque, est prévenu qu'une frégate anglaise croise dans les eaux de Savone.

Le cardinal Bernetti raconte à ce sujet : « J'étais en exil à Reims, avec mon oncle le cardinal Brancadoro; jeune et actif, on m'employait dans les missions périlleuses, et le cardinal Consalvi daignait me témoigner quelque confiance. Un jour il me dit : « Il serait très-possible que d'ici à peu de temps j'eusse besoin de vous envoyer en Angleterre. » Là-dessus, Son Éminence m'initia au projet formé par les Anglais, d'accord secrètement avec l'Autriche. Le Pape entre les mains de Bonaparte, était un otage qu'il importait d'enlever, car, le Pape mort, le Conclave ne pouvait s'assembler que par la permission de l'Empereur des Français. Or, l'Angleterre ne voulait pas lui laisser ce droit, et l'Autriche encore bien moins. Il fut donc convenu que l'on s'arrangerait pour gagner un geôlier subalterne du Saint-Père, car il n'avait avec lui ni Cardinal, ni Prélat, ni domestiques dévoués. Tout était aux ordres de Bonaparte. Une dame française, épouse d'un des principaux administrateurs du pays, s'offrit presque providentiellement pour faire évader le Pape. Elle arriva jusqu'à lui et le prévint de ce qui allait être tenté. Elle lui indiqua les signaux qui

devaient être faits de la frégate et les moyens que le Saint-Père trouverait à sa disposition au moment de la fuite. Le Saint-Père et cette dame furent seuls dans le secret. La frégate croisa près de Savone, mais elle ne fit pas les signaux convenus.

» Plus tard, lorsque, par les diverses fonctions dont je fus chargé à Rome, je me trouvai en rapports quotidiens avec le cardinal Consalvi, je lui rappelai ces circonstances de notre exil, et il m'expliqua la chose, qu'il avait apprise pendant son voyage à Londres, de la bouche même du Prince-régent. Le projet d'enlever le Saint-Père et de le conduire en Sicile ou à Malte avait bien été arrêté pendant le Concile de Paris. Le Pape y avait adhéré; mais le gouvernement britannique eut vent que ses desseins n'avaient pas échappé à la police de Bonaparte; elle était très-portée à préparer et exécuter un contre-projet. Dans la crainte d'exposer la vie du Souverain Pontife ou d'aggraver encore sa situation et celle du Sacré Collège, l'Angleterre renonça à son plan; puis, quelques semaines après, comme pour donner raison à sa prudence, le Pape fut enlevé de Savone et transféré au château de Fontainebleau.

» Telle est, ajoute le Cardinal Bernetti dans une de ses notes manuscrites, la vérité sur ce fait que les contemporains n'ont jamais pu éclaircir, parce que les principaux acteurs ou témoins ont toujours cru, de leur vivant, devoir garder le silence sur un événement qui n'avait plus pour eux qu'un intérêt historique. »

La translation de Pie VII à Fontainebleau est expliquée; il serait inutile d'entrer dans les détails. L'Empereur Napoléon était incapable de signer les ordres qui furent si cruellement exécutés en son absence; la Révolution ou

un excès de zèle s'accorda des coudées beaucoup trop franches.

De longs jours s'accumulèrent dans cette nouvelle prison. Pie VII les passa entre les souffrances morales et les douleurs physiques auxquelles son esprit et son corps étaient assujettis. Résigné à tout, et ne voyant près de lui que des visages hostiles par métier, l'auguste vieillard sentit peu à peu décroître le reste de forces que le transport de Savone à travers les Alpes lui avait laissées. Quand cet affaïsement graduel fut bien et dûment constaté, on permit à certains Cardinaux rouges de venir lui imposer leurs hommages ou, pour mieux dire, leurs conseils. Ces Cardinaux n'étaient irréprochables à aucun point de vue.

Sans trahir le Saint-Siège, ils avaient abandonné ses intérêts; sans violer leur serment de princes de l'Église, ils s'étaient mis en opposition avec le Père commun et l'élite du Sacré Collège. Leurs voyages à Fontainebleau ne pouvaient avoir d'autre but que de désoler la patience du Pape, et d'épier une heure de défaillance pour lui dicter d'humiliantes concessions. Ces Cardinaux avaient tous un rôle tracé d'avance. Les uns, arrivant auprès de Pie VII, devaient avec les exagérations de minuties sanitaires, si usitées en Italie, s'inquiéter de sa santé délabrée et surtout lui inspirer des inquiétudes. Les autres lui peignaient la situation de l'Église universelle sans Chef, sans Évêques et bientôt sans Clergé. Avec des larmes facilement hypocrites, on s'attendrissait sur les malheurs trop réels dont le Siège romain était menacé; on parlait de schisme et de séparation. La pitié venant en aide à d'astucieuses prières, on insinuait au Pape que lui seul, avec un simple acte de complaisance, était en mesure de rendre

à la liberté tous les Cardinaux et Prélats souffrant l'exil ou la prison pour sa cause.

Ce travail à la sape et à la mine, qu'une infatigable persévérance poursuit au milieu des soucis journaliers et même dans l'insomnie des nuits, ne faisait pas espérer de très-prochains résultats. On multipliait autour de lui les roseaux, afin qu'il n'eût que le choix des faiblesses. La timidité se liguaît avec la fourberie ou le mensonge. Des candeurs nerveuses du caractère de Pie VII, on se faisait une arme pour l'habituer par degrés aux conditions qu'on déclarait essentielles au salut de l'Église.

L'isolement, qui abat les natures les plus énergiques, avait agi peu à peu sur le Souverain Pontife. Une fièvre lente, mais continue, minait ce corps débile, ne pouvant supporter ni l'air ni la plus légère nourriture. Afin de triompher de ses dernières résistances, un dernier assaut parut indispensable : Napoléon en personne se chargea de le livrer.

L'Empereur a subi un désastre aussi immense que sa fortune. Il a été vaincu encore plus par les éléments que par les hommes; il a vu ses armées s'ensevelir dans les neiges de Russie ou sous les glaces de la Bérézina; mais de retour à Paris, il espère encore, à force de génie, conjurer le sort. Ses alliés l'abandonnent un à un et grossissent les rangs de l'ennemi. Son trône a chancelé pendant une heure sous la conspiration individuelle du général Malet. S'il ne répond pas à tant d'adversités par un coup de tonnerre, l'Empereur s'avoue que son prestige est détruit. Il faut le reconquérir à tout prix. Son Sénat lui accorde par anticipation tous les impôts et toutes les conscriptions qu'il réclame; mais pour rassurer la France, de pareilles servilités ne suffisent plus. Le

calme doit rentrer dans les esprits : Napoléon court à Fontainebleau afin de soumettre le Pape.

Aveuglé par les succès, ce grand mépriseur de la mort en était venu à vouloir que toute terre portât toute espèce de fruits. Plus que jamais il a cette promptitude des yeux à voler partout, en sondant les âmes. De son regard inquiet, il pénètre chaque physionomie et chaque caractère. Le Pape l'a beaucoup aimé; il le chérit encore, peut-être en souvenir des maux éprouvés. Napoléon est dans ses bras; Napoléon l'appelle son père. Le père s'attendrait au retour de cet enfant, qui a prodigué les plus merveilleuses facultés que Dieu ait données à une créature; puis, d'attendrissements en attendrissements, on arrive à parler d'une paix, qui doit enfin cimenter un rapprochement désiré par la Catholicité tout entière.

Il a été dit et écrit que, dans ces rapides entretiens de Fontainebleau, Napoléon s'était porté contre le Pape à des menaces et à des violences sacrilèges. On a même parlé d'une scène où Pie VII, traîné par les cheveux, aurait signé, sous la contrainte, l'acte du 25 janvier 1812. Pour l'honneur de l'humanité, ces faits sont absolument faux, et le Pape lui-même les a toujours niés. Afin de maîtriser ce vieillard épuisé et dont personne ne songe à soutenir le courage, il n'était besoin ni de colère ni de brutalité. Le prestige de l'Empereur, ses promesses, les témoignages de vénération dont il entourait le captif et surtout le passage subit d'une prison à la liberté, de la servitude de l'Église à son affranchissement, rendaient inutiles les objurgations et les voies de fait. Le Pape avait été préparé de longue main aux étranges concessions exigées de lui; il les accorda, il les signa sans presque les discuter. Il y mit une seule restriction; elle paralysait

d'avance tous ces préliminaires d'un concordat impraticable. Il exigea l'assentiment du conseil de tous les Cardinaux réunis. L'Empereur n'avait pas de motifs pour s'opposer à un pareil vœu, et comptant que l'exil ou la détention aurait diminué les résistances, il y acquiesça, bien persuadé que le Sacré Collège se trouverait dans les mêmes perplexités que le Pape. Napoléon, par un excès de confiance en son propre génie, et Pie VII, par un excès de faiblesse, s'étaient mutuellement trompés. La parole reste aux événements, c'est-à-dire à Dieu, et « quand Dieu veut, ainsi que s'exprime Bossuet <sup>1</sup>, faire voir qu'un ouvrage est tout de sa main, il réduit tout à l'impuissance et au désespoir, puis il agit. »

La Providence agit, regardons-la faire.

Le Sacré Collège est libre. Consalvi, Pacca, di Pietro, Litta, Gabrielli, Mattei et quelques autres exilés, sont aux pieds du Souverain Pontife. Le coq a chanté; le successeur de Pierre s'accuse d'avoir cédé à de coupables suggestions : « Ces Cardinaux, s'écrie-t-il, nous ont entraîné à la table et nous ont fait signer. » Puis, de ses yeux éteints, coulent des larmes de repentir, de ces belles larmes dont parle Virgile : *Lacrymæque decoræ*. Dans son désespoir, qui lui fait dire : « Je mourrai fou comme Clément XIV, » il y a tant d'abattement et d'intrépidité à la fois, que les Cardinaux n'hésitent plus à lui proposer le seul remède à la situation.

De timides conseils ont pu ternir pour un moment l'éclat de son règne et de sa détention, il faut que le Pape se relève plus digne que jamais. Pacca, le ministre des jours de deuil, et Consalvi, le secrétaire d'État des années de prospérité, Consalvi, qui a repris ses fonctions, l'en-

<sup>1</sup> *Panegyrique de saint André. Œuvres complètes de Bossuet.*







Typ. Henri Plon.

**LE CARDINAL PACCA.**

tourent de leurs plus affectueux respects. Di Pietro parle en théologien consommé. Sa parole inflexible trahit l'ineffable orgueil de la probité, donnant à la miséricorde elle-même les accents austères de la justice.

Les forces de l'âme et du corps sont revenues au malheureux Pontife avec le Sacré Collège, car avoir de bons conseillers, c'est la même chose qu'être vigoureux par soi-même. Le Cardinal de ses prédilections lui a dit que, pour être couvert d'un nuage passager, le soleil n'est pas un nuage. Ce mot de Consalvi l'a frappé. Après tant de combats soutenus pour l'Église, le prisonnier sent qu'un témoignage de repentir public est nécessaire. Il offre l'expiation solennelle : il l'accomplit dans la pleine sérénité de sa conscience. On va donc voir encore qu'il n'est pas, à la longue, de politique plus maladroite que la politique des habiles.

Napoléon, absorbé dans les plans et les combinaisons de ses dernières campagnes, a fait publier l'acte arraché au Pontife. Il sait que cet acte est nul dans son principe et vicié dans la forme; mais il faut une mesure quelconque pour endormir les irritations religieuses, servant d'appoint aux haines politiques et au mécontentement général. La mesure a été prise par lui, il ne se préoccupe plus du dénoûment. A Fontainebleau, Pie VII ne passe point aussi vite condamnation sur l'erreur commise. Il est de son honneur et du devoir de sa charge de se rétracter. En présence des Cardinaux secrètement assemblés, il s'est réhabilité; il exige que la réhabilitation soit aussi notoire que la faute. On décide donc que le Saint-Père écrira d'abord à l'Empereur une révocation motivée de l'acte signé entré eux le 25 janvier 1813. Puis cette lettre sera confiée en original au Sacré Collège, qui aura le droit

de la répandre en temps et lieu, selon les besoins de l'Église.

Le Pape s'adresse en ces termes à l'Empereur :

« Sire, quelque pénible que soit à notre cœur l'aveu que nous allons faire à Votre Majesté, quelque peine que cet aveu puisse lui causer à elle-même, la crainte des jugements de Dieu, dont notre grand âge et le dépérissement de notre santé nous rapprochent tous les jours davantage, doit nous rendre supérieur à toute considération humaine, et nous faire mépriser les terribles angoisses auxquelles nous sommes en proie en ce moment.

» Commandé par nos devoirs, avec cette sincérité, cette franchise qui convient à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à Votre Majesté que, depuis le 25 janvier, jour où nous apposâmes notre seing aux articles qui devaient servir de base au traité définitif dont il y est fait mention, les plus grands remords et le plus vif repentir n'ont cessé de déchirer notre âme, qui ne peut plus trouver ni paix ni repos.

» Nous reconnûmes aussitôt, et une continuelle et profonde méditation nous fait sentir chaque jour davantage l'erreur dans laquelle nous nous sommes laissé entraîner, soit par les différends survenus dans les affaires de l'Église, soit aussi par le désir de complaire à Votre Majesté.

» Une seule pensée modérait un peu notre affliction : c'était l'espoir de remédier, par l'acte de l'accommodement définitif, au mal que nous venions de faire à l'Église en souscrivant ces articles. Mais quelle ne fut pas notre profonde douleur lorsque, à notre grande surprise, et malgré ce dont nous étions convenu avec Votre Majesté, nous vîmes publier sous le titre de Concordat ces mêmes articles, qui n'étaient que la base d'un arrangement futur !

Gémissant amèrement et du fond de notre cœur sur l'occasion de scandale donnée à l'Église par la publication desdits articles, pleinement convaincu de la nécessité de le réparer, si nous pûmes nous abstenir pour le moment de manifester nos sentiments et de faire entendre nos réclamations, ce ne fut uniquement que par prudence, pour éviter toute précipitation dans une affaire aussi capitale.

» Sachant que sous peu de jours nous aurions le bonheur de voir le Sacré Collège, notre conseil naturel, réuni auprès de nous, nous voulûmes l'attendre pour nous aider de ses lumières et prendre ensuite une détermination, non sur ce que nous nous reconnaissons obligé de faire en réparation de ce que nous avons fait, car Dieu nous est témoin de la résolution que nous avons prise dès le premier moment, mais bien sur le choix du meilleur mode à adopter pour l'exécution de cette même résolution.

» Nous n'avons pas cru pouvoir en trouver un plus conciliable avec le respect que nous portons à Votre Majesté que celui de nous adresser à Votre Majesté elle-même, et de lui écrire cette lettre. C'est en présence de Dieu, auquel nous serons bientôt obligé de rendre compte de l'usage de la puissance à nous confiée, comme vicaire de Jésus-Christ, pour le gouvernement de l'Église, que nous déclarons, dans toute la sincérité apostolique, que notre conscience s'oppose invinciblement à l'exécution de divers articles contenus dans l'écrit du 25 janvier. Nous reconnaissons avec douleur et confusion que ce ne serait pas pour édifier, mais pour détruire, que nous ferions usage de notre autorité, si nous avions le malheur d'exécuter ce que nous avons imprudemment promis, non par aucune mauvaise intention, comme Dieu nous en est

témoin, mais par pure faiblesse et comme cendre et poussière.

» Nous adresserons à Votre Majesté, par rapport à cet écrit signé de notre main, les mêmes paroles que notre prédécesseur Pascal II adressa dans un Bref à Henri V, en faveur duquel il avait fait aussi une concession qui excitait à juste titre les remords de sa conscience. Nous vous dirons avec lui : Notre conscience reconnaissant notre écrit mauvais, nous le confessons mauvais, et, avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout à fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église ni aucun préjudice pour notre âme.

» Nous reconnaissons que quelques-uns des susdits articles sont susceptibles d'être amendés par une nouvelle rédaction, au moyen de quelques modifications et changements; mais nous reconnaissons en même temps que d'autres sont essentiellement mauvais, contraires à la justice, au gouvernement de l'Église que Jésus-Christ lui-même a établie; qu'ils sont par cela même inexécutables, et doivent être entièrement abolis. . . . .

» Nous ne pouvons néanmoins dissimuler que notre conscience nous reproche encore de n'avoir pas fait mention, dans les susdits articles, de nos droits sur les domaines de l'Église, droits que notre ministère et les serments prêtés à notre exaltation au Pontificat nous obligent de maintenir, de revendiquer et de conserver, et, assurément, la lettre que Votre Majesté nous a adressée ne remédie pas d'une manière suffisante à cet oubli de nos devoirs.

» Par ces motifs et d'autres non moins graves, concernant tant les articles précités que ceux dont nous n'avons

pas parlé, et notamment l'article 5 du traité du 25 janvier, motifs qu'il serait trop long d'expliquer ici, il est évident que nos inflexibles devoirs nous en défendent absolument l'exécution.

» Si nous connaissons pleinement la force des stipulations, nous connaissons aussi que, lorsqu'elles se trouvent en opposition avec les institutions divines et nos devoirs, nous sommes obligé de céder à l'empire d'une obligation d'un ordre supérieur, qui nous en défend l'exécution et les rend illicites.

» Tout en cédant au cri de notre conscience, qui nous ordonne de faire cette déclaration à Votre Majesté, nous nous empressons de lui faire connaître que nous désirons ardemment d'en venir à un accommodement définitif, dont les bases fondamentales soient en harmonie avec nos devoirs.

» C'est dans ces sentiments que nous pouvons assurer Votre Majesté (aussitôt qu'il sera venu à notre connaissance qu'elle consent à ce que nous lui avons exposé dans notre lettre avec une paternelle confiance et une liberté apostolique) de notre empressement à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à la conclusion d'un arrangement définitif, si vivement désiré. Nous ne douterons pas alors que cette mesure ne remédie aux maux nombreux auxquels l'Église est en proie, maux qui tant de fois nous ont forcé de faire parvenir nos remontrances au pied du trône, et qu'elle ne mette enfin un terme aux différends qui, dans ces dernières années, ont été pour nous l'objet de tant de douleurs et de si justes réclamations. C'est là le but auquel nous devons atteindre dans un arrangement définitif, à moins que de trahir les devoirs de notre ministère.

» Nous supplions Votre Majesté d'accueillir le résultat de nos réflexions avec la même effusion de cœur que nous les lui avons exposées. Nous la prions, par les entrailles de Jésus-Christ, de consoler notre cœur, qui ne désire rien tant que d'en venir à une conciliation qui fut toujours l'objet de nos vœux. Nous la conjurons de considérer quelle sera la gloire qui en rejaillira sur elle, les précieux avantages que procurera à ses États la conclusion d'un accommodement définitif, gage d'une véritable paix pour l'Église, et digne d'être maintenue par nos successeurs.

» Nous adressons à Dieu les vœux les plus ardents, afin qu'il daigne répandre sur Votre Majesté l'abondance de ses bénédictions célestes. »

Pacca, di Pietro et Consalvi ont rédigé avec le Pape ce document, qui porte la marque pour ainsi dire vivante du génie divers des trois Cardinaux. Il est daté du 24 mars; ce jour-là même, le Pape, après l'avoir adressé officiellement et directement à l'Empereur, le communique individuellement à chaque membre du Sacré Collège. Le temps des faiblesses était passé, celui des courageuses résolutions commence. Le Souverain Pontife se décide donc à faire devant les Cardinaux une démarche qui serait presque une amende honorable, si elle n'était la manifestation d'une hardiesse surnaturelle. Pie VII a écrit à Napoléon que l'acte de Fontainebleau est radicalement nul : il désire que le Sacré Collège entende de sa propre bouche ces aveux. Il leur communique son allocution mystérieusement, et pour ainsi dire de la voix à la voix. Cette allocution se termine ainsi :

« Béni soit le Seigneur qui n'a pas éloigné de nous sa miséricorde. C'est lui qui mortifie et qui vivifie. Il a bien

voulu nous humilier par une salutaire confusion. En même temps il nous a soutenu de sa main toute-puissante, en nous donnant l'appui opportun pour remplir nos devoirs en cette difficile circonstance. A nous donc soit l'humiliation, que nous acceptons volontiers pour le bien de notre âme ! A lui soient, aujourd'hui et dans tous les siècles, l'exaltation, l'honneur et la gloire ! »

Celui qui rachetait avec tant de dignité une heure d'affaissement, dans quatre années de la plus dure prison, méritait, lui aussi, de partager l'exaltation, l'honneur et la gloire. L'énergie morale lui prêta la vigueur physique, et il attendit les effets de sa protestation avec le calme qui diminue de moitié l'imminence du péril froidement envisagé.

Le péril ne venait plus de l'Empereur. Acculé de victoire en victoire, et obligé bientôt de défendre pied à pied le sol français, envahi par une innombrable coalition, l'Empereur fait témoigner au Pape le vœu d'entrer en accommodement. Des grandes dames comme la marquise Anne de Brignole, des prélats tels que le cardinal Maury et Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, arrivent à Fontainebleau pour disposer les esprits à accepter certaines propositions. L'Empereur renonce au territoire de Rome, il cède le patrimoine jusqu'à Perugia. Chaque jour amène une nouvelle marche des armées alliées ; chaque jour présente une nouvelle combinaison pour régler les affaires de l'Église. On dirait qu'un remords pèse sur la conscience de Napoléon, et qu'avant de voir le monde échapper de sa main, l'homme de guerre serait heureux d'avoir fait sa paix avec le Siège apostolique.

Cette paix s'évanouit, comme toutes les autres, en même temps que la victoire. La Révolution l'a poussé



contre l'Église, il se sent frappé au cœur du coup porté à la Chaire de Pierre. Il invoque la paix, celui dont la vie ne fut qu'un combat, et l'Europe n'écoute pas ses ambassadeurs. L'Europe dédaigne ses prières, ou s'en fait un jeu diplomatique; mais le Pape, toujours père, répond : « Nous n'avons jamais été, nous ne serons jamais l'ennemi de l'Empereur. Quand ce serait notre désir, la Religion ne nous le permettrait pas. Nonobstant, nous ne pouvons traiter qu'à Rome, parce qu'à Rome seulement nous sommes libre et véritablement Pape. »

Le 23 janvier 1814, Pie VII est délivré de ses chaînes; il s'éloigne de Fontainebleau pour regagner ses États. Le 4 avril, soixante et onze jours après, la plus silencieuse des catastrophes termine brusquement la plus retentissante épopée militaire des temps modernes. L'empereur Napoléon, abandonné de tous et s'abandonnant lui-même, signe sa déchéance. Il abdique la couronne impériale dans ce même palais de Fontainebleau, muet témoin des douleurs et de la captivité du pape Pie VII.

Suivant la belle image de saint Augustin<sup>1</sup> : « Le lion fut vaincu en combattant, l'agneau vainquit en souffrant. »

Au milieu des péripéties qui se sont déroulées avec tant de rapidité, il ne nous a pas été possible de substituer la polémique à l'histoire. Nous n'avons pu répondre en quelques mots aux écrivains qui, prenant M. Thiers pour modèle, s'efforcent de dénaturer les faits et les caractères, afin de donner en dernier ressort gain de cause à la Révolution sur l'Église. M. Thiers est le chef de cette école moitié philosophique, moitié gallicane, qui n'a rien

<sup>1</sup> Saint August., *Enarratio in Psal.*, 1.<sup>o</sup> 14.

appris, mais qui a tout oublié ; étudions donc de quelle manière il juge les hommes et les choses.

Les écrivains ont leurs destinées comme les livres. M. Thiers, qui, par son action oratoire ou constitutionnelle ainsi que par ses ouvrages, a tant contribué à populariser le nom de Bonaparte, doit s'avouer, dans le secret de sa pensée, que la destinée de quelques écrivains devient parfois une punition providentielle. Courtisan involontaire du succès, il applaudit à toute violence qui triomphe, et, chez lui, c'est moins l'effet d'une conviction sérieuse qu'un jeu de ses exubérances provinciales, sacrifiant le devoir à un enthousiasme passager. *L'Histoire de la Révolution française*, son premier ouvrage, se présente comme un champ de bataille poudreux et sanglant, où tout est livré au hasard qu'on divinise après la victoire, et où l'homme se débat dans une nuit profonde contre les lois stupides de la fatalité. Esprit lucide, mais sceptique, imagination mobile au milieu de ses insouciances affectées, M. Thiers n'a peut-être jamais eu de mauvaises intentions : il a plus d'une fois révélé de mauvais instincts. Il n'eut que par éclaircies la passion du vrai ; et c'est tout au plus si, racontant d'intolérables excès, il permet aux réticences de sa plume d'envelopper le crime heureux d'un blâme tardif.

A l'exemple de tant d'autres, M. Thiers a eu ses jours de popularité constitutionnelle et son petit semestre de gloire parlementaire. Se plaçant le plus possible sur le devant de la scène, il nous a exhibé quelques personnages en relief, monstres ou prodiges, merveilles de bassesse ou miracles d'héroïsme ; mais il s'est sans cesse efforcé d'oublier que la plus cruelle iniquité de l'histoire est d'adopter pour elle et de faire considérer aux autres

le succès comme la pierre de touche du mérite. « Il est rare, dit Quintilien, qu'on se respecte assez soi-même. » C'est par ce manque de respect que M. Thiers a péché jadis, dans son apologie de la Révolution; c'est par là qu'avec une singulière intrépidité de bonne opinion de lui-même il pèche encore dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Sans avoir cette constitution d'Atlas, que Milton exige des hommes véritablement supérieurs, M. Thiers pouvait être partial et ne pas se montrer injuste. Il lui en aurait si peu coûté de sortir de l'ornière battue! Au lieu de chercher à toujours arrondir quelques angles, il lui était si facile de ne pas tomber dans l'alternative de charger le persécuté de torts imaginaires et d'invoquer en faveur du persécuteur le bénéfice des circonstances atténuantes. Il y a dans la position de cet écrivain, voué à l'impérialisme par ses ouvrages et rivé à la chaîne du représentatif par son ambition, un fond de désenchantement que la lecture de Machiavel pourrait élever jusqu'aux proportions du remords. Machiavel dit en effet <sup>1</sup> : « Il fallait redouter le nom de César, qui avait détruit ses ennemis avec tant de gloire, et établi à Rome une monarchie. Il ne fallait attendre de lui ou de ses partisans rien de favorable à la liberté. »

M. Thiers n'a jamais eu la perspicacité du grand politique florentin; toutefois ce qu'il tenta jadis contre Louis XVI et les victimes de la Révolution, M. Thiers l'essaye encore aujourd'hui avec des formes moins âpres. Les révolutions qu'il n'a pas faites lui inspirent une espèce de méfiance de lui-même, et une candeur relative qui, à la place de la fatalité antique, substituent une

<sup>1</sup> *Œuvres de Machiavel. Discours sur Titè-Live*, liv. 1<sup>er</sup>.

providence et un culte que l'historien pétrit à son gré. Dans ce dernier ouvrage, la Révolution, sa mère, l'a fait plus circonspect en paroles, mais non moins injuste dans les appréciations.

Ainsi le Souverain Pontife Pie VII devait, par condescendance, par détachement des biens de ce monde, par amour de la paix surtout, n'opposer aucune résistance aux convoitises de Napoléon. Le Pape, enlevé de sa capitale, traîné d'exil en exil entre deux gendarmes comme un repris de justice, n'était peut-être pas tout à fait dans son droit en refusant d'obtempérer aux décrets de confiscation du patrimoine de Saint-Pierre; mais à coup sûr, selon M. Thiers, les Cardinaux qui, sur les traces de Consalvi, de Pacca, de di Pietro, de Litta et des Evêques français, combattirent ou endurèrent la persécution pour l'honneur de l'Église et pour l'indépendance du Siège romain, donnèrent un fâcheux exemple d'opiniâtreté. Ils furent tous coupables d'ignorance ou d'astuce dans le fond comme dans la forme. Instruments dociles, ils n'ont pas voulu écouter les leçons que, du haut de sa gloire, Napoléon permettait à l'ex-oratorien Daunou de leur adresser sous son couvert impérial. M. Thiers les frappe tous d'un blâme sévère, mais peu motivé.

Comme Sénèque, il n'est jamais prompt à admirer et à s'écrier<sup>1</sup> : « J'honore ces grands noms et ne les entends jamais prononcer sans me trouver plus grand : *Ego illos veneror et tantis nominibus semper assurgo.* » Sénèque disait cela; l'idée révolutionnaire n'aura jamais d'élan pareils.

De 1809 à 1814, il se rencontra des prêtres, des

<sup>1</sup> Senec. *Epist.* 64.

Évêques et des Cardinaux, les plus doctes et les plus intrépides, qui, dans une mesure parfaite, ne firent pas taire la voix de leur conscience, lorsqu'un impérieux devoir leur commanda de parler. M. Thiers, qui du plus bas s'est élevé au plus haut, en faisant de l'opposition aux principes d'ordre et de salut, accuse tous ces Prêtres, Évêques et Cardinaux, d'hypocrisie ou d'obstination, comme si le dévouement et le courage étaient trop contagieux, même dans l'Église. Puis, sans jamais autoriser sa plume à invoquer une excuse en faveur de ceux qui luttèrent pour le droit, il les incrimine ou il les calomnie, il flétrit leurs actes ou leurs caractères. M. Thiers, qui, à l'heure des révolutions de 1830 et de 1848, fut toujours admirable de précautions personnelles, semble se faire de l'audace réfléchie des autres un reproche vivant, et il ne tolère le martyre que dans l'urne des scrutins parlementaires. Néanmoins, ce n'est pas tout à fait un motif pour qu'il absolve la prudence ou la crainte. Il stigmatise l'énergie, mais il se permet de blâmer la peur, lorsque, par exception, elle s'empare d'un évêque ou d'un cardinal fidèle au devoir. Ce n'est donc ni la témérité ni la frayeur qui sont en cause devant l'historien de la Révolution, c'est la fidélité au Saint-Siège.

Quelques extraits de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* feront mieux connaître M. Thiers et son esprit de dénigrement, quand le nom de Rome apparaît sous sa plume.

Le cardinal Spina « était <sup>1</sup> croyant et plus avide encore que croyant. Demandant sans cesse de l'argent à sa cour, son vœu le plus ardent était de la rendre riche et prodigue comme jadis. »

Le mariage de l'archiduchesse d'Autriche avec l'Em-

<sup>1</sup> *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 241.

pereur va être célébré au Louvre. M. Thiers met en scène le Sacré Collège. Nous avons la version inédite du cardinal Consalvi; voyons celle de l'historien révolutionnaire. Il raconte <sup>1</sup> :

« Napoléon, dont l'œil saisissait tout, s'était aperçu pendant la cérémonie nuptiale que *les robes rouges*, comme il les appelait, n'étaient pas toutes présentes. — Comptez-les, avait-il dit à un prélat de sa chapelle; et ayant obtenu la certitude que treize manquaient sur vingt-huit, il s'était écrié à demi-voix, avec une violence dont il n'était pas maître : — Les sots! ils sont toujours les mêmes! ostensiblement soumis, secrètement factieux!... mais ils vont voir ce qu'il en coûte de jouer avec ma puissance!... — A peine sorti de la cérémonie, il avait mandé auprès de lui le ministre de la police, et avait ordonné d'arrêter les treize Cardinaux, de les dépouiller de la pourpre (d'où ils furent depuis désignés sous le nom de Cardinaux noirs), de les disperser dans différentes provinces, de les y garder à vue, et de séquestrer non-seulement leurs revenus ecclésiastiques, mais leurs biens personnels.

» On ne pouvait répondre par plus de violence à une plus imprudente et plus condamnable opposition. Dans le nombre des treize Cardinaux se trouvait le cardinal Oppizoni, que Napoléon, malgré beaucoup de nuages répandus sur la vie privée de ce prince de l'Église, avait nommé archevêque de Bologne, Cardinal et Sénateur. »

Ces treize Cardinaux, qui ne sont ni ostensiblement soumis, ni secrètement factieux, et que leurs contemporains et la postérité ne furent jamais tentés de prendre pour des *sots*, c'est l'élite du Sacré Collège, la gloire de l'Église et peut-être la réunion la plus complète d'hommes

<sup>1</sup> *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XII, p. 60 et 64.

de talent, d'esprit et de fermeté d'âme. Le cardinal Consalvi les a tous nommés dans ses souvenirs.

L'Église gallicane n'est pas beaucoup mieux traitée que l'Église romaine, aussitôt qu'elle n'adhère pas sans observation à des ordres que M. Thiers lui-même se permet de ne pas approuver. L'écrivain se contredit quelquefois, mais il ne se rétracte jamais. Ainsi on lit <sup>1</sup> :

« Le Pape, transporté à Savone, y était prisonnier, et se refusait obstinément à remplir les fonctions de la Chaire apostolique. Il n'y avait pas schisme, comme dans les derniers temps de la Révolution, où le Clergé divisé, divisant les fidèles, se vengeait en troublant l'État des persécutions qu'on lui avait fait essuyer. Le Clergé à cette époque était uni, tranquille, soumis, célébrait partout le Culte de la même manière, ignorait ou feignait d'ignorer la Bulle d'excommunication lancée contre Napoléon, blâmait assez généralement le Pape d'avoir recouru à cette extrémité, et de s'être ainsi exposé ou à révéler la faiblesse de ses armes spirituelles, ou à ébranler un gouvernement que, malgré ses fautes, on regardait comme nécessaire encore au salut de tous. »

A la page 58, le Clergé français était soumis, et il blâmait assez généralement le Pape d'avoir fulminé l'excommunication. Mais à la page 66, ce Clergé soumis, qui blâme assez généralement le Pape, se trouve en désaccord avec la volonté impériale, et il suit à la lettre les conseils venus du Siège de Pierre. C'est M. Thiers lui-même qui en fait l'aveu en ces termes : « Jadis les Évêques nommés étaient quelquefois élus vicaires capitulaires, et entraient ainsi en possession immédiate de leurs sièges. Napoléon, ne pouvant pas obtenir l'envoi des Bulles telles

<sup>1</sup> *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XII, p. 58 et 66.

qu'il les désirait, avait voulu que les sujets nommés par lui fussent investis de la qualité de vicaires capitulaires, mais il avait rencontré presque partout les plus vives résistances. Les chapitres avaient en général élu leur administrateur provisoire avant la nomination par l'Empereur des nouveaux évêques. Ils alléguaient donc l'élection déjà faite pour n'en pas faire une seconde, ou bien, quand ils étaient plus hardis, ils osaient soutenir que cette façon de procéder n'était qu'une manière détournée d'annuler l'institution canonique appartenant au Pape, et niaient que les règles de l'Église permissent de déférer aux Évêques nommés la qualité de vicaires capitulaires.

» Vraie ou non, la doctrine leur convenait, car ils s'étaient bientôt aperçus qu'en se prêtant à l'administration provisoire des Églises, ils ôtaient au Pape le moyen le plus sûr d'arrêter Napoléon dans sa marche. Mais le moyen était dangereux, car arrêter un homme comme Napoléon n'était pas facile, et, pour y parvenir, interrompre le culte lui-même n'était pas très-pieux. Vainement quelques prêtres éclairés, se rappelant que Henri VIII avait pu, pour des motifs honteux, faire sortir de l'Église catholique l'une des plus grandes nations du globe, se disaient que Napoléon, bien autrement puissant que Henri VIII, appuyé sur des motifs bien autrement avouables, pourrait causer à la foi de plus grands maux que le monarque anglais, surtout dans un siècle indifférent, beaucoup plus à craindre qu'un siècle hostile. Mais les instigateurs de l'opposition cléricale, aveuglés par leurs passions, s'inquiétaient peu du danger de la Religion, et avaient porté à Paris même le théâtre de cette guerre périlleuse. »

M. Thiers, qui inventa la maxime démocratique : « Le



Roi règne et ne gouverne pas, » maxime dont il dispense assez généreusement l'Empire et l'Empereur, M. Thiers est aussi injuste à l'égard du Clergé français qu'envers le Clergé romain. Il écrit donc <sup>1</sup> :

« M. d'Aviau, Archevêque de Bordeaux, ecclésiastique respectable, mais très-peu éclairé, et ne prenant aucun soin de cacher l'indignation que lui faisait éprouver la captivité du Saint-Père.

» MM. de Broglie et de Boulogne <sup>2</sup>, passés tous deux de l'enthousiasme pour le premier Consul à une haine imprudente contre l'Empereur.

» M. d'Hirn, Évêque de Tournay, Alsacien de mœurs relâchées et d'opinions violentes <sup>3</sup>. »

Les seuls Évêques dont l'écrivain célèbre les vertus, le talent et la modération, toujours au nom d'un Dieu de paix, ce sont les prélats qui, comme le Cardinal Maury et l'abbé de Pradt, se trouvent dans une situation inextricable par leur faute; c'est de Barral, Archevêque de Tours, Duvoisin, Évêque de Nantes, sans cesse disposés à conseiller au Pape l'abandon des droits de l'Église. Du fond de son tombeau, le vieil épiscopat adresse, par la bouche de Pierre de Blois, une tout autre leçon à ses successeurs : « Ne portez point envie, leur enseigne-t-il <sup>4</sup>, à ces Évêques, qui, chiens muets, impuissants à aboyer, endorment la conscience du prince par de lâches adulations. Rien n'est plus agréable à Dieu, dans les Évêques, que la profession de la vérité. Ne craignez donc point d'exposer votre vie pour elle. »

<sup>1</sup> *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIII, p. 446.

<sup>2</sup> *Ibidem*, t. XIII, p. 452.

<sup>3</sup> *Ibidem*, t. XIII, p. 459.

<sup>4</sup> *Epist.*, c. XII, p. 475.

De pareils avis ne sont pas à la hauteur de M. Thiers; car il se rencontre des gens qui ne conseillent que ce qu'ils croient pouvoir imiter. Cependant les éloges que l'historien accorde en détail, il ne les ratifie pas dans leur ensemble. Aussi trace-t-il un tableau assez peu flatteur du Concile : « Il n'y avait pas, dit-il <sup>1</sup>, en ayant l'air d'y regretter son absence parlementaire, il n'y avait pas entre tous ces prélats un homme capable de reprendre cette assemblée irritée et désunie, de la rallier autour d'une résolution sage, de la ramener enfin à la raison : ce fut donc un chaos d'interpellations, de reproches, d'accusations réciproques. »

Le tour du Chef suprême de l'Église arrive enfin. Rome est envahie par les armées impériales; et témoin de cette violation de tous les principes et de toutes les promesses, M. Thiers écrit <sup>2</sup> : « Le Pape, ayant quitté le Vatican pour le Quirinal, s'était enfermé dans ce dernier palais comme dans une forteresse, et y avait donné lieu à des scènes aussi déplorables pour le pouvoir oppresseur que pour le pouvoir opprimé. Le général Miollis, condamné à un rôle des plus ingrats, pour lequel il n'était pas fait, car cet intrépide soldat était aussi cultivé par l'esprit que ferme par le cœur, le général Miollis s'efforçait vainement d'adoucir sa mission. Pie VII, indigné au plus haut point comme pontife de la violence exercée envers l'Église, ulcéré comme prince de l'ingratitude de Napoléon, qu'il était allé sacrer à Paris, ne pouvait plus contenir les sentiments auxquels il était en proie, et qui, sans diminuer le tendre et religieux intérêt qu'il méritait, lui faisaient perdre une partie de sa dignité. »

<sup>1</sup> *Consulat et Empire*, t. XIII, p. 470.

<sup>2</sup> *Ibidem*, t. XI, p. 300.

Pie VII dans les chaînes a perdu, selon M. Thiers, une partie de sa dignité. Il n'aura bientôt plus l'intelligence et la faculté d'apprécier ; l'historien confirme ainsi ses dires <sup>1</sup> : « L'infortuné Pie VII, qui, avec beaucoup d'esprit, n'avait cependant pas toute la force de raison nécessaire pour remonter aux grands principes sur lesquels repose la double investiture des pasteurs par le pouvoir temporel et par le pouvoir spirituel. »

M. Thiers a jugé le Pontife, il va le peindre à Fontainebleau avec les membres du Sacré Collège, revenus d'exil ou des prisons d'État. L'acte du 25 janvier 1813 a été arraché aux amertumes et aux langueurs de la captivité. Les conseillers naturels du Souverain Pontife, les Cardinaux, dont, avant la signature, il invoque et proclame le droit de refus ou de sanction, sont auprès de lui. M. Thiers, toujours artiste en révolution, fait en ces termes le tableau d'un intérieur pontifical <sup>2</sup> :

« Il était facile de prévoir qu'aussitôt que les conseillers ordinaires du Pape seraient retournés auprès de lui, ils essaieraient de mettre son esprit à la torture, en lui reprochant l'acte qu'il avait signé, en lui en montrant les graves conséquences, surtout le défaut d'à-propos, à la veille d'une guerre qui pouvait ne pas tourner à l'avantage de Napoléon. En effet, à peine les Cardinaux noirs avaient-ils été admis à Fontainebleau, qu'on vit l'esprit du Pape, si gai, si satisfait pendant quelques jours, redevenir triste et sombre. Les cardinaux di Pietro et autres lui remontrèrent qu'il avait très-imprudemment aboli la puissance temporelle de la papauté, opéré par conséquent de sa propre autorité une révolution immense dans l'É-

<sup>1</sup> *Consulat et Empire*, t. XIII, p. 429.

<sup>2</sup> *Ibidem*, t. XV, p. 304 et 305.

glise, abandonné le patrimoine de Saint-Pierre, qui ne lui appartenait point, et cela sans nécessité, Napoléon étant à la veille de succomber; qu'on l'avait trompé sur la situation de l'Europe, et qu'un acte pareil surpris, sinon arraché, ne devait pas le lier. En un mot, ils tâchèrent de lui inspirer mille terreurs, mille remords, et lui tracèrent de l'état des choses un tableau tel que la passion la plus violente pouvait seule le suggérer, tableau qui, malheureusement, devait bientôt se trouver véritable par la faute de Napoléon, mais que tout homme sage, dans le moment, aurait jugé faux ou du moins très-exagéré, car, bien qu'ébranlé dans l'opinion du monde, l'Empire français remplissait encore ses ennemis d'une profonde terreur.»

Nous avons vu la Révolution faire incliner l'histoire aux fantaisies de M. Thiers; il nous reste un devoir plus pénible à remplir. C'est celui de montrer M. Thiers encore plus malintentionné que mal informé.

Dans l'*avertissement* mis en tête du douzième volume, cet écrivain, qui donne si humblement tant d'orgueilleuses leçons, s'exprime ainsi : « La crainte d'alléguer un fait inexact me remplit d'une sorte de confusion. Je n'ai alors aucun repos que je n'aie découvert la preuve du fait objet de mes doutes; je la cherche partout où elle peut être, et je ne m'arrête que lorsque je l'ai trouvée. »

En admettant comme fondées en justice ces belles protestations, il faudra néanmoins conclure que M. Thiers n'a pas tout su ou n'a pas tout dit. Il déclare avoir lu et avoir médité les nombreuses correspondances relatives au règne de Napoléon I<sup>er</sup>, et dans cette *Histoire du Consulat et de l'Empire*, où les plus insignifiants détails occu-

pent tous une large place, la lettre de Pie VII à l'Empereur, datée de Fontainebleau le 24 mars 1813, cette lettre où le Souverain Pontife répudie si énergiquement le prétendu Concordat de 1813 n'est ni citée ni paraphrasée. L'historien ne se permet pas même d'y faire l'allusion la plus indirecte. Elle a été reçue par l'Empereur; elle a été répandue à cette époque; elle a eu tous les genres de publicité dans les deux mondes. M. Thiers seul ne la connaît pas, et, sans craindre de se remplir de cette sorte de confusion qu'il éprouverait en alléguant un fait inexact, M. Thiers va plus loin. Il a feint d'abord d'ignorer la lettre de Pie VII, il la nie maintenant d'une manière implicite!

« Pie VII, dit-il<sup>1</sup>, revenant à un système de finesse qui n'était pas à lui, mais à ses conseillers, était loin de déclarer qu'il voulait renoncer au Concordat de Fontainebleau, et rétracter sa signature, mais il semblait indiquer que dans l'état des choses l'exécution de ce traité n'avait rien de pressant, et affectait de sommeiller plus que de coutume dans sa paisible retraite. Seulement les personnages actifs du parti de l'Église faisaient à Fontainebleau de fréquents voyages. Le bouillant Napoléon faillit s'emporter, et gâter par un éclat l'habileté de son rapprochement avec le Saint-Père. Mais, mieux conseillé, il se borna à profiter de ses avantages. Le Pape ayant signé le Concordat publiquement, librement, Napoléon n'avait aucune raison de le tenir secret. A la vérité, il avait promis de ne le rendre public qu'après la communication qui devait en être faite aux cardinaux; mais la mauvaise foi dont on usait envers lui, le retard qu'on mettait à faire cette communication aux cardinaux, qui étaient

<sup>1</sup> *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XV, p. 387.

tous réunis à Paris, les dénégations de beaucoup de gens d'Église, assurant les uns que le Concordat n'existait pas, les autres qu'il avait été extorqué par la violence, donnaient enfin à Napoléon le droit de le publier. En conséquence, il le fit insérer au *Bulletin des lois*, comme loi de l'État devant recevoir son exécution à partir de cette insertion. »

Quand la Révolution pose en face de l'Église ses écrivains les plus diserts ou les plus cauteusement hostiles, voilà le langage qu'elle leur inspire; tels sont les sentiments de vérité et de justice qu'elle les charge de propager. Ce n'est point la mémoire d'un grand homme qu'elle veut absoudre ou défendre; les grands hommes de la taille de Napoléon ne lui vont guère. Mais Napoléon, cédant à des suggestions étrangères aux instincts de sa politique, eut le malheur de se laisser entraîner à des persécutions indignes de sa gloire. On s'est imaginé qu'il avait formé le projet de détruire l'arche de l'alliance chrétienne, et de séparer la France du Siège romain. Ce projet, qui, dans la tête de l'Empereur, n'exista jamais qu'à l'état de chimère, amène la Révolution à lui tout pardonner. La Révolution le bénit pour avoir songé au schisme; M. Thiers s'empresse d'accuser la Cour apostolique et le Clergé français pour s'y être opposés. L'action est double, le résultat sera le même.

L'empereur Napoléon a pris la route de l'exil, et comme il sera toujours facile de flétrir ce qui tombe, l'outrage, venu de tous les camps à la fois, s'abattit sur le glorieux proscrit. Chacun eut sa petite pierre d'indignation à lui jeter. Les farouches républicains de la veille, transformés en dignitaires de l'Empire, s'improvisèrent les courtisans de la Maison de Bourbon, ou plutôt les

inamovibles gardes du corps de la fortune. Tous s'écrièrent avec Juvénal :

*Dum jacet in ripa, calcemus Cæsaris hostem.*

Le César était tout simplement celui qui allait régner, car le vulgaire ne comprend que les dénoûments.

Dans le même temps, 24 mai 1814, le pape Pie VII, sous un soleil d'Italie qui semble encore s'être fait plus radieux pour éclairer la marche triomphale du Pasteur, rentre dans sa Rome tressaillant d'allégresse. Qu'elle fut belle cette fête de tout un peuple se précipitant sur la route, jonchée de fleurs, que devait parcourir le Souverain Pontife ! Il avait annoncé sa délivrance aux Romains, et « le désir qu'il éprouvait de les serrer contre son cœur, ainsi qu'après un long et douloureux pèlerinage un tendre père presse dans ses bras des enfants bien-aimés <sup>1</sup>. »

Afin de répondre à cette touchante allocution du vieillard couronné, Rome entière s'est élancée à sa rencontre avec des palmes et des banderoles. Enlevant la splendide voiture où il pleure et bénit, Rome entière le porte en triomphe à travers les vieilles voies sacrées, qui, même au temps de ses Consuls vainqueurs du monde, n'avaient jamais contemplé de manifestations pareilles. Tous les rangs, tous les sexes, tous les âges, confondus sur la route de Ponte-Molle, font retentir le même cri : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! disaient ces trois cent mille voix du peuple catholique. Par l'organe de ses prêtres, l'Église, qui a tant souffert de son long veuvage, répète aux échos des sept monts le pacifique Hosannah.

<sup>1</sup> Proclamation de Pie VII aux Romains, 4 mai 1814.

Pie VII méritait bien d'être béni, car jamais homme mieux que lui ne viendra au nom du Seigneur. Il a des dévouements à récompenser, il se montre généreux envers la fidélité. Des félonies appellent une punition, il est prodigue de grâces. Le successeur de Pierre, accablé des tourments du corps et des angoisses de l'esprit, s'affaissa une seule fois devant la justice; il expie son erreur en pardonnant à la forfaiture des autres. A ceux qui ont péché contre l'Église ou contre lui, et qui accourent implorer miséricorde, il répond : « Et nous, croyez-vous que nous n'ayons pas aussi quelque faute à nous reprocher? Oublions de concert tout, tout ce qui s'est passé. »

Le Pape a tout oublié, excepté le malheur. C'est alors la famille de Napoléon qui en est victime. Cette famille erre à la merci des événements, moins traîtres que les hommes. Elle est poursuivie sur terre et sur mer; ses courtisans de la veille deviennent ses persécuteurs les plus acharnés du lendemain. La vieillesse, l'âge mûr et l'enfance, ne découvrent aucun refuge au milieu de cette Europe, hier encore à genoux devant eux. Il est dans la destinée de la Rome pontificale d'être l'asile des grandeurs déchues. Le Pape, qui, en pardonnant à tout le monde, ne s'amnistie pas lui-même, se souvient que l'hospitalité est le premier devoir d'un Pontife. Il ordonne d'ouvrir à deux battants toutes les portes de la ville éternelle devant les Bonaparte mis hors la loi, car il sait que l'arbre ne refuse jamais son ombrage au bûcheron. La vieille mère de l'Empereur, le cardinal Fesch, son oncle, ses frères, ses sœurs et leurs enfants, condamnés au supplice de l'espérance, comme tous les proscrits, trouvent enfin près de la Chaire apostolique un abri pour reposer leur



tête. Ils y demeureront honorés et paisibles, au milieu de ce Sacré Collège, qui se fera un devoir de conscience et de courtoisie de ne pas se souvenir.

Napoléon, exilé dans la précaire impérialité de l'île d'Elbe, a voulu tenter une dernière fois le sort des armes. Trahi par la fortune à Waterloo, l'Empereur se persuade que le gouvernement anglais tiendra à honneur de se montrer aussi généreux d'hospitalité que le Saint-Siège. Frappé d'ostracisme, comme Thémistocle, il écrit de Rochefort, 13 juillet 1815, qu'il vient s'asseoir au foyer du peuple britannique. L'Angleterre, qui recueille dans son sein les réfugiés de tous les pays, et qui couvre de son pavillon les attentats que plusieurs y méditent, refusa l'hospitalité demandée. L'Angleterre déporta le *général Buonaparte* au milieu de l'océan Atlantique.

Lorsque, enchaîné sur ce fatal rocher de Sainte-Hélène, le Prométhée de l'histoire, ayant le gouvernement britannique pour vautour, dictait à ses compagnons de désespoir les souvenirs de sa merveilleuse épopée, c'est toujours avec des paroles d'affection et de respect qu'il s'arrête au nom du prisonnier de Savone et de Fontainebleau. « Pie VII, disait-il, est véritablement un agneau, tout à fait un bon homme, un véritable homme de bien, que j'estime, que j'aime beaucoup, et qui me le rend un peu, j'en suis sûr. »

Et Napoléon ne se trompait pas. Les rois qu'il a si souvent vaincus, comme les princes qu'il a favorisés, se réunissaient dans les congrès. A celui d'Aix-la-Chapelle, ils adhéraient tous au memorandum rédigé par la Russie, et ils disaient à l'unanimité : « La guerre soutenue contre Napoléon Bonaparte et les résultats qui en ont été les conséquences n'ont jamais eu aucune personnalité pour

objet. C'est la puissance de la Révolution française, concentrée dans un individu qui s'en prévalait pour asservir les nations sous le joug de l'injustice, que les alliés ont combattue et qu'ils sont heureusement parvenus à détruire..... En proclamant, au mois de mars 1814, qu'ils ne feraient jamais la paix ni avec sa personne ni avec aucun individu de sa famille, tout l'échafaudage de l'usurpation s'écroulait, et l'Europe voyait dans cette immense ruine le commencement de sa propre réédification..... Bonaparte, avant la bataille de Waterloo, était un rebelle redoutable; après la défaite, un vagabond, dont la fortune avait trahi les projets; à Rochefort, un fugitif qui, à bord du *Bellérophon*, dépendait de la justice de l'Europe. »

L'Europe gouvernementale, dont les Révolutions modifient quelquefois les jugements d'une si étrange manière, n'avait rien à dire, rien à faire en faveur du captif de Sainte-Hélène. Son nom était voué à l'insulte, et les notes diplomatiques se confondaient dans la même malédiction avec l'histoire, la poésie, le journalisme, la caricature et le roman.

A la même époque, mourait en Italie un écrivain célèbre. Le comte Alexandre Verri, auteur des *Notte romane*, s'était, lui aussi, laissé entraîner au torrent des réactions. Avec son âme brûlante d'énergie, mais pleine de probité, il avait écrit un livre intitulé : *Lotta dell' Impero col Sacerdozio fra Napoleone Bonaparte e Pio VII*. C'était en diminutif le fameux pamphlet de Chateaubriand : *De Buonaparte et des Bourbons*. Seulement la foi y remplaçait les colères. Avant de publier l'ouvrage, le comte Gabriel Verri, son fils, crut devoir en soumettre le manuscrit au Pape.

Dans une lettre toute d'intimité, adressée par le cardinal Consalvi à la duchesse de Devonshire, sous la date du 3 juin 1818, on apprend les motifs qui firent suspendre la publication de ce livre. « Le Saint-Père, écrit le cardinal, après ma seconde audience d'affaires, a eu la bonté de me faire de nouveau appeler; puis il m'a dit : « Nous nous sommes fait rendre compte par le cardinal Galeffi et et par di Gregorio du manuscrit que le comte Verri vous a chargé de nous présenter. Ce manuscrit contient des passages admirables et quelques erreurs de détail à peu près insignifiantes. Mais arrangez les choses de manière qu'il ne voie pas le jour. Napoléon est malheureux, très-malheureux. Nous avons oublié ses torts, l'Église ne doit jamais oublier ses services. Il a fait en faveur de ce Siège ce que nul autre peut-être, dans sa position, n'aurait eu le courage d'entreprendre. Nous ne lui serons point ingrat. Ce livre pourrait aller à Sainte-Hélène, et les Anglais auraient bien soin de le mettre sous les yeux de Napoléon en lui apprenant que j'en ai autorisé la publication. Savoir que cet infortuné souffrirait par nous est déjà presque un supplice, surtout au moment où il nous demande un prêtre pour se réconcilier avec Dieu. Nous ne voulons, nous ne pouvons, nous ne devons participer en rien aux maux qu'il endure; nous désirons, au contraire, du plus profond de notre cœur, qu'on les allège et qu'on lui rende la vie plus douce. Quand vous écrirez à votre ami le Prince régent, demandez-lui cette grâce en mon nom, et faites dire au fils du comte Verri de garder dans son archive cet ouvrage, absolument inutile à la gloire paternelle. »

» Je vous copie, madame la duchesse, mot pour mot, les paroles textuelles du Saint-Père, avant de les trans-

mettre au Prince régent. Je suis heureux de vous en offrir la primeur. Un retour offensif de Bonaparte en Europe est maintenant impossible. Ne serait-il pas temps d'adoucir sa captivité et de moins ulcérer cette âme qui doit avoir de si douloureuses amertumes ? Je vais, dans ma prochaine lettre au Prince régent, lui parler à cœur ouvert au nom du très-saint Père ; mais *mon ami*, comme le Pape me fait la grâce de l'appeler, n'est guère libre de ses mouvements. Je tâcherai néanmoins de remplir de mon mieux l'ordre et surtout le vœu du Saint-Père. Soyez assez bonne pour me seconder, et peut-être arriverons-nous à quelque chose de bien. »

Les diplomaties sont en présence. Elles écrivent toutes deux sur le même objet : nous connaissons maintenant les sentiments divers qui les animent. Napoléon en était bien convaincu, car au commencement de cette même année 1818, il faisait spontanément prier le Pape de lui envoyer un prêtre. La tempête a passé sur son front, et il est abattu comme ces vieux chênes dont les ouragans jonchent la terre. Il ne lui reste plus qu'une misère souveraine et la souveraine miséricorde. Le captif, en proie à toutes les tortures, se voit périr en détail. Il semble alors se dire avec Montaigne<sup>1</sup> : « Arrivé à ce dernier rôle de la mort et de nous, il n'y a plus que feindre ; il faut parler françois, il faut montrer ce qu'il y a de bon et de net dans le fond du pot. »

L'Empereur le montra très-sincèrement, très-chrétiennement ; puis il mourut avec la bénédiction et les regrets du Pontife qui l'avait tant aimé. La Révolution s'était efforcée de rendre Napoléon persécuteur de l'Église. A son dernier moment, l'Église est là pour lui prouver que si

<sup>1</sup> *Essais* de Montaigne, liv. I<sup>er</sup>, p. 94.

les rois et les peuples l'ont abandonné, elle, qui ne peut pas arrêter les implacables fureurs des hommes, ouvre toujours du moins au repentir et à la foi le trésor des grâces divines. L'idée révolutionnaire, par ses affluents ou par ses dérivés, s'est servie des passions de l'Empereur pour l'égarer. L'Empereur n'est plus; elle va maintenant tenter, à l'aide d'une fiction constitutionnelle, d'abuser de sa renommée pour livrer un nouvel assaut à l'ordre social et au Siège romain.

La lutte ménagée par la Révolution entre les deux pouvoirs avait été longue. L'Église en sortait victorieuse, et la barque de Pierre venait de rentrer dans le port. Selon la belle image de saint Jean Chrysostome <sup>1</sup>, « les flots n'avaient pas renversé le rocher. Ceux qui s'élançaient à son sommet retombaient en écume à ses pieds. » Mais sur tous les points il se présentait des maux à réparer et des plaies à guérir. La Révolution a passé son niveau sur cette terre pontificale, où le gouvernement et les institutions doivent être aussi exceptionnels que la promesse sur laquelle Dieu bâtit son Église. Établissements ecclésiastiques, fondations pieuses ou savantes, congrégations, collèges, hospices, tribunaux, administration spirituelle ou temporelle, tout a été aboli ou transformé. De nouvelles lois ont essayé de modifier les mœurs et d'altérer les caractères. De la cité catholique par excellence, on a tenté de faire une de ces capitales vulgaires, où les préoccupations commerciales et industrielles auraient le premier pas. L'exil du Pape, la dispersion du Sacré Collège et de la Prélature, servirent admirablement ces projets.

Amener les Romains à nier ce que l'historien protestant Jean de Müller confessa si hautement était le vœu le

<sup>1</sup> *Homel. De exilio*, t. II, p. 504.

plus tenace de la Démagogie. Jean de Müller avait écrit : « Sans les Papes , Rome n'existerait plus. Grégoire , Alexandre, Innocent, opposèrent une digue au torrent qui menaçait toute la terre. Leurs mains paternelles élevèrent la hiérarchie , et à côté d'elle la liberté de tous les États. » Il fallait donner un démenti à cette vérité que proclament toutes les histoires impartiales. L'occupation de Rome et la destruction de la hiérarchie ecclésiastique furent les moyens qu'on employa pour agir sur le Peuple.

Cette tentative de sécularisation avait peu réussi. Le Peuple ne se prêta pas plus que le Clergé à voir Rome devenir, de capitale du monde chrétien, la seconde ville de l'Empire français. En perdant le Pape, Rome sentit qu'elle s'annihilait elle-même, et qu'après avoir renoncé à son titre chrétien, elle pouvait parfaitement, à la suite de nouvelles guerres, tomber du rang de seconde ville de l'Empire et finir par ne plus être qu'une cité italienne ou allemande de troisième ordre. Rome avait donc résisté à ces grandeurs hypothétiques, que l'affaiblissement progressif de sa population lui rendait fort peu séduisantes.

Là où chacun s'attribue au moins une petite part de l'éternité promise à la Chaire de Pierre, les jours et les années ne comptent pas plus que les minutes dans un siècle. On vit du passé et de l'avenir; on ne s'occupe du présent que pour exalter l'un et utiliser l'autre. Le Sacré Collège, né du peuple, répudie d'instinct toutes les intempérances d'enthousiasme à froid, toutes les innovations qui ailleurs poursuivent les hommes, comme la gloire d'une ombre.

Clergé et Peuple ne subissaient d'empirisme d'aucune espèce; ils ne se prêtaient à aucune séduction libérale de progrès. On les avait vus naguère céder sous la

violence matérielle, mais cet état de prostration morale fut plutôt un calcul de la volonté qu'un abandon de l'intelligence. Ils n'avaient jamais cru à l'abaissement du Saint-Siège. L'Église devait se relever plus puissante. Forts d'une pareille espérance bien plus que de la dissimulation, « cette laide mais nécessaire vertu » dont parle madame de Motteville en ses *Mémoires*, Clergé et Peuple se laissèrent bien tranquillement aller au courant que leur main dirigeait en secret. Aussi habitués aux grandes choses qu'aux défections et aux catastrophes, ils se trouvèrent tout naturellement à la hauteur des circonstances. Chacun s'empressa de mettre la main à l'œuvre pour faciliter le travail de recomposition.

Plus fière de ses glorieuses ruines que d'une victoire, l'Église, avec une sage lenteur, proportionna les remèdes au mal. C'est sur la Compagnie de Jésus que la Révolution, encore dans l'œuf du Jansénisme, du Philosophisme et du Gallicanisme laïque, dirigea ses premiers coups; c'est à la Compagnie de Jésus, abolie par Clément XIV, que s'adresse Pie VII. Un Pape qui n'eut que la liberté de ses faiblesses a forcé une Société religieuse, aussi sainte que célèbre, à descendre au tombeau avant l'heure marquée par la Providence. Comme le fils de la veuve de Naïm, cette Société était couchée dans son cercueil, et la Révolution veillait pour que personne n'en approchât. Au jour des réparations sociales, Pie VII ne veut pas condamner l'Église à une perpétuelle injustice. Il s'approche de ce cercueil prématuré; il prononce le mot de la résurrection : « Levez-vous, je vous l'ordonne, » dit-il à la Compagnie de Jésus, par sa bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*. La Compagnie de Jésus entend cette parole; elle marche à de nouvelles victoires, et sur la brèche de

tous les dévouements, elle reste en butte à tous les ennemis de la Chaire de Pierre.

La Bulle *Sollicitudo*, qui rétablit la Société de Jésus, est datée du 7 août 1814. Le 15 du même mois, les autres Ordres religieux sont réintégrés dans leurs droits. Ils avaient vu mourir avant eux la Compagnie de Jésus, c'est elle qui les précède dans une nouvelle existence. Pie VII a pourvu aux besoins intérieurs de l'Église romaine en reconstituant le Clergé; il va maintenant instituer des Évêques dans le monde catholique, afin de le préparer à de nouveaux combats.

D'autres soins plus temporels, mais concourant également à la splendeur du Siège apostolique, préoccupaient encore l'âme du Pontife. La guerre l'avait dépouillé de la plus riche portion du patrimoine de Saint-Pierre; il était de l'honneur et du devoir de la Papauté de rentrer dans ses domaines si souvent conquis et toujours fidèles dans les masses. Par ordre du Souverain, le cardinal Consalvi dut se mettre en rapport avec les Rois et les plénipotentiaires de la coalition européenne.

En s'éloignant des yeux, le Cardinal est bien persuadé qu'il ne s'éloigne pas du cœur de Pie VII. Dans ce mouvement de restauration sociale, où les principes sont beaucoup moins disputés que les peuples, Consalvi ne se présente ni pour réclamer des annexions de territoire, ni pour peser dans la balance des intérêts européens. Il a mission de dire et de prouver que tout ce qui se fait pour le repos de l'Église et pour l'affermissement de la Religion se fait pour le salut des Empires. La justice des hommes doit achever ce que la prudence de l'ambassadeur pontifical aura commencé.

Il n'y a pas encore dix-huit mois, le brillant prince de



l'Église, exilé à Reims, comparaisait devant un obscur sous-préfet pour rendre compte des moyens d'existence que la piété mettait si discrètement à la disposition des Cardinaux noirs. Aujourd'hui Consalvi reparaît aux Tuileries dans tout l'éclat de la pourpre. Il possède la confiance de son maître; il va gagner l'amitié des rois et l'estime de leurs principaux ministres. Reçu à Paris avec les hommages dus à son rang et à sa renommée, il laisse Louis XVIII pour aller visiter à Londres le Prince régent, qui a témoigné un vif désir de conférer avec lui des plus chers intérêts de la société.

Les malheurs de Pie VII l'ont rendu presque aussi populaire que sa bonté. Le charme de séduction attaché à la personne du Cardinal ministre contribue au moins autant que la profondeur de ses vues politiques à la célébrité de son nom. Consalvi est à Londres, au milieu de cette ville où l'on brûle chaque année l'effigie du Pape dans un auto-da-fé protestant, et où les membres du Sacré Collège sont des proscrits de droit. Entouré de cette aristocratie si fière de ses titres, de sa puissance, de sa fortune et de ses préjugés religieux, auxquels elle fait honneur de tant de privilèges, Consalvi, revêtu de son costume officiel, montre enfin à ces yeux anglais ce que c'est qu'un Cardinal. Le Prince régent l'a vu, il l'a entendu. Le Prince régent se proclame son ami. Les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne ont ordre « de soutenir et de favoriser toutes les demandes que présentera le Cardinal au congrès de Vienne, parce que toutes ces demandes seront justes. »

C'est en ces termes que le gouvernement britannique parle à cette époque de l'Église romaine. Dans les entretiens intimes et familiers que Georges IV provoquait comme à plaisir, Consalvi lui a expliqué la position du

Pape et les obstacles de toute nature que doivent rencontrer la restitution des trois Légations, et celle de Bénévent et de Ponte-Corvo. Par respect pour le maître, par affection pour le serviteur, le Prince régent se charge d'aplanir les difficultés; il manifeste même le vœu, chose étrange! de coopérer à la note que Consalvi rédigeait en ce moment. Cette note diplomatique, où sont très-clairement établies les réclamations du Saint-Siège, est écrite en français par un Cardinal, secrétaire d'État du Pape, avec la collaboration d'un roi d'Angleterre. Elle porte la date de Londres, 23 juin 1814, comme si Consalvi eût voulu, pour ainsi dire, prendre possession solennelle de l'amitié<sup>1</sup> dont l'honorait le monarque de la Grande-Bretagne.

Arrivé à Vienne sous ces heureux auspices, Consalvi prit part aux célèbres transactions qui formèrent pendant si longtemps le droit public de l'Europe. Environné d'hommages, et les reportant avec une respectueuse délicatesse au Pontife dont il est le chargé d'affaires, le Cardinal, initié aux mytérieuses combinaisons de tous, mais ne demandant pour Rome que ce que Rome devait stric-

<sup>1</sup> Cette amitié ne s'affaiblit ni avec le temps ni par la séparation. Georges IV tint à rester toujours en correspondance très-familièrement suivie avec le Cardinal. Un jour, afin de lui offrir un souvenir digne de l'un et de l'autre, le roi d'Angleterre eut l'idée de faire fabriquer dans les Indes la plus magnifique étoffe possible, teinte en écarlate, qu'il destinait au Cardinal son ami. Giovannino, le valet de chambre du Cardinal, fut gagné; il se chargea de revêtir son maître de la pourpre britannico-indienne, sans que Consalvi pût s'apercevoir du changement. Le Cardinal, en effet, toujours préoccupé ou distrait, ne remarqua pas la substitution, et il parut à une chapelle papale couvert de cette robe éclatante. Les autres Cardinaux l'entourent pour le complimenter. Consalvi, beaucoup moins émerveillé qu'eux, mais plus surpris, se retire à l'instant même, et il apprend alors la petite conspiration organisée contre sa modestie par le Roi d'Angleterre. La robe d'écarlate fut offerte par Consalvi à une pauvre église de l'Agro romano.

tement réclamer, se fit dans le Congrès une place exceptionnelle. Ce partage des âmes, cette distribution des territoires à laquelle il assiste, cette lutte des intérêts rivaux dont il se plaît à suivre les péripéties, donnent peu à peu à son caractère une autorité véritablement conciliatrice. De grands talents plaident ou agitent de grandes causes. Le prince de Metternich, le prince de Hardenberg, le duc de Wellington ou lord Castlereagh, le prince de Talleyrand et le comte de Nesselrode, discutaient un nouveau code des nations. Ils remuaient l'Europe du bout de leurs plumes, et l'Europe, fatiguée de vingt années de guerres désastreuses, se laissait mettre en coupe réglée, car elle éprouvait un tel besoin de repos, que toute paix, même achetée au prix de regrettables sacrifices, lui semblait un bonheur.

Au traité de Tolentino, Rome avait cédé les Légations à la République française. L'Autriche s'en était emparée; puis Napoléon les avait reprises. Consalvi demande que ces fertiles provinces fassent retour au Saint-Siège, dont elles forment le plus riche apanage. La Révolution n'a, dans ce congrès de Vienne, qu'une voix bien timide. Elle ne s'opposait donc à la restitution que par des attermoissements ou des demi-refus, lorsqu'une lettre du Prince régent à l'empereur Alexandre de Russie trancha la question. C'était le temps des miracles opérés par le génie diplomatique. Le Cardinal a fait appel aux ressources du sien, et le chef de l'Église anglicane s'improvise l'avocat de l'Église catholique auprès du chef de l'Église russe.

« Mon Prince Régent, écrit le cardinal Consalvi le 19 novembre, opère des merveilles; la restitution est décidée en principe, et acceptée par l'empereur Alexandre. La base est posée, nous rentrerons en possession de nos

chères provinces, et nous les devons à un concours bien inattendu. Il en sera de même, du moins je l'espère, pour d'autres prérogatives, moins profitables au point de vue des avantages territoriaux, mais aussi essentielles à la dignité du Saint-Siège. L'effacement de l'Église a été trop considérable dans ces derniers temps. Elle doit se relever d'abord par l'éclat de ses vertus et de ses talents; mais il faut aussi que les princes de la terre se prêtent à un essor qui devient une nécessité sociale. »

Ces paroles du Cardinal font pressentir une grave négociation. Il avait été frappé de la confusion qui régnait dans le Corps diplomatique. Cinq puissances intervenaient et dictaient la loi aux monarchies secondaires. Mais la question de préséance, souvent agitée dans le Congrès, n'avait jamais été résolue; elle menaçait même de soulever plus tard des embarras que chacun prévoyait. Consalvi s'attache à les faire toucher du doigt à lord Wellington. Le bon sens pratique du général ambassadeur saisit admirablement la pensée du Cardinal. Wellington n'était pas un grand homme, c'était, dans toute l'acception du mot, un grand Anglais. Il comprit que la prééminence diplomatique serait toujours disputée à son pays par la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie; il accepte donc, *salva fide*, comme il le disait en souriant à Consalvi, la proposition que lui soumet le Cardinal. La préséance à établir était une pomme de discorde. Ce droit disputé suscita jadis des guerres sanglantes; il importe de trancher le différend au moment où toutes les puissances reconnaissent la nécessité d'une paix durable. Consalvi a si bien préparé le duc de Wellington, que le mandataire de la Grande-Bretagne croit avoir trouvé de lui-même le moyen de tout concilier. « Eh bien! s'écrie

lord Wellington, que les Nonces du Pape soient de droit et dans toutes les cours les présidents-nés du Corps diplomatique. »

C'était l'idée du Cardinal, émise, adoptée et regardée comme sienne par le gouvernement dont les tendances devaient être le plus naturellement opposées à cette idée. Proposée dans les privés diplomatiques sous forme de transaction honorable pour tous, elle ne fut sérieusement combattue par aucune puissance. La Prusse seule montra quelques vellétés d'opposition, qui tombèrent bientôt devant la loyale adhésion de l'empereur Alexandre. « Au point de vue religieux, dit-il au cardinal Consalvi, le Pape est le chef de la plus grande communauté de Chrétiens qui existe. Au point de vue politique, il est neutre de droit. Si j'avais l'honneur de le rencontrer dans une conférence de Souverains, je ne voudrais pas d'autre président que le Saint-Père; mes ambassadeurs feront pour ses nonces ce que je serais fier de faire pour sa personne. »

Le droit de préséance, dont la négociation avait été si habilement ménagée, fut accordé à tous les Nonces apostoliques. Ils eurent le pas dans toutes les cours, comme cela se pratiquait de temps immémorial, et lorsque le cardinal Consalvi revint à Rome, après un voyage aussi triomphalement fructueux, le Pape, en l'embrassant, put lui appliquer ces paroles des saintes Écritures : « L'ambassadeur fidèle est à celui qui l'a envoyé ce qu'est la fraîcheur de la neige pendant la moisson : il donne le repos à l'âme de son maître. »

Le maître se reposait sur le serviteur; jamais serviteur ne déploya autant d'heureuses facultés pour rendre à l'Église romaine l'éclat que la Révolution s'était efforcée de ternir. L'heure des réparations sonnait pour les Rois

ainsi que pour les Peuples. Avec une infatigable persévérance, Consalvi s'occupe à développer dans les États pontificaux le bien-être public. Amateur éclairé des beaux-arts, plein de courtoisie et de magnificence, il entoura le Siège apostolique de toutes les illustrations. Il fut l'ami de Canova, de Thorwaldsen et de Camuccini; le confident et le censeur bienveillant de Niebuhr, diplomate historien; le protecteur de Cimarosa vieillissant et de Rossini à son aurore. En traversant toutes ces révolutions ridicules ou odieuses, qui se succédèrent dans l'incrédulité, Rome a vu peu à peu s'affaiblir le prestige de son nom. L'Europe est restée catholique, mais elle ne croit plus à la possibilité d'un Léon X.

Consalvi se fit un bonheur de couronner le front de Pie VII de cette dernière auréole. Le bronze et le marbre popularisèrent encore les arts dans cette Athènes de la Catholicité. D'immenses travaux publics furent entrepris et menés à bien. Des fêtes splendides célébrèrent la présence des Empereurs et des Rois, venant, comme les souverains d'Autriche et de Prusse, honorer, dans sa capitale, le Pontife dont les malheurs étaient une des gloires de l'humanité.

De belles années s'écoulèrent au milieu des joies et des tribulations inséparables du Pontificat. La France du premier Consul avait fait un pas décisif vers Rome; la France des Bourbons ne resta pas en arrière de cette manifestation catholique. Le Concordat de 1801 fut un premier signal de réconciliation; le Concordat de 1817 met le sceau à ce grand acte dont Bonaparte et Consalvi avaient posé les bases. Quand le comte de Blacas fut chargé par le roi Louis XVIII de représenter la France près le Saint-Siège, le duc de Richelieu, président du Conseil des mi-

nistres, donna au nouvel ambassadeur des instructions dans lesquelles on remarque le passage suivant :

« L'ambassadeur aura soin de ne faire aucune mention du Concordat, et de ne pas laisser supposer à la cour de Rome que le Gouvernement lui en demande la révocation. Il faut, sur ce point délicat, ménager la susceptibilité du Saint-Siège, ne pas paraître avoir à lui reprocher un tort, et lui épargner toute apparence de contradiction. Ses vues avaient été sans doute de sauver en France les débris de la Religion et de l'Église, et Sa Majesté apprécie comme elle le doit la position difficile où se trouvait alors le Saint-Siège; mais elle voit aussi que les dispositions prises dans des circonstances si différentes, si orageuses pour l'Église de France, ne s'appliquent plus à sa position actuelle, et que ce qui pouvait convenir pour la sauver du naufrage ne suffirait plus pour sa régénération. »

Le Pape, sur ce point, était du même avis que le Gouvernement français. Les vœux du Sacerdoce et de l'Empire furent bientôt accomplis; mais alors la Révolution, qui avait humblement baissé la tête devant le Concordat de 1801, la releva audacieusement en face de celui de 1817. Elle voyait les idées monarchiques et religieuses prendre un nouvel essor en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne. Ces idées, mûries par une cruelle expérience, se développaient dans le monde entier. La Révolution s'octroya la tâche d'arrêter ce mouvement des esprits. Par l'organe de quelques vieux Jansénistes, comme l'ex-oratorien Tabaraud, le comte Grégoire, l'avocat Lanjuinais et l'abbé de Pradt, elle attaqua ce Concordat, qui renouvelait celui de François I<sup>er</sup> et de Léon X. La Révolution était destituée de son droit d'arbitraire; elle fit de la liberté pour le reconquérir.

La fin de ce Pontificat si long et si tourmenté fut tranquille à la surface. Pie VII se montrait heureux du bonheur des autres; mais, dans son humilité personnelle de moine bénédictin, il n'oublia jamais qu'il était Pape. Ce fut au cardinal Consalvi qu'il délégua le soin temporel de l'en faire souvenir. Par sa munificence et par l'éclat de son génie, le Cardinal, que les salons de l'Europe surnommaient la Sirène de Rome, était digne d'une pareille charge extérieure. Il la soutint en réunissant autour du trône une élite d'intelligences supérieures qui, de Castiglioni à Bernetti, de Fontana à Lambruschini, de Capaccini à Maï, de Buttaoni à Bartolucci, devinrent à leur tour, d'élèves, d'amis de Consalvi, les héritiers de sa renommée et les continuateurs de sa politique. La plupart eurent la réputation, tous la méritèrent.

Pie VII avait régné pendant vingt-trois ans. Il expira, le 20 août 1823, plein de jours, de richesses et d'honneurs.

Les derniers mots qui s'étaient échappés des lèvres de Bonaparte mourant avaient été : « Tête... armée, » comme si, même dans son agonie, la pensée du guerrier errait encore au milieu des champs de bataille et disposait tout pour une victoire. Les paroles suprêmes qui tombèrent de la bouche du Pontife furent : « Savone et Fontainebleau. » Était-ce un dernier regret pour expier un acte de faiblesse, ou plutôt un sublime pardon accordé dans les bras de la mort au persécuteur par le persécuté ? C'est le secret de la Providence; mais ces deux hommes, qui, de 1800 à 1815, personnifièrent la lutte entre la Révolution et l'Église, finissaient évidemment comme finira la lutte elle-même.

Napoléon mourait exilé et plein de foi; Pie VII rendait à



Dieu sa belle âme, en priant pour les ennemis du Siège romain, dont il avait vu et adouci la chute.

Cinq mois après, le 24 janvier 1824, le cardinal Consalvi, qui ne gouvernait plus, mais qui, dans sa retraite, jouissait pleinement de toute la considération attachée au pouvoir en exercice, expire à son tour. Comme Saül et Jonathas, le père et le fils, le Pape et son ministre ne furent même pas séparés dans la mort. Au Vatican, à Windsor, aux Tuileries, à Potsdam et au palais d'hiver de Pétersbourg, il y eut des larmes pour honorer la mémoire de celui qui, dans le cœur du Peuple, est encore, à Rome, le grand Cardinal, parce qu'il fut toujours le champion de l'Église.

La vie n'a que très-peu de minutes pour se souvenir du trépas, tant elle est prompte à disparaître elle-même; suivons donc le cours des événements.

Partie de France et y revenant à des époques indéterminées, afin de retremper ses forces dans l'air natal, la Révolution fait alors le tour du monde. Durant son règne, l'empereur Napoléon l'a comprimée sous le sabre; elle relève enfin la tête. Après avoir attaqué tous les principes, elle sent la nécessité de concentrer la guerre contre l'Église et de l'éparpiller au besoin. Cette guerre, soutenue par les mêmes hommes, ne procède cependant plus par les mêmes moyens. La République n'est qu'un mauvais rêve, l'Empire une odyssee d'immortels désastres; mais la Révolution reste debout, comme pour offrir une garantie aux intérêts et aux passions qu'elle excita.

La Révolution a été vaincue par l'Église, la Révolution change sa défaite en victoire. Ce fut l'œuvre, ou plutôt le crime imprévu des hommes d'État, modérés et conciliateurs par métier. Ces hommes d'État, se faisant gloire et

profit surtout de n'appartenir à aucune opinion tranchée, et se dévouant aux emplois lucratifs sous tous les régimes, ressemblent à ces lagunes entre deux fleuves, qui ne sont ni terre ni eau, mais tout simplement du sable mouvant.

Les Sociétés secrètes condescendent à ce besoin de popularité à tout prix, l'incurable maladie des orateurs, des poètes et des ministres. Elles créent des manufactures de grands citoyens; elles ressemellent des constitutions; puis, sur tous les marchés de l'Europe, elles procèdent à la remonte révolutionnaire. On les verra ensuite ouvrir école d'hypocrisie parlementaire et d'incrédulité philosophique, et apprendre au premier venu à interpréter en sa faveur son serment et les lois. Tacite, qui creuse dans le mal, avait dit : « Autrefois ces vices-là étaient des vices, mais les vices d'autrefois sont les mœurs d'aujourd'hui. »

La Révolution tient à honneur de confirmer ce jugement des siècles. Elle ne croit à la grandeur d'âme et aux bons sentiments qu'à la dernière extrémité et pour ainsi dire en désespoir de cause. Elle s'improvise le magistrat des consciences; elle se déclare l'arbitre juré des principes et des mœurs. Afin d'endormir sur un devoir les gouvernants et les gouvernés, elle doué de toutes les vertus civiques ceux qui, à coup sûr, sont dénués de tous les talents.

La Révolution avait perdu quinze années; elle va les regagner dans une heure.

FIN DU PREMIER VOLUME.

487

## NOTE POUR LA PAGE 170

### DU PREMIER VOLUME.

Nous avons reproduit à cette page une octave de la *Gerusalemme conquistata*; et, puisque l'occasion s'en présente, nous nous permettrons d'abord un erratum. Au septième vers, ce n'est pas *manco* qu'il faut lire, mais *monco*. Cet erratum admis, nous croyons devoir donner une explication sur l'octave du Tasse.

Les admirateurs du grand poëte des croisades savent tous les changements que, dans les dernières années de sa vie, il fit subir à ses ouvrages. Dans une édition de la *Gerusalemme conquistata*, publiée à Venise, in-24, en 1627, cette octave se trouve reportée au chant XX<sup>e</sup>. Le Tasse n'en a altéré ni le sens, ni la pensée, ni surtout l'inspiration prophétique; néanmoins, il a si visiblement retouché ce curieux passage qu'il importe de le citer, afin de ne laisser aucune incertitude dans les esprits.

La 76<sup>e</sup> stanza, page 577 de l'édition de Venise, est ainsi conçue :

La Francia, ador. a hor da Natura, e d'Arte,  
Squallida all hor vedrassi in manto negro;  
Nè d'empio oltraggio inviolata parte,  
Nè loco dal furor rimaso integro :  
Vedova la Corona; e afflitte e sparte  
Le sue fortune; e'l Regno oppresso, e negro.  
E di stirpe real percosso, e tronco  
Il più bel ramo; e fulminato il tronco.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME PREMIER.



## LIVRE PREMIER.

### PIE VI ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

L'Europe en 1775. — Tableau de cette époque. — L'anarchie dans les têtes avant de passer dans les faits. — Voltaire et son siècle. — L'Église et le Philosophisme. — Moyens employés pour renverser le Siège romain. — Le Jansénisme et ses doctrines. — Son alliance secrète avec les Philosophes et les incrédules. — Les Jansénistes, révolutionnaires d'instinct. — Leur lutte contre l'Église et contre les trônes. — Morale impossible qu'ils prêchent pour combattre les préceptes communs de la Religion. — Jésuites et Jansénistes. — Gallicanisme ecclésiastique et Gallicanisme laïque. — Différence qui existe entre le clergé gallican et le barreau. — Origine du Gallicanisme. — Le cardinal du Perron et Bossuet. — Louis XIV et le pape Alexandre VIII. — Les parlements font des maximes de l'Église gallicane un code d'insurrection. — Le Jansénisme de Hollande crée le Joséphisme en Autriche. — L'empereur Joseph II et ses réformes ecclésiastiques. — Portrait de ce prince. — Ses tendances et son but. — Bouleversements opérés en Allemagne par les lois rendues contre la liberté de l'Église. — Élection de Pie VI. — Son portrait. — Situation du clergé romain. — Jubilé de 1775. — Voyage du Pape à Vienne. — Le prince de Kaunitz. — Les révolutions de Brabant. — L'Empereur prie le Pape d'intervenir auprès des catholiques belges. — Le Pape se rend à sa prière. — Mort de Joseph II. — Scipion Ricci, évêque de Pistoie. — Synode de Pistoie et des avocats italiens. — Conférence d'Ems. — Pacca, nonce à Cologne. — Pie VI et Louis XVI. — Causes de la révolution française. — L'Assemblée nationale et les grands principes de 1789. — L'Église en face de la Révolution. — Mirabeau et ses contemporains. — Le Dieu de paix et le progrès social. — De quelle manière on trompe révolutionnairement le peuple. — Thiers, Louis Blanc et Michelet. — Pitt et Burke. — Spoliation du clergé. — Les Jansénistes et les avocats rédigent la Constitution civile du clergé. — Examen de cette constitution. — Camus et l'abbé Grégoire. — Parallèle entre les cruautés de

l'Inquisition et la tolérance révolutionnaire. — Pie VI soutenant Louis XVI et l'épiscopat français dans leurs luttes. — Persécutions contre l'Église. — Tableau de la Terreur. — Les rois de l'Europe et le Pape en présence de l'échafaud du 21 janvier. — Apathie des uns, courage de l'autre. — Pitt fait proposer au Pape de se mettre à la tête d'une croisade contre la Révolution. — Le Directoire et l'Église romaine. — Premières campagnes de Bonaparte en Italie. — Le général vainqueur refuse de marcher contre Rome. — Mort de Duphot. — La République romaine est ressuscitée par le Directoire français. — L'ex-oratorien Daunou et le calviniste Haller. — Pie VI prisonnier de la Révolution. — Voyage triomphal du captif à travers l'Italie et la France. — Sa mort. — Situation de Rome sous la République. — Pie VI sera le dernier pape. 1 à 226

## LIVRE II.

## PIE VII ET NAPOLEON.

Le Sacré Collège, dispersé, est mis dans l'impossibilité de se réunir. — Alliance de la Russie, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Turquie contre la République française. — Campagne de Souwarow en Italie — Conclave à Venise. — Manuscrit du cardinal Consalvi. — Élection de Pie VII. — Le marquis Ghisleri, envoyé d'Autriche. — Sa mission confidentielle auprès du Pape. — Consalvi secrétaire d'État. — Portrait de Pie VII. — Son retour à Rome raconté par le cardinal Consalvi. — Bataille de Marengo. — Bonaparte comprend qu'un retour aux principes religieux est nécessaire. — Ses premières ouvertures à Rome. — La Révolution recule devant le premier Consul, et change de tactique. — Premières négociations relatives au Concordat. — Le premier Consul veut traiter directement à Paris avec le cardinal Consalvi. — Bonaparte et Consalvi. — Récit du cardinal sur ces négociations. — Signature du Concordat. — L'Église constitutionnelle formée en club. — Politique de ce parti. — Ses mensonges et ses doctrines. — L'abbé Grégoire et l'Église française. — L'intrus Varnerey et l'enseignement par les Saints Pères. — Le Pape, condamné à l'omnipotence, force les évêques français à se démettre de leurs sièges. — L'épiscopat français et l'abbé Bernier. — Situation religieuse de l'Europe au moment du Concordat. — Joie de la France à la réouverture des églises. — Napoléon se fait proclamer empereur. — Négociations avec Rome pour le sacre. — Pie VII à Paris. — Réunion du grand sanhédrin. — Il déclare que les juifs n'ont jamais été persécutés par Rome. — Napoléon et Pie VII. — Le régicide Alquier, ambassadeur de France près le Saint-Siège. — Manœuvres d'Alquier. — Allocution que le Pape lui adresse. — Bonaparte s'empare des États pontificaux. — Excommunication prononcée contre l'Empereur. — Pie VII prisonnier. — Les cardinaux à Paris. — Entrevue de l'Empereur et du cardinal Consalvi. — Récit du cardinal. — Mariage de Bonaparte. — Cardinaux rouges et cardinaux noirs. — Exil des cardinaux noirs. — Consalvi à Reims. — Le concile de Paris. — Protestation du concile pour réclamer la liberté du Pape. — Attitude du clergé de France en face de Napoléon. — Étienne de Boulogne et François d'Aviau. — Pie VII à Savone. — Les Anglais veulent l'enlever. — Récit du cardinal Bernetti. — Translation du Pape à Fontainebleau. —

Pie VII, isolé, signe le prétendu concordat de Fontainebleau. — Pacca, di Pietro et Consalvi. — Lettre de Pie VII à Bonaparte. — Allocution secrète de Pie VII aux cardinaux. — Annulation de ce Concordat. — M. Thiers et son *Histoire du Consulat et de l'Empire*. — Pie VII est remis en liberté. — Chute de l'empire. — Retour du Pape à Rome. — Le Pape et l'Europe monarchique devant la captivité de Napoléon. — Restauration de l'Église. — Le cardinal Consalvi à Londres. — Le prince régent et Consalvi. — Consalvi au Congrès de Vienne. — Mort de Pie VII. — Nouvelle attitude de la Révolution en face de l'Église.

227 à 487

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.









EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

OEUVRES  
DE L'EMPEREUR NAPOLEÓN III

L'ouvrage forme 4 volumes grand in-8° imprimés sur papier vélin.

PRIX : 40 FRANCS.

**DICTIONNAIRE-NAPOLEÓN**  
ou RECUEIL ALPHABÉTIQUE DES OPINIONS ET JUGEMENTS  
DE NAPOLEÓN I<sup>er</sup>,

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

Par **M. DAMAS-HINARD.**

2<sup>e</sup> édition. — 1 volume grand in-8°. — Prix : 10 francs.

**ÉTUDES**  
ET PORTRAITS POLITIQUES CONTEMPORAINS

PAR LE VICOMTE

A. DE LA GUÉRONNIÈRE.

Ces Études comprennent les Portraits de

L'EMPEREUR NAPOLEÓN III.  
L'EMPEREUR NICOLAS I<sup>er</sup>.  
LE ROI LÉOPOLD I<sup>er</sup>.  
LE COMTE DE CHAMBORD.

LE PRINCE DE JOINVILLE.  
M. THIERS.  
LE COMTE DE MORNAY.  
LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Un magnifique volume grand in-8°, papier vélin. — Prix : 8 francs.

HISTOIRE  
DE LA  
**CHUTE DU ROI LOUIS-PHILIPPE**  
ET DE LA RÉPUBLIQUE DE 1848,

JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

PAR A. GRANIER DE CASSAGNAC.

1847 — 1856.

Deux volumes in-8°. — Prix : 12 francs.

**HISTOIRE**  
DES CAUSES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR A. GRANIER DE CASSAGNAC.

2<sup>e</sup> édition, 1856. — 4 volumes in-8°. — Prix : 24 francs

Typographie de HENRI PLOX, imprimeur de l'Empereur, rue Garancière, 8.





Franz Neuberger  
Buchbinder  
in Wien  
Hammerngasse 11

Digitized by Google

